



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le mardi 20 février 2007 — Vol. 39 N° 74

Séance extraordinaire

Président de l'Assemblée nationale:
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Débats de l'Assemblée nationale

Le mardi 20 février 2007 — Vol. 39 N° 74

Table des matières

Dépôt d'une lettre du premier ministre demandant que l'Assemblée se réunisse d'urgence	4063
Affaires courantes	4063
Dépôt de rapports de commissions	4063
Consultation générale sur la protection des épargnants au Québec	4063
Audition des dirigeants des agences de la santé et des services sociaux dans le cadre de l'examen de leurs rapports annuels 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005 conformément à la Loi sur les services de santé et les services sociaux	4063
Visites effectuées dans certaines communautés concernant la réussite scolaire des autochtones	4063
Audition des dirigeants d'établissements d'enseignement de niveau universitaire conformément à la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire	4063
Consultation générale sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés	4064
Audition de certains sous-ministres et dirigeants d'organismes en vertu de la Loi sur l'administration publique	4064
Dépôt de pétitions	4064
Assurer la couverture complète des frais reliés à la procréation médicalement assistée	4064
Assurer des services d'interprétariat pour les personnes ayant une déficience auditive ou vocale en Abitibi-Témiscamingue	4064
Amender la Loi électorale concernant le modèle de bulletin de vote	4065
Financer adéquatement les organismes communautaires Famille	4065
Assurer la couverture complète des frais reliés à la procréation médicalement assistée	4066
Soustraire le massif des escarpements de Prévost, de Piedmont et de Saint-Hippolyte de tout développement immobilier et en garantir l'intégrité écologique et l'accès aux activités de plein air	4066
Questions et réponses orales	4066
Investissement prévu pour l'enseignement postsecondaire	
M. André Boisclair	4066
M. Jean Charest	4067
M. André Boisclair	4067
M. Jean Charest	4067
M. André Boisclair	4068
M. Jean Charest	4068
M. André Boisclair	4068
M. Jean-Marc Fournier	4069
Hausse des tarifs de services publics	
M. François Legault	4069
M. Michel Audet	4069
M. François Legault	4069
Mme Monique Jérôme-Forget	4070
Revenu disponible des ménages	
M. François Legault	4070
M. Michel Audet	4070
État des finances publiques	
M. Mario Dumont	4071
M. Jean Charest	4071
M. Mario Dumont	4071
M. Jean Charest	4071
M. Mario Dumont	4072
M. Jean Charest	4072
Dépenses électorales de la coalition du Non au référendum de 1995	
Mme Diane Lemieux	4072
Documents déposés	4073
M. Benoît Pelletier	4073
Mme Diane Lemieux	4073
M. Jacques P. Dupuis	4073

Table des matières (suite)

Financement d'activités de la coalition du Non au référendum de 1995	
Mme Diane Lemieux	4073
M. Jacques P. Dupuis	4074
Mme Diane Lemieux	4074
Document déposé	4074
M. Jacques P. Dupuis	4074
Mme Diane Lemieux	4074
M. Jacques P. Dupuis	4074
Enquête du Directeur général des élections sur Option Canada	
Mme Diane Lemieux	4074
M. Jacques P. Dupuis	4075
Mme Diane Lemieux	4075
M. Jacques P. Dupuis	4075
Respect de la Loi électorale par des membres du personnel politique	
Mme Diane Lemieux	4075
M. Jacques P. Dupuis	4075
Motions sans préavis	
Définir le cadre de la séance extraordinaire	4076
Mise aux voix	4076
Débat restreint sur le motif de la convocation en séance extraordinaire	4076
M. Roch Cholette	4076
M. André Boisclair	4080
M. Pierre Moreau	4084
M. Sylvain Légaré	4086
Mme Louise Harel	4087
M. Claude Béchar	4088
M. Janvier Grondin	4091
M. Camil Bouchard	4091
Document déposé	4092
Mme Diane Lemieux	4093
Affaires du jour	
Retrait de la vie politique de certains députés	4094
M. André Boisclair	4094
M. Jean Charest	4097
Mme Cécile Vermette	4102
M. William Cusano	4103
Mme Solange Charest	4104
M. Michel Létourneau	4105
M. Yvan Bordeleau	4106
M. Michel Morin	4107
Mme Hélène Robert	4108
Mme Margaret F. Delisle	4109
M. Stéphan Tremblay	4110
M. Jonathan Valois	4111
Affaires prioritaires	
Discours sur le budget	4112
M. Michel Audet	4112
Documents déposés	4112
Documents déposés	4113
Motion proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement	4122
Commentaires de l'opposition	4122
M. François Legault	4122
M. Marc Picard	4124
Ajournement	4126

Table des matières (suite)

Annexes

- Sommaire des opérations financières consolidées — Année financière 2006-2007
- Sommaire des opérations financières consolidées — Prévisions 2007-2008
- Revenus budgétaires du fonds consolidé du revenu — Prévisions 2007-2008
- Dépenses budgétaires du fonds consolidé du revenu — Prévisions 2007-2008
- Opérations non budgétaires consolidées — Prévisions 2007-2008
- Opérations de financement consolidées — Prévisions 2007-2008

Annexes du discours sur le budget

- Renseignements additionnels sur les mesures du budget
 - Section A: Mesures affectant les revenus
 - Section B: Mesures affectant les dépenses
 - Section C: Impacts financiers des mesures fiscales et budgétaires

Plan budgétaire 2007-2008

- Section A: Sommaire du cadre financier et des perspectives économiques
- Section B: L'économie du Québec: évolution récente et perspectives pour 2007 et 2008
- Section C: Orientations budgétaires et financières du gouvernement
- Section D: La dette, le financement et la gestion de la dette
- Section E: Réduction de l'impôt des particuliers et développement économique durable
- Section F: Rapport sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire
- Section G: Rapport sur l'application de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations
- Section H: Informations additionnelles — Données historiques

Stratégie pour le développement de toutes les régions — Des moyens accrus, une autonomie renforcée

Stratégie d'action en faveur des aînés — Un milieu de vie amélioré, une participation encouragée

Un Québec plus prospère

Favoriser la retraite progressive

Note de l'éditeur: Dissolution de l'Assemblée le 21 février 2007, à 11 h 40.

Le mardi 20 février 2007 — Vol. 39 N° 74

(Neuf heures sept minutes)

Le Président: Bonjour, Mmes et MM. les députés. Nous allons nous recueillir quelques instants.

Je vous remercie. Veuillez vous asseoir.

Alors, au nom de tous les collègues, je voudrais souhaiter un bon anniversaire, aujourd'hui, à M. le député de Bertrand.

Dépôt d'une lettre du premier ministre demandant que l'Assemblée se réunisse d'urgence

Avant de procéder aux affaires courantes, je vous rappelle que nous sommes réunis, ce matin, à la suite de la lettre que m'a adressée M. le premier ministre, me demandant de prendre les dispositions pour que l'Assemblée se réunisse en séances extraordinaires à compter de 9 heures, le mardi 20 février 2007, selon le calendrier et l'horaire qui seront déterminés par l'Assemblée, et ce, afin de permettre au ministre des Finances de prononcer le discours du budget conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 271 du règlement de l'Assemblée nationale et de permettre au critique financier de l'opposition officielle et à un député indépendant de faire leurs commentaires selon les modalités qui seront déterminées par une motion. Je dépose cette lettre.

Affaires courantes

Aux affaires courantes, aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles ni présentation de projets de loi. Il n'y a pas de dépôt de documents.

Dépôt de rapports de commissions

Dépôt de rapports de commissions. M. le président de la Commission des finances publiques et député de Louis-Hébert.

Consultation générale sur la protection des épargnants au Québec

M. Hamad: Merci, M. le Président. C'est avec honneur que je dépose le rapport intérimaire de la Commission des finances publiques qui, les 30, 31 janvier ainsi que les 6 et 7 février 2007, a procédé à une consultation générale et a tenu des auditions publiques dans le cadre de son mandat d'initiative sur la protection des épargnants au Québec. Ce rapport contient 24 recommandations adoptées à l'unanimité.

La commission s'est également réunie en séance de travail le 11 septembre 2003, les 24 mars et 1er novembre 2005, les 1er février et 2 février et 15 mars 2006 ainsi que les 30 janvier et 7 février 2007 relativement à ce mandat.

Le Président: Ce rapport est déposé. M. le président de la Commission des affaires sociales et député de Notre-Dame-de-Grâce.

Audition des dirigeants des agences de la santé et des services sociaux dans le cadre de l'examen de leurs rapports annuels 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005 conformément à la Loi sur les services de santé et les services sociaux

M. Copeman: M. le Président, c'est un honneur pour moi de déposer 10 rapports de la Commission des affaires sociales qui, les 13, 20, 27 et 28 septembre, le 18 octobre ainsi que les 8, 15 et 22 novembre 2006, a procédé à l'audition des agences de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, de Laval, du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord, de Montréal, des Laurentides, de Lanaudière et de la Montérégie dans le cadre de l'étude de leurs rapports annuels de gestion ou rapports d'activité 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005, en application de l'article 392 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

● (9 h 10) ●

Le Président: Alors, ces rapports sont déposés. M. le président de la Commission de l'éducation et député de Westmount—Saint-Louis.

Visites effectuées dans certaines communautés concernant la réussite scolaire des autochtones

M. Chagnon: M. le Président, je dépose le rapport de la Commission de l'éducation sur la réussite scolaire des autochtones. Au cours de ce mandat d'initiative entrepris en mars 2006, les membres de la commission ont effectué une mission qui leur a permis de visiter les écoles des communautés suivantes: les Inuits de Kuujuaq, les Naskapis de Kawawachikamach, les Innus de Matimekossh, les Cris de Chisasibi et les Algonquins de Lac-Simon. Nous avons également visité le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, le Centre de la petite enfance Abinodjic-Miguam et le Pavillon des premières nations de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Les membres de la commission ont aussi rencontré la communauté huronne à Wendake et reçu, à l'Assemblée nationale, plusieurs experts des questions autochtones.

Nous nous sommes de plus réunis en séance de travail à 15 reprises. Le rapport contient 18 recommandations adoptées à l'unanimité.

Le Président: Ces rapports sont déposés. Oui, M. le député de Westmount—Saint-Louis.

Audition des dirigeants d'établissements d'enseignement de niveau universitaire conformément à la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

M. Chagnon: J'en ai un autre. M. le Président, je dépose le rapport de la Commission de l'éducation qui a siégé à 11 reprises, au cours des mois de novembre 2006, janvier et février 2007, afin d'entendre les dirigeants des universités conformément aux dispositions

de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. La commission s'est également réunie en séance de travail à cinq reprises.

Le rapport contient 11 recommandations adoptées à l'unanimité. Il ne contient malheureusement pas les résumés de chacune des auditions et la synthèse que nous aurions souhaité faire. Nous avons néanmoins donné le mandat aux chercheurs de la commission de faire ce travail, de le transmettre aux membres au début de la Trente-huitième Législature en souhaitant qu'il soit déposé à l'Assemblée.

Je tiens à souligner que, pour la première fois, l'ensemble des documents transmis par les universités ont été versés dans la page Web de la commission et je tiens à remercier tous les membres de la commission, qui ont travaillé très fort sur les deux rapports que je viens de déposer. Merci.

Le Président: Ces rapports sont déposés. M. le président de la Commission de la culture et député de Shefford.

Consultation générale sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés

M. Brodeur: M. le Président, je dépose le rapport de la Commission de la culture qui a siégé les 13 et 14 février 2007 afin de procéder à une consultation générale et de tenir des auditions publiques sur le rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés 1999-2004. La commission s'est également réunie en séance de travail, notamment sur ce mandat, les 26 août et 23 novembre 2004, le 16 mars 2005 ainsi que les 30 mars et 16 novembre 2006.

Le Président: Ce rapport est déposé. Mme la présidente de la Commission de l'administration publique et députée de Rosemont.

Audition de certains sous-ministres et dirigeants d'organismes en vertu de la Loi sur l'administration publique

Mme Dionne-Marsolais: M. le Président, je dépose le rapport de la Commission de l'administration publique qui a siégé afin de procéder aux auditions énumérées ci-dessous en vertu de la Loi sur l'administration publique. La première: le 18 octobre 2006, audition du sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune concernant la réforme cadastrale. Et j'invite les membres à le lire attentivement.

Le 7 février 2007, audition du sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, du président-directeur général de la Régie de l'assurance maladie du Québec, du directeur général de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec et du directeur général de l'Institut de réadaptation de Montréal concernant les programmes d'aides techniques pour les personnes handicapées. Aussi un rapport fort intéressant, M. le Président.

Et, le 13 février 2007, l'audition du sous-ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation concernant le rapport annuel de gestion 2005-2006 du ministère. À lire également.

Le rapport contient 16 recommandations.

Le Président: Merci, Mme la députée. Ce rapport est déposé.

Dépôt de pétitions

Dépôt de pétitions. Mme la députée de Terrebonne.

Assurer la couverture complète des frais reliés à la procréation médicalement assistée

Mme Caron: Merci, M. le Président. Je dépose l'extrait d'une pétition conforme adressée à l'Assemblée nationale, signée par 196 pétitionnaires, citoyennes et citoyens du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants:

«Considérant que le Québec connaît une décroissance constante de son taux de natalité et que son impact sur la démographie a des conséquences considérables sur le taux de remplacement des générations, compromettant ainsi le développement normal de la population active;

«Considérant que la cause des couples infertiles est louable et doit recevoir l'appui de l'État, comme c'est le cas présentement pour l'interruption volontaire d'une grossesse, la ligature tubaire, la déligature tubaire, la vasectomie, la vasovasectomie, et qu'il faut offrir à ces couples le même traitement, soit le remboursement des frais reliés aux techniques de procréation médicalement assistée, tels la fécondation in vitro, l'insémination artificielle et autres actes reliés;

«Considérant que l'État doit donner accès à la procréation assistée sans égard à la capacité financière des personnes impliquées et qu'il doit être chargé de l'entière responsabilité financière et professionnelle de cet acte médical;

«Considérant que l'État québécois doit garder la juridiction exclusive de cette pratique médicale et que la loi fédérale sur la procréation assistée risque de lui enlever cette responsabilité propre au domaine de la santé;

«L'intervention réclamée se résume ainsi:

«C'est pourquoi nous, citoyennes et citoyens du Québec, demandons à l'Assemblée nationale de bien vouloir exiger du gouvernement du Québec qu'il soit responsable de la couverture complète des frais reliés à la procréation médicalement assistée.»

Je certifie que cet extrait est conforme au règlement et à l'original de la pétition.

Le Président: Merci, Mme la députée. Cette pétition est déposée. M. le député d'Abitibi-Ouest et vice-président de l'Assemblée nationale.

M. Gendron: Je demande le consentement de cette Assemblée pour déposer une pétition non conforme.

Le Président: Il y a consentement? Consentement. M. le vice-président de l'Assemblée nationale et député d'Abitibi-Ouest.

Assurer des services d'interpréariat pour les personnes ayant une déficience auditive ou vocale en Abitibi-Témiscamingue

M. Gendron: Alors, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par

915 pétitionnaires. Les désignations suivantes: citoyennes et citoyens du comté d'Abitibi-Ouest.

«Les faits invoqués sont les suivants:

«Attendu que les sourds de l'Abitibi-Témiscamingue veulent être respectés et que nous les appuyons;

«L'intervention réclamée se résume ainsi:

«[En demandant] aux institutions et organismes gouvernementaux, paragouvernementaux, municipaux et autres organismes de prendre leurs responsabilités.

«[Que l'on] les consulte et [on] consulte [l'association régionale] lorsque les autorités ou autres prennent des décisions qui concernent les personnes vivant avec une déficience auditive [...] ou vocale.

«Que le service d'interprétariat pour les personnes vivant avec une déficience auditive et/ou vocale soit remis au CLSC.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Le Président: Merci, M. le député. Cette pétition est déposée. M. le député d'Abitibi-Ouest et vice-président de l'Assemblée nationale.

M. Gendron: Je demande à nouveau le consentement de cette Assemblée pour déposer une pétition non conforme.

Le Président: Il y a consentement? Consentement. M. le député.

Amender la Loi électorale concernant le modèle de bulletin de vote

M. Gendron: Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 86 pétitionnaires. Désignation: citoyens et citoyennes du comté d'Abitibi-Ouest.

«Les faits invoqués sont les suivants:

«Attendu que, dans une démocratie, l'accès au droit de vote est essentiel à l'exercice de la citoyenneté pleine et entière de tous;

«Attendu que la Fédération des mouvements Personne d'abord du Québec a présenté à la Commission spéciale sur la Loi électorale un mémoire contenant une recommandation pour un bulletin de vote adapté;

«Attendu que plusieurs organismes, le comité citoyen de la commission et la Commission spéciale sur la Loi électorale se sont prononcés en faveur d'une telle recommandation;

«L'intervention [...] se résume ainsi:

«Les soussignés demandent à l'Assemblée nationale de déposer et d'adopter un bulletin de vote avec photographie des candidats, inscription des noms en gros caractères et logo des partis politiques avant la tenue [de la prochaine élection provinciale] et que la Loi modifiant la Loi électorale pour favoriser l'exercice du droit de vote soit amendée en ce sens.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Le Président: Merci, M. le député. Cette pétition est déposée. M. le député d'Abitibi-Ouest et vice-président de l'Assemblée nationale.

M. Gendron: Je demande le consentement de cette Assemblée pour déposer une pétition non conforme.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement? Consentement. M. le vice-président de l'Assemblée nationale.

Financer adéquatement les organismes communautaires Famille

M. Gendron: Alors, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 76 pétitionnaires. Désignation: citoyens et citoyennes du comté d'Abitibi-Ouest.

«Les faits invoqués sont les suivants:

«Attendu que les 220 membres de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille soutiennent quelque 90 000 familles dans les 17 régions du Québec. Ils constituent un des secteurs de l'action communautaire les plus pauvres du Québec avec une moyenne de financement de la mission de 44 000 \$. Si on considère des organismes de secteurs comparables, les groupes de jeunes et les centres de femmes ont une moyenne respective de financement de 72 000 \$ et 125 000 \$. Depuis leur transfert au ministère de la Famille, en 2004, une injection de 1,5 million a été insuffisante pour assumer leur rattrapage. De plus, aucun argent neuf n'a été consenti pour 2005-2006 et 2006-2007 pour rehausser le financement de la mission, et les OCF — ce qui veut dire organismes communs familiaux — n'ont même pas eu d'indexation, contrairement aux 2 600 groupes en santé et services sociaux. En plus d'être inéquitable, cette situation compromet la survie d'un nombre de plus en plus important d'organismes;

«Attendu que les organismes communautaires Famille constituent une des rares ressources disponibles et accessibles pour soutenir les parents québécois dans leur quotidien. On ne peut constamment réclamer des parents qu'ils assument leurs responsabilités, dans une société de plus en plus complexe, sans leur [en donner les moyens];

«L'intervention réclamée [est la suivante]:

«L'adoption d'une véritable politique familiale globale incluant la reconnaissance et le financement des OCF comme une mesure de soutien des parents dans leur rôle.

«L'ajout de 15 millions au cours des cinq prochaines années afin que l'ensemble des OCF atteignent un seuil de financement de la mission équivalent à celui des organismes [...] comparables.

● (9 h 20) ●

«[Et] le respect des engagements préalables au transfert des OCF du ministère de la Santé et des Services sociaux vers le ministère de la Famille relativement au fait qu'il n'y aurait pas de financement pour des projets ou des ententes de services tant que le financement de base des OCF ne serait pas consolidé; en conséquence, que le financement spécifique dédié au soutien des activités de halte-garderie accordé en 2006-2007 soit alloué aux OCF de manière récurrente en financement de [leur] mission.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original.

Le Président: Merci, M. le député. Cette pétition est déposée. M. le député de L'Assomption.

M. St-André: Alors, M. le Président, je demande le consentement de l'Assemblée pour déposer une pétition non conforme.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement? Consentement. M. le député de L'Assomption.

Assurer la couverture complète des frais reliés à la procréation médicalement assistée

M. St-André: Merci, M. le Président. Alors, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 274 pétitionnaires, citoyennes et citoyens du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants:

«Considérant que le Québec connaît une décroissance constante de son taux de natalité et que son impact sur la démographie a des conséquences considérables sur le taux de remplacement des générations, compromettant ainsi le développement normal de la population active;

«Considérant que la cause des couples infertiles est louable et doit recevoir l'appui de l'État, comme c'est le cas présentement pour l'interruption volontaire d'une grossesse, la ligature tubaire, la déligature tubaire, la vasectomie, et qu'il faut offrir à ces couples le même traitement, soit le remboursement des frais reliés aux techniques de procréation médicalement assistée, tels la fécondation in vitro, l'insémination artificielle et autres actes reliés;

«Considérant que l'État doit donner accès à la procréation assistée sans égard à la capacité financière des personnes impliquées et qu'il doit être chargé de l'entière responsabilité financière et professionnelle de cet acte médical;

«Considérant que l'État québécois doit garder la juridiction exclusive de cette pratique médicale et que la loi fédérale sur la procréation assistée risque de lui enlever cette responsabilité propre au domaine de la santé;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi:

«C'est pourquoi nous, citoyennes et citoyens du Québec, demandons à l'Assemblée nationale de bien vouloir exiger du gouvernement du Québec qu'il soit responsable de la couverture complète des frais reliés à la procréation médicalement assistée.»

Et je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Le Président: Merci, M. le député. Cette pétition est déposée. Mme la députée de Prévost.

Mme Papineau: Merci, M. le Président. Je demande le consentement de cette Assemblée pour déposer une pétition non conforme.

Le Président: Il y a consentement? Consentement. Mme la députée de Prévost.

Soustraire le massif des escarpements de Prévost, de Piedmont et de Saint-Hippolyte de tout développement immobilier et en garantir l'intégrité écologique et l'accès aux activités de plein air

Mme Papineau: M. le Président, permettez-moi de saluer des citoyens de Prévost qui sont avec nous ici, aujourd'hui.

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 10 879 pétitionnaires, citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants:

«Attendu que le massif garantit un rechargement de qualité de la nappe phréatique, une source d'eau potable pour les populations riveraines;

«Attendu que des études confirment la présence de 26 des 27 espèces de rapaces du Québec, qu'on y relève une faune diversifiée et que l'inventaire aérien de 2004 a révélé la présence de deux héronnières et de huit orignaux, qu'on y retrouve une flore exceptionnelle, entre autres l'*Arabis holbielli* variété retrofracta, espèce menacée, vestige de la dernière glaciation, et que la Société de la faune et des parcs reconnaît l'importance de protéger ce site;

«Attendu que ce site est sillonné de sentiers tracés il y a plus de 100 ans, héritage culturel de Hermann Smith Johannsen, dit "Jack Rabbit", que des activités de plein air sont toujours pratiquées grâce à la tolérance et aux permissions accordées par certains propriétaires et que les impacts économiques de ces activités appuient la première orientation du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut (2005), consolider et diversifier la vocation récréotouristique de la MRC;

«Attendu que la seconde orientation du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut affirme protéger la qualité du milieu naturel et favoriser sa régénération, que la charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides confirme que ce paysage est une ressource d'intérêt collectif, que ce projet contribue à l'atteinte de l'objectif du gouvernement du Québec visant à protéger 8 % du territoire — plan d'action 2002-2007;

«Attendu que la région des Basses-Laurentides est dépourvue de parc témoignant de sa spécificité écologique et phytogéographique et que l'intégrité écologique du massif est menacée par le développement immobilier;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi:

«Nous demandons au ministre du Développement durable, de la Faune et des Parcs du Québec de soustraire le massif des escarpements de Prévost, Piedmont, [...] Saint-Hippolyte de tout développement immobilier et d'utiliser les ressources dont il dispose pour en garantir l'intégrité écologique ainsi que l'accès démocratique aux activités de plein air compatibles avec l'écotourisme.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Le Président: Merci, Mme la députée. Cette pétition est déposée.

Il n'y a pas d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant à la période de questions et réponses orales, et je reconnais, en question principale, M. le chef de l'opposition officielle.

Investissement prévu pour l'enseignement postsecondaire

M. André Boisclair

M. Boisclair: Bonjour, M. le Président. Samedi dernier, le premier ministre du Québec a annoncé son

intention de dégeler les frais de scolarité et de les augmenter de 30 %. Il a fait le choix de taxer la matière grise. Pourtant, lorsqu'on regarde un peu plus loin quels sont les faits, on remarque que, malgré le chiffre de 1 milliard que le premier ministre a annoncé comme investissement neuf dans le réseau de l'éducation postsecondaire pour justifier l'augmentation des frais de scolarité, on remarque que, bien loin du milliard, ce ne sont que 200 millions d'argent neuf que le gouvernement du Québec s'engage à injecter dans le réseau de l'éducation postsecondaire, et en particulier 120 millions dans le réseau universitaire. Quand on regarde quels sont les chiffres, M. le Président, ce n'est pas, comme le laissait entendre le premier ministre, pour chaque dollar qu'il allait puiser dans la poche des étudiants, 10 qu'il allait réinvestir dans le réseau de la santé; pour chaque dollar qu'il ira puiser dans la poche des étudiants, c'est à peine un seul dollar qu'il s'engage à réinvestir dans le réseau.

M. le Président, est-ce que le premier ministre peut confirmer que le seul argent neuf qui ira dans le réseau de la santé, c'est de l'argent qui vient de la poche des étudiants et que son milliard qu'il a annoncé samedi dernier, ce n'est qu'un écran de fumée?

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: Bien, M. le Président, d'abord permettez-moi de répondre sur le dossier de l'éducation d'abord en rappelant au chef de l'opposition officielle que 1 milliard de dollars d'argent dans le réseau de l'éducation, c'est de l'argent des contribuables québécois et que je crois, moi, qu'il faut faire preuve de respect envers les contribuables québécois. Si on investit 1 milliard de dollars dans le réseau de l'éducation, il ne faut pas présenter ça comme étant une chose qui n'a pas été faite ou qui n'est pas significative. D'ailleurs, on le fait pour maintenir les services dans l'ensemble du système d'éducation, contrairement à ce qu'a fait le chef de l'opposition officielle quand il était au gouvernement.

J'ai-tu besoin de lui rappeler qu'il avait, lui, au 25 août dernier, dit ceci en entrevue? Il avait dit que, dans le domaine de l'éducation, il faisait partie d'un gouvernement où il aurait souhaité qu'il en fasse davantage: «L'équipe à laquelle j'appartenais, je le cite, n'a pas accordé suffisamment d'importance aux questions d'éducation — c'est toujours le chef de l'opposition officielle qui parle. Ça aurait dû se traduire par des sous, ça aurait dû se traduire sur un objectif de société, au-delà des budgets, des sommes supplémentaires qu'on doit donner à un ministère. J'aurais aimé ça qu'on soit capables de poser comme urgence, comme priorité pour le Québec la question de l'éducation.»

Non seulement vous ne l'avez pas fait, mais vous avez coupé dans l'éducation quand vous étiez au gouvernement. Vous n'avez même pas maintenu les budgets au niveau où ils étaient d'une année à l'autre. On a investi trois fois plus en l'espace de quatre ans — puis il y aura un nouveau budget aujourd'hui — que vous avez fait pendant une période de neuf ans, M. le Président.

Alors, aujourd'hui, comment peut-il, à l'Assemblée nationale, nous reprocher le fait qu'on a réinvesti en éducation, que nous allons continuer à le faire...

Le Président: En conclusion, M. le premier ministre.

M. Charest: ...que nous avons proposé une politique qui est juste et raisonnable, qui est reconnue par tous les commentateurs, sauf, sauf le chef de l'opposition officielle?

Le Président: En question complémentaire, M. le chef de l'opposition officielle.

M. André Boisclair

M. Boisclair: M. le Président, on a tous entendu le premier ministre, samedi dernier, dire que, pour chaque dollar qu'il allait puiser dans la poche des étudiants, il allait en injecter 10.

Est-ce qu'il peut avoir, M. le Président, le courage de dire les choses comme elles sont et de dire, avec ce programme qu'il a rendu public et qu'il propose aux Québécois, que le seul argent neuf qui va aller dans le réseau, faire en sorte que nos étudiants aient accès à une éducation de meilleure qualité, que le seul argent neuf qui va venir dans le réseau, il va venir de la poche des étudiants puis qu'il n'y a pas une cenne d'argent neuf dans son budget?

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre! La parole est à M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: Merci, M. le Président. Là, je pense que les Québécois comprennent mieux les décisions du gouvernement du Parti québécois antérieur, celui dont le bilan est celui d'un gouvernement qui n'a même pas réinvesti dans ce qu'il appelle les coûts de système. Alors, on comprend pourquoi ils ont pris ces décisions-là. À leurs yeux à eux, aux yeux du chef de l'opposition officielle, cet argent-là ne comptait pas, ce n'était pas de la vraie argent, alors que 1 milliard de dollars, pour un contribuable québécois c'est beaucoup d'argent, et c'est de l'argent qu'on a investi que nous n'avez pas investi.

Mais non seulement le chef de l'opposition officielle est seul dans sa position, aux yeux d'un grand nombre d'observateurs, mais, dans son propre caucus, M. le Président, il y a des gens qui ne sont pas d'accord avec lui. J'ai-tu besoin de lui rappeler qu'au mois de juin dernier le député de Richelieu disait ceci: «Il y a des choses qui doivent être dites. [...] Je ne crois pas que ce soit dans l'intérêt des étudiants du Québec...»

● (9 h 30) ●

Le Président: En conclusion, M. le premier ministre.

M. Charest: ...de la recherche et du monde de l'éducation», et qui disait: «Aller en campagne électorale avec une position de gel des frais de scolarité m'apparaît

personnellement très dangereux»? Le député de Richelieu disait ça pas plus tard que le mois de juin dernier. Même dans votre propre groupe, M. le Président, il y a des députés qui ne sont pas d'accord avec le chef de l'opposition officielle.

Le Président: En question complémentaire, M. le chef de l'opposition officielle.

M. André Boisclair

M. Boisclair: M. le Président, tous les Québécois réalisent jusqu'à quel point la parole du premier ministre ne vaut pas grand-chose en ce moment. On l'a vu à l'occasion, en 2003...

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre! S'il vous plaît! S'il vous plaît! M. le chef de l'opposition officielle, je vous demande de faire attention. La prudence.

M. Boisclair: Parfait. Mais tous les Québécois ont bien vu, M. le Président, le chef du Parti libéral, en campagne électorale, dire une chose puis, retrouvé au pouvoir, en faire une autre. On l'a vu nous annoncer samedi dernier que, pour chaque piastre qu'il allait chercher dans la poche des étudiants, il allait en mettre 10. Aujourd'hui, il n'est pas capable d'affirmer la même chose dans cette Assemblée. Il se rend compte lui-même qu'il a déjà commis une première erreur.

Le Président: Votre question.

M. Boisclair: Puis je veux aller plus en détail avec lui. Quand on regarde les chiffres de l'enseignement universitaire, on se rend compte que c'est 200 millions d'argent neuf. Comme par hasard, ce 200 millions d'argent neuf, c'est le même montant qui reste à être versé pour les années 2006-2007, 2007-2008, annoncé par le ministre de l'Éducation à l'automne, réannoncé, signé officiellement, en décembre, avec les recteurs. En somme, il s'agit du même argent, du même 200 millions.

Alors, je veux demander au premier ministre: Le 200 millions d'argent qu'il veut injecter dans la campagne électorale, est-ce que c'est le même argent qui va figurer dans son bilan? En somme, est-ce que l'argent qui est dans son bilan va aussi figurer dans ses promesses électorales? Est-ce que c'est ça, M. le Président, de la transparence?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: Alors, M. le Président, on a fait preuve de transparence. On a justement rendu public le programme que nous allons proposer. Il a été approuvé par les instances de notre parti. Ça s'est bien passé, aussi. Et nous allons réinvestir, pour chaque dollar qu'un étudiant — ça représente 2 \$ par semaine, soit dit en passant — pour chaque dollar, nous allons réinvestir 10 \$.

Mais on n'est pas les seuls à avoir ce point de vue là. J'ai cité tantôt le député de Richelieu, permettez-moi de citer le député de Vachon qui, ce matin, donnait

une entrevue à la radio. Et, à la radio, M. Homier-Roy, qui l'interviewait, dit: «Oui, mais vous refusez — il semble en tout cas — l'idée même du dégel, alors qu'on sait bien — puis on est d'accord, je pense, là-dessus — que la somme qui est exigée par les étudiants n'est quand même pas déraisonnable, il pourrait y avoir — je ne sais pas, le mot vous déplaît peut-être, mais — un dégel relatif. Il pourrait y avoir une augmentation étalée. C'est un peu ce que M. Charest propose.» Le député de Vachon, ce matin, répond ceci: «Écoutez, [écoutez, moi,] je ne demanderais pas mieux que de croire une augmentation étalée, puis [...] une augmentation de 30 %...»

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre!

M. Charest: Mais il continue en disant ceci: «Mais, regardez, nous, ce qu'on dit, c'est: Gelons... maintenons le gel des frais de scolarité. Éventuellement, si on veut discuter de cette question, invitons les étudiants, les administrateurs et le gouvernement à la même table...»

Le Président: En conclusion, M. le premier ministre.

M. Charest: ...et ouvrons toute la table. Parce qu'il y a un peu d'hypocrisie dans le système, entre vous et moi.» De qui parlait-il au juste, M. le Président?

Le Président: En question principale, monsieur...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! En question...

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

Des voix:

Le Président: À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît! Alors, une dernière question complémentaire, M. le chef de l'opposition officielle.

M. André Boisclair

M. Boisclair: Bravo! Bravo au député de Vachon! Puis, l'hypocrisie dans le système, on va la battre à la prochaine campagne électorale.

Le Président: Votre question, M. le chef de l'opposition.

M. Boisclair: Et je reviens sur la question de fond. Le premier ministre et le ministre de l'Éducation ont annoncé des ententes d'un investissement de 320 millions dans le réseau d'enseignement. Ils nous l'ont annoncé en fin, à la toute fin de leur mandat, alors qu'ils s'étaient engagés à le faire au début, ils annoncent de l'argent neuf dans le réseau de l'éducation.

Quels sont ces chiffres qu'ils nous annoncent à peu près à trois, quatre reprises? D'abord l'annonce, le

budget, la signature avec les recteurs, trois, quatre fois la même nouvelle. Les chiffres, c'est que, pour 2007-2008, ils prévoient 120 millions; pour 2009-2010, 80 millions. 120, 80, ça fait 200; c'est le même 200 millions qu'ils ont annoncé dans leur plateforme électorale. En somme, est-ce que le premier ministre peut mettre fin à ses exercices de comptabilité créatrice puis nous dire que le 200 millions qu'il a annoncé, qu'il va mettre dans son bilan, ça n'a pas de bon sens de le mettre non plus dans ses engagements électoraux?

Le Président: M. le ministre de l'Éducation.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier: Si le chef de l'opposition regarde le programme et les chiffres, parce qu'il y en a qui expliquent ce que nous allons faire, il va voir, par exemple, que, pour les élèves en difficulté, le 1 000 professionnels de plus que nous allons chercher, nous ne l'avons pas établi comme prix à payer parce qu'on avait déjà annoncé ces montants-là.

À l'égard du 200 millions pour les universités et les collèges, c'est au-delà des sommes déjà annoncées et au-delà des coûts de système. Il faut les payer, les coûts de système, M. le Président, parce que, si on ne les paie pas, on recule.

Voici le portrait du Parti québécois lorsqu'il était au gouvernement, et le chef du Parti québécois était membre du gouvernement. Lorsque le Parti libéral a quitté, en 1994, il y avait un montant de 1,7 milliard pour les universités à toutes les années, une après l'autre: 1995, 1996, 1997, 1998. C'est toujours en dessous de l'année 1994. Pas juste qu'ils n'ont pas couvert les coûts de système, ils ont coupé les montants qu'il y avait au départ. Ça, c'est la gouverne du Parti québécois. Aujourd'hui, ils nous disent que les coûts de système, ça ne compte pas, M. le Président; les coûts de système, c'est les salaires des professeurs, c'est les abonnements dans les bibliothèques. Avec le Parti québécois, ce qu'on nous annonce, c'est quoi? Des professeurs qui s'en vont? Des bibliothèques dégarnies? Ils sont les alliés des étudiants ou leurs ennemis, M. le Président?

Le Président: En question principale, M. le député de Rousseau.

Hausse des tarifs de services publics

M. François Legault

M. Legault: M. le Président, parlant d'hypocrisie, tout le monde se souvient que le premier ministre avait promis 5 milliards de baisses d'impôt pour se faire élire en 2003. M. le Président, la semaine dernière, c'est la présidente du Conseil du trésor qui a fait le bilan du premier ministre. Ce qu'elle nous a dit, c'est que le gouvernement n'a pas pu baisser les impôts de 5 milliards, il a livré seulement 754 millions. Si vous faites un petit calcul, M. le Président, ça veut dire un bulletin, ça, une note de 15 %, et là-dessus on va se mettre d'accord avec la présidente du Conseil du trésor.

Mais, M. le Président, ça ne s'arrête pas là. Non seulement le premier ministre n'a pas respecté sa promesse concernant les baisses d'impôt, mais il a augmenté à peu

près tous les tarifs au Québec: quatre fois en électricité, la hausse des coûts des services de garde malgré l'autre promesse qui avait été faite en 2003...

Le Président: Votre question.

M. Legault: ...hausse des taxes scolaires, etc. Je comprends que c'est long, M. le Président, mais les Québécois aussi trouvent que la liste est longue, d'augmentation des tarifs.

Est-ce que le ministre des Finances pourrait nous dire: Depuis quatre ans, de combien a-t-il augmenté les tarifs à la population du Québec?

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Michel Audet

M. Audet: M. le Président, je comprends que le député de Rousseau a bien hâte que je lise mon troisième budget. Je vais le livrer ce soir. Il peut d'ailleurs, s'il va au huis clos, dès maintenant voir des chiffres qui vont justement confirmer que nous avons baissé les impôts des Québécois de 2,9 milliards jusqu'à présent, sans même tenir compte du prochain budget, M. le Président, et que d'autre part, d'autre part...

Des voix: ...

M. Audet: ...et que d'autre part nous avons, nous, indexé le régime fiscal pour tenir compte de l'inflation, depuis le début. Le Parti québécois, qu'est-ce qu'il a fait pendant qu'il était là? Mon collègue de l'Éducation l'évoquait tantôt: on pourrait avoir une liste aussi longue. 1995, qu'est-ce qu'ils ont fait avec l'indexation? Zéro indexation. 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, ils ont fait quoi? Ils ont financé, n'est-ce pas, sur le dos des contribuables les dépenses en n'indexant pas les impôts. Nous, on les a indexés. M. le Président, c'est 1,5 milliard que nous avons donné en indexation des impôts. Nous, nous l'avons retourné aux contribuables, M. le Président. C'est ça, de la gestion rigoureuse.

● (9 h 40) ●

Le Président: En question complémentaire, M. le député de Rousseau.

M. François Legault

M. Legault: Est-ce que le ministre des Finances pourrait avoir une petite discussion avec la présidente du Conseil du trésor? Peut-être qu'elle lui dirait que les tarifs ont augmenté de 2,2 milliards depuis quatre ans. M. le Président, je vais prendre un exemple, qui est dans la plateforme du Parti libéral. Est-ce que le ministre des Finances peut nous dire, pour une famille moyenne avec deux enfants, deux revenus, 30 000 \$ et 45 000 \$, l'allègement fiscal qui a été donné, c'est 1 186 \$, est-ce qu'il pourrait nous dire, pour la même famille, de combien les tarifs ont augmenté depuis quatre ans pour cette famille moyenne?

Le Président: M. le ministre...

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

Des voix: ...

Le Président: Mme la présidente du Conseil du trésor.

Mme Jérôme-Forget: M. le Président, comme le...

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Mme la présidente.

Mme Monique Jérôme-Forget

Mme Jérôme-Forget: M. le Président, comme le député de Richelieu est muet, je profite de l'occasion de répondre parce qu'il a mentionné mon nom. M. le Président... j'ai dit Richelieu, c'est ça? Non, non, j'ai parlé tantôt de M. Richelieu.

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît.

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît. Mme la présidente du Conseil du trésor, adressez-vous à la présidence, ça va mieux. À l'ordre, s'il vous plaît!

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît! Vous vous adressez à la présidence.

Mme Jérôme-Forget: M. le Président, c'est parce que je faisais référence au député de Richelieu, celui qui est pour le dégel des frais de scolarité, là, mais qui n'a jamais posé de question.

Alors, je profite de l'occasion pour dire au député de Rousseau, M. le Président, que, contrairement à ce qu'il affirme, quand j'ai mentionné les baisses d'impôt, j'ai toujours mentionné également ce qu'on donnait au soutien aux enfants, l'indexation et tous les volets, parce que, nous, on a fait le choix des familles, M. le Président. Croyez-le ou non, les familles à faibles revenus...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! En conclusion, rapidement, Mme la présidente.

Mme Jérôme-Forget: M. le Président, croyez-le ou non, nous, on trouve que c'est important, les jeunes familles, au Parti libéral du Québec. Nous, on estime que les jeunes familles à faibles revenus, c'est là où on a mis 2 milliards de dollars, et on s'en vante, M. le Président.

Le Président: Alors, dernière question complémentaire, M. le député de Rousseau.

Revenu disponible des ménages

M. François Legault

M. Legault: Oui, M. le Président. Est-ce que la présidente du Conseil du trésor réalise qu'elle a l'air un petit peu du capitaine Bonhomme qui me dit: Croyez-moi, cette fois-ci, je vous dis la vérité?

M. le Président, je repose ma question: Est-ce que le ministre des Finances peut nous confirmer que, pour une famille de deux enfants avec deux revenus, 30 000 \$ et 45 000 \$, que l'allégement fiscal, depuis quatre ans, incluant le soutien au revenu dont parle la présidente du Conseil du trésor, au total, ça représente 1 186 \$?

Mais je vais lui dire le chiffre concernant l'augmentation de tarifs: c'est 2 190 \$. Donc, ce que ça veut dire, c'est que la famille moyenne a sorti 1 000 \$ de plus de sa poche avec ce gouvernement-là.

Le Président: Je considère cette question comme une question principale. Monsieur...

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre! Question principale. M. le ministre des Finances.

M. Michel Audet

M. Audet: M. le Président, puisque le député de Rousseau a évoqué des chiffres, je vais lui donner les chiffres qui sont officiels, et il va voir que l'augmentation du revenu des ménages est une augmentation réelle, même avec ces chiffres d'augmentation de tarifs qu'il nous sort de nulle part. Voici, M. le Président. Avec un revenu familial... Je m'excuse, oui.

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît!

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! M. le ministre des Finances.

M. Audet: Avec un revenu familial de 25 000 \$, l'augmentation, le gain pour la famille depuis 2003, depuis 2003, est de 5 400 \$, M. le Président, 5 400 \$. Toujours donc, au net, après impôt et inflation, le gain pour les familles d'un revenu familial de 50 000 \$ est de 3 273 \$, M. le Président. Et peut-être ça intéressera plus... ça intéressera les députés, pour un revenu de 75 000 \$, donc...

Le Président: En conclusion.

M. Audet: ...pour un revenu familial de 75 000 \$, le gain net pour les familles est de 4 267 \$, M. le Président.

Le Président: En conclusion.

M. Audet: C'est ça, notre politique familiale.

Le Président: En question principale, M. le député de Rivière-du-Loup.

État des finances publiques

M. Mario Dumont

M. Dumont: Oui. M. le Président, dans les premiers gestes de son mandat, l'actuel premier ministre avait demandé à l'ancien Vérificateur général, Guy Breton, de faire une revue du budget qui avait été laissé par l'ancien gouvernement, pour y découvrir qu'on laissait... le budget de veille d'élection de l'ancien gouvernement laissait un trou de 4,3 milliards. Le premier ministre avait justifié son geste par son souci personnel de transparence, de donner l'heure juste sur l'état des finances publiques. Ce trou de 4,3 milliards a été son prétexte en or pour manquer à ses engagements semaine après semaine, mois après mois, durant tout un mandat, en santé, sur les baisses d'impôt. Tout au cours de ce mandat, le député des Chutes-de-la-Chaudière comme moi-même avons demandé au premier ministre d'être sérieux et de refaire à la fin du mandat le même exercice qu'au début, parce que ce n'est pas après l'élection qu'on veut savoir l'état réel des finances publiques, mais c'est avant de voter que les gens veulent le savoir...

Le Président: Alors, votre question.

M. Dumont: Oui. Ma question: Est-ce que le premier ministre se souvient des propos du Vérificateur général, qui dit: «Une comptabilité plus rigoureuse révélerait que le solde budgétaire est déficitaire. [...] le solde budgétaire cumulé aux fins de la Loi sur l'équilibre budgétaire affiche un déficit d'au moins 5,3 milliards de dollars.» Est-ce que le premier ministre est prêt à faire, sur le budget qui va être déposé dans les prochaines heures, le même exercice qu'il a fait en début de mandat, pour que les Québécois aient l'heure juste sur le trou qu'il laisse au moment de voter?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: D'abord, M. le Président, la question du député de Rivière-du-Loup tombe bien, le jour d'un budget, où on pourra justement faire le point là-dessus. Je veux commencer avec un premier fait qu'il a évoqué aujourd'hui, ce trou de 4,3 milliards de dollars qui nous a été laissé par le gouvernement précédent, malgré le fait qu'ils avaient déposé un budget à la veille du déclenchement des élections générales. Et rappelons-nous, M. le Président, que Pauline Marois avait avoué par la suite qu'au mois de novembre 2002 elle avait dit à ses collègues, incluant le chef de l'opposition officielle, qu'il y avait un trou, au mois de novembre 2002 — on ne parle pas de mars 2003 — de 3,4 milliards de dollars dans les finances publiques et que le chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, le 1er novembre dernier, disait ceci: «Les baisses d'impôt, on est d'accord, mais on ne peut pas en faire une grande priorité, disait-il. On connaissait la réalité de finances publiques», et qu'il a passé aux aveux au mois de novembre dernier.

Cela étant dit, M. le Président, le chef de l'ADQ doit savoir aussi qu'on a déposé, nous, un programme qui est chiffré, contrairement au programme que le chef de l'ADQ a déposé. On connaît, on connaît sa seule proposition-phare, là, ce serait de transférer de l'argent à des familles en allant piger dans les poches des gens qui sont à l'aide sociale. Disons que ce n'est pas la trouvaille du siècle, mais ça ressemble à l'ADQ. Alors que, sous notre gouvernement, il y a 52 000 personnes de moins à l'aide sociale, 10 % de moins de personnes à l'aide sociale.

Mais la vraie réponse à votre question puis à la question de tous les Québécois, elle ne viendra pas du chef de l'ADQ, ne viendra pas de l'opposition officielle, ne viendra pas non plus du côté du gouvernement, elle est donnée par les maisons de cotation de crédit...

Le Président: En conclusion, M. le premier ministre.

M. Charest: ...qui, à deux reprises, ont rehaussé la cote de crédit du Québec au niveau maintenant où elle était en 1975.

Le Président: En question complémentaire, M. le député de Rivière-du-Loup.

M. Mario Dumont

M. Dumont: Oui. Est-ce que le premier ministre se prend au sérieux lorsqu'il parle de programme chiffré, alors que le même rapport du Vérificateur général dit que, s'il arrive au déficit zéro, c'est à cause de certaines méthodes comptables discutables qui donnent des résultats avantageux? C'est ça que le Vérificateur général dit de la comptabilité du gouvernement et c'est pour ça qu'on a une dette qui s'est accélérée en augmentation, qui va dépasser les 120 milliards.

Et est-ce que son refus de faire le même exercice, en fin de mandat, qui avait été fait en début de mandat ne tient pas au fait qu'il est couvert de ridicule parce qu'il s'est plaint d'avoir ramassé un trou de 4,3 milliards, puis il laisse aujourd'hui un trou de 5,3 milliards, d'après les chiffres du Vérificateur général?

● (9 h 50) ●

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: M. le Président, ce serait plus convaincant, lorsque le chef de l'ADQ parle de chiffres, si lui-même était capable d'en produire, surtout à ce moment-ci. D'ailleurs, on a été habitués: du côté de l'opposition officielle, ils devaient produire le budget de l'an 1 il y a six mois, puis ils ne l'ont toujours pas produit. Le député de Rousseau n'a toujours pas donné un seul chiffre. Et là, du côté de l'ADQ, il n'y a pas un seul chiffre, alors qu'on a produit un programme chiffré, M. le Président.

L'autre chose que dit le chef de l'ADQ, c'est un commentaire sur nos engagements. Je lui fais remarquer que ceux qui se sont penchés justement là-dessus, pas plus tard qu'au mois de novembre 2006, des professeurs d'université, 27 profs d'université disaient: Le gouvernement Charest, bien noté. Dans l'ensemble, ils ont réalisé leurs engagements. En particulier en santé, ils disaient ceci, et

je cite: «Soulignons que la santé est l'un des secteurs où le gouvernement a le mieux performé.»

M. le Président, on a respecté nos engagements. Et je reviens à ce que je mentionnais il y a une seconde...

Le Président: En conclusion, M. le premier ministre.

M. Charest: ...le jugement porté par les maisons de cotation de crédit, c'est la plus absolue... Là, je comprends...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît! M. le premier ministre, je vous invite à conclure.

M. Charest: M. le Président, je comprends que l'opposition officielle est déçue, eux qui sont les auteurs du métro de Laval, puis la Gaspésia, puis les pertes à la SGF.

Le Président: En conclusion.

M. Charest: Quand on rehausse la cote de crédit à deux reprises dans l'espace d'une seule année, si le député de Rivière-du-Loup sait ce que ça veut dire, il saurait que c'est le jugement le plus absolu qui puisse être porté sur la gestion d'un gouvernement.

Le Président: Dernière question complémentaire, M. le député de Rivière-du-Loup.

M. Mario Dumont

M. Dumont: Oui, M. le Président. En rappelant au premier ministre que les firmes de cotation ne rembourseront pas la dette du Québec, c'est nos enfants qui vont être pris avec...

Est-ce que... Est-ce que le...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Rivière-du-Loup.

M. Dumont: Est-ce que le premier ministre, aujourd'hui, n'est pas en train de reconnaître que ce rapport Breton ne relevait pas du tout de son souci de transparence mais relevait de sa nécessité de se trouver, au lendemain des dernières élections, une excuse universelle pour manquer systématiquement à ses engagements durant tout un mandat? Et est-ce qu'aujourd'hui il se rend compte que ce que les Québécois voulaient comme changement, ce n'est pas des changements de méthode de calcul comme le ministre des Finances nous a faits puis, comme le ministre de la Santé a fait, changer la façon de calculer les délais d'attente, changer la façon de calculer le nombre de personnes dans les urgences?

Le Président: En conclusion, M. le député.

M. Dumont: Il avait promis des changements dans la vie des citoyens du Québec, il a livré des changements dans les méthodes de calcul. C'est rire en pleine face de la population.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: J'invite tous les citoyens du Québec, M. le Président, à aller relire les remarques qui ont été formulées par les deux maisons de cotation de crédit qui se sont penchées sur les finances publiques au Québec. Ils retrouveront dans ces remarques les grands faits d'armes de ce gouvernement sur la question des finances publiques, entre autres un contrôle très rigoureux, hein, en deçà de 4 %, en moyenne, d'augmentation de programmes de dépenses par année. C'est en deçà de la moyenne des autres provinces et territoires, en deçà de la moyenne du gouvernement fédéral.

Mais en plus ils ont fait une remarque très importante à mes yeux: ils ont rehaussé la cote de crédit du Québec, M. le Président, parce qu'on a inclus et ce ministre des Finances a inclus un plan de réduction de la taille de la dette, qui s'appelle le Fonds des générations.

Or, le député de Rivière-du-Loup est contre le Fonds des générations, le chef de l'opposition officielle est contre le Fonds des générations, alors que la cote de crédit du Québec a été rehaussée grâce au Fonds des générations. Ça permet aux citoyens du Québec — en voulez-vous un, résultat tangible? — d'économiser 50 millions de dollars par année parce qu'on a fait notre travail. Ça, ce n'est pas un discours, ça, c'est des vrais chiffres, des vraies économies pour tous les citoyens du Québec, et c'est exactement ce que les Québécois voudront continuer après la prochaine élection générale.

Le Président: En question principale, Mme la leader de l'opposition officielle.

Dépenses électorales de la coalition du Non au référendum de 1995

Mme Diane Lemieux

Mme Lemieux: M. le Président, l'opposition officielle a mis la main sur deux documents du gouvernement canadien qui portent la mention «Secret».

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il vous plaît! À l'ordre! La parole est à Mme la leader de l'opposition officielle.

Mme Lemieux: Le premier document est une note datée du 6 juillet 1995 et qui était destinée à Mme Lucienne Robillard. La seconde note est datée du 19 juillet 1995 et elle était destinée au premier ministre du Canada, Jean Chrétien.

Dans la première note — et je demande le consentement pour la déposer — on y lit la chose suivante: «Après discussion avec nos partenaires de la coalition du Non, nous proposons de retenir les services d'une compagnie de production vidéo sécuritaire et fiable, Les Productions Harvey-Gagnon, pour les fins suivantes: [...] suivre et filmer les chefs fédéralistes[...]; filmer en région des témoignages de gens ordinaires, vox pop, qui expliquent pourquoi ils voteront non ou qui expriment leurs craintes face à la séparation...» On y lit, M. le Président, également

que ce contrat sera passé par l'entremise de la firme BCP, sous le couvert de la campagne sur les rôles et services gouvernementaux du Canada. Et on conclut que l'ajout de 300 000 \$ au contrat de BCP Publicité couvrira les frais de repérage, de tournage et de production pour la coalition du Non.

Le Président: Votre question, Mme la leader.

Mme Lemieux: On lit, M. le Président, dans le deuxième document, que je voudrais déposer et qui était destiné à Jean Chrétien, que «chaque partenaire principal serait garant du tiers des coûts du contrat; le gouvernement du Canada sera garant de 100 000 \$, [et] le Conseil pour l'unité canadienne et le Parti libéral du Québec couvriraient le solde. [Et] le contrat serait passé par l'entremise de BCP».

Le Président: Votre question.

Mme Lemieux: Alors, M. le Président, c'est comme si le gouvernement du Québec, sous le couvert d'une campagne sur l'alcool au volant, faisait préparer du matériel électoral pour sa propre campagne.

M. le Président, est-ce que le premier ministre a été informé de cette manœuvre?

Documents déposés

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement pour les documents? Consentement. Les documents sont déposés.

M. le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Benoît Pelletier

M. Pelletier: Oui. Alors, M. le Président, comme vous le savez, il y a une enquête présentement qui a cours et qui est commandée par le Directeur général des élections. Cette enquête donc est tenue par le juge Grenier. Éventuellement, il rendra son rapport. Alors, j'encourage l'opposition officielle à communiquer toute information pertinente au D.G.E. et en même temps en profiter pour communiquer au D.G.E. les informations en ce qui concerne les dépenses du Conseil sur la souveraineté.

Le Président: En question complémentaire, Mme la leader de l'opposition officielle.

Mme Lemieux: M. le Président, ce qu'il est question ici, c'est de détournement de fonds. Alors, M. le Président...

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! S'il vous plaît! M. le leader du gouvernement.

M. Dupuis: M. le Président, tout le monde sait qu'il y a actuellement une enquête importante qui se tient sur ce sujet-là. La leader de l'opposition doit être extrêmement prudente dans ses questions.

Le Président: Alors, Mme la leader de l'opposition, vous êtes en question complémentaire. Si vous voulez poser votre question.

Mme Diane Lemieux

Mme Lemieux: Est-ce que j'ai besoin de rappeler au premier ministre qu'en 1995 le directeur général du Parti libéral du Québec était M. Stéphane Bertrand et que M. Bertrand est maintenant directeur de cabinet du premier ministre?

Alors, je repose ma question: Est-ce que le premier ministre a été mis au fait de cette manœuvre et de ce détournement de fonds en 1995?

Le Président: M. le leader du gouvernement et vice-premier ministre.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: M. le Président, c'est triste que la leader de l'opposition termine cette session comme le Parti québécois l'a commencée en cette Chambre, par une campagne de salissage à la suite de faits non prouvés, non fondés. Il y a une enquête qui se tient actuellement, qui vérifie toutes ces questions-là.

Mais allez-vous, vous autres, procéder devant la commission pour dire ce que vous avez dépensé avant le référendum de 1995? Allez-vous le dire?

Le Président: En question complémentaire, Mme la leader de l'opposition officielle.

Financement d'activités de la coalition du Non au référendum de 1995

Mme Diane Lemieux

Mme Lemieux: M. le Président, ce qui est dommage et dommageable, c'est que le premier ministre du Québec ait délibérément choisi de déclencher des élections générales au Québec avant que toute la lumière soit faite...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! Alors, vous êtes...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît!

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! Alors, Mme la leader, vous êtes en question principale.

● (10 heures) ●

Mme Lemieux: Alors, le premier ministre a choisi délibérément de tenir des élections générales avant que le rapport du juge Grenier soit connu. Nous déposons, ce matin, des documents nouveaux qui amènent des informations extrêmement importantes, des informations à l'effet qu'un détournement de fonds aurait eu lieu, qu'une facture aurait été partagée par le gouvernement fédéral, le Conseil de l'unité canadienne et le Parti libéral du Québec.

Je repose ma question au premier ministre: Le directeur du Parti libéral du Québec, en 1995, était Stéphane Bertrand. M. Bertrand est maintenant son

directeur de cabinet. Je veux savoir s'il a été informé de cette manoeuvre.

Le Président: M. le leader du gouvernement et vice-premier ministre.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: M. le Président, s'il devait y avoir des élections, ce ne serait pas une surprise pour le chef de l'opposition qui dit, depuis je ne sais pas combien de temps, qu'il attend des élections, hein? Ça sent les élections pour André Boisclair, à pleines pages.

Mais, dans le programme du Parti québécois, M. le Président, en parlant de dépense de fonds publics, je pense que c'est important que la population sache qu'au lendemain de son élection le gouvernement du Parti québécois se limitera à poser uniquement les gestes absolument indispensables pour donner suite à son engagement de réaliser la souveraineté et qu'il engagera, M. le Président, des fonds publics pour la réalisation de ses objectifs. Ça, c'est important que la population sache ça, M. le Président.

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! En question complémentaire, Mme la leader de l'opposition officielle.

Mme Diane Lemieux

Mme Lemieux: M. le Président, je voudrais déposer une facture qui est à l'attention de Stéphane Bertrand qui est alors directeur général du Parti libéral du Québec, qui a été produite par la firme Harvey-Gagnon pour le tournage d'un vox pop, tel que prévu à cette entente dans les documents secrets que j'ai déposés il y a quelques minutes.

Est-ce que je dois comprendre, M. le Président, au silence du premier ministre, alors que se déroule une enquête sur les opérations illégales du comité du Non pendant la campagne référendaire, alors que le directeur général du Parti libéral du Québec était Stéphane Bertrand et qu'il est maintenant son directeur de cabinet, que M. Bertrand n'a pas pris soin d'informer le premier ministre de cette manoeuvre?

Document déposé

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement pour le dépôt du document? Consentement. Ce document est déposé. M. le leader du gouvernement et vice-premier ministre.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Je pense que la leader de l'opposition, M. le Président, qui se lève, aujourd'hui, sur ces questions-là, a la mémoire bien, bien courte, a la mémoire très courte relativement aux votes qui avaient été annulés suite au référendum de 1995, hein, des votes qui ont été annulés dans le comté de Chomedey entre autres, d'une part.

D'autre part, la dernière fois qu'il y a eu une enquête... Là, là, on ne sera pas dans les suppositions,

on ne sera pas dans les campagnes de salissage de réputation. La dernière fois qu'un juge s'est penché, s'est penché sur les contributions illégales à un parti politique, il en a conclu que le Parti québécois avait reçu des contributions illégales. Le rapport du juge Moisan, ça vous dit quelque chose? Mme Boivin, ça vous dit quelque chose, hein? Renaud, ça vous dit quelque chose?

Le Président: Dernière question complémentaire, Mme la leader de l'opposition officielle.

Mme Diane Lemieux

Mme Lemieux: M. le Président, devant ces éléments nouveaux, est-ce que le premier ministre peut prendre l'engagement solennel qu'en sortant de ce salon bleu il lira les documents en cause et qu'il demandera des comptes à son directeur de cabinet sur le rôle qu'il a joué dans cette manoeuvre en 1995, impliquant ainsi le Parti libéral du Québec?

Le Président: M. le leader du gouvernement et vice-premier ministre.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: M. le Président, l'instance la plus objective qui soit pour toutes ces questions-là, c'est bien sûr l'instance du Directeur général des élections, qui a confié un mandat à un juge de regarder toutes ces questions-là. Le juge Grenier va regarder toutes ces questions-là de façon objective, de façon impartiale, il rendra un rapport, puis on verra à ce moment-là.

En attendant, en attendant, M. le Président, ce que la leader de l'opposition mentionne ne sont que des suppositions, une campagne de salissage de réputation, et je répète que les seules réputations qui ont été entachées dans cette Chambre, c'est la réputation du Parti québécois dans la dernière enquête relativement aux contributions illégales.

Le Président: En question principale, Mme la leader de l'opposition officielle.

Enquête du Directeur général des élections sur Option Canada

Mme Diane Lemieux

Mme Lemieux: Alors, parlons-en, de cette enquête du juge Grenier, M. le Président, sur les opérations illégales d'Option Canada. Cette enquête concerne plusieurs membres du personnel politique de l'actuel gouvernement. Ainsi, il y a trois personnes à l'emploi du cabinet du premier ministre, deux au cabinet du ministre des Finances, un au bureau du whip, un autre au cabinet du ministre des Affaires municipales, un auprès du ministre de la Santé — il y a même un candidat libéral, M. le Président — qui sont interpellés par cette enquête du juge Grenier, 11 personnes, et je ne compte pas le délégué du Québec à Toronto ni Alfred Pilon, un haut fonctionnaire qui est toujours en poste. Ces personnes ont été rémunérées par Option Canada et elles sont actuellement sous enquête.

Le premier ministre a choisi donc de tenir ses élections générales avant la publication du rapport du juge Grenier, en l'absence de ce rapport, M. le Président.

Est-ce que le premier ministre peut nous affirmer, de son siège, que les personnes mentionnées n'ont pas enfreint les lois électorales du Québec?

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! M. le leader du gouvernement et vice-premier ministre.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Je ne sais pas quel commentateur disait, M. le Président, que cette campagne électorale allait être dure et sale, mais ce commentateur qui disait ça pensait sûrement, entre autres, à la leader de l'opposition officielle, et elle le prouve...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il vous plaît!

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il vous plaît, M. le leader du gouvernement, je vous demanderais de retirer les derniers propos que vous avez utilisés vis-à-vis... Très bien. M. le leader du gouvernement.

M. Dupuis: Page 21 du rapport de la commission d'enquête du juge Moisan, versé le 12 juin 2006, *Conclusions générales sur les faits*, je lis verbatim: «Par l'entremise de dons ou d'achat de billets par ses employés, Groupaction a versé des contributions au Parti québécois, à hauteur de 96 400 \$. Le parti connaissait cette situation et il fermait les yeux.» C'est ça, les faits. Ça, c'est prouvé, c'est avéré, il n'y a aucun doute là-dessus.

Le Président: En question complémentaire, Mme la leader de l'opposition officielle.

Mme Diane Lemieux

Mme Lemieux: M. le Président, je demande au premier ministre... Il y a 11 personnes dans ses cabinets — et je ne compte pas des gens qui occupent des hautes fonctions dans la fonction publique québécoise — qui sont sous enquête, qui ont été rémunérées par Option Canada. Je demande simplement au premier ministre, dans le cadre de cette prochaine campagne électorale, s'il peut nous donner la garantie que ces personnes — à défaut d'avoir le rapport du juge Grenier — n'ont pas enfreint les lois électorales du Québec.

Est-ce qu'il a pris des mesures pour garantir aux Québécois que ces personnes n'ont pas enfreint la Loi électorale du Québec?

Le Président: M. le leader du gouvernement et vice-premier ministre.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Ce que la leader de l'opposition est en train de faire, M. le Président, c'est le pire affront à nos principes de justice naturelle, fondamentale de notre système de justice. M. le Président, elle affirme des choses, en cette Chambre, qui ne sont que des suppositions, qui ne sont pas prouvées, qui ne sont pas avérées, et elle cherche strictement à salir des réputations. Ce serait tellement facile, M. le Président, ce serait tellement facile de répondre à la leader de l'opposition officielle: Pourquoi est-ce que c'est elle qui fait ce travail-là ce matin? Pourquoi c'est elle qui fait ce travail-là et pas la personne qui est à sa gauche?

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît!

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît! En question complémentaire, Mme la leader de l'opposition officielle.

Respect de la Loi électorale par des membres du personnel politique

Mme Diane Lemieux

Mme Lemieux: M. le Président, ce qui serait tellement facile pour le premier ministre, c'est de dire aux Québécois: Je suis conscient qu'il y a 11 personnes dans mes cabinets qui sont interpellées par cette enquête, y compris, également, deux hauts fonctionnaires, et je suis conscient que je dois donner des garanties, à défaut d'avoir à notre disposition un rapport clair, net et précis, de donner des garanties que ces personnes n'ont pas enfreint la Loi électorale.

M. le Président, je comprends, au silence du premier ministre, qu'il est incapable de nous donner ces garanties. Considérant, M. le Président, qu'il ne peut donner ces garanties, qu'il s'agit... Ce qui est en cause, c'est des manquements à nos lois électorales, c'est aussi une affaire de détournement de fonds dont aurait été au coeur son directeur de cabinet.

Est-ce que le premier ministre convient que la seule solution qu'il nous reste à ce moment-ci, c'est d'indiquer aux Québécois que, ni de près ni de loin, ces personnes ne seront impliquées dans la prochaine campagne électorale?

Le Président: Alors, c'était une question principale. M. le leader du gouvernement et vice-premier ministre.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: M. le Président, M. le Président, je suis totalement, complètement dérouté, scandalisé par la question de la leader de l'opposition officielle qui a le front, M. le Président, de se lever aujourd'hui, en cette Chambre, de poser des questions qui ne sont que des suppositions, des questions qui ne sont faites que pour

salir des réputations, des questions qui sont faites au sujet de gens qui ont le droit, comme tous les citoyens du Québec... tous les citoyens du Québec ont le droit à la présomption d'innocence.

Il y a actuellement une enquête qui se tient devant un juge réputé, devant un juge impartial, devant un juge, M. le Président, qui tient une enquête tout à fait objective. Et, si la leader de l'opposition officielle était le moins... avait le moins d'honnêteté intellectuelle, elle regarderait, elle regarderait...

● (10 h 10) ●

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il vous plaît! M. le leader...

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre! À l'ordre! Je vous demande de...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! Je vous demanderais de retirer vos derniers propos. Très bien. Et en conclusion.

M. Dupuis: Si la leader de l'opposition officielle, si la leader de l'opposition officielle voulait regarder à sa droite et à sa gauche, et à sa droite et à sa gauche, elle verrait des gens qui ont enfreint la Loi électorale et des gens qui ont enfreint le Code criminel. C'est ça qu'elle verrait.

Le Président: Alors, ceci met fin à la période de questions et réponses orales.

Comme il n'y a pas de votes reportés, nous allons passer à la rubrique des motions sans préavis. M. le leader du gouvernement.

Motions sans préavis

Définir le cadre de la séance extraordinaire

M. Dupuis: Oui, M. le Président. Permettez-moi de présenter la motion suivante qui a pour objectif évidemment de fixer le cadre temporel de cette séance extraordinaire. Donc, M. le Président:

«Que, dès l'adoption de la présente motion, se tienne le débat restreint sur les motifs de la convocation; «Qu'au terme du débat restreint, l'Assemblée mette immédiatement fin aux affaires courantes pour procéder aux affaires du jour;

«Qu'au tout début des affaires du jour, sous réserve du paragraphe suivant, il soit permis à certains députés de s'adresser à l'Assemblée pour une durée maximale de cinq minutes chacun;

«Qu'à 16 heures, il soit permis au ministre des Finances de prononcer le discours du budget;

«Qu'immédiatement après, le critique financier de l'opposition officielle puisse faire [ses] commentaires pour une durée maximale de 20 minutes;

«Qu'ensuite, un député indépendant puisse faire des commentaires pour une durée maximale de 10 minutes;

«Qu'au terme de ces commentaires, les séances extraordinaires prennent fin;

«Qu'à tout moment des séances extraordinaires, le président puisse suspendre les travaux à la demande d'un ministre ou d'un leader adjoint du gouvernement;

«Que l'Assemblée puisse poursuivre ses travaux nonobstant les heures prévues pour les suspensions et l'ajournement;

«Que l'Assemblée puisse siéger tous les jours à compter de 9 heures jusqu'à ce qu'elle décide d'ajourner ses travaux et qu'elle débute ses séances pour la période des affaires courantes;

«Que les dispositions du règlement inconciliables avec la présente motion ne puissent s'appliquer;

«[Et] je propose donc que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.»

Mise aux voix

Le Président: Cette motion, est-elle adoptée? Cette motion, est-elle adoptée? Adopté.

Débat restreint sur le motif de la convocation en séance extraordinaire

Conformément à l'article 27 de notre règlement, nous allons entamer le débat restreint sur le motif de la convocation en séances extraordinaires. Et le partage du temps sera le suivant: 10 minutes sont allouées aux députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat. Dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes pourra être utilisé par l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants sera redistribué également entre les deux groupes parlementaires, étant entendu que cette répartition ne pourra être effectuée avant que le temps dévolu aux deux groupes parlementaires ne soit entièrement écoulé. Et les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Je suis prêt à reconnaître un premier intervenant. Alors, M. le député de Hull.

M. Roch Cholette

M. Cholette: Merci, M. le Président. C'est un moment important, aujourd'hui, à cette assemblée où le premier ministre nous a convoqués pour une séance extraordinaire de notre Assemblée. Comme vous le savez, les règles parlementaires font en sorte que c'est la prérogative du premier ministre qui fait en sorte que nous nous retrouvons, aujourd'hui, entre autres, pour cette période de questions, mais aussi pour le discours du budget qui aura lieu plus tard, aujourd'hui, un budget qui va marquer, comme tous les budgets marquent, l'histoire de notre gouvernement, l'histoire du Québec, quand on pense, par exemple, aux avancées importantes, réalisées par le ministre actuel des Finances, concernant la création du Fonds des générations. Soit dit en passant, Fonds des générations qui est accueilli très largement de façon positive par l'ensemble des chroniqueurs du monde financier, malheureusement pas accueilli de la même façon par le chef de l'Action démocratique du Québec, par le chef du Parti québécois, qui... Pour eux, la dette: pas tout à fait importante au Québec. D'ailleurs, on voit,

avec les programmes politiques présentés par ces formations politiques, que l'endettement du Québec n'est vraiment pas une préoccupation des premiers instants.

Mais, vous savez, M. le Président, j'aurai la chance, ce matin, de faire le tour de quelques éléments qui font en sorte que le budget d'aujourd'hui va marquer en fait la fin de la boucle d'un bilan de gouvernement extrêmement impressionnant au bénéfice des citoyens du Québec, un bilan d'ailleurs qu'on va utiliser, qu'on va pouvoir débattre dans les 33 prochains jours, bilan qui mérite, mérite d'être connu parce qu'il sera le gage donc de la réussite et de la réalisation des engagements à venir par notre formation politique.

Alors, M. le Président, je partagerai ce matin, avec d'autres collègues du parti ministériel, le temps qui nous est imparti pour commenter justement cette convocation spéciale de l'Assemblée nationale quelques semaines précédemment la date prévue pour notre retour.

Évidemment, plusieurs mots viennent à l'esprit lorsqu'on parle du bilan du gouvernement du Parti libéral et du premier ministre actuel. Plusieurs mots caractérisent les réalisations et le genre de gestion que nous avons réussie au cours des quatre dernières années: le mot «courage», le mot «rigueur» et le mot «responsabilité».

Courage parce que c'est un gouvernement qui n'a pas eu peur de prendre des décisions difficiles. Pensons aux nombreuses décisions qui ont dû être prises, notamment en matière de santé, en matière de finances publiques, en matière de relations de travail, en matière de gestion de l'État. Ce sont toutes des décisions qui ont nécessité un large élan de courage de la part d'une administration. D'ailleurs, fait qui est très à noter — et je suis content de voir que le chef de l'opposition officielle est toujours parmi nous — c'est que l'ensemble de ces décisions qui ont suscité beaucoup de commentaires mais qui ont nécessité beaucoup de courage, d'un côté de la bouche, ont été décriées par le chef de l'opposition officielle, et, de l'autre côté de la bouche, il ne veut revenir sur aucune de ces décisions. Parlez-en à Marc Laviolette.

Le chef de l'opposition officielle va décrire, dans les 33 prochains jours, un bilan du gouvernement qu'il va qualifier de peu reluisant, alors que, de l'autre côté de la bouche, il va refuser de revenir sur un seul accomplissement de ce gouvernement, que ce soit la modification de l'article 45 du Code du travail, que ce soient la création des conférences régionales des élus, la création du Fonds des générations, la diminution du nombre d'accréditations syndicales dans le milieu hospitalier, que ce soient la création de l'Agence des partenariats public-privé, la diminution de la taille de l'État, la réorganisation de nos conseils d'administration sur les organismes gouvernementaux, sur les différents conseils d'administration des organismes gouvernementaux.

Pas une fois, vous n'allez entendre le chef de l'opposition officielle dire: Je suis tellement contre, c'était tellement mauvais que je vais revenir en arrière. Non, il va vouloir continuer, faisant fi... et versant des larmes de crocodile pour dire: Ah, c'était épouvantable, prendre ces décisions-là! Mais, d'un autre côté, il va vivre avec. D'un autre côté, il va dire en campagne: Non, non, non, je ne suis pas pour revenir en arrière. Non. J'ai déchiré ma chemise lorsqu'on a modifié l'article 45 du Code du travail, mais jamais je ne reviendrai en arrière. C'est ce qu'il va nous dire. Et ça, ça prouve une seule chose: c'est

un manque de courage, c'est un manque de conviction. En Outaouais, on dirait: Les bottines ne suivent pas les babines. Malheureusement, le chef de l'opposition va faire campagne en disant quelque chose de la main gauche et son inverse de la main droite. Et ça, ça va caractériser la campagne du chef de l'opposition officielle. En fait, c'est une caractéristique que l'Action démocratique partage: la notion de girouette. Un matin, c'est blanc, le lendemain matin, bien c'est noir.

● (10 h 20) ●

Lorsqu'on parle de responsabilité, on parle aussi d'un gouvernement qui a su prendre les décisions qui ont été difficiles mais nécessaires, pas pour la cause souverainiste, mais pour le bien de la population du Québec. Prenons des exemples concrets. Le Parti québécois, lorsqu'il a été là, a ruiné — et je pèse mes mots — a mis à terre un système de santé en mettant à la retraite ces hommes et ces femmes qui offrent des soins. Parce que c'est bien beau, dire: On va mettre de l'argent dans le système de santé. C'est bien beau, dire: On va bâtir des hôpitaux, on va rééquiper nos hôpitaux, on va changer la façon de fonctionner à l'urgence. C'est bien facile de dire ça, mais, au bout de la ligne, ça prend des hommes et des femmes pour soigner les patients du Québec. Ce sont des hommes et des femmes qui font le sacrifice d'une vie, presque, pour aller soigner au chevet donc de ces malades.

Qu'est-ce que le Parti québécois a fait en matière de santé? Quel est l'item le plus important que l'on se souvient, en neuf ans de pouvoir du Parti québécois, en matière de santé? Il a mis à la porte 4 000 infirmières — 4 000 infirmières — et il a mis à la porte 1 500 médecins. Il leur a dit: Nous, on n'a plus besoin de vous au Québec. Votre contribution, c'est fini, ça, merci beaucoup, bonjour. Les Québécois ne sont pas assez malades pour mériter 1 500 médecins. Dehors! Ça, par régions, c'est 100 médecins. Imaginez ce qu'on pourrait faire en Outaouais avec 100 médecins de plus. Imaginez le nombre de patients qui auraient un médecin de famille si ces 100 médecins de plus étaient toujours en poste. Ça, c'est l'héritage du Parti québécois. Ça, c'est l'héritage que vous nous avez laissé après neuf ans de règne où l'objectif de la souveraineté a passé en avant de l'objectif de la santé des citoyens du Québec.

Et là on est en train de réparer les pots cassés grâce au ministre de la Santé, au premier ministre, à toute l'équipe qui en a fait une priorité. Et je vois le chef de l'opposition acquiescer à ce que je dis, évidemment. Je le vois hocher de la tête. Bien, la différence, c'est que, nous, on en fait une priorité, et, pour le Parti québécois, il nous a laissé cette priorité, constatant leur échec évidemment, constatant qu'ils n'ont aucune crédibilité. Je peux m'imaginer, moi, au caucus du Parti québécois, dire: Oui, bien, la santé, ce serait bien important qu'on essaie de réparer ça dans un programme politique. Puis là il y a des gens d'expérience comme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve qui a dit: Oui, mais, M. le chef, on n'est pas très crédibles en santé. On n'est pas capables de faire accroître au monde que tout à coup c'est une priorité. On en a mis 1 500 à la porte, des médecins, puis on a mis 4 000 infirmières à la porte. On ne peut pas dire que c'est une priorité au Parti québécois. Il faudrait inventer quelque chose d'autre.

Ah, je le sais, moi! On va inventer l'éducation comme priorité. Ah! C'est ça. Puis là on va faire accroître

qu'on croit ça, nous autres, au gel des frais de scolarité. Ah! le Parti québécois s'est dit ça en caucus, puis là il y a de la chicane. Le député de Richelieu a dit: Ça n'a pas grand bon sens, M. le chef, ça n'a pas grand bon sens, prévoir des gels de frais de scolarité. Ça fait 13 ans que c'est gelé. Les universités sont en train d'étouffer grâce à ça. C'est irresponsable de faire ça. C'est irresponsable de promettre ça pour gagner quelques votes.

Oui, mais le chef a probablement dit: Oui, bien, écoute, il faut bien offrir quelque chose. Là, les libéraux vont être responsables, eux autres. Ils vont dire que 2 \$ par semaine, c'est responsable d'augmenter ça, puis c'est une part raisonnable. On va inventer un slogan. On va dire que les frais de scolarité, bien, dans le fond, il y a des coûts de système là-dedans puis ce n'est pas de la vraie argent puis... Mais, moi, dans mon comté, là, la vraie argent, c'est l'impôt que le monde paie, puis là on va mettre 1 milliard de plus en éducation par rapport à 1 \$ ou 2 \$ par semaine pour les étudiants. Ça, ça fait quoi? C'est un ratio de 1 \$ pour 10.

Mais, pour revenir à la santé, le Parti québécois a abdiqué cette responsabilité-là. Pour le Parti québécois, c'est probablement la dernière page du programme — qu'ils ne nous ont pas dévoilé encore. Ce sera probablement la page 150, bien après la page 1, parce qu'on sait que la page 1 du Parti québécois, je peux l'annoncer tout de suite, chers collègues, la page 1, ce serait la souveraineté du Québec, en tout cas, s'ils sont conséquents, là. Par magie, la souveraineté du Québec va tout régler. Les 1 500 médecins, là, que vous avez mis à la porte, ils reviennent le jour de la souveraineté. C'est ça? C'est ça? Vous allez inventer 1 500 médecins puis vous allez tout à coup inventer 4 000 infirmières que vous avez mises à la porte, suite à la souveraineté.

Donc, page 1 du programme, c'est la souveraineté; page 100, ce sera la santé, ce sera la dernière responsabilité ou priorité du gouvernement... d'un futur gouvernement du Parti québécois, j'imagine. Pourquoi? Bien, parce qu'il faut bien en parler. Mais là vous n'allez pas revenir sur les décisions courageuses qu'on a prises comme, par exemple, revoir l'organisation du travail dans les milieux de santé, diminuer le nombre d'unités d'accréditation syndicale pour faciliter la gestion, un petit peu moins de présidents de syndicats puis un petit plus de travailleurs sur le plancher, entre autres, pour nettoyer nos hôpitaux, pour offrir des soins aux patients, pour aider les patients, pour avoir plus de services.

On a fait quoi, aussi? Bien, on a investi. Parce que là il y avait eu de graves carences en termes d'investissement, parce qu'on se rappelle que la seule chose que le Parti québécois va faire au pouvoir, puis ils l'ont fait durant neuf ans, ce sont juste les éléments qui sont essentiels à une cause: la souveraineté. Puis mettre de l'argent dans les CLSC pour soins à domicile, ça ne fait pas partie de la liste des priorités, ça, ce n'est pas important. Puis, soigner le monde, ce n'est pas important, ce n'est pas important, ça. Bien, nous, on va mettre... on a mis de l'argent, pas «on va mettre», on a mis de l'argent.

Les marges de manoeuvre que le gouvernement s'est dégagées, c'est-à-dire que les citoyens du Québec se sont dégagées, les contributions qu'ils ont mises, bien ça, on a pris ça puis on a mis ça en grande partie en santé, parce que, pour nous, c'était la seule ou la première priorité. Donc, deux tiers des marges de manoeuvre, on

a mis ça en santé. Ça a permis quoi? On a plus d'étudiants en facultés de médecine, on a embauché plus de médecins, plus de médecins étrangers, plus d'équipements, des nouveaux locaux. On a mis de l'argent, de l'oxygène dans le réseau de santé. Est-ce que c'est parfait? Bien non, ce n'est pas parfait puis ça est pour ça qu'on a besoin de quatre autres années, parce que ce n'est pas parfait.

Mais imaginez deux minutes le retour du Parti québécois. Imaginez ça alors que ce n'est même pas une priorité. Il arrive quoi? Imaginez ça. Il arrive quoi en santé? On ne vous a pas entendus encore, de l'autre côté. Expliquez-nous ça. On va faire quoi en santé? Juste deux minutes. Je regarde l'organisateur en chef, qui a un beau sourire, j'imagine qu'il n'a pas été dans les conventions, récemment, de son parti, avec un large sourire comme ça. Il n'est pas capable de faire passer un seul de ses candidats, pas un seul de ses candidats. Alors, je vois ça. Ça peut bien rire, de l'autre côté.

En santé, qu'est-ce qu'on a fait aussi? On a fait passer les délais d'attente en radio-oncologie... Lorsqu'on a pris le pouvoir, les gens attendaient. Il y avait 400 personnes qui attendaient plus de quatre semaines pour avoir des traitements de radio-oncologie. Puis je sais de quoi je parle, j'ai vécu ça de près, moi, les traitements de radio-oncologie dans ma famille. C'est l'enfer, attendre pour des traitements lorsque tu as le cancer. Sérieusement, là, c'est carrément inacceptable. Non seulement, avant, ils les mettaient dans un autobus, puis ils s'en allaient à Plattsburgh pour se faire soigner, non seulement ça, mais il y en avait 400 qui attendaient plus qu'un mois pour recevoir un premier traitement. Bien, avec notre gouvernement, il n'y a plus personne qui attend plus de quatre semaines pour recevoir leurs traitements en radio-oncologie. Ça, ce n'est pas rien. Ça, là, c'est des gestes concrets pour le bien-être des citoyens du Québec.

On avait 17 groupes de médecine familiale sous le Parti québécois, 17; on en a maintenant 121. Ça veut dire quoi? C'est des beaux termes, ça veut dire qu'il y a plus de gens qui sont pris en charge par un médecin de famille qui assure le suivi. Il y avait 9 600 personnes au Québec, sous le PQ, qui avaient un médecin de famille, il y en a maintenant 955 000, chers collègues. On est parti de 9 600 à 955 000 et on compte toujours. Ça, c'est des gestes concrets.

Il y a de l'assurance médicaments gratuite pour 300 000 personnes de plus au Québec grâce à l'équipe libérale. Ça, c'est simplement un bref tableau de ce qu'on a fait en matière de santé, sans parler du nombre de personnes, beaucoup plus de personnes, 20 % de plus d'opérations au niveau du genou, de la hanche, des cataractes, l'accès garanti, les soins garantis pour ces opérations-là grâce à un projet de loi qui, encore là... Vous avez voté contre, vous avez été en désaccord avec un projet de loi qui garantit l'accès aux soins de santé. Et ça, c'est le bilan, ça, c'est le bilan d'un Parti québécois qui non seulement a délaissé la santé lorsqu'ils étaient au pouvoir, mais qui l'a délaissée également lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

En matière de prospérité maintenant. Parce que la compassion, ça a été une marque de commerce de l'équipe libérale, de toute l'équipe libérale, mais maintenant, au niveau de la prospérité, bien, le premier ministre l'a dit tantôt, en matière de gestion des finances publiques, je pense qu'on a fait les preuves, la cote de... Puis la

meilleure façon de voir ça, c'est qu'il y a quelqu'un d'indépendant qui a regardé ça, qui a regardé les finances publiques du gouvernement puis il a dit: Honnêtement, là, c'est le meilleur portrait des finances publiques depuis 30 ans. Pas trois, 30 ans. La cote de crédit, c'est la meilleure, depuis René Lévesque, qu'on a au gouvernement du Québec. Je comprends les gens rire, l'autre côté, soit parce qu'ils ne le comprennent pas ou parce qu'ils sont gênés. Mais 30 ans, une cote de crédit, il faut le faire. On a le plus bas taux de chômage depuis 30 ans au Québec.

Les régions vont mieux, il y a moins de monde qui quitte les régions. Il y a moins de monde qui quitte les régions, mais on a aussi pris des décisions difficiles en matière de régions. Pour préserver la ressource, notamment au niveau de la forêt, bien on a fait ce que le PQ n'a jamais eu le courage de faire, surtout lorsque le chef de l'opposition était ministre de l'Environnement... n'a jamais été capable de convaincre ses collègues au Conseil des ministres de protéger la ressource. Ça, c'est le bilan environnemental du Parti québécois lorsqu'on se souvient que le député de Gouin était ministre de l'Environnement. Un poids faible autour de la table du Conseil des ministres, il est rendu leur chef.

● (10 h 30) ●

En matière d'éducation, on a fait plus en un mandat... En fait, on a fait plus en un mandat que le Parti québécois a fait en neuf ans de pouvoir, en deux mandats. On a mis plus d'argent réinvesti en une seule année que le PQ a fait en neuf ans. Ça donne des proportions. Ce n'est pas toujours plaisant de parler de chiffres, parce que c'est compliqué, mais, comme barème, là, comme étalon de mesure, on a fait plus en un an qu'ils ont fait en neuf ans. Puis l'ADQ, bien on ne le sait pas parce qu'ils ne nous ont rien dit encore sur la question de l'éducation.

On a fait quoi aussi pour l'éducation? Non seulement on a mis de l'argent, mais on a mis de l'argent pour quoi? Pas pour des structures, pour donner une heure et demie de plus d'enseignement au primaire. Moi, j'ai un gars au primaire, je vous dis que ça fait une différence. Une heure et demie de plus au primaire. L'anglais dès la première année.

On s'est occupés notamment des jeunes en difficulté, alors que, vous, dans la lignée des mises à la retraite, hein, vous avez décidé quoi? Vous avez mis 4 000 infirmières... J'espère que vous allez me répondre là-dessus, l'affaire des 4 000 infirmières puis 1 500 médecins. Peut-être que vous allez être capables de me dire que ce n'est pas vrai, vous allez inventer des chiffres nouveaux. Mais il y a eu ça. Ça, c'est des gens qui ont été mis à la retraite. Vous avez mis 1 500 spécialistes des écoles à la retraite également, hein? On a mis ça dehors. Des spécialistes qui s'occupent des enfants en difficulté, ce n'était pas important. Ils ne votent pas, eux autres. J'imagine que ça n'aidait pas la cause souverainiste. Alors, dehors, dans la foulée du déficit zéro, un autre 1 500 personnes, qui aidaient les plus vulnérables d'ailleurs. Le député de Vachon dit oui à ça. J'imagine qu'il dit oui, il était dans le réseau, il voyait ça. Alors, 1 500 personnes à l'extérieur qui aidaient les plus démunis.

Et, nous, ce qu'on a fait, on a renversé la vapeur. Non seulement on a réembauché ou on est en train de réembaucher ces 1 500 personnes là, mais on l'a augmenté de 300, on est rendu à 1 800. Alors, évidemment, en matière d'éducation, ce sont tous des constats qui font en

sorte que notre bilan est plus que positif, sans compter ce qu'on a investi en région. Je pourrais vous parler de l'Outaouais. J'aurai la chance de le faire à un autre moment donné. Mais évidemment l'éducation a été la deuxième grande priorité de ce gouvernement, et les argentés, les efforts qu'on a consentis témoignent de cette réalité.

Il est clair également qu'en matière d'environnement le Parti québécois va avoir pas mal de gêne à parler de ça avec crédibilité, alors que les efforts environnementaux ont été à peu près nuls sous le député de Gouin comme ministre de l'Environnement. Ça a été la consternation dans le domaine de l'agriculture. Chez nous, le plan vert a été largement accueilli. Pensez aux tiers qui corroborent ce genre de plan, le plan vert, le gouvernement fédéral qui vient d'accepter de contribuer d'ailleurs, une avancée importante également au niveau du transport en commun. Alors, ce sont tous des éléments qui vont dans le sens de s'occuper de notre planète et de notre province.

Évidemment, les intérêts du Québec, c'est sous l'équipe libérale, le premier ministre actuel que le Québec a été reconnu comme une nation. Ça a pris presque trois jours pour voir le chef de l'opposition officielle se réjouir de cette reconnaissance comme nation. Un peu coincé dans son habit souverainiste, comment peut-il réagir? Dois-je me réjouir que le gouvernement fédéral reconnait le Québec comme une nation? Dois-je me réjouir, lorsque je suis dans les souliers du chef de l'opposition, ou est-ce que, par idéologie, je dois dire: Non, ça n'a pas de bon sens, ça vient m'enlever des munitions lors du référendum?

Alors, coincé, en trois jours, dansant d'une jambe à l'autre, un peu comme dans d'autres dossiers, alors, finalement, il se joint à l'Assemblée pour avoir une motion unanime pour reconnaître justement un geste historique pour le Québec, la reconnaissance de la nation, soit dit en passant, où les citoyens du Québec y gagnent, y gagnent pourquoi? Parce que cette reconnaissance-là n'est pas seulement que symbolique, mais fait le prélude à de nombreuses ententes qui ont été conclues entre l'équipe libérale et le gouvernement fédéral, pour plus de 14 milliards de dollars. Ça, c'est bien des mots, c'est bien de l'argent, c'est bien des chiffres, mais 14 milliards de dollars... 1 milliard, c'est 1 000 millions. 1 000 millions. Et c'est des ententes historiques pour plus de 14 milliards de dollars sous le règne de l'équipe libérale. Alors, 14 fois 1 000 millions. Et ça, évidemment, c'est au bénéfice des citoyens du Québec, c'est au bénéfice des citoyens, qui en bénéficient.

Puis je pense, moi, quand je fais le tour du Québec, je pense qu'ultimement c'est ça qu'on souhaite, avoir de l'harmonie, cesser les chicanes. Parce que ça, c'est un autre thème qui revient, au niveau du Parti québécois, le mot «chicane». Ça, par exemple, vous êtes bons là-dedans. Ah, ça, là, *La chicane au Québec*, ça devrait être le titre de votre document de réflexion parce que, ça, vous êtes bons là-dedans, au niveau de la chicane à l'intérieur de votre parti, au niveau de la chicane dans vos instances, au niveau de la chicane avec les alliés fédéralistes. Au niveau de la chicane, ça, on vous laisse ça, vous êtes top. Mais je pense que les Québécois en ont soupiré de ces chicanes. D'ailleurs, lorsque tu es en chicane, c'est dur de faire des ententes. Lorsque tu es en harmonie... bien, on en a signé pour 14 milliards.

Alors, M. le Président, je terminerai cette présentation évidemment en souhaitant que les Québécois

puissent comparer. Ils auront à comparer le bilan que je viens de dresser très sommairement, parce qu'il est tellement important comme bilan, c'est difficile de faire le tour de tout cela. Mais ce que j'invite les citoyens à faire, c'est évidemment de comparer. Comparer l'équipe, comparer l'équipe de candidats et de candidates vraiment enracinés dans les comtés du Québec. À comparer le programme. Encore faut-il voir le programme de nos adversaires. Nous, on l'a mis sur la table. Nous, on l'a mis sur la table, bien évidemment. Puis on a fait des gestes courageux, là-dedans. Les frais de scolarité, on a eu des discussions, c'est bien évidemment qu'on a fait ça, puis on est arrivés à un consensus en disant que c'est un geste courageux, responsable de dire que 2 \$ par semaine c'est un geste modéré, raisonnable qui va permettre un peu plus d'oxygène dans le système. Au profit de qui, en passant? Au profit des étudiants eux-mêmes.

Alors, comparons donc l'équipe, comparons donc les programmes, où c'est clair, c'est très clair, pour le Parti québécois, le programme est sous-jacent à une seule chose, la souveraineté. Et seuls les gestes qui vont mener à la souveraineté vont être dans le programme. Donc, j'imagine que la santé ne sera pas là. Et finalement on va comparer les gens qui mènent ces formations politiques, le leadership de ces gens, le courage de ces gens et le jugement de ces gens, de ces trois chefs. J'imagine que c'est un mot qui ne reviendra pas souvent dans le vocabulaire de nos amis d'en face, le «jugement» des chefs, parce qu'à date ce n'est pas l'apanage du Parti québécois, le jugement. À la fin de la journée, les Québécois auront à choisir quel homme, quelle femme veulent-ils pour mener encore le Québec pour quatre ans et ultimement qui s'est mieux placé pour montrer un jugement nécessaire à mener les destinées du Québec. Ultimement, c'est la question qu'il faut poser. Moi, je connais déjà la réponse. Merci beaucoup.

Le Vice-Président (M. Cusano): Je vous remercie, M. le député de Hull. Je reconnais maintenant M. le chef de l'opposition officielle.

M. André Boisclair

M. Boisclair: Merci, M. le Président. Dans quelques heures, M. le Président, le gouvernement déposera un budget. Dans quelques heures, il déclencherà des élections. Le premier ministre et les gens de l'équipe du Parti libéral du Québec nous ont indiqué qu'ils souhaitaient faire la campagne sur le thème de la continuité. Je pense qu'à ce moment-ci une question est sur toutes les lèvres des Québécois, sur toutes les lèvres des Québécoises: Si le gouvernement de M. le premier ministre veut faire dans la continuité, que vaut la parole du premier ministre, chef du Parti libéral du Québec?

Les Québécois connaissent ce que signifie la valeur de la parole du premier ministre quand ils pensent à toutes les promesses qui ont été rompues par le Parti libéral du Québec. Cette baisse d'impôt de 5 milliards de dollars jamais venue. Non seulement cette promesse n'a pas été respectée, mais en plus le gouvernement a ajouté pour plus de 2 milliards en droits et tarifs de toutes sortes, faisant en sorte d'alourdir le fardeau fiscal de bien des familles et en particulier des familles de la classe moyenne.

Les Québécois se souviennent d'avoir entendu un premier ministre, chef du Parti libéral du Québec, avoir promis de geler les frais de services de garde à 5 \$. Pourtant, peu de temps après son élection, celui-ci rompait son engagement, cassait sa parole et les augmentait à 7 \$.

Les Québécois se souviennent d'un premier ministre qui s'était engagé à régler la question du mont Orford dans le respect des populations locales: une lettre signée de sa main. Qui sont aujourd'hui les gens, M. le Président, qui appuient la vente du mont Orford?

Où est la parole du premier ministre qui en catimini a tenté de faire financer des écoles à statut particulier, à confession religieuse particulière? Il a dû être rappelé à l'ordre très rapidement par son caucus et par la population pour faire marche arrière.

Qu'avait dit le premier ministre du Québec au sujet des coupures de 103 millions dans le régime des prêts et bourses pendant la campagne électorale? Pas un seul mot, M. le Président, si ce n'était qu'à l'époque pour avoir des propos généreux sur l'avenir de ce régime de prêts et bourses.

● (10 h 40) ●

Où était le premier ministre, en campagne électorale, celui qui a augmenté les tarifs d'électricité de plus de 13 %, plus de 1 milliard d'argent puisé dans la poche des contribuables québécois? Nous sommes bien loin, M. le Président, de la baisse d'impôt de 5 milliards de dollars promise par le chef du Parti libéral du Québec.

Je pense que les Québécois comprennent que l'équipe libérale n'a pas la crédibilité pour, aujourd'hui, prendre de nouveaux engagements auprès de la population, qu'après avoir constamment, dossier après dossier, rompu la parole qu'ils avaient pourtant donnée aux Québécois, il est temps que ce gouvernement retourne sur les banquettes de l'opposition et aille réfléchir sur ce que signifient les engagements et la valeur des engagements que nous contractons en campagne électorale. Je pense que la parole manquée, je pense que les demi-vérités, je pense que les fausses réponses seront sanctionnées à l'occasion de la prochaine campagne électorale. Et ce sera particulièrement tentant pour les Québécois de le faire dans le secteur qui était prioritaire pour le Parti libéral du Québec, le secteur de la santé, où le gouvernement, malgré toutes ses belles paroles, a rompu jour après jour les engagements qu'il avait contractés auprès de la population.

Tous se souviennent, en 2003, d'avoir entendu le chef du Parti libéral du Québec dire de façon claire, franche, à la télévision, qu'au lendemain d'une élection du Parti libéral du Québec la situation dans les urgences serait réglée. Il avait dit que le mot «attente» serait banni du vocabulaire des Québécois et des Québécoises. Il avait promis de régler la situation de l'attente et de régler la situation dans les urgences. Quel est le résultat aujourd'hui, après quatre ans de gouvernement libéral? Le système de santé, M. le Président, est dans un pire état aujourd'hui qu'il ne l'était en 2003. Et j'appuie cette affirmation sur des chiffres qui nous viennent du ministère de la Santé, M. le Président. Ce n'est pas sorti, là, d'un chapeau de magicien. Le système de santé est dans un pire état aujourd'hui qu'il ne l'était en 2003. Et je vous donne des exemples.

30 000 personnes sont, au Québec, en attente d'une chirurgie hors délai médicalement acceptable. Et ce nombre, M. le Président, serait encore plus élevé si le

gouvernement n'avait pas fait passer de trois à six mois la façon de comptabiliser les listes d'attente. Ils ont trafiqué la méthodologie. Et, malgré ce changement, aujourd'hui, aujourd'hui...

Des voix: ...

M. Boisclair: M. le Président...

Le Vice-Président (M. Cusano): À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre! Je demanderais de faire attention au langage qui est employé, de ne pas...

Des voix: ...

Le Vice-Président (M. Cusano): Un instant! Alors, vous pouvez poursuivre, M. le chef de l'opposition.

M. Boisclair: Tous les Québécois savent que les chiffres d'attente, aujourd'hui, ne disent pas toute la vérité. Parce que, si la méthodologie qui était celle appliquée dans le passé avait été appliquée, si on n'avait pas fait passer de trois mois à six mois ce qui est acceptable, jamais on n'aurait les chiffres qu'on a là, ils seraient encore pires que ceux que je vous présente, M. le Président. Puis ça, les Québécois le savent, puis ça va leur donner une raison de plus de sanctionner le gouvernement libéral.

La situation des urgences, M. le Président. Elles continuent de déborder. Les taux d'occupation des urgences varient entre 140 % et 150 %. Et puis, pour cacher cette réalité, M. le Président, quelle a été l'invention du gouvernement libéral? Des unités de débordement. Et ces unités de débordement, elles aussi, ne disent pas toute la vérité sur la réalité des urgences parce que dans les faits les durées de séjour de plus de 48 heures à l'urgence seraient beaucoup plus élevées si ce n'était de cette stratégie pour tenter de se donner bonne image qu'a choisie le ministre de la Santé, bien plus soucieux de son image et de sa réputation que de servir les intérêts des Québécois et des Québécoises, M. le Président. On l'a vu dans le dossier des délais d'attente puis on le voit dans le cas de la création des unités de débordement.

Dans le secteur de la santé, M. le Président, 1,6 million de Québécois âgés de 12 ans et plus n'ont pas accès à un médecin de famille. S'il y en a bien une priorité des Québécois au-delà de tout, c'est bien d'avoir accès à un médecin. Puis c'était ça, la priorité du Parti libéral du Québec, la santé. Aujourd'hui, 1,6 million de Québécois âgés de plus de 12 ans n'ont pas accès à un médecin de famille. Bien, M. le Président, s'il y en a encore qui pensent qu'au Parti libéral leur priorité, c'était la santé, bien qu'ils regardent ces chiffres, puis il n'y a pas un Québécois puis il n'y a pas une Québécoise qui va pouvoir véritablement penser, quand il y a plus de 1,6 million de personnes de plus de 12 ans qui n'ont pas accès à un médecin de famille, que c'est une vraie priorité pour le Parti libéral, que le dossier de la santé.

La situation de nos aînés, M. le Président. On se souvient, alors qu'on était au gouvernement, j'entends encore les paroles du député de Sherbrooke, de la députée de Saint-Henri—Sainte-Anne nous dire: Les centres d'accueil puis les centres pour personnes âgées, on va en faire notre priorité, puis on va régler... puis on va agir là où les péquistes n'ont pas agi. Quelle est la réalité?

Aujourd'hui, plus de gens attendent aujourd'hui, dans les CHSLD, qu'il y a quatre ans. Dans les faits, il y a 10 % de plus de gens qui attendent aujourd'hui qu'en 2003. Et pire, le gouvernement libéral a coupé de 1 200 places en CHSLD pendant son mandat, 1 200 places coupées dans des centres d'accueil de longue durée, coupées sous le mandat du Parti libéral du Québec. C'était ça, M. le Président, la priorité en matière de santé?

Continuons, M. le Président, ce bilan dans le secteur de la santé. Je me souviens, moi, en campagne électorale, d'avoir entendu le premier ministre, député de Sherbrooke, nous dire, au sujet de l'assurance médicaments, que jamais il n'y aurait une contribution des Québécois plus importante que celle du prix payé en 2003 plus l'inflation. Il ne s'était pas engagé à geler, il s'est dit: Mais jamais les augmentations pour l'assurance médicaments n'iront au-dessus de l'inflation. Sur la période de quatre ans, on peut parler d'à peu près quelque chose comme 8 %. Quelle est la réalité, M. le Président, quand on regarde le bilan libéral? Le coût de l'assurance médicaments a augmenté, M. le Président, de 17 %. C'est plus que deux fois l'inflation. Une autre parole donnée et ensuite retirée aux Québécois et aux Québécoises.

Les admissions en médecine, on en a fait grand cas à plusieurs reprises à l'occasion des débats de l'Assemblée nationale. Le Parti libéral du Québec avait promis d'augmenter de 750 le nombre d'admissions en médecine. Quel est le résultat, quatre ans plus tard? 167 étudiants de plus qu'en 2003, 22 % de l'objectif. Nous sommes bien loin de la note de passage.

Quand je regarde un bilan comme celui-ci, je ne peux que me rappeler une parole du premier ministre qui déclarait à la presse, le 8 mars 2003 — et je le cite au texte — au sujet de la santé, sa priorité, il disait: «Je propose un pacte à la population du Québec. Je veux que mon gouvernement et moi soyons jugés là-dessus. Au bout de notre mandat, la population aura à évaluer si on a livré ou non les engagements qu'on a pris en santé.»

«Je dis aux Québécois: Faites-moi confiance, je vais remettre sur pied le système de santé. Jugez-moi sur ces résultats. Et, si je n'y arrive pas, vous saurez quoi faire!»

M. le Président, aujourd'hui, il y a 30 000 personnes qui sont en attente de chirurgie, qui savent quoi faire à la prochaine campagne électorale. Aujourd'hui, il y a plus de 1,6 million de Québécois qui attendent un médecin de famille, qui savent quoi faire à la prochaine campagne électorale. Aujourd'hui, ce sont des gens dans les urgences qui débordent — 140 %, 150 %, les taux d'occupation — qui savent quoi faire à la prochaine campagne électorale. Aujourd'hui, ce sont des personnes âgées qui ont vu le coût de l'assurance augmenter deux fois au-dessus de l'inflation, qui savent quoi faire à la prochaine campagne électorale. Il y a des gens aussi qui sont inquiets de voir le nombre de médecins ne pas augmenter aussi rapidement qu'ils l'avaient promis; ces gens-là savent quoi faire à la prochaine campagne électorale. En somme, M. le Président, les Québécois et Québécoises vont juger le gouvernement de M. Charest sur son bilan sur la santé. Ils savent quoi faire, puis c'est un gouvernement du Parti québécois qu'ils vont élire.

● (10 h 50) ●

Puis, M. le Président, ce qui est encore frappant, c'est quand on regarde le bilan du Parti libéral du Québec.

On a entendu, ces dernières semaines, à peu près la moitié des membres du Conseil des ministres parler de leur bilan et, ce faisant, vanter la qualité des réalisations qui sont celles non pas du Parti libéral du Québec, mais bien des réalisations, des projets qui ont été menés par le Parti québécois alors qu'il n'y a pas si longtemps nous étions au pouvoir.

Les 200 000 places dans les services de garde, M. le Président. C'est qui qui a mis le réseau des centres à la petite enfance sur pied? C'est le gouvernement du Parti québécois qui a mis sur pied ce réseau. Puis s'il n'y avait pas eu le PQ, puis s'il n'y avait pas eu les lois qu'on a fait adopter, jamais le réseau des centres à la petite enfance n'existerait puis ne serait au service des familles.

La Loi sur l'équité salariale, M. le Président. J'ai entendu la présidente du Conseil du trésor, le premier ministre se féliciter de l'équité salariale. Mais la Loi sur l'équité salariale, c'est une loi du gouvernement du Parti québécois, puis nous en sommes fiers, puis nous allons le rappeler aux Québécoises à l'occasion de la prochaine campagne électorale.

L'assurance parentale, M. le Président, grand élément qui figure au bilan des réalisations du Parti libéral du Québec. Bien, la Loi sur l'assurance parentale, c'est le Parti québécois qui l'a fait adopter, qui a mené des négociations avec le fédéral, qui est allé jusqu'en cour, jusqu'à la Cour d'appel puis, de mémoire, jusqu'en Cour suprême pour défendre notre compétence. Cette loi, c'est une réalisation d'un gouvernement du Parti québécois, puis nous allons nous en féliciter pendant la prochaine campagne électorale.

Et puis d'ailleurs, alors que le premier ministre, en campagne électorale, se moquait des sommets de toutes sortes... Il a dit: C'est fini, la concertation, c'est fini, les sommets. C'était un mot qui les rendait allergiques en 2003. Bien, savez-vous d'où elle vient? Parce que soyons de bon compte puis donnons du crédit à d'autres gens qu'à des gens du Parti québécois. La loi sur les congés parentaux, c'est une des grandes décisions du Sommet de l'économie et de l'emploi qu'avait présidé Lucien Bouchard, c'est une décision des Québécoises puis des Québécois impliqués à la table, des milieux communautaires, des gens d'affaires, du milieu syndical puis du gouvernement. Puis le Parti libéral devrait au moins avoir la décence de reconnaître ça aujourd'hui.

La situation des finances publiques, M. le Président. Qui a fait adopter la loi sur le déficit zéro? Qui avait traité cette loi, à l'époque, d'une loi antiservices? C'est un gouvernement du Parti québécois qui a fait adopter la loi contre les déficits, qui a fait le déficit zéro. Puis vous savez pourquoi on l'a fait, M. le Président? Vous vous en souvenez parce que vous étiez député aussi à cette époque-là. Parce que Robert Bourassa, en quittant, et Daniel Johnson, qui lui a succédé, avaient laissé au gouvernement du Parti québécois un déficit record de 6 milliards de dollars. Puis c'est un gouvernement du Parti québécois qui a redressé les finances publiques, qui a fait adopter la loi sur le déficit zéro, puis nous en sommes fiers. Ceux qui ont contribué au redressement des finances publiques, c'était un gouvernement du Parti québécois, M. le Président.

Là où le premier ministre pousse sa chance un peu, c'est quand je l'ai entendu dire, samedi dernier, qu'il ne faut plus jamais réélire un gouvernement péquiste. Je

pense, M. le Président, que l'histoire va rattraper l'actuel premier ministre, et les Québécois et les Québécoises ont bien plus de mémoire qu'il ne le pense. S'il n'y avait pas eu le Parti québécois, jamais on n'aurait mis fin à la corruption qui existait au Québec avant 1976. S'il n'y avait pas eu le gouvernement du Parti québécois, il n'y aurait pas eu la loi 101, il n'y aurait pas eu la loi sur le financement des partis politiques, il n'y aurait pas eu la Société d'assurance auto du Québec, il n'y aurait pas eu la CSST, il n'y aurait pas eu la loi antiscab, il n'y aurait pas eu la loi sur le zonage agricole, il n'y aurait pas eu le ministère de l'Environnement, il n'y aurait pas eu le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement puis il n'y aurait pas eu la création de parcs nationaux comme nous en avons mis sur pied. Ce sont de grandes réalisations du Parti québécois, nous en sommes fiers. Ce parti a marqué l'histoire puis il a encore beaucoup à donner aux Québécois puis aux Québécoises.

Puis, M. le Président, les Québécois vont aussi se rappeler que c'est le gouvernement libéral qui a gouverné dans la confrontation puis qui a refusé de négocier avec ses employés. Il leur a dit, pendant toutes les semaines et les mois qui ont précédé la négociation, qu'il n'y avait pas un rond à Québec puis ils se sont servi de cet argument pour imposer une loi spéciale dans un bâillon, la loi n° 142. Puis qu'est-ce qui est arrivé depuis six mois? Soudainement, ils se sont mis à dépenser des milliards en faisant des promesses pour gagner la prochaine campagne électorale.

Il n'y a pas si longtemps, M. le Président, il y avait des sondages au Québec. Je revois encore la une du *Devoir*: *Jean Charest doit partir*. Qu'est-ce qui est arrivé entre ce moment puis aujourd'hui? Il a soudainement ouvert les vannes, il a trouvé de l'argent, de l'argent qu'il n'avait pas pour négocier avec les employés de l'État. Les Québécois vont se souvenir, M. le Président, ils ne se laisseront pas acheter par ce gouvernement qui a déjà trop... je ne peux pas dire le mot, ça commence par un m, il y a un t puis un i à la fin.

M. le Président, les Québécois aussi vont se rappeler de la piètre performance du gouvernement en économie: produit intérieur brut parmi... le plus bas au Canada, 1,8 %; chute des investissements privés dans le non-résidentiel. C'est une catastrophe. Le premier ministre aura bien beau nous dire que sa cote de crédit a augmenté, bien, moi, je mets au défi n'importe quel député libéral qui interviendra après moi de me donner, au Québec, une province qui a une cote de crédit aussi faible que celle du Québec. La réalité, c'est qu'avec les derniers ajustements qui ont été apportés à la cote de crédit on est passé de la septième position, au Canada, à la 10e position, c'est un recul relatif du Québec sur la cote de crédit, M. le Président.

Et finalement je veux dire à nouveau combien je suis fier d'appartenir à une équipe qui a fait le choix d'accorder toute l'attention nécessaire au dossier de l'éducation. Je condamne la hausse des frais de scolarité de 30 %. Je l'ai fait, M. le Président, à la course à la chefferie, je l'ai fait depuis que je suis chef du Parti québécois, je le fais encore aujourd'hui. Il y a un choix de société qu'il nous faut aujourd'hui respecter et qui est un bon choix. Puis, si j'écoute les arguments qui sont ceux du Parti libéral, on pourrait le pousser plus loin, puis, si c'est juste 2 \$ par semaine, bien pourquoi, tant qu'à ça, ne pas le faire au cégep, pourquoi ne pas le faire

à l'école secondaire, pourquoi ne pas le faire à l'école primaire? Il y a, derrière cette décision bien québécoise, un choix de société que nous allons défendre à la prochaine campagne électorale.

Le débat, il est bien mal engagé, M. le Président. Chaque piastre qu'ils vont chercher dans la poche des étudiants, ils vont en mettre 10 \$? C'est faux! La preuve est faite. Du 1 milliard, il y a 800 millions qui est en frais d'augmentation qui suivent essentiellement... des coûts de système, puis l'inflation, puis la progression des échelles salariales des enseignants. Ça fait 200 millions qu'il reste. Sur le 200 millions, ça fait 120 millions uniquement qui vont au réseau universitaire sur cinq ans. Vous voyez ce que ça donne? Pas grand-chose.

Et, comme par hasard, ils annoncent aujourd'hui le même argent qu'ils vont mettre dans leur bilan. Parce que vous vous souvenez qu'en décembre ils ont signé avec les universités, puis ils ont signé sur 2007-2008, 2008-2009. Savez-vous, 2007-2008 puis 2008-2009, 120 millions plus 80 millions, ça fait 200 millions au réseau d'enseignement postsecondaire, le même 200 millions, M. le Président, qu'ils mettent dans la plateforme électorale. Bien là il va falloir que le Parti libéral du Québec se décide: soit qu'il comptabilise dans la colonne des bilans ou qu'il comptabilise dans la colonne des engagements, mais ils ne peuvent pas le mettre des deux bords, le 200 millions, M. le Président, ça ne tient pas la route. C'est ce que j'ai appelé le premier mensonge du Parti libéral du Québec.

Le Vice-Président (M. Cusano): M. le chef de l'opposition...

Une voix: ...

Le Vice-Président (M. Cusano): Oui, oui, vous allez le retirer, n'est-ce pas?

M. Boisclair: En tout cas, c'est...

Des voix: ...

● (11 heures) ●

M. Boisclair: Ah! Je retire, M. le Président. Vous voyez donc, quand je vois qu'on ose dire, de l'autre côté, sans broncher, puis c'est la présidente de la campagne du Parti libéral du Québec qui dit que c'est essentiellement, le gel des frais de scolarité, une subvention aux riches, bien, moi, je ne sais pas dans quel monde vit la ministre de la Culture. Elle représente pourtant l'est de Montréal, elle devrait connaître ça un peu plus qu'elle ne nous le dit. Parce que la réalité, c'est que ceux qui seront pénalisés par la décision du gouvernement, ce sont essentiellement des gens de classe à faibles et moyens revenus qui sont déjà, on le sait tous ici, très lourdement taxés.

La réalité, M. le Président, c'est que 68 % des jeunes provenant des milieux à faibles ou moyens revenus fréquentent les universités. La réalité, M. le Président, c'est que les étudiants, contrairement à ce que dit le premier ministre, ne paient pas 6 % du coût de leurs études, ils en paient 16 %. Puis, avec les frais afférents et puis les frais de toutes sortes, on peut facilement monter ça à 18 %. Le débat, il est bien mal engagé sur cette question. La question que nous allons, nous, soulever,

c'est encore celle de l'accessibilité, de l'accessibilité pour des familles à moyens et faibles revenus, de l'accessibilité aux études universitaires et collégiales pour des femmes chefs de famille monoparentale qui sont aujourd'hui à l'aide sociale. Nous allons défendre les familles, puis c'est pour cette raison que nous sommes favorables au gel des frais de scolarité puis à une accessibilité accrue pour les études postsecondaires, M. le Président.

Et, en terminant, M. le Président, nous sommes des souverainistes. Nous en sommes fiers. Nous ne tentons pas de maquiller qui nous sommes. Nous ne tentons pas, par des subterfuges quelconques, de cacher nos convictions profondes. Jamais je n'aurai vu un Parti libéral du Québec s'engager en campagne électorale sans avoir aucune plateforme constitutionnelle. Pas un mot sur le rapatriement indigne de la Constitution canadienne que nous subissons ici encore, nous de l'Assemblée nationale qui avons refusé à l'unanimité la décision de Pierre Elliott Trudeau de 1982. Par le silence libéral, M. le Président, qu'on n'a jamais vu... Sous aucun chef qui a précédé l'actuel chef du Parti libéral du Québec nous n'avons vu une aussi faible défense, une aussi grande incapacité à parler du Québec dans ce qu'il est.

Ah! Le premier ministre va nous dire: On est reconnus comme une nation. Grand bien nous fasse! Mais ça change pas, ça, à l'ordre constitutionnel? On avait besoin d'une motion de la Chambre des communes pour se rappeler que nous sommes ici dans l'Assemblée nationale du Québec, puis qu'à deux pas du parlement il y a le musée national du Québec, puis que nous avons une bibliothèque nationale au Québec? On avait-u besoin d'Ottawa pour se faire dire que nous formons une nation? Non. Les Québécois puis les Québécoises le savent. Mais ce que les gens de la nation québécoise veulent savoir cependant de tous leurs élus politiques, c'est qu'est-ce qu'ils pensent de l'avenir de cette nation dans un cadre constitutionnel qui nous a été imposé par le gouvernement fédéral. Nous avons une position claire, puis je mets au défi le premier ministre d'en faire autant à l'occasion de la prochaine campagne électorale.

(Applaudissements)

Vous voyez, M. le Président, nous avons encore beaucoup d'énergie à offrir. Nous avons de l'énergie à offrir aux Québécois. Et nous avons cet amour profond du Québec, qu'on va leur communiquer pendant la campagne, et en particulier cet amour profond des régions du Québec. Nous avons une équipe de gens talentueux qui travailleront avec nous à mériter la confiance des Québécois et des Québécoises. Puis j'ai confiance que, lorsque les Québécois écouteront, lorsque les Québécois se regarderont puis réfléchiront à leur histoire, ils n'auront aucune difficulté à conclure qu'il faut reconstruire le Québec, ils n'auront aucune difficulté à conclure qu'il faut gagner plus d'espace de liberté pour notre nation, ils n'auront aucune difficulté à conclure que la voie de la liberté et de la responsabilité que propose le Parti québécois, c'est la voie que nous devons suivre pour l'avenir du Québec, pour l'avenir des jeunes générations. Faisons le choix, à la prochaine campagne électorale, de soutenir le Parti québécois.

(Applaudissements)

Le Vice-Président (M. Cusano): Je reconnais maintenant M. le député de Marguerite-D'Youville.

M. Pierre Moreau

M. Moreau: Merci. Merci, M. le Président. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos du chef de l'opposition et je présume qu'il ne doit y avoir que lui, au Québec, aujourd'hui, pour remettre en question la position constitutionnelle du Parti libéral du Québec. La position constitutionnelle du Parti libéral du Québec, elle est connue. Elle est la même depuis la création du Parti libéral du Québec, le seul parti d'ailleurs qui a franchi tout le XXe siècle avec une position constitutionnelle qui est claire. Et je pense qu'il n'y a personne au Québec, sauf peut-être le chef de l'opposition, pour estimer que le Parti libéral du Québec tenterait de maquiller d'une quelconque façon sa position quant à la progression du Québec à l'intérieur de la fédération canadienne. C'est une position que nous avons toujours défendue avec beaucoup de clarté, que tous les chefs du Parti libéral du Québec ont défendue avec beaucoup de clarté et beaucoup de vigueur, et c'est une position que le chef actuel et premier ministre du Québec défend avec beaucoup de vigueur, et nous en sommes tous très fiers, M. le Président.

J'entendais également dans le discours du chef de l'opposition... qui déchirait sa chemise sur certaines situations, notamment dans le système de santé en se plaignant du fait qu'il n'y avait pas, au Québec, suffisamment de médecins de famille. Mais j'aurais une question pour le chef de l'opposition à cet égard: Est-ce que la stratégie du Parti québécois, lorsqu'il formait le gouvernement, de mettre prématurément à la retraite 1 500 médecins, c'était, pour lui, une stratégie gagnante pour faire en sorte qu'aujourd'hui, en 2007, M. le Président, on ait suffisamment de médecins au Québec? J'aurais une autre question pour le chef de l'opposition: Est-ce que, lorsqu'il était ici, au gouvernement, et qu'ils ont pris la décision de réduire les admissions dans les facultés de médecine, ça faisait partie de la stratégie du Parti québécois afin de doter le Québec de plus de médecins? Est-ce que, lorsque le Parti québécois, alors qu'il formait le gouvernement, ont décidé de mettre à la retraite prématurément 4 000 infirmières, ça faisait partie de leur stratégie pour remettre sur pied le système de santé?

M. le Président, la réalité, c'est que le chef de l'opposition ne peut pas intelligemment répondre à ces questions parce que ça ne se défend pas, cette attitude-là, lorsque aujourd'hui on voudrait se faire le défenseur d'un système de santé qui soit des plus performants.

Lorsque nous sommes arrivés au gouvernement, M. le Président, le Parti libéral du Québec s'est employé à augmenter les admissions dans les facultés de médecine. De fait, les cohortes qui seront graduées des facultés de médecine sont les cohortes les plus importantes dans l'histoire des facultés de médecine au Québec depuis les décisions courageuses qui ont été prises par le ministre de la Santé du gouvernement du Parti libéral du Québec. De fait, nous formons plus d'infirmières afin justement de pallier à ces erreurs historiques qui ont été commises par le Parti québécois alors qu'il formait le gouvernement et qui ont amené au bord du gouffre le système de santé du Québec.

En réalité, M. le Président, lorsque le chef de l'opposition déchire sa chemise sur des éléments qu'il

voudrait voir s'améliorer, ce qu'il oublie, c'est qu'il était membre du gouvernement qui a créé ces situations inacceptables que notre gouvernement s'est employé à réparer. Et, le jour où les Québécois et les Québécoises seront appelés aux urnes, ils auront à se poser la question suivante: À qui dois-je faire confiance, à ceux qui ont amené au bord du gouffre le système de santé au Québec ou à ceux qui, depuis 2003, s'évertuent pour faire en sorte que les Québécois et les Québécoises puissent être soignés rapidement, que les listes d'attente soient réduites, que le nombre de médecins soit augmenté et que les facultés de médecine soient correctement subventionnées et financées pour assurer les meilleures cohortes et le développement du secteur médical au Québec? Et je pense, M. le Président, que, lorsque les Québécois auront à se poser cette question-là, ils n'hésiteront pas un seul instant et ils choisiront le Parti libéral du Québec.

M. le Président, usant de sa prérogative, la prérogative qui lui a été accordée par la Loi sur l'Assemblée nationale et par notre règlement, le premier ministre a choisi de nous réunir en séance extraordinaire aujourd'hui pour la lecture du discours sur le budget. M. le Président, depuis 2003, nous avons géré de façon responsable les finances du Québec, et je n'ai aucun doute que le discours que nous entendrons sur le budget en fin de journée aujourd'hui s'inscrira en droite ligne dans la position ferme, dans la position rigoureuse et dans la position courageuse qui a été celle du gouvernement depuis 2003: de remettre nos finances publiques dans un état acceptable, de les améliorer.

● (11 h 10) ●

Le chef de l'opposition, lorsqu'il est intervenu, a également dit avec beaucoup d'emphase que c'était le Parti québécois qui avait adopté la loi sur le déficit zéro. La triste réalité, M. le Président, c'est que, lorsque le gouvernement du Parti libéral du Québec est arrivé au pouvoir en 2003, il a constaté que le gouvernement du Parti québécois n'avait pas respecté les principes, la lettre et l'esprit de cette loi, puisqu'en réalité ce que nous avons découvert à partir d'un rapport qui avait été commandé par le premier ministre du Québec auprès de M. Breton, l'ancien Vérificateur général du Québec, c'est que l'administration précédente avait laissé derrière la façade d'une loi sur le déficit zéro une réalité qui était beaucoup plus sombre et qui était celle d'un déficit de 4,3 milliards de dollars. C'est la réalité avec laquelle ce gouvernement a dû composer depuis 2003. Et c'est la réalité avec laquelle non seulement nous avons composé, mais c'est la réalité avec laquelle, avec beaucoup de courage, de détermination de la part du ministre des Finances, de la part de la présidente du Conseil du trésor, de la part du premier ministre du Québec et de l'ensemble de l'équipe ministérielle, nous avons pu faire en sorte qu'aujourd'hui le Québec aille bien, le Québec aille mieux.

M. le Président, nous sommes arrivés aux commandes avec des priorités claires, celles de recentrer l'État sur ses missions essentielles, la santé et l'éducation, d'abord. Et, en éducation, j'entendais le chef de l'opposition dire qu'il voulait en faire sa première priorité en campagne électorale. Je lui rappellerai pour mémoire que nous avons investi en éducation en quatre ans, en fait, plus que ce que le gouvernement précédent n'avait investi dans l'ensemble des deux mandats qui lui avaient été confiés.

Nous avons également limité au strict minimum la croissance des dépenses dans les autres domaines et nous avons réduit les impôts des Québécois, M. le Président. Et j'aurai l'occasion de vous indiquer la hausse du revenu disponible des Québécois après les budgets successifs qui ont été adoptés par notre gouvernement depuis 2003.

Je le disais tantôt, nous avons été confrontés à une impasse de 4,3 milliards de dollars et nous avons dû donc prendre des décisions difficiles et courageuses. Et l'une de ces décisions difficiles et courageuses, M. le Président, ça aura été de maintenir une pression à la baisse sur les dépenses de l'État. Et je suis très heureux, M. le Président, de constater qu'après quatre ans nous avons pu maintenir la croissance annuelle moyenne des dépenses à 3,9 %. Et je vous donne des exemples, 3,9 %, pour les gens qui nous écoutent, ça signifie quoi. Il faut être en mesure de se comparer aux autres. La croissance des dépenses fédérales, pendant la même période, a été de 6,5 %, près du double, et celle des provinces, excluant le Québec, de 6,8 % par année. Aujourd'hui, nous avons pu, en maintenant une pression à la baisse sur la croissance des dépenses du gouvernement, dégager des marges de manoeuvre importantes.

Et ces marges de manoeuvre, M. le Président, nous les avons utilisées tel que nous avions indiqué aux Québécois que nous le ferions. Nous avions dit aux Québécois que notre première priorité, c'était la santé. Or, M. le Président, 70 % des marges de manoeuvre dégagées dans les finances de l'État ont été consacrées au système de santé, 70 %, et ça, M. le Président, c'est des chiffres que personne ne peut, aujourd'hui, remettre en question.

Tout en contrôlant les dépenses et les priorités de l'État, nous avons retourné 3,1 milliards de dollars dans les poches des citoyens en instaurant notamment les programmes suivants: l'allocation Soutien aux enfants, la Prime au travail et une déduction de 1 000 \$ pour tous les travailleurs. Nous avons, ce faisant, augmenté les revenus disponibles dans les poches des Québécois.

Et j'aimerais, M. le Président, avec le temps qui m'est alloué, vous donner certains exemples qui sont probants, parce qu'on a tendance — et c'est, je pense, la politique d'un parti d'opposition — de venir dire: Oui, mais vous avez haussé les tarifs. Si l'on considère la hausse des tarifs, les indexations nécessaires, on constate qu'il y a un gain net du revenu disponible, M. le Président.

Et je vous donne des exemples pour un couple avec deux enfants. Alors, pour un couple avec deux enfants dont le revenu de travail est de 30 000 \$, la hausse du revenu disponible est de 3 805 \$, et ça, c'est après avoir tenu compte des augmentations tarifaires dont nous a parlé avec beaucoup d'emphase le chef de l'opposition. Toujours pour un couple avec deux enfants dont le revenu de travail est de 50 000 \$, la hausse du revenu disponible est de 1 846 \$. Et cette hausse de revenu disponible est de 1 746 \$ pour un couple avec deux enfants dont le revenu est de 75 000 \$. Ce dont on se rend compte, M. le Président, c'est que les ménages qui ont bénéficié le plus des mesures sont les familles à faibles et moyens revenus, soit celles dont les revenus totaux varient entre 30 000 \$ et 75 000 \$.

Ça, M. le Président, c'est la réalité. Ce n'est peut-être pas livré de façon aussi éclatante que ce que nous a dit le chef de l'opposition, mais, vous savez, souvent

la réalité, M. le Président, elle n'est pas aussi éclatante. Mais elle est très importante parce que, pour un couple dont les revenus disponibles ont augmenté et un couple à faibles et moyens revenus, cette réalité-là, elle se mesure au quotidien. Et ça, M. le Président, c'est un héritage qui appartient tout droit au ministre des Finances, au premier ministre du Québec et à l'équipe libérale.

M. le Président, les gains ont été également réalisés pour des familles monoparentales avec un enfant. Et, en ce cas-là, lorsqu'on prend la même fourchette, entre 30 000 \$ et 75 000 \$ de revenus, les gains sont de l'ordre de 1 015 \$ à 1 638 \$. Nous avons donc géré avec rigueur l'argent des Québécois et nous avons fait en sorte qu'aujourd'hui ces gens qui travaillent fort puissent bénéficier des efforts du gouvernement. Mais, M. le Président, nous n'avons pas travaillé que pour les gens qui aujourd'hui sont au travail. Nous avons également travaillé pour ceux qui demain seront au travail, pour les générations qui nous suivent.

Et, lorsque le chef de l'opposition semblait tourner à la rigolade l'augmentation de la cote de crédit du Québec, je vous rappellerai, M. le Président, que les cotes de crédit des États ne sont pas fixées par des gens qui sont teints par la partisanerie politique. Les cotes de crédit sont fixées par des agences qui sont des observateurs libres, des observateurs neutres et des observateurs qui ont une distance de la scène politique et qui n'ont aucun intérêt partisan à faire en sorte que le jugement qu'ils portent sur l'état des finances publiques favorise ou non une formation politique. C'est ce que le premier ministre indiquait plus tôt, en période de questions: un jugement sûr et incontestable. Et ce jugement sûr et incontestable, M. le Président, il a conclu à deux reprises à une augmentation de la cote de crédit du Québec. En réalité, la cote de crédit du Québec se retrouve aujourd'hui au niveau où elle était en 1975, donc avant la première élection au gouvernement du Parti québécois.

C'est non pas une agence, mais deux agences. Et j'ai ici les éléments qui ont été pris en considération par les agences de cotation pour rehausser la cote de crédit du Québec. La première de ces agences, qui est probablement dans l'opinion publique l'une des plus connues, l'agence Moody's, indique les raisons pour lesquelles elle a, le 14 juin 2006, choisi de rehausser la cote de crédit du Québec.

L'amélioration importante de la situation financière au cours des dernières années et l'engagement du gouvernement à poursuivre sur cette voie, premier motif. Deuxième motif, la gestion rigoureuse des dépenses, notamment par le règlement des conventions collectives jusqu'en 2010.

Permettez-moi de faire ici une parenthèse, M. le Président. Le chef de l'opposition disait à hauts cris tantôt que nous avions imposé sous le bâillon la loi n° 142. Il est bien mal placé, dans cette formation politique, pour nous faire la leçon, puisque le gouvernement du Parti québécois, pas une fois, mais deux fois, après avoir négocié des conventions collectives dans le secteur public, a par la suite passé une loi pour couper notamment de 20 % les gains qui avaient été négociés avec les syndiqués des secteurs public et parapublic au Québec. Alors, je pense que, dans ce contexte-là, M. le Président, on a peu de leçons à recevoir du chef de l'opposition et de sa formation politique.

● (11 h 20) ●

Troisième motif invoqué par Moody's pour relever la cote de crédit du Québec, le développement d'une stratégie claire de réduction du fardeau de la dette par la création du Fonds des générations, qui permettra de diminuer le ratio dette-produit intérieur brut de 43 % à 38 % d'ici cinq ans. M. le Président, grâce au Fonds des générations, nous pourrions constituer en 30 ans un fonds d'une valeur de 90 milliards de dollars sans alourdir le fardeau fiscal des contribuables. Ainsi, les prochaines générations n'auront pas à supporter ce fardeau qui s'est accumulé depuis 30 ans. Autre motif invoqué par Moody's, la taille et la diversification de l'économie québécoise. Ça, c'était le 14 juin 2006.

Le 19 juin 2006, la firme DBRS s'est basée sur les éléments suivants: efforts pour limiter la croissance des dépenses, notamment par le règlement des conventions collectives jusqu'en 2010 — c'est la première fois que les conventions collectives dans le secteur public sont réglées pour une aussi longue période — création du Fonds des générations et perspectives positives à l'égard des transferts fédéraux.

M. le Président, en usant de sa prérogative, le premier ministre nous invite aujourd'hui à entendre la lecture du discours du budget. Le discours qui sera livré aujourd'hui sera le troisième livré par l'actuel ministre des Finances. Et, avec une feuille de route semblable à celle que je viens de tracer, qui est le bulletin du ministre des Finances non pas donné par l'opposition officielle, mais par des firmes indépendantes, je suis confiant, M. le Président, qu'il saura montrer la même rigueur dans le discours actuel et que, lorsque le temps sera venu, les Québécois sauront reconnaître les efforts, la rigueur, le courage et la détermination de ce gouvernement et qu'ils sauront nous reporter au pouvoir pour un second mandat, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, je reconnais M. le député de Vanier pour son intervention. À vous la parole, M. le député.

M. Sylvain Légaré

M. Légaré: Merci, M. le Président. Alors, la semaine passée, on a été convoqués à venir ici pour faire le débat d'urgence sur le budget et aussi pour la suite des choses. Est-ce qu'il était vraiment urgent de faire tout ça? M. le Président, je crois que la réponse est oui, il était urgent de faire ce débat-là. Il est urgent de déposer le budget tantôt et il est urgent aussi éventuellement de s'en aller en campagne électorale.

M. le Président, lorsqu'on arrive à une fin de mandat comme ça, on se doit évidemment de faire un bilan et de tracer ce qui s'est fait dans les quatre dernières années. Puis on entend des choses sur la santé depuis tantôt, sur les changements qu'on a eus. J'ai entendu évidemment parler des médecins de famille. Moi, je mets au défi une famille de venir ici, demeurer au Québec, et de se trouver un médecin de famille, M. le Président. C'est une chose qui est extrêmement difficile, et c'est devenu, au Québec, la perle rare. Lorsqu'on a un médecin de famille, il y en a tellement peu qui en ont qu'ils ne veulent pas s'en départir. Alors, c'est une drôle de discussion qu'on a aujourd'hui, ici.

Les délais d'attente, les unités de débordement, les chiffres sont les mêmes, M. le Président. Il y a une

chose qu'on a changée, par contre, c'est qu'on a changé les régies en agences. Le papier à lettres et les cartes d'affaires, tout ça a changé. Mais, si je regarde dans les quatre dernières années, au niveau de ce bilan-là, c'est la même chose, M. le Président.

Évidemment, la promesse-cadre qu'on entendait il y a de ça quatre ans: les fameuses baisses d'impôt de 1 milliard par année sur cinq ans. Moi, je me rappelle, j'étais impliqué à cette époque-là comme militant, et on voyait ça dans les journaux locaux. C'était la promesse-cadre du Parti libéral, ces fameuses baisses d'impôt là dont on attend toujours les résultats à la veille d'une future élection.

Pourquoi qu'on n'a pas fait ça? Bien, on parle de réingénierie. Mais d'ailleurs je pense que je suis le seul à en parler ici encore, à l'Assemblée nationale, parce qu'on ne parle plus de ça, la réingénierie de l'État, qui était un sujet tellement important au début d'un mandat, dont, là, présentement on n'entend plus parler.

Entre-temps, par contre, M. le Président, les tarifs d'Hydro, les tarifs d'Hydro qui ont monté, les garderies à 5 \$ qui sont passées à 7 \$, bon, l'assurance médicaments, les primes de la SAAQ et le dossier — j'en ai parlé ici — mon plus gros dossier dans mon bureau de comté où les gens sont venus me voir pour me parler, les fameuses taxes scolaires. Je me rappelle encore de la fameuse conférence de presse du ministre de l'Éducation qui essayait d'expliquer, par tous bords, tous côtés, M. le Président, les fameuses hausses de taxes scolaires. Ça, ça a été le dossier le plus important pour moi dans mon bureau de comté. Et, bon, on a reculé un petit peu, là, quand on a vu que les gens étaient mécontents de ça. On s'est repris par une deuxième façon puis une troisième façon, de sorte que ça a été un dossier très important pour moi.

Évidemment, les dossiers... Bon. Les écoles juives, le Suroît, le mont Orford, ce fameux dossier du mont Orford dont on a passé énormément de temps ici, à l'Assemblée nationale... des débats qui n'en finissaient plus, les scandales, l'Abattoir Colbex, et j'en passe, parce qu'on n'a pas beaucoup de temps.

Pour moi, M. le Président, le dossier, je dirais, le dossier où c'est la plus grande farce que j'aie vue, pour moi, c'est le Fonds des générations, M. le Président. J'essaie, j'essaie d'expliquer ça aux citoyens, j'essaie d'expliquer ça aux entrepreneurs, j'essaie de transposer ce Fonds des générations là lorsque je parle aux entrepreneurs, puis je dis: Comment vois-tu ça, toi, dans ton entreprise? Et c'est une vraie joke, M. le Président. On a mis un petit peu d'argent dans un fonds qui peut-être, éventuellement, va servir à payer la dette. Alors ça, pour moi, c'est le dossier... c'est la plus grande farce depuis que je suis ici, à l'Assemblée nationale, ce fameux Fonds des générations là, où on ne met même pas assez d'argent pour payer les intérêts pour l'année un. Alors, ça n'a pas de sens. J'essaie de le transposer dans mon bilan personnel, dans mon budget, ça n'a pas aucun sens.

Et on a fait semblant avec ça, M. le Président, on a fait semblant — parce que ce gouvernement-là, c'est le gouvernement du faire semblant — de s'attaquer à la dette. Hein? On a fait semblant de s'attaquer à la dette. On a passé des beaux dépliants par la poste pour faire semblant de faire ça. On a fait semblant de s'occuper de la santé, M. le Président, en changeant les régies en agences. Alors, ce gouvernement-là des quatre dernières années, c'est un gouvernement de faire semblant.

Alors, aujourd'hui, évidemment, est-ce que c'est urgent de faire ce débat-là? Oui, c'est urgent de le faire. Est-ce que c'est urgent de déposer le budget, tantôt? Oui, c'est urgent de le faire. Et est-ce que c'est urgent de faire une campagne électorale qui va être déclenchée probablement dans les prochaines heures? Oui, c'est urgent, M. le Président, de le faire. Merci.

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, merci, M. le député de Vanier. Maintenant, je cède la parole à Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve. À vous maintenant la parole, Mme la députée.

Mme Louise Harel

Mme Harel: Alors, merci, M. le Président. J'interviens sur ce débat concernant la convocation spéciale de l'Assemblée nationale à la veille d'un déclenchement précipité d'une élection. Je dis «précipité», M. le Président, et j'insiste, puisqu'en entrevue, à Noël, le premier ministre déclarait que jamais il n'y aurait de déclenchement d'élection avant le budget fédéral. M. le Président, il en faisait même un reproche véhément, il en faisait un reproche au chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, lui reprochant de brandir une hypothèse d'une élection à Ottawa avant le budget fédéral. Il faut croire, M. le Président, que le lieutenant de Stephen Harper... Parce que c'est de ça dont il s'agit, le premier ministre du Québec agit comme un aide de camp, suivi de près d'ailleurs par le chef de l'ADQ qui voudrait être lieutenant second. Mais il faut croire que le premier ministre du Québec a précipité cette élection pour servir les intérêts de Stephen Harper, alors qu'il avait clairement affirmé que jamais il ne déclencherait lui-même une élection au Québec avant le budget fédéral. Ce sera un autre manquement à sa parole, M. le Président, un de plus à tous ceux qui, durant ce mandat, se sont ajoutés. Et ce sera sans doute le dernier de ce mandat, ajoutés que l'élection, une fois déclenchée, ne l'amène, une fois de plus, à promettre à la population, alors qu'il n'a pas livré, M. le Président, et je pense qu'en santé en particulier on peut malheureusement le démontrer.

Je voudrais, ce matin, entre autres, parler de cette tragédie qui s'est produite à Saint-Hyacinthe, à l'Hôpital Honoré-Mercier, et de l'enquête du coroner qui se déroule aujourd'hui, hier et dans les semaines qui viennent. Il me semble, M. le Président, qu'il s'agit là d'une démonstration de cet aveuglement, de cette insensibilité que le ministre de la Santé a manifestés au cours de son mandat, cette insensibilité, cet aveuglement technocratique.

M. le Président, j'ai interrogé à plusieurs reprises le ministre de la Santé, notamment en 2004, au moment où le Dr Pépin, de Sherbrooke, avait sonné l'alarme et qu'il avait été rabroué par le ministre de la Santé, en octobre. Je demandais au ministre de la Santé du Québec: Mais pourquoi ne pas déclarer cette maladie nosocomiale, particulièrement le C. difficile, comme maladie à déclaration obligatoire? La rougeole, la rubéole, la coqueluche, les oreillons... M. le Président, le ministre lui-même, en 2003, avait ajouté le SARM à la déclaration obligatoire, et pourtant le SARM, à ce que je sache, n'a pas provoqué de décès.

● (11 h 30) ●

J'ai ici les chiffres de la tragédie. La tragédie, M. le Président, c'est, en 2004, 7 020 décès liés et associés au

C. difficile, alors qu'en 2002 et 2003 il y en avait eu la moitié moins, 3 294. Ça a été une tragédie et ça le demeure, M. le Président, et je ne comprends pas l'entêtement du ministre de la Santé à refuser de faire que cette maladie soit à déclaration obligatoire.

Alors, le ministre s'est cantonné dans une position technocratique, durant tout ce mandat. Il a brassé des structures, évidemment. Mon collègue le député de Vanier vient d'ailleurs de le démontrer, ça. Il y a eu un gros brassage de structures, mais quels sont les résultats pour les gens, M. le Président? Des décès dus à une maladie qui dans le fond aurait dû être à déclaration obligatoire pour qu'en temps réel les patients, leur famille leurs amis sachent quelle était la situation dans les hôpitaux où il se présentaient pour être soignés. Encore aujourd'hui, M. le Président, il y a une éclosion à Saint-Jérôme. On n'en connaît pas la portée. Ce ne sera que dans deux à trois mois. C'est d'ailleurs ce que disait le directeur de l'institut de la santé publique encore hier qui en fait reconnaissait qu'il y avait un retard d'un mois, deux mois, trois mois pour obtenir l'information sur les cas d'éclosion qui se sont produits dans un établissement de santé. J'ai moi-même appelé lorsque ça s'est produit, l'automne dernier, à Saint-Hyacinthe. J'ai appelé en novembre et pour comprendre qu'on avait la réalité et le portrait de juin précédent, cinq mois avant.

Encore cette semaine, M. le Président, j'ai refait le même exercice, et on a la situation qui régnait il y a trois mois. C'est en temps réel. C'est une tragédie et, à mon point de vue, c'est une faute lourde, une faute lourde parce que le responsable de la santé publique, c'est le ministre de la Santé du Québec et des Services sociaux. Et, M. le Président, c'est bien évident que cette question du C. difficile va rester comme une tache sur le mandat du ministre de la Santé et de son gouvernement. Un bilan, M. le Président? Un bilan désastreux, un bilan où on avait promis d'éliminer l'attente, on avait promis d'offrir les soins à toute heure du jour dans les jours, les mois, les semaines qui suivaient l'élection. Alors, je les reprends rapidement: 30 000 de nos concitoyens et concitoyennes qui sont en attente hors délai médicalement acceptable, et, pour 90 % d'entre elles, il s'agit d'une chirurgie avec hospitalisation ou d'une chirurgie d'un jour. Faut-il rappeler le rapport de l'Institut Fraser qui démontre qu'entre 2001 et 2006 il y a deux semaines d'attente qui se sont additionnées à la première visite chez l'omnipraticien et au traitement qui en a suivi, deux semaines de plus d'attente d'un traitement?

Les urgences. M. le Président, je reprends justement cette question des unités de débordement. J'ai posé la question ici, à l'Assemblée, le 22 novembre, et j'ai mis au défi le ministre de la Santé de compiler les civières dans les unités de débordement où on déplace les patients après 48 heures, dans les corridors des urgences, mais on les relocalise, M. le Président, dans des unités sans installation sanitaire, dans une promiscuité qui est propice à la transmission des maladies qu'on attrape à l'hôpital, qu'on appelle nosocomiales, et ce sont finalement des patients qui ne sont pas comptabilisés. Il m'a dit: Je les comptabiliserai. Tous les jours, tous les jours, l'opposition officielle, au cours des dernières semaines, a communiqué avec le cabinet du ministre. Nous serons à trois mois de cet engagement du ministre de la Santé, et, pour tout de suite, M. le Président, et pour maintenant, nous n'avons aucun portrait

de ce qui se passe, dans les corridors des unités de débordement, pour les patients qu'on retient plus de 48 heures dans les urgences.

D'ailleurs, je voudrais citer le Dr Vadeboncoeur, qui est président de l'Association des spécialistes en médecine d'urgence du Québec et qui disait: «C'est clair — je le cite; c'est clair — que ça se détériore.» Parce que c'est l'échec de la première ligne, M. le Président. Pourquoi c'est l'échec de la première ligne, les civières dans les corridors des urgences? Parce qu'on y retrouve les aînés de 75 ans et plus principalement et des personnes qui souffrent de problèmes de santé mentale. Les aînés de 75 ans et plus ne devraient pas être sur des civières dans les corridors des urgences, M. le Président. Et, quand je dis: C'est l'échec, c'est l'échec de la première ligne, ce que j'entends par là, c'est l'échec, pour le gouvernement libéral, du maintien à domicile.

Je retrouvais les efforts qui ont été faits au cours des dernières années, en termes d'investissement dans le maintien à domicile. En 2001-2002, le Québec dépensait 83,93 \$, presque 84 \$, M. le Président, pour le maintien à domicile. Alors, six ans plus tard, en 2006, il s'agit de 86 \$ par année, en maintien à domicile. En dollars constants, le gouvernement libéral dépense 2,50 \$ par habitant de moins dans le maintien à domicile. Où retrouve-t-on les personnes vulnérables en perte d'autonomie? On les retrouve dans les corridors des urgences, M. le Président, alors que 1 258 lits d'hébergement de longue durée pour des personnes aînées ont été finalement fermés par le gouvernement libéral. Oui, les urgences continuent de déborder, mais en plus on a voulu cacher les patients qui se trouvent à l'urgence pour plus de 48 heures.

On l'a dit, je le reprends, Statistique Canada, n'est-ce pas, dans son dernier rapport, déclare que 1,6 million de Québécoises et de Québécois de plus de 12 ans n'ont pas de médecin de famille. Si on ajoute les enfants, c'est plus de 2 millions. M. le Président, nous avons engagé une action concertée pour mettre en place les groupes de médecins de famille, nous nous étions engagés, comme gouvernement, à en mettre en place 300. Le gouvernement a fait le tiers seulement et parce qu'il a arrêté l'implantation de ces groupes de médecins de famille en arrivant, en se disant: C'est le gouvernement précédent, ça ne doit pas être bon. Mais tout ça a privé la population de médecins de famille.

J'aimerais, M. le Président, rappeler également que les admissions en médecine, là... Il faut se rappeler qu'en 2003, en septembre 2003 — vous savez, les admissions en médecine, dans les facultés, ça se décide longtemps d'avance — hein, bien les admissions, en 2003, elles étaient de 734 jeunes étudiants inscrits en médecine; elles sont, en 2006-2007, 778. Il y en a 44, admissions, de plus. Et je voudrais, M. le Président, qu'on arrête de nous parler de ceux qui volontairement ont quitté la profession de médecin ou d'infirmière il y a 10 ans. La moyenne d'âge des médecins spécialistes était de 65 ans. Alors, on peut bien en parler jusqu'à 100 ans, mais, pour tout de suite, ils auraient 80 puis 90 ans.

Alors, que faut-il, M. le Président, ajouter de plus? Ce gouvernement va être jugé sur la santé et bien certainement il va payer le juste prix pour son cynisme, pour son mépris à l'égard de la population. Je vous remercie.

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, merci, Mme la députée d'Hochelega-Maisonnette, et je cède

maintenant la parole au ministre du Développement durable et de l'Environnement. M. le ministre, à vous la parole.

M. Claude Béchard

M. Béchard: Oui. Merci beaucoup, M. le Président. M. le Président, c'est un plaisir de prendre la parole ce matin sur cette motion pour rappeler l'Assemblée nationale pour déposer un budget et que notre collègue le ministre des Finances puisse déposer un budget, un budget qui s'inscrira dans la continuité, un budget qui s'inscrira dans la rigueur que nous avons depuis que nous sommes au gouvernement, en 2003, et un budget qui, comme on l'a fait en équipe, depuis que nous sommes là, placera, d'abord et avant tout, les citoyens au coeur de nos priorités, les régions au coeur de nos priorités et non pas la souveraineté au coeur de nos priorités, et ça, je crois que c'est un élément marquant qu'on doit tout de suite relever.

Je veux revenir sur quelques-unes des déclarations qu'on a entendues depuis ce matin, parce que d'abord, là, la députée d'Hochelega-Maisonnette s'est levée en disant qu'on allait dans une élection précipitée. Moi, ça fait des mois, des mois, des mois... Premièrement, on n'est pas en élection, à ce que je sache. Mais, deuxièmement, ça fait des mois qu'on entend le chef de l'opposition nous dire qu'il est prêt à aller en élection, qu'il veut aller en élection. Je ne veux pas reprendre l'exemple de mon collègue de Roberval au sujet du chef de l'opposition, mais on a l'impression, là, que, là, il sent ça arriver, là, puis qu'il ne veut plus, là. Il aimerait mieux voir un autre scénario, il aimerait mieux voir d'autre chose. Nous, peu importe le scénario que le premier ministre va décider, on a une équipe, on est prêts à faire face à la population, on est prêts à défendre notre bilan parce que nous avons un bon bilan.

Juste pour donner un exemple, la députée d'Hochelega-Maisonnette parlait de la santé, à quel point selon elle c'est épouvantable en santé. Est-ce qu'ils ont oublié les médecins qu'ils ont mis à la retraite? Est-ce qu'ils ont oublié les infirmières qu'ils ont mises à la retraite, des décisions pour lesquelles son collègue le député de Rousseau, dans son pamphlet, au moment où il pensait devenir chef, disait vouloir publiquement s'excuser de ce genre de décisions là? Ils les ont mis dehors, ils voulaient s'excuser de le faire. Ils ont oublié ce passage-là.

● (11 h 40) ●

Un autre exemple. Oui, il y a plus de médecins au Québec, oui, il y a plus de médecins en formation, mais il y a aussi une grande différence: à leur époque, il y avait cinq médecins étrangers par année, à peu près, qui étaient acceptés au Québec, on est rendu à au-delà de 60 par année, pour 217. On a amélioré le réseau de la santé, et savez-vous quoi, M. le Président? On va continuer parce que, dans le programme que nous avons déposé en fin de semaine, parce que nous avons un programme, nous, chiffré, un programme crédible, un programme sérieux qui est chiffré. On va continuer, M. le Président, à engager des médecins, à engager des infirmières, à faire en sorte que les gens puissent être soignés au Québec, parce qu'à leur époque les gens, ce n'est pas une ambulance qu'ils prenaient pour aller se faire soigner, M. le Président, c'était un autobus pour aller aux États-Unis. C'est ça, la grande différence entre nous et entre eux.

D'ailleurs, quand on parle de gestion, inutile de vous rappeler, M. le Président, que la gestion sous le Parti québécois, ça se résume en quelques exemples. La Gaspésie; il y a eu une série de ministres qui sont allés annoncer. Des années plus tard, qu'est-ce qu'il en reste? Quelques emplois, des surveillants, des gardiens de sécurité qui surveillent la bâtisse qui est vide. On se souvient tous de Montréal Mode, les 13 milliards de la Caisse de dépôt, le métro de Laval: 200 millions seulement pour le métro de Laval. La sortie du métro de Laval, sous le Parti québécois, était en plein milieu de la rivière des Prairies. C'est ça, la gestion du Parti québécois à l'époque. Les gens n'ont pas oublié ça. Le redressement qu'on a fait dans les dernières années a fait en sorte que maintenant on peut parler de gestion sérieuse, de gestion rigoureuse, ce qui n'était pas le cas.

Mais, M. le Président, quand on regarde ce qui se passe, quand on regarde le budget qui va être déposé aujourd'hui, quand on regarde en face, malheureusement, on ne voit pas, aujourd'hui, de programme. On a entendu un autre long discours du chef de l'opposition qui est passé par toutes sortes de propos, qui a parlé beaucoup — c'est son habitude — mais on n'a pas entendu quelque chose de nouveau. Avez-vous entendu une nouvelle proposition sur quelque chose, vous autres? Je n'ai pas entendu rien de nouveau, autre que son habituel discours et...

Une voix: Référendum.

M. Bécharde: ...autre que son référendum, effectivement. «Référendum le plus tôt possible», ça, on l'entend. C'est la seule chose qui est claire avec le chef de l'opposition.

Pour le reste, pour le programme du Parti québécois, à ce que je sache, l'article 1 est toujours là. S'il y a une chose sur laquelle tous les courants de pensée au Parti québécois, présentement, parce qu'il y en a plusieurs... Je vais vous dire une chose, il y en a de tous bords tous côtés. On a hâte de voir ce qui va sortir à la fin, quel genre de recette ça va faire avec tous les ingrédients qu'il y a dedans, qu'est-ce que ça va goûter. Mais à date la seule chose qui ne change pas, c'est que l'article 1 du Parti québécois, c'est toujours le référendum le plus vite possible, la souveraineté le plus vite possible, et ça, malheureusement — on a tous des comtés, là — même un peu partout sur le territoire, ce n'est pas dans les priorités dont les gens nous font mention. Les gens ne nous parlent pas à quel point ils sont impatients d'avoir un référendum. Ce n'est pas de ça dont les gens parlent. Les gens veulent que le travail continue, veulent faire en sorte que l'équipe qui est là, actuellement, que les députés qui sont là, que les ministres qui sont là, avec le premier ministre du Québec... que le travail puisse continuer de se faire et qu'on puisse aller encore plus loin.

Mais, s'il y a un conseil, s'il y a une chose que je peux recommander à tous nos collègues ici... En fin de semaine, samedi, à moins que je ne me trompe, il va y avoir le Conseil national du Parti québécois, et je ne sais pas ce qu'on va faire samedi, je ne sais pas où est-ce qu'on va être samedi, mais il faudrait presque prendre quelques minutes pour regarder ça, parce que, là, d'un côté, il va y avoir la gauche, l'autre côté, il va y avoir le député de Rousseau, le député de Richelieu. Entre tout ça, il y a le chef de l'opposition, qui ne sait pas trop où est-ce qu'il

va. Et là il y a le SFQ libre, il y a le je ne sais pas trop quoi libre, il y a l'autre gang qui ne sont pas trop libres, mais ils ont tous des idées différentes puis là ils ont tous des propositions différentes, M. le Président. Et là ils vont essayer de rabouter ça, ça va être la grande opération Scotch tape, comment on peut réussir, une fois l'article 1 identifié, qu'on veut un référendum le plus vite possible, comment on peut faire en sorte que tous ceux qui pas nécessairement disent ce qu'ils pensent mais disent plutôt tout ce qui leur passe par la tête, en face, vont réussir à mettre ça dans un programme pour essayer de faire en sorte que ça va avoir l'air cohérent.

Moi, je vous dis, M. le Président, là, je ne sais pas s'il y a du hockey en fin de semaine, à la télé, je ne sais pas c'est quoi, le film, samedi après-midi, mais je fais une recommandation aux gens: Écoutez ça, ça va être bon. Non, mais, moi, j'ai hâte de voir Marc Laviolette déchirer sa chemise, d'un bord; j'ai hâte de voir le député de Rousseau essayer de remettre son «sport jacket», de l'autre côté. J'ai hâte de voir ça. Qu'est-ce que ça va donner à la fin? Comment il va être habillé, le chef de l'opposition, à la fin de la journée? Avec un veston carreaux, une chemise bleue? Ça va être tout mélangé, M. le Président. Et ça, ils vont essayer de nous faire croire, M. le Président, qu'ils vont s'en aller en élection avec ce programme-là. Ils vont essayer de nous faire croire ça. On ne sait pas ça va être quand, les élections. Mais imaginez, là: L'image, samedi, que les Québécois et Québécoises vont avoir du Parti québécois, c'est quoi qu'il va en rester? Référendum le plus vite possible, chicanes le plus souvent possible, et ils vont en avoir un bel exemple.

Nous, on peut se vanter. Dans nos relations avec le gouvernement fédéral, on a eu au-delà de 280 ententes, 14 milliards, des ententes majeures, on pourrait presque dire: Une entente majeure à tous les six mois. Ça fait changement avec dans votre temps. Dans votre temps, c'était une chicane, à toutes les semaines, avec le gouvernement fédéral. Nous, on s'entend. On s'entend pour quoi? On s'entend pour qui? On s'entend pour les Québécois. Plus de 14 milliards qu'on est allés chercher à Ottawa, depuis qu'on est là. Continuez de compter puis d'y réfléchir, vous allez voir que votre référendum le plus vite possible, nous, on ne souhaite qu'une chose, en fin de semaine, c'est que ça reste dans votre programme. Il faut que ça reste là. Si jamais le député de Vachon a un doute, qu'il n'est pas sûr que le référendum le plus vite possible va rester dans le programme, appelez-nous, on va aller voter, on va vous appuyer pour ça. Il faut que ça reste dans votre programme, M. le Président, on ne peut pas se permettre de perdre ça.

Et, M. le Président, juste pour vous donner un exemple, tantôt le chef de l'opposition disait qu'on ne faisait pas notre travail face à Ottawa, qu'on n'allait pas en chercher assez — 14 milliards et plus, 280 ententes. Il dit que pour lui la nation, ça ne change rien. C'est drôle, Gilles Duceppe a voté pour puis il était bien content à Ottawa. Et son prédécesseur, Bernard Landry, proposait justement que Stephen Harper ait une motion qui reconnaisse la nation québécoise. C'est fait; là, ce n'est plus bon.

L'UNESCO. Grâce à notre collègue des Relations internationales, c'est fait.

Les congés parentaux sont là. Puis ils parlaient des congés parentaux en face. Je m'excuse, là, mais les

congés parentaux, qui a réussi à signer avec le gouvernement fédéral les congés parentaux?

Une voix: ...

M. Bécharde: Bien, voyons donc, ce n'est pas vrai. Qui a signé avec le gouvernement fédéral sur les congés parentaux? Qui s'est entendu pour avoir le programme qui fait en sorte que le Québec est le paradis des enfants? C'est le Parti libéral du Québec. C'est nous qui avons signé ça. Puis on est le parti des familles au Québec.

M. le Président, je vous vois presque hocher de la tête tellement vous avez l'air d'accord avec nous. Je veux juste continuer sur un autre élément encore dans nos relations avec le gouvernement fédéral. Écoutez, comme ministre de l'Environnement, on a déposé un plan qui est le meilleur plan au Canada pour lutter contre les changements climatiques, qui est reconnu par tout le monde. David Suzuki était à Québec, il y a 15 jours. Il a dit: Dieu merci, en cette matière-là, nous avons le Québec. Et on se souvient que les gens d'en face nous ont tourné le dos quand on a formé une coalition pour aller chercher de l'argent à Ottawa. Pourquoi ils ne voulaient pas? Ils ne voulaient pas parce qu'ils voulaient qu'on inscrive dans la lettre qu'on allait aller chercher 328 millions à Ottawa. Nous, on ne voulait pas l'inscrire, on s'est dit: Tout d'un coup qu'on a un peu plus, on n'est toujours pas pour dire non. Bien non, on veut que vous mettiez le 328 millions dedans, sinon on n'est pas dans la coalition. Donc, ils se sont isolés, ils sont restés seuls de leur côté, ils ont affaibli la position du Québec. Et là qu'est-ce qui est arrivé la semaine dernière? Ils avaient raison, M. le Président. Les gens d'en face avaient raison: on n'est pas allés chercher 328 millions à Ottawa pour notre plan pour lutter contre les changements climatiques, on s'en excuse.

On s'en excuse, M. le Président. Ce n'est pas 328 millions qu'on est allés chercher, c'est 350 millions qu'on est allés chercher à Ottawa pour lutter contre les changements climatiques. Et là on a bien hâte de voir. Est-ce que Gilles Duceppe, à Ottawa, qui voit ça dans le budget fédéral, va voter contre le budget fédéral parce qu'il y en a trop? Après avoir passé des années à dire que le fédéral ne nous donnait pas assez, là il dirait qu'il y en aurait trop.

M. le Président, le chef de l'opposition officielle a même dit cette journée-là que ça n'a pas bon sens, cette entente-là était trop flexible, il n'y avait pas assez de conditions dedans, que le gouvernement fédéral devrait en mettre plus. Je vais vous dire une chose, il devrait relire certains textes de ses prédécesseurs au Parti québécois parce qu'il est complètement de l'autre côté de ce que tous les chefs du Parti québécois et que tous les premiers ministres du Québec ont toujours demandé: plus d'autonomie pour le Québec, que le Québec prenne sa place, le moins de conditions possible. C'est ce que nous avons eu, et les gens d'en face ne semblaient pas contents de ça.

● (11 h 50) ●

Mais ce qui est plus important que tout ça aujourd'hui, M. le Président, c'est qu'avec le budget que notre collègue va déposer, avec éventuellement des élections, au Québec, qu'est-ce qui est important? Qu'est-ce qui est important pour les Québécois et les Québécoises? D'avoir d'un côté, de ce côté ici, une équipe, une équipe complète de gens, oui, qui ont de l'expérience, de gens

qui sont dévoués, de gens qui travaillent pour leurs comtés, additionnée avec de nouveaux candidats partout au Québec, dans toutes les régions, qui veulent travailler pour leurs comités concitoyens, qui veulent travailler pour leurs comités à faire avancer des dossiers. C'est ça que nous offrons à la population.

De l'autre côté, qu'est-ce qu'il y a? Une opposition qui se chicane encore sur son programme, une opposition — écoutez, je ne veux pas revenir là-dessus, ce n'est pas de nos affaires — mais supposément des candidats vedettes de l'autre bord. Le chef de l'opposition nous a dit, à un moment donné, qu'il voulait une équipe de rêve. Mais, à voir la tournure que prend son idée d'équipe de rêve, quand on regarde les conventions qui se passent en face, c'est en train de virer en cauchemar, cette affaire-là. Là, là, il n'est plus avec son équipe de rêve, là, là, il est tombé dans le cauchemar puis bientôt va se mettre à rêver d'avoir une équipe. C'est ça qui s'en vient au Parti québécois. Mais il ne sera pas tout seul dans son rêve parce que dans son rêve il va aussi avoir avec lui le chef de l'Action démocratique du Québec, qui, lui aussi, de plus en plus, rêve d'une équipe. Et il y a certains députés, que, nous, on apprécie en Chambre, de l'Action démocratique, mais on va voir, dans les rêves de votre chef, quels sont les projets.

Mais à date il y a une équipe au Québec. On n'est même pas à savoir c'est qui, la meilleure des équipes. Non. À date, il y en a une, c'est l'équipe du Parti libéral du Québec, c'est l'équipe du gouvernement et c'est l'équipe qui est la seule à avoir un programme chiffré, un programme crédible, un programme qui a été adopté par ses membres, adopté par ses membres. Ça vous rend jaloux, ça, en face, hein? Non, nous autres, ça n'a pas fini en chicane, non, non. Je ne sais pas si vous avez vu ça à la TV, mais ça a plutôt bien fini, les gens avaient l'air bien contents d'être là. Et nos gens sont contents pourquoi? Parce qu'on a un programme qui leur ressemble, on a un programme qui fait en sorte qu'il reflète les réalités de la population, les réalités des régions du Québec. Nous, quand on rédige un programme, M. le Président, contrairement aux gens d'en face, on ne se parle pas entre nous autres, non, on parle aux Québécois et aux Québécoises. On n'essaie pas de se convaincre entre nous autres qu'on est les meilleurs, non, on essaie de convaincre les Québécois de travailler avec nous, de travailler avec nous parce qu'on travaille pour eux aussi, et c'est ça qu'on va continuer à faire, M. le Président.

Le programme qu'on a déposé, le budget qu'on va déposer aujourd'hui sont des outils responsables. Il y a un principe qui est à la base: la rigueur, la rigueur dans les dépenses, la gestion de l'État. Oui, ce sont des principes importants qui ont été reconnus par Moody's.

En face, ça les faisait rire aujourd'hui, quand le premier ministre parlait du fait qu'on avait la meilleure cote de crédit depuis 1975. On essayait de faire des comparaisons puis de dire: Trouvez-nous un gouvernement, à un moment donné, au Canada, qui n'avait pas une meilleure cote de crédit que ce que vous avez aujourd'hui. Bien oui, c'est facile à trouver, c'est vous autres. C'est la première chose qui vous est arrivée en 1995, quand Jacques Parizeau est arrivé. Vous avez été décotés en partant, puis ça n'a pas arrêté depuis ce temps-là.

Voici pourquoi le choix va être clair, voici pourquoi on a rappelé l'Assemblée nationale pour déposer

un budget qui va faire en sorte que les Québécois vont avoir plus d'outils en région et vont surtout avoir une bonne équipe pour les défendre, pour faire avancer le Québec encore et davantage.

Le Vice-Président (M. Gendron): Je reconnais maintenant M. le député de Beauce-Nord pour son intervention. M. le député de Beauce-Nord, à vous la parole.

M. Janvier Grondin

M. Grondin: Merci, M. le Président. Alors, on a parlé beaucoup de santé. Moi, je vais parler un petit peu de ça aussi parce que, dans les bureaux de comté, j'imagine que tous les députés sont un peu pris avec le même problème. C'est qu'il y a beaucoup de citoyens qui viennent nous voir, puis aujourd'hui c'est un problème d'avoir un médecin de famille pour remplir les dossiers. Mettons, moi, je prends les dossiers de l'assurance automobile du Québec; les médecins de famille ne veulent même plus remplir ces dossiers-là tellement c'est complexe. Alors, c'est un problème que, moi, je vis dans mon côté. J'imagine qu'il doit y en avoir plusieurs autres qui le vivent aussi.

Au courant de ces années, on a parlé beaucoup de ça, de la santé. On a eu un jugement, là, le jugement Chaoulli, qui a dit que les citoyens, au Québec, avaient le droit de se faire soigner avec leurs sous, et puis on semble avoir pas mal minimisé ce jugement-là. Et, moi, quand on regarde qu'est-ce qui se passe dans les médias... Et puis, encore la semaine passée, on nous montrait qu'il y a des hôpitaux qui se développent dans les pays européens, à Cuba, et nos Québécois s'en vont se faire soigner dans ces pays-là. Alors, moi, je pense que ce serait encore plus important qu'on prenne en considération ce jugement-là qu'on a eu de la Cour suprême pour permettre aux citoyens du Québec qui ont les moyens de se faire soigner en clinique privée, ici, au Québec. Et puis, tout en faisant ça, ça ne pénalise pas les gens qui n'ont pas les moyens. Ceux-là qui ont les moyens, ça les enlève de sur la liste d'attente, au moins.

Et puis on pourrait, dans ce sens-là, utiliser nos équipements qu'on a, qui coûtent une fortune. On pourrait les utiliser 24 heures par jour, s'il le faut. Alors ça, c'est un problème que, moi, je pense que ce serait important qu'on aille dans le sens de ce jugement-là.

Je ne peux pas m'empêcher aussi de penser à la Société d'assurance automobile du Québec. On sait que, l'assurance automobile du Québec, autant les libéraux comme les péquistes ont pigé au-delà de 2 milliards dans cette société-là, dans le temps où il y avait des fonds, et, en 2005, on a transféré la société, on l'a sortie des périmètres comptables du gouvernement avec une dette de 800 millions. Alors, il va falloir y penser parce qu'on va avoir les augmentations de la Société d'assurance automobile, là, je pense, juste après les élections. Ça va commencer. C'est comme par hasard. Et puis je pense que tous les citoyens, il va falloir qu'ils le calculent, là, sur le montant d'argent qui supposément va revenir, là. Il va falloir calculer cette augmentation-là.

Moi aussi, je veux parler de l'énergie verte parce qu'on a beaucoup de problèmes avec l'environnement, mais il y a beaucoup de choses dans l'environnement qu'on pourrait utiliser pour faire de l'énergie. J'ai eu la chance avec ici, l'Assemblée nationale, de recevoir des

gens de l'Allemagne qui sont venus nous voir à quelques reprises, et puis ils nous parlaient, eux autres, dans leur pays, de quelle manière ils peuvent utiliser tout ce qu'il y a d'énergie autant dans les lisiers, dans les gras animaux, pour faire de l'électricité, pour faire des gaz, pour chauffer les villages au complet avec ce genre d'énergie. Ici, au Québec, on est pris, on dirait qu'on ne voit pas ça. On attend, on attend et puis on n'a pas encore essayé de développer ça. Et pourtant on sait très bien qu'il y a plusieurs personnes, à l'heure actuelle, qui auraient des projets, qui viennent nous proposer des solutions pour utiliser cette énergie-là, mais on a une réglementation tellement compliquée au Québec que c'est impossible d'utiliser ça. Même il y a des compagnies qui sont venues me voir, moi, puis ils sont capables de vendre leur technologie en Europe, ils sont capables de la vendre aux États-Unis, mais on n'est pas capables de l'appliquer au Québec: notre réglementation est trop forte. Alors, moi, je pense qu'il va falloir ouvrir les yeux là-dessus dans les années à venir.

En parlant d'environnement, on a aussi tout intérêt à essayer, dans les années qui s'en viennent — même on le vit aujourd'hui — essayer d'encourager, dans le monde agricole — parce que c'est un monde que je connais très bien — encourager nos citoyens à prendre, à essayer d'acheter nos produits québécois. Parce qu'on est rendus qu'on achète à un prix, on achète des produits qui viennent de l'extérieur du Québec souvent, mais dites-vous que je pense qu'on fait une erreur parce que, quand on achète tout de l'extérieur, on n'a pas les mêmes contrôles qu'on a au Québec et puis on se met en trouble. Vous savez ça, M. le ministre? Alors, c'est des choses de même.

Puis, quand on parle, là, beaucoup des baisses d'impôt qu'on a eues au courant des années, bien je dis aux citoyens: C'est beau, les baisses d'impôt, c'est vrai que peut-être il y a des gens qui en ont eu, mais regardez aussi que, depuis 2003, la dette a augmenté de 109 milliards à 120 milliards. Alors, c'est tout. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron): Je vous remercie, M. le député de Beauce-Nord, et je reconnais maintenant M. le député de Vachon. M. le député de Vachon, à vous la parole.

M. Camil Bouchard

M. Bouchard (Vachon): Merci, M. le Président. J'aimerais, pour commencer, faire un petit retour sur l'intervention du député de Kamouraska-Témiscouata. Il nous a vendu son «punch line» de la fin de semaine, à savoir que déjà il sait qu'il va dire aux journalistes que le Conseil national du Parti québécois a appliqué une opération de Scotch tape, on va voir apparaître ça dans les journaux, c'est tout prêt, là, mais, à écouter le député de Kamouraska-Témiscouata, je lui suggérerais bien respectueusement, étant donné toutes les balivernes que nous avons entendues, d'appliquer l'opération Scotch tape à ses propres lèvres, ça lui irait très bien et ça nous dispenserait de discours échevelés, non rigoureux et farcis d'affirmations loufoques. Alors, ce serait très bien, l'opération. D'ailleurs, ce gouvernement d'en face, l'opération Scotch tape, il connaît ça. Il nous a imposé le bâillon tellement souvent qu'on n'a pas besoin d'avoir trop d'annonces des opérations Scotch tape en question.

● (12 heures) ●

M. le Président, j'aimerais qu'on puisse parler de cette hausse des frais de scolarité en vérité. Le gouvernement nous a annoncé, enfin le Parti libéral nous a annoncé, il y a quelques jours, une hausse des frais de scolarité en disant: Écoutez, ce ne sera pas vraiment très important, puisqu'à chaque 10 \$ qu'on investira dans le dans le système, qu'on rajoutera au budget de l'éducation, on demandera 1 \$ aux étudiants. Bon. Depuis lors et en s'appuyant sur la plateforme du Parti libéral, on a bien vu que cette affirmation était tout à fait fautive, sinon erronée. L'affirmation qu'il aurait fallu entendre, c'est ceci: c'est que, pour chaque dollar que le gouvernement va investir, nous demandons aux étudiants d'investir 0,93 \$. Pour chaque 1,20 \$, contrepartie, 0,93 \$, ce qui revient à dire que les étudiants vont payer bien au-delà de 75 % du réinvestissement annoncé par le Parti libéral au niveau des universités. C'est ça, la vérité. C'est ça, la vérité.

La vérité, c'est que, sur 1 milliard annoncé, il y en a 800 millions sur les coûts de système que l'on doit assumer et 200 millions de nouvel argent, M. le Président, dont à peu près 60 % va vers les universités. C'est 120 millions de nouvel argent vers les universités, à terme. Et à terme c'est 93 ou 95 millions qu'on demande aux étudiants. C'est loin du rapport 1 \$ étudiants sur 10 \$ gouvernemental. C'est 1 \$ étudiants pour à peu près 1 \$ gouvernemental ou un peu plus. Alors, M. le Président, c'est ça, la vérité. L'autre vérité à laquelle on aimerait croire, étant donné la promesse du Parti libéral, on aimerait bien croire ce que le Parti libéral nous dit maintenant, à savoir: ce ne sera pas très grave, ce sera une augmentation de 30 %. On aimerait bien croire que c'est vrai. On aimerait bien croire ça.

Alors, qu'est-ce qui s'est passé ce matin, en Chambre, à l'Assemblée nationale? J'ai vu le premier ministre citer un extrait d'une entrevue que j'ai donnée, ce matin, à M. Homier-Roy, à Radio-Canada, et, M. le Président, je vais vous donner la copie intégrale de cet extrait de l'entrevue. J'ai vu le premier ministre citer un extrait sans toutefois en respecter l'intégralité. Voici ce que dit le premier ministre en me citant: «Écoutez, je ne demanderais pas mieux que de croire — et là je reprends les paroles de l'animateur — à une augmentation étalée [et] à une augmentation de 30 %, mais...» Et là le premier ministre s'est arrêté avant le «mais». Il a omis la phrase suivante: «...mais rappelez-vous, quand même, il faut appeler un chat un chat. M. Charest, avant les dernières élections, nous a promis solennellement — ou le premier ministre — de ne pas augmenter les frais des services de garde. La première chose qu'il a faite — et je poursuis la citation lors de mon entrevue avec M. Homier-Roy; la première chose qu'il a faite — suite aux élections, c'est de les augmenter de 40 %. Et, [je continue,] quasiment en catimini, d'augmenter les frais des services de garde à l'école de 40 %. Souvenez-vous de ça, M. Homier-Roy.»

Toute cette partie de mon intervention, le premier ministre l'a ignorée, l'a omise pour ensuite me citer dans une autre réponse. Il va à une autre réponse à une autre question pour me citer, disant: «Nous avons déjà très clairement affirmé que nous allons maintenir le gel. Mais nous avons aussi indiqué antérieurement, avec les étudiants, que ce dossier du financement des universités devra faire partie d'une conversation que nous aurons avec eux et les administrations universitaires.» Et je poursuivais: «Toujours ce qu'on fait au Québec, et ça, je pense que ce n'est pas correct, on décide, entre administrateurs et

gouvernement, d'augmenter les frais de scolarité.» Et je poursuivais — et là le premier ministre évidemment ne l'a pas cité: «La dernière fois [que l'on a fait ça], d'ailleurs, c'était sous le régime libéral, [dans les] années quatre-vingt-dix, on avait triplé les frais de scolarité et on avait diminué la part que l'État investissait dans les universités en compensation.»

Tout ce bout-là, là, ce matin, le premier ministre ne l'a pas cité. Et, bifant ce passage, il a poursuivi en me citant: «...il y a un peu d'hypocrisie dans le système, entre vous et moi...»

Alors, M. le Président, je dépose, avec votre permission, cet extrait intégral de l'entrevue, et les membres de cette Assemblée pourront comparer ce qu'en a fait le premier ministre ce matin, me citant à partir de cette entrevue, et tous les bouts qu'il a biffés et omis, et tout le montage, le montage qu'il a fabriqué à partir de cette entrevue. Alors, M. le Président, si vous permettez, je vais...

Document déposé

Le Vice-Président (M. Gendron): ...consentement pour le dépôt? Alors, il y a consentement.

M. Bouchard (Vachon): Alors, M. le Président, alors que nous entamons une campagne électorale, j'aurais vraiment souhaité, j'aurais vraiment souhaité que le premier ministre, dans son intervention dans ce dossier, me citant dans cette entrevue, fasse preuve de plus de droiture intellectuelle, plus de rigueur, plus de respect à l'endroit du parlementaire que je suis.

M. le Président, au moment où on se parle, étant donné le comportement du premier ministre ce matin, qui a utilisé des parties de l'entrevue qui faisaient son affaire pour les accoler les unes aux autres et donc me citer de façon tout à fait incorrecte et fautive, j'imagine que le premier ministre en ce moment n'est pas très content de lui. Le nez doit lui allonger, pas à peu près. Et là je trouve ça outrageux qu'un premier ministre, qui prétend occuper un statut de chef d'État, puisse se comporter de la sorte envers un parlementaire.

M. le Président, autre affirmation. Autre affirmation. Il y a plusieurs de mes collègues d'en face, ministres, qui ont affirmé: Ce n'est pas grave, c'est 2 \$ par semaine. Ils n'ont pas dit: La première année, hein; 4 \$, la deuxième; 6 \$, la troisième; 8 \$, la quatrième; 10 \$, la cinquième. Ils ne l'ont pas dit, ça. 2 \$. Ça paraît bien. Puis, à la seconde, ça fait combien? Bien, des poussières sans doute puis... Alors, c'est quoi, cette attitude, hein? Ils ont choisi le 50 \$ pourquoi? Pour pouvoir dire «2 \$ par semaine». Mais, d'année en année, on ajoute au montant qui sera demandé aux familles de classe moyenne et aux étudiants, mais ça, on ne l'indique pas. Alors, c'est le genre d'intervention qui m'afflige alors qu'on est en train, en pleine campagne électorale, de vouloir discuter d'un sujet aussi sérieux que celui du financement des universités.

M. le Président, notre approche est très claire là-dessus: nous avons opté pour favoriser l'accessibilité à l'éducation à partir des tout-petits jusqu'à l'université. Nous avons opté pour ne pas surendetter les étudiants. Et il y a là-dessus une étude fort intéressante qui compare les étudiants de l'Université Concordia à des établissements semblables en Ontario. On y voit que les étudiants ontariens

sont endettés deux fois plus que nos étudiants du campus de Concordia. Nous avons décidé, nous avons opté de ne pas taxer la matière grise dont on a tant besoin dans le contexte actuel. Nous avons opté pour ne pas alourdir le fardeau de la classe moyenne. Il y a 40 % au moins des étudiants, M. le Président, qui sont de la classe moyenne et qui n'ont pas accès facilement aux bourses dans le programme actuel, et ce n'est pas l'investissement annoncé par le Parti libéral qui corrigera la situation. Mais nous avons aussi annoncé que nous voulons intégrer désormais, inviter désormais les étudiants à discuter avec les administrateurs et notre prochain gouvernement sur toute la question du financement des universités et des collèges plutôt que de les braquer avec des annonces comme celle que le Parti libéral a faite, M. le Président. Merci.

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, j'indique qu'il restera à un prochain intervenant de la formation de l'opposition officielle 7 min 40 s. Alors, est-ce que... Alors, si c'est vous... Alors, Mme la leader de l'opposition officielle, pour son intervention.

Mme Diane Lemieux

Mme Lemieux: M. le Président, nous sommes, aujourd'hui, en séance extraordinaire parce que le gouvernement a décidé donc de déclencher des élections générales, et je ne crois pas que je dise un grand secret en présumant que ces élections seront déclenchées dès demain.

M. le Président, le leader du gouvernement a à plusieurs reprises, aujourd'hui, d'ailleurs cherchant à se défilier à une question simple, évoqué le fait que le chef du Parti québécois, et le Parti québécois, avait déjà signifié son intention de se présenter aux élections générales au moment où le premier ministre déciderait de les déclencher. Alors, il n'y a pas de doute sur le fait que, nous, nous sommes bien au clair: des élections générales vont être déclenchées demain, et on a posé les gestes qu'il fallait pour pouvoir se présenter devant les Québécois avec le propos, l'organisation, etc. Donc, il n'y a pas de doute sur le fait qu'on sait qu'on s'en va en élection générale, puis on est prêts à aborder cette étape-là avec les Québécois.

● (12 h 10) ●

Ceci étant dit, M. le Président, je voudrais, dans les quelques minutes qui me sont attribuées, revenir quand même sur un élément, parce que de décider de déclencher des élections générales, c'est une décision qui est difficile, qui est lourde de conséquences, et, dans notre système démocratique, c'est le premier ministre qui prend cette décision. Or, je veux revenir sur les dilemmes que le premier ministre a dû résoudre pour pouvoir décider de cette date du déclenchement des élections générales. Et à l'évidence le premier ministre du Québec, chef du Parti libéral, a les yeux rivés sur le calendrier depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Je ne crois pas non plus révéler un grand secret d'État en disant qu'il n'est pas impossible, en émettant l'hypothèse que le premier ministre a eu les yeux rivés sur le calendrier à l'automne dernier... On a tous compris que le premier ministre, depuis l'automne dernier, espérait qu'une fenêtre s'ouvre et qu'elle lui permette de déclencher des élections générales à l'automne, mais cette fenêtre s'est refermée. Alors, il s'est remis à être obsédé par le calendrier ces dernières semaines et il a dû résoudre des dilemmes.

Quand? Bien, M. le Président, il est évident qu'il y a toutes sortes d'éléments qu'il a soupesés, qu'il a considérés pour prendre cette décision. Mais il y en a un que je voudrais apporter à l'attention de nos concitoyens et de nos concitoyennes: le fait que le premier ministre devait, dans le choix de cette date, considérer qu'il dirige un gouvernement qui est sous enquête à plusieurs niveaux et qu'il aurait intérêt à ne pas avoir ces résultats d'enquête dans le paysage au moment où il serait en élection générale.

M. le Président, dans le choix de cette date, il m'apparaît évident que le premier ministre a dû se dire: On n'a pas intérêt à ce que l'appel d'offres pour Orford soit complété au moment où on se présentera devant les Québécois pour solliciter à nouveau leur confiance, parce qu'on connaît la lourdeur, le poids que représente pour le gouvernement libéral ce dossier d'Orford. Donc, il s'est dit: Je n'ai pas intérêt à ce que cet appel d'offres soit complété, c'est mieux que ce soit en cours au moment des élections que complété.

Il s'est certainement dit: Je n'ai pas intérêt à ce que l'enquête sur le viaduc, l'effondrement du viaduc, à Laval, soit dans le paysage au moment où on sera en mode électoral. Et, beau hasard, le rapport a été reporté, le rapport final a été reporté. M. le Président, nous avons dit, au sujet du rapport sur le viaduc, qu'une bonne enquête du coroner, une institution qui a été prouvée, qui a du métier, où il y a des professionnels, où une infrastructure existe déjà, ferait en sorte que peut-être qu'on aurait des résultats préliminaires, aujourd'hui, au moment où on se parle, sur les causes expliquant l'effondrement de ce viaduc. Donc, le premier ministre, il est fort probable qu'il se soit dit: Je n'ai pas intérêt à avoir ça en plein visage.

Il a dû se dire aussi: L'enquête sur C. difficile, à Saint-Hyacinthe, je n'ai pas intérêt à avoir ça dans le paysage. Ce serait après la date du 26 mars que ce rapport serait disponible. Je n'ai pas intérêt à ce que, durant une période électorale, on discute des responsabilités qu'un gouvernement doit porter face à l'éclosion et à la gestion de cette maladie terrible qui a occasionné des décès.

Il a dû se dire aussi: Je n'ai pas intérêt à ce que l'enquête du Vérificateur général du Québec concernant une transaction qui soulève toutes sortes de questions à Hydro-Québec soit au grand jour. M. le Président, je vous rappelle qu'il y a une transaction qui soulève toutes sortes de questions, que le vérificateur interne d'Hydro-Québec avait dit jusqu'à tout récemment: Je vais être capable de vérifier ça sous ma propre gouverne, mais que finalement il demande l'aide du Vérificateur général du Québec. C'est sûr que le premier ministre a dû se dire: Je n'ai pas intérêt à ce que cette affaire-là soit étalée, les résultats de cette enquête, durant une période électorale ou juste avant le déclenchement de l'élection générale.

Il a dû se dire: Je n'ai vraiment pas intérêt à ce que l'enquête du juge Grenier au sujet des opérations illégales d'Option Canada soit dans le paysage, à l'évidence, M. le Président, à l'évidence. Et il est bien connu que ce rapport pourrait être vraisemblablement déposé à la fin du mois de mars. C'est les indications qu'on a jusqu'à maintenant. Le premier ministre a bien pris soin de faire en sorte que le scrutin ait lieu le 26 mars. Et, quand on voit l'attitude, les silences, les silences de ce matin lorsque nous avons évoqué de nouvelles informations qui d'ailleurs interpellent directement le directeur de cabinet du premier ministre, on comprend que, lorsqu'il a eu les

yeux fixés sur le calendrier, il a conclu qu'il n'avait pas intérêt à ce que le rapport du juge Grenier sur les opérations illégales d'Option Canada soit dans le paysage au moment où les Québécois feraient leur choix quant à un nouveau gouvernement.

Et, M. le Président, il a dû également se dire que tenir des élections dans les environs de mi-avril ou du mois de mai alors que nous allons signaler fortement l'exclusion du Québec de la Constitution canadienne depuis 25 ans, alors que le Parti libéral du Québec n'a aucune position constitutionnelle — et ça ne s'est jamais vu — il a dû se dire: Cet anniversaire, lourd de conséquences pour les Québécois, je ne le veux pas dans le paysage à l'occasion des élections générales parce que ça va paraître que, comme chef du Parti libéral, je n'ai rien à proposer aux Québécois, je n'ai rien à proposer pour faire en sorte que le Québec occupe tout l'espace dans le Canada, se permettant ainsi de nous reprocher de vouloir proposer un projet aux Québécois. Ça aurait paru beaucoup, M. le Président, qu'il y ait des élections aux environs du 17 avril, qu'il y a un silence, qu'il y a un vide total, de la part d'un gouvernement fédéraliste, quant à la position constitutionnelle.

Alors, voilà, M. le Président, pourquoi je crois que, demain, le Québec sera dans une démarche d'élection générale, parce que c'est un gouvernement sous enquête et un gouvernement qui est en fuite.

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, je vous remercie, Mme la leader de l'opposition officielle.

Affaires du jour

Retrait de la vie politique de certains députés

Alors, ceci termine le temps imparti pour la motion sur le débat restreint, et nous poursuivons nos travaux avec ce qui était prévu à l'ordre de la Chambre, c'est-à-dire la motion pour souligner le départ d'un certain nombre de collègues qui ne seront plus de retour, quel que soit le résultat de ce qui va arriver dans le futur. Et en conséquence je cède la parole à M. le chef de l'opposition officielle pour ses hommages.

M. André Boisclair

M. Boisclair: Je vais changer de ton, M. le Président, je vous le dis tout de suite.

Le Vice-Président (M. Gendron): Vous avez le droit.

M. Boisclair: Je vais changer de ton, M. le Président, parce que nous sommes, aujourd'hui, conviés par la présidence, le leader du gouvernement, la leader de l'opposition, le premier ministre et moi-même, pour saluer la contribution de nos collègues aujourd'hui députés à l'Assemblée nationale mais qui nous ont annoncé qu'ils ne seraient pas du prochain rendez-vous électoral.

Je veux rapidement souligner le nom de chacune de ces personnes: notre collègue Cécile Vermette, élue, en 1985, à l'Assemblée nationale; Solange Charest, députée de Rimouski, élue, en 1994, à l'Assemblée nationale; Michel Létourneau, député d'Ungava, élu en 1994; Hélène Robert, députée de Deux-Montagnes, élue en 1994;

Stéphane Tremblay, député de Lac-Saint-Jean, élu, lui, en 2002; Jonathan Valois, député de Joliette, élu en 2003.

Et je ne voudrais pas manquer l'occasion de souligner aussi la contribution de députés libéraux qui ne se représentent pas. Je voudrais les nommer: Yvan Bordeleau, député d'Acadie, élu en 1989. Depuis ce temps, nous partageons les banquettes de l'Assemblée nationale, lui et moi. Margaret Delisle, députée de Jean-Talon, élue en 1994. Et, M. le Président, permettez-moi de saluer de façon particulière notre ami Bill Cusano, député de Viau et vice-président de l'Assemblée nationale, élu, lui, en 1981.

Je souligne aussi des gens qui ont contribué au Parti libéral, que nous n'entendrons pas, si j'ai bien compris, aujourd'hui, mais Réjean Lafrenière, député de Gatineau, élu en 1989, et Nicole Loiselle, députée de Saint-Henri—Sainte-Anne, élue, elle, en 1989.

J'aurais bien des choses à dire, M. le Président, sur chacune de ces personnes et je n'aurais certainement pas assez des quelque 10 minutes pour souligner leur contribution.

Je voudrais, d'abord et avant tout, M. le Président, parler quelques instants aux gens de mon équipe et j'adresserai aussi quelques mots particuliers aux députés libéraux. Chacune des personnes du Parti québécois dont je souligne, aujourd'hui, la contribution ont eu le privilège de servir les gens de leurs circonscriptions, mais je voudrais, comme chef du Parti québécois, aussi vous dire jusqu'à quel point je suis fier de leurs états de service comme représentants du Parti québécois dans chacune de ces circonscriptions.

● (12 h 20) ●

Les gens qui se sont fait élire ici, à l'Assemblée nationale, y sont entrés, bien sûr avant toute chose, parce qu'ils avaient réussi à gagner la confiance des membres du Parti québécois dans chacune de leurs circonscriptions, et je sais jusqu'à quel point cette entrée en politique, particulièrement au Parti québécois, peut être, dans certains cas, un dur baptême de feu. Parlez-en à la députée de Marie-Victorin qui pourrait vous dire combien elle a travaillé fort pour mériter la confiance des membres de notre parti. Je veux donc dire, avant toute chose, à chacune de ces personnes combien je suis fier de les avoir eues comme représentantes et représentantes du Parti québécois à l'Assemblée nationale, et c'est parce qu'elles avaient su bien s'incruster dans la population, auprès des membres du parti, que ces personnes ont pu gagner la confiance de la population. Elles ont, chacune à leur façon, livré des témoignages importants à la fois dans leurs comtés et à l'Assemblée nationale, et je voudrais souligner quelques-unes de ces contributions.

D'abord, je voudrais parler à ma collègue Solange Charest et je veux remercier Solange, qui nous avait indiqué, il y a un certain temps, qu'elle quittait la vie politique, qu'elle ne serait pas sur nos rangs. Mais, jusqu'à la toute dernière minute, Solange a représenté les gens de Rimouski avec brio, efficacité. Et je me souviendrai longtemps de ses contributions au caucus de notre parti et aussi dans ses débats en commission parlementaire et à l'Assemblée nationale, dans tout le débat entourant l'adoption de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse. Solange Charest a réussi à laisser une trace indélébile dans les travaux de cette Assemblée, et je pense qu'elle peut être fière d'avoir réussi à contribuer, comme une députée d'opposition, comme une femme engagée en particulier auprès de la jeunesse québécoise et des familles québécoises... qu'elle peut être fière de cette contribution. Solange

est une batailleuse bien connue chez nous, une femme de tête, et je pense que ce sera un défi pour nous non pas de la remplacer, parce qu'elle est, d'une certaine façon, irremplaçable, mais la personne qui aura à lui succéder aura certainement le privilège de rentrer dans une circonscription qu'elle connaît bien, et je sais qu'elle pourra compter sur son appui. Merci à Solange Charest.

Je veux parler d'Hélène Robert et lui dire: Hélène, on avait le privilège de se connaître avant la politique, on s'est connus un peu à travers la politique aussi. Et je veux dire jusqu'à quel point j'ai été ému de voir les témoignages nombreux qui lui ont été rendus dans sa circonscription. J'y ai moi-même contribué, mais je pense que, depuis qu'elle a annoncé son retrait de la vie politique, il a dû y avoir trois ou quatre cérémonies pour lui rendre hommage dans sa circonscription, au caucus. Hélène, tu as, de façon très digne, représenté les gens de Deux-Montagnes. Je tiens à te remercier. Je tiens à dire à la population de la circonscription de Deux-Montagnes combien ils ont été privilégiés de pouvoir t'avoir comme députée.

Je veux parler de mes deux amis mousquetaires, Stéphan Tremblay et Jonathan Valois, qui ont réussi à insuffler une énergie nouvelle dans notre parti. Le travail qu'ils ont fait auprès de la jeunesse québécoise, la qualité des débats qu'ils ont menés... Je pense que le Parti québécois a su incarner les espoirs de la jeune génération en grande partie grâce à leur travail, grâce au travail d'Alexandre Bourdeau qui reste parmi nous. Mais ils y ont contribué de façon puissante non seulement sur l'organisation, mais je vois la contribution des débats sur les questions d'environnement. Stéphan Tremblay, député de Lac-Saint-Jean, a su imprimer un élan nouveau au Parti québécois sur les questions d'environnement, et je tiens à l'en remercier.

Puis, tous les débats de Jonathan Valois, vraiment on va s'ennuyer de son accent à lui, de sa cravate un peu défectueuse puis de son style bien à lui. Mais quelle ne fut pas, M. le Président, mon grand plaisir lorsque je l'ai entendu, à la radio, nous dire récemment qu'il ne faisait que prendre une pause de la politique. Il a insisté. Donc, que les Québécois qui ont eu autant d'admiration pour lui que, moi, j'ai pu en avoir puis que nos collègues ont pu en avoir se le tiennent pour dit, Jonathan Valois reviendra en politique, et ce sera au Parti québécois, du côté de la famille souverainiste. Merci, Jonathan, de ta contribution. Merci.

Je veux, aujourd'hui, aussi saluer le travail de Cécile Vermette. Siéger à l'Assemblée nationale, vous l'imaginez, M. le Président, depuis 1985, c'est tout un contrat. On s'émeut parfois que des gens quittent après un mandat, mais quitter après plus de 20 ans de vie politique active à l'Assemblée nationale... Je comprends que, lorsque Cécile Vermette est entrée en politique, sa fille avait, de mémoire, 12 ans et qu'aujourd'hui c'est sa petite-fille qui a, aujourd'hui, 12 ans. Et je pense, Cécile, qu'on peut dire sans aucun doute que la boucle est bouclée. J'imagine tous ces moments de vie partagés avec les tiens puis avec les gens de la circonscription de Marie-Victorin. Je voudrais dire jusqu'à quel point aussi on a été honorés de la façon dont tu as contribué à faire en sorte qu'une relève compétente se joigne à notre équipe. Le travail que tu as fait pour notre formation politique jusqu'à la toute fin, Cécile, est un travail remarquable, et je veux te dire merci pour ce travail.

Il y en a un chez nous qui en a fait, des kilomètres, M. le Président, ces dernières années. Imaginez, représenter la circonscription d'Ungava. Moi, je trouve ça long parfois, faire les 2 h 30 min de route de Montréal vers Québec, mais imaginez si je parlais de Chibougamau à chaque semaine pour venir à Québec siéger à l'Assemblée nationale. Je peux vous dire qu'il en fallait, de la conviction, puis il en fallait, de la persévérance pour représenter les gens de la circonscription d'Ungava, la plus grande des circonscriptions du Québec, et Michel va laisser la trace de la qualité de son engagement.

Mais tous doivent se souvenir de la contribution déterminante du député d'Ungava, de Michel Létourneau dans la «Paix des Braves». Michel a été un des artisans de la «Paix des Braves» qui a su véritablement, à partir des réalités de sa circonscription, influencer tout le Québec et pour ça, jusqu'à la fin, dans des contextes parfois difficiles de tensions qui sont vécues entre les différentes communautés de sa circonscription, qui a su, avec hauteur, élévation et beaucoup d'élégance, mener le débat public. Michel Létourneau passera, aura laissé, lui aussi, une trace indélébile à l'Assemblée nationale, et je tiens à l'en remercier.

Et il y en a un, et ce n'est pas le petit dernier, M. le Président, mais c'est celui qui est derrière moi. Chaque fois que je me lève, tout ce qu'il voit, c'est mon dos. Je me sens en sécurité derrière lui. Mais ce n'est pas pour rien si physiquement, à l'Assemblée nationale, il est derrière moi. Michel a toujours été derrière ses chefs, il a toujours été derrière son équipe. Il l'a fait de façon digne, avec énormément de droiture. Occuper la fonction de whip au Parti québécois, je vais vous dire, M. le Président, sans trahir de secret de notre caucus, que c'est toute une job. Si vous pensez que c'est dur, diriger les travaux de l'Assemblée nationale, là, être whip au Parti québécois, c'est toute une tâche. Et je veux le remercier pour la sincérité dans son engagement. Je veux le remercier pour les services qu'il a rendus aux gens de sa circonscription. Je veux dire à Michel Morin mes meilleurs voeux, mon amitié qui sera sans fin pour Michel Morin. Michel, merci pour ton travail.

Puis, ce que je veux souligner aussi, c'est la droiture avec laquelle chacune de ces personnes s'est acquittée de ses responsabilités. Ces gens ont agi comme députés et ils ont bien servi la population, mais je pense aussi qu'ils ont, de façon remarquable, bien servi l'intérêt national du Québec. Je veux saluer ici la qualité de leur engagement souverainiste. Je sais combien les souverainistes sont exigeants auprès de leurs élus. Parlent-ils assez ou pas de souveraineté? De façon claire ou pas? Est-ce que le mot est prononcé dans chacun de leurs discours? Dans notre jargon à nous, dans notre culture politique, chez nous, M. le Président, au Parti québécois, ce genre de choses sont importantes. Puis je veux dire à toute la famille souverainiste, je veux dire combien chacune de ces personnes ont joué un rôle important dans la promotion de la souveraineté et dans la défense de l'intérêt national du Québec et combien ils ont servi la patrie de façon remarquable, dans des contextes pas toujours faciles, mais avec constance, en sachant regarder quels étaient les intérêts supérieurs du Québec. Ils ont porté le fardeau de la souveraineté du Québec, et je veux leur dire merci de l'avoir si bien fait.

M. le Président, je veux parler de mes amis libéraux aussi parce qu'au-delà du débat contradictoire il

y a des gens et il y a des amitiés qui se tissent. Ce n'est pas vrai que je connais personnellement chacune des personnes que j'ai nommées tout à l'heure, et incluant le ministre des Finances, mais je vais me permettre quand même quelques mots auprès de certaines d'entre elles que je connais davantage puis je veux commencer à parler de mon ami Bill Cusano, député de Viau.

● (12 h 30) ●

Je me sens un peu responsable de son... je ne dirais pas de son départ, mais Bill a réussi, avec vous, M. le Président, à faire une équipe remarquable à la présidence, et je suis donc content d'avoir été aux côtés du député de Viau quand il a sollicité la confiance des députés du Parti québécois pour accéder à cette importante fonction qui est celle de vice-président de l'Assemblée nationale. Je vous ai, à ce moment-là, M. le député de Viau, offert non seulement mon amitié, mais ma confiance, puis je veux vous dire qu'au nom de toute l'équipe du Parti québécois il n'y a personne qui regrette ce choix. Bien au contraire, vous vous êtes acquitté de vos fonctions de vice-président de l'Assemblée nationale de façon impeccable, et je tiens à vous dire merci pour la qualité de ce travail, la qualité de cet engagement. J'aurais peut-être de temps en temps souhaité que, dans la circonscription de Viau, on puisse faire élire un député du Parti québécois. On a tout fait, mais on s'est aperçu qu'il était indélogeable. Maintenant qu'il s'en va, peut-être de nouveaux espoirs sont-ils permis. Mais, en homme sage qu'il est, je suis convaincu que le député de Viau a bien préparé sa relève et que les gens de sa circonscription s'apprentent à nous livrer une dure bataille dans la circonscription de Viau.

Je veux le remercier, le remercier pour son travail, et je sais, pour avoir connu le député de Viau dans des moments plus difficiles de sa vie, Bill fait partie un peu de... je n'oserais pas dire... je ne voudrais pas que ce soit pris au mauvais sens, vous savez combien chacun de nos mots seront pesés puis regardés de tous bords, tous côtés, mais Bill Cusano, ça faisait quasiment partie du mobilier de l'Assemblée nationale. Et on a vécu près de vous, M. le député de Viau, entre autres au moment des difficultés qui ont été les vôtres au niveau de votre santé, puis on a été à vos côtés. Et le combat que vous avez mené pour les dons d'organes au Québec, c'était un bon combat, puis, moi, je veux vous dire que, chacun à notre façon, on va tenter d'honorer cet engagement puis de poursuivre sur la voie que vous avez ouverte. Je pense que vous avez soulevé des questions importantes à l'Assemblée nationale, puis on va, chacun à notre façon, se faire le relais de vos préoccupations. Je vous souhaite de la bonne vie, je vous souhaite de l'amour, je vous souhaite des bons moments avec les vôtres. Merci à Bill Cusano de nous avoir si bien représentés comme vice-président de l'Assemblée nationale.

Là, bien il faut qu'on se dévoile des secrets quand même, il faut qu'on se dévoile des secrets ici, aujourd'hui. Il y a des députés de l'Assemblée nationale, même s'ils ne sont pas de la même formation politique que la nôtre, pour lesquels on a toujours beaucoup d'affection puis, dans certains cas, je dirais même un peu de tendresse puis d'affection, puis c'est le cas de la députée Margaret Delisle, à qui je veux vraiment dire merci pour sa contribution à la vie publique. Je veux la remercier pour la façon dont elle a servi constamment, dans sa vie, les gens de Sillery à la fois comme députée à l'Assemblée nationale,

mais comme mairesse aussi, qui l'a sans doute par la suite dirigée vers la vie politique nationale. Je veux saluer son courage et sa ténacité, entre autres dans la réforme sur la Loi de la protection de la jeunesse. Elle a, M. le Président, réussi à mériter notre confiance sur cette question, et ce n'était pas une mince tâche. Je veux lui dire merci. Je veux lui souhaiter, à elle aussi, beaucoup d'affection. Je m'ennuierai parfois de ses petits sourires en coin, parfois de ses regards très désapprobateurs, très critiques, parce qu'elle avait parfois le talent de m'accrocher dans le corridor pour me dire: Ça n'a pas de bon sens, ça, André, ce que tu viens de dire là. Mais elle savait aussi, le temps venu, elle savait, le temps venu, elle savait, le temps venu, me faire le clin d'oeil de l'amitié puis de cette complicité qu'on a su partager, les uns les autres. Et je veux donc lui souhaiter, à elle, beaucoup de santé et lui dire toute mon affection. Bonne chance à Margaret Delisle pour la suite des choses.

(Applaudissements)

M. Boisclair: Je connais moins le député de Gatineau et le député de l'Acadie. Je veux les saluer. Je veux les remercier aussi pour leur travail. Je pense au député de l'Acadie, Yvan Bordeleau. Mon Dieu, que des fois, quand, lui, il était dans l'opposition, il nous a fait suer! Je le revois encore soulever, puis arriver, puis mener des vrais débats à l'Assemblée nationale. Lui seul en avait le secret. Je ne sais pas si toute son équipe l'avait désigné pour monter au front sur des questions plus difficiles, mais il a accepté des mandats qui n'étaient pas simples, je dois vous le dire. Et je suis convaincu que les gens de la circonscription de l'Acadie salueront son travail. Je me souviens que le député de l'Acadie m'a rappelé à ma mémoire qu'à quelques reprises il a croisé mon père au centre-ville, qu'il avait eu des mots gentils pour la famille puis qu'il avait engagé une conversation dont mon père me parle encore aujourd'hui. Je veux le remercier pour son humanité puis sa délicatesse. Je m'en souviendrai, M. le Président.

Il y a quelques personnes qui ne sont pas dans cette Assemblée — je me permets de le souligner — mais je vais quand même parler un peu d'eux. Le ministre des Finances qui, jusqu'à la toute dernière minute, je comprends, planche à répondre aux questions des journalistes, à expliquer son budget. Ça doit être compliqué, M. le Président! Je ne voudrais pas être dans ses souliers aujourd'hui. Mais, jusqu'à la toute fin, je pense qu'il aura bien servi le Québec. J'ai souvenir aussi de discussions nombreuses, avant qu'il fasse le choix de l'engagement politique, que lui et moi avions eues sur le développement du Québec. Je sais cet homme passionné du service public. Il aura, à la fois comme fonctionnaire, comme administrateur public de haut niveau, bien servi le Québec. Et, d'avoir eu le privilège d'occuper la responsabilité de ministre des Finances après un Gérard D. Levesque, après un Jacques Parizeau, après un Bernard Landry, une Pauline Marois, après le député de Laporte aussi, qui avait occupé ces fonctions, M. Bourbeau, je veux lui dire que cet honneur lui était certainement bien mérité et je veux saluer sa contribution.

J'aurais aimé personnellement saluer la députée de Saint-Henri—Sainte-Anne, Mme Loiselle. Ça, c'est quelqu'un aussi qui en a occupé, de la place à l'Assemblée

nationale. Elle laisse sans doute un vide assez grand. J'aurais aimé pouvoir lui dire personnellement mon respect et mon admiration pour la façon dont elle a servi les gens de Saint-Henri—Sainte-Anne. Je me tiendrai loin de tout commentaire plus partisan, mais je veux qu'elle sache, M. le Président, mon admiration puis mon affection, entre autres pour l'importance bataille qu'elle a faite pour les personnes âgées à l'Assemblée nationale. Elle l'a fait avec brio, avec beaucoup d'intelligence. Son engagement pour les plus vulnérables, pour les gens qui sont à la sécurité du revenu... Je me souviens de son engagement derrière la loi contre la pauvreté, sans doute parce qu'elle-même imprégnée de ces réalités dans le quotidien des choses, dans sa circonscription de Saint-Henri—Sainte-Anne. Tous reconnaîtront que cette députée a constamment parlé vrai à l'Assemblée nationale.

Donc, je veux saluer chacune de ces personnes. Puis je termine en disant une chose: Il y a quand même quelque chose d'assez exceptionnel, M. le Président, qu'à chaque fois qu'il y a des gens qui quittent l'Assemblée nationale on est, dans chacune des circonscriptions visées, puis nous-mêmes ici, comme députés à l'Assemblée nationale, on est relativement élogieux à l'endroit de ces gens qui quittent. Et parfois des gens pourraient penser que, là-dedans, il y a une espèce de spectacle, de bonnes manières, et que c'est dans l'ordre des choses de les faire, puis qu'on s'abrait derrière ce langage de circonstance pour tenter finalement, les uns les autres, d'envoyer un message positif d'amitié, et tout le reste. Ce message, M. le Président, je veux que les Québécois sachent qu'il est sincère. Puis, depuis que je suis chef de parti, je fais partie encore plus de la vie de chacun de mes collègues. Je connais leurs histoires familiales, je connais parfois les joies et les malheurs qui peuvent les habiter, le dévouement de chacune des personnes que nous nommons ici, des deux côtés de la Chambre. Ça tient du vrai dévouement... du vrai dévouement, pardon. Ça tient du vrai engagement.

Et je ne comprends toujours pas pourquoi, alors que, lorsque les députés quittent, on souligne leur contribution dans leurs circonscriptions, qu'on fait des albums-souvenirs, qu'on fait des témoignages très éloquents, comment il se fait que, lorsqu'ils sont en poste, on ait des propos parfois aussi durs à l'endroit de la classe politique. Ces gens, que je salue et que je respecte aujourd'hui, sont les mêmes que j'ai salués puis que j'ai respectés tout au long de leur mandat.

Et j'espère simplement qu'à chacune des fêtes qui seront organisées, qui ont sans doute, dans bien des cas, déjà eu lieu, qu'on se rappelle de ce qui aura été dit sur ces hommes et ces femmes qui ont fait le choix de l'engagement politique. Et j'espère que ces honneurs puis ces hommages qu'on leur rendra et qu'on leur a rendus, bien, qu'ils percolent aussi un peu dans l'opinion. Parce qu'on ne peut pas, le jour où quelqu'un quitte la politique, dire: Mon Dieu que cette personne était dévouée et généreuse, qu'elle a fait des grandes choses, puis, lorsqu'on se retrouve dans un autre contexte, penser que les politiciens, c'est tout une gang de pas bons, déconnectés de la population, qui se prennent pour d'autres, qui ne voient pas le monde puis déconnectés des réalités du monde.

Les députés de l'Assemblée nationale, ils sont ancrés dans la réalité du monde. Il n'y a pas personne d'autre que les députés qui voient autant de monde dans

une journée puis dans une semaine, qui sont exposés à autant de réalités de la vie du monde de tous les jours. Et je veux, alors que nous engagerons, dans les prochaines heures, un débat électoral, saluer tous ceux et celles qui seront sur les rangs puis qui ont fait le choix de l'engagement politique.

● (12 h 40) ●

L'engagement politique, c'est encore quelque chose de grand. Puis je pense, M. le Président, qu'à l'heure où on voit combien le monde bouge, combien l'économie vient façonner nos vies, combien on vit dans un monde de plus en plus complexe, la thèse que j'ai le goût de défendre alors qu'on souligne le départ de certaines personnes, c'est qu'il faut encore dans nos vies plus de politique avec le grand P. Sinon, si nous ne parlons pas, si nous ne menons pas des débats ici, qui va mener ces débats-là? Les seules forces du marché? Les seuls intérêts particuliers de quelques-uns? Ce n'est pas ça le Québec dont personne ici, dans cette Assemblée, rêve. Nous avons un bel outil entre les mains, c'est la parole. Certains trouvent parfois qu'on en abuse, il arrive parfois que la langue nous glisse, il arrive ce genre de choses. Mais, si ce n'était pas de la parole de chacune de ces personnes qu'on souligne ici, nous ne pourrions pas nous vanter de la qualité de notre démocratie.

Et je veux donc remercier sincèrement l'engagement de ces gens, que les bonnes pensées qu'on ait aujourd'hui... qu'elles reflètent, qu'elles inspirent, qu'elles imprègnent la réalité, aussi, de chacun des hommes et des femmes qui sont députés à l'Assemblée nationale.

Donc, voilà, M. le Président. Je souhaite à ces personnes des moments heureux dans leur famille. Je sais que les députés qui nous quittent, de notre formation politique, ne seront pas très loin derrière nous. Nous n'avons pas, chez nous, dans notre formation politique, un candidat homme puis un candidat femme qui, côte à côte, seront candidats pour la prochaine campagne électorale, mais je sais que chacune des personnes qui quittent sera derrière le candidat du Parti québécois qui va les remplacer. Ce sera notre façon à nous d'encourager leur implication. Je sais qu'ils seront sur nos rangs pour la prochaine campagne électorale lorsque viendra le temps de débattre de la question nationale.

Donc, simplement, M. le Président, merci de nous donner cette occasion. Salutations à ces amis, à ces collègues d'armes. Salutations aux députés du gouvernement du Parti libéral du Québec qui quittent, pour qui j'ai aussi un immense respect. Je pense que le Québec vous doit beaucoup, nous vous devons beaucoup. Et que ces mots, que cette parole... que cette estime que nous vous portons, je souhaite qu'elle percole dans l'opinion, qu'elle inspire toutes celles et ceux qui, dans les prochaines semaines, nous regarderont débattre de l'avenir du Québec. Je sais que chacune des personnes qui est ici, dans cette Assemblée, le fera avec coeur, courage et conviction et que le Québec, en bout de course, sortira grandi de cet exercice. Merci, M. le Président.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: Merci, M. le Président. Et à mon tour, M. le Président, je veux saluer les collègues

parlementaires qui siègent aujourd'hui pour la dernière fois à l'Assemblée nationale du Québec et qui nous rendent... qui nous ont rendus très fiers mais qui en même temps ont été pour nous une source d'inspiration puis également une source d'amitié. Aujourd'hui... Bien, nos sentiments sont toujours partagés lorsqu'un collègue quitte l'enceinte de l'Assemblée. Inévitablement, on est rejoint par nos émotions. Quand cela arrive sur la fin, également, de la vie d'un Parlement, eh bien ça ajoute beaucoup à cette perspective que nous avons sur notre vie ici comme parlementaires et sur tout ce que nous avons partagé ensemble depuis que nous connaissons ces collègues.

Et, aujourd'hui, bien on fait la part des choses, dans le bon sens du mot, puisqu'il y a des collègues du côté de l'opposition officielle qui quittent puis il y a des collègues également du côté parlementaire, du gouvernement, qui vont quitter. Forcément, on ne les connaît pas tous de la même façon, puisqu'on s'est regardés différemment pendant quatre ans — à la Chambre, à l'Assemblée, ici, on est un devant l'autre. Mais, malgré ce regard, ce que le chef de l'opposition officielle a dit il y a quelques minutes est très juste: on apprend à connaître ces hommes et ces femmes que nous côtoyons régulièrement, et on apprend à les apprécier, et, lorsqu'un collègue quitte, c'est toujours l'occasion de se rappeler l'essentiel dans le fond, puis l'essentiel, c'est qu'on a toujours davantage en commun, beaucoup, beaucoup plus en commun que de choses qui nous séparent comme parlementaires.

Et c'est un peu... Ce n'est pas tout à fait ce que les gens voient quand ils voient les débats à l'Assemblée nationale, hein, parce qu'on est face un à l'autre, on est dans un environnement où, oui, il y a, au sens noble du terme, des partis politiques, des familles politiques et un élément de partisanerie, mais ça existe pour une très bonne raison: ça permet ce choc des idées qui justement nous permet de faire de meilleurs choix et cela permet à ceux et celles qui nous ont fait confiance, qui nous ont confié un mandat de mieux distinguer les choix, de mieux comprendre le sens des enjeux qui ont un impact sur leur vie.

Et mon souhait serait que, oui, tous les citoyens du Québec puissent voir tout le travail qui se fait à l'extérieur de l'Assemblée nationale ou à l'extérieur de la période des questions. Je pense, entre autres, aux commissions parlementaires, qui sont, on le sait, là, des endroits où il se fait beaucoup, beaucoup de travail. L'essentiel, je dirais, du travail parlementaire se fait à cet endroit-là. Ça se fait souvent dans un contexte de collégialité. C'est très valorisant pour les députés qui participent à ces travaux, soit dit en passant, de pouvoir contribuer aux débats, d'avoir ce contact privilégié avec des hommes et des femmes qui sont parmi les plus grands penseurs du Québec, sur certaines questions, qui viennent échanger avec nous sur des enjeux qui auront un impact non seulement sur nos vies, mais la vie de nos enfants. Tout ça est très, très, très valorisant. Ce n'est pas par accident qu'il ne manque jamais de candidats aux élections et que, malgré ce qu'on décrit comme étant une vie qui est difficile, compliquée, une vie qui peut être très dure, on est ici et que nous y participons de plein coeur puis avec beaucoup de passion. Parce qu'il y a dans ce métier de parlementaire et de député, à mes yeux à moi, je pense, un des métiers les plus valorisants au monde. Et on est aux premières loges de tout ce qui se passe dans la société québécoise. Je le redis à nouveau, je le dis presque, je pense, à chaque

fois, mais j'ai rarement rencontré un ancien parlementaire pour qui la période où il aura été à l'Assemblée nationale du Québec ou dans un autre Parlement n'aura pas été la période la plus exaltante de leur vie, malgré les difficultés. D'ailleurs, c'est un petit peu notre secret à nous, hein? D'ailleurs, aujourd'hui, il n'y a pas beaucoup de médias, ça va rester entre nous. Alors, on a dans le fond, là, une des meilleures jobs au monde — et au Québec — on le sait, puis on se sent privilégiés de cette confiance que nous ont témoignée nos citoyens.

Sauf qu'aujourd'hui on est témoins d'une des règles non écrites, là, on va vivre une des règles non écrites de la politique, que ceux qui quittent aujourd'hui connaissent mieux aujourd'hui qu'hier, c'est la suivante, c'est que c'est très difficile de se faire élire à l'Assemblée nationale du Québec, c'est très difficile de se faire élire à n'importe quel poste, c'est très difficile d'entrer en politique, puis c'est encore plus difficile de sortir de la politique une fois qu'on est entré. C'est encore plus compliqué de faire ce choix un jour et de dire: Je tourne la page, je vais franchir la porte et je vais dorénavant faire ma vie autrement. C'est une décision qui est très compliquée.

Je prends à témoin Cécile Vermette, qui avait une fille, si j'ai bien compris, de 12 ans au moment de son élection, qui a dû expliquer à sa fille de 12 ans pourquoi elle entrait en politique et qui, 20 ans plus tard, réexplique à une jeune fille de 12 ans pourquoi elle décide de quitter la politique. Et je serais curieux d'être... de voir alignés les deux événements côte à côte et d'écouter ce que Cécile Vermette a dû raconter à ces deux jeunes filles de 12 ans qui sont témoins d'une décision importante dans la vie de Mme Vermette.

Aujourd'hui, je veux commencer, moi, par saluer le passage des collègues du Parti québécois. Mme Vermette, que j'ai eu l'occasion de nommer, est une personne que je ne connais pas beaucoup mais que j'aime beaucoup parce qu'elle est assise juste en face de moi. Et, à chaque période de questions, M. le Président, je veux vous dire qu'elle m'a conseillé dans chacune des réponses...

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Charest: Et je pense qu'une des raisons qui l'a amenée à quitter, c'est qu'elle n'a jamais réussi à me faire donner la réponse qu'elle espérait...

Des voix: ...

M. Charest: Elle s'est dit: Bon, bien, finalement, là, j'en ai assez. Alors, Mme Vermette, je vous souhaite beaucoup de chance, avec votre famille, dans votre nouvelle vie.

La deuxième personne dont je veux parler, c'est une personne qui porte mon nom de famille, c'est Mme Charest, Solange Charest, qui est la députée de Rimouski. Alors là, on a fait un record à l'Assemblée nationale du Québec, il y en a trois, Charest: Nancy Charest, députée de Matane, et évidemment Solange Charest. Moi, je trouve que deux Charest à l'Assemblée nationale du Québec, c'était assez. Mais lequel des deux, hein? On aurait pu imposer un choix. Vous avez choisi, vous, de continuer votre vie. Et vous êtes dans un comté où vous êtes très bien connue, où Mme Charest est très bien connue. Je peux en témoigner, quand j'ai passé dans Rimouski, elle est appréciée. Vous

êtes appréciée, également. Les gens qui ont eu l'occasion de vous côtoyer ont toujours dit beaucoup de bien de vous.

● (12 h 50) ●

Et Mme Solange Charest a aussi une bonne voix qui porte quand elle décide d'intervenir. Je me rappelle une intervention que j'avais faite, j'étais dans l'opposition officielle, et Mme Charest était intervenue après une excellente question que je venais de poser, et il avait fallu que je me tourne vers le président pour dire: Écoutez, M. le Président, un Charest à la fois à l'Assemblée nationale! Et donc, Mme Charest, je vous souhaite beaucoup, beaucoup de chance dans votre nouvelle vie.

Il y a Hélène Robert également, qui est parmi celles, dans les premières rangées de l'autre côté, qui me conseillent beaucoup aussi, la députée de Deux-Montagnes, qui a connu une très belle carrière, qui est appréciée également dans son comté. Je peux vous en témoigner, j'ai eu l'occasion de travailler un peu, de passer chez vous, et de vous dire que vous avez été également beaucoup, beaucoup appréciée. Vous avez connu une belle carrière. Quand on parle de députés qui contribuent à tous les travaux, eh bien vous êtes un exemple de cela, et je vous souhaite beaucoup, beaucoup de chance dorénavant dans vos choix de carrière.

Je veux également parler de Jonathan Valois, qu'on n'a pas eu l'occasion de connaître beaucoup — un passage d'un mandat, ce n'est pas long, hein, pour entrer et sortir — un jeune député qui est plein d'énergie puis plein de fougue, dans un comté qui est très coloré également, le comté de Joliette, qui est un comté un peu fêiche sur le plan politique. Mais M. Valois a eu l'occasion de toucher à des dossiers qui sont au coeur de l'identité québécoise, les dossiers d'unité et de fédéralisme, des dossiers qui, soit dit en passant, évoquent souvent des sentiments très forts, et on a senti ça chez vous des fois. Et je veux vous féliciter pour le travail que vous avez fait, M. Valois, comme parlementaire, parce qu'on a senti que, sur ces questions-là, ça vous tenait beaucoup à coeur. Et on vous souhaite beaucoup de chance, surtout comme jeune homme, je me permets de le dire, là — pour moi, ce doit être parce que je vieillis. Et M. le chef de l'opposition officielle, M. le Président, prenait la peine de dire que ce n'est pas votre dernier passage. Je le crois. Je le crois, je pense que vous allez continuer à demeurer actif et je vous souhaite beaucoup de chance à l'avenir, à vous puis à tous ceux qui vous entourent.

Stéphan Tremblay, bien, moi, c'est un député que j'ai croisé à la Chambre des communes. Bien, il faut dire que je n'étais pas là très souvent entre 1993 et 1997, on ne s'est pas croisés souvent. Mais qui peut oublier l'épisode, très rare, de M. Tremblay qui, en guise de protestation — on avait le sentiment — contre le monde entier à l'époque, que ce n'était pas seulement une manifestation ou une déclaration qu'il faisait à l'endroit d'un Parlement, mais c'était celui d'un jeune homme élu qui avait décidé symboliquement de transporter son fauteuil de la Chambre des communes à l'extérieur? Et ça a marqué l'imaginaire. On a compris, en tout cas, que vous aviez une certaine passion pour les questions politiques et que vous étiez prêt à laisser votre marque et à vous exprimer. M. Tremblay, vous vous rappelez, M. le Président, a eu un épisode où il a eu un accident d'avion, où miraculeusement il a survécu, et ça veut dire qu'il y a un certain destin dans tout ça. Il est également un jeune père de famille.

J'ai eu l'occasion de croiser son... — j'allais dire son successeur, ce n'est pas moi qui vais décider ça; mais — la personne qui portera les couleurs du Parti libéral du Québec dans le comté de Lac-Saint-Jean, qui lui a fait un témoignage d'estime rare, hein — ça, ça n'arrive pas souvent en politique — et spontanément, il ne s'est pas fait prier pour le dire, et donc c'est donc dire à quel point on mesure l'estime qu'il a gagnée pour les gens qui l'accompagnent. Il s'est intéressé aux questions d'environnement. Et je tiens à soulever le fait que vous n'avez jamais été un collègue qui a fait un excès de partisanerie — moi, ça ne m'arrive jamais, en passant — et ça, je l'ai remarqué aussi, et je vous souhaite beaucoup de chance pour vos projets futurs.

Il y a, dans les collègues dont je veux souligner également le passage au Parti québécois, Michel Morin, le député d'Ungava. C'est peut-être...

Des voix: ...

M. Charest: Létourneau, excusez. Je suis en train de... Je ne suis pas sur le bon Michel, là, Michel Létourneau. Michel Létourneau, c'est un des députés qui est le plus apprécié à l'Assemblée nationale, je pense que je peux le dire, en tout cas de notre côté de la Chambre — j'espère...

Des voix: ...

M. Charest: ...non, mais j'espère que je ne vous embarrasse pas puis que vos collègues ne l'apprennent pas pour la première fois — et pour toutes les bonnes raisons: c'est un homme loyal, c'est un homme qui a travaillé beaucoup mais qui, par exemple, a eu l'occasion... je le sais, il participait aux équipes de hockey, et c'est un collègue qui a été beaucoup, beaucoup apprécié, qui a travaillé beaucoup dans son comté.

C'est un des collègues du Parti québécois que j'ai eu l'occasion de fréquenter peut-être un peu plus parce que, quand je me déplaçais dans son comté, un comté immense, hein, c'est presque un pays en soi, le comté d'Ungava, ça a été l'occasion pour moi de le connaître un peu mieux. D'ailleurs, on avait fait un voyage, en 1999, ensemble, un événement triste, suite à une avalanche dans le Nord québécois. Alors, ça a été pour moi l'occasion de le connaître davantage et de l'apprécier. Alors, je vous souhaite beaucoup de chance, M. Morin, dans ce que vous allez entreprendre...

Des voix: ...

M. Charest: Létourneau! Excusez-moi. J'ai Michel Morin en tête, que j'ai réservé délibérément pour la fin. Votre chef, avec raison, a voulu souligner que vous étiez assis derrière lui parce que vous êtes whip. Le poste de whip, c'est un poste de confiance puis c'est un poste d'estime. La personne qui assume les responsabilités de whip dans un parti politique l'assume parce qu'il a cette qualité qui lui donne une autorité morale, une certaine aura auprès de ses collègues. C'est un travail extrêmement difficile et c'est un talent... C'est rare, le talent, ce type de talent, peu importe l'endroit où on se trouve. Mais Michel Morin a toujours été un parlementaire courtois, gentil. Spontanément, c'est un homme, on le

sent, qui est beaucoup apprécié parce que c'est un homme bon. Et je voulais vous dire, M. Morin, que...

Des voix: ...

M. Charest: C'est un conservateur, en plus, au fédéral. Voulez-vous, on n'entrera pas là-dedans aujourd'hui? Juste pour aujourd'hui. Mais c'est un homme qui a été beaucoup apprécié par ses collègues parce que forcément, dans ses responsabilités, il a été appelé à travailler avec nous. Alors, je vous souhaite beaucoup de chance également dans vos nouvelles fonctions.

J'aimerais maintenant vous parler des collègues avec qui j'ai eu le privilège de travailler pendant les dernières années, plusieurs années, en fait depuis 1998, dans mon cas à moi, mais ils sont à l'Assemblée nationale depuis plus longtemps que ça. Je vais commencer par celui qui est absent, Michel Audet, qui est ministre des Finances, qui livre aujourd'hui un troisième budget pour le gouvernement du Québec.

Michel Audet a connu une carrière absolument formidable, une carrière rare pour l'Assemblée nationale du Québec. Il est économiste de formation. Il a travaillé pour le gouvernement du Québec sur plusieurs années. En fait, il a commencé en 1965-1966. C'est donc dire qu'il a connu tous les gouvernements, là, de Jean Lesage à Daniel Johnson père, Jean-Jacques Bertrand, Robert Bourassa, René Lévesque. Il a servi sous tous les premiers ministres. Il a été sous-ministre adjoint aux politiques budgétaires fiscales, ministère des Finances, en 1974 à 1977 — aujourd'hui, imaginez, il est ministre des Finances — sous-ministre associé, également, au ministère d'Énergie, Mines et Ressources — je ne nomme pas tout, là, j'en choisis — sous-ministre, ministère de l'Industrie et du Commerce, de la Technologie de 1988 à 1992; c'étaient donc les années de M. Bourassa. Mais j'en profite pour dire: Quand il était sous-ministre associé aux questions économiques, aux sociétés d'État, c'était sous M. Lévesque, en 1979 à 1984.

Il a également été... Ah bien, il a eu une période d'égarement, qu'on lui a pardonnée, quand il a été directeur des pages éditoriales au journal *Le Soleil*. Mais ça n'a pas été permanent, il est revenu à une responsabilité de directeur général de la Fédération des chambres de commerce du Québec, et c'est là où il est venu ensuite rejoindre notre équipe pour la campagne de 2003. Il est aujourd'hui ministre des Finances.

Il laisse derrière lui un legs exceptionnel. D'abord, comme ministre du Développement économique, il est celui qui a changé toute la structure des capitaux de risque au Québec. Il y avait un papier de publié, la semaine dernière, qui disait à quel point ça a été un grand succès, le changement que le gouvernement a fait, et c'est Michel Audet qui a piloté ça. Il a piloté les privatisations des Innovatech, entre autres, qui ont été un beau succès; c'est toujours dans le domaine du capital de risque. Il a fait une modernisation du ministère du Développement économique: il a réduit le nombre de programmes de 162 à 10. Il a aussi créé les fonds FIER. Il était le ministre au moment de la création des fonds FIER dans les régions du Québec. Il y en a une quarantaine, de fonds FIER, aujourd'hui, pour une capitalisation de 316 millions de dollars. Ça a été un beau succès.

Il est ensuite devenu ministre des Finances. Comme ministre des Finances, c'est lui qui a piloté tous les

changements dans les règles de gouvernance des sociétés d'État. Et aujourd'hui le gouvernement du Québec, l'État québécois est un des seuls endroits au monde où il y a une politique de parité de femmes et d'hommes sur les conseils d'administration des sociétés d'État. C'est Michel Audet qui a piloté ça.

Il a également créé le Fonds des générations pour réduire la taille de la dette, une première dans l'histoire du Québec. Et, pour couronner tout ça, il est titulaire du ministère des Finances au moment où la cote de crédit du Québec est rehaussée à deux reprises, pour nous ramener au niveau où elle était en 1975.

En son absence, M. le Président, je tiens à lui dire merci de la part de tous les Québécois pour ses années de service exceptionnel à l'endroit de ses concitoyens.

● (13 heures) ●

La deuxième personne à qui je veux rendre hommage, c'est une amie, Margaret Delisle, qui a été élue pour la première fois... c'était en 1994. Et elle a été élue avec une majorité écrasante de 25 voix dans le comté de Jean-Talon. Et, au moment où elle arrivait à l'Assemblée nationale, elle était déjà très connue puisqu'elle avait commencé sa carrière en politique municipale, comme conseillère municipale à Sillery, mais elle a également été mairesse. Elle a été présidente du Grand conseil de la Communauté urbaine de Québec, elle a été présidente du caucus québécois de la fédération canadienne des municipalités, et, moi, je l'ai rencontrée pour la première fois lorsqu'elle était présidente de la fédération canadienne des municipalités, en 1992-1993. C'est la plus haute fonction qu'un élu municipal peut atteindre au niveau canadien, et c'est donc dire l'estime que lui portaient tous ses collègues. Elle est venue servir à l'Assemblée nationale, mais avant ça elle avait même été membre du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, entre 1987 et 1988.

Vous allez comprendre que je n'inclus pas chaque responsabilité qu'elle a assumée. Elle a quand même été whip de notre côté, ce qui témoigne également de l'estime et de la confiance que lui témoignaient ses collègues. Mais elle s'est surtout distinguée comme étant la ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation. Et elle pourra dire un jour... pas juste un jour, elle peut dire dès maintenant qu'elle est l'auteure d'un projet de loi qui aura permis à plusieurs jeunes au Québec de recevoir les services auxquels ils ont droit, d'éviter le ballottage. Elle aura fait la réforme de cette Loi sur la protection de la jeunesse dans un contexte controversé, soit dit en passant. Mais Margaret a fait ça de manière magistrale.

Alors, Margaret, à toi et à ta famille, merci beaucoup, et bonne chance pour...

(Applaudissements)

M. Charest: La prochaine personne dont je veux parler est malheureusement absente aujourd'hui. C'est Nicole Loiselle. Nicole Loiselle est députée de Saint-Henri—Sainte-Anne. Elle est députée également depuis 1989. Nicole, c'est également une des députées les plus aimées à l'Assemblée, une députée très populaire dans le caucus libéral. Elle a connu un parcours de vie également assez rare et exceptionnel, puisque son père était député fédéral et un homme très populaire dans son comté, à Montréal. Elle a donc travaillé avec lui — elle était issue

d'une grande famille — un homme qui était beaucoup respecté à la Chambre des communes, et c'est avec lui qu'elle a fait de la politique et qu'elle a appris. Elle m'a raconté des histoires très touchantes au sujet de son père, de ses années en politique fédérale.

Elle a par la suite servi un Canadien qui s'est distingué. Il est devenu secrétaire général de l'OCDE. Elle est allée travailler pour Don Johnston, député de Westmount au fédéral, Westmount, et ensuite ministre dans le gouvernement de M. Trudeau. M. Johnston était un des grands penseurs du Parti libéral du Canada, un homme qui a beaucoup contribué à plusieurs débats. Candidat à la succession de M. Trudeau, il a servi dans le Parlement après les années quatre-vingt-quatre, mais par la suite il est devenu secrétaire général de l'OCDE. Mais elle a travaillé avec lui puis elle a évidemment eu l'occasion de faire tout ce travail de comté qu'il lui confiait et l'a fait de manière si impressionnante qu'elle est venue chez nous comme candidate, en 1989, et s'est fait donc élire.

C'est une femme qui est très, très, très impliquée dans sa communauté. Il n'y a pas un amour plus important dans sa vie que celui de ses concitoyens dans son comté de Saint-Henri—Sainte-Anne. Lorsqu'elle était dans l'opposition, je suis sûr que mes collègues de l'opposition actuelle se rappelleront avec quelle passion elle défendait le dossier des aînés et avec quelle émotion elle défendait la cause de ceux et celles qui souffrent de pauvreté. Et elle a toujours été, chez nous, une conscience et une voix pour les plus démunis. Et elle a servi récemment comme whip adjointe également du gouvernement. C'est avec beaucoup d'émotion que nous la voyons quitter parce qu'elle est très jeune. Et nous savons qu'elle sera toujours près de nous et nous lui souhaitons beaucoup de chance, M. le Président.

Réjean Lafrenière, qui est le député actuel du comté de Gatineau, est parmi ces députés dont nous parlons souvent comme étant vraiment la cheville ouvrière d'un Parlement, de ceux qui participent à ses travaux, qui le font avec beaucoup de générosité, sans jamais attirer beaucoup l'attention parce qu'ils sont ici, de leur point de vue à eux, d'abord pour servir et pour collaborer avec les collègues. C'est un joueur d'équipe exceptionnel. C'est une personne à qui on demande souvent un coup de main. Quand on a besoin de quelqu'un autour de nous pour faire un projet, pour faire avancer un dossier, on se tourne vers Réjean Lafrenière. Dans mon cas à moi, j'avais besoin d'un coup de main lorsqu'on préparait l'élection générale de 2003 dans la région d'Abitibi-Témiscamingue. J'avais demandé à Réjean de donner un coup de main. Spontanément, il a répondu. Il a fait ce travail. Il l'a fait avec beaucoup, beaucoup d'énergie, et c'est à ce genre d'appel qu'il répondait fréquemment.

Mais il est également... c'est un homme d'affaires aguerris, qui vient d'une famille qui a été beaucoup impliquée dans les milieux d'affaires, dans l'Outaouais, mais aussi très impliquée sur le plan communautaire: membre fondateur du Foyer d'accueil de Gracefield, commissaire d'école aux commissions scolaires régionales Henri-Bourassa et de la Haute-Gatineau, gouverneur du Centre hospitalier de Maniwaki, il a été membre de la fondation de la Corporation du Centre hospitalier de Maniwaki, maire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie. C'est une feuille de route, là... Et évidemment je ne vais pas citer chaque responsabilité qu'il a assumée, mais c'est une feuille de route très impressionnante. C'est un

homme de famille, puis c'est surtout un collègue qui, encore une fois, a gagné l'affection de tous ceux et celles avec qui il a travaillé.

Alors, Réjean, bonne chance et...

(Applaudissements)

M. Charest: Je vais maintenant faire quelques commentaires sur Yvan Bordeleau. Yvan Bordeleau, j'étais heureux que le chef de l'opposition officielle souligne la contribution d'Yvan Bordeleau aux travaux parlementaires, parce qu'on a moins l'occasion de se lever quand on est au gouvernement que l'opposition officielle. Mais il faut se faire raconter les histoires et les occasions où Yvan Bordeleau se levait à l'Assemblée nationale, paraît-il, pour poser des questions au sujet d'un endroit qu'on avait baptisé l'«Élysette», et l'effet que ça avait, paraît-il, sur les gens à qui il adressait la question.

Et Yvan Bordeleau, c'est une personne, encore une fois — c'est presque des secrets à l'Assemblée nationale — qui a une feuille de route très impressionnante: un doctorat en psychologie industrielle et organisationnelle; il enseigne à l'Université de Montréal; il a été prof aux HEC; directeur du Département de psychologie, également à l'Université de Montréal; auteur et coauteur de plus d'une quarantaine de volumes et articles publiés au Canada, en France et au Mexique. Il a donc connu une carrière académique exceptionnelle. Et j'ai eu l'occasion d'en être témoin parce qu'il nous arrivait de croiser des gens avec qui Yvan avait travaillé et qui à chaque fois étaient très heureux de retrouver un ancien collègue.

C'est un joueur d'équipe exceptionnel qui a toujours fait sa contribution, qui, dans les commissions parlementaires, était présent et qui, dans nos travaux à nous, répondait toujours à l'appel lorsqu'on lui demandait un coup de main.

Il représente un très beau comté, celui de l'Acadie, qui est vraiment un comté de diversité. Et Yvan a résidé un petit peu dans les Cantons-de-l'Est aussi. Il est entouré d'une très belle famille, puis il y a des membres de sa famille qui sont ici avec lui, aujourd'hui, que je veux saluer et vous dire qu'on vous le remet. On sait qu'il est entre très bonnes mains. On espère qu'il reviendra souvent nous voir ici et qu'il restera près de nous. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

M. Charest: M. le Président, William Cusano: Bill Cusano est le doyen du groupe de députés du Parti libéral du Québec qui quittent aujourd'hui. Élu pour la première fois en 1981, il avait avant ça connu une très belle carrière dans l'enseignement et directeur d'école. Et, quand on connaît Bill Cusano, on se ferme les yeux puis on essaie de l'imaginer directeur d'école, on se dit: Tiens, voilà une personne qui est au bon endroit. Et je peux imaginer, dans ma tête, Bill comme directeur d'école, avec ces jeunes enfants ou ces jeunes adolescents, avec toute la sagesse, avec le flegme qu'on lui connaît aussi, dans les corridors, avec ses profs, avec son équipe, diriger l'école de manière à aider ces jeunes-là à grandir, puis à faire leur vie, et à devenir de très bons citoyens. Moi, en tout cas, si mes enfants fréquentaient l'école de Bill Cusano, je sentirais que mes enfants étaient en sécurité et entre très bonnes mains.

● (13 h 10) ●

Mais la carrière de Bill n'allait pas arrêter là. Il était très impliqué dans sa communauté, dans la communauté italienne également. Il s'est fait élire pour la première fois en 1981, il a participé à beaucoup de débats aussi de sa communauté, et il est entouré aussi d'une famille qui est demeurée très active en politique. J'ai eu l'occasion de rencontrer son épouse très souvent, parce que Bill s'est beaucoup intéressé à l'organisation politique. Je peux le dire aujourd'hui, c'est quelqu'un à qui on faisait appel, au Parti libéral du Québec; à chaque fois qu'il y avait une élection partielle, Bill prenait du temps pour travailler dans ces élections que nous avons réussies de manière assez magistrale dans certains cas.

Il a servi à l'Assemblée nationale à plusieurs titres, mais il a été whip, lui, également, ce qui à nouveau est un témoignage de confiance et d'estime de la part de ses collègues. Il a servi dans toutes les commissions politiques. Il s'est fait connaître, Bill, avec cet épisode de sa vie qui est très rare, d'un don d'organe dont il a été le récipiendaire, un coeur, il a été opéré lorsqu'il était député. Il est donc un transplanté du coeur, et, quand on le rencontre, bien, c'est toujours fascinant de croiser une personne comme ça, à qui on a redonné en quelque sorte la vie, parce que c'est une renaissance, c'est un privilège pour lui, mais, pour nous qui le connaissons, on se dit: C'est une grande chance qu'il ait eu ce don de la part d'une famille pour qu'il puisse continuer à faire le travail qu'il fait.

Bill et moi, on a eu une autre... moi, j'ai eu une autre chance: quand je suis arrivé à l'Assemblée nationale du Québec, on était voisins de bureau, alors je le voyais souvent, et Bill a été pour moi de très bon conseil, entre autres en 2000. En 2000, à la veille de la préparation d'un congrès des membres, où je garde un très beau souvenir de son appui puis de son amitié, parce qu'il fallait préparer ce congrès des membres qui, pour moi, personnellement, était très, très important, ça a été pour moi, dans ma carrière politique, un tournant, et Bill était très près de moi, dans cette période, et il a fait de ce congrès des membres une très belle réussite, mais il a surtout fait de cet événement-là, pour moi, un moment important dans ma vie.

Et je voulais te dire, Bill, à quel point tu vas nous manquer. Le dernier hommage qui t'a été rendu par tous tes collègues, ça a été de te confier une vice-présidence à l'Assemblée, que tu as faite de manière magistrale, et tes amis ici, à l'Assemblée nationale, vont te manquer. On va garder un bon souvenir de toi, mais on espère te voir souvent autour de nous. Merci, M. le Président.

Le Président: Je voudrais céder la parole maintenant à une bonne amie à tous, Mme la députée de Marie-Victorin. Je voudrais juste...

Des voix: ...

Le Président: Un instant. Excusez-moi. Est-ce que vous... Non, ça va?

Mme Cécile Vermette

Mme Vermette: Merci, M. le Président. Aujourd'hui, le 20 février 2007, prenant la parole pour la dernière fois en cette Chambre, les mots me manquent

pour exprimer toute ma reconnaissance aux militants et militantes de la circonscription de Marie-Victorin, ainsi qu'aux électeurs et électrices qui m'ont démontré plusieurs fois leur appui et leur confiance. Ce sont eux qui, en 1985, ont fait le choix de m'élire pour la première fois. La suite fut une histoire de confiance mutuelle, de reconnaissance, de respect et d'amitié. Ensemble, nous avons partagé une expérience politique et humaine à la dimension de notre originalité et de nos capacités respectives. Mes fonctions de députée et de législatrice, je les ai assumées avec dignité et compétence, en pensant d'abord à ceux qui m'ont fait confiance pendant tellement d'années et soucieuse d'apporter à la vie parlementaire l'expertise et la rigueur qu'exige de nous cette noble institution qu'est le Parlement.

Je désire exprimer ma gratitude envers mon personnel politique. Je garderai un excellent souvenir de tous ceux et celles qui ont travaillé à mes côtés, autant au bureau de la circonscription qu'au parlement. J'ai eu beaucoup de plaisir et de satisfaction personnelle à travailler en collaboration avec une excellente équipe. Je tiens à les remercier pour leur loyauté, leur écoute attentive et leur dévouement durant toutes ces années. Francisca, Caroline et Denyse, merci pour votre support et votre soutien.

Je désire également témoigner de mon amitié et de mon estime à tous mes collègues de l'Assemblée nationale avec qui j'ai eu le plaisir de travailler, d'échanger et parfois voyager. J'emporte avec moi de très bons souvenirs. Parmi ces souvenirs, il m'en restera un impérissable dans ma mémoire: le voyage que j'ai fait, en 1989, en Australie, avec Michel Bissonnet, Bill Cusano et Yvon Vallières.

Des voix: ...

Mme Vermette: C'est comme ça, c'est comme ça. Mais vous pouvez vous imaginer... Imaginez-vous, il faut voir, j'étais avec Bill Cusano, Michel Bissonnet et Yvon Vallières, trois types d'hommes complètement différents!

Au moment où je vous parle, 21 ans de vie parlementaire se déroulent dans ma tête, et, je peux vous dire, ça va vite. Je ne voudrais surtout pas oublier tout le personnel de l'Assemblée nationale, qui ne ménage pas les efforts à rendre la tâche des députés plus facile et qui sont toujours prêts à nous aider avec le sourire. Encore une fois, merci pour votre collaboration de tous les jours.

J'exprime également ma reconnaissance au personnel des relations interparlementaires pour leur solidarité manifestée à mon égard, tout particulièrement à MM. Richard Daignault et François Boutin. Un gros merci également à l'équipe du whip et au centre de recherche du Parti québécois; vous avez tous mon admiration et mon appréciation, ainsi que le personnel qui gravite autour de notre fonction.

À mes merveilleux enfants, Jean-Christian et Geneviève, qui m'avez supportée pendant toutes ces années avec votre amour indéfectible et votre précieux conseil. Je voyais de la fierté dans vos yeux. Je sais que ça n'a pas toujours été facile pour vous, mais je tiens à vous dire un gros merci. Ma petite fille, ma merveilleuse Claudel, comme je te dis souvent, lorsque j'ai ta petite main dans ma main, j'ai l'impression de tenir le monde dans ma main. C'est pour cette raison que je n'ai jamais voulu te décevoir.

M. le chef de l'opposition officielle, après cinq mandats bien remplis, je le crois, le moment est venu pour moi de tirer ma révérence. J'entreprends cette nouvelle étape de ma vie avec la joie au coeur et le sentiment du devoir accompli. Je garderai un regard attentif sur le Québec et son avenir comme seule nation francophone d'Amérique. En terminant, je vous souhaite, M. le chef de l'opposition officielle, tout le succès que vous méritez dans la lutte que vous engagez afin de ramener notre parti au pouvoir.

M. le Président, je quitte mon siège à l'Assemblée nationale et je tiens à vous dire que ce fut pour moi un plaisir et un honneur que de travailler avec vous. Vous avez su faire évoluer le parlementarisme québécois et, par le fait même, le rôle de député. Encore une fois, merci. Je salue également le travail de Mme Lise Grondin, votre directrice de cabinet.

En terminant, M. le premier ministre, je vous aurai encore à l'oeil. Ce sera dans un contexte complètement différent, et, cette fois-ci, il n'y aura pas de président pour me ramener à l'ordre lorsque j'aurai certains...

Des voix: ...

● (13 h 20) ●

Le Président: Alors, merci. Merci à Cécile Vermette pour son témoignage. Alors, ce que je vous suggérerais, c'est que... Il y a plusieurs de nos collègues qui vont intervenir tantôt, alors peut-être qu'à la fin de toutes ces interventions on les félicitera comme ils le méritent, parce qu'ils ont tous été des députés accessibles, disponibles qui ont voulu revaloriser, tous et chacune, le rôle du député à l'Assemblée nationale.

Je cède maintenant la parole à un de mes grands amis, c'est comme mon frère, le vice-président de l'Assemblée nationale, M. le député de Viau, Bill Cusano.

M. William Cusano

M. Cusano: Merci, M. le Président. Mes chers collègues, je n'ai pas besoin de vous dire, vous, députés de l'Assemblée nationale, comment le travail d'un député peut être exigeant. Ce qui est malheureux, c'est que d'entendre des fois des journalistes nous dire, lorsque la Chambre, elle commence ses travaux, que les députés reviennent de vacances, hein? Si j'ai une demande à formuler auprès des journalistes, c'est d'arrêter de dire ça parce que vous savez autant que beaucoup de gens que le travail de député, ce n'est pas seulement que les travaux parlementaires ici, au salon bleu. C'est les commissions parlementaires, c'est le bureau de comté, c'est les visites chez les électeurs, et j'en passe, hein, j'en passe, et ça, ça requiert un minimum entre 65 et 70 heures par semaine. Et je vais vous dire que, même si mon état de santé est excellent — vous savez, mon nouveau coeur est peut-être celui qui fonctionne le mieux ici, dans cette Assemblée — c'est que je sens, à ce moment-ci, que je n'aurai pas toute l'énergie requise pour un autre mandat de quatre ans, avec un rythme de 65 à 70 heures par semaine. Et, puisqu'on n'a pas — les députés, on invente bien des choses — inventé un plan de préretraite pour les députés, alors j'ai décidé de tirer ma révérence ici, à l'Assemblée nationale.

C'est sûr que je ne serai pas ici présent, parmi vous, mais je ne serai pas loin. Je ne serai pas loin parce que, lorsqu'on dit: On a la piqûre de la politique — moi,

je pense que c'est plutôt le virus de la politique — il reste dans le corps pendant longtemps, il reste pendant longtemps.

Je dois vous dire que, lorsque je suis arrivé ici, au Québec, il y a maintenant 55 ans, mes parents, on s'est installés sur la 1re Avenue, à Saint-Michel, qui est en plein comté de Viau. Ça ne s'appelait pas comme ça à l'époque. Je dois vous dire que les tempêtes de neige, les gros bancs de neige, le vent glacial étaient extrêmement hostiles. Même aujourd'hui, j'ai de la misère à faire face à ce vent-là, à cette neige. Mais je dois vous dire que ça ne m'a pas pris beaucoup de temps pour réaliser que ce vent glacial était très bien compensé par l'accueil extrêmement chaleureux des Québécois. Québec a démontré que c'est une terre d'accueil. J'en suis la preuve. Et j'ai grandi au Québec, je me suis marié au Québec, j'ai eu des enfants au Québec et j'ai été élu député. Et pour moi être élu comme député à l'Assemblée nationale, pour un immigrant, c'était tout un exploit. Et c'est vraiment, à ce moment-là, je peux vous dire, la fierté d'avoir été accepté dans une société totalement, totalement. Il n'y a pas beaucoup d'endroits au monde, sur cette planète, où cela se produit qu'un immigrant puisse aspirer... et de siéger à un endroit tellement privilégié qu'est l'Assemblée nationale.

Je ne voudrais pas, M. le Président, puisqu'on a fait beaucoup de choses ensemble depuis 1981 et même avant...

Une voix: ...Mme Vermette.

M. Cusano: Et Mme Vermette. Je ne voudrais pas commencer à raconter ce que j'ai fait ou ce que je n'ai pas fait, soit ici, à l'Assemblée nationale, ou dans le comté. J'en suis fier, de ce que j'ai accompli. Et, comme le dit très bien Frank Sinatra dans sa chanson qui était un peu ma chanson favorite, «I did it my way and regrets I have but a few.» Alors, je suis très fier de ce que j'ai accompli et je suis très fier d'avoir connu, au fil des ans, des gens extrêmement intéressants de tous les coins du Québec.

J'aimerais, par exemple... sans faire cette énumération de mes expériences ici, à l'Assemblée nationale, je voudrais vous raconter une petite anecdote sur ma première question à l'Assemblée nationale, en 1981 — en 1981. On m'avait demandé... Vous savez, à l'époque, on a perdu les élections, on n'était pas tout à fait bien organisés. On avait décidé que j'allais poser une question sur un trou de 500 millions dans le domaine de l'éducation, et la raison qu'on m'avait choisi, c'est parce que j'avais été un directeur d'école, alors j'étais censé connaître ça.

Alors, j'ai posé la question, je pensais qu'elle était bonne, je pensais qu'elle était très bonne. Il y a eu une réponse. Et mes collègues m'encourageaient d'y aller pour une question complémentaire. Celle-là, je la trouvais brillante. Et, suite à la période de questions, je me rends à mon bureau, le téléphone sonne. C'était mon père. Ah! Il dit: Oui, il dit, j'ai regardé ça à la télévision cet après-midi. Il dit: Je ne veux pas te faire de la peine, mais je pense que tu n'auras pas une longue carrière politique.

Je veux remercier en premier lieu mon épouse, Connie, qui a toujours été à mes côtés dans tout ce que j'ai fait et aussi dans toutes les partielles que j'ai faites depuis 1991, toutes les partielles que j'ai faites depuis 1991. Je veux remercier Cristina, ma fille, et Michael Dominic, mon garçon, mon frère Frank, qui ont été d'un

appui formidable dans les hauts et les bas d'une vie de politicien. Et je tiens à remercier particulièrement tous mes chefs — vous savez, en 26 ans, on passe à travers plusieurs chefs — et en premier lieu M. Claude Ryan, Gérard D. Levesque, qui a été chef par intérim, M. Robert Bourassa, Daniel Johnson. Et un merci très particulier à notre — notre — chef actuel — vous allez certainement me rappeler à l'ordre, mais, je veux dire — M. Charest, le premier ministre.

Vous êtes un homme extrêmement accessible. Vous êtes un homme de courage, à l'écoute et un homme d'un bon jugement, et je crois que vous avez fait un travail formidable depuis les quatre dernières années en tant que premier ministre du Québec. Et je suis très confiant que, lors de la prochaine législature, vous ferez un meilleur travail que vous avez fait depuis 2003.

● (13 h 30) ●

Je veux remercier tous mes collègues pour la confiance que vous m'avez accordée, que ce soit au niveau de projets de loi que j'ai présentés, de l'appui que vous m'avez donné au niveau de la vice-présidence de l'Assemblée nationale.

Je voudrais remercier le secrétaire général et ceux qu'on appelle le monde de la table, Michel et Lucie. Merci pour leur expertise. J'ai eu l'opportunité de voir plusieurs Parlements canadiens et je peux témoigner que l'expertise que nous possédons au Québec, elle ne se retrouve dans aucun autre Parlement provincial.

Mon ami Michel, on a fait des bons coups, on a fait des mauvais coups ensemble. Je pense que les bons coups ont été meilleurs que les mauvais coups. Et je dois dire, Michel, que ça a été un honneur pour moi de travailler avec toi au niveau de la présidence. Ça a été même un plaisir parce que tu sais, comme moi, travailler et s'amuser en même temps, et ça, c'est très important dans la vie. J'ai toujours cru que tu es un grand homme. Je crois que tu es un grand président. Et je quitte cette Assemblée avec la satisfaction de vous avoir tous connus. Mais inquiétez-vous pas, je ne serai pas loin. Merci, M. le Président.

Le Président: Mme la députée de Rimouski, Solange Charest.

Mme Solange Charest

Mme Charest (Rimouski): Merci, M. le Président. Je vais peut-être m'ennuyer de ne plus dire: Merci, M. le Président. Depuis mon élection, le 12 septembre 1994, la base de mon engagement politique a été de bien servir le comté de Rimouski, sa population, ses entreprises, ses municipalités et ses organismes. Les électrices et les électeurs du comté m'ont accordé leur confiance en 1994, en 1998 et en 2003.

Comme députée, j'ai tenté d'être constamment présente et disponible partout dans le comté, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. J'ai rencontré, lors de mes tournées de comté, les conseils municipaux, les comités de développement économique, les organismes communautaires, les clubs de l'âge d'or, les cercles de fermières, les chambres de commerce, les clubs sociaux, et j'en passe. J'ai assisté aux activités sociales organisées par les organismes et associations du comté, j'ai été à l'écoute des préoccupations et des besoins de la population régulièrement par des rencontres individuelles.

À titre de députée, j'ai fait avancer... parce que j'ai tenté par tous les moyens de faire avancer les dossiers qui m'ont été présentés. J'ai influencé positivement plusieurs décisions en faveur du comté par mon implication et mes responsabilités au sein du gouvernement et de l'opposition officielle. Dans plusieurs secteurs d'activité, j'ai posé des gestes concrets pour le développement du milieu et la qualité de vie des citoyens et des citoyennes du comté de Rimouski.

J'ai la grande satisfaction de vous rappeler que Rimouski est devenu le carrefour des sciences de la mer avec l'une des plus fortes concentrations d'institutions du savoir scientifique et technique en Amérique du Nord. Je tiens à dire avec conviction que, durant ces trois mandats, j'ai offert mes services de députée de Rimouski à la population en tenant compte de ce digne rôle de représentante du peuple et non de quelques privilégiés ou de mes partisans seulement. C'est pourquoi je dis avec joie que j'ai la conviction que les plus démunis, les plus dépourvus, les plus mal pris ont eu autant de place dans mon bureau que les gens d'affaires ou les organisations qui venaient me présenter leurs projets. Puis-je vous dire toutefois que j'aurais aimé qu'il y ait moins de gens mal pris? Et c'est pourquoi je resterai fière des lois comme la loi antipauvreté et toutes les lois sociales que le Parti québécois a votées, à commencer par la création des services de garde.

Dans le bilan que je fais, il est facile de faire ressortir que, pour la ville, plusieurs projets, comme une promenade de la mer, une salle de spectacle, un garage municipal, un centre de recherche en biotechnologie marine, sont maintenant des réalités. Je peux m'enorgueillir d'avoir priorisé les municipalités rurales à plusieurs moments, ne serait-ce que pour les travaux d'amélioration des routes rurales, où il n'y a pas eu de petits amis qui avaient tout et d'autres qui n'avaient rien. Toutes les municipalités y ont eu droit sans exception. La route 296, la 232, le Rang 4 de Saint-Valérien, par exemple, ont eu autant d'importance pour moi que l'autoroute 20, pour laquelle on a dépensé beaucoup de salive. Les réseaux d'aqueduc et d'égout dans les villages, les bibliothèques municipales, les réfections de bâtiments, l'achat d'équipement ont tous été traités avec la même fermeté que les gros projets, car ils étaient aussi grands que les autres.

M. le Président, M. le chef de l'opposition officielle, M. le premier ministre, M. le chef de l'ADQ et vous tous, les députés de tous les partis politiques, je salue chez vous la même passion du service public et les collaborations que nous avons réalisées au cours de ces années, et ce, pour le plus grand bénéfice de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

Je veux porter une attention toute spéciale à toutes les personnes qui ont constitué ma garde rapprochée au cours de ces années, que ce soient les gens de mes comités électoraux, les exécutifs de mon parti, de comté qui se sont succédé ainsi que toutes les personnes qui ont fait partie de mon personnel de bureau. À Gaston, à Nancy, à Lyne, à François, à Marie-Josée, merci beaucoup. Je vous remercie, toutes et tous, pour votre fidélité à mon endroit. Je vous en suis reconnaissante.

Merci aussi aux chercheurs de l'opposition officielle, au personnel du centre de documentation du Parti québécois, au personnel de l'Assemblée nationale, M. le secrétaire général, les pages de l'Assemblée, le

personnel des commissions parlementaires, le personnel de la bibliothèque, dont j'ai eu l'honneur de partager leurs services de très grande qualité avec mes collègues qui les utilisent régulièrement. Merci à vous tous.

Aujourd'hui, chers collègues du Parti québécois, c'est moi qui quitte, comme d'autres avant et d'autres qui suivront, mais je garderai de vous toutes et de vous tous un souvenir impérissable d'un groupe de personnes les plus dévouées et les plus aimantes, je dirais, de ce pays qu'est le Québec et de sa population. Que ce soit Louise, André, Normand, François, Rita, Lorraine, Richard, Michel — puis là je pourrais tous vous nommer — vous avez représenté pour moi une équipe formidable. Les électeurs du Québec attendent beaucoup de vous qui restez et qui serez encore là au début du mois d'avril prochain, avec des nouveaux élus qui viendront enrichir notre parti et l'Assemblée nationale.

Quant à ma famille, mes parents, mes frères et soeurs, ils n'avaient pas choisi d'avoir une députée dans la famille. Alors, je les remercie pour leur incroyable générosité à mon endroit, qui n'a pas fléchi tout au long de ces années.

André. Je veux dire à André: Tu as la lourde tâche de succéder aux Lévesque, aux Parizeau, aux Bouchard, aux Landry pour réaliser ce que le peuple du Québec attend de toi, la souveraineté du Québec, trop instinctivement encore pour certains, mais bientôt cela se matérialisera dans la boîte de scrutin, et on t'en sera redevables infiniment.

La relève est déjà là, dans Rimouski, et elle est disponible depuis longtemps. Alors, je n'ai pas de crainte, Rimouski sera de l'équipe du Parti québécois au début d'avril, et je veux souhaiter à André et à tous les collègues bonne chance.

J'ai été souverainiste, je le suis plus que jamais, j'y crois, j'y ai toujours cru et j'y travaillerai pour que nous y arrivions. Le monde mérite d'avoir le Québec comme pays autant que nous le méritons nous-mêmes. Faites un cadeau à la terre, donnez-lui un nouveau pays, le pays du Québec.

● (13 h 40) ●

Le Président: Merci, Mme la députée de Rimouski. Je cède maintenant la parole à M. le député d'Ungava, Michel Létourneau.

M. Michel Létourneau

M. Létourneau: Merci, M. le Président. Je représente la région Nord-du-Québec depuis le 12 septembre 1994. Après trois mandats consécutifs, c'est avec le sentiment du devoir accompli que, le 4 décembre dernier, j'annonçais mon intention de ne pas briguer les suffrages lors des prochaines élections générales du Québec.

C'est à la fois emballant et très exigeant de représenter une région qui compte trois nations qui habitent un territoire équivalant à 55 % de l'ensemble du Québec. D'une superficie égale à une fois et demie celle de la France, habitée par 40 000 personnes et de plus en plus reconnue pour son immense potentiel relié aux ressources naturelles, elle s'étend du 49^e parallèle jusqu'à la limite septentrionale du Québec et est découpée en deux sous-régions: le Nunavik et la Baie-James. Pourtant, la circonscription d'Ungava demeure encore la plus méconnue des régions.

Je suis fier de mon passage en politique active, d'abord parce que je pense avoir contribué à l'avancement et à la reconnaissance de la spécificité du Nord-du-Québec et ensuite pour les avancées significatives en regard de l'harmonisation de nos relations avec nos voisins cris et inuits.

L'avenir du développement nordique du Québec ne peut que s'écrire à l'enseigne du dialogue, de la compréhension mutuelle et du respect. C'est dans cet esprit que, dans la foulée de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, nous avons entrepris la construction de notre région. D'abord, en 1981, la création de la circonscription électorale d'Ungava devenait réalité. Jusque-là, tout cet espace nordique était défini en termes de TNO, ce qui signifiait «territoire non organisé». En 1987, le Québec révisé son découpage régional, et la 17^e région administrative naît sous le nom du Nord-du-Québec. Trois groupes de citoyens habitent la région: les Cris, les Inuits et les Jamésiens. Chacun de ces groupes revendique une identité construite sur son histoire et sa culture propres ainsi que son appartenance au territoire.

Cette coexistence entre trois nations confère une spécificité sociopolitique incontestable à la région Nord-du-Québec. Il devient évident que toute politique gouvernementale s'adressant à cette région doit s'articuler en fonction de cette réalité. En 1998, la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire, chargée de mener des consultations particulières sur l'étude globale du développement du Nord-du-Québec, formule des propositions aptes à fournir des outils appropriés à la gouverne québécoise pour ses interventions sur le territoire. En 2001, l'adoption de la Politique de développement du Nord-du-Québec nous confère une place particulière dans les priorités d'action du gouvernement. Pour réussir l'opération, il est indispensable d'instaurer un climat de confiance entre Cris, Inuits, Jamésiens et le gouvernement du Québec.

Au fur et à mesure de leur mise en oeuvre, les conventions nordiques ont amené l'implantation d'institutions, de programmes et de lieux permanents d'échange qui ont complètement changé tous les aspects de la vie publique des territoires de la Baie-James et du Nunavik. Cependant, de nombreuses contestations judiciaires portant sur l'interprétation et la mise en oeuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois paralysaient tout le développement minier, forestier et hydroélectrique du territoire.

Le 7 février 2002, sous le leadership de MM. Bernard Landry et Ted Moses, le gouvernement du Québec et les Cris concluaient une entente politique et économique globale d'une durée de 50 ans. Cette entente, surnommée la «Paix des Braves», a marqué une nouvelle ère dans les relations entre le Québec et les Cris. Les principes de l'entente reposent sur une relation de nation à nation et un nouveau partenariat basé sur la coopération, la confiance et le respect mutuel visant à assurer le plein développement du territoire. Le 9 avril 2002, sous le leadership de MM. Bernard Landry et Pita Aatami, le Québec et les Inuits ont également conclu une entente de partenariat sur le développement économique et communautaire du Nunavik. D'une durée de 25 ans, cette entente vient consolider la relation harmonieuse qui unit le Québec et les Inuits du Nunavik.

Voilà, M. le Président, la toile de fond qui s'est tissée tout au long de mon parcours parlementaire. Je

veux aussi souligner la construction, devant notre Assemblée nationale, d'un inuksuk, symbole de l'amitié qui lie le Québec et la nation inuite. Constitué de pierres provenant de toutes les communautés du Nunavik, ce repère, en droite ligne avec la statue de M. René Lévesque, trace la voie pour qu'un jour un Inuk siège à l'Assemblée nationale à titre de député du Nunavik.

J'ajoute aussi, M. le Président, que j'ai apprécié les nombreux échanges entre les partenaires québécois et européens dans le cadre des relations internationales de l'Assemblée nationale. J'ai été particulièrement à même de constater la richesse des expériences et des nombreux enseignements que nous pouvons notamment tirer des pays nordiques et du Parlement européen.

Je tiens, en terminant, à saluer et à remercier ma famille, mes collaborateurs au comté et ceux de mon cabinet ministériel d'alors, les militants, les résidents de ma région, Cris, Inuits et Jamésiens, les collègues et les membres de notre aile parlementaire, à qui je souhaite de changer de côté, ainsi qu'à tous les députés de cette Assemblée, vous, M. le Président, le secrétaire général, la Tribune de la presse et tout le dévoué personnel de l'Assemblée nationale. Merci beaucoup.

Le Président: M. le député de l'Acadie, Yvan Bordeleau.

M. Yvan Bordeleau

M. Bordeleau: Merci, M. le Président. Dans le contexte de cette dernière intervention à l'Assemblée nationale du Québec, vous me permettez, M. le Président, de remercier plusieurs personnes qui m'ont accompagné durant ces 18 dernières années consacrées à la politique et d'aborder rapidement deux sujets qui me tiennent particulièrement à coeur.

Je tiens d'abord à remercier sincèrement mes concitoyens, puisque je considère avoir été particulièrement honoré d'avoir pu représenter les concitoyens du comté de l'Acadie, qui à quatre reprises m'ont manifesté leur confiance en me confiant le mandat d'être leur porte-parole au sein de cette Assemblée nationale. Très peu de citoyens du Québec se voient investis d'une telle responsabilité, et je suis assuré que c'est conscient de cet honneur mais également des obligations et des devoirs que cela impose que chacun de nous, députés à l'Assemblée nationale, mesure quotidiennement la signification du mandat qui nous est confié.

Je veux également remercier tous les militants libéraux de la circonscription de l'Acadie qui m'ont donné un appui incroyable et qui ont été d'une fidélité fort appréciée. Un merci bien spécial à toutes les personnes qui se sont impliquées activement dans l'exécutif de l'association et particulièrement au président actuel, M. Terry Tatasciore. Je désire ici souligner toute la satisfaction que je retire de voir Mme Christine St-Pierre accepter d'être la candidate libérale pour la prochaine élection et, j'en suis confiant, la prochaine députée de l'Acadie. Je veux remercier les militants et les membres de l'exécutif de l'avoir accueillie d'une façon très chaleureuse.

Tous les membres de cette Assemblée savent que faire de la politique exige une implication importante de leur entourage immédiat. Je veux ici manifester toute ma reconnaissance à ma famille, mes frères, mes soeurs,

mes parents, dont je souligne la présence de certains ici, aujourd'hui, pour leur encouragement. Comme le travail de député entraîne inévitablement la conjointe et les enfants dans un tourbillon qui n'est pas sans effet sur la qualité de la vie familiale, je veux remercier de façon, toute particulière ma conjointe, Louise, qui est présente aujourd'hui, dans les galeries, et mes enfants, Caroline et Éric, de même que leurs conjoints pour leur compréhension et leur support constant.

La qualité du travail de tous les députés est tributaire de l'excellence de leurs collaborateurs. Sur ce plan, j'ai été choyé de pouvoir compter sur des adjointes particulièrement efficaces et dévouées. Au cours de cette longue présence à l'Assemblée nationale, j'ai grandement apprécié l'appui, à Québec, de Colette Roy, Sylvie Blanchet et actuellement Denise Bernier; à Montréal, de Mireille Gagnon, Claire Couture, Martine Bastien, Véronique Coutu et actuellement Samia Sidawi et Diane Eng. Un grand merci à toutes.

M. le Président, j'ai eu le privilège, comme citoyen montréalais mais surtout comme député de l'Acadie, d'avoir été témoin de l'évolution du visage humain du Québec qui a accompagné la présence de plus en plus significative de nos concitoyens issus de multiples communautés culturelles. Je me suis toujours fait un honneur et une joie de rappeler que la circonscription de l'Acadie compte plus de 52 % d'électeurs issus de diverses communautés culturelles. De façon générale, l'intégration de ces personnes qui ont choisi de venir construire le Québec avec nous s'est faite harmonieusement. Avec leurs cultures, leurs traditions, leurs valeurs, ces concitoyens sont venus, plus particulièrement au cours des 40 dernières années, enrichir le Québec, et les manifestations de ce changement sont évidentes quand nous constatons l'ouverture actuelle du Québec sur le monde.

Le Québec a sans cesse évolué et continuera à évoluer. Le Québec de nos ancêtres n'est pas celui dans lequel nous vivons actuellement et ce n'est pas celui dans lequel vivront nos petits-enfants. Cette intégration des différences et cet enrichissement réciproque se sont réalisés dans le cadre des valeurs fondamentales que nous nous sommes données comme société et qui sont exprimées dans les chartes canadienne et québécoise des droits et des libertés. Si ce nouveau visage du Québec a été rendu possible, c'est essentiellement parce que nous tous, citoyens du Québec, de toutes origines, différents les uns des autres, avons fait preuve d'ouverture, de compréhension, de tolérance, de souplesse mais surtout de respect mutuel. Je me réjouis assurément qu'au cours de la prochaine année le premier ministre du Québec ait initié, dans un cadre sérieux et approprié, une réflexion sereine et généreuse sur cette question importante pour l'avenir du Québec.

● (13 h 50) ●

Le second sujet que je veux enfin souligner est celui de la perception des femmes et des hommes politiques. Dans un communiqué de presse que j'ai émis le 15 janvier dernier pour annoncer mon intention de ne pas solliciter un cinquième mandat, j'ai soulevé certaines inquiétudes relativement à cette question. Je mentionnais alors que, dans le milieu de la politique, j'ai côtoyé, tout au long de ces années, des députés, peu importe leur formation politique, qui, forts de l'appui de leurs concitoyens et de leurs expériences diversifiées, font un travail exigeant à la fois sur les plans familial, de la disponibilité,

et consacrent essentiellement leurs énergies à aider leurs concitoyens. Il est normal qu'ils défendent, auprès de leurs concitoyens, leur vision de l'avenir de la société québécoise. Par la suite, avec l'appui manifesté au moment de l'élection, les citoyens du Québec choisissent démocratiquement la personne qui va les représenter à l'Assemblée nationale du Québec. Tout cela exige un respect mutuel de la part des acteurs politiques et de la population en général.

Je regrette vivement, M. le Président, que le travail de ces représentants ne soit pas mieux apprécié et jugé plus objectivement, car ils méritent certainement un traitement plus équitable. Il ne faut pas généraliser à partir de cas isolés et porter des jugements gratuits, souvent sensationnalistes et simplistes mais surtout injustes pour tous ceux et celles qui agissent avec dévouement, conscience et honnêteté. En propageant et en entretenant une telle perception négative des femmes et des hommes politiques, il sera malheureusement plus difficile d'attirer à l'avenir des citoyens pour assumer des responsabilités politiques exigeantes, ce qui est pourtant fondamental pour la vie de notre démocratie que nous prenons trop souvent pour acquise.

M. le Président, au cours de ces 18 années de vie politique, j'ai eu l'honneur d'avoir pu collaborer avec trois premiers ministres de notre formation politique pour lesquels j'ai la plus grande admiration: MM. Robert Bourassa, Daniel Johnson et Jean Charest. Ce fut un grand privilège. Dans mon cas, quitter la vie politique ne signifie pas que la politique me quitte. Je serai évidemment, au cours des prochaines semaines, et demeurerai à l'avenir un observateur intéressé par les événements politiques et l'évolution du Québec. À toutes et à tous, je vous souhaite donc bonne chance pour la suite des choses tout en étant bien conscient que le dernier mot appartiendra toujours à l'ensemble de nos concitoyens, et il est bien qu'il en soit ainsi, puisque c'est l'essence de notre démocratie. Au moment de quitter, avec un certain pincement au coeur, cette enceinte témoin de notre histoire collective, je le ferai cependant avec sérénité et satisfaction personnelle, convaincu que je suis d'avoir donné le meilleur de moi-même pour bien servir mes concitoyens de la circonscription de l'Acadie et mériter leur confiance.

Je veux remercier également, M. le Président, le secrétaire général et tout le personnel de l'Assemblée nationale. Alors, M. le Président, au revoir et merci.

Le Président: Merci, M. le député de l'Acadie. Je cède maintenant la parole à M. le whip en chef de l'opposition officielle, le député de Nicolet-Yamaska, notre bon ami à tous, Michel Morin.

M. Michel Morin

M. Morin (Nicolet-Yamaska): Merci, M. le Président. Lorsque j'ai été élu le 12 septembre 1994, je ne pensais jamais que ce premier mandat serait renouvelé deux autres fois. J'en fus très heureux, très honoré, et je le suis encore, M. le Président. C'est pour ces raisons que mes premiers mots de mon dernier discours en cette belle Assemblée nationale seront des mots de remerciement aux gens du comté de Nicolet-Yamaska.

Merci à ces amis des 34 villages du beau comté de Nicolet-Yamaska et à ces habitants aussi des deux conseils de bande de mon comté qui m'ont fait confiance durant

12 ans. Ce fut un honneur et une très grande fierté d'être votre député à l'Assemblée nationale, peu importent vos opinions politiques, et d'être une de ces 125 personnes qui assument ici un rôle essentiel, exigeant mais combien gratifiant.

Merci à ceux et celles aussi qui ont partagé avec moi cette belle aventure, tous les organisatrices et organisateurs et membres du Parti québécois du comté de Nicolet-Yamaska, une organisation qui est toujours aussi efficace et besogneuse.

Grande reconnaissance aussi à mon personnel politique du comté de Nicolet-Yamaska, qui m'écoute sûrement actuellement, et à ceux aussi qui partagent le cabinet, ici, depuis six ans. Votre appui et votre patience m'ont comblé. Et je veux souligner le fait que j'ai été aidé par deux chefs de cabinet exceptionnels, soit Gaétan Duchesneau et Harold Le Bel, qui est dans nos galeries. Merci, Harold, puis merci à Gaétan Duchesneau.

Grand merci aussi à tous les membres de ma famille, en particulier à ma compagne, Dominique, à mes deux enfants, Yannick et Marie-Noëlle. Je veux vous remercier pour votre affection, votre support... Ça va aller.

Je veux aussi exprimer ici ma grande reconnaissance et mon admiration envers les chefs que j'ai eus depuis 1994: M. Jacques Parizeau, M. Lucien Bouchard. Un merci spécial aussi à M. Bernard Landry qui m'a nommé whip de mon parti, un rôle que j'assume toujours avec beaucoup d'humilité et de plaisir, et ce, grâce aussi à la confiance renouvelée de mon chef actuel, M. Boisclair, et de Mme Harel qui l'a précédé. Merci infiniment. Ce rôle de whip et ce rôle de conciliateur, de négociateur, je vous dirais, accompagné d'une bonne dose de tolérance, m'aura permis d'intervenir au nom de mes collègues en gardant toujours à l'esprit leurs qualités et leurs tempéraments propres. Merci de votre immense collaboration, mes collègues, et merci de votre affection.

Un des rôles du whip est aussi de côtoyer son vis-à-vis du gouvernement ou de l'opposition. Je me permets ici de saluer et de remercier ceux avec qui j'ai eu l'honneur d'échanger au nom de mes collègues et au nom des collègues respectifs de mon vis-à-vis, soit M. Jean-Marc Fournier, M. Yvon Vallières et le non moins coloré M. Norm MacMillan. Je salue également la collaboration de M. Marc Picard, de l'Action démocratique.

Je ne veux pas oublier d'exprimer ici ma gratitude envers vous, M. le Président, et vous, M. le secrétaire général, avec qui j'entretiens, depuis plus de six ans, des rapports cordiaux au Bureau de l'Assemblée nationale. Merci, M. le Président, pour votre amabilité, votre affection, votre équité. Je veux exprimer ici, à travers votre rôle, M. le Président, et celui des vice-présidents, toute ma reconnaissance envers tous les employés de l'Assemblée nationale que je salue personnellement à tous les jours.

En terminant, M. le Président, permettez-moi d'exprimer encore une fois mon attachement et toute mon admiration envers cette noble Assemblée, envers ses chefs, envers M. le premier ministre, envers le chef de l'Action démocratique, envers M. Boisclair, à qui je renouvelle toute mon admiration et ma fidélité. Je vous souhaite, M. Boisclair, d'être le prochain premier ministre du Québec. Vous pouvez compter sur moi.

S'il y a une chose que j'ai toujours respectée ici, dans cette Chambre, dans cette enceinte, ce sont les députés,

leur rôle et leur formation politique, et le respect de chacun, chacune. J'aimerais que l'on sache que le député de Nicolet-Yamaska fut un député d'équipe et qu'après tout son cheminement, depuis 1966, dans l'Union nationale, en passant par le «beau risque», il est un grand démocrate et aussi favorable à la souveraineté du Québec.

Je quitte cette Assemblée, M. le Président, avec la satisfaction du devoir accompli et je suis très content d'avoir représenté les gens de Nicolet-Yamaska. Je vous remercie tous et chacun de votre collaboration.

● (14 heures) ●

Le Président: Merci, Michel. Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Deux-Montagnes, Hélène Robert. Hélène, c'est à toi.

Mme Hélène Robert

Mme Robert: Merci, M. le Président. Alors, M. le Président, chers collègues de l'Assemblée nationale, voici maintenant 12 ans que je siége parmi vous à titre de députée de la circonscription de Deux-Montagnes. L'heure est maintenant venue de vous faire mes adieux.

Ces 12 années, je les ai placées sous le signe du service à la population, aussi bien ici, dans cette Chambre, que sur le terrain, au coeur d'une magnifique circonscription que j'ai vu évoluer et se développer aux plans démographique, économique, communautaire et social. J'ai travaillé dans l'enthousiasme et avec détermination à tisser des liens étroits avec l'ensemble de la population et à faire avancer des dossiers qui nous tenaient à coeur, notamment au chapitre de l'éducation, de la santé, des municipalités, etc.

Ce mandat de députée que les gens m'ont confié puis renouvelé avec fidélité et confiance depuis 1994, ce mandat m'aura apporté beaucoup. En effet, fière du travail que j'y ai accompli, je ne suis pas moins fière de ce que cette responsabilité m'aura apporté de plus précieux, c'est-à-dire une meilleure connaissance de moi-même, donc une meilleure connaissance de qui nous sommes, les Québécois.

Le service à la population, tel que nous le vivons comme députés, soulève un étrange paradoxe à mes yeux: par la démocratie au sein de laquelle nous évoluons ici, nous participons à bâtir un monde que nous souhaitons sincèrement meilleur. Du même souffle, je constate que cette vie parlementaire qui est nôtre est faite de batailles et de divergences parfois fondamentales de points de vue et parfois dans une qualité de vie questionnable.

J'ai ici rencontré et côtoyé des gens extraordinaires des deux côtés de cette Chambre, des parlementaires consciencieux, des débatteurs redoutables, des collègues, députés ou ministres, avec qui j'ai échangé sur leur travail en circonscription et sur les défis qui les stimulaient. Ce contact réciproque nous aura enrichis, j'en suis convaincue, et nous aura aussi permis de mieux servir les populations que nous représentons.

À l'intérieur de ma formation politique, le Parti québécois, j'ai trouvé une volonté et une capacité de faire qui aura amené le Québec à franchir de grands pas. Je me suis associée à cette démarche à la fois souverainiste et de service à toute la population, convaincue de la qualité de notre apport. Nos réunions en caucus ont toujours été pour moi une occasion privilégiée de saisir le Québec dans son entier, avec ses points communs et ses traits

distinctifs, ses valeurs et ses attentes. C'est dans ce contexte que, pendant 12 ans, j'ai prêché et j'ai travaillé sans relâche à la prise en charge du Québec et des citoyennes et des citoyens par eux-mêmes. J'ai toujours attaché une grande importance à mousser ce réflexe dans le milieu. Lorsque je remettais, au nom de la population, une aide financière à un organisme communautaire, je le faisais le plus souvent en conférence de presse, permettant ainsi à l'organisme de mieux faire connaître sa mission et de tirer parti d'une certaine visibilité auprès d'un large public.

Permettez maintenant que l'infatigable démocrate que je suis exprime le bémol suivant sur la carrière politique que nous partageons ici, toutes et tous. La démocratie est à mes yeux une valeur fondamentale de notre société. Elle passe clairement par la fonction de député. Je ne suis pas sûre, au moment où je vous parle, et ce, en dehors de toute partisanerie, que l'on accorde à cette fonction ni l'importance ni le respect qu'elle commande pourtant. À titre de représentante élue dans la circonscription de Deux-Montagnes, je défends les intérêts de toute sa population. Trop souvent, cet aspect s'est trouvé négligé au profit d'une démarche purement et étroitement partisane. Alors, j'invite cette Assemblée à y réfléchir. Je suis profondément convaincue que la valorisation du député commence par nous, les députés.

J'ai connu 12 ans de travaux législatifs sur ces banquettes, en commission parlementaire et sur le terrain: une expérience inoubliable. Cette responsabilité exigeante a été source d'évolution pour moi. Mon humble contribution au progrès de la société québécoise à titre de députée, j'en tire satisfaction et fierté. Je suis heureuse de ce que le Québec se soit ouvert sur le monde, je suis heureuse et fière des nombreuses, importantes mesures sociales et économiques mises de l'avant par les gouvernements qui se sont succédé à la barre du Québec.

Ma démarche souverainiste depuis 15 ans et mon parcours politique de ces 12 dernières années se résument en un mot: servir. Servir une population, servir un projet. Rien n'est encore acquis, il reste temps et énergie nouvelle à y consacrer. Voilà qui devrait bien m'occuper au cours des prochaines semaines, car j'ai encore et toujours le goût de servir; le comment se préciserait bien assez tôt.

En terminant, je réitère mes remerciements à toutes les équipes au sein desquelles j'ai travaillé, actuelles et passées. Merci à vous, collègues parlementaires, de m'avoir fait partager les valeurs et les aspirations qui sont vôtres. Merci aussi aux membres du personnel de bureau de circonscription et de l'Assemblée qui, indispensables, m'ont appuyée sans relâche, quelles que furent mes humeurs, les conjectures planétaires et les conditions météo.

Je suis très fière d'avoir fait partie de l'Assemblée nationale du Québec, d'avoir contribué à ses réalisations remarquables, d'avoir défendu la démocratie et le respect des opinions qui furent ici débattues. Je ne doute pas de notre sincérité collective, dans cette Chambre, à donner le meilleur de nous-mêmes. Je pars certes, mais j'annonce que j'ai toujours le goût de servir. Avec la liberté toute nouvelle que j'acquiers maintenant, j'ouvre grand les yeux et les oreilles afin de voir là où je serai la plus utile possible.

Avec ce dernier tour de piste, chers collègues de l'Assemblée nationale, je vous dis à la prochaine et je vous remercie. Merci, M. le Président.

Le Président: Merci, Hélène. Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Jean-Talon, Margaret Delisle. Margaret, la parole est à toi.

Mme Margaret F. Delisle

Mme Delisle: Alors, merci, M. le Président. C'est en toute sérénité, M. le premier ministre et chers collègues de l'Assemblée nationale, que j'ai pris ma décision, la décision de ne pas me représenter. 25 ans de vie publique! J'aurais pu en faire peut-être 30, 35, mais je vous avouerai bien candidement que j'ai des enfants qui souhaitaient retrouver un peu leur mère et des petits-enfants qui évidemment sont trop jeunes mais que j'ai vraiment le goût non seulement d'apprécier, mais avec lesquels je voudrais être un petit peu plus présente. J'ai par contre avisé mes enfants que je ne passerais pas mes journées à garder, ce n'est pas le but de l'exercice!

Des voix: Ha, ha, ha!

Mme Delisle: J'ai passé 12 ans absolument formidables. J'écoutais tout à l'heure les témoignages, j'avais l'impression d'avoir une espèce d'expérience extracorporelle. C'est bizarre que je dise ça, parce que, quand on nous fait des compliments, qu'on apprécie le travail... surtout les femmes, je pense qu'on a un peu de misère à accepter cette reconnaissance-là. Mais quelquefois je me dis: Je ne la mérite pas, parce que j'ai toujours fait mon travail avec beaucoup de passion. Il n'y a pas un matin où je me suis levée en me disant: Je n'ai pas le goût de partir travailler, je n'ai pas le goût de faire ce travail-là, je n'ai pas le goût de rencontrer ces organismes-là. Au contraire.

12 ans dans un comté absolument formidable, le comté de Jean-Talon, qui regroupe, je vous dirais, presque... en fait tous les éléments, toutes les facettes de la vie quotidienne: l'université, quatre cégeps, trois hôpitaux, 25 établissements d'enseignement primaire et secondaire, une multitude d'organismes communautaires. Et, même si les organismes communautaires n'avaient pas... je vous dirais, la plupart du temps, n'avaient pas leur siège social dans mon comté, je peux vous dire que j'ai reçu beaucoup d'organismes communautaires à mon bureau de comté, parce que j'ai été dans l'opposition pendant huit ans, comme vous le savez. Et, même lorsqu'on a pris le pouvoir, j'ai eu une belle collaboration, entre autres avec Agnès Maltais, on s'échangeait des informations et on s'est beaucoup aidées et appuyées.

● (14 h 10) ●

12 ans à travailler avec des hommes et des femmes formidables. Je dis souvent aux gens que ce qu'ils voient ou entendent au salon bleu, c'est une chose, ça, c'est l'espèce de joute parlementaire. Mais le grand respect que nous avons l'un pour l'autre, on se l'exprime dans les corridors, en commission parlementaire. C'est vrai qu'il y a des commissions parlementaires qui sont un petit peu plus houleuses au moment où une formation politique n'est pas d'accord avec ce que le gouvernement présente, puis ça arrive évidemment à l'occasion, mais ce n'est pas 95 % du temps.

Après avoir travaillé avec des hommes et des femmes de qualité, avec les compétences et le talent que vous avez, ça m'a enrichie. D'avoir travaillé avec les

gens de mon comté, avec... Je veux les nommer, parce que je travaille depuis bientôt 13 ans avec Claire St-Jean, avec Nicole Blanchard, avec Mélanie Gagnon. Je ne veux pas oublier Nicole Leblanc, qui a été mon attachée politique, au comté, de 1994 à 2001, avec Diane Saint-Laurent, qui a travaillé pour deux ans avec nous.

Je ne peux pas passer sous silence l'extraordinaire opportunité que vous m'avez donnée, M. le premier ministre, de siéger au Conseil des ministres, avec ma directrice de cabinet, Caroline Richard, Nathalie Gélinas, Hélène Robert, Johanne Boucher, les attachés politiques Harold Fortin et Jean-François Houde, et Nancy, qui s'est jointe il n'y a pas tellement longtemps à notre équipe.

Je me suis enrichie au contact de ces gens-là, je me suis enrichie aussi au contact non seulement des gens dans mon comté, mais avec ce dossier absolument extraordinaire, qui n'a pas été facile. Ce n'est pas plus facile pour... Ça n'a pas été plus facile pour Solange Charest, la porte-parole de l'opposition en matière de services sociaux, que ça l'a été pour moi, parce que ce dossier-là est un dossier qui, tous les jours, à tous les instants, nous ramène à cette réalité qui confronte les personnes les plus vulnérables de notre société.

Je remercie donc tous les organismes que j'ai rencontrés, qui ont pris le temps de m'inspirer, de me communiquer les difficultés qu'ils et elles éprouvent. Je pense avoir donné le meilleur de moi-même. Évidemment, je ne détiens pas les goussets de la banque et de l'argent, mais j'ai fait beaucoup d'efforts, avec tous nos collaborateurs au ministère, pour s'assurer qu'on puisse, d'année en année, augmenter les budgets, et on l'a fait.

Le travail de député, c'est une chose. Mais il faut aussi remercier nos familles. Moi, je peux vous dire qu'actuellement mes enfants, surtout mes gars et mes gendres, sont enchantés de ne pas être obligés de poser des pancartes. Parce qu'ils en ont posé, des pancartes, puis ils en ont réinstallé et réinstallé. Mais nos familles... Vous savez, on embarque en politique, mais, malgré nous, on embarque tout notre entourage, même nos amis. Alors, un grand merci à ma famille, à mon conjoint.

Je peux dire... Il y a quelqu'un qui m'a dit: Quelle est votre plus grande réalisation? C'est un peu gênant de parler de certaines choses, mais je vous dirais que je suis très contente d'avoir survécu à 12 ans et de célébrer bientôt mon 40e anniversaire de mariage. Pour moi, c'était...

Des voix: ...

Mme Delisle: ...dans les pionnières. Mais, pour moi, je pense que de concilier le travail, la famille, les activités politiques... C'est vrai que j'ai vécu dans un comté qui est tout près de l'Assemblée nationale. Donc ça aussi, ça aide les choses.

Je veux vous dire que je suis probablement celle, parmi vous tous et toutes qui partez, celle qui pourra le plus facilement revenir hanter les corridors du parlement. J'ai bien l'intention de le faire. Mais je pars... Ça a l'air d'un cliché, hein, dire: Je pars avec le sentiment du devoir accompli, mais on veut servir les gens. Hélène Robert le disait tout à l'heure plus éloquemment que moi, mais il n'y a pas personne dans cette Assemblée, il n'y a pas personne, dans les candidats et les candidates qui vont se présenter dans les semaines qui viennent et qui veulent

évidemment représenter leurs concitoyens et concitoyennes ici, à l'Assemblée nationale, qui n'ont pas ce goût de servir, peu importe la formation politique. C'est ce qui nous gouverne, c'est ce qui nous anime et c'est ce qui nous passionne.

Je vous regarderai un peu de l'extérieur. Je vais probablement regarder à l'occasion la période de questions, mais avec un regard différent. Je vous dis au revoir, un grand merci. Et je peux vous dire que, si la Loi sur la protection de la jeunesse a pu être adoptée avec — malheureusement, je ne peux pas dire unanimement, mais avec — l'aval de l'opposition officielle, c'est parce qu'on a travaillé dans une très grande complicité et collaboration, et, vous allez vous reconnaître, je vous remercie infiniment. Je n'ai été que le porte-voix, mais ça m'a fait le plus grand des plaisirs, et c'est ce que je retiendrai, entre autres, de mon passage à l'Assemblée nationale.

M. le Président, merci beaucoup, et au plaisir, tout le monde. Merci, M. le premier ministre. Merci, chers collègues.

Le Président: Alors, merci, Margaret. Je cède maintenant la parole à M. le député du Lac-Saint-Jean, Stéphan Tremblay. À toi, Stéphan.

M. Stéphan Tremblay

M. Tremblay: M. le Président, il m'est difficile de croire que je prends la parole pour la dernière fois dans cette Assemblée. Après 11 ans de vie politique, six ans à Ottawa, cinq ans dans cette Assemblée, cinq élections, je sens que je dois prendre un certain recul, une pause, et aussi parce qu'à 33 ans je ne me souviens plus vraiment de ma vie adulte avant d'être député. Aussi, je dois dire que je suis enthousiaste à l'idée de retourner à la maison coucher tous les soirs et continuer à repeupler le Québec!

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Tremblay: M. le Président, malgré que j'aurai été plus de 10 ans député dans l'opposition, je suis fier et satisfait de ma contribution et des influences que j'ai eues. Bien sûr, comme bien des députés, j'ai travaillé sur des dossiers de comté, amené des investissements en infrastructures, mais ma fierté locale a été celle de travailler comme un leader rassembleur qui ne cherchait pas la confrontation.

Sur l'échelle nationale, je crois avoir joué un rôle d'éveilleur de consciences par rapport à bien des enjeux de société, notamment la place des jeunes dans la société, les crédits d'impôt pour le retour des jeunes en région, le projet de loi sur l'investissement socialement responsable, à Ottawa, dont je suis très fier, les pratiques économiques des multinationales comme Wal-Mart, les questions autochtones. Et bien sûr le siège. Et, entre autres, je sais que c'est principalement ça que les gens se souviendront de moi, mais je suis très fier d'avoir sonné l'alarme sur des questions comme la mondialisation, les impacts sociopolitiques d'une mondialisation économique mal encadrée, qui, encore aujourd'hui, sont des questions importantes d'actualité; et dernièrement ma contribution sur les questions environnementales: l'obtention des crédits d'impôt sur les voitures hybrides à faible consommation;

contribuer à changer les moeurs en matière d'utilisation de sacs de plastique, par le projet de loi n° 390; et entraîner la certification de sacs biodégradables, et ce, à l'échelle canadienne, et par le fait même encourager le compostage; amener le gouvernement à interdire les bouteilles de 18 litres à usage unique; contribuer au projet de loi n° 118, de Thomas Mulcair; et finalement développer une vision globale versus l'économie et l'environnement; et le rapport des mousquetaires que nous avons développé, avec Alexandre et Jonathan, sur la révolution verte et bleue.

Je suis fier aussi d'avoir prêché par l'exemple en expérimentant sur ma propre vie des pratiques saines en matière de diminution de l'empreinte écologique. Ce dossier en environnement aura changé ma vie. Je dois dire que je veux remercier Bernard Landry, qui me l'a attribué. Je veux aussi remercier Bernard Landry, qui m'a incité à retourner à l'université, et c'est d'ailleurs ce que je vais faire dans les prochains mois, après l'élection, choisir et terminer mon mémoire de maîtrise, notamment en matière de bourse de carbone et de réduction de notre utilisation du pétrole, auprès du scientifique Claude Villeneuve de l'Université du Québec à Chicoutimi. Je devrai me trouver un travail par la suite, puisque ce n'est pas avec 4 000 \$ de pension qu'on vit une pension dorée.

Je voudrais remercier ma famille, ma mère, qui m'a éveillé à la politique, mon père, qui m'a transmis des valeurs de courage, mes amis, qui m'ont permis de décrocher, mon personnel: Rose-Aimée Goulet, Pierre Laroche, qui a failli donner sa vie pour la politique, Johanne Savard, Marc Beausoleil, les nombreux bénévoles, mes chefs, Michel Gauthier, Gilles Duceppe, Bernard Landry, Louise Harel et André Boisclair, mais surtout les électeurs du comté Lac-Saint-Jean, qui, suite au départ de Lucien Bouchard, chef du Bloc québécois, ont eu l'audace et le courage de faire confiance à un jeune de 22 ans.

● (14 h 20) ●

Je serai un défenseur de la fonction de député. Je pense que c'est une fonction difficile. Il y a une expression ici, sur la colline, on dit souvent que faire de la politique, c'est comme tenter de rentrer la pâte à dent dans le tube, et je pense que c'est vrai. Je compare souvent la vie politique à une tempête de verglas: il y a des belles choses, comme celle de regarder la lumière à travers les glaçons sur les arbres, mais il y a aussi le déplaisir parfois qu'il faut enlever la glace sur la voiture pour mieux voir. Et, croyez-moi, j'expliquerai aux gens, et dans toutes les conférences que je donnerai, à quel point votre fonction est complexe, difficile mais combien importante.

Il est possible que je revienne un jour, peut-être dans une vingtaine d'années, où ma famille sera élevée et où je serai dans la cinquantaine, âge d'une certaine sagesse. J'ai un souhait par contre, je souhaite qu'il y ait trois ministres de plus dans cette Assemblée, si jamais je reviens: un ministre des Affaires étrangères, du Commerce international, et de la Coopération internationale. J'ai eu la chance de participer à de nombreux événements politiques internationaux pour réaliser à quel point notre nation, le Québec, a une contribution importante à faire à l'échelle nationale. Et je vous souhaite, chers collègues députés, de ne pas simplement être des députés de province, mais des députés de parti et d'assumer les responsabilités qui viennent avec.

La politique, c'est l'organisation de notre société, c'est complexe, c'est difficile, mais la sagesse m'impose

de prendre un temps d'arrêt, de retourner dans mes terres du Lac-Saint-Jean, auprès de ma Julie, de ma petite Clara. Je quitte ce Parlement, je prends ce siège, que je laisse au futur député de Lac-Saint-Jean. Merci.

(Applaudissements)

Le Président: Alors, merci, Stéphan. Je cède maintenant la parole au député de Joliette, Jonathan Valois. Jonathan, la parole est à toi.

M. Jonathan Valois

M. Valois: Merci, M. le Président. C'est donc comme ça que ça se termine! Eh bien, j'ai cinq minutes pour faire mon bilan, cinq minutes pour faire mes remerciements. O.K., ça a été seulement quatre ans, mais quatre ans tellement intenses. Mais je vais prendre mes cinq dernières minutes comme j'ai fait mes quatre dernières années: en pensant à vous autres avant de penser à moi.

Mes premiers mots iront pour le premier ministre, les ministres, en particulier le ministre des Affaires intergouvernementales, pour qui j'ai le plus grand respect, et il le sait. Alors, premier ministre, les ministres, mais aussi les députés qui ne sont pas de ma formation politique: Votre courage vous honore, votre dévouement, votre passion pour le Québec méritent d'être soulignés. Si par contre j'ai blessé l'un d'entre vous lors de nos échanges et de nos débats... Je sais que j'ai heurté certains d'entre vous. J'ai deux mises en demeure, d'ailleurs.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Valois: Alors, si j'en ai heurté certains, sachez que je le regrette et que cela n'avait rien de personnel, cela n'avait rien d'intentionnel.

Permettez-moi aussi de prendre du temps, pour les gens de ma formation politique, pour dire un gros merci. Que vous soyez mousquetaires, que vous soyez mes collègues, mes voisins de banquette, à côté de moi, que vous soyez mes confidentes — et, quand je dis «confidentes», évidemment vous savez...

Une voix: ...

M. Valois: ...et voilà, je parle de femmes — je parle évidemment de Diane, de Louise, de Jocelyne, de Pauline, que vous soyez aussi simplement mes collègues, sachez, sachez que je ne serai jamais bien loin pour poursuivre avec vous, d'une façon ou d'une autre, cette quête, cette quête que nous avons tous, celle de voir le Québec devenir un pays.

À mon ancien chef, Bernard Landry, merci de m'avoir confié deux aussi gros dossiers: celui de la famille, celui des affaires intergouvernementales. J'ai besoin, moi, d'avoir des gens, autour de moi, qui ont plus confiance en moi que moi-même. Vous avez été cette personne, M. Landry. Merci beaucoup.

À mon chef actuel, André, André, mon ami, duquel j'ai successivement été l'attaché politique, le partenaire de ski alpin, le copilote d'avion et le collègue, André, ta profondeur, ta vision et ta détermination sont très certainement les premières qualités d'un grand chef, les premières qualités d'un grand premier ministre. Je

t'ai donné mes nouvelles coordonnées, tu peux les utiliser quand tu veux puis pour n'importe quoi.

Quand je pense au personnel politique, je pense d'abord à Marie Doyon, mon adjointe ici, à Québec. Évidemment, mes premiers pas ici, dans cette Assemblée, se sont faits avec son aide, son support. Sans toi, Marie, mon expérience de l'Assemblée nationale, mon expérience de Québec n'aurait pas été une aussi belle expérience. Merci beaucoup.

Quand je pense au personnel politique, je pense aussi aux deux excellents chercheurs que j'ai eus. J'ai eu la chance d'avoir Stéphanie Gareau et Simon Berthiaume. Merci. Avec ces deux personnes en particulier mais avec l'ensemble des chercheurs, j'ai développé des complicités assez merveilleuses, vous ne pouvez pas savoir à quel point. Il en va de même pour le bureau du whip, il en va de même pour le centre de doc, il en va de même pour la gang du leader, il en va de même pour l'équipe autour du chef. Ah! M. le Président, mes complicités sont insoupçonnées avec les gens du bureau du chef!

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Valois: Le personnel de l'Assemblée, M. le secrétaire général, M. Côté en particulier, les pages, les gens de la table, merci, merci, merci beaucoup pour votre support.

À Joliette, maintenant. À Joliette, Nicole Ricard, Sylvie Neveu et Lorraine Chevette, les filles du bureau de comté, comme je les appelle. Les filles, vous vous êtes données sans compter. Vous savez que je vous aime et vous savez que nous avons vécu, lors de ces quatre dernières années, des gammes d'émotions... toutes les gammes des émotions, finalement. Les journées folles, les heures supplémentaires pas payées, tout cela va rester dans ma mémoire. Les filles, vous allez rester dans ma tête, mais, encore mieux, vous allez rester dans mon cœur.

L'exécutif du Parti québécois de Joliette et son président, Robert Marsolais. Robert, on a repris le Parti québécois, on l'a dynamisé dans Joliette, on l'a fait rayonner partout dans Joliette. Et, Robert, tu le sais qu'on a fait mieux que ça, on a fait rayonner le Parti québécois de Joliette partout au Québec. Merci à l'ensemble de l'exécutif, merci à son président, merci pour votre militantisme.

Si mes premiers mots, M. le Président, ont été pour les citoyens de Joliette, évidemment que mes derniers seront aux mêmes personnes. Merci encore de m'avoir fait confiance il y a quatre ans. Merci, tout dernièrement, de m'avoir compris quand j'ai finalement pris cette difficile décision de faire passer mes responsabilités avant mes ambitions. Ce fut un honneur de vous représenter ici, à Québec. Vous savez, devenir député à Joliette après un premier ministre, après une légende, ce n'est pas simple. J'espère simplement avoir été à la hauteur de vos attentes.

Le temps file, M. le Président, et je n'ai même pas encore fait le bilan de ces quatre dernières années, pas plus que j'ai formulé de souhait pour la suite des choses ou encore philosophé sur le travail que nous faisons. Vous savez quoi, M. le Président? Je n'ai pas le goût de faire ça. Je n'ai pas le goût de faire d'au revoir ni même de faire d'adieux. Pourquoi? Peut-être parce que le temps n'est pas venu pour moi de le faire. En attendant, Félix, Marine, qu'est-ce qu'on fait en fin de semaine?

Le Président: Alors, mes chers collègues... Merci, Jonathan, de ta contribution. Alors, je trouve ça exceptionnel aujourd'hui, ce qu'on retient de tous nos parlementaires qui ont travaillé avec passion, qui ont été accessibles, disponibles. Et les gens qui ont écouté tous ces témoignages aujourd'hui, la revalorisation du rôle du député, c'était hier, mais il faut que ce soit pour demain. Et, sur ce, je suspends les travaux, selon l'ordre de la Chambre, à 16 heures, cet après-midi. Alors, bonne chance vous tous.

(Suspension de la séance à 14 h 29)

(Reprise à 16 h 7)

Le Président: Chers collègues, si vous voulez prendre place, s'il vous plaît.

Affaires prioritaires

Discours sur le budget

Alors, si vous voulez vous asseoir et prendre place. Alors, M. le ministre des Finances prononcera maintenant le discours sur le budget. M. le ministre des Finances.

M. Michel Audet

M. Audet: M. le Président, avant de débiter, vous me permettez de déposer deux copies du discours du budget, mon troisième que je présente à l'Assemblée nationale.

Documents déposés

Le Président: Alors, ces documents sont déposés.

M. Audet: M. le Président, depuis 2003, nous avons agi de façon rigoureuse et responsable, nous ferons de même avec ce budget.

Les priorités des Québécois n'ont pas changé. Celles du gouvernement non plus. Ce sont toujours la santé, l'éducation, l'économie, la réduction du fardeau fiscal, les régions, le développement durable, les familles et les infrastructures.

Nous avons été à l'écoute de ce que veulent les Québécois pour l'avenir et nous avons tout mis en oeuvre pour créer un environnement plus favorable à la création de richesse et à la prospérité.

Cette année, nous continuons à concentrer notre action sur la prospérité de tout le Québec, les grandes villes comme les régions.

Nous appuyons le rôle moteur de Montréal et de Québec en répondant à leurs besoins particuliers. Quant aux régions, nous avons renforcé leur autonomie et nous leur donnons les moyens additionnels qui leur permettront d'être maîtres d'oeuvre de leur développement.

Nous continuons d'agir pour l'environnement et la qualité de vie de tous les Québécois. Nous sommes à l'écoute des besoins des gens et nous y répondons. Ce budget est aussi l'occasion de faire le point sur les réalisations de notre gouvernement.

● (16 h 10) ●

L'état des finances publiques a été un défi constant au cours de notre mandat. Grâce à notre rigueur,

nous avons préservé l'équilibre budgétaire. Nous avons également instauré le Fonds des générations pour nous attaquer à la dette publique. Ces efforts ont été reconnus puisque la cote de crédit du Québec a été relevée à deux reprises en 2006, M. le Président.

Toutefois, afin d'assurer à long terme cet équilibre, il est impératif que soit réglée, de manière durable, la question du déséquilibre fiscal. Cet enjeu est fondamental pour notre gouvernement et pour le Québec.

M. le Président, l'ensemble de nos actions a contribué à la bonne performance de l'économie. La croissance des dépenses des ménages dépassera les 3 % cette année, comme elle l'a fait chaque année depuis 2003. De plus, la construction d'habitations neuves est restée élevée depuis quatre ans. Elle s'est située en moyenne à près de 52 000 logements annuellement. C'est plus du double des mises en chantier enregistrées à la fin des années quatre-vingt-dix.

Quant aux investissements des entreprises, ils ont crû de plus de 25 % depuis 2003. Il s'agit d'une croissance quatre fois plus élevée que le rythme enregistré pendant le dernier mandat du gouvernement précédent.

Mais, M. le Président, si on exclut l'Alberta — c'est important en raison des projets majeurs dans cette province — les investissements des entreprises au Québec, en pourcentage du produit intérieur brut, sont maintenant similaires à ceux du reste du Canada. De plus, ils ont progressé davantage au Québec qu'en Ontario depuis 2003.

Par ailleurs, le Québec a conservé, en 2006, la première place au Canada en matière de gestion du capital de risque avec 50 % des capitaux sous gestion. Depuis 2003, plus de 15 fonds privés additionnels ont fait leur entrée au Québec.

Ce dynamisme est soutenu par les baisses d'impôt dont les particuliers et les entreprises ont bénéficié depuis 2003. En 2007, le versement du paiement rétroactif au titre de l'équité salariale augmentera le revenu des ménages et favorisera leur consommation.

En outre, la situation du marché du travail est solide. Depuis 2003, près de 200 000 emplois ont été créés au Québec, dont plus de 48 000 l'an dernier. Pour la troisième année consécutive, la grande majorité des emplois créés sont des emplois à plein temps.

Le taux de chômage a atteint 8 % en moyenne en 2006, du jamais-vu depuis 30 ans. Il est même descendu à 7,7 % le mois dernier. De plus, la proportion de la population qui occupe un emploi dépasse 60 % pour la troisième année de suite, ce qui constitue également un record.

Globalement, cette performance est d'autant plus marquante qu'elle se produit en dépit de l'appréciation importante de la valeur du dollar canadien, du prix élevé du pétrole et de la concurrence de plus en plus vive de la part des économies émergentes.

La politique budgétaire et fiscale du gouvernement a contribué à créer ce contexte de prospérité au Québec. Aussi, le présent budget est-il une nouvelle étape dans la construction d'un Québec qui a le moyen de ses ambitions.

M. le Président, avec ce budget, nous gardons le cap sur des finances publiques saines. Nous avons fait plusieurs gestes concrets, et les résultats sont probants. Nous avons présenté chaque année un budget équilibré. Nous avons exercé un contrôle serré des dépenses. Nous avons augmenté la transparence avec la publication d'un

rapport financier mensuel. La modernisation de l'État permet une économie de 1 milliard de dollars. Nous nous sommes aussi attaqués à des problèmes comme la dette publique et la faible performance de certaines sociétés d'État.

Pour nous attaquer à la dette publique, nous avons créé le Fonds des générations, qui permettra de ramener la dette donc en deçà — qui est actuellement de 43 % — de 25 % du produit intérieur brut d'ici 2025. C'est une réalisation dont je suis particulièrement fier, M. le Président. À ce sujet, le gouvernement a procédé, jeudi dernier, à une mise de fonds exceptionnelle de 500 millions de dollars au Fonds des générations. Ce montant provient de la vente par Hydro-Québec de sa participation dans une entreprise au Chili. Ainsi, je prévois que le Fonds des générations aura atteint 1 milliard de dollars dès le 31 mars 2008.

Par ailleurs, cette année encore, nous avons fortement augmenté le fonds qui servira à payer les prestations de retraite des employés du gouvernement. Depuis 2003, nous y avons ajouté 13 milliards de dollars, et il atteint maintenant 27 milliards de dollars. Il s'agit là d'un geste de saine gestion fait dans l'intérêt des 540 000 employés de l'État.

M. le Président, en 2003, les sociétés d'État présentaient une performance inégale et une reddition de comptes nettement insuffisante. Nous avons mené à bien un exercice de modernisation des règles de gouvernance des sociétés d'État par l'adoption, en décembre dernier, d'une loi qui concerne les sept plus grandes sociétés d'État. Nous poursuivrons l'exercice avec les 17 autres sociétés d'État plus tard cette année. Nous avons aussi annoncé l'instauration, d'ici cinq ans, de la parité du nombre de femmes et d'hommes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État. Par ces gestes, nous leur avons donné les moyens d'une gestion plus responsable, plus transparente et plus représentative de la société québécoise.

M. le Président, au cours de notre mandat, nous avons géré de façon rigoureuse et dans le respect des priorités des Québécois. La croissance annuelle des dépenses a été maintenue à 4,1 % en moyenne, comparativement à 6,3 % pour l'ensemble des provinces canadiennes.

Je tiens, encore cette année, à souligner la contribution exceptionnelle de ma collègue la présidente du Conseil du trésor au maintien d'un contrôle serré des dépenses. Bien sûr, l'ensemble de mes collègues du gouvernement l'ont efficacement secondée dans cette tâche délicate.

Pour l'année financière se terminant le 31 mars prochain, j'ai la satisfaction d'annoncer que nous atteindrons encore une fois le déficit zéro. Compte tenu des coûts exceptionnels reliés à l'équité salariale, nous aurons cependant une hausse de 4,6 % des dépenses de programmes.

Pour l'année financière à venir, l'équilibre budgétaire est également assuré. Le gouvernement utilisera une réserve budgétaire de 500 millions de dollars constituée en 2006-2007 et qui sera affectée au règlement de l'équité salariale. Le contrôle des dépenses de programmes reste serré avec une croissance de 4 %, incluant les mesures du présent budget.

Pour 2008-2009, il existe un écart entre les revenus et les dépenses qu'on évalue à 995 millions de dollars. Comme par le passé, nous ferons face à cette situation et nous prendrons les mesures appropriées pour maintenir l'équilibre budgétaire.

M. le Président, je dépose les tableaux qui présentent les résultats préliminaires des opérations financières du gouvernement pour 2006-2007 ainsi que les prévisions des équilibres financiers du gouvernement pour 2007-2008. (*Voir annexes*).

Documents déposés

Je dépose en même temps les renseignements additionnels sur les mesures du budget et le plan budgétaire du gouvernement.

M. le Président, sous le leadership de notre premier ministre, nous nous étions donné comme objectif, en 2003, de recentrer l'action du gouvernement sur les priorités des Québécois: la santé et l'éducation, l'économie et la réduction du fardeau fiscal, les régions et le développement durable, les familles et les infrastructures. Notre bilan montre que nous avons atteint notre objectif.

Depuis 2003, plus de 80 % de la croissance des dépenses a été allouée à la santé et à l'éducation. Depuis 2003, nous avons diminué de façon importante l'impôt des particuliers et réduit le coût d'investir pour les entreprises. Depuis 2003, nous avons investi 16,1 milliards de dollars dans l'amélioration des infrastructures. Cet investissement a d'ailleurs fortement contribué à soutenir la croissance économique.

● (16 h 20) ●

M. le Président, depuis 2003, nous avons augmenté le budget de la santé de 4,4 milliards de dollars. Nous avons agi sur plusieurs fronts pour améliorer les services. Entre autres, nous avons instauré la garantie d'accès aux soins spécialisés pour les opérations aux hanches, aux genoux et pour les cataractes, à la suite de la décision de la Cour suprême dans l'affaire Chaoulli; nous avons haussé le nombre d'étudiants dans les facultés de médecine, et 1 000 infirmières additionnelles oeuvrent dans le réseau de la santé; nous avons augmenté de 17 à 121 le nombre de groupes de médecine familiale, ce qui permet à plus de 950 000 personnes d'avoir un médecin de famille; nous avons mis nos services de santé en réseau afin d'offrir une meilleure réponse aux besoins des personnes; nous avons réorganisé le travail en diminuant le nombre d'unités d'accréditation syndicale de 3 600 à 900 et en décentralisant la négociation au niveau des établissements. Ces réalisations nous ont permis de diminuer la liste d'attente pour les chirurgies. En décembre dernier, environ 18 000 personnes de moins attendaient pour une chirurgie par rapport à la même date en 2003. Nous avons aussi éliminé les délais d'attente de quatre semaines et plus pour le traitement du cancer en radio-oncologie.

Nous continuons, avec le présent budget, de réaliser des progrès pour la santé. Pour la prochaine année, une somme additionnelle de 1,3 milliard de dollars sera allouée à ce secteur, une croissance de 6 %. C'est dire que les deux tiers de l'augmentation des dépenses du gouvernement seront consacrés à la santé et aux services sociaux. Cette augmentation permettra d'ajouter des ressources additionnelles pour des besoins spécifiques, comme le soutien aux personnes âgées, à la santé mentale, à la réadaptation physique et intellectuelle et aux jeunes en difficulté. Et ce n'est pas tout. Nous investissons dans les infrastructures

de santé, notamment dans la construction de nouveaux hôpitaux universitaires à Montréal.

Le gouvernement agit aussi du côté de la prévention. Nous avons mis en place la nouvelle Loi sur le tabac, dont les effets bénéfiques ont déjà commencé à se faire sentir. Nous avons conclu, l'automne dernier, un partenariat avec la Fondation Lucie-et-André-Chagnon pour mettre sur pied un fonds pour la promotion de la santé et des saines habitudes de vie. Je confirme aujourd'hui la création de ce fonds de 400 millions de dollars sur 10 ans.

M. le Président, dans le domaine de l'éducation, le gouvernement a aussi posé plusieurs gestes concrets. Entre autres, nous avons alloué près de 100 millions de dollars sur trois ans pour aider les enfants en difficulté d'apprentissage et soutenir leurs parents par l'embauche de professionnels spécialisés; nous avons ajouté une heure et demie de cours par semaine au niveau primaire, ce qui vient doubler le temps consacré à l'éducation physique et permet l'enseignement de l'anglais dès la première année; nous avons mis en place l'aide aux devoirs; finalement, nous avons ajouté 320 millions de dollars pour l'éducation postsecondaire.

Depuis 2003, le gouvernement a réinvesti en éducation près de 1,7 milliard de dollars. Il s'agit d'une croissance des dépenses cinq fois plus rapide que durant le mandat du précédent gouvernement.

En 2007-2008, le budget de l'éducation augmentera de 4,4 %, soit de 567 millions de dollars. Et nous nous engageons, M. le Président, à faire encore plus pour l'éducation secondaire, et nous en ferons davantage si nous obtenons des sommes additionnelles du gouvernement fédéral.

M. le Président, depuis 2003, nous avons abaissé de façon continue les impôts des particuliers et des entreprises, parce qu'une fiscalité concurrentielle nous permet: de retenir et d'attirer des entrepreneurs et des travailleurs les plus compétents et d'inciter les Québécois au travail en leur redonnant une plus grande part de leurs revenus ainsi que d'encourager l'investissement en capital physique et humain.

Ce sont des ingrédients essentiels à la productivité et à la croissance économique. Le gouvernement a beaucoup contribué à améliorer la compétitivité du Québec par sa réduction du fardeau fiscal. Nous avons redonné aux Québécois 3,8 milliards en réductions d'impôt. Nous avons accordé plus de 825 millions de dollars en réduction du fardeau fiscal des entreprises.

Tous les contribuables qui paient de l'impôt, c'est-à-dire 3,4 millions de personnes, ont profité directement des baisses d'impôt que notre gouvernement a consenties. Il existait, en 2003, un écart entre ce que payaient les contribuables québécois en impôt sur le revenu et ce que payaient en moyenne les contribuables des autres provinces. Cette situation ne pouvait perdurer. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à réduire cet écart tout en continuant d'investir en santé et en éducation, et c'est ce que nous avons fait.

Avec les budgets précédents, nous avons en priorité réduit les impôts des contribuables à faibles revenus. Entre autres, nous avons instauré le régime unique d'imposition; nous avons mis en oeuvre le Soutien aux enfants et la Prime au travail pour aider les familles; nous avons bonifié les avantages fiscaux consentis aux personnes handicapées et aux aidants naturels; nous avons

instauré une déduction fiscale de 1 000 \$ pour les travailleurs; nous avons bonifié le crédit d'impôt pour le maintien à domicile des personnes âgées; et nous avons indexé à chaque année le régime fiscal pour tenir compte des effets de l'inflation. En conséquence, M. le Président, les contribuables à faibles revenus profitent maintenant d'un régime fiscal plus avantageux que la moyenne canadienne.

Nous voulons, avec le présent budget, faire davantage pour les autres catégories de contribuables. J'annonce qu'à compter du 1er janvier 2008 les seuils de revenus de la table d'imposition seront relevés de 7 %. Il en résultera une réduction d'impôt sur le revenu des particuliers d'un montant de 250 millions de dollars. Ainsi, depuis 2003, l'écart de fardeau fiscal avec les autres provinces aura été réduit de 2,2 milliards qu'il était en 2003 à 770 millions, donc soit une réduction de 65 %. Avec ces baisses, nous ne serons plus les contribuables les plus taxés en Amérique du Nord. Nous sommes passés au sixième rang des provinces en ce qui a trait au fardeau fiscal. C'est un progrès remarquable. En tenant compte de l'ensemble des réductions d'impôt consenties depuis 2003, incluant la présente, une famille ayant deux revenus de travail totalisant 75 000 \$ aura bénéficié d'une réduction d'impôt de 2 281 \$.

M. le Président, nous avons aussi beaucoup amélioré la compétitivité de notre régime fiscal pour les entreprises. Nous pouvons être fiers de notre bilan. Nous avons réduit à 8 % le taux d'imposition des petites et moyennes entreprises, ce qui profite à 100 000 d'entre elles. Nous avons allégé la réglementation des PME à l'égard du financement et de l'administration des plans de formation de main-d'oeuvre. Nous avons annoncé une baisse graduelle de 50 % de la taxe sur le capital. Cette taxe nuit à la compétitivité des entreprises et à la création d'emplois, ce qui fait maintenant consensus à l'Assemblée nationale, M. le Président. Nous avons relevé le seuil d'exemption de cette taxe, de sorte que 75 % des entreprises n'ont plus à la payer. Enfin, nous avons instauré un crédit de taxe sur le capital pour favoriser les nouveaux investissements.

Dans le présent budget, nous voulons inciter davantage les entreprises manufacturières à se moderniser. En effet, le secteur manufacturier québécois, comme celui des autres provinces, des États-Unis et du monde occidental, fait face à une vive concurrence des économies émergentes. Plusieurs industries, comme le textile, le vêtement, la fabrication et le meuble, sont gravement affectées.

La concurrence que nous livrent ces économies est en grande partie attribuable à leurs faibles coûts de main-d'oeuvre. Face à cette compétition, les entreprises québécoises n'ont d'autre choix que de s'adapter. Elles doivent devenir plus compétitives et, pour ce faire, elles doivent devenir plus productives. Nous constatons que les dirigeants d'entreprise et des syndicats partagent maintenant ce même diagnostic. Cela crée des conditions privilégiées pour une meilleure concertation. J'invite le gouvernement fédéral, dans son prochain budget, à prendre lui aussi des mesures pour aider les entreprises à relever ce défi. Le gouvernement du Québec a déjà appuyé des entreprises dans des secteurs qui faisaient face à des difficultés aiguës, comme le secteur forestier. Nous ferons aussi notre part pour les autres entreprises manufacturières.

● (16 h 30) ●

Aussi, j'annonce que le crédit de taxe sur le capital sur les nouveaux investissements dans le matériel de fabrication et de transformation sera prolongé jusqu'à la fin de 2012. De plus, j'annonce que ce crédit sera doublé, passant de 5 % à 10 % à compter de minuit ce soir. Avec cette mesure, le coût d'investir dans le secteur manufacturier au Québec n'aura jamais été aussi bas.

Je tiens à souligner qu'avec ces mesures les entreprises manufacturières qui investissent pour acheter de nouvelles machines ou moderniser leurs équipements n'auront généralement plus à payer de taxe sur le capital. En effet, pour peu que leur investissement soit suffisant, le crédit qu'elles obtiendront compensera entièrement le montant de la taxe qu'elles auraient dû acquitter sur le capital. M. le Président, il s'agit d'un avantage concurrentiel immédiat. C'est là la meilleure façon de stimuler l'investissement dans le secteur manufacturier.

M. le Président, les infrastructures publiques sont un des piliers de la croissance économique et du développement. L'effort du gouvernement pour moderniser ces infrastructures se reflète directement dans la vitalité économique du Québec.

Depuis le début de notre mandat, le gouvernement a investi 16,1 milliards de dollars dans le développement et le maintien des infrastructures. L'investissement annuel moyen est passé de 2,9 milliards de dollars qu'il était entre 1997 et 2003 à 4,7 milliards de dollars l'an dernier, une progression remarquable. Et c'est sans compter les investissements que nous avons réussi à susciter chez nos partenaires dans divers projets.

Par ailleurs, mon collègue le ministre des Transports et ma collègue la ministre déléguée aux Transports ont annoncé des investissements de l'ordre de 7,9 milliards d'ici 2011, dans les routes, les ponts et les viaducs.

De nombreux projets de routes sont en plein développement: la 25 à Montréal et à Laval; la 30 en Montérégie; la 50 dans l'Outaouais et les Laurentides; la 75 en Beauce; la 175 au Saguenay; et la 185 dans le Bas-Saint-Laurent.

De plus, plusieurs ponts et ouvrages d'art municipaux nécessitent des interventions majeures pour éviter une détérioration accrue. En conséquence, le montant des investissements pour améliorer l'état de ces infrastructures municipales sera haussé de 22 millions de dollars pour atteindre 30 millions de dollars en 2007-2008.

Aussi, grâce à l'appui du gouvernement par l'entremise de la Société de financement des infrastructures locales, la SOFIL, les municipalités et les organismes de transport en commun procéderont, au cours des quatre années à venir, à des investissements de 2,3 milliards de dollars. Ces investissements amélioreront les infrastructures de transport en commun, d'accès à l'eau potable, de traitement des eaux usées et de voirie locale.

Le gouvernement s'assure aussi que ses propres infrastructures restent en bon état. En vertu de la nouvelle politique de maintien des actifs, une enveloppe est maintenant allouée aux hôpitaux et aux institutions d'enseignement pour conserver leurs bâtiments en bonne condition et améliorer la qualité des services à la population.

Depuis 2003, nous avons augmenté les budgets de maintien des actifs de 645 millions à 1,2 milliard de dollars. À cet égard, mon collègue le ministre de l'Éducation, du Loisir et des Sports vient d'annoncer un

investissement de 175 millions de dollars pour entretenir les bâtiments du réseau de l'éducation.

M. le Président, depuis le début de notre mandat, nous avons travaillé à la construction d'un Québec pour tous les âges en accordant une attention particulière aux aînés, aux familles et aux jeunes.

Depuis 2003, le niveau de l'aide financière annuelle aux aînés est passé de 303 millions de dollars à 661 millions de dollars. Parmi les réalisations du gouvernement, on note: la gratuité des médicaments pour 74 000 personnes âgées à faibles revenus; la certification obligatoire des résidences privées pour personnes âgées; la modernisation de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite qui prévoit dorénavant une représentation des retraités.

De plus, près de 370 000 couples de retraités bénéficieront d'une réduction d'impôt grâce au fractionnement des revenus de retraite que j'ai annoncé en décembre dernier. Par exemple, un couple ayant un seul revenu de pension de 40 000 \$ pourra bénéficier d'une réduction d'impôt de 878 \$.

M. le Président, nous allons encore plus loin. J'annonce, aujourd'hui, que nous majorons de 1 000 \$ à 1 500 \$ les revenus admissibles au crédit d'impôt pour les revenus de retraite. C'est un crédit d'impôt qui profitera maintenant à plus de 356 000 retraités.

M. le Président, près de 90 % des aînés habitent leur domicile, et c'est dans ce milieu de vie qu'ils souhaitent demeurer le plus longtemps possible. Dans le but de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, nous avons bonifié le crédit d'impôt qui leur est destiné en y ajoutant 74 millions de dollars. Cette mesure permet à près de 300 000 aînés de demeurer plus longtemps dans leur résidence.

Par ailleurs, les aidants naturels jouent un rôle clé pour assurer le maintien à domicile des personnes âgées. Nous soutenons déjà les aidants naturels en leur accordant un crédit d'impôt spécial. Nous voulons maintenant reconnaître l'apport exceptionnel des bénévoles qui les épaulent.

Pour reconnaître cet apport, le gouvernement introduit une mesure novatrice. Ainsi, j'annonce qu'un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 500 \$ sera consenti à un bénévole qui fournira des services de relève à un aidant naturel pour l'équivalent d'au moins une journée par semaine. Voilà un moyen de donner un coup de pouce bien mérité à nos aidants naturels. Cette mesure impliquera les centres de santé et de services sociaux. Elle est exposée en détail dans les renseignements additionnels sur les mesures du budget, qui font partie intégrante du présent budget.

M. le Président, les aînés qui sont en bonne santé souhaitent souvent demeurer plus longtemps sur le marché du travail. Hélas, trop de travailleurs âgés sont découragés par le manque de flexibilité des régimes de retraite. La retraite progressive est une réponse adaptée aux besoins de ces travailleurs.

Au cours de la dernière année, le gouvernement s'est engagé fermement à promouvoir la retraite progressive. Il faut assouplir les règles de nos régimes de retraite pour rendre plus avantageux le retrait graduel du marché du travail. Nous avons amorcé les travaux avec le gouvernement fédéral en vue d'y arriver. L'ensemble des mesures que je viens d'annoncer font partie de la Stratégie d'action en faveur des aînés qui accompagne le présent budget.

M. le Président, notre soutien financier aux familles totalisera plus de 4,7 milliards de dollars en 2007. C'est une hausse de plus de 30 % par rapport à 2003.

Nous avons agi sur plusieurs plans pour créer un environnement plus favorable aux familles. Nous avons mis sur pied l'assurance parentale, le programme le plus flexible et généreux en Amérique du Nord. Nous avons augmenté le revenu disponible des jeunes familles avec le Soutien aux enfants. Nous avons facilité la vie des familles du Québec avec la modernisation de la loi sur les heures d'affaires dans les commerces. Nous avons créé le Fonds de développement du sport et de l'activité physique pour générer un demi-milliard d'investissement dans des projets qui permettront aux familles de pratiquer des activités sportives et de se divertir sagement. Nous avons créé plus de 36 000 places en garderie à contribution réduite, atteignant ainsi notre engagement de 200 000 places annoncé en 2003. Nous avons aussi soutenu 250 haltes-garderies communautaires.

En réponse aux demandes liées à la popularité de ces haltes-garderies, j'annonce que nous rendons permanent leur financement annuel de 3 millions de dollars.

M. le Président, j'annonce aussi que le crédit d'impôt remboursable pour les frais de garde d'enfants sera désormais accessible aux parents sans égard à leurs revenus. Cela permet de l'étendre au secteur agricole — particulièrement les femmes des agriculteurs — et à certains travailleurs autonomes qui n'étaient pas en mesure d'en bénéficier. C'est un appui additionnel de 10 millions de dollars en faveur des familles.

Aussi, nous instaurons un nouveau crédit d'impôt remboursable pour inciter les parents et les grands-parents à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Chaque placement annuel de 2 000 \$ dans un régime enregistré d'épargne-études donnera droit à un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 250 \$, qui s'ajoutera au régime.

Par ailleurs, nous améliorons la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires. Dorénavant, les étudiants pourront transférer à leurs parents ou à leurs grands-parents le crédit d'impôt pour frais de scolarité.

● (16 h 40) ●

Enfin, nous bonifierons le crédit d'impôt pour appuyer les couples infertiles qui ont recours à la fécondation in vitro. En effet, le ministère de la Santé et des Services sociaux compte apporter des changements au protocole de fécondation pour réduire le nombre actuellement élevé de grossesses multiples. Comme cette technique sera plus coûteuse, j'annonce que le crédit d'impôt tiendra désormais compte de l'augmentation de ces coûts.

M. le Président, l'ensemble des mesures fiscales annoncées aujourd'hui, ajoutées au fractionnement des revenus de retraite, signifie pour les Québécois une réduction totale du fardeau fiscal de 464 millions de dollars, et ce, sans tenir compte de l'indexation des impôts en 2008, qui elle-même est évaluée à 355 millions de dollars.

M. le Président, le gouvernement tient à l'objectif de réduire la pauvreté au Québec. Nous avons dans notre bilan plusieurs actions et résultats concrets à cet égard: le Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qu'a coordonné ma collègue la ministre de l'Emploi et de la Solidarité; la Prime au travail est un élément

également central de notre action; l'augmentation du salaire minimum de 7,30 \$, en 2003, à 8 \$, le 1er mai prochain; la gratuité des médicaments pour tous les assistés sociaux; et le rehaussement des seuils de l'aide juridique, pour la première fois depuis 20 ans.

En tout, nous aurons investi dans la lutte contre la pauvreté un total de 3 milliards de dollars, M. le Président. Et, depuis 2003, il y a 52 000 Québécois de moins à l'aide sociale. Pour nous, la lutte contre la pauvreté passe d'abord par l'emploi.

Enfin, en matière de logement social, le gouvernement garde le cap sur son objectif de construire 20 000 nouveaux logements sociaux. Cette action majeure sera complétée notamment par des investissements dans la rénovation des logements abordables existants. À cette fin, nous disposons de ressources financières additionnelles annoncées dans le dernier budget fédéral.

M. le Président, ma collègue la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine a récemment rendu publique la politique d'égalité femmes-hommes. Essentiellement, il s'agit de passer de l'égalité de droit à une égalité de fait.

10 ans après l'adoption de la Loi sur l'équité salariale, je suis fier de rappeler que c'est la détermination de notre gouvernement qui a permis d'en arriver à une entente avec les associations syndicales en juin dernier. À la suite de cette entente, plus de 360 000 employés, principalement des femmes, reçoivent, depuis le 1er janvier 2007, les premiers ajustements reliés à ce règlement. Et, d'ici quelques semaines, ces employés recevront un paiement rétroactif couvrant la période de 2001 à 2006. Pour assurer l'équité salariale des employés du secteur public, le gouvernement leur versera, d'ici le 31 mars 2008, un total de près de 2,7 milliards de dollars.

M. le Président, la vitalité culturelle du Québec affirme notre identité et contribue à l'enrichissement de la vie de tous les Québécois. L'adoption par l'UNESCO de la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est une des grandes réalisations de la diplomatie québécoise.

Sous le leadership de ma collègue la ministre de la Culture et des Communications, nous avons fait plusieurs gestes qui témoignent de l'ampleur de notre engagement pour la culture: des investissements dans les infrastructures culturelles, dont la rénovation du Palais Montcalm à Québec et l'annonce du projet de construction de la nouvelle salle de concert de l'Orchestre symphonique de Montréal; la création du Fonds du patrimoine culturel québécois; la création du programme Placements Culture; la politique de la francophonie canadienne; et les mesures fiscales pour soutenir les revenus des artistes et l'industrie culturelle. Depuis 2003, les dépenses du gouvernement en culture ont augmenté de 125 millions de dollars.

Dans le domaine du cinéma, j'ai le plaisir de confirmer que nous reconduisons de façon récurrente l'aide exceptionnelle de 10 millions de dollars. Cette mesure permettra de maintenir le dynamisme de ce secteur.

Parmi les autres mesures, le gouvernement: accordera 5 millions de dollars additionnels de façon récurrente pour bonifier le financement des musées; consacra 2 millions de dollars de façon récurrente à nos bibliothèques publiques, notamment pour l'amélioration de la technologie et la création d'un catalogue collectif; bonifiera l'enveloppe du programme Placements Culture

en y ajoutant 3 millions de dollars; et appuiera les organismes qui oeuvrent dans le secteur des médias communautaires.

M. le Président, les immigrants de toutes les origines contribuent à la modernité du Québec. Afin de mieux profiter de leurs apports, il est essentiel de construire des liens solides entre les nouveaux arrivants et leur société d'accueil, notamment en leur faisant partager la connaissance du français. Ainsi, j'annonce que 5,3 millions de dollars seront ajoutés aux crédits du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, notamment pour la francisation des immigrants.

M. le Président, la prospérité de toutes les régions du Québec est au coeur des préoccupations de notre gouvernement. Nous en avons fait le thème principal de nos consultations prébudgétaires. Celles-ci nous ont permis de rencontrer les représentants d'une quarantaine de groupes. Nous avons également entendu les citoyens par l'entremise de consultations en ligne. Nous avons pris bonne note des commentaires reçus et ils nous ont guidés dans la préparation de ce budget.

Depuis 2003, nous avons oeuvré pour faire de l'autonomie des régions l'axe central du développement régional. Notre action s'est inscrite sur deux plans: le transfert des pouvoirs et des responsabilités aux régions et l'octroi de ressources pour les exercer; et l'accessibilité de toutes les régions à des instruments économiques nécessaires à leur développement.

Nos réalisations parlent d'elles-mêmes. Pour favoriser l'autonomie des régions: nous avons créé et financé les conférences régionales des élus, les CRE; nous avons transféré aux MRC les responsabilités des CLD, les centres locaux de développement; nous avons investi 3,8 milliards de dollars dans l'Entente pour un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités; et nous avons entrepris la signature des 91 ententes dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité qui totaliseront 280 millions de dollars.

Nous avons aussi fourni un levier économique important en créant les FIER pour faciliter le financement des entreprises en région. Le succès des FIER se traduit par les 40 fonds régionaux qui ont été créés avec des partenaires privés. C'est une capitalisation de 316 millions de dollars qui sert à soutenir le démarrage et la croissance des entreprises.

M. le Président, nous voulons faire davantage. Je suis heureux de vous faire part des principales composantes de la Stratégie pour le développement de toutes les régions. J'aimerais féliciter mes collègues, la ministre des Affaires municipales et des Régions, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, qui ont travaillé à l'élaboration de cette stratégie dont les détails sont présentés dans un fascicule qui accompagne les documents budgétaires.

J'annonce que nous allons consacrer 825 millions de dollars sur cinq ans à cette nouvelle stratégie. Elle s'articule autour de trois volets: des moyens et des instruments additionnels pour que les régions prennent en charge leur développement; des investissements dans les projets de Montréal et de Québec; et un appui spécifique du gouvernement à certains secteurs structurants de nos régions.

La nouvelle stratégie de développement des régions vient appuyer notre action pour favoriser l'autonomie

régionale. Nous mettons des moyens financiers additionnels sous le contrôle de toutes les régions pour qu'elles puissent pleinement jouer le rôle qui leur revient dans leur développement.

En premier lieu, j'annonce que nous allons accorder 300 millions de dollars sur cinq ans au Fonds de développement régional. Cette somme, sous l'autorité directe des conférences régionales des élus, les CRE, servira à soutenir les régions dans leurs efforts de diversification économique et de modulation régionale des programmes gouvernementaux.

En second lieu, j'annonce que 165 millions de dollars sur cinq ans iront en appui aux efforts de développement économique pilotés par les régions. Cette somme sera partagée comme suit:

75 millions de dollars additionnels seront alloués au financement des projets pour le développement des créneaux d'excellence régionaux découlant de la démarche ACCORD. Déjà 14 ententes sur 15 potentielles ont été signées;

Et 90 millions de dollars seront mis à la disposition des centres locaux de développement pour soutenir l'entrepreneuriat et le développement des plans d'affaires des entreprises en démarrage.

● (16 h 50) ●

En troisième lieu, j'annonce que 45 millions de dollars sur cinq ans seront consacrés au soutien des activités des nouvelles commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire. Ces commissions ont été mises sur pied à la suite des recommandations du rapport Coulombe. Elles verront à la réalisation des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire.

J'annonce également que le gouvernement bonifiera ses programmes en ajoutant près de 100 millions de dollars sur cinq ans pour favoriser l'investissement et la productivité des entreprises dans toutes les régions. Nous allons bonifier le Programme de soutien aux projets économiques et renforcer l'appui à la productivité des entreprises.

Par ailleurs, des écarts de développement économique sont toujours observés dans les régions ressources par rapport aux autres régions du Québec. Pour cette raison, le gouvernement leur a accordé un soutien particulier. En 2006, ce soutien s'élevait à 104 millions de dollars sous forme d'aides fiscales. Le gouvernement a été sensibilisé par certains intervenants régionaux au fait que ces mesures pouvaient causer une concurrence interrégionale non souhaitable.

Lors du dernier discours sur le budget, nous avons ajusté les trois crédits d'impôt des régions ressources afin d'exclure l'installation des équipements. Nous apporterons d'autres ajustements cette année.

D'abord, nous allons réduire progressivement le congé fiscal aux régions ressources à compter de 2008, puisqu'il n'est pas relié ni à l'investissement ni à la création d'emplois. Par contre, les crédits d'impôt pour les activités de deuxième et troisième transformation seront en vigueur jusqu'en 2009 et nous continuerons de les gérer avec beaucoup de rigueur.

En ce qui concerne la fin prévue d'un certain nombre de crédits d'impôt, tant pour les régions ressources que pour les secteurs de la nouvelle économie, j'annonce la mise sur pied d'un groupe de travail qui en examinera les impacts. Ce groupe sera présidé par M. Robert Gagné,

de l'École des hautes études commerciales de Montréal, qui travaillera avec tous les acteurs socioéconomiques impliqués.

M. le Président, nous sommes par ailleurs très conscients du rôle majeur joué par Montréal et Québec dans la vitalité du Québec. Depuis 2003, nous leur avons démontré notre appui de nombreuses façons. Outre les initiatives particulières qui leur sont dédiées, elles profitent de façon importante des retombées des politiques et stratégies gouvernementales de développement économique.

La nouvelle stratégie de l'innovation présentée par mon collègue le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a des effets sur toutes les régions du Québec mais plus particulièrement sur Montréal et Québec, puisque 67 % des activités québécoises de recherche et développement privées se déroulent sur leur territoire.

La nouvelle entente fiscale et financière avec les municipalités profite aussi à nos grandes villes. Montréal obtiendra près de 900 millions de dollars alors qu'une somme de près de 300 millions est prévue pour Québec.

Par ailleurs, la sécurité des citoyens constitue un enjeu important pour les grandes villes. C'est pourquoi nous allons investir 34 millions de dollars, au cours des trois prochaines années, pour la mise en oeuvre du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue.

M. le Président, la métropole joue un rôle crucial dans le développement économique de l'ensemble du Québec. L'enrichissement du Québec passe par la croissance et la prospérité de sa métropole. Montréal doit relever des défis majeurs afin de se positionner à l'échelle nord-américaine et planétaire. Elle bénéficie à cette fin d'avantages indéniables qu'elle n'est pas toujours en mesure d'exploiter pleinement.

Montréal a clairement défini ses objectifs et son plan d'action dans sa stratégie de développement intitulée *Imaginer — Réaliser Montréal 2025*. Le gouvernement appuiera le développement et la mise en oeuvre de cette stratégie en octroyant 140 millions de dollars à la ville de Montréal au cours des cinq prochaines années.

Ces ressources additionnelles, M. le Président, viennent s'ajouter à différents appuis dont la métropole bénéficie déjà, comme: la pleine compensation des taxes foncières pour les musées d'État et la Grande Bibliothèque; le remboursement de la taxe sur les carburants à la Société de transport de Montréal; l'implantation du service des premiers répondants; l'aide financière pour le refinancement du déficit du régime de retraite des employés de la ville, qui représentera à terme un montant de 240 millions de dollars; et le soutien à plusieurs projets économiques d'envergure, notamment dans l'aéronautique et les technologies de l'information.

De plus, depuis 2003, nous avons accordé des subventions de 265 millions à la ville de Montréal, dont: 69 millions pour les dépenses de fonctionnement; 148 millions pour le service de la dette; et près de 38 millions au titre de compensation pour les droits sur les divertissements.

Par ailleurs, une entente est imminente quant à la répartition régionale des coûts du métro de Montréal. M. le Président, j'annonce que le gouvernement prendra à sa charge, pour la durée de l'entente, une partie du déficit du métro de Montréal, et ce, jusqu'à concurrence de 11 millions de dollars par année pour une période de cinq ans.

M. le Président, la région de la Capitale-Nationale connaît une période de prospérité exceptionnelle. Elle se situe au quatrième rang des 20 régions métropolitaines du Canada et du nord-est des États-Unis pour sa vitalité économique. Pour permettre à Québec de tabler sur ces résultats, la stratégie de développement des régions lui octroie 25 millions de dollars. La capitale nationale pourra utiliser cette somme pour préparer et mettre en oeuvre un plan de développement économique.

Comme pour Montréal, le gouvernement a appuyé la capitale nationale de diverses façons. Nous avons déjà fait part de notre appui à plusieurs projets structurants, dont 15 millions pour la modernisation de l'aéroport international Jean-Lesage et 36,5 millions de dollars pour l'assainissement de la rivière Saint-Charles.

En tant que capitale nationale, Québec joue un rôle particulier. Afin qu'elle puisse pleinement assumer ce rôle, nous avons bonifié de 2,8 millions de dollars la subvention de 5 millions de dollars qu'elle reçoit déjà.

Québec bénéficie aussi de la pleine compensation des taxes foncières pour le Grand Théâtre et les musées d'État sur son territoire. Nous lui avons aussi accordé une aide financière pour équilibrer son budget au cours des derniers exercices financiers.

En ce qui concerne le réseau routier, nous avons investi des sommes importantes, dont 55 millions de dollars pour l'autoroute Robert-Bourassa. Pour la prochaine année uniquement, mon collègue le ministre des Transports a annoncé plus de 166 millions de dollars d'investissement dans le réseau routier de la région de Québec.

Par ailleurs, l'année 2008 marquera un moment fort de notre histoire collective. En effet, Québec prépare intensivement son 400e anniversaire. Nous avons consenti 110 millions de dollars pour l'organisation de cet événement, dont 70 millions de dollars pour la promenade Samuel-de Champlain. Le gouvernement et l'ensemble du Québec sont heureux d'appuyer cet événement qui est une source de fierté pour tous les Québécois.

M. le Président, le gouvernement appuie également certains secteurs pour les aider à faire face à des défis particuliers. Je veux parler du secteur minier, du tourisme, du secteur agroalimentaire et de la forêt.

L'industrie minière connaît actuellement un essor important qui s'explique par le niveau élevé du prix des métaux et le régime fiscal favorable offert par le Québec pour stimuler l'exploration minière. Notre gouvernement avait annoncé, dès 2004, sa décision de rendre permanent le régime d'actions accréditives. Dans mon dernier budget, j'ai annoncé une aide de 3 millions de dollars pour le financement des travaux de Géologie Québec.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie des régions, j'annonce que nous allons octroyer des crédits additionnels de 7 millions de dollars par année dans les activités d'évaluation du potentiel minier pour les trois prochaines années. Ce financement additionnel permettra d'accroître l'exploration du territoire et la participation de nouvelles sociétés minières provenant de l'extérieur du Québec.

Au cours des quatre dernières années, une douzaine de projets miniers totalisant plus de 1,5 milliard de dollars ont été mis en oeuvre. Le gouvernement a appuyé plusieurs de ces projets. Permettez-moi de vous citer la mise en production de la mine d'or Goldex, près de Val-d'Or, et l'expansion de la mine Raglan, dans le Grand Nord du Québec, annoncée lors de la visite de notre premier ministre.

Grâce à l'action de notre gouvernement, le Québec demeure un des meilleurs endroits au monde pour investir dans le secteur minier.

M. le Président, pour appuyer l'industrie touristique, j'ai déjà eu le plaisir d'annoncer différentes mesures d'appui à des événements spéciaux et à la mise en valeur d'attrait régionaux. Je suis heureux d'annoncer que la nouvelle stratégie des régions prévoit qu'une somme de 5 millions de dollars additionnels sera accordée au ministère du Tourisme afin de soutenir la tenue de festivals et d'événements touristiques.

● (17 heures) ●

Par ailleurs, je désire rappeler que nous allons de l'avant avec l'aménagement d'un terminal de croisière au quai A.-Lepage de Saguenay. Il s'agit d'un investissement total de 30 millions de dollars qui sera assumé à parts égales par ville de Saguenay, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Et nous continuons l'étude de projets semblables dans d'autres villes du Québec.

M. le Président, l'industrie agroalimentaire traverse une période de mutation. Elle doit aussi répondre aux nouvelles attentes des citoyens en matière de sécurité, de qualité des aliments et de protection de l'environnement. Nous avons déjà pris action pour protéger la santé publique en investissant 79 millions de dollars pour la construction de nouveaux laboratoires de pathologie animale et pour le confinement des oiseaux d'élevage.

Par ailleurs, les agriculteurs québécois font face à une concurrence de plus en plus vive tant sur le marché local qu'international. Les profonds changements qui affectent l'industrie agricole soulèvent de nombreuses questions sur son avenir. Plusieurs des politiques actuelles ont été conçues dans le milieu des années soixante. Nous croyons qu'il est nécessaire de procéder à un examen approfondi de la situation. Le gouvernement continuera d'appuyer les agriculteurs pour faire face à cette conjoncture difficile par l'entremise de La Financière agricole. Cette société a consacré plus de 625 millions de dollars cette année, soit près de 200 millions de plus que l'an dernier, principalement pour la stabilisation des revenus des agriculteurs. Cette évolution rapide de la situation de La Financière agricole nous interpelle. Et la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire, mise sur pied cet automne, se penchera, entre autres, sur cette question. Les recommandations de cette dernière viseront à jeter les bases d'une nouvelle vision du développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Par ailleurs, j'annonce que nous allons allouer 25 millions de dollars à l'industrie agroalimentaire dans le cadre de la nouvelle stratégie des régions: un appui financier de 10 millions de dollars sera consacré pour aider l'industrie des pêches à accroître sa productivité; et une enveloppe de 15 millions de dollars appuiera les entreprises leaders de transformation alimentaire pour augmenter leur capacité de production. Mon collègue le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation annoncera bientôt les modalités de cette aide financière.

En outre, nous faisons un geste concret afin d'alléger davantage le fardeau fiscal des agriculteurs. J'annonce, M. le Président, que l'exemption spécifique de la taxe sur le capital pour les sociétés agricoles et de pêche est portée de 400 000 \$ à 5 millions de dollars. Concrètement, cela signifie une élimination complète de la taxe sur le capital pour 99 % des entreprises agricoles.

C'est là une mesure importante pour favoriser les investissements dans ces secteurs d'activité.

La forêt constitue le gagne-pain de nombreux travailleurs et demeure le pivot économique de plusieurs régions. Nous avons mis sur pied la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise dont nous mettons en oeuvre les recommandations pour assurer la pérennité de la ressource. De plus, notre gouvernement a appuyé le règlement du litige canado-américain sur le bois d'oeuvre qui a permis aux entreprises du Québec de récupérer plus de 950 millions de dollars en droits compensatoires et antidumping versés. Un règlement qui vient mettre un terme à six longues années de litige.

Mais l'industrie forestière traverse depuis plusieurs années une période de turbulence. Depuis 2003, nous sommes intervenus pour venir en aide aux travailleurs et aux communautés touchés ainsi que pour favoriser la diversification et la consolidation de l'industrie. Cette intervention s'est traduite par l'annonce d'un soutien de 1,4 milliard sur quatre ans. Des retombées positives se font déjà sentir: plus de 6 500 travailleurs profitent déjà des mesures mises en place; 500 millions de dollars de projets d'entreprise ont été déposés; près de 80 millions de dollars de plans pour la construction et la réfection majeure de chemins et de ponts forestiers ont été soumis; et une vingtaine de contrats de diversification et de développement ont également été conclus avec les MRC.

M. le Président, afin d'appuyer davantage les entreprises d'industrie forestière dans la modernisation de leurs équipements, j'annonce que le crédit de taxe sur le capital qui est déjà de 15 % sur le matériel de fabrication et de transformation est prolongé jusqu'au 31 décembre 2012.

Avec ces mesures, M. le Président, nous sommes confiants que l'industrie de la forêt saura s'adapter aux nouvelles conditions et qu'elle sortira plus forte de la période de transition en cours.

M. le Président, le Québec a confirmé cette année son rôle de leader mondial en matière de développement durable. Les Québécois sont très sensibles aux questions environnementales et c'est pour eux que nous avons fait des gestes concrets pour un Québec vert.

La nouvelle stratégie énergétique, *L'énergie pour construire le Québec de demain*, a été présentée par mon collègue le ministre des Ressources naturelles et de la Faune au printemps dernier. Elle annonce la relance du développement hydroélectrique avec des projets de 25 milliards de dollars pour les 10 prochaines années. La nouvelle stratégie énergétique privilégie aussi le développement de l'énergie éolienne, une autre énergie propre et renouvelable. Ce sont 6 milliards de dollars qui seront consacrés à cette nouvelle filière énergétique au cours des prochaines années. Ces investissements dans les énergies renouvelables se feront dans plusieurs régions du Québec. Ils y créeront 70 000 emplois. Ils permettront de satisfaire non seulement nos propres besoins énergétiques, mais aussi de dégager des surplus qui pourront être vendus — oui — sur les marchés voisins. M. le Président, c'est ainsi que l'on crée la prospérité.

M. le Président, toujours dans la perspective du développement durable, notre gouvernement a agi de façon responsable. Le plan de lutte contre les changements climatiques déposé par mon collègue le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a été reconnu par les groupes environnementaux comme

un modèle à suivre en Amérique du Nord. Ce plan ambitieux est doté d'engagements financiers majeurs de 1,2 milliard de dollars sur six ans. Notre persévérance dans ce dossier pour persuader le gouvernement fédéral de contribuer au financement du plan de lutte contre les changements climatiques a donné des résultats. En effet, le premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec ont annoncé la semaine dernière que près de 350 millions de dollars seront prévus à cet égard dans le prochain budget fédéral. Le gouvernement fédéral reconnaît ainsi le leadership dont fait preuve le Québec dans la lutte contre les changements climatiques.

Par ailleurs, les automobiles sont de fortes émettrices de gaz à effet de serre. L'an dernier, nous avons instauré un remboursement de TVQ pouvant aller jusqu'à 1 000 \$ pour encourager les acheteurs de véhicules hybrides. J'annonce qu'à compter de minuit ce soir nous portons ce montant du remboursement de la TVQ à 2 000 \$. Voilà un autre geste concret en faveur de l'environnement.

M. le Président, le Québec compte actuellement plus de 400 sites contaminés. Ces sites menacent à moyen terme l'environnement et la santé publique. Le gouvernement a décidé d'agir de façon responsable pour régler ce problème. J'annonce une politique nationale des sites contaminés. Elle permettra d'accélérer le processus de décontamination, de mieux planifier les déboursés à venir et de protéger l'environnement et la santé publique. Les travaux de restauration seront échelonnés sur 10 ans. Les coûts associés à cette politique seront de 333 millions de dollars. Et les retombées économiques sur les régions seront importantes, sans compter bien sûr les effets sur l'environnement, qui n'ont pas de prix. M. le Président, notre gouvernement fait preuve de vision à long terme avec son engagement envers l'environnement et le développement durable.

M. le Président, le Québec est un partenaire actif au sein de la fédération canadienne. Depuis 2003, notre premier ministre a innové en se faisant le promoteur du Conseil de la fédération et en faisant reconnaître, pour la première fois de l'histoire du Canada, le principe du fédéralisme asymétrique. De plus, le Québec est maintenant reconnu comme une nation au sein du Canada, et il a obtenu d'être représenté à la délégation permanente du Canada à l'UNESCO. Des progrès de 14 milliards de dollars ont été réalisés au chapitre des transferts fédéraux. Notre gouvernement a signé plusieurs ententes importantes avec le gouvernement fédéral, notamment sur les transferts reliés à la santé, aux infrastructures et à la politique familiale.

Mais le Québec a des responsabilités nombreuses et importantes. Dans la plupart des cas, elles touchent des services directs à la population, comme la santé et l'éducation. En outre, en raison du vieillissement de la population, les dépenses pour la santé croissent plus rapidement. C'est également vrai pour le coût des autres services de proximité offerts aux personnes par le gouvernement du Québec. À cause de cela, l'équilibre budgétaire est beaucoup plus fragile que celui du gouvernement fédéral qui, de son côté, réalise des surplus budgétaires année après année.

● (17 h 10) ●

Notre gouvernement a fait tous les efforts possibles, au cours des quatre dernières années, pour faire valoir la position du Québec sur le déséquilibre fiscal, autant dans

le cadre des discussions avec les provinces et le gouvernement fédéral que devant les groupes d'experts qui ont examiné cette question. La position que défend notre gouvernement est non seulement dans l'intérêt du Québec, mais elle est aussi dans l'intérêt de l'ensemble de nos partenaires de la fédération.

D'abord et avant tout, le gouvernement fédéral doit mettre en place une réforme en profondeur du programme de péréquation. C'est un enjeu majeur. Deuxièmement, il faut que le gouvernement fédéral rétablisse sa contribution pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux au niveau qui prévalait avant les coupures effectuées au milieu des années quatre-vingt-dix. Il faut noter qu'il existe à cet égard, grâce au travail fait par notre premier ministre, un consensus entre toutes les provinces de même qu'entre tous les principaux acteurs au Québec. Troisièmement, le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral doit être encadré par un droit de retrait avec compensation financière ou fiscale lorsque ce dernier l'utilise dans des domaines relevant de la compétence des provinces.

Mais, M. le Président, pourquoi le Québec considère-t-il que la réforme de la péréquation est l'enjeu principal du règlement du déséquilibre fiscal? Tout d'abord, parce que la péréquation n'est pas un transfert fédéral comme les autres. C'est le seul dont l'objectif est inscrit dans la Constitution du Canada. C'est un objectif fondamental, et je cite la Constitution, de «donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables». Or, le programme actuel de péréquation ne répond plus à cet objectif.

Il faut se rappeler qu'à l'automne 2004 le gouvernement fédéral a radicalement modifié le système en instaurant une approche à «enveloppe fermée» indexée à 3,5 % par année. Cette nouvelle façon de procéder a comme conséquence que la taille de l'enveloppe de la péréquation ne tient plus compte des écarts de richesse entre les provinces, ce qui est incompatible avec l'objectif même du programme. Au début de 2005, le gouvernement fédéral a également conclu avec certaines provinces des ententes bilatérales qui ont éloigné encore plus le programme de péréquation de ses principes de base. Cette approche doit être mise au rancart. Le programme de péréquation doit être basé sur une formule adéquate et doit ramener chaque province bénéficiaire à la capacité fiscale moyenne des 10 provinces canadiennes. Et, pour mesurer la capacité fiscale des provinces, il faut considérer l'ensemble de leurs sources de revenus.

Enfin, une réforme en profondeur de la péréquation est fondamentale parce que c'est une condition essentielle pour un nouveau partage de l'espace fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces. Nous sommes sur le point de franchir une étape importante dans le dossier du déséquilibre fiscal. Le gouvernement fédéral a indiqué qu'il prendrait incessamment une décision sur cette question. Nous l'incitons fortement à donner suite aux engagements qu'il a pris à l'égard du Québec.

M. le Président, le budget que je dépose aujourd'hui montre que nous avons de nombreuses réalisations à notre actif et que nous entendons en ajouter d'autres. Nous avons été à l'écoute des gens du Québec dans les régions comme dans les grandes villes. Partout,

il existait un désir pour que les populations locales disposent de plus d'outils pour prendre en main leur développement et l'avenir de leur communauté. C'est ce que nous leur avons offert. Le gouvernement continue de jouer un rôle crucial dans l'amélioration de la qualité de vie des Québécois et de l'environnement dans lequel ils vivent.

Nous avons aussi gardé le cap sur les priorités que nous avons annoncées dès le début de notre mandat. Pour chacune d'entre elles, nous avons pris les moyens pour parvenir à des résultats durables qui recentrent l'État sur ses missions essentielles et qui bonifient considérablement les services dont bénéficient les Québécois. Grâce aux réalisations du gouvernement, nous avons maintenant de meilleurs soins de santé, un meilleur système d'éducation, des infrastructures en meilleur état, un fardeau fiscal moins élevé, une économie plus prospère, une meilleure qualité de vie pour toutes les familles, un bilan environnemental positif. M. le Président, ces progrès doivent se poursuivre.

Notre gouvernement a également agi avec détermination afin de faciliter la création de richesse et d'accroître la prospérité partout au Québec. Des réussites sont déjà au rendez-vous, et le présent budget permettra d'aller encore plus loin afin que le Québec réalise son plein potentiel. Je suis d'autant plus fier des réalisations de notre gouvernement que nous les avons accomplies dans le respect de la capacité de payer des Québécois.

Avec ce budget, le gouvernement prend fièrement position pour défendre les intérêts du Québec; le gouvernement agit pour accroître la prospérité de Montréal et de Québec ainsi que de toutes les régions; le gouvernement continue de mettre en place des mesures pour améliorer la qualité de vie des Québécois; et le gouvernement donne au Québec les moyens de ses ambitions.

(Applaudissements)

M. Audet: M. le Président, comme ça a été fait pour certains de mes collègues cet après-midi, vous me permettez donc de dire quelques mots de façon particulière du fait que j'ai annoncé, il y a quelques jours, donc, mon retrait de la vie politique au terme de ce mandat... Je m'excuse. Voyez-vous, ça fait quelque chose. Donc, vous me permettez donc de prendre des minutes additionnelles pour saluer et remercier des personnes qui ont fait de ce passage en politique active un passage inoubliable.

Mes premiers remerciements vont bien sûr aux citoyens du comté de Laporte. À titre de député, j'ai véritablement pu saisir toutes les dimensions de la vie publique, toutes ses réalités quotidiennes — je m'excuse. Les citoyens de Laporte m'ont permis de mieux comprendre et d'apprécier la nature et la grandeur du travail de député, qui est de trouver des solutions et d'améliorer le sort et la qualité de vie quotidienne des gens des comtés du Québec. Pour moi, ce fut la partie la plus gratifiante de ces quatre dernières années. Je voudrais remercier évidemment, bien sûr, mes électeurs de Laporte devant cette Assemblée pour m'avoir offert cette opportunité unique de siéger en cette Assemblée nationale.

À titre de ministre de deux ministères importants, donc le ministère du Développement économique d'abord et le ministère des Finances ensuite, au cours de ce présent mandat, je tiens à souligner la qualité exceptionnelle du

travail des équipes ministérielles qui nous ont permis, qui ont permis au gouvernement de mettre en oeuvre des réformes importantes, donc, pour ce gouvernement. Ces femmes et ces hommes au service du Québec m'ont offert leur expertise et leur savoir-faire. Je veux les saluer pour leur excellent travail et les remercier de leur importante contribution, M. le Président — je m'excuse, j'ai un chat dans la gorge.

Depuis 2003, cette Chambre a été le lieu de plusieurs discussions, de débats et de confrontations. Je dois dire que, malgré nos accords et nos désaccords, je suis toujours entré au salon bleu avec la certitude de retrouver des députés complètement dévoués pour améliorer le sort des Québécois. C'est important de le dire.

Tout d'abord, un mot pour remercier mes collègues ministres et tous les députés de ce côté-ci de la Chambre. Nous avons formé une équipe unie, qui a réalisé de grandes choses pour le Québec. Et je vous souhaite à tous d'être présents pour le prochain mandat. Il faut compléter un travail si bien engagé, M. le Président.

Ensuite, je veux saluer les députés du Parti québécois et ceux de l'Action démocratique, donc, d'abord de m'avoir permis de vivre cette expérience de démocratie directe que constitue la période des questions. De plus, dans les législations que j'ai pu présenter, j'en ai présenté plusieurs, je veux souligner le travail, donc, particulièrement de l'opposition officielle qui a contribué à améliorer parfois, souvent les projets de loi et contribué donc à l'avancement du Québec. Je ne peux donc que vous souhaitez, aux députés de l'opposition, la meilleure des chances pour l'avenir.

M. le Président, je profite de cette tribune pour souligner et remercier le travail du premier ministre, donc, pour son leadership dont il a fait preuve au cours de ces quatre années et pour la confiance évidemment qu'il m'a accordée dans l'exercice de mes fonctions. Ce fut un honneur pour moi d'avoir oeuvré au sein de votre gouvernement et d'avoir pu mener à terme des réalisations aussi significatives que la réforme de la gouvernance régionale, la mise en place des FIER, le Fonds des générations et la loi réformant également la gouvernance des sociétés d'État.

● (17 h 20) ●

Mais vous me permettez, parce que j'étais absent cet après-midi... M. le premier ministre a été assez élogieux sur ma contribution. Je veux dire que, si la cote de crédit du Québec a été haussée, c'est grâce à l'appui indéfectible du premier ministre à la cause des finances publiques du Québec. Merci, M. Charest.

Bien sûr, je dois des remerciements bien personnels à ma famille ici présente. Tout d'abord, à mon épouse Francine, Francine qui m'a toujours épaulé, qui m'a offert ses encouragements, son support constant et son amour dans toutes les situations. Merci. Évidemment, on aura maintenant... Les dernières années ont été très occupées pour moi. Maintenant, elles seront plus occupées pour nous deux. Mais là j'espère qu'elle ne le seront pas trop. Enfin, merci à mes quatre enfants, à leurs conjoints, à mes trois petits-enfants. Dans quelques semaines, grand-papa aura tout le temps pour leur raconter de bien bonnes histoires sur ce qui s'est passé à l'Assemblée nationale.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Audet: M. le Président, merci à vous et au personnel de l'Assemblée nationale qui contribue à promouvoir une démocratie accessible à tous.

Motion proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement

Alors, maintenant, vous me laissez compléter mon travail en proposant cette motion en cette Chambre. Donc, je propose, M. le Président:

«Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement du Québec.»

Des voix: ...

Le Président: Je vous demanderais votre collaboration, s'il vous plaît. S'il vous plaît! Chers collègues... Alors, s'il vous plaît!

Des voix: ...

Le Président: Alors, s'il vous plaît, mes chers collègues, je vous demande votre collaboration. Le débat doit se poursuivre. Alors, M. le ministre des Finances, votre motion est présentée.

Commentaires de l'opposition

Conformément à l'ordre adopté précédemment par l'Assemblée, je cède maintenant la parole à M. le député de Rousseau et porte-parole de l'opposition officielle pour ses commentaires d'une durée maximale de 20 minutes. M. le député de Rousseau.

M. François Legault

M. Legault: M. le Président, je voudrais, évidemment, d'abord, saluer le ministre des Finances, qui nous quitte, qui dépose son dernier budget. La bonne nouvelle pour lui, c'est qu'il n'aura pas à défendre ce budget-là pendant la campagne électorale. Et la bonne nouvelle pour les Québécois, M. le Président, c'est que c'est le dernier budget de ce gouvernement libéral.

M. le Président, après le slogan du Parti libéral, en 2003 — on s'en souvient tous, hein? — *Nous sommes prêts*, bien, aujourd'hui, c'est tout simplement: Nous sommes prêts à tout pour se faire réélire. Depuis l'été dernier, on a recensé 657 annonces qui ont été faites par différents ministres de ce gouvernement, pour un montant total...

Des voix: ...

M. Legault: ...M. le Président, pour un montant total de 11,2 milliards de dollars. On se demande encore où est l'argent, où on va prendre l'argent.

Et, M. le Président, ce gouvernement a tellement fait d'annonces depuis un an qu'on se retrouve aujourd'hui avec un budget drab, avec un budget terne, avec un budget qui ne balance pas. Il y a un trou de 500 millions de dollars dans ce budget, et on nous annonce une impasse de 1 milliard de dollars l'année prochaine, 995 millions de dollars. C'est en toutes lettres dans le budget. M. le Président, ce budget vient confirmer que ce gouvernement n'a pas tenu ses promesses.

D'abord, M. le Président, en santé. On se souvient tous qu'en 2003 le Parti libéral avait promis, en plus de couvrir les coûts de système, d'ajouter pour 2,5 milliards de nouveaux services. Or, d'abord, dans ce budget... Les chiffres peuvent paraître importants, 1,3 milliard. Si on fait un petit calcul. M. le Président, avec les chiffres du Parti libéral, c'est-à-dire des coûts de système à 5,1 % plus l'équité, on arrive à 1,3 milliard. Donc, aucun sou, dans ce budget, pour des nouveaux services en santé et services sociaux, aucun sou pour les soins à domicile, aucun sou pour du développement. Et, M. le Président, quand on fait le bilan, le bilan après cinq budgets, si on exclut les coûts de système, sur le 2,5 milliards, on a livré seulement 200 millions, 200 millions sur 2,5 milliards. Ce n'est pas surprenant que les Québécois nous disent qu'ils n'ont pas vu d'amélioration dans le réseau de la santé.

En fait, M. le Président, le ministre de la Santé était probablement la seule personne à Montréal qui pensait qu'il y avait eu une amélioration notable dans le réseau de la santé. Or, ce qu'on sait depuis quelques jours, c'est que le ministre de la Santé va maintenant être le seul citoyen de la ville de Québec à penser qu'il y a une amélioration dans le réseau de la santé. M. le Président, quand c'est rendu qu'un ministre de la Santé modifie les indicateurs pour calculer les listes d'attente, c'est parce que ça va mal dans le réseau de la santé.

M. le Président, en éducation, on nous annonce 566 millions. On oublie de nous dire que les coûts de système, à l'éducation, c'est environ 450 millions. Ça veut dire que tout ce qu'il reste, c'est le 120 millions qui a été annoncé dans les universités. Donc, M. le Président, zéro pour les enfants qui ont des difficultés d'apprentissage, zéro pour la formation professionnelle et technique qu'on attend...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il vous plaît! Le ministre des Finances...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Le ministre des Finances a prononcé son budget, présenté son budget dans l'ordre. Je vous demande la même collaboration pour la présentation des commentaires du porte-parole de l'opposition officielle.

M. Legault: Est-ce qu'il faut rappeler la décision qui a été prise il y a quelques jours par ce gouvernement d'envoyer un signal aux étudiants que ce n'est pas une priorité d'augmenter le nombre de jeunes dans nos universités? M. le Président, au cours des dernières années, le Québec a fait du rattrapage au baccalauréat, mais, au deuxième cycle et au troisième cycle, il faut convaincre plus de jeunes de rester dans nos universités parce que c'est ça, notre avenir. Or, ce n'est pas ça, le signal qu'envoie ce gouvernement en augmentant les droits de scolarité.

M. le Président, au niveau de l'économie, ce gouvernement continue de dire que ça va bien. Ce n'est pas ça que pensent les gens dans les régions. Je viens de faire une tournée de quelques régions, M. le Président, et ce qu'on me dit, c'est que, depuis quatre ans...

Des voix: ...

Le Président: Je vous demande votre collaboration. À l'ordre!

● (17 h 30) ●

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! M. le député de Rousseau, vous avez la parole.

M. Legault: M. le Président, depuis quatre ans, on a perdu 1 700 emplois sur la Côte-Nord. Depuis quatre ans, on a perdu 1 700 emplois en Gaspésie. Depuis quatre ans, on a perdu 4 800 emplois en Mauricie. Et ce qui est encore pire, c'est que, dans l'ensemble du Québec, les seuls emplois qui ont été créés, ce sont des emplois dans le secteur des services, alors que ce qu'on a perdu, c'est des emplois payants dans le secteur manufacturier. On en a perdu plus de 67 000.

M. le Président, la preuve que ça va mal au niveau économique, c'est que, lorsqu'on regarde la croissance des revenus, à chaque fois qu'on a une présentation du ministre des Finances, on voit une baisse. Il y a un an, il nous disait, lors de sa présentation de son budget, qu'il prévoyait une croissance économique de 2,5 %. À l'automne, il était rendu à 2 %. Aujourd'hui, il nous dit 1,7 %.

M. le Président, c'est comme ça dans tous les indicateurs. Si on pense, par exemple, aux investissements privés non résidentiels, il y a un an, le ministre des Finances nous prévoyait une croissance, tenez-vous bien, de 7,6 %. Aujourd'hui, il réduit ça à 2,2 %. Il y a un an, il nous disait que les exportations augmenteraient de 4,2 %. Aujourd'hui, il réduit ça à 0,9 %.

M. le Président, aujourd'hui, on a des problèmes dans nos régions. Qu'est-ce qu'on annonce dans ce budget? Un programme, mais qui va commencer à être dépensé dans cinq ans, 825 millions. Mais, quand on regarde cette année, c'est 8 millions par région alors que, depuis quatre ans, ce gouvernement a coupé 1,3 milliard dans l'aide aux entreprises. L'approche libérale de laisser-faire économique a été catastrophique pour les régions du Québec, et les bombons électoraux qu'on a aujourd'hui, c'est trop peu trop tard, M. le Président.

Je sais que le ministre du Développement économique ne voudra pas qu'on fasse des débats de fond pour discuter du secteur manufacturier. Il pense que ce n'est pas la bonne occasion de faire ça pendant la campagne électorale. M. le Président, nous, on va parler puis on va suggérer des solutions pour relancer l'économie du Québec pendant la campagne électorale.

M. le Président, ce gouvernement libéral nous annonce à nouveau qu'il est prêt à réduire les impôts des contribuables. Rappelons-nous ce qui est arrivé il y a quatre ans. Tout le monde s'en souvient. Le premier ministre, la main sur le coeur, nous annonçait 5 milliards de baisses d'impôt pendant le mandat. Il ne nous avait pas dit que le mandat durerait 10, 15 ou 20 ans, mais on avait compris, nous autres, que c'était quatre ans. La semaine dernière, la semaine dernière, la présidente du Conseil du trésor nous a confirmé que ce n'est pas 5 milliards, c'est 754 millions. Mais non seulement la promesse de baisser les impôts n'a pas été respectée, mais on a augmenté à peu près tous les tarifs, M. le Président: quatre fois les tarifs d'électricité, hausse du coût des services de garde, hausse des taxes scolaires, hausse des cotisations pour le régime de congés parentaux, hausse de primes d'assurance

médicaments. Au total, alors qu'on a baissé les impôts de 754 millions, on a augmenté les tarifs de 2,2 milliards.

Pour une famille moyenne avec deux revenus, deux enfants, deux revenus de 30 000 \$, 45 000 \$, ça veut dire, M. le Président, qu'on a eu des baisses d'impôt pour cette famille-là de 1 186 \$ mais des hausses de tarifs de 2 190 \$. 1 000 \$ de moins dans leurs poches. C'est ça qui est arrivé à la classe moyenne au Québec. Donc, ce gouvernement a augmenté le fardeau des familles québécoises de la classe moyenne. Les sceptiques seront confondus, disait le capitaine Bonhomme. Je comprends que vous soyez sceptiques lorsqu'on vous promet à nouveau des baisses d'impôt.

M. le Président, maintenant, concernant le développement durable et l'environnement, on nous annonce un plan de 1,2 milliard pour lutter contre les changements climatiques sur six ans. Or, on est allés voir tout de suite le budget du ministère du Développement durable, il y a une augmentation de 2 millions. Ça ne couvre même pas l'inflation. Donc, on n'a pas le début du commencement de comment on va financer ce plan.

M. le Président, c'est la même chose dans tous les secteurs. En agriculture, on arrive avec un petit programme de 25 millions alors qu'on vit une des pires crises dans l'agriculture. Dans la forêt, il n'y a absolument rien de nouveau alors qu'on va avoir une année déterminante.

M. le Président, en plus ce gouvernement prétend avoir bien géré les finances publiques du Québec. La réalité, c'est que, depuis quatre ans — et c'est noir sur blanc dans le budget du ministre des Finances — la dette du Québec est passée, tenez-vous bien, là, en quatre ans, de 111,3 milliards de dollars à 122,4 milliards de dollars, une augmentation de 11 milliards de dollars. Et, pour l'année qui vient, le ministre des Finances nous annonce bien fièrement qu'il va demander à Hydro-Québec de mettre 400 millions dans le Fonds des générations. Il oublie juste de nous dire, M. le Président, que, pour l'année qui vient, il prévoit que la dette du Québec va augmenter de 3 milliards de dollars. Est-ce que vous pensez que c'est sérieux de mettre 400 millions dans un fonds des générations mais de dire: On augmente la dette de 3 milliards? Ce n'est pas sérieux.

M. le Président, j'entends déjà le premier ministre me répondre: Oui, mais c'est parce qu'on a hérité d'un déficit. Je l'invite à lire Claude Picher ce matin, dans le journal *La Presse*, qui nous dit que ce supposé montant de déficit, c'est un montant, et je reprends ses paroles, «artificiellement hypertrophié».

Une voix: ...

M. Legault: Il n'y a pas de comparaison.

M. le Président, j'entends et j'entendais encore aujourd'hui le premier ministre nous dire: Oui, mais la cote de crédit a quand même augmenté. Ce qu'il faut comprendre, là, c'est que, depuis une dizaine d'années, tous les États ont amélioré leur situation financière. L'important, c'est de se comparer. M. le Président, le problème, c'est que le Québec marche, et, pendant ce temps-là, les autres courent. Il y a quatre ans, en 2003, le Québec était au septième rang des provinces pour sa cote de crédit. Aujourd'hui, le Québec est dernier. Je mets au défi le premier ministre ou le ministre des Finances de me nommer une province, une seule qui a une pire

cote de crédit que le Québec aujourd'hui. Je peux déjà vous donner la réponse: il n'y en a aucune. Il n'y a aucune des 10 provinces qui a une pire cote, des neufs qu'il reste, qui a une pire cote de crédit que le Québec aujourd'hui. Si c'est la seule fierté du premier ministre, je pense qu'il y a un petit problème de ce côté-là.

M. le Président, la question qui se pose aujourd'hui, c'est: Pourquoi le Québec se retrouve dans cette situation? Il y a essentiellement deux raisons. D'abord, j'en parlais tantôt, la faible croissance économique. Quand c'est rendu qu'on est en bas de 2 % de croissance économique, bien sûr ça a un impact sur les revenus autonomes du gouvernement du Québec. Et la deuxième raison, c'est l'échec de ce gouvernement dans ses négociations avec le gouvernement fédéral. M. le Président, j'entends le premier ministre nous répéter qu'il a signé pour 14 milliards d'ententes. Tous les gouvernements, tous les gouvernements signent des centaines d'ententes pour remplacer les ententes qui viennent à échéance. C'est normal, ça, de signer des ententes. C'est d'ailleurs un des plus grands problèmes du fédéralisme canadien, on est toujours pris à aller renégocier à Ottawa.

M. le Président, ce qu'il est important de dire, c'est que, depuis quatre ans, le déséquilibre fiscal n'a pas été réduit, il a augmenté à 3,9 milliards. Et savez-vous pourquoi il a augmenté à 3,9 milliards? Parce qu'à l'automne 2004, vous vous en rappellerez, je suis certain, il y avait un dénommé Yves Séguin, qui était, à ce moment-là, ministre des Finances, qui était allé à Ottawa pour apprendre qu'on changeait la formule de péréquation, ce qui faisait perdre au Québec 900 millions de dollars par année. On se souviendra, M. le Président, qu'Yves Séguin était revenu, il avait traité le gouvernement fédéral de vampire, puis il avait été ensuite congédié par le premier ministre. D'ailleurs, quand j'ai entendu le député de Laporte ici, en cette Chambre, réclamer comme nous autres 3,9 milliards pour le déséquilibre fiscal, je me suis dit que ce n'était sûrement pas bon pour sa carrière politique dans le Parti libéral du Québec.

● (17 h 40) ●

Mais, M. le Président, ce budget, tout ce qu'on a dans ce budget, c'est ce 900 millions. Jim Flaherty, tout ce qu'a obtenu ce premier ministre, c'est de corriger sa propre erreur de 2004, donc 900 millions. Ça veut dire qu'il reste plus de 3 milliards de déséquilibre fiscal. Et là ça a l'air qu'il faut allumer des lampions pour le 20 mars parce que le ministre des Finances, en réponse à une question des journalistes, cet après-midi, quand on lui a dit: Comment vous allez combler le trou de 1 milliard? il a dit: Avec l'argent d'Ottawa. On espère, le 20 mars, qu'il arrive de l'argent. Ça veut dire qu'il y a déjà 1 milliard qui est attribué par ce gouvernement-là. M. le Président, il faut espérer qu'on obtienne le 3 milliards complet le 20 mars. Et, nous, on va vous expliquer, pendant la campagne électorale, ce qu'on va faire avec cet argent.

M. le Président, il n'y a rien dans ce budget, rien, rien pour relever les défis pourtant majeurs qu'on a au Québec: le vieillissement de la population, la mondialisation, l'environnement. On a des grands défis devant nous, mais, ce budget, tout ce que c'est, c'est une réimpression de la plateforme de 2003 parce que ce gouvernement n'a pas été capable de livrer la marchandise, de respecter ses engagements. Donc, ce budget, c'est du saupoudrage électoral. Ce budget, c'est le budget des promesses reportées. Ce budget, c'est trop peu trop tard.

M. le Président, ce budget, c'est aussi — et je termine là-dessus — l'échec du premier ministre. Le fédéralisme des photos de famille que pratique le premier ministre avec M. Harper n'a pas donné les résultats promis. On nous affirme qu'on doit attendre le budget fédéral du 20 mars, mais il faut se méfier des photos de famille. Vous savez, les photos de famille du Conseil de la fédération, dont était si fier le premier ministre jusqu'à tout récemment, cachaient une famille dysfonctionnelle. Il n'y a plus de rencontre. Il n'y a plus de rencontre de famille. M. le Président, il n'y a plus...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il vous plaît!

Une voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! M. le député... S'il vous plaît!

M. Legault: M. le Président, il n'y a plus de rencontre de famille du Conseil de la fédération. Ils ont tellement peur des chicanes qu'on communique maintenant parce que téléphone. Il ne faut pas se laisser tromper par les apparences, le fédéralisme de la main tendue, c'est le fédéralisme du quêteux, c'est le fédéralisme d'un ministre québécois de l'Environnement qui longe les corridors d'un hôtel du Kenya.

M. le Président, il y a quatre ans, le chef du Parti libéral nous disait: *Nous sommes prêts*. Aujourd'hui, les Québécois sont prêts, prêts à changer de gouvernement parce que gouverner, ça ne s'improvise pas. On mérite mieux que la gestion libérale à la petite semaine. La population est prête, prête pour un grand changement de cap. M. le Président, le Québec est prêt pour la souveraineté, c'est le destin du Québec. Il faut savoir forcer son destin, sinon on n'en devient jamais le maître. Et comme l'a si bien écrit René Lévesque: La souveraineté, elle n'est pas une fin en soi, elle est le chemin inévitable par lequel doit passer l'avenir du Québec. Elle représente, entre le passé et l'avenir, un équilibre qui inspire confiance. M. le Président, j'ai confiance, j'ai confiance que la population mènera le Québec à des jours meilleurs lors de la prochaine élection.

(Applaudissements)

Le Président: Je cède maintenant la parole à M. le député des Chutes-de-la-Chaudière pour ses commentaires d'un maximum de 10 minutes. M. le député des Chutes-de-la-Chaudière, la parole est à vous.

M. Marc Picard

M. Picard: Merci, M. le Président, de me permettre d'intervenir sur cet énoncé budgétaire qui est de toute évidence le constat d'échec de quatre ans de mandat libéral. Cet énoncé budgétaire rappelle une étrange réalité aux Québécois: celle des vieux partis, cette vieille manière de répéter les mêmes erreurs du passé.

Les libéraux, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, reprochaient au Parti québécois de faire un budget-fiction à la veille de l'élection. Eh bien, aujourd'hui, M. le Président,

nous sommes témoins d'une copie conforme à celle du 11 mars 2003. À l'époque, l'actuelle présidente du Conseil du trésor reprochait au gouvernement péquiste d'alimenter le cynisme à l'égard de la classe politique. Ce gouvernement répète à la lettre ce qu'ils ont tant reproché à leurs adversaires péquistes. Les citoyens qui ont acheté ce discours en 2003 seront certainement outrés de voir que libéraux et péquistes, c'est du pareil au même.

Cette vieille joute partisane, les Québécois n'en veulent plus. Ils réclament un peu plus de respect à leur égard. Cette vieille façon de faire de la politique n'a plus sa place, mais les vieux partis sont viscéralement incapables de faire autrement. Les bons et le saupoudrage, les Québécois en ont soupé. Ce qu'ils veulent d'un gouvernement, c'est un exemple de rigueur et de responsabilité. Manifestement, ils ont la preuve évidente aujourd'hui que ce n'est pas le gouvernement libéral qui répondra à l'appel. Les Québécois réclament l'heure juste, la vérité loin des considérations partisanes. Le gouvernement devrait être celui de tous les Québécois, avec tout ce que cela comporte de transparence et de rigueur, M. le Président.

Des voix: ...

Le Président: ...demande votre collaboration. La parole est à M. le député des Chutes-de-la-Chaudière.

M. Picard: Malheureusement, les quatre dernières années auront été marquées par les frustrations et les déceptions. Ce budget est le point culminant de l'inaction libérale. Je m'explique, M. le Président. Le budget du Québec doit être un moment fort dans la vie politique québécoise. Ce budget libéral démontre une totale absence de vision pour l'avenir du Québec. Les sujets d'avenir comme la dette, la qualité de l'environnement et la famille ont été relégués au second plan afin de faire un budget pour les cinq prochaines semaines. La plus grande partie des mesures qui se retrouvent dans le budget, aujourd'hui, sont de la répétition des annonces déjà faites depuis 2003. Pour nous, c'est inacceptable d'avoir utilisé le personnel du ministère des Finances afin de polir le bilan du gouvernement, ce personnel qui s'est employé à recycler les annonces des années précédentes. Mais en réalité il s'agit d'une fuite en avant, M. le Président.

Les Québécois sont toujours les plus taxés d'Amérique du Nord. Le gouvernement libéral n'a pas respecté ses engagements. En 2003, on promettait 1 milliard de baisses d'impôt par année. Ensuite, on disait 27 %. Après, c'est devenu: atteindre la moyenne canadienne. Et, aujourd'hui, on constate l'échec libéral. Toutes les grandes promesses libérales ont suivi le même cheminement, M. le Président. On nous a promis la lune, et les Québécois ont reçu de la poudre aux yeux.

En santé, les libéraux ont promis la fin de la médecine de corridor et l'élimination des listes d'attente. Après, on a créé les unités de débordement et on a voulu ramener l'attente à six mois. Aujourd'hui, on avoue l'échec, et le Parti libéral demande aux Québécois un autre mandat dont la priorité sera encore la santé, M. le Président. N'est-ce pas la preuve évidente de l'échec libéral?

Ensuite, il y a eu la réingénierie de l'État. On a même inventé un mot. C'est vous dire l'importance que les libéraux voulaient donner à leur promesse. Finalement, on a eu un rapport, un deuxième, et rien n'a été fait.

Aujourd'hui, il y a plus de structures qu'en 2003, à l'arrivée des libéraux. On se fie à l'attrition pour améliorer l'efficacité de l'État. Un autre échec, M. le Président. Et la liste pourrait s'allonger ainsi pendant des heures.

Le mandat libéral, c'est le mandat des espoirs déçus, c'est le mandat des promesses brisées. L'inertie des quatre dernières années a encore fait la preuve devant nous, devant tous les Québécois de l'irresponsabilité des libéraux. Un autre mandat libéral, M. le Président, ce serait un autre mandat de gestion à la petite semaine.

Le gouvernement a passé les quatre dernières années à gérer des crises qu'il a lui-même créées. Rappelons-nous le Suroît, les écoles juives, le mont Orford. Ce sont tous des dossiers qui ont monopolisé l'énergie de l'État à cause de l'incapacité des libéraux à gérer correctement les dossiers.

● (17 h 50) ●

Jour après jour, crise après crise, le Québec passe tranquillement à côté d'extraordinaires opportunités. Dans la dernière année, M. le Président, au Parti libéral, la plus grande réussite, c'est d'avoir évité les gaffes. On se tape dans le dos, on se félicite d'avoir évité de faire des erreurs. La recette de leur réussite de la dernière année: l'inertie, l'inaction. Ils n'ont rien touché, alors ils n'ont rien cassé. Les trois premières années du gouvernement libéral se résument à un éléphant dans un magasin de porcelaine. La dernière année, c'est plutôt le néant. Depuis un an, le gouvernement libéral a acheté un lot de couvercles et a mandaté chaque ministre pour mettre les couvercles sur les marmites.

Le 11 mars 2003, l'actuelle présidente du Conseil du trésor dénonçait la pluie d'annonces du gouvernement péquiste avec l'argent des contribuables. Eh bien, M. le Président, ce que les libéraux reprochaient aux péquistes en 2003, ils devraient se le reprocher eux-mêmes. Depuis un an, on essaie d'ouvrir une fenêtre électorale: presque 12 milliards d'annonces avec l'argent des contribuables. Venant d'un gouvernement qui tient le discours de la responsabilité, c'est plutôt surprenant. En fait, le discours ne passe pas l'épreuve des faits. Ce qui est dit d'un côté et ce qui est fait de l'autre, c'est diamétralement opposé.

Denis Lessard, dans *La Presse* du 19 février, mentionne que, dans la seule journée de jeudi dernier, le gouvernement libéral a fait des annonces de plus de 100 millions de dollars. Depuis un an, M. le Président, le gouvernement libéral fait des annonces avec l'argent des contribuables. Comme disait le ministre du Travail dans un rassemblement libéral, dans la Beauce, dernièrement, et je le cite: «On va dérouler l'asphalte.» Fin de la citation. Malheureusement, ce genre de propos rappelle de bien mauvais souvenirs à bien des Québécois. J'ignore si c'est de cette façon dont on veut diriger le Québec, au Parti libéral, mais c'est désolant, M. le Président, c'est désolant de voir à quel point l'argent des citoyens est géré de façon aussi irresponsable et à des fins aussi partisanes. Pendant que ça se poursuit, le Québec reste le même qu'en 2003. L'écran de fumée qu'on essaie de créer ne réussira pas à faire oublier que le Québec est dans la même position qu'en 2003.

Malgré les appels du premier ministre sur les ondes de toutes les radios, le Québec ne va pas mieux qu'en 2003. Les Québécois ne sont pas dupes, M. le Président, ils se souviennent que les libéraux ont joué la carte de la pauvreté pour briser la plupart de leurs

promesses et que maintenant ils agissent comme si nous étions prospères. Mais le Québec n'est pas plus riche qu'en 2003. La dette publique du Québec continue d'augmenter, son accroissement s'accélère alors qu'elle bondit de 4 milliards pour dépasser le cap des 122 milliards. La dernière fois que la dette a fait un saut de plus de 4 milliards, c'était en 2002-2003, l'année où Bernard Landry nous a envoyés en campagne électorale.

Le Parti libéral continue dans la voie de l'illusion du déficit zéro, alors que, depuis leur arrivée au pouvoir, la dette a augmenté de 11 milliards, M. le Président. D'ailleurs, cette dette, elle a augmenté de 24 milliards depuis l'adoption de la Loi sur l'équilibre budgétaire, donnant raison ainsi au Vérificateur général, qui rappelle, année après année, le déséquilibre des finances publiques dû aux méthodes comptables discutables du gouvernement. Qu'on nous dise que, depuis un an, le Québec est riche, c'est le même vieux mirage électoraliste pour éblouir les électeurs. Non, M. le Président, les citoyens ne seront pas dupes, ils savent très bien que ce budget ne survivra pas plus d'un mois, qu'il est un écran de fumée pour faire oublier les quatre dernières années.

Le ministre des Finances essaie de nous faire croire à la transparence de sa gestion. À l'automne dernier, je lui ai demandé de se soumettre au même exercice qu'il avait soumis l'administration péquiste en 2003. Je lui ai demandé de faire la démonstration par l'épreuve des faits que ce gouvernement est réellement transparent. Il a refusé un nouveau rapport Breton pour l'administration libérale. La conclusion, M. le Président, elle est fort simple: entre les beaux discours libéraux et l'action, il y a une marge infranchissable. Mais les Québécois ne se laisseront pas endormir par le marchand de sable libéral. Comme au gouvernement péquiste en 2003, les Québécois vont dire non à l'appui d'annonces et au budget-fiction. Les Québécois ont de la mémoire, M. le Président, et nous aussi.

Depuis quelques semaines, le gouvernement libéral demande aux Québécois d'être jugé sur leur bilan. Eh bien, oui, M. le Président, nous jugerons les libéraux sur leur bilan, mais avant nous devons définir les choses. C'est quoi un bilan? Un bilan, c'est l'évaluation d'une organisation en fonction des objectifs qu'elle s'est fixés au départ. Commençons par là et évaluons les performances libérales. Tous les grands objectifs fixés par les libéraux sont des échecs. Les grandes promesses libérales ont toutes été balayées sous le tapis. Je n'ai pas besoin de revenir là-dessus, M. le Président, les Québécois le savent trop bien, que le bilan libéral se résume par le mot «échec».

Ajournement

Le Président: L'Assemblée ayant terminé l'affaire pour laquelle elle a été convoquée, je vais ajourner les travaux à mardi le 13 mars, à 10 heures.

(Fin de la séance à 17 h 55)

Gouvernement du Québec
Sommaire des opérations financières consolidées
Année financière 2006-2007
(en millions de dollars)

	Discours sur le budget de mars 2006	Résultats préliminaires
REVENUS BUDGÉTAIRES		
Revenus autonomes	47 105	48 533
Transferts fédéraux	10 796	10 956
Total	57 901	59 489
DÉPENSES BUDGÉTAIRES		
Dépenses de programmes	- 50 873	- 51 519
Service de la dette	- 7 205	- 6 990
Total	- 58 078	- 58 509
RÉSULTATS NETS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS	177	37
Versement au Fonds des générations ⁽¹⁾		- 500
Affectation à la réserve budgétaire		- 500
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ AUX FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	0	17
Résultats nets du Fonds des générations	74	575
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ	74	592
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES		
Placements, prêts et avances	- 1 495	- 1 672
Immobilisations	- 1 249	- 1 342
Régimes de retraite	2 257	2 405
Autres comptes	- 82	- 1 273
BESOINS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉS	- 569	- 1 882
BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS	- 495	- 1 290
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES		
Variation de l'encaisse	2 590	- 3 148
Emprunts nets ⁽²⁾	966	9 494
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	- 2 987	- 4 481
Fonds des générations	- 74	- 575
TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES	495	1 290

N.B. Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(1) Mise de fonds additionnelle provenant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile.

(2) Les résultats préliminaires pour 2006-2007 tiennent compte des emprunts de 5 955 millions de dollars qui ont été effectués par anticipation.

Gouvernement du Québec
Sommaire des opérations financières consolidées
Prévisions 2007-2008

(en millions de dollars)

REVENUS BUDGÉTAIRES	
Revenus autonomes	48 021
Transferts fédéraux	12 241
Total	60 262
DÉPENSES BUDGÉTAIRES	
Dépenses de programmes	- 53 594
Service de la dette	- 7 229
Total	- 60 823
RÉSULTATS NETS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS	61
Utilisation de la réserve pour financer l'équité salariale	500
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ AUX FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	0
Résultats nets du Fonds des générations	446
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ	446
BESOINS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉS	- 1 062
BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS	- 616
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES	
Variation de l'encaisse	5 955
Emprunts nets	63
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	- 4 956
Fonds des générations	- 446
TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES	616

N.B. Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

Gouvernement du Québec
Revenus budgétaires du Fonds consolidé du revenu
Prévisions 2007-2008

(en millions de dollars)

REVENUS AUTONOMES	
Impôts sur les revenus et les biens	
Impôt sur le revenu des particuliers	18 081
Fonds des services de santé	5 469
Impôts des sociétés ⁽¹⁾	4 565
	28 115
Taxes à la consommation	
Ventes au détail	10 244
Carburants	1 700
Tabac	679
Boissons alcooliques	438
	13 061
Droits et permis	
Véhicules automobiles	755
Ressources naturelles	- 46
Autres	179
	888
Revenus divers	
Ventes de biens et services	381
Intérêts	485
Amendes, confiscations et recouvrements	431
	1 297
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	
Hydro-Québec	2 545
Loto-Québec	1 329
Société des alcools du Québec	745
Autres	41
	4 660
Total	48 021
TRANSFERTS FÉDÉRAUX	
Péréquation	6 462
Transferts pour la santé	3 631
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 288
Autres programmes	860
Total	12 241
TOTAL DES REVENUS BUDGÉTAIRES	60 262

(1) Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital et celle sur les primes qui en tient lieu pour les compagnies d'assurances, ainsi que la taxe sur les services publics.

Gouvernement du Québec
Dépenses budgétaires du Fonds consolidé du revenu
Prévisions 2007-2008
(en millions de dollars)

DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR MINISTÈRES	
Affaires municipales et Régions	1 769,3
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	692,3
Assemblée nationale	105,2
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	626,3
Conseil exécutif	311,1
Culture et Communications	615,5
Développement durable, Environnement et Parcs	192,2
Développement économique, Innovation et Exportation	755,3
Éducation, Loisir et Sport	13 394,9
Emploi et Solidarité sociale	4 124,2
Famille, Aînés et Condition féminine	1 803,8
Finances (excluant le service de la dette)	159,6
Immigration et Communautés culturelles	111,1
Justice	633,9
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	63,6
Relations internationales	116,0
Ressources naturelles et Faune	446,7
Revenu	925,7
Santé et Services sociaux	23 609,8
Sécurité publique	988,9
Services gouvernementaux	85,7
Tourisme	132,5
Transports	2 127,9
Travail	31,5
Sous-total	53 823,0
Crédits périmés escomptés	- 150,0
Crédits reportés	- 78,8
Total	53 594,2
SERVICE DE LA DETTE	
Service de la dette directe	4 991,0
Intérêts au titre des régimes de retraite	2 238,0
Total	7 229,0
TOTAL DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES	60 823,2

Gouvernement du Québec
Opérations non budgétaires consolidées
Prévisions 2007-2008
(en millions de dollars)

PLACEMENTS, PRÊTS ET AVANCES	
Fonds consolidé du revenu	- 1 469
Organismes consolidés	- 223
Total	- 1 692
IMMOBILISATIONS	
Fonds consolidé du revenu	
Investissements nets	- 330
Amortissement	230
	- 100
Organismes consolidés	- 1 854
Total	- 1 954
RÉGIMES DE RETRAITE	
Contributions et cotisations	6 017
Prestations et autres paiements	- 3 899
Total	2 119
AUTRES COMPTES	
Fonds consolidé du revenu	11
Organismes consolidés	454
Total	465
TOTAL DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES	- 1 062

N.B. Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

Gouvernement du Québec
Opérations de financement consolidées
Prévisions 2007-2008

(en millions de dollars)

VARIATION DE L'ENCAISSE	
Fonds consolidé du revenu	5 955
Organismes consolidés	—
Total	5 955
EMPRUNTS NETS	
Fonds consolidé du revenu	
Nouveaux emprunts	3 849
Remboursements d'emprunts	— 5 348
	— 1 499
Organismes consolidés	
Nouveaux emprunts	2 486
Remboursements d'emprunts	— 924
	1 562
Total	63
FONDS D'AMORTISSEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE	— 4 956
FONDS DES GÉNÉRATIONS	— 446
TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES	616

N.B. Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.
 Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.

Renseignements additionnels sur les mesures du budget

SECTION A

Mesures affectant les revenus

SECTION B

Mesures affectant les dépenses

SECTION C

Impacts financiers des mesures fiscales et budgétaires

Section A

Mesures affectant les revenus

1. MESURES RELATIVES AUX PARTICULIERS	A.5
1.1 Réduction de 250 millions de dollars de l'impôt sur le revenu des particuliers.....	A.5
1.2 Amélioration de la fiscalité relative aux études.....	A.6
1.2.1 Instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études.....	A.8
1.2.2 Modifications aux règles du crédit d'impôt pour enfants mineurs en formation professionnelle ou aux études postsecondaires	A.22
1.2.3 Remplacement du crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études par un mécanisme de transfert de la contribution parentale reconnue	A.25
1.2.4 Transfert aux parents ou aux grands-parents de la partie inutilisée du crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen	A.39
1.3 Bonification du crédit d'impôt pour revenus de retraite.....	A.43
1.4 Instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels	A.45
1.5 Simplification et bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants.....	A.48
1.6 Bonification du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité	A.57
2. MESURES RELATIVES AUX ENTREPRISES	A.59
2.1 Prolongation et bonification du crédit de taxe sur le capital.....	A.59
2.1.1 Prolongation et bonification du crédit de base de 5 %.....	A.59
2.1.2 Prolongation du crédit majoré de 15 %.....	A.60

2.2	Hausse du seuil d'exemption de la taxe sur le capital d'une société agricole ou d'une société qui exploite une entreprise de pêche.....	A.61
2.3	Réduction importante du taux d'imposition des sociétés applicable au revenu passif.....	A.62
2.4	Mesures relatives à la recherche scientifique et au développement expérimental.....	A.64
2.4.1	Modification à l'obligation d'exploiter une entreprise dans un établissement situé au Québec	A.64
2.4.2	Reconnaissance d'un centre de recherche public admissible.....	A.65
2.5	Réduction progressive du congé fiscal accordé aux PME manufacturières des régions ressources éloignées.....	A.66
2.6	Mesures relatives à la culture	A.69
2.6.1	Ajustements au crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise.....	A.70
2.6.2	Modifications de concordance relativement à certains crédits d'impôt remboursables du domaine culturel.....	A.73
2.6.3	Ajustements au crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles	A.74
2.6.4	Ajustement de concordance au crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores	A.77
2.6.5	Ajustements au crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres.....	A.77
2.7	Ajustement au régime Actions-croissance PME	A.80
2.8	Ajustement au crédit d'impôt remboursable pour la construction, la rénovation ou la transformation de bâtiments stratégiques dans la zone de Mirabel.....	A.82
3.	MESURES RELATIVES AUX TAXES À LA CONSOMMATION.....	A.85
3.1	Hausse du montant maximal du remboursement de la taxe de vente du Québec payée sur un véhicule hybride.....	A.85
3.2	Exonération des services fournis par une sage-femme.....	A.86

3.3	Mesures concernant le secteur des services financiers	A.86
3.4	Comptabilité normalisée – Modifications corrélatives à la nouvelle règle de calcul des intérêts dans le régime de la taxe sur les produits et services	A.87
4.	VERSEMENT DE CERTAINS DROITS AU FONDS DE CONSERVATION ET D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER	A.88

1. MESURES RELATIVES AUX PARTICULIERS

1.1 Réduction de 250 millions de dollars de l'impôt sur le revenu des particuliers

Depuis l'année 2003, le fardeau fiscal des particuliers au Québec a été réduit de 3,1 milliards de dollars. L'ensemble des allègements fiscaux accordés au cours de cette période aura permis de réduire de plus de la moitié l'écart entre le fardeau fiscal des particuliers résidant au Québec et le fardeau fiscal moyen des particuliers résidant dans les autres provinces.

Dans la poursuite de l'objectif du gouvernement portant sur la diminution du fardeau fiscal des Québécois afin de le rapprocher de la moyenne canadienne, une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers de 250 millions de dollars sera accordée à compter du 1^{er} janvier 2008.

Actuellement, la table servant au calcul de l'impôt à payer par un particulier sur son revenu imposable¹ prévoit trois taux d'imposition qui augmentent progressivement en fonction des tranches de revenu imposable². Selon cette table, lorsque, pour l'année d'imposition 2007, le revenu imposable d'un particulier n'excède pas 29 290 \$, le taux d'imposition est de 16 %. Ce taux passe à 20 % pour la tranche de revenu imposable qui est supérieure à 29 290 \$ sans excéder 58 595 \$, et à 24 % pour la tranche de revenu imposable supérieure à 58 595 \$.

La réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers accordée à compter du 1^{er} janvier 2008 se traduira par une augmentation des seuils et des plafonds utilisés pour déterminer les tranches de revenu imposable de la table servant au calcul de l'impôt à payer par un particulier sur son revenu imposable.

Plus précisément, à compter du 1^{er} janvier 2008, la première tranche de la table d'impôt sera composée des 32 000 premiers dollars de revenu imposable, la deuxième, de la partie du revenu imposable qui excédera 32 000 \$ sans excéder 64 000 \$, tandis que la troisième sera constituée de toute partie du revenu imposable excédant 64 000 \$.

¹ Dans le cas d'une fiducie non testamentaire, autre qu'une fiducie de fonds commun de placements, l'impôt payable est généralement égal au plus élevé de l'impôt sur son revenu imposable pour l'année d'imposition, établi selon la table servant au calcul de l'impôt à payer par un individu pour cette année, et de 20 % de son revenu imposable pour l'année. Quant à l'impôt payable par une fiducie de fonds commun de placements, pour une année d'imposition, il est calculé en appliquant, à un revenu imposable modifié, la table servant au calcul de l'impôt à payer par un individu ou un taux de 20 %, le résultat le plus élevé constituant alors l'impôt à payer pour l'année.

² Depuis le 1^{er} janvier 2002, les seuils et les plafonds utilisés pour déterminer les tranches de revenu imposable de la table d'impôt font l'objet d'une indexation annuelle automatique.

TABLEAU A.1

Illustration des seuils et des plafonds applicables à la détermination des tranches de revenu imposable de la table d'impôt pour les années d'imposition 2007 et 2008

(en dollars)

Taux marginal	Tranche de revenu imposable	2008 ⁽¹⁾		
		2007	Avant budget	Après budget
16 %	Lorsque le revenu imposable n'excède pas	29 290	29 875	32 000
20 %	Lorsque le revenu imposable est supérieur à sans excéder	29 290	29 875	32 000
		58 595	59 765	64 000
24 %	Lorsque le revenu imposable est supérieur à	58 595	59 765	64 000

(1) Les seuils et les plafonds ont été indexés en fonction d'un indice estimé à 2 %.

À compter du 1^{er} janvier 2009, les seuils et les plafonds utilisés pour déterminer les tranches de revenu imposable de la table d'impôt feront de nouveau l'objet d'une indexation annuelle automatique³.

1.2 Amélioration de la fiscalité relative aux études

Le régime d'imposition accorde une aide axée sur la poursuite des études postsecondaires. Cette aide, qui est tantôt destinée à l'étudiant, tantôt à ses parents, se traduit par différentes mesures, certaines tournées vers l'avenir et d'autres qui s'inscrivent dans le présent.

Les mesures tournées vers l'avenir visent à inciter les parents à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants, dans les régimes enregistrés d'épargne-études où les fonds mis de côté peuvent fructifier à l'abri de l'impôt.

³ Pour plus de précision, lorsque le montant résultant de l'indexation ne sera pas un multiple de 5, il devra faire l'objet d'un rajustement au plus proche multiple de 5 ou, s'il est équidistant de deux multiples de 5, au plus proche multiple de 5 supérieur.

Les mesures qui s'inscrivent dans le présent, quant à elles, visent à aider les étudiants en formation professionnelle ou de niveau postsecondaire et leurs parents à l'égard des coûts qu'ils doivent assumer pendant l'année scolaire, comme les frais de subsistance et les frais de scolarité. Ces mesures permettent aux parents qui soutiennent des enfants âgés de 17 ans ou moins de bénéficier d'un crédit d'impôt pour enfants mineurs en formation professionnelle ou aux études postsecondaires, et à ceux qui soutiennent des enfants âgés d'au moins 18 ans, d'un crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études. Elles permettent également aux étudiants de bénéficier d'un crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen. D'abord conçu pour alléger le fardeau fiscal des étudiants pour les années au cours desquelles ils poursuivent leurs études postsecondaires, ce crédit d'impôt reconnaît toutefois, en permettant d'en reporter toute partie inutilisée sur les années futures, que certains étudiants ont des revenus insuffisants pendant leur scolarité pour en profiter pleinement.

Au cours des derniers mois, ces différentes mesures qui s'inscrivent dans le présent ont fait l'objet d'une revue qui a permis de conclure qu'elles pourraient être mieux adaptées à la réalité d'aujourd'hui, et améliorées en termes d'équité et d'efficacité.

Aussi, afin de mieux appuyer les familles qui ont des enfants en formation professionnelle ou aux études postsecondaires :

- des modifications seront apportées au crédit d'impôt pour enfants mineurs en formation professionnelle ou aux études postsecondaires, pour le rendre plus équitable et plus favorable aux parents;
- le crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études sera remplacé par un mécanisme de transfert de la contribution parentale reconnue, de manière à rendre l'aide fiscale destinée aux parents plus équitable, plus favorable et plus simple à déterminer pour ces derniers;
- la partie du crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen qu'un étudiant n'utilise pas pour réduire son impôt à payer pourra être transférée à l'un de ses parents ou grands-parents, ce qui permettra de mieux reconnaître leur contribution à l'éducation des jeunes.

Par ailleurs, la fiscalité relative aux études ne sera pas seulement améliorée pour les familles des étudiants d'aujourd'hui. En effet, les familles des étudiants de demain qui épargneront au moyen des régimes enregistrés d'épargne-études pourront bénéficier d'une nouvelle aide financière à l'épargne-études, d'un montant cumulatif pouvant atteindre 3 600 \$ par enfant.

1.2.1 Instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études

Pour inciter les parents à épargner afin de financer les études postsecondaires de leurs enfants, les fonds qu'ils mettent de côté dans un régime enregistré d'épargne-études – ou REEE comme ils sont couramment appelés – bénéficient d'un traitement fiscal préférentiel.

En effet, bien que la personne qui verse des fonds dans un REEE (habituellement les parents, mais ce peut être aussi les grands-parents, les oncles, les tantes ou quiconque désire participer à l'éducation d'un enfant) ne bénéficie d'aucun allègement fiscal à l'égard de sa cotisation au régime⁴, le revenu de placement généré par cette cotisation – sous la forme d'intérêts, de dividendes ou de gains en capital – s'accumule à l'abri de l'impôt, jusqu'à ce que l'enfant (le bénéficiaire du REEE) soit prêt à entreprendre des études postsecondaires reconnues⁵.

À ce moment-là, le bénéficiaire du REEE peut utiliser une partie des fonds du régime pour payer ses études. La partie des fonds constituée des cotisations au régime est retirée en franchise d'impôt, puisque le cotisant n'a obtenu aucun avantage fiscal à cet égard. Toutefois, les intérêts, les dividendes ou les gains en capital générés par ces cotisations entrent dans le calcul du revenu de l'étudiant, sous la forme d'un paiement d'aide aux études (PAE). Cependant, puisque le revenu d'un étudiant est généralement peu élevé, ce dernier ne paie que peu ou pas d'impôt sur ces fonds⁶.

Si un enfant tarde à poursuivre des études postsecondaires reconnues, les retraits du REEE peuvent être reportés jusqu'à la fin de la vingt-cinquième année qui suit celle de l'ouverture du régime. À ce moment-là, tous les fonds doivent avoir été retirés du régime⁷.

Depuis quelques années, les cotisations versées dans un REEE donnent droit à une subvention canadienne pour l'épargne-études, qui s'ajoute aux fonds du régime pour éventuellement être versée aux enfants sous la forme d'un PAE.

⁴ La cotisation maximale pouvant être versée dans un REEE est de 4 000 \$ par année, par enfant, jusqu'à concurrence d'un plafond viager de 42 000 \$ par enfant. La période maximale au cours de laquelle une personne peut cotiser à un REEE est de 21 ans suivant l'année d'ouverture du régime.

⁵ Il s'agit essentiellement d'études qui doivent être faites dans un collège, une université, un cégep ou une école de formation technique et professionnelle, dans le cadre d'un programme prévoyant des cours ou des travaux qui exigent qu'on y consacre au moins dix heures par semaine.

⁶ Les REEE ont été conçus dans l'expectative que le coût des études postsecondaires d'un enfant soit financé à la fois par les cotisations versées dans le régime et les PAE. Cependant, il n'est pas obligatoire d'attendre qu'un enfant entreprenne des études postsecondaires pour retirer les cotisations versées dans le REEE en franchise d'impôt.

⁷ Un délai plus long est prévu lorsqu'un enfant a une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques, soit jusqu'à la fin de la trentième année qui suit l'ouverture du régime.

Pour les familles dont le revenu familial est, en 2007, d'au plus 37 178 \$, cette subvention correspond à 40 % de la première tranche de 500 \$ de cotisations versées annuellement dans un REEE, alors que ce taux est de 30 % pour les familles ayant un revenu familial supérieur à 37 178 \$ mais inférieur ou égal à 74 357 \$.

Pour toute cotisation supérieure à 500 \$, de même que pour les familles dont le revenu familial est supérieur à 74 357 \$, la subvention équivaut à 20 % d'un maximum de 2 000 \$ de cotisations annuelles à un REEE.

La subvention canadienne pour l'épargne-études peut donc représenter jusqu'à 500 \$ par année, par bénéficiaire, et au fil des ans, peut atteindre un total de 7 200 \$.

Or, malgré l'attrait qu'offrent les REEE, il est apparu que les familles québécoises étaient moins nombreuses que celles des autres provinces à recourir à ces régimes comme instrument d'épargne pour financer les études postsecondaires de leurs enfants.

Aussi, dans le but d'encourager davantage les familles québécoises à épargner pour les études de leurs enfants, et ce, dès leur premier âge, une aide financière, semblable à la subvention canadienne pour l'épargne-études, sera versée sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable au profit des enfants qui seront bénéficiaires d'un REEE.

Ce crédit d'impôt remboursable, qui sera accordé à une fiducie régie par un régime d'épargne-études, permettra aux familles qui cotiseront à un REEE après le jour du discours sur le budget d'obtenir une aide financière pouvant atteindre, sur une base cumulative, 3 600 \$ par enfant.

De façon générale, l'aide financière à l'épargne-études procurée par le crédit d'impôt équivaudra à 10 % de la première tranche de 2 000 \$ de cotisations annuelles versées dans un REEE pour les enfants de moins de 18 ans.

Toutefois, le gouvernement appuiera plus intensément les efforts d'épargne des familles à faible ou à moyen revenu.

Dans le cas des familles à moyen revenu, la contribution du gouvernement à leurs efforts d'épargne se traduira par une aide financière égale à 15 % de la première tranche de 500 \$ de cotisations annuelles versées dans un REEE, ce taux étant porté à 20 % pour les familles à faible revenu.

Par ailleurs, l'aide financière relative au crédit d'impôt remboursable qui sera versée à une fiducie régie par un REEE – ainsi que les revenus de placement qu'elle produira – sera mise à la disposition du bénéficiaire du régime sous la forme d'un PAE⁸ et devra, à ce titre, être incluse dans le calcul de son revenu.

⁸ Un tel paiement étant généralement constitué d'une partie des revenus accumulés dans le régime et d'une partie des différentes aides gouvernementales y ayant été versées, le cas échéant.

Lorsque cette aide financière sera versée dans un REEE familial, soit un régime comptant plusieurs bénéficiaires tous liés au cotisant par les liens du sang ou de l'adoption, elle pourra servir à financer les études de l'un ou de l'autre des bénéficiaires, sous réserve qu'aucun bénéficiaire ne pourra recevoir plus de 3 600 \$ au titre du crédit d'impôt.

Cette aide financière sera toutefois récupérée dans certaines circonstances, par exemple, si l'unique bénéficiaire d'un REEE ne poursuit pas des études postsecondaires reconnues⁹.

Cette récupération se fera au moyen d'un impôt spécial qui, dans la plupart des cas, sera payable par la fiducie régie par un REEE. Cet impôt sera généralement déterminé en fonction des montants d'aide qui auront été versés, au titre du crédit d'impôt remboursable, à la fiducie régie par un REEE et qui n'auront pas encore été mis à la disposition du bénéficiaire du régime sous la forme d'un PAE.

Il s'ensuit que, pour être en mesure d'établir adéquatement le montant d'un tel impôt, il sera nécessaire de ventiler tout PAE payé sur un REEE afin d'en déterminer la partie attribuable au crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études.

Cette ventilation permettra également au fiduciaire¹⁰ d'un REEE de s'assurer, lorsqu'il versera l'aide financière relative au crédit d'impôt sous la forme de PAE, de ne pas excéder le plafond cumulatif de 3 600 \$ par bénéficiaire. Par exemple, si le total de l'aide financière versée en vertu du crédit d'impôt à un REEE familial comptant deux bénéficiaires est de 5 000 \$, et si un seul des bénéficiaires poursuit des études postsecondaires reconnues, le montant versé à ce dernier au titre du crédit d'impôt ne pourra excéder 3 600 \$.

Détermination du crédit d'impôt

Une fiducie qui, à la fin d'une année d'imposition donnée, résidera au Québec et sera régie par un régime d'épargne-études dont au moins un des bénéficiaires est un bénéficiaire admissible pour l'année pourra obtenir, pour l'année, un crédit d'impôt remboursable d'un montant correspondant à 50 % de l'ensemble des montants dont chacun est une subvention canadienne pour l'épargne-études qui, d'une part, est attribuable à une cotisation versée dans le régime à l'égard d'un bénéficiaire admissible et, d'autre part, a été versée, pour l'année donnée, au fiduciaire du régime en vertu de la *Loi canadienne sur l'épargne-études*.

⁹ *Supra*, note 5.

¹⁰ De façon générale, le fiduciaire d'une fiducie régie par un REEE est un organisme financier qui administre les fonds versés dans le régime.

Pour qu'une fiducie régie par un régime d'épargne-études puisse bénéficier d'un crédit d'impôt pour une année d'imposition donnée, le fiduciaire du régime devra en faire la demande auprès de Revenu Québec, au moyen d'un formulaire prescrit, au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit la fin de l'année donnée, et le régime devra, au moment de la demande, avoir été enregistré à titre de REEE.

De plus, une fiducie pourra bénéficier d'un crédit d'impôt uniquement si une convention relative à l'aide québécoise à l'épargne-études – décrite ci-après – est applicable, au moment de la demande du crédit d'impôt, à l'égard du régime d'épargne-études en vertu duquel la fiducie est régie.

Par ailleurs, tout montant payable à une fiducie au titre du crédit d'impôt portera intérêt uniquement à compter du quarante-sixième jour qui suit la date de réception de la demande par Revenu Québec, au taux prévu à l'article 28 de la *Loi sur le ministère du Revenu* à l'égard des remboursements.

□ Bénéficiaire admissible

Pour l'application du crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études, un bénéficiaire admissible d'un régime d'épargne-études pour une année d'imposition donnée s'entendra d'une personne résidant au Québec à la fin de l'année et ayant été désignée par le souscripteur du régime pour bénéficier, si elle y est admissible, d'un PAE.

□ Convention relative à l'aide québécoise à l'épargne-études

Pour qu'une fiducie régie par un régime d'épargne-études puisse bénéficier du crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études, le fiduciaire du régime devra avoir conclu, avec le ministre du Revenu, une convention à l'égard du versement du crédit d'impôt prévoyant, entre autres, que le fiduciaire doit :

- fournir au ministre du Revenu tout renseignement requis par celui-ci pour l'application du crédit d'impôt, notamment les renseignements portant sur les bénéficiaires admissibles (par exemple, leur nom, leur adresse et leur numéro d'assurance sociale) et sur toute subvention canadienne pour l'épargne-études attribuable à ces bénéficiaires;
- tenir des registres renfermant les renseignements permettant d'établir tout montant qui doit être versé au titre du crédit d'impôt;
- tenir un compte, ci-après appelé « compte de l'aide québécoise à l'épargne-études », comprenant tout montant versé à la fiducie du régime au titre du crédit d'impôt, et porter ce montant au crédit du compte au moment de son versement;

- ne faire aucune distribution de biens détenus dans le régime, à moins que, immédiatement après la distribution, la juste valeur marchande des biens détenus dans le régime soit égale ou supérieure au total du solde du compte de l'aide québécoise à l'épargne-études et du solde du compte de subventions canadiennes pour l'épargne-études¹¹ ou que la distribution consiste en un versement d'un PAE à un bénéficiaire du régime dont la totalité du montant est attribuable au crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études et à la subvention canadienne pour l'épargne-études;
- faire rapport au ministre de la partie des PAE versés en vertu du régime qui est attribuable au crédit d'impôt;
- n'exiger aucuns frais relatifs au régime à l'égard du solde du compte de l'aide québécoise à l'épargne-études.

Par ailleurs, pour rendre pleinement applicable la convention relative à l'aide québécoise à l'épargne-études conclue avec le fiduciaire d'un régime d'épargne-études, le ministre du Revenu devra conclure une entente avec le promoteur du régime prévoyant, entre autres, que ce dernier devra fournir au fiduciaire tout renseignement requis par le ministre pour l'application du crédit d'impôt. Il s'agit notamment du nom, de l'adresse, de la date de naissance, de la confirmation du lieu de résidence et du numéro d'assurance sociale des bénéficiaires du régime.

De plus, le promoteur du régime devra s'engager, dans le cadre de cette entente, à n'exiger aucuns frais relatifs au régime à l'égard du solde du compte de l'aide québécoise à l'épargne-études.

□ Ventilation d'un PAE

Lorsqu'un montant aura été versé à une fiducie régie par un REEE au titre du crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études, tout PAE qui sera éventuellement versé au bénéficiaire du régime devra faire l'objet d'une ventilation, afin d'en déterminer la partie attribuable au crédit d'impôt.

De façon générale, cette partie sera déterminée en fonction du rapport qui existe entre les montants de crédit d'impôt remboursable versés au régime et la juste valeur marchande des biens détenus dans le régime.

La ventilation d'un PAE s'effectuera à l'aide de deux formules : la première, ci-après appelée « formule de répartition sur la juste valeur marchande », sera applicable lorsqu'il y aura des revenus accumulés dans le régime et la seconde, ci-après appelée « formule de répartition sur les aides gouvernementales », sera applicable lorsqu'il n'y en aura pas.

¹¹ Soit le compte qui, selon le *Règlement sur l'épargne-études*, comprend toutes les subventions canadiennes pour l'épargne-études versées, en vertu de la *Loi canadienne sur l'épargne-études*, au profit d'un REEE.

■ REEE ayant des revenus accumulés au moment du versement d'un PAE

Lorsqu'il y aura des revenus accumulés dans un REEE au moment du versement d'un PAE à un bénéficiaire du régime, la partie d'un tel paiement attribuable au crédit d'impôt correspondra au moins élevé des montants suivants :

- le montant calculé à l'aide de la formule de répartition sur la juste valeur marchande, soit :

$$\frac{A \times B}{C - D - E}$$

- l'excédent éventuel de 3 600 \$ sur l'ensemble des montants dont chacun est un montant calculé à l'aide de la formule de répartition sur la juste valeur marchande ou, selon le cas, de la formule de répartition sur les aides gouvernementales à l'égard d'un PAE ayant été antérieurement versé au bénéficiaire en vertu du régime.

Dans la formule de répartition sur la juste valeur marchande :

- la lettre A représente le montant du PAE versé au bénéficiaire du régime;
- la lettre B représente le solde du compte de l'aide québécoise à l'épargne-études immédiatement avant le versement du PAE;
- la lettre C représente la juste valeur marchande des biens détenus dans le régime, calculée immédiatement avant le versement du PAE ou à la date antérieure qui aura été, le cas échéant, convenue dans la convention relative à l'aide québécoise à l'épargne-études applicable au régime;
- la lettre D représente le total des cotisations versées dans le régime avant le versement du PAE et qui n'ont pas été retirées;
- la lettre E représente le total du solde, immédiatement avant le versement du PAE, de chaque compte du bon d'études, au sens du *Règlement sur l'épargne-études*, des autres bénéficiaires du régime¹².

¹² Selon le *Règlement sur l'épargne-études*, le compte du bon d'études est un compte qui comprend le bon d'études versé, en vertu de la *Loi canadienne sur l'épargne-études*, à l'égard d'un bénéficiaire d'un REEE.

■ **REEE n'ayant aucun revenu accumulé au moment du versement d'un PAE**

Lorsqu'il n'y aura aucun revenu accumulé dans un REEE au moment du versement, à un bénéficiaire du régime, d'un PAE, la partie d'un tel paiement attribuable au crédit d'impôt correspondra au moins élevé des montants suivants :

- le montant calculé à l'aide de la formule de répartition sur les aides gouvernementales, soit :

$$\frac{A \times B}{B + C + D + E}$$

- l'excédent éventuel de 3 600 \$ sur l'ensemble des montants dont chacun est un montant calculé à l'aide de la formule de répartition sur les aides gouvernementales ou, selon le cas, de la formule de répartition sur la juste valeur marchande à l'égard d'un PAE ayant été antérieurement versé au bénéficiaire en vertu du régime.

Dans la formule de répartition sur les aides gouvernementales :

- la lettre A représente le montant du PAE versé au bénéficiaire du régime;
- la lettre B représente le solde du compte de l'aide québécoise à l'épargne-études immédiatement avant le versement du PAE;
- la lettre C représente le solde, immédiatement avant le versement du PAE, du compte du bon d'études, au sens du *Règlement sur l'épargne-études*, du bénéficiaire du régime¹³;
- la lettre D représente le solde, immédiatement avant le versement du PAE, du compte de subventions canadiennes pour l'épargne-études du régime¹⁴;
- la lettre E représente le total des montants versés dans le régime en vertu d'un programme administré conformément à un accord conclu avec le gouvernement d'une province en vertu de la *Loi canadienne sur l'épargne-études*.

■ **Débit du compte de l'aide québécoise à l'épargne-études**

Lorsqu'un PAE sera versé à un bénéficiaire d'un REEE et qu'une partie de ce paiement sera attribuable au crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études, le fiduciaire du régime devra, au moment du versement du PAE, porter, au débit du compte de l'aide québécoise à l'épargne-études, le montant correspondant à la partie de ce paiement attribuable au crédit d'impôt.

¹³ *Supra*, note 12.

¹⁴ *Supra*, note 11.

■ Présomptions de nullité

Dans certains cas, la partie d'un PAE qui est attribuable au crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études sera réputée nulle.

Cette présomption sera applicable lorsque le bénéficiaire d'un REEE ne résidera pas au Québec au moment où le PAE lui aura été versé en vertu du régime.

Elle sera également applicable lorsqu'un PAE sera versé à un particulier qui, étant bénéficiaire d'un REEE pouvant compter plus d'un bénéficiaire, l'est devenu après avoir atteint l'âge de 21 ans, sauf si, avant d'avoir atteint cet âge, il était bénéficiaire d'un autre REEE pouvant aussi compter plus d'un bénéficiaire. En effet, le fait de devenir bénéficiaire d'un tel régime après avoir atteint l'âge de 21 ans constitue, sauf exception, un motif de révocation de l'enregistrement du régime.

Lorsque ces présomptions seront applicables, aucun montant ne devra être porté au débit du compte de l'aide québécoise à l'épargne-études, malgré le fait qu'un PAE ait été versé en vertu du régime.

Il s'ensuit qu'un solde résiduel pourra être conservé dans le compte en vue d'une éventuelle récupération au moyen d'un impôt spécial.

Par exemple, dans le cas d'un bénéficiaire d'un REEE ne résidant pas au Québec, le solde résiduel du compte de l'aide québécoise à l'épargne-études pourra être récupéré, au plus tard lorsque le régime prendra fin, si le bénéficiaire est l'unique bénéficiaire du régime et qu'il ne renoue pas, pendant la vie du régime, ses liens de résidence avec le Québec.

Dans le cas d'un particulier devenu, après avoir atteint l'âge de 21 ans, bénéficiaire d'un REEE pouvant compter plus d'un bénéficiaire, le solde résiduel du compte de l'aide québécoise à l'épargne-études pourra être récupéré lorsque l'enregistrement du régime sera révoqué.

□ Récupération du crédit d'impôt

Divers impôts spéciaux seront mis en place dans le but, pour certains, d'assurer l'intégrité du crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études et, pour d'autres, de tenir compte d'événements particuliers qui ont trait au REEE en lui-même, comme la révocation de son enregistrement ou la cessation de son existence, ou qui ont pour effet soit de détourner l'aide financière procurée par le crédit d'impôt vers des fins auxquelles elle n'était pas destinée, soit de la diriger vers une personne qui ne devait pas, au départ, en profiter.

Ces impôts spéciaux seront payables au plus tard le quatre-vingt-dixième jour de l'année suivant celle pour laquelle ils seront payables par une fiducie et, dans le cas où un tel impôt serait payable par le bénéficiaire d'un PAE, au plus tard le 30 avril de l'année suivant celle pour laquelle il sera payable¹⁵. Tout montant payé au titre de ces impôts par une fiducie devra généralement être débité du compte de l'aide québécoise à l'épargne-études lors de son paiement.

■ **Impôt spécial visant à éviter le retrait prématuré des cotisations au régime**

De façon générale, le souscripteur d'un REEE peut retirer en tout temps les cotisations qu'il a versées dans le régime, et ce, sans incidence fiscale. Aussi, afin d'éviter les abus qu'occasionnerait le simple jeu du retrait d'une cotisation d'un REEE aussitôt suivi de son retour dans le régime, un impôt spécial sera mis en place.

Ainsi, lorsqu'un crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études aura été versé à une fiducie régie par un REEE à l'égard d'une subvention canadienne pour l'épargne-études qui est attribuable à une cotisation versée au régime après le jour du discours sur le budget, et qu'une telle cotisation aura été retirée du régime – autrement qu'en raison d'un retrait admissible ou d'un transfert à un autre REEE – alors qu'aucun bénéficiaire du régime n'est admissible à recevoir un PAE, la fiducie régie par le régime sera tenue de payer, pour l'année civile au cours de laquelle la cotisation aura été retirée, un impôt égal au moindre du solde du compte de l'aide québécoise à l'épargne-études immédiatement avant le retrait et du montant calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{le solde du compte de l'aide québécoise à l'épargne-études immédiatement avant le retrait}}{\text{le solde du total des cotisations subventionnées versées dans le régime immédiatement avant le retrait}} \times \text{le montant de la cotisation retiré du régime}$$

À cet égard, l'expression « cotisations subventionnées » s'entendra de toute cotisation qui aura été versée dans le REEE après le jour du discours sur le budget et qui aura donné lieu au versement d'une subvention canadienne pour l'épargne-études à l'égard de laquelle un crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études aura été accordé à la fiducie régie par le régime.

Quant à l'expression « retrait admissible », elle s'entendra d'un retrait représentant la totalité ou une partie d'un excédent de cotisations au régime, pour autant que celui-ci vise à réduire le montant de l'impôt à payer par un souscripteur du régime en vertu de la partie X.4 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et que, au moment du retrait, l'excédent de cotisation pour l'année ne dépasse pas 4 000 \$.

¹⁵ Dans l'éventualité où le bénéficiaire du PAE décéderait au mois de novembre ou de décembre d'une année pour laquelle un impôt spécial serait payable, cet impôt deviendrait payable au plus tard le jour qui survient six mois après son décès.

■ Impôt spécial relatif à une subvention canadienne pour l'épargne-études reçue sans droit

Étant calculé sur le montant des subventions canadiennes pour l'épargne-études versées dans un REEE, le crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études devra être récupéré à chaque fois qu'une telle subvention sera remboursée par le fiduciaire ou par un bénéficiaire du régime, au motif qu'elle a été reçue sans droit.

Aussi, lorsque le fiduciaire d'une fiducie régie par un REEE aura, au cours d'une année civile donnée, remboursé une subvention canadienne pour l'épargne-études reçue sans droit et que cette subvention aura été prise en considération dans le calcul, pour une année d'imposition antérieure à l'année donnée, du crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études, la fiducie régie par le régime sera tenue de payer, pour l'année donnée, un impôt égal à l'excédent du crédit d'impôt lui ayant été accordé pour l'année d'imposition antérieure à l'année donnée, sur le crédit d'impôt qui lui aurait été accordé pour cette année antérieure si la subvention remboursée n'avait pas été versée au régime.

De même, lorsque le bénéficiaire d'un PAE aura, au cours d'une année civile donnée, remboursé une subvention canadienne pour l'épargne-études reçue sans droit et que cette subvention aura été prise en considération dans le calcul, pour une année d'imposition antérieure à l'année donnée, du crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études versé au régime, le bénéficiaire du PAE sera tenu de payer, pour l'année donnée, un impôt égal à la partie du PAE que l'on peut raisonnablement considérer comme attribuable au crédit d'impôt versé en trop.

■ Impôt spécial relatif au dépassement du plafond cumulatif

Comme mentionné précédemment, lorsqu'un PAE sera versé à un bénéficiaire d'un REEE, il devra faire l'objet d'une ventilation pour en déterminer la partie attribuable au crédit d'impôt. Normalement, le total des montants de PAE qu'un bénéficiaire recevra au titre du crédit d'impôt ne devrait pas excéder le plafond cumulatif de 3 600 \$. Toutefois, si un particulier est bénéficiaire de plus d'un REEE, ce plafond pourrait être dépassé.

Par conséquent, lorsque le total des montants qu'un particulier aura reçus au titre de la partie d'un PAE attribuable au crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études excédera, au cours d'une année civile donnée, le plafond cumulatif de 3 600 \$, le particulier sera tenu de payer un impôt égal à cet excédent.

Le montant de cet impôt pourra être déduit dans le calcul du revenu du particulier pour l'année d'imposition au cours de laquelle il aura été payé, étant donné qu'il représente une partie d'un PAE devant être inclus dans le calcul du revenu du particulier. Cette déduction permettra donc d'éviter qu'un particulier soit imposé sur un montant dont il n'a pu bénéficier.

■ Impôt spécial tenant compte d'événements particuliers

Certains événements entraîneront le paiement d'un impôt spécial. De façon générale, les événements ciblés impliquent que des fonds soient retirés d'un REEE à des fins autres que pour le financement des études ou qu'il y ait eu substitution de bénéficiaire d'un régime.

Une fiducie régie par un REEE sera donc tenue de payer, pour une année civile donnée au cours de laquelle se sera produit un événement visé, un impôt égal au moindre du solde du compte de l'aide québécoise à l'épargne-études immédiatement avant que l'événement visé se produise et de l'excédent de la juste valeur marchande des biens détenus dans le régime, à ce moment, sur le total des soldes du compte de subventions canadiennes pour l'épargne-études¹⁶ et des comptes du bon d'études¹⁷ immédiatement avant ce moment.

Pour l'application de cet impôt spécial, un événement visé s'entendra de l'un ou l'autre des événements suivants :

- la cessation de l'existence d'un REEE;
- la révocation de l'enregistrement d'un régime d'épargne-études;
- le versement d'un paiement de revenu accumulé¹⁸ en vertu d'un REEE;
- le versement d'un montant en vertu d'un REEE à une maison d'enseignement située au Canada qui est une université, un collège ou un autre établissement d'enseignement reconnu ou à une fiducie en faveur d'une telle maison d'enseignement;
- le versement d'un PAE en vertu d'un REEE à un particulier qui n'est pas un bénéficiaire du régime;

¹⁶ *Supra*, note 11.

¹⁷ *Supra*, note 12.

¹⁸ De façon générale, un paiement de revenu accumulé est un montant qui est payé sur un REEE et qui n'est pas un PAE, un remboursement de cotisations, un remboursement de subventions canadiennes d'épargne-études ou de bons d'études canadiens effectué en vertu de la *Loi canadienne sur l'épargne-études*, un versement à une maison d'enseignement située au Canada qui est une université, un collège ou un autre établissement d'enseignement reconnu ou un transfert de biens à un autre REEE.

- le remplacement d'un bénéficiaire d'un REEE par un autre bénéficiaire, à l'exception d'un remplacement reconnu – décrit ci-après;
- le transfert de biens détenus dans un REEE à un autre REEE, à l'exception d'un transfert autorisé – décrit ci-après.

▪ Remplacement reconnu

Le remplacement, à un moment donné, d'un bénéficiaire d'un REEE (ancien bénéficiaire) par un autre bénéficiaire (nouveau bénéficiaire) sera considéré comme un remplacement reconnu, lorsque, selon le cas :

- le nouveau bénéficiaire n'avait pas encore atteint l'âge de 21 ans avant le moment donné et il avait le même père ou la même mère que l'ancien bénéficiaire;
- les deux bénéficiaires étaient, à ce moment, unis par les liens du sang ou de l'adoption à un souscripteur initial du régime et ni l'un ni l'autre n'avaient atteint l'âge de 21 ans avant ce moment.

▪ Transfert autorisé

Un transfert de biens détenus dans un REEE (REEE cédant) à un autre REEE (REEE cessionnaire) sera considéré comme un transfert autorisé lorsqu'il portera sur des biens qui ne sont pas compris dans un compte du bon d'études, au sens du *Règlement sur l'épargne-études*¹⁹, et que les conditions suivantes seront réunies :

- chaque bénéficiaire du REEE cessionnaire était, immédiatement avant le transfert, un bénéficiaire du REEE cédant ou, si tel n'est pas le cas, un bénéficiaire du REEE cessionnaire n'avait pas encore atteint l'âge de 21 ans au moment du transfert et avait le même père ou la même mère²⁰ qu'un autre particulier qui était, immédiatement avant le transfert, un bénéficiaire du REEE cédant;
- au moment du transfert, aucun montant n'a été versé au REEE cédant au titre de la majoration – accordée aux familles à faible ou à moyen revenu – du montant d'une subvention canadienne pour l'épargne-études ou, si tel est le cas, le REEE cessionnaire ne comptait qu'un seul bénéficiaire ou, s'il en comptait plusieurs, ceux-ci étaient tous frères et sœurs²¹;

¹⁹ *Supra*, note 12.

²⁰ Sans tenir compte du sens extensif donné à ces termes par la législation fiscale.

²¹ À cet égard, les mots frère et sœur d'un particulier s'entendent uniquement d'une personne qui appartient à la même fratrie que le particulier ainsi que d'une personne qui est le fils ou la fille du conjoint du père ou de la mère du particulier.

— le REEE cessionnaire remplit les conditions d'enregistrement prévues par la législation fiscale qui s'appliquent aux régimes d'épargne-études souscrits le 1^{er} janvier 1999²².

À cet égard, lorsqu'un transfert autorisé portera sur l'entièreté des biens détenus dans un REEE, autres que ceux compris dans un compte du bon d'études, le total des montants détenus dans le régime au titre du crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études devra, au moment du transfert, être débité du compte de l'aide québécoise à l'épargne-études du REEE cédant et crédité à celui du REEE cessionnaire.

Dans l'éventualité où un transfert autorisé ne porterait que sur une portion des biens détenus dans un REEE, seule une partie des montants détenus dans le régime au titre du crédit d'impôt sera considérée avoir été transférée. Le montant ainsi transféré correspondra à la proportion du total des montants détenus dans le régime au titre du crédit d'impôt représentée par le rapport entre la valeur des biens transférés et la valeur, au moment du transfert, de tous les biens détenus dans le régime, autres que ceux compris dans un compte du bon d'études.

Ce montant devra, au moment du transfert, être débité du compte de l'aide québécoise à l'épargne-études du REEE cédant et crédité à celui du REEE cessionnaire.

Lorsqu'un montant au titre du crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études sera crédité au compte de l'aide québécoise à l'épargne-études d'un REEE cessionnaire, ce montant sera réputé avoir été versé à la fiducie régie par ce régime.

■ Impôt spécial relatif à un bénéficiaire non autorisé à profiter du régime

Le crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études pourra être fonction du versement à un REEE d'une subvention canadienne pour l'épargne-études ayant fait l'objet d'une majoration. Cette majoration est accordée aux familles à faible ou à moyen revenu selon des paramètres propres à leur entité familiale, de sorte que seules les personnes appartenant généralement à la même fratrie peuvent en profiter.

²² Les régimes souscrits après le 31 décembre 1998 doivent, s'ils sont des régimes familiaux, respecter des conditions plus restrictives pour obtenir leur enregistrement. Ces conditions ont été introduites pour contrer certains abus constatés par le passé dans ce type de régime.

Aussi, lorsqu'un crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études aura été versé à une fiducie régie par un REEE à l'égard d'une subvention majorée pour l'épargne-études qui est attribuable à une cotisation versée dans le régime après le jour du discours sur le budget, et que, au cours d'une année civile donnée, un particulier qui n'est ni le frère ni la sœur²³ des autres bénéficiaires du régime en devient bénéficiaire, la fiducie sera tenue de payer, pour l'année civile donnée, un impôt égal au moindre du solde du compte de l'aide québécoise à l'épargne-études immédiatement avant le moment où le particulier devient bénéficiaire et de l'excédent de la juste valeur marchande des biens détenus dans le régime, à ce moment, sur le solde du compte de subventions canadiennes pour l'épargne-études à ce moment.

❑ Modifications corrélatives

Des modifications corrélatives seront apportées à la législation fiscale actuelle pour tenir compte de la mise en place du crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études.

Ces modifications auront pour effet :

- de préciser que le montant versé à une fiducie régie par un REEE au titre du crédit d'impôt ne constituera pas une cotisation au régime²⁴;
- de prévoir qu'une fiducie pourra détenir des biens en vertu d'un régime d'épargne-études aux fins du paiement d'un impôt spécial visant à récupérer le crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études;
- de prévoir que, lorsqu'une personne fera défaut de se conformer aux conditions et aux obligations entourant le versement du crédit d'impôt – le respect de la convention relative à l'aide québécoise à l'épargne-études par exemple –, le ministre du Revenu pourra faire parvenir au promoteur du régime en cause un avis écrit l'informant de son intention de révoquer l'enregistrement du régime.

❑ Date d'application

Le crédit d'impôt remboursable pour favoriser l'épargne-études s'appliquera à compter de l'année d'imposition 2007 à l'égard d'une subvention canadienne pour l'épargne-études qui, d'une part, est attribuable à une cotisation versée dans un REEE après le jour du discours sur le budget et, d'autre part, aura été versée pour une année civile postérieure à l'année 2006 en vertu de la *Loi canadienne sur l'épargne-études*.

²³ *Supra*, note 21.

²⁴ Cette précision permettra notamment de ne pas inclure le montant du crédit d'impôt dans le calcul des limites annuelle et cumulative de cotisation à un REEE, qui sont respectivement de 4 000 \$ et de 42 000 \$.

1.2.2 Modifications aux règles du crédit d'impôt pour enfants mineurs en formation professionnelle ou aux études postsecondaires

Depuis 2005, le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants (CIRSE), qui se compose d'un paiement de soutien aux enfants et d'un supplément pour enfant handicapé, procure une aide financière aux familles ayant un enfant de moins de 18 ans.

Pour un grand nombre de familles québécoises, l'aide financière accordée en vertu du CIRSE provient exclusivement du paiement de soutien aux enfants qui, contrairement au supplément pour enfant handicapé, est réductible en fonction du revenu familial. Toutefois, étant donné que cette réduction n'est que partielle, toutes les familles québécoises ayant des enfants de moins de 18 ans peuvent, en règle générale, compter sur le paiement de soutien aux enfants pour obtenir une aide financière à l'égard de leurs enfants mineurs.

Un particulier qui a à sa charge un enfant²⁵ – âgé de 17 ans ou moins tout au long d'une année d'imposition – qui poursuit à temps plein²⁶ des études à la formation professionnelle ou des études postsecondaires peut également bénéficier d'un crédit d'impôt non remboursable qui vise à reconnaître qu'un enfant qui poursuit de telles études a essentiellement les mêmes besoins qu'un adulte.

Ce crédit d'impôt est calculé en fonction d'un montant de besoins essentiels reconnus de 1 860 \$²⁷ – en 2007 – par session d'études complétée (maximum de deux sessions), duquel doit être soustrait le revenu de l'enfant. Le montant ainsi obtenu est transformé en un crédit d'impôt au taux de 20 %.

Diverses modifications seront apportées, à compter de l'année d'imposition 2007, aux règles du crédit d'impôt pour enfants mineurs en formation professionnelle ou aux études postsecondaires afin, d'une part, de le rendre plus équitable et, par la même occasion, plus favorable aux parents et, d'autre part, d'en préserver l'intégrité.

²⁵ Selon la législation fiscale, l'enfant d'un particulier s'entend d'une personne qui est unie au particulier par un lien de filiation (c'est généralement le cas si le particulier est, selon l'acte de naissance, son père ou sa mère), d'une personne qui est l'enfant du conjoint du particulier, d'une personne à la charge du particulier pour sa subsistance et dont ce dernier a la garde et la surveillance, en droit ou de fait, ou a eu cette garde et cette surveillance immédiatement avant que cette personne ait atteint l'âge de 19 ans ou d'une personne qui est le conjoint d'un enfant du particulier.

²⁶ À cet égard, une personne est réputée poursuivre à temps plein des études lorsqu'elle est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études* et qu'elle poursuit, pour ce motif, des études à temps partiel.

²⁷ Ce montant est sujet à une indexation annuelle automatique.

❑ Modifications relatives au revenu de l'enfant

Selon les règles actuelles, le montant de besoins essentiels reconnus (1 860 \$ par session complétée), pour une année d'imposition donnée, à l'égard d'un enfant mineur en formation professionnelle ou aux études postsecondaires doit être réduit d'un montant égal au revenu de l'enfant pour l'année, et ce, malgré le fait que certaines composantes de ce revenu ne soient pas imposables.

Il en va ainsi des bourses d'études, des bourses de perfectionnement et des récompenses²⁸ que l'enfant a reçues au cours d'une année. En effet, bien qu'elles soient exemptes d'impôt, la législation fiscale prévoit que ces bourses et ces récompenses doivent être incluses dans le calcul du revenu de la personne qui les reçoit, l'exemption d'impôt prenant la forme d'une déduction dans le calcul de son revenu imposable²⁹.

Or, si l'enfant avait été indépendant financièrement plutôt que d'être à la charge de ses parents, aucune partie du montant de besoins essentiels reconnus qui est compris dans le montant servant à déterminer le crédit d'impôt de base³⁰ n'aurait été nécessaire pour atténuer l'effet de la réception d'une bourse ou d'une récompense, celles-ci étant non imposables.

Par ailleurs, l'écart entre le taux d'imposition de 16 % applicable à la première tranche de revenu imposable de la table d'impôt – taux auquel aurait été imposé le revenu de l'enfant à charge s'il avait eu un impôt à payer – et le taux de 20 % applicable à la transformation, en crédit d'impôt pour enfants mineurs en formation professionnelle ou aux études postsecondaires, du montant de besoins essentiels reconnus accordé à son égard, fait en sorte de réduire ce montant de 1,25 \$ pour chaque dollar de revenu gagné par l'enfant.

Le revenu de l'enfant se trouve donc, indirectement, à être imposé à un taux de 20 % lorsqu'il est pris en considération dans le calcul de ce crédit d'impôt, au lieu d'être imposé suivant la progression des taux applicables au calcul de l'impôt à payer par un particulier sur son revenu imposable³¹.

²⁸ Soit les récompenses couronnant une œuvre remarquable réalisée dans un domaine d'activité habituelle de l'enfant.

²⁹ Depuis l'année 2001, les bourses d'études, les bourses de perfectionnement et les récompenses couronnant une œuvre remarquable font l'objet d'une exemption totale d'impôt.

³⁰ Depuis l'année 2005, un montant complémentaire s'ajoute au montant des besoins essentiels reconnus d'un particulier pour former le montant de base accordé aux fins du calcul du crédit d'impôt de base.

³¹ Généralement, trois taux sont applicables au calcul de l'impôt à payer par un particulier sur son revenu imposable : un premier taux de 16 %, un deuxième de 20 % et un troisième de 24 % (voir la mesure 1.1).

Par conséquent, les règles applicables au calcul du crédit d'impôt pour enfants mineurs en formation professionnelle ou aux études postsecondaires ne permettent pas d'assurer la neutralité dans le traitement fiscal du revenu d'un étudiant à la charge de ses parents et de celui d'un étudiant qui ne l'est pas.

Aussi, afin d'améliorer l'équité du crédit d'impôt pour enfants mineurs en formation professionnelle ou aux études postsecondaires et de le rendre plus favorable aux parents, la législation fiscale sera modifiée pour prévoir que, aux fins du calcul de ce crédit d'impôt, le montant de besoins essentiels reconnu de 1 860 \$³² par session d'études (maximum de deux sessions) qui est accordé, pour une année d'imposition donnée, à l'égard d'un enfant mineur devra être diminué d'un montant égal à 80 % du revenu de l'enfant pour l'année, déterminé sans tenir compte des bourses d'études, des bourses de perfectionnement et des récompenses qu'il a reçues au cours de l'année et qui donnent droit à une déduction dans le calcul de son revenu imposable pour l'année.

En corollaire, la législation fiscale sera également modifiée, à compter de l'année d'imposition 2007, pour prévoir que, aux fins du calcul du crédit d'impôt pour autres personnes à charge, le montant de besoins essentiels reconnu de 2 705 \$³³ – en 2007 – qui est accordé, pour une année d'imposition donnée, à un particulier ayant à sa charge une personne, autre qu'une personne exclue, âgée de 18 ans ou plus avec laquelle il est lié par les liens du sang, du mariage ou de l'adoption, devra être diminué d'un montant égal à 80 % du revenu de la personne pour l'année, déterminé sans tenir compte des bourses d'études, des bourses de perfectionnement et des récompenses qu'elle a reçues au cours de l'année et qui donnent droit à une déduction dans le calcul de son revenu imposable pour l'année.

□ Précision à la notion d'enfant

Actuellement, le crédit d'impôt pour enfants mineurs en formation professionnelle ou aux études postsecondaires est accordé, pour une année d'imposition donnée, sans égard au fait que l'enfant puisse avoir un conjoint qui a bénéficié d'un transfert de la partie inutilisée de ses crédits d'impôt. Ce transfert vise à permettre à un ménage de profiter pleinement des crédits d'impôt non remboursables auxquels chaque conjoint a droit.

Pour assurer l'intégrité du régime, la législation fiscale sera modifiée pour prévoir que, pour l'application du crédit d'impôt pour enfants mineurs en formation professionnelle ou aux études postsecondaires, un enfant d'un particulier ne comprendra pas une personne à l'égard de laquelle son conjoint a déduit un montant, dans le calcul de son impôt autrement à payer, en vertu du transfert entre conjoints de la partie inutilisée des crédits d'impôt non remboursables.

³² *Supra*, note 27.

³³ *Supra*, note 27.

Cette restriction a pour but d'éviter qu'une même personne puisse donner droit plus d'une fois, l'une en tant qu'enfant d'un particulier et l'autre en tant que conjoint d'un autre particulier, à un allègement fiscal à l'égard de ses besoins essentiels reconnus.

1.2.3 Remplacement du crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études par un mécanisme de transfert de la contribution parentale reconnue

Actuellement, un crédit d'impôt non remboursable est accordé, pour une année d'imposition donnée, à un particulier ayant la charge d'un enfant âgé d'au moins 18 ans pendant l'année et qui poursuit des études à temps plein.

Ce crédit d'impôt est calculé en additionnant différents montants de besoins essentiels reconnus et en soustrayant de cette somme le revenu de l'enfant. Le résultat obtenu est converti en un crédit d'impôt au taux de 20 %.

Le tableau ci-dessous fait état des différents montants de besoins essentiels reconnus utilisés aux fins du calcul de ce crédit d'impôt.

TABLEAU A.2

Montants de besoins essentiels reconnus pour l'application du crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études

(année 2007)⁽¹⁾

Description des montants	
Montant pour chaque session d'études en formation professionnelle ou d'études postsecondaires reconnues que l'enfant a complétée à temps plein (maximum de deux sessions)	1 860 \$
Montant de base ⁽²⁾ auquel peuvent s'ajouter, si la famille compte uniquement des enfants majeurs :	2 705 \$
- un montant additionnel pour un premier enfant ⁽²⁾	230 \$
- un supplément pour un premier enfant d'une famille monoparentale ⁽²⁾	1 465 \$

(1) Ces montants sont sujets à une indexation annuelle automatique.

(2) Ce montant est réduit pour l'année du dix-huitième anniversaire de l'enfant.

Le montant de 1 860 \$ par session d'études (maximum de deux sessions) – qui vise à reconnaître que les enfants aux études à temps plein ont essentiellement les mêmes besoins financiers qu'un adulte – est accordé à un particulier, pour une année d'imposition donnée, uniquement si son enfant majeur a commencé sa session d'études dans l'année et l'a complétée dans la même année, et s'il poursuivait à temps plein³⁴ ses études dans un établissement d'enseignement désigné où il était inscrit à un programme d'enseignement reconnu³⁵.

Pour l'application de ce crédit d'impôt, un établissement d'enseignement désigné signifie un établissement que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a désigné pour l'application du Programme de prêts et bourses pour les études secondaires en formation professionnelle à temps plein et pour les études postsecondaires à temps plein.

Un programme d'enseignement reconnu signifie, quant à lui, un programme d'enseignement en vertu duquel l'élève qui y participe doit consacrer hebdomadairement au moins neuf heures à des cours ou à des travaux prévus à ce programme³⁶ et qui consiste :

- lorsque l'établissement est situé au Québec, en un programme d'enseignement reconnu par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'application du Programme de prêts et bourses pour les études secondaires en formation professionnelle à temps plein et pour les études postsecondaires à temps plein;
- lorsque l'établissement est situé à l'extérieur du Québec, en un programme d'enseignement de niveau collégial, de niveau universitaire ou de niveau équivalent.

Lorsqu'un particulier a droit, pour une année d'imposition donnée, au montant de 1 860 \$ par session d'études complétée par son enfant, il peut ajouter, aux fins du calcul du crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études, un montant de 2 705 \$ au titre des besoins essentiels de base de l'enfant.

³⁴ *Supra*, note 26.

³⁵ Le particulier doit attester que son enfant était inscrit, à temps plein, à un programme d'enseignement reconnu auprès d'un établissement désigné en remettant au ministre du Revenu le formulaire prescrit délivré par l'établissement, soit le relevé 8, appelé *Montant pour études postsecondaires*.

³⁶ Lorsqu'une personne est réputée poursuivre à temps plein des études parce qu'elle est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure, le programme d'enseignement doit en être un en vertu duquel l'élève qui y participe reçoit un minimum de 20 heures d'enseignement par mois.

Un montant additionnel de 230 \$, auquel peut se greffer un supplément de 1 465 \$ dans le cas d'une famille monoparentale, est également accordé si l'enfant ayant donné droit, pour l'année d'imposition donnée, au montant de 1 860 \$ par session d'études fait partie d'une famille qui ne compte aucun mineur à un moment quelconque du mois de décembre de l'année donnée et si cet enfant a été désigné comme le premier enfant de la famille.

Si l'année d'imposition donnée est celle du dix-huitième anniversaire de l'enfant, le total des montants auxquels l'enfant a donné droit pour l'année doit être réduit en fonction du nombre de mois de l'année au cours desquels l'enfant n'avait pas, à un moment quelconque, l'âge de 18 ans. Cette réduction s'explique par le fait que les besoins essentiels reconnus de l'enfant pour les mois de l'année tout au long desquels il n'avait pas encore 18 ans ont été couverts par le CIRSE³⁷.

Dans leur forme actuelle, les règles applicables au calcul du crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études ne permettent pas d'assurer la neutralité dans le traitement fiscal du revenu d'un étudiant à la charge de ses parents et de celui d'un étudiant qui ne l'est pas.

En effet, le régime d'imposition reconnaît à un étudiant un montant de besoins essentiels par l'entremise du crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études lorsque l'étudiant est à la charge de ses parents, et du crédit d'impôt de base³⁸ lorsqu'il ne l'est pas.

Essentiellement, le total des montants de besoins essentiels reconnus à l'égard d'un étudiant à la charge de ses parents et qui sont exclusifs à sa personne, c'est-à-dire qui ne dépendent pas de la monoparentalité de son père ou de sa mère³⁹, ce total étant ci-après appelé « montant personnel de besoins essentiels reconnus », correspond au montant de besoins essentiels reconnus en vertu du crédit d'impôt de base pour un étudiant qui n'est pas à la charge de ses parents⁴⁰.

³⁷ Le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants vise à procurer une aide financière à toutes les familles ayant un enfant de moins de 18 ans. Versé sur une base mensuelle ou trimestrielle, il est composé d'un paiement de soutien aux enfants, qui comporte une base universelle représentant le montant des besoins essentiels reconnus pour un enfant mineur, et d'un supplément pour enfant handicapé.

³⁸ Le régime d'imposition accorde à tout particulier (autre qu'une fiducie) un crédit d'impôt de base qui vise à ne pas imposer le revenu que le contribuable consacre à la satisfaction de ses propres besoins essentiels. Depuis l'année 2005, le montant de base servant aux fins du calcul du crédit d'impôt de base est composé d'un montant de besoins essentiels reconnus et d'un montant complémentaire.

³⁹ Soit le total des montants de besoins essentiels reconnus pour l'application du crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études, à l'exception du supplément pour un premier enfant d'une famille monoparentale.

⁴⁰ *Supra*, note 38.

Toutefois, dans le cas d'un étudiant à la charge de ses parents, son montant personnel de besoins essentiels reconnus doit, aux fins du calcul du crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études pour une année d'imposition donnée, être réduit des bourses d'études, des bourses de perfectionnement et des récompenses⁴¹ que l'étudiant a reçues au cours de l'année, et ce, même si ces bourses et ces récompenses sont exemptes d'impôt (elles sont incluses dans le calcul du revenu, mais donnent droit à une déduction dans le calcul du revenu imposable)⁴².

Or, une telle réduction est inapplicable pour un étudiant qui n'est pas à la charge de ses parents, puisque aucune partie du montant de besoins essentiels reconnus en vertu du crédit d'impôt de base n'est nécessaire pour atténuer l'effet de la réception d'une bourse ou d'une récompense, celles-ci étant non imposables.

De plus, l'écart entre le taux d'imposition de 16 % applicable à la première tranche de revenu imposable de la table d'impôt – taux auquel aurait été imposé le revenu de l'étudiant majeur à la charge de ses parents s'il avait eu un impôt à payer – et le taux de 20 % applicable à la transformation, en crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études, de l'ensemble des montants de besoins essentiels reconnus accordé à son égard, fait en sorte que cet ensemble est réduit de 1,25 \$ pour chaque dollar de revenu gagné par l'étudiant.

Le revenu de l'étudiant à charge se trouve donc, indirectement, à être imposé à un taux de 20 % lorsqu'il est pris en considération dans le calcul du crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études, alors que le revenu de l'étudiant qui n'est pas à la charge de ses parents est imposé suivant la progression des taux applicables au calcul de l'impôt à payer par un particulier sur son revenu imposable⁴³.

Aussi, dans le but d'améliorer l'aide fiscale versée aux parents ayant à leur charge des enfants majeurs aux études en la rendant plus équitable et plus simple à déterminer pour ces derniers, le crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études sera remplacé, à compter de l'année d'imposition 2007, par un mécanisme de transfert de la contribution parentale reconnue.

Il s'ensuit que les bourses d'études, les bourses de perfectionnement et les récompenses allouées aux étudiants ne viendront plus réduire l'aide fiscale accordée aux familles qui soutiennent des enfants majeurs aux études à temps plein.

En outre, afin de ne pas réduire l'aide fiscale accordée à certaines familles monoparentales, le montant pour personne vivant seule utilisé aux fins du calcul du crédit d'impôt pour personne vivant seule, en raison de l'âge et pour revenus de retraite pourra, à compter de l'année d'imposition 2007, être majoré.

⁴¹ *Supra*, note 28.

⁴² *Supra*, note 29.

⁴³ *Supra*, note 31.

❑ Règles relatives au transfert

Un étudiant admissible, pour une année d'imposition donnée, pourra transférer à une personne qui est son père ou sa mère⁴⁴, un montant relatif à une partie inutilisée de son crédit d'impôt de base pour l'année, pour autant que ce montant n'excède pas le plafond applicable au transfert pour l'année.

Ce transfert se fera au moyen d'un formulaire prescrit sur lequel l'étudiant admissible devra indiquer, jusqu'à concurrence du plafond applicable au transfert pour l'année, le montant qu'il entend transférer, et désigner parmi ses père et mère, la personne qui sera le bénéficiaire du transfert.

À cet égard, un étudiant admissible pourra répartir, entre ses père et mère, le montant qu'il désire transférer. Toutefois, cette répartition ne devra pas avoir pour effet de transférer un montant supérieur à celui qui aurait été transférable si une seule personne avait eu le droit d'être désignée comme le bénéficiaire du transfert.

Le montant transféré, pour une année d'imposition donnée, en faveur des parents sera – à titre de crédit d'impôt relatif au transfert de la contribution parentale reconnue – déductible dans le calcul de leur impôt autrement à payer pour l'année.

❑ Étudiant admissible

Pour l'application de ce transfert, un étudiant admissible pour une année d'imposition donnée s'entendra d'une personne qui, pendant l'année, est âgée d'au moins 18 ans et a commencé, dans l'année, une session, ci-après appelée « session d'études reconnues », durant laquelle elle poursuivait des études à temps plein⁴⁵ dans un établissement d'enseignement désigné où elle était inscrite à un programme d'enseignement reconnu.

⁴⁴ Selon la législation fiscale, le père ou la mère d'un contribuable s'entend de la personne avec laquelle le contribuable a un lien de filiation (généralement, le père ou la mère dont le nom apparaît sur l'acte de naissance), de la personne qui est le conjoint du père ou de la mère du contribuable, de la personne qui est le père ou la mère du conjoint du contribuable ou de la personne dont le contribuable est à la charge pour sa subsistance et qui en a la garde et la surveillance, en droit ou de fait, ou a eu cette garde et cette surveillance immédiatement avant que le contribuable ait atteint l'âge de 19 ans, y compris la personne ayant déjà rempli ces conditions.

⁴⁵ À cet égard, une personne sera réputée poursuivre à temps plein des études lorsqu'elle est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études* et qu'elle poursuit, pour ce motif, des études à temps partiel.

À cet égard, les notions d'établissement d'enseignement désigné et de programme d'enseignement reconnu auront le même sens que celui qui leur était donné aux fins du calcul du crédit d'impôt pour enfants majeurs. Pour plus de précision, l'assouplissement qui était prévu à la notion de programme d'enseignement reconnu pour les personnes ayant une déficience fonctionnelle majeure sera maintenu⁴⁶.

De plus, une personne sera considérée comme un étudiant admissible uniquement si son inscription auprès d'un établissement d'enseignement désigné à un programme d'enseignement reconnu est attestée par la remise, au ministre du Revenu, d'une déclaration, au moyen d'un formulaire prescrit, délivrée par l'établissement d'enseignement désigné et contenant les renseignements prescrits.

Plafond applicable au transfert

Le montant qu'un étudiant admissible pourra transférer en faveur de ses père et mère pour une année d'imposition donnée ne devra pas excéder le montant correspondant à l'excédent, sur l'impôt autrement à payer par l'étudiant pour l'année donnée, de 20 % de l'un ou l'autre des montants suivants, selon le cas :

- lorsque l'étudiant admissible aura complété, dans l'année, au moins deux sessions d'études reconnues, du montant de besoins essentiels reconnus applicable pour l'année en vertu du crédit d'impôt de base⁴⁷;
- lorsque l'étudiant admissible n'aura complété, dans l'année, qu'une seule session d'études reconnues, le montant qui reste, après avoir soustrait du montant de besoins essentiels reconnus applicable pour l'année en vertu du crédit d'impôt de base, un montant pour études de 1 860 \$⁴⁸.

Modalités d'application

Ajustement au plafond applicable au transfert pour l'année des 18 ans

Compte tenu du fait que les besoins essentiels des personnes de moins de 18 ans sont couverts par le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants, un ajustement devra être apporté au plafond applicable au transfert pour l'année au cours de laquelle un étudiant admissible aura atteint l'âge de 18 ans.

⁴⁶ *Supra*, note 36.

⁴⁷ Ce montant s'établit à 6 650 \$ pour l'année d'imposition 2007.

⁴⁸ À l'instar des principaux paramètres du régime d'imposition des particuliers, le montant pour études de 1 860 \$ fera l'objet d'une indexation annuelle automatique à compter de l'année d'imposition 2008. Pour plus de précision, lorsque le montant résultant de l'indexation ne sera pas un multiple de 5, il devra faire l'objet d'un rajustement au plus proche multiple de 5 ou, s'il est équidistant de deux multiples de 5, au plus proche multiple de 5 supérieur.

Aussi, le plafond applicable au transfert pour une année d'imposition au cours de laquelle un étudiant admissible aura atteint l'âge de 18 ans sera égal à l'excédent, sur l'impôt autrement à payer par l'étudiant pour l'année, de 20 % du total des montants suivants :

- un montant pour études de 1 860 \$ pour chaque session d'études reconnues (maximum de deux sessions) qu'il aura complétée dans l'année;
- un montant équivalant à la proportion d'un montant, ci-après appelé « montant de besoins essentiels de base », que représente, par rapport à douze, le nombre de mois de l'année qui suivent celui au cours duquel l'étudiant a atteint l'âge de 18 ans.

À cet égard, le montant de besoins essentiels de base pour une année d'imposition donnée correspondra à l'excédent du montant de besoins essentiels reconnus pour l'application du crédit d'impôt de base pour l'année sur le montant représentant le double du montant pour études de 1 860 \$ accordé pour l'année.

■ **Ordre d'application des crédits d'impôt non remboursables**

La déduction relative à un montant transféré par un étudiant admissible, pour un particulier, interviendra après que le crédit d'impôt de base, le crédit d'impôt pour enfants mineurs en formation professionnelle ou aux études postsecondaires et le crédit d'impôt pour autres personnes à charge aient été pris en considération, le cas échéant, dans le calcul de l'impôt autrement à payer du particulier.

■ **Particulier résidant hors du Canada pendant toute une année**

Un particulier qui n'aura résidé au Canada à aucun moment d'une année d'imposition et qui, au cours de cette année ou d'une année d'imposition antérieure, aura notamment été employé au Québec ou y aura exercé une entreprise, pourra se prévaloir de la déduction relative à un montant transféré par un étudiant admissible, à la condition que la totalité ou la quasi-totalité de son revenu pour l'année soit incluse dans le calcul de son revenu imposable gagné au Canada pour l'année.

S'il respecte cette condition, il pourra déduire, dans le calcul de son impôt autrement à payer pour l'année, la partie du montant transféré déterminé par ailleurs, représentée par la proportion, laquelle ne peut excéder 1, qui existe entre son revenu gagné au Québec et son revenu gagné au Canada.

■ Particulier résidant au Canada pendant une partie d'année

Lorsqu'un particulier n'aura résidé au Canada que pendant une partie d'une année d'imposition donnée, les règles suivantes s'appliqueront pour déterminer le montant qu'il pourra déduire, dans le calcul de son impôt autrement à payer pour l'année, au titre du montant transféré par un étudiant admissible :

- à l'égard de toute période de l'année tout au long de laquelle il aura résidé au Canada, le particulier pourra déduire un montant égal à la proportion du montant transféré par l'étudiant admissible, représentée par le rapport entre le nombre de jours de cette période et le nombre de jours de l'année;
- à l'égard d'une période de l'année où il résidait hors du Canada, le montant admissible en déduction devra être calculé comme si cette période constituait toute une année d'imposition.

Toutefois, le montant que le particulier pourra déduire pour l'année ne pourra excéder le montant qui aurait été déductible à ce titre s'il avait résidé au Canada tout au long de cette année.

■ Particuliers devenus faillis au cours d'une année

En vertu de la législation fiscale, lorsqu'un particulier devient un failli au cours d'une année civile, il est réputé avoir deux années d'imposition au cours de l'année civile : la première, s'étendant du 1^{er} janvier jusqu'à la veille de la faillite et la seconde, du jour de la faillite jusqu'au 31 décembre.

Dans l'éventualité où un étudiant admissible deviendrait un failli au cours d'une année civile donnée, cette présomption ne s'appliquera pas aux fins de la détermination du plafond applicable au transfert.

À l'inverse, lorsque ce sera le bénéficiaire du transfert qui sera devenu un failli au cours d'une année civile, il pourra déduire, pour chacune des années d'imposition qui se terminent dans l'année civile, un montant égal à la proportion du montant transféré par l'étudiant admissible, représentée par le rapport entre le nombre de jours de cette année d'imposition et le nombre de jours de l'année civile.

Par ailleurs, selon les règles applicables en matière de faillite, le syndic de faillite est tenu de produire, pour chaque année d'imposition comprise dans une année civile au cours de laquelle un particulier est en faillite, une déclaration de revenus portant sur les revenus provenant des opérations de la faillite.

À cette fin, le revenu du particulier sera déterminé comme s'il n'avait droit à aucune déduction dans le calcul de son impôt autrement à payer à l'égard d'un montant transféré au titre du transfert de la contribution parentale reconnue.

■ Décès d'un étudiant admissible ou d'un bénéficiaire du transfert

Lorsque le décès d'un étudiant admissible ou, selon le cas, celui de son père ou de sa mère bénéficiaire du transfert surviendra au cours d'une année d'imposition donnée, le mécanisme de transfert de la contribution parentale reconnue devra intervenir uniquement dans la déclaration de revenus principale⁴⁹ qui doit être produite pour cette année par l'étudiant admissible ou ses parents, selon le cas.

□ Modifications corrélatives

Diverses modifications corrélatives seront apportées à la législation fiscale actuelle pour tenir compte du remplacement de la déduction pour enfants majeurs aux études par un mécanisme de transfert de la contribution parentale reconnue.

■ Transfert entre conjoints de la partie inutilisée des crédits d'impôt non remboursables

Afin de permettre aux ménages de profiter pleinement des crédits d'impôt non remboursables auxquels chaque conjoint a droit, le régime d'imposition accorde à un particulier la possibilité de déduire, dans le calcul de son impôt à payer, la partie des crédits d'impôt non remboursables, autre que celle attribuable à la déduction relative au report de l'impôt minimum de remplacement, qui ne peut servir à réduire l'impôt autrement à payer de son conjoint admissible.

La législation fiscale sera modifiée pour prévoir qu'un particulier ne pourra inclure, dans l'ensemble des crédits d'impôt non remboursables de son conjoint admissible, tout montant que le conjoint admissible aura transféré à son père ou à sa mère au titre de la partie inutilisée du crédit d'impôt de base se rapportant aux besoins essentiels reconnus.

■ Crédit d'impôt pour autres personnes à charge

Le régime d'imposition accorde un crédit d'impôt non remboursable, calculé en fonction d'un montant de besoins essentiels reconnus de 2 705 \$, sujet à une indexation annuelle automatique, à un particulier ayant à sa charge une personne, autre que son conjoint, qui est âgée de 18 ans ou plus avec laquelle il est lié par les liens du sang, du mariage ou de l'adoption, pour autant que le particulier n'effectue à son égard aucune déduction pour l'année en vertu d'un crédit d'impôt pour enfants aux études (majeurs ou mineurs).

⁴⁹ Par opposition aux déclarations de revenus distinctes que le liquidateur de la succession peut produire pour l'année d'imposition du décès à l'égard de certains types de revenus.

La législation fiscale sera modifiée pour prévoir qu'une personne, autre que le conjoint, qui est âgée de 18 ans ou plus et avec laquelle un particulier est lié par les liens du sang, du mariage ou de l'adoption peut donner droit à un crédit d'impôt pour autres personnes à charge, pour autant que le particulier ne bénéficie d'aucun transfert de la contribution parentale reconnue en provenance de cette personne.

■ **Crédit d'impôt pour personne vivant seule**

Le régime d'imposition accorde un montant pour personne vivant seule au particulier qui habite ordinairement, pendant toute l'année ou pendant toute la partie de l'année qui précède le moment de son décès, un établissement domestique autonome qu'il maintient et dans lequel aucune personne, autre que lui, une personne mineure ou une personne donnant droit au crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études, n'habite.

La législation fiscale sera modifiée pour prévoir que, aux fins du calcul du crédit d'impôt pour personne vivant seule pour une année d'imposition donnée, le montant de 1 180 \$ pour une personne vivant seule sera accordé à un particulier qui habite ordinairement, pendant toute l'année ou, s'il décède au cours de l'année, pendant toute la période de l'année qui précède le moment de son décès, un établissement domestique autonome qu'il maintient et dans lequel aucune personne, autre que lui, une personne mineure ou un étudiant admissible – pour l'application du mécanisme de transfert de la contribution parentale en faveur du particulier – qui a complété, dans l'année, au moins une session d'études reconnues, n'habite.

■ **Crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente du Québec (TVQ)**

Afin d'assurer la progressivité du régime fiscal, un crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente du Québec est accordé aux particuliers qui doivent consacrer une part importante de leur revenu à la consommation de biens et de services essentiels.

De façon générale, ce crédit d'impôt, dont la valeur est déterminée en fonction de la composition du ménage et du revenu familial des contribuables admissibles, est accordé à un particulier qui, à la fin d'une année d'imposition, réside au Québec et est soit âgé de 19 ans ou plus, soit un mineur émancipé au sens du *Code civil du Québec*, soit le conjoint d'un autre particulier, soit le père ou la mère d'un enfant avec lequel il réside, sauf si ce particulier est, entre autres, une personne à l'égard de laquelle un autre particulier a déduit, pour l'année, dans le calcul de son impôt autrement à payer, un montant au titre du crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études.

La législation fiscale sera modifiée pour prévoir qu'une personne dont le père ou la mère aura déduit, pour l'année, dans le calcul de son impôt autrement à payer, un montant au titre du transfert, par cette personne, de la contribution parentale reconnue ne sera pas considérée comme un particulier admissible pour l'application du crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente du Québec.

■ **Crédit d'impôt remboursable pour les particuliers habitant sur le territoire d'un village nordique**

Les personnes qui habitent sur le territoire d'un village nordique érigé en municipalité conformément à la *Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik*, peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable qui reconnaît leurs besoins particuliers en raison de l'éloignement de ces villages, de leur climat ainsi que du coût de la vie élevé qui y prévaut. Le montant de base de ce crédit d'impôt est fonction du nombre de mois au cours desquels un particulier a habité sur un tel territoire et de sa situation familiale.

En règle générale, ce crédit d'impôt est accordé à un particulier qui, à la fin d'une année d'imposition, réside au Québec et est soit âgé de 19 ans ou plus, soit un mineur émancipé au sens du *Code civil du Québec*, soit le conjoint d'un autre particulier, soit le père ou la mère d'un enfant avec lequel il réside, sauf si ce particulier est, entre autres, une personne à l'égard de laquelle un autre particulier a déduit, pour l'année, dans le calcul de son impôt autrement à payer, un montant au titre du crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études.

La législation fiscale sera modifiée pour prévoir qu'une personne dont le père ou la mère aura déduit, pour l'année, dans le calcul de son impôt autrement à payer, un montant au titre du transfert, par cette personne, de la contribution parentale reconnue ne sera pas considérée comme un particulier admissible pour l'application du crédit d'impôt remboursable pour les particuliers habitant sur le territoire d'un village nordique.

Par ailleurs, la législation fiscale sera également modifiée pour prévoir que le montant mensuel de 15 \$ pour chaque personne à la charge, pendant une année d'imposition donnée, d'un particulier, ou de son conjoint admissible, qui peut être pris en considération dans le calcul du montant de base, sera accordé pour une personne si le particulier ou son conjoint admissible a déduit, pour l'année, un montant au titre du transfert, par cette personne, de la contribution parentale reconnue.

■ **Crédit d'impôt remboursable attribuant une prime au travail**

Depuis l'année 2005, les travailleurs à faible ou à moyen revenu peuvent bénéficier, sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable, d'une prime au travail qui vise à soutenir et à valoriser l'effort de travail.

De façon générale, ce crédit d'impôt est accordé à un particulier qui, à la fin d'une année d'imposition, est soit un mineur émancipé au sens du *Code civil du Québec*, soit âgé d'au moins 18 ans, soit le conjoint d'un autre particulier, soit le père ou la mère d'un enfant avec lequel il réside, sauf si ce particulier est, entre autres, une personne à l'égard de laquelle un autre particulier a déduit, pour l'année, dans le calcul de son impôt autrement à payer, un montant au titre du crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études.

La législation fiscale sera modifiée pour prévoir qu'une personne dont le père ou la mère aura déduit, pour l'année, dans le calcul de son impôt autrement à payer, un montant au titre du transfert, par cette personne, de la contribution parentale reconnue ne sera pas considérée comme un particulier admissible pour l'application du crédit d'impôt remboursable attribuant une prime au travail.

Par ailleurs, lorsqu'un particulier admissible a une personne à sa charge, il peut bénéficier, aux fins du calcul du crédit d'impôt remboursable attribuant une prime au travail, d'un taux de crédit plus élevé.

Parmi les personnes pouvant être désignées, pour une année d'imposition donnée, comme une personne à la charge d'un particulier, se trouve l'enfant du particulier ou celui de son conjoint, pour autant que le particulier ou son conjoint ait, pour l'année, déduit un montant à l'égard de cette personne dans le calcul de son impôt à payer au titre du crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études ou aurait pu déduire un tel montant si ce n'était du revenu de cette personne pour l'année.

La législation fiscale sera modifiée pour prévoir qu'une personne pourra être désignée, pour une année d'imposition donnée, comme une personne à la charge d'un particulier, pour autant qu'elle soit l'enfant du particulier ou celui de son conjoint et qu'elle soit un étudiant admissible – pour l'application du mécanisme de transfert de la contribution parentale reconnue – qui a complété, dans l'année, au moins une session d'études reconnues.

■ **Crédit d'impôt remboursable pour aidants naturels d'une personne majeure**

Un particulier qui héberge un proche admissible peut, à certaines conditions, bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable d'un montant maximal de 1 020 \$ à l'égard de chaque proche admissible avec lequel il habite un établissement domestique autonome pendant une période minimale d'hébergement.

Lorsqu'un particulier est à la charge d'une autre personne pendant une année d'imposition donnée, il ne peut bénéficier de ce crédit d'impôt pour l'année donnée. À cet égard, un particulier est considéré à la charge d'une autre personne pour une année d'imposition donnée, si cette personne a déduit, pour l'année, à l'égard du particulier, un montant en vertu, entre autres, du crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études.

La législation fiscale sera modifiée pour prévoir que, pour l'application du crédit d'impôt remboursable pour aidants naturels d'une personne majeure, un particulier sera considéré à la charge d'une autre personne pour une année d'imposition donnée, si cette personne a déduit, pour l'année, un montant au titre du transfert, par le particulier, de la contribution parentale reconnue.

■ Prime au régime d'assurance médicaments du Québec

Le régime général d'assurance médicaments institué par le gouvernement du Québec garantit à l'ensemble des citoyens un accès équitable aux médicaments requis par leur état de santé. La protection prévue par ce régime est assumée soit par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), soit par les assureurs en assurance collective ou les administrateurs des régimes d'avantages sociaux du secteur privé.

En règle générale, toutes les personnes dont la couverture est assumée par la RAMQ pendant une année doivent, lors de la production de leur déclaration de revenus pour cette année, payer une prime pour financer le régime d'assurance médicaments du Québec dont elles sont les bénéficiaires. Toutefois, pour tenir compte de la capacité de payer de chacun, des déductions sont accordées dans le calcul de cette prime annuelle. Ces déductions varient en fonction de la situation familiale des personnes tenues de payer une telle prime.

Aux fins du calcul de ces déductions, l'expression « enfant à charge » vise notamment un enfant à l'égard duquel un particulier ou son conjoint admissible a déduit un montant au titre du crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études ou aurait pu déduire un tel montant s'il avait résidé au Québec pendant toute l'année ou, s'il est décédé au cours de l'année, pendant toute la période de l'année précédant le moment de son décès.

La définition de l'expression « enfant à charge » sera modifiée pour qu'elle vise un étudiant admissible si un particulier ou son conjoint admissible a déduit un montant au titre du transfert, par cet étudiant, de la contribution parentale reconnue ou aurait pu déduire un tel montant s'il avait résidé au Québec pendant toute l'année ou, s'il est décédé au cours de l'année, pendant toute la période de l'année précédant le moment de son décès.

□ Majoration du montant pour personne vivant seule

Le régime d'imposition reconnaît des besoins essentiels plus élevés, d'un montant de 1 465 \$ en 2007, pour le premier enfant d'une famille monoparentale. L'aide fiscale associée à cette reconnaissance parvient actuellement aux familles monoparentales par le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants, si la famille compte un enfant mineur et, lorsqu'elle n'en compte pas, par le crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études.

Étant lié à une situation – la monoparentalité – et non à un individu en soi, le supplément pour un premier enfant d'une famille monoparentale ne trouve pas son équivalent dans le montant de besoins essentiels reconnus en vertu du crédit d'impôt de base.

Il s'ensuit qu'un étudiant faisant partie d'une famille monoparentale ne pourra pas, en transférant à son père ou à sa mère un montant au titre d'une partie inutilisée de son crédit d'impôt de base, compenser cette personne aussi pleinement qu'elle pouvait l'être.

Or, le régime d'imposition accorde une aide particulière aux personnes vivant seules ou uniquement avec des enfants mineurs ou des enfants majeurs aux études, et ce, afin de reconnaître les besoins additionnels, en comparaison avec ceux des personnes vivant en couple, qui découlent de l'occupation d'un logement ou d'une résidence par une personne seule ou par une famille monoparentale.

Cette aide, qui prend la forme d'un crédit d'impôt non remboursable, est calculée en fonction d'un montant de besoins essentiels reconnus de 1 180 \$⁵⁰, ci-après appelé « montant pour personne vivant seule ».

Afin que le remplacement du crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études par un mécanisme de transfert de la contribution parentale reconnue ne réduise pas l'aide fiscale accordée aux familles monoparentales, la législation fiscale sera modifiée pour prévoir que, lorsqu'un particulier aura droit, pour une année d'imposition donnée, au montant pour personne vivant seule et qu'il aura habité, au cours de cette année, avec un étudiant admissible – pour l'application du mécanisme de transfert de la contribution parentale reconnue – qui aura complété, dans l'année, au moins une session d'études reconnues, le particulier pourra ajouter un montant pour famille monoparentale de 1 465 \$⁵¹ au montant pour personne vivant seule si, à la fin de l'année ou à la date de son décès, le particulier n'avait aucun enfant à l'égard duquel il avait droit à un crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants pour le dernier mois de l'année.

Toutefois, lorsqu'un particulier aura reçu un crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants au cours d'une année d'imposition donnée, le montant pour famille monoparentale qui pourra être ajouté au montant pour personne vivant seule devra être réduit en fonction du nombre de mois compris dans l'année pour lesquels il aura eu droit à ce crédit d'impôt.

⁵⁰ *Supra*, note 27.

⁵¹ À l'instar des principaux paramètres du régime d'imposition des particuliers, le montant pour famille monoparentale de 1 465 \$ fera l'objet d'une indexation annuelle automatique à compter de l'année d'imposition 2008. Pour plus de précision, lorsque le montant résultant de l'indexation ne sera pas un multiple de 5, il devra faire l'objet d'un rajustement au plus proche multiple de 5 ou, s'il est équidistant de deux multiples de 5, au plus proche multiple de 5 supérieur.

1.2.4 Transfert aux parents ou aux grands-parents de la partie inutilisée du crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen

Un allègement fiscal est accordé aux étudiants à l'égard des frais de scolarité payés pour leur permettre de poursuivre leurs études ainsi qu'à l'égard de certains frais d'examen. En effet, les frais de scolarité payés à une maison d'enseignement reconnue ainsi que les frais d'examen payés pour devenir membre d'un ordre professionnel mentionné à l'annexe I du *Code des professions*⁵² sont convertis, s'ils totalisent plus de 100 \$, en un crédit d'impôt non remboursable à un taux de 20 %.

Pour donner droit au crédit d'impôt, les frais de scolarité doivent avoir été payés à une maison d'enseignement au Canada qui est une université, un collège ou tout autre établissement offrant un enseignement postsecondaire et se rapporter à un programme d'enseignement de niveau postsecondaire. Les frais de scolarité payés à une maison d'enseignement située à l'étranger peuvent aussi être admissibles au crédit d'impôt dans certains cas⁵³.

Lorsqu'un étudiant est âgé d'au moins 16 ans à la fin d'une année d'imposition, les frais de scolarité payés pour lui permettre d'acquérir ou d'augmenter les compétences nécessaires à une profession sont également admissibles au crédit d'impôt, pour autant qu'ils aient été payés à une maison d'enseignement reconnue par le ministre du Revenu.

Les frais de scolarité ne se limitent pas uniquement aux montants payés pour les cours. Ils englobent une série de frais accessoires payés à la maison d'enseignement, comme les frais d'admission, les frais d'utilisation des installations d'un laboratoire et les frais obligatoires de services informatiques.

Selon les règles actuelles, lorsque le revenu d'un étudiant n'est pas assez élevé pour lui permettre de profiter pleinement du crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen, toute partie inutilisée de ce crédit d'impôt fait l'objet d'un report, en vue d'une utilisation future par l'étudiant.

Ces règles, bien qu'elles permettent aux étudiants de conserver pour le futur l'aide fiscale consentie à l'égard des frais de scolarité et d'examen, ne permettent pas de tenir compte du fait que les étudiants, qui n'ont pas ou ont peu d'impôt à payer, sont souvent appuyés par leur famille tout au long de leurs études.

⁵² Depuis l'année 2005, l'admissibilité des frais d'examen au crédit d'impôt a été étendue, entre autres aux frais payés à une organisation professionnelle du Canada ou des États-Unis pour subir un examen dont la réussite est requise comme condition à la délivrance d'un permis d'exercice par un ordre professionnel mentionné à l'annexe I du *Code des professions* ou à l'obtention d'un titre attribué par l'Institut canadien des actuaires.

⁵³ Par exemple, les frais payés à une université située hors du Canada pour y poursuivre des études à temps plein d'une durée d'au moins treize semaines consécutives conduisant à un diplôme.

Aussi, afin de mieux reconnaître l'apport des familles qui soutiennent des étudiants et qui, à leur manière, contribuent à favoriser l'éducation, la partie du crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen qu'un étudiant n'utilisera pas pour réduire son impôt à payer pourra, à compter de l'année d'imposition 2007, faire l'objet d'un transfert en faveur des parents ou des grands-parents.

Règles relatives au transfert

Un étudiant ne pourra transférer une partie de son crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen qu'en faveur d'une seule personne, parmi son père, sa mère, son grand-père et sa grand-mère au sens de la législation fiscale⁵⁴.

Ce transfert se fera au moyen d'un formulaire prescrit sur lequel l'étudiant devra désigner la personne choisie comme bénéficiaire et indiquer, compte tenu du maximum transférable, le montant faisant l'objet du transfert.

Lorsqu'un étudiant transférera à l'un de ses ascendants un montant moindre que le maximum transférable, la partie non transférée sera reportée pour une utilisation future par l'étudiant.

Quant au bénéficiaire du transfert, il pourra déduire, dans le calcul de son impôt autrement à payer pour une année d'imposition donnée, le montant qui lui aura été transféré pour l'année au titre d'un crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen.

Maximum transférable

Seuls les frais de scolarité et d'examen payés à l'égard d'une année d'imposition donnée pourront faire l'objet d'un transfert, pour l'année, en faveur du père, de la mère, du grand-père ou de la grand-mère d'un étudiant et seront, par conséquent, pris en considération aux fins du calcul du maximum transférable.

Ainsi, le montant maximal qu'un étudiant pourra transférer pour une année d'imposition donnée sera égal à l'excédent d'un montant correspondant à 20 % des frais de scolarité et d'examen admissibles payés à l'égard de l'année donnée sur le montant de l'impôt autrement à payer pour l'année par l'étudiant calculé sans tenir compte des crédits d'impôt non remboursables, à l'exception de ceux qui, selon l'ordre d'application des crédits d'impôt prévu par la législation fiscale, doivent être appliqués en réduction de l'impôt autrement à payer pour l'année par l'étudiant avant que n'entre en jeu le crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen.

⁵⁴ Y compris le conjoint de l'une ou l'autre de ces personnes, de même que le père, la mère, le grand-père ou la grand-mère du conjoint d'un contribuable.

Ces différents crédits d'impôt sont énumérés dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU A.3

Crédits d'impôt pris en considération aux fins du calcul du maximum transférable

Crédit d'impôt de base
Crédit d'impôt pour enfants mineurs en formation professionnelle ou aux études postsecondaires
Crédit d'impôt pour autres personnes à charge
Crédit d'impôt relatif au transfert de la contribution parentale reconnue ⁽¹⁾
Crédit d'impôt pour personne vivant seule, en raison de l'âge et pour revenus de retraite
Crédit d'impôt pour cotisations syndicales et professionnelles (liées à une charge ou à un emploi)
Crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans les régions ressources éloignées
Crédit d'impôt pour cotisations et contributions (liées à du revenu d'entreprise)
Crédit d'impôt pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques
Crédit d'impôt pour frais médicaux
Crédits d'impôt reliés aux soins médicaux non dispensés dans la région de résidence
Crédit d'impôt pour dons

(1) Cette mesure est présentée de façon plus détaillée à la sous-section 1.2.3.

□ Modalités d'application

■ Ordre d'application des crédits d'impôt non remboursables

La déduction dont pourra bénéficier un particulier à l'égard d'un montant transféré au titre du crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen interviendra après que le crédit d'impôt de base, le crédit d'impôt pour enfants mineurs en formation professionnelle ou aux études postsecondaires, le crédit d'impôt pour autres personnes à charge, le crédit d'impôt relatif au transfert de la contribution parentale reconnue⁵⁵, le crédit d'impôt pour personne vivant seule, en raison de l'âge et pour revenus de retraite, le crédit d'impôt pour cotisations syndicales et professionnelles, le crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans les régions ressources éloignées, le crédit d'impôt pour cotisations et contributions, le crédit d'impôt pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques, le crédit d'impôt pour frais médicaux et les crédits d'impôt reliés aux soins médicaux non dispensés dans la région de résidence aient été pris en considération dans le calcul de l'impôt autrement à payer du particulier.

⁵⁵ Cette mesure est présentée de façon plus détaillée à la sous-section 1.2.3.

■ Particulier résidant hors du Canada pendant toute une année

Un particulier qui n'aura résidé au Canada à aucun moment d'une année d'imposition et qui, au cours de cette année ou d'une année d'imposition antérieure, aura notamment été employé au Québec ou y aura exercé une entreprise, pourra se prévaloir de la déduction relative à un montant transféré au titre du crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen, à la condition que la totalité ou la quasi-totalité de son revenu pour l'année soit incluse dans le calcul de son revenu imposable gagné au Canada pour l'année.

S'il respecte cette condition, il pourra déduire, dans le calcul de son impôt autrement à payer pour l'année, la partie du montant transféré, représentée par la proportion, laquelle ne peut excéder 1, qui existe entre son revenu gagné au Québec et son revenu gagné au Canada.

■ Particulier résidant au Canada pendant une partie d'année

Lorsqu'un particulier n'aura résidé au Canada que pendant une partie d'une année d'imposition donnée, les règles suivantes s'appliqueront pour déterminer le montant qu'il pourra déduire, dans le calcul de son impôt autrement à payer pour l'année, relativement au montant transféré au titre du crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen :

- à l'égard de toute période de l'année tout au long de laquelle il aura résidé au Canada, le particulier pourra déduire le montant que l'on peut raisonnablement considérer comme entièrement attribuable à une telle période, calculé comme si cette période constituait toute une année d'imposition;
- à l'égard d'une période de l'année où il résidait hors du Canada, le montant admissible en déduction devra être calculé comme si cette période constituait toute une année d'imposition.

Toutefois, le montant que le particulier pourra déduire pour l'année ne pourra excéder le montant qui aurait été déductible à ce titre s'il avait résidé au Canada tout au long de cette année.

■ Particuliers devenus faillis au cours d'une année

En vertu de la législation fiscale, lorsqu'un particulier devient un failli au cours d'une année civile, il est réputé avoir deux années d'imposition au cours de l'année civile : la première, s'étendant du 1^{er} janvier jusqu'à la veille de la faillite et la seconde, du jour de la faillite jusqu'au 31 décembre.

Dans l'éventualité où un étudiant deviendrait un failli au cours d'une année civile donnée, cette présomption ne s'appliquera pas aux fins de la détermination du maximum transférable pour l'année.

À l'inverse, lorsque ce sera le bénéficiaire du transfert qui sera devenu un failli au cours d'une année civile, il pourra déduire, pour chacune des années d'imposition qui se terminent dans l'année civile, un montant égal à la proportion du montant transféré, représentée par le rapport entre le nombre de jours de cette année d'imposition et le nombre de jours de l'année civile.

Par ailleurs, selon les règles applicables en matière de faillite, le syndic de faillite est tenu de produire, pour chaque année d'imposition comprise dans une année civile au cours de laquelle un particulier est en faillite, une déclaration de revenus portant sur les revenus provenant des opérations de la faillite.

À cette fin, le revenu du particulier sera déterminé comme s'il n'avait droit à aucune déduction dans le calcul de son impôt autrement à payer à l'égard d'un montant transféré au titre du crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen.

■ Décès d'un étudiant ou d'un bénéficiaire du transfert

Lorsque le décès d'un étudiant ou, selon le cas, d'un bénéficiaire du transfert surviendra au cours d'une année d'imposition donnée, le mécanisme de transfert d'une partie inutilisée du crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen devra intervenir uniquement dans la déclaration de revenus principale⁵⁶ qui doit être produite pour cette année par l'étudiant ou le bénéficiaire du transfert, selon le cas.

1.3 Bonification du crédit d'impôt pour revenus de retraite

Le régime d'imposition accorde un allègement fiscal aux ménages à faible ou à moyen revenu qui reçoivent certains types de revenus de retraite. Cet allègement fiscal, qui prend la forme d'un crédit d'impôt non remboursable réductible en fonction du revenu, s'applique aux premiers 1 000 \$ de revenus de retraite admissibles reçus par un particulier et, s'il y a lieu, à ceux reçus par son conjoint.

Les revenus de retraite admissibles comprennent les paiements d'une rente viagère en vertu d'un régime de retraite, les paiements de rentes provenant d'un régime enregistré d'épargne-retraite ou d'un régime de participation différée aux bénéfices ainsi que les paiements provenant d'un fonds enregistré de revenus de retraite. Toutefois, ils ne comprennent pas les prestations reçues en vertu de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* – pension de sécurité de vieillesse, allocation au conjoint ou supplément de revenu garanti – ou la rente de retraite reçue en vertu de la *Loi sur le régime de rentes du Québec*.

⁵⁶ *Supra*, note 49.

Aux fins du calcul de l'allégement fiscal, le montant des revenus de retraite admissibles d'un particulier, jusqu'à concurrence de 1 000 \$, s'ajoute au montant en raison de l'âge et au montant pour personne vivant seule ainsi qu'aux montants correspondants, s'il y a lieu, dont peut bénéficier son conjoint, et l'ensemble de ces montants fait l'objet d'une seule réduction en fonction du revenu familial du ménage. Le taux de cette réduction est de 15 % pour chaque dollar de revenu familial du ménage qui excède, en 2007, 29 290 \$⁵⁷. L'ensemble de ces montants ainsi réduits est converti, au taux de 20 %, en un crédit d'impôt non remboursable qui est partageable entre les conjoints.

Afin d'alléger le fardeau fiscal que doivent supporter les pensionnés à faible ou à moyen revenu, le montant maximal des revenus de retraite admissibles d'un particulier servant au calcul du crédit d'impôt passera de 1 000 \$ à 1 500 \$ à compter de l'année d'imposition 2007. Pour un couple, le montant de revenus de retraite admissibles pourra donc atteindre 3 000 \$.

Cette majoration de 500 \$ des montants de revenus de retraite admissibles procurera aux pensionnés à faible ou à moyen revenu une réduction d'impôt pouvant atteindre un montant de 200 \$ s'ils vivent en couple, et de 100 \$ dans le cas contraire.

TABLEAU A.4

Illustration de la bonification de l'aide fiscale pour l'année 2007 dans le cas où un particulier et son conjoint sont âgés d'au moins 65 ans et ont des revenus de retraite admissibles d'au moins 1 500 \$
(revenu familial de 41 290 \$)

	Avant budget		Après budget	
Montant en raison de l'âge du particulier		2 200 \$		2 200 \$
Montant en raison de l'âge du conjoint	+	2 200 \$	+	2 200 \$
Montant pour revenus de retraite du particulier	+	1 000 \$	+	1 500 \$
Montant pour revenus de retraite du conjoint	+	1 000 \$	+	1 500 \$
Total des montants ouvrant droit au crédit d'impôt	=	6 400 \$	=	7 400 \$
Réduction de : 15 % (41 290 \$ – 29 290 \$)	–	1 800 \$	–	1 800 \$
Montant admissible après réduction	=	4 600 \$	=	5 600 \$
Taux de conversion en crédit d'impôt	x	20 %	x	20 %
Crédit d'impôt		920 \$		1 120 \$

⁵⁷ *Supra*, note 27.

1.4 Instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels

Aujourd'hui, des milliers de personnes ayant une incapacité significative et persistante peuvent vivre chez elles en toute sécurité. Toutefois, malgré la gamme de services de soutien à domicile qui leur est offerte par le réseau de la santé et des services sociaux, l'hébergement de plusieurs d'entre elles en établissement serait inévitable sans le dévouement de leurs proches. Les aidants naturels jouent donc un rôle clef dans le maintien à domicile des personnes souffrant d'une telle incapacité.

On appelle généralement aidants naturels, les personnes qui, sans être rémunérées, prodiguent des soins et une assistance continue à un bénéficiaire, souvent un membre de leur famille, ayant besoin de soutien en raison de son état physique, cognitif ou mental. Que ces personnes assument ces responsabilités par choix ou par nécessité, leur rôle et leur dévouement n'en sont pas pour le moins essentiels pour ceux et celles qui bénéficient de leurs soins.

Bien que la valeur du rôle des aidants naturels soit inestimable, le régime fiscal leur accorde, en reconnaissance du geste social qu'ils posent, un crédit d'impôt remboursable – pouvant atteindre 1 020 \$ en 2007 – lorsqu'ils hébergent une personne vieillissante ou présentant une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques.

Toutefois, à mesure que s'accroît le rôle des aidants naturels dans la prestation des soins à une personne ayant une incapacité significative, leur besoin de répit augmente également. Des services de relève peuvent donc s'avérer essentiels pour leur assurer un temps d'arrêt dans la prestation des soins, les soulager de la tension, leur éviter de s'épuiser et leur permettre de se consacrer aux autres activités de leur vie.

Les services de relève peuvent être assurés par différents moyens, que ce soit au domicile du bénéficiaire des soins ou ailleurs. À titre d'exemple, la relève peut se traduire par la présence à domicile d'un auxiliaire familial ou par l'hébergement temporaire du bénéficiaire des soins dans un établissement.

Les services de relève à domicile sont de plus en plus recherchés par les aidants naturels, car ils évitent de retirer le bénéficiaire des soins de son environnement familial. Toutefois, pour profiter d'un répit en toute quiétude, l'aidant naturel doit pouvoir s'appuyer sur une personne avec laquelle lui et le bénéficiaire des soins peuvent développer un lien de confiance, voire d'attachement. Un tel lien est d'autant plus nécessaire que l'aidant naturel et le bénéficiaire des soins reçoivent cette personne à leur domicile et qu'ils sont appelés à partager avec elle une certaine intimité.

Dans ce contexte, afin de reconnaître la contribution remarquable que certains citoyens peuvent apporter aux aidants naturels de personnes ayant une incapacité significative en leur fournissant bénévolement des services de relève à domicile, un crédit d'impôt remboursable sera instauré à compter de l'année d'imposition 2007.

Les aidants naturels étant les mieux placés pour identifier les personnes dignes de reconnaissance, ce sont eux qui rendront admissibles au nouveau crédit d'impôt les bénévoles qui leur auront procuré un répit salutaire.

Pour ce faire, ils auront la faculté, à chaque année, d'allouer, à même une enveloppe de 1 000 \$ qui leur sera confiée à l'égard de chaque personne qu'ils assistent (le bénéficiaire des soins), un montant n'excédant pas 500 \$ au titre du nouveau crédit d'impôt à toute personne qui leur aura fourni bénévolement des services de relève à domicile pour un total d'au moins 400 heures au cours de l'année – soit environ 50 jours par année.

□ Modalités d'application du nouveau crédit d'impôt

Un particulier admissible qui résidera au Québec à la fin du 31 décembre d'une année d'imposition donnée pourra bénéficier, pour cette année, d'un crédit d'impôt remboursable égal au total de chacun des montants qui lui aura été attribué au titre du crédit d'impôt en reconnaissance des services de relève bénévole qu'il aura fournis au cours de l'année à un aidant naturel.

Pour bénéficier de ce crédit d'impôt, pour une année d'imposition donnée, un particulier devra joindre, à sa déclaration de revenus qu'il produira pour l'année, une copie de la déclaration de renseignements qu'il aura reçue d'un aidant naturel.

■ Particulier admissible

Un particulier admissible désignera une personne, autre qu'une personne exclue, qui, au cours d'une année civile donnée, fournira au Québec des services de relève bénévole à un aidant naturel d'une personne reconnue à titre de bénéficiaire des soins, pour un total d'au moins 400 heures.

Pour l'application de cette définition, sera considérée comme une personne exclue, le père, la mère, l'enfant, le frère ou la sœur du bénéficiaire des soins, de même que leur conjoint, le cas échéant⁵⁸.

Pour plus de précision, lorsque des services de relève bénévole seront rendus dans un même endroit à l'égard de plus d'un bénéficiaire des soins, les heures de services effectuées devront être réparties également entre chacun d'eux aux fins du calcul du nombre d'heures de service effectuées.

⁵⁸ *Supra*, note 20.

■ Services de relève bénévole

Seront considérés comme des services de relève bénévole, les services non rémunérés fournis par un particulier au domicile d'une personne reconnue à titre de bénéficiaire des soins, pour autant que ces services consistent à prodiguer des soins à ce bénéficiaire, à effectuer les tâches qui sont normalement accomplies par l'aidant naturel auprès de celui-ci, à libérer l'aidant naturel de certaines tâches quotidiennes pour qu'il puisse assurer une présence constante auprès du bénéficiaire des soins ou à rendre tout autre service semblable pour accorder un répit à l'aidant naturel.

■ Aidant naturel

Un aidant naturel désignera une personne qui, d'une part, habitera avec le bénéficiaire des soins tout au long de la période au cours de laquelle des services de relève bénévole lui auront été fournis par le particulier admissible et, d'autre part, sera soit le conjoint du bénéficiaire des soins, soit une personne à l'égard de laquelle le bénéficiaire des soins est un proche admissible, au sens donné à cette expression pour l'application du crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure⁵⁹.

Lorsque, pour une année donnée, plus d'une personne pourrait être considérée comme un aidant naturel du bénéficiaire des soins, seule la personne qui sera son principal soutien sera considérée comme son aidant naturel.

■ Bénéficiaire des soins

Le bénéficiaire des soins désignera une personne ayant une incapacité significative de longue durée et bénéficiant d'un plan d'intervention ou d'un plan de services individualisé établi par un centre de santé et de services sociaux (CSSS)⁶⁰, pour autant que cette personne :

- soit une personne atteinte d'une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques⁶¹, si elle est âgée de 18 ans ou plus;
- soit une personne à l'égard de laquelle le supplément pour enfant handicapé est versé, si elle est mineure.

⁵⁹ Selon le sens donné à cette expression, un « proche admissible » désigne une personne, quel que soit son âge, qui est soit l'enfant, le frère, la sœur, le père, la mère, l'oncle, la tante, le grand-père, la grand-mère, le grand-oncle ou la grand-tante de l'aidant naturel ou de son conjoint, y compris le conjoint de l'une ou l'autre de ces personnes, soit le petit-fils, la petite-fille, le neveu, la nièce, ou tout autre ascendant en ligne directe de l'aidant naturel ou de son conjoint.

⁶⁰ Le CSSS agit comme assise du réseau local assurant l'accessibilité, la continuité et la qualité des services destinés à la population d'un territoire local.

⁶¹ Au sens donné à cette expression pour l'application du crédit d'impôt pour personne ayant une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques.

Reconnaissance par l'aidant naturel des services de relève bénévole

Un particulier disposera d'une enveloppe de reconnaissance d'un montant de 1 000 \$ par année à l'égard de chaque bénéficiaire des soins pour lequel il sera, pour l'année, un aidant naturel. À même cette enveloppe, il pourra allouer à toute personne qui, au cours de l'année, lui aura fourni au moins 400 heures de services de relève bénévole à l'égard d'un bénéficiaire de soins donné, un montant n'excédant pas 500 \$ au titre du crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels.

L'aidant naturel pourra donc attribuer, à sa discrétion, des montants au titre du crédit d'impôt, pour autant que le montant accordé à un particulier admissible à l'égard d'un même bénéficiaire des soins n'excède pas 500 \$ pour l'année et que le total des montants attribués aux particuliers lui ayant fourni des services de relève bénévole à l'égard de ce bénéficiaire pour l'année n'excède pas 1 000 \$.

Production d'une déclaration de renseignements

Tout aidant naturel qui désirera attribuer, pour une année donnée, un montant au titre du nouveau crédit d'impôt à un particulier admissible devra produire, au plus tard le dernier jour de février de l'année suivante, une déclaration de renseignements au ministre du Revenu. Une copie de cette déclaration devra être remise au particulier pour lui permettre de demander le crédit d'impôt.

Cette déclaration de renseignements devra notamment indiquer, pour chaque particulier à qui un montant a été attribué relativement à un bénéficiaire des soins donné, le montant attribué ainsi que les noms du particulier, du bénéficiaire des soins et de l'aidant naturel.

1.5 Simplification et bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants

Le régime fiscal reconnaît les coûts inhérents au travail ou à la poursuite d'études que doivent supporter les contribuables qui ont des enfants, en leur accordant un crédit d'impôt remboursable à l'égard des frais de garde qu'ils engagent. Étant donné la nature particulière de ces frais et le fait notamment que, pour certains parents, les frais de garde d'enfants pourraient autrement être un obstacle à leur accession au marché du travail ou à leur présence sur ce marché, le gouvernement consent aux parents un soutien progressif à l'égard de tels frais. Il s'ensuit que l'aide accordée relativement à ces frais est beaucoup plus importante pour les familles à faible revenu.

En vue de simplifier le régime d'imposition, d'en accroître l'efficacité et d'encourager sa modernisation pour mieux composer avec la réalité des familles québécoises, les modalités d'application du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants ont été passées en revue. Une telle revue s'inscrit dans le mandat du ministère des Finances qui consiste notamment à favoriser une fiscalité simple, équitable et compétitive pour les particuliers et les entreprises.

Cet examen a mis en relief la complexité du crédit d'impôt et a également permis de se questionner sur l'opportunité de certaines règles, notamment celles gouvernant le calcul des frais de garde d'enfants admissibles.

De plus, il a fait ressortir certaines situations où les contribuables ne peuvent avoir droit au crédit d'impôt, et ce, même si les frais de garde ont été engagés pour l'une des fins prévues par la loi. Ceci peut survenir, par exemple, lorsqu'un particulier engage de tels frais pour collaborer activement à l'entreprise de son conjoint (telle une entreprise agricole) sans pour autant toucher une rémunération.

Dans ce contexte, il est apparu approprié, d'une part, de simplifier les règles gouvernant le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants et, d'autre part, de conférer la possibilité à tous les particuliers qui engagent des frais de garde pour les fins pour lesquelles le crédit d'impôt a été instauré, de profiter pleinement du crédit d'impôt.

Pour ce faire, le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants fera l'objet de diverses modifications, de façon que les frais de garde d'enfants d'une famille ne soient plus limités par le revenu de l'un ou l'autre des conjoints aux fins de déterminer leur admissibilité au crédit d'impôt.

□ Aperçu des règles actuelles

En vertu des règles actuelles, un particulier qui réside au Québec ou, s'il réside au Canada hors du Québec, qui y exploite une entreprise, a droit à un crédit d'impôt remboursable à l'égard de ses frais de garde admissibles et des frais de garde admissibles de son conjoint admissible pour l'année⁶². Le crédit d'impôt est calculé en appliquant à l'ensemble de ces frais un taux déterminé en fonction du revenu familial du particulier. Les taux pouvant être applicables sont dégressifs – ils décroissent avec l'augmentation du revenu familial – et vont de 75 % à 26 %.

⁶² De façon sommaire, le conjoint admissible d'un particulier pour une année est la personne qui est le conjoint du particulier à la fin du 31 décembre de l'année et qui, à ce moment, ne vit pas séparée du particulier.

De façon sommaire, les frais de garde d'enfants visés par le crédit d'impôt sont les frais engagés pour assurer la garde d'un enfant admissible du particulier⁶³ afin de permettre au particulier, ou à la personne assumant les frais d'entretien de l'enfant⁶⁴ – généralement le conjoint du particulier – avec qui réside l'enfant au moment où les frais sont engagés, de travailler, de rechercher activement un emploi, de poursuivre des études ou d'effectuer de la recherche ou un travail semblable pour lequel une subvention a été reçue.

Le particulier désirant obtenir le crédit d'impôt doit, dans un premier temps, répartir, entre lui et la personne assumant les frais d'entretien de l'enfant, les frais de garde d'enfants que lui ou cette personne ont payés pour l'année. En règle générale, seul celui des deux qui a le revenu gagné le moins élevé peut avoir des frais de garde admissibles, ses frais ne pouvant alors excéder son revenu gagné. Le revenu gagné comprend, essentiellement, les traitements, salaires et autres rémunérations, le revenu net d'entreprise, les bourses d'études et certaines prestations gouvernementales, telles que les rentes d'invalidité du régime de rentes du Québec et les prestations d'assurance-emploi.

Toutefois, le particulier ayant le revenu gagné le plus élevé du ménage peut lui aussi avoir des frais de garde admissibles, si, au cours d'une période dans l'année, la personne assumant les frais d'entretien de l'enfant a été aux études, a été emprisonnée, hospitalisée ou invalide, a vécu temporairement séparée du particulier ou a été travailleur autonome. Ainsi, un ménage peut, dans certains cas, profiter du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants, malgré que l'un des conjoints n'ait aucun revenu gagné, par exemple si son entreprise n'a généré aucun bénéfice pour l'année.

⁶³ En règle générale, un enfant admissible d'un particulier est un enfant du particulier ou de son conjoint qui est âgé de moins de 16 ans à un moment de l'année, sauf si l'enfant est à la charge du particulier ou de son conjoint et atteint d'une infirmité mentale ou physique, auquel cas, il n'y a aucune restriction quant à l'âge de l'enfant.

⁶⁴ Une personne assumant les frais d'entretien d'un enfant désigne généralement une personne qui vit avec le particulier et qui est soit le conjoint du particulier, soit le père ou la mère de l'enfant. Cette notion a été introduite dans la loi il y a près de 25 ans, soit à une époque où le régime d'imposition ne reconnaissait pas les unions de fait. À l'origine, cette notion permettait de traiter les conjoints de fait de la même façon que les personnes mariées.

Bref, le particulier ayant le revenu gagné le plus élevé du ménage n'a aucuns frais de garde admissibles, sauf si les conditions mentionnées ci-dessus sont satisfaites, auquel cas, il a droit de considérer un montant donné dans ses frais de garde admissibles. Ce montant donné correspond au moindre du revenu gagné de ce particulier, de l'ensemble des frais de garde payés pour l'année par le ménage à l'égard de chaque enfant admissible, et du produit obtenu en multipliant un montant forfaitaire⁶⁵ pour chaque enfant admissible faisant l'objet de frais de garde par le nombre de semaines⁶⁶ au cours desquelles, d'une part, cette personne se trouvait dans l'une de ces situations particulières et, d'autre part, des frais de garde ont été engagés.

De surcroît, lorsqu'un particulier et la personne assumant les frais d'entretien de l'enfant sont aux études, celui d'entre eux qui a le revenu gagné le plus élevé peut généralement inclure, dans ses frais de garde admissibles, les frais de garde payés par le ménage jusqu'à concurrence du total de son revenu gagné et d'un montant additionnel⁶⁷. Ce montant additionnel permet aux étudiants de rendre admissible une partie plus importante de leurs frais. Il correspond généralement au moindre du revenu net le plus élevé entre celui du particulier et celui de la personne assumant les frais d'entretien de l'enfant et du produit obtenu en multipliant un montant forfaitaire⁶⁸ pour chaque enfant admissible faisant l'objet de frais de garde par le nombre de semaines⁶⁹ au cours desquelles le particulier et, le cas échéant, cette personne étaient aux études.

Enfin, en aucun cas, le montant des frais de garde admissibles d'un particulier pour l'année ne peut excéder le plafond annuel des frais de garde reconnus⁷⁰.

⁶⁵ Ce montant est de 250 \$ pour un enfant ayant une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques, de 175 \$ pour un enfant âgé de moins de 7 ans à la fin de l'année ou qui l'aurait été s'il avait alors été vivant, et de 100 \$ dans les autres cas.

⁶⁶ Lorsque la personne ayant le revenu gagné le moins élevé est aux études à temps partiel, le montant forfaitaire est multiplié plutôt par le nombre de mois au cours desquels cette personne a poursuivi des études à temps partiel.

⁶⁷ Ce montant additionnel est également accordé à un étudiant qui est le seul soutien de l'enfant.

⁶⁸ *Supra*, note 65.

⁶⁹ Sommairement, lorsque le particulier et, le cas échéant, la personne assumant les frais d'entretien de l'enfant sont aux études à temps partiel, le montant forfaitaire est plutôt multiplié par le nombre de mois au cours desquels le particulier et cette personne ont poursuivi des études à temps partiel.

⁷⁰ Le plafond annuel des frais de garde reconnus correspond au total du montant maximal des frais de garde pour l'année applicable à chaque enfant admissible à l'égard duquel des frais ont été engagés. Ce montant maximal est de 10 000 \$ si l'enfant a une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques, de 7 000 \$ si l'enfant est âgé de moins de 7 ans à la fin de l'année, ou l'aurait été s'il avait alors été vivant, et de 4 000 \$ dans les autres cas.

En résumé, l'exigence de répartir les frais de garde admissibles entre le particulier et la personne assumant les frais d'entretien de l'enfant en fonction, notamment, du revenu gagné complexifie de façon importante la législation fiscale. Plus concrètement, l'application des règles qui circonscrivent les frais de garde admissibles au crédit d'impôt astreint les contribuables à de nombreux calculs. En outre, comme mentionné précédemment, ces règles peuvent faire en sorte que certains particuliers ne puissent profiter pleinement du crédit d'impôt, et ce, bien qu'ils aient engagé des frais de garde pour leur permettre de travailler. En effet, un travailleur autonome, chef de famille monoparentale, et des conjoints associés tous deux dans une entreprise familiale ne peuvent, généralement, profiter du crédit d'impôt lorsque leur entreprise a subi une perte pour l'année. De même, les ménages dont l'un des conjoints travaille dans l'entreprise familiale sans toucher une rémunération n'ont souvent pas accès au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Rappelons que cette dernière situation se retrouve notamment dans le domaine agricole, où il n'est pas rare qu'un particulier s'implique activement dans l'entreprise de son conjoint sans recevoir un salaire.

□ Simplification des modalités d'application du crédit d'impôt

À compter de l'année d'imposition 2007, diverses modifications seront apportées à la législation fiscale dans le but, d'une part, de simplifier les règles régissant le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants et, d'autre part, de tendre vers une meilleure équité en permettant à un plus grand nombre de familles de bénéficier du crédit d'impôt.

De façon sommaire, les frais de garde d'enfants admissibles d'un particulier pour une année d'imposition donnée comprendront généralement tous les frais de garde d'enfants payés pour l'année par le ménage, jusqu'à concurrence du plafond annuel des frais de garde reconnus⁷¹. Ces frais ne seront plus limités par le revenu gagné du particulier ni par celui de la personne assumant les frais d'entretien de l'enfant, ces notions étant abandonnées. De plus, les frais de garde d'enfants admissibles n'auront pas à être répartis entre le particulier et son conjoint admissible pour l'année aux fins de calculer le crédit d'impôt.

Enfin, lorsque le particulier et son conjoint admissible pour l'année auront tous deux droit au crédit d'impôt, celui-ci devra alors être partagé entre eux conformément aux règles actuelles.

⁷¹ *Supra*, note 70.

■ Calcul du crédit d'impôt pour un particulier qui réside au Québec à la fin d'une année

Un particulier qui résidera au Québec à la fin d'une année d'imposition donnée⁷² pourra bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable calculé en appliquant au montant de ses frais de garde d'enfants admissibles pour l'année un taux déterminé en fonction de son revenu familial. Le taux applicable continuera de varier de 75 % à 26 % et d'être déterminé selon la table des taux applicables en vertu des règles actuelles.

■ Nouvelle définition de l'expression « frais de garde d'enfants admissibles »

Le montant des frais de garde d'enfants admissibles d'un particulier pour une année d'imposition donnée sera égal au moindre des montants suivants :

- les frais de garde d'enfants du particulier pour l'année;
- le plafond annuel des frais de garde reconnus⁷³.

■ Nouvelle définition de l'expression « frais de garde d'enfants »

Les frais de garde d'enfants d'un particulier⁷⁴ pour une année d'imposition donnée désigneront les frais qui ne sont ni prescrits ni exclus, et qui satisferont aux conditions suivantes :

- ils sont engagés au cours de l'année dans le but d'assurer, au Canada⁷⁵, à un enfant admissible du particulier des services de garde d'enfants comprenant soit des services de garde par un autre particulier ou par une garderie, soit des services assurés dans un pensionnat ou une colonie de vacances;

⁷² Aux fins de déterminer si le particulier aura droit au crédit d'impôt, lorsqu'un particulier décédera ou cessera de résider au Canada dans une année, le dernier jour de l'année d'imposition sera réputé le jour de son décès ou le dernier jour où il aura résidé au Canada.

⁷³ *Supra*, note 70.

⁷⁴ Lorsqu'un particulier sera exonéré d'impôt pour une année d'imposition donnée, les frais de garde d'enfants de ce particulier seront réputés nuls.

⁷⁵ Les exceptions concernant les particuliers qui s'absentent du Canada et ceux qui résident près de la frontière canado-américaine qui sont prévues dans la législation actuelle continueront de s'appliquer.

- ils sont engagés pour permettre au particulier, ou à son conjoint admissible⁷⁶ pour l'année, qui réside avec l'enfant au moment où les frais sont engagés, de remplir les fonctions d'une charge ou d'un emploi, d'exploiter une entreprise, seul ou comme associé y participant activement, d'effectuer de la recherche ou un travail semblable pour lequel il a reçu une subvention, de poursuivre des études dans une maison d'enseignement admissible⁷⁷ ou de rechercher activement un emploi;
- ils sont payés par le particulier, ou par son conjoint admissible pour l'année, pour des services de garde rendus dans l'année⁷⁸ par une personne résidant au Canada⁷⁹ qui n'est pas, au moment où les services sont rendus, l'une des personnes suivantes :
 - le père ou la mère de l'enfant⁸⁰;
 - une personne avec laquelle le particulier vit maritalement;
 - une personne qui réside avec le particulier et pour qui l'enfant à l'égard duquel les frais ont été engagés est un enfant admissible;
 - une personne âgée de moins de 18 ans et liée au particulier ou à la personne avec laquelle le particulier vit maritalement;
 - une personne à l'égard de laquelle soit le particulier, soit une personne qui réside avec le particulier et pour qui l'enfant à l'égard duquel les frais ont été engagés est un enfant admissible, déduit, dans le calcul de son impôt autrement à payer pour l'année, un montant au titre d'un crédit d'impôt pour personnes à charge⁸¹ ou un montant au titre du transfert de la contribution parentale reconnue⁸².

⁷⁶ Lorsque le conjoint d'un particulier sera une personne exonérée d'impôt pour une année d'imposition donnée, cette personne sera réputée ne pas être le conjoint admissible du particulier pour l'année. Toutefois, cette présomption ne s'appliquera pas aux fins du calcul du revenu familial du particulier pour l'année.

⁷⁷ À cet égard, les exigences actuelles seront conservées, de sorte que la personne devra fréquenter une telle maison d'enseignement à titre d'élève inscrit à un programme d'enseignement d'une durée minimale de trois semaines consécutives qui prévoit que chacun des élèves inscrits à ce programme doit consacrer au moins dix heures par semaine aux cours et aux travaux de ce programme, si les études sont poursuivies à temps plein, ou au moins douze heures par mois aux cours de ce programme, si les études sont poursuivies à temps partiel.

⁷⁸ Lorsqu'un particulier résidera au Canada pendant une partie d'une année d'imposition et que, pendant une autre partie de l'année, il n'y résidera pas, les services devront être rendus dans une période de l'année pendant laquelle le particulier aura résidé au Canada.

⁷⁹ *Supra*, note 75.

⁸⁰ *Supra*, note 44.

⁸¹ Soit un crédit d'impôt pour un enfant en formation professionnelle ou aux études postsecondaires, lequel est offert à l'égard d'un enfant âgé de 17 ans ou moins tout au long de l'année, soit un crédit d'impôt pour autres personnes à charge (voir la sous-section 1.2.2).

⁸² À cet égard, voir la sous-section 1.2.3.

Pour plus de précision, ne seront pas considérés comme des frais de garde d'enfants les frais qui sont prescrits et les frais qui sont exclus pour l'application de cette définition en vertu de la législation fiscale actuelle. Par conséquent, ne pourront ouvrir droit au crédit d'impôt, entre autres, les frais correspondant à la contribution réduite de 7 \$ par jour et les dépenses payées à un pensionnat ou à une colonie de vacances à l'égard d'un enfant admissible qui excèdent un montant forfaitaire⁸³ pour chaque semaine de l'année pendant laquelle l'enfant aura fréquenté un tel établissement.

Également, le particulier ne pourra prendre en considération, dans le calcul du crédit d'impôt auquel il aura droit pour une année d'imposition donnée, que les frais de garde d'enfants pour lesquels il aura produit au ministre du Revenu, avec sa déclaration de revenus pour l'année, un reçu attestant les frais de garde payés et contenant, lorsque le bénéficiaire du paiement des frais est un particulier, le numéro d'assurance sociale de celui-ci, ou, si la personne est tenue de produire une déclaration de renseignements⁸⁴, une copie de cette déclaration de renseignements.

Enfin, à l'instar des règles actuelles, seront exclus les frais de garde d'enfants pour lesquels un contribuable quelconque a droit ou a eu droit à un remboursement ou à une autre forme d'aide non imposable.

■ Cas particuliers

■ Particulier résidant au Canada hors du Québec, ayant exploité une entreprise au Québec et dont le conjoint admissible⁸⁵ réside au Québec

Un particulier qui résidera au Canada hors du Québec à la fin d'une année d'imposition donnée, aura exploité une entreprise au Québec dans l'année et aura un conjoint admissible pour l'année résidant au Québec à la fin de l'année, pourra bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable à l'égard de ses frais de garde d'enfants admissibles⁸⁶. Dans un tel cas, le crédit d'impôt sera calculé comme si ce particulier résidait au Québec à la fin de l'année.

⁸³ *Supra*, note 65.

⁸⁴ Soit le formulaire prescrit qui est le relevé 24, appelé *Frais de garde d'enfants*.

⁸⁵ *Supra*, note 76.

⁸⁶ *Supra*, note 72.

- **Particulier résidant au Canada hors du Québec, ayant exploité une entreprise au Québec et dont le conjoint admissible⁸⁷, le cas échéant, ne réside pas au Québec**

De façon que l'aide fiscale consentie à l'égard des frais de garde engagés par un ménage dont ni l'un ni l'autre des conjoints ne résidera au Québec à la fin d'une année d'imposition soit davantage en lien avec le fardeau fiscal qu'ils doivent supporter au Québec, les taux dégressifs applicables pour le calcul du crédit d'impôt seront remplacés par un taux équivalent au taux d'imposition applicable à la dernière tranche de revenu de la table d'impôt, soit, en l'occurrence, 24 %.

- **Particulier n'ayant pas de conjoint admissible ou dont le conjoint admissible n'est pas une personne résidant au Canada hors du Québec et ayant exploité une entreprise au Québec**

Un particulier qui résidera au Canada hors du Québec à la fin d'une année d'imposition donnée, qui aura exploité une entreprise au Québec dans l'année et dont le conjoint admissible pour l'année, le cas échéant, ne sera ni une personne résidant au Québec à la fin de l'année ni une personne résidant au Canada hors du Québec à la fin de l'année et ayant exploité une entreprise au Québec dans l'année, pourra bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable égal au produit obtenu en multipliant, par la proportion utilisée pour déterminer son impôt payable pour l'année⁸⁸, le montant obtenu en appliquant à ses frais de garde d'enfants admissibles pour l'année un taux équivalent au taux d'imposition applicable à la dernière tranche de revenu de la table d'impôt⁸⁹.

- **Particulier dont le conjoint admissible est également une personne résidant au Canada hors du Québec et ayant exploité une entreprise au Québec**

Tout particulier qui résidera au Canada hors du Québec à la fin d'une année d'imposition donnée, aura exploité une entreprise au Québec dans l'année et aura un conjoint admissible pour l'année qui sera également un particulier résidant au Canada hors du Québec à la fin de l'année et ayant exploité une entreprise au Québec dans l'année, pourra bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable égal au produit obtenu en multipliant, par la moyenne des proportions utilisées pour déterminer l'impôt payable pour l'année par ce particulier⁹⁰ et par son conjoint admissible pour l'année, le montant obtenu en appliquant à ses frais de garde d'enfants admissibles pour l'année un taux équivalent au taux d'imposition applicable à la dernière tranche de revenu de la table d'impôt⁹¹.

⁸⁷ *Supra*, note 76.

⁸⁸ En règle générale, cette proportion est celle qui existe entre le revenu du particulier gagné au Québec, soit le revenu d'entreprise attribuable à un établissement de l'entreprise au Québec, et son revenu gagné au Québec et ailleurs.

⁸⁹ *Supra*, note 72.

⁹⁰ *Supra*, note 88.

⁹¹ *Supra*, note 72.

1.6 Bonification du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité

Les activités reliées à la procréation assistée⁹² se sont considérablement développées au cours des dernières années, en nombre et en diversité. La demande de traitements s'est également accrue, et tout semble indiquer la poursuite de cette croissance. En effet, de nouvelles réalités sociales tendent à influencer à la hausse la demande pour des services de procréation assistée. Des familles plus tardives dans un contexte où la fertilité diminue avec l'âge, la reconnaissance de familles non traditionnelles (monoparentales ou parents de même sexe), le développement d'outils technologiques permettant de traiter de plus en plus de causes d'infertilité, la médiatisation des services de procréation assistée et l'augmentation des taux de succès ne sont que quelques-uns des facteurs expliquant l'ampleur qu'ont pris ces services.

Au début des années 2000, le ministère de la Santé et des Services sociaux a réalisé une enquête sur les activités de procréation assistée offertes dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et dans les cliniques privées du territoire québécois. Bien que cette enquête ait permis de confirmer la qualité des services offerts au Québec, elle a également révélé qu'il serait pertinent d'encadrer les activités de procréation assistée.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a donc présenté à l'Assemblée nationale un projet de loi, *Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée et modifiant d'autres dispositions législatives*, qui vise :

- à promouvoir une pratique de qualité, sécuritaire et éthique, par l'application des plus hauts standards en la matière;
- à favoriser l'amélioration continue des services, par la mise en œuvre de mécanismes de suivi des activités de procréation assistée.

Dans le cadre de l'étude de ce projet de loi, la Commission des affaires sociales a procédé à des consultations particulières. Plusieurs des personnes consultées à cette occasion ont recommandé la mise en place d'une politique visant notamment à limiter le nombre d'embryons créés *in vitro* qui peuvent être transférés au cours d'un cycle.

⁹² La procréation assistée comprend l'ensemble des activités cliniques et de recherche qui visent le soutien à la reproduction humaine par des techniques médicales ou pharmaceutiques ou des manipulations de laboratoire.

Compte tenu des risques associés aux grossesses multiples pour la santé des femmes et celle des enfants à naître, les bienfaits d'une telle politique seraient indéniables. Toutefois, en limitant le nombre d'embryons qui peuvent être transférés, les chances de succès d'un traitement s'en trouveraient réduites. Le nombre de tentatives nécessaires pourrait donc augmenter et, de ce fait, occasionner des frais additionnels pour certaines des personnes ayant recours à cette technique de procréation.

Les personnes qui font appel à l'une des deux principales techniques de procréation médicalement assistée, soit l'insémination artificielle ou la fécondation *in vitro*, bénéficient, depuis l'année 2000, d'une aide financière qui est accordée sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable.

Les frais admissibles à ce crédit d'impôt comprennent les montants payés à un médecin ou à un centre hospitalier privé ainsi que ceux payés pour des médicaments prescrits par un médecin et enregistrés par un pharmacien pour des traitements d'insémination artificielle ou de fécondation *in vitro*.

Actuellement, ce crédit d'impôt, pour un particulier, est égal à 30 % des frais admissibles, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ de frais, payés par le particulier ou son conjoint dans une année. Ainsi, le montant du crédit d'impôt dont peut bénéficier une personne qui emprunte la voie médicale pour avoir un enfant peut atteindre 6 000 \$ par année.

Étant donné que la mise en place d'une politique limitant le nombre d'embryons créés *in vitro* susceptibles d'être transférés au cours d'un cycle pourrait entraîner une augmentation du nombre de tentatives nécessaires, les modalités d'application du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité seront modifiées pour prévoir que le taux applicable aux frais reliés à une fécondation *in vitro* pour une troisième tentative ou pour toute tentative additionnelle passera de 30 % à 50 %.

Pour plus de précision, aux fins du compte des tentatives, une nouvelle suite est réputée débiter après la naissance d'un enfant qui naît vivant et viable.

Par ailleurs, afin de préserver l'intégrité de toute politique québécoise sur la fécondation *in vitro* qui pourrait être mise en place, la législation fiscale sera modifiée pour prévoir que les frais reliés à une fécondation *in vitro* qui n'aura pas été faite dans le respect d'une telle politique ne seront pas considérés comme des frais admissibles pour l'application du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité et du crédit d'impôt non remboursable pour frais médicaux.

Ces modifications s'appliqueront à un transfert d'embryon fait à compter du jour suivant la date d'entrée en vigueur de la politique québécoise sur la fécondation *in vitro*.

2. MESURES RELATIVES AUX ENTREPRISES

2.1 Prolongation et bonification du crédit de taxe sur le capital

Une société ayant un établissement au Québec à un moment quelconque d'une année d'imposition est assujettie à la taxe sur le capital, calculée sur la base du capital versé montré à ses états financiers, pour l'année, préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

À l'occasion du Discours sur le budget du 21 avril 2005, un crédit de taxe sur le capital a été mis en place afin d'encourager les sociétés, autres que les institutions financières, à réaliser des investissements dans certains secteurs. Sommairement, ce crédit de taxe sur le capital permet à une société qui réalise un investissement admissible, au cours d'une année d'imposition, de bénéficier d'un crédit non remboursable de taxe sur le capital, pour cette année d'imposition, égal à 5 % du montant de cet investissement admissible. Dans le cadre du Discours sur le budget du 23 mars 2006, ce crédit de taxe sur le capital a fait l'objet, à l'égard de certains investissements dans le secteur forestier, d'une majoration du taux à 15 % et d'une prolongation de sa durée.

Le secteur manufacturier québécois est aux prises avec une concurrence mondiale de plus en plus intense. Dans ce contexte, l'investissement en machines et en matériel constitue un élément essentiel à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Aussi, afin de soutenir et d'accélérer les efforts des entreprises dans la modernisation de leurs machines et de leur matériel, deux bonifications seront apportées au crédit de taxe sur le capital. Ainsi, le taux du crédit de base sera porté à 10 % du montant des investissements admissibles et la période au cours de laquelle des investissements peuvent être effectués sera prolongée. De plus, la période au cours de laquelle les investissements visés par le crédit majoré de 15 % peuvent être effectués, sera également prolongée.

2.1.1 Prolongation et bonification du crédit de base de 5 %

De façon sommaire, le crédit de taxe sur le capital permet à une société, autre qu'une institution financière, qui réalise un investissement admissible au cours d'une année d'imposition, de bénéficier d'un crédit non remboursable de taxe sur le capital, pour cette année d'imposition, égal à 5 % du montant de cet investissement admissible.

Ainsi, une société peut bénéficier de ce crédit de taxe sur le capital, pour une année d'imposition, jusqu'à concurrence de la taxe sur le capital payable par ailleurs par elle pour cette année d'imposition. Lorsque le crédit de taxe sur le capital excède la taxe sur le capital payable par ailleurs par la société pour l'année d'imposition, cet excédent peut être reporté aux années d'imposition suivantes, en diminution de la taxe sur le capital payable par elle pour ces années.

Les investissements admissibles pour l'application de ce crédit de taxe sur le capital sont le matériel de fabrication et de transformation, soit les biens de la catégorie 43⁹³. De plus, ces biens doivent, sous réserve de certaines règles transitoires, être acquis avant le 1^{er} janvier 2008.

Afin de stimuler davantage les investissements dans le matériel de fabrication et de transformation, la période au cours de laquelle de tels investissements peuvent être effectués sera prolongée de cinq ans et le taux du crédit de taxe sur le capital sera augmenté à 10 % à l'égard de tels investissements.

Les biens visés par la majoration du taux du crédit de taxe sur le capital à 10 % seront les biens de la catégorie 43, acquis après le jour du discours sur le budget et avant le 1^{er} janvier 2013, sauf :

- s'ils sont acquis conformément à une obligation écrite contractée au plus tard le jour du discours sur le budget;
- si la construction de ces biens, par le contribuable ou pour son compte, était commencée le jour du discours sur le budget.

Pour plus de précision, et sous réserve des règles transitoires déjà prévues, les biens de la catégorie 43 acquis conformément à une obligation écrite contractée au plus tard le jour du discours sur le budget ou dont la construction, par le contribuable ou pour son compte, était commencée le jour du discours sur le budget, seront des investissements admissibles pour le crédit de taxe sur le capital de 5 %.

2.1.2 Prolongation du crédit majoré de 15 %

À l'occasion du Discours sur le budget du 23 mars 2006, le taux du crédit de taxe sur le capital a été majoré à 15 % à l'égard de certains investissements réalisés dans le secteur forestier soit, sommairement, les biens de la catégorie 43 utilisés principalement dans les activités de scieries et de préservation du bois, les activités de fabrication de placages, de contreplaqués et de produits en bois reconstitué, à l'exclusion des activités de fabrication de produits de charpente en bois et les activités d'usines de pâte à papier, de papier et de carton.

⁹³ Ces biens doivent toutefois respecter certaines conditions afin de se qualifier d'investissement admissible, entre autres l'obligation de commencer à être utilisés dans un délai raisonnable, pendant une période d'au moins 730 jours, uniquement au Québec et principalement dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise. De même, il doit s'agir de biens neufs.

Ces biens doivent, sous réserve de certaines règles transitoires, être acquis avant le 1^{er} janvier 2010.

Afin de favoriser les investissements dans la modernisation des entreprises du secteur forestier, la période au cours de laquelle de tels investissements peuvent être effectués sera prolongée de trois ans. Ainsi, les biens visés par le taux bonifié de 15 % du crédit de taxe sur le capital dans le secteur forestier devront, sous réserve des règles transitoires déjà prévues⁹⁴, être acquis avant le 1^{er} janvier 2013.

2.2 Hausse du seuil d'exemption de la taxe sur le capital d'une société agricole ou d'une société qui exploite une entreprise de pêche

Une société ayant un établissement au Québec à un moment quelconque d'une année d'imposition est assujettie à la taxe sur le capital, calculée sur la base du capital versé montré à ses états financiers, pour l'année, préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Une société agricole ou une société dont les activités consistent principalement à exploiter une entreprise de pêche peut généralement déduire, pour l'application de la taxe sur le capital, un montant de 400 000 \$ dans le calcul de son capital versé⁹⁵. Essentiellement, cette déduction vise à reconnaître le niveau élevé de capitalisation requis dans ces secteurs d'activité, par rapport aux revenus qu'ils génèrent.

Afin de soutenir le développement de ces secteurs d'activité et de mieux refléter le niveau important d'investissement qui y est requis, le montant de la déduction dans le calcul du capital versé d'une société agricole ou d'une société qui exploite une entreprise de pêche sera haussé de 400 000 \$ à 5 millions de dollars.

Cette modification s'appliquera à l'égard d'une année d'imposition se terminant après le jour du discours sur le budget. Dans le cas d'une année d'imposition qui comprendra ce jour, la hausse de cette exemption correspondra à la proportion de 4,6 millions de dollars, représentée par le rapport entre le nombre de jours de l'année d'imposition qui suivent le jour du discours sur le budget et le nombre de jours de cette année d'imposition.

⁹⁴ Ainsi, les biens acquis conformément à une obligation écrite contractée avant le 24 mars 2006 ou dont la construction, le cas échéant, par l'acquéreur ou pour son compte, était commencée le 23 mars 2006, ne pourront se qualifier d'investissement admissible.

⁹⁵ Cette déduction s'applique en plus de la déduction de base de 1 million de dollars dans le calcul du capital versé.

2.3 Réduction importante du taux d'imposition des sociétés applicable au revenu passif

Une société ayant un établissement au Québec est assujettie au paiement d'un impôt sur son revenu imposable. Le taux général de cet impôt est de 16,25 % mais une réduction de ce taux général est accordée à l'égard du revenu actif. En conséquence, un taux de 16,25 % est appliqué au revenu passif, alors qu'un taux moindre est appliqué au revenu actif.

À l'occasion du Discours sur le budget du 21 avril 2005, un réaménagement de l'impôt sur le revenu des sociétés applicable au revenu actif a été annoncé. Ce réaménagement s'échelonne sur plusieurs années.

Le tableau ci-dessous présente les taux d'imposition d'une grande société applicables au revenu actif⁹⁶ pour les années 2007 et suivantes.

TABLEAU A.5

Taux d'imposition applicables au revenu actif (en pourcentage)

	2007	2008	2009
Taux d'imposition applicables au revenu actif	9,9	11,4	11,9

Note : Les augmentations de taux entrent en vigueur le 1^{er} janvier des années 2008 et 2009. Aussi, lorsque l'année d'imposition d'une société ne coïncide pas avec l'année civile, le taux d'imposition est pondéré en fonction du nombre de jours de l'année d'imposition compris dans chacune des deux années civiles.

Afin de réduire de façon importante le taux d'imposition des sociétés applicable au revenu passif, le taux d'imposition applicable à ce type de revenu sera ramené au taux d'imposition applicable au revenu actif non admissible à la déduction pour petite entreprise.

Le tableau ci-dessous présente les taux d'imposition d'une société applicables au revenu passif avant et après les présentes modifications.

TABLEAU A.6

Taux d'imposition applicables au revenu passif (en pourcentage)

	2007 jusqu'au budget	2007 après le budget	2008	2009
Taux d'imposition applicables au revenu passif	16,25	9,9	11,4	11,9

⁹⁶ Les sociétés privées dont le capital versé est inférieur à 15 millions de dollars peuvent bénéficier d'un taux d'imposition moindre à l'égard de leur revenu admissible à la déduction pour petite entreprise, lequel est égal à 8 %.

Les nouveaux taux entreront en vigueur respectivement à compter du jour qui suit celui du discours sur le budget, le 1^{er} janvier 2008 et le 1^{er} janvier 2009.

Dans le cas où l'année d'imposition d'une société comprendra des périodes chevauchant les dates de changement de taux, le taux d'imposition effectivement applicable pour cette année d'imposition sera un taux d'imposition pondéré, reflétant le nombre de jours de l'année d'imposition compris dans chacune de ces périodes.

Pour plus de précision, les acomptes provisionnels d'une société, pour une année d'imposition qui comprendra des périodes chevauchant les dates de changement de taux, devront être calculés selon le taux d'imposition pondéré applicable à cette année d'imposition.

Dans le cas particulier des acomptes provisionnels d'une société dont l'année d'imposition chevauchera le jour du discours sur le budget, ceux-ci devront être ajustés, selon les règles usuelles, à compter du premier acompte qui suivra ce jour, et ce, afin de prendre en considération les effets des présentes modifications.

Cette importante réduction de taux rendra le régime fiscal québécois plus concurrentiel avec les taux appliqués dans les autres juridictions canadiennes.

De plus, en prenant en considération le régime fédéral d'imposition, cette réduction de taux d'imposition des sociétés permettra d'atteindre une certaine neutralité dans l'imposition des revenus de placement, que ceux-ci soient gagnés directement par un particulier ou par l'entremise d'une société.

Enfin, pour plus de précision, le traitement fiscal québécois des dividendes versés à même les revenus de placement demeurera inchangé. Aussi, un dividende versé à un particulier à même les revenus de placement, selon les paramètres de calcul fédéraux utilisés dans le régime fiscal québécois⁹⁷, continuera de faire l'objet d'une majoration de 25 % du revenu de dividendes et de donner droit à un crédit d'impôt pour dividendes égal à 8 % du montant du dividende majoré.

⁹⁷ Rappelons que le régime fiscal québécois distingue deux types de dividendes (déterminés ou non) assujettis chacun à un traitement fiscal différent. Or, la qualification d'un dividende à titre de dividende déterminé ou non est effectuée selon les paramètres du régime fiscal fédéral et la réduction du taux d'imposition des sociétés applicable au revenu passif ne changera pas cette situation.

2.4 Mesures relatives à la recherche scientifique et au développement expérimental

2.4.1 Modification à l'obligation d'exploiter une entreprise dans un établissement situé au Québec

À l'occasion du Discours sur le budget du 21 avril 2005, la législation fiscale a été modifiée afin de recentrer vers les entreprises québécoises l'aide fiscale consentie en vertu du crédit d'impôt remboursable pour la R-D salaire, du crédit d'impôt remboursable pour la R-D universitaire et du crédit d'impôt remboursable pour la R-D précompétitive. Ce dernier crédit d'impôt remboursable a été aboli à l'occasion du Discours sur le budget du 23 mars 2006, mais un nouveau crédit d'impôt remboursable a alors été instauré relativement aux partenariats privés.

Ainsi, la politique fiscale a été modifiée à cette occasion afin que l'aide fiscale ne soit plus accordée pour les activités de R-D en elles-mêmes effectuées au Québec, mais qu'elle soit plutôt accordée accessoirement aux entreprises québécoises qui réalisent des activités commerciales au Québec.

Or, les travaux de R-D réalisés au Québec constituent une activité économique en soi qui peut générer des retombées positives pour l'ensemble de la société québécoise, et l'accroissement des travaux de R-D sur le territoire du Québec contribue à l'atteinte de l'objectif du gouvernement d'augmenter les dépenses de R-D jusqu'à 3 % du PIB d'ici 2010.

Dans ce contexte, la législation fiscale sera modifiée de façon qu'une personne ou une société de personnes qui exploite une entreprise au Canada et qui effectue au Québec des travaux de R-D, ou qui fait effectuer de tels travaux pour son compte au Québec, puisse être admissible au crédit d'impôt remboursable pour la R-D salaire, au crédit d'impôt remboursable pour la R-D universitaire, au crédit d'impôt remboursable pour la R-D précompétitive et au crédit d'impôt remboursable pour la R-D concernant les partenariats privés.

Cette modification s'appliquera aux dépenses de R-D engagées par une personne ou une société de personnes relativement à une entreprise qu'elle exploite au Canada et dont l'exercice financier a débuté après le 21 avril 2005.

Par ailleurs, une modification additionnelle sera apportée à la législation fiscale de façon que les dépenses de R-D engagées dans un exercice financier qui a débuté après le 21 avril 2005 par une personne ou une société de personnes dont l'admissibilité aux crédits d'impôt remboursables pour la R-D a été affectée par la modification annoncée à l'occasion du Discours sur le budget du 21 avril 2005, puissent faire l'objet d'une demande de crédit d'impôt remboursable pour la R-D, et ce, au plus tardif des deux jours suivants, soit le 31 août 2008, soit le dernier jour d'une période de douze mois qui suit la date d'échéance de production pour l'année d'imposition dans laquelle ces dépenses ont été engagées.

2.4.2 Reconnaissance d'un centre de recherche public admissible

Un contribuable peut obtenir un crédit d'impôt remboursable pour la R-D universitaire de 35 % relativement à des activités de R-D lorsque celles-ci sont effectuées par un centre de recherche public admissible, dans le cadre d'un contrat que le contribuable conclut avec un tel centre.

À cet égard, il appartient au ministère des Finances de reconnaître un centre de recherche à titre de centre de recherche public admissible.

Plus précisément, afin d'être reconnu à titre de centre de recherche public admissible pour l'application du crédit d'impôt pour la R-D universitaire, un centre de recherche doit démontrer sa capacité, sur le plan des ressources humaines, matérielles et financières, à réaliser des travaux de R-D pour le compte d'entreprises. Ainsi, les employés doivent posséder les qualifications requises pour réaliser les travaux de R-D confiés en sous-traitance au centre de recherche, et le centre de recherche doit disposer des locaux et des équipements lui permettant de conduire ces travaux, et ce, dans son champ d'expertise.

De plus, le financement du centre de recherche doit provenir principalement de fonds publics.

Par ailleurs, tous les centres de recherche reconnus par le ministère des Finances à titre de centre de recherche public admissible, pour l'application du crédit d'impôt pour la R-D universitaire, doivent confirmer annuellement au ministère des Finances qu'ils répondent aux critères d'admissibilité énumérés précédemment. Cette déclaration annuelle se rapporte à une année civile, et elle doit être transmise au plus tard le dernier jour de février suivant cette année civile.

Enfin, un centre de recherche public admissible doit aviser le ministère des Finances dès que se produit un changement, en matière de ressources humaines, matérielles ou financières, qui pourrait compromettre sa capacité à réaliser des travaux de R-D pour le compte d'entreprises ou à satisfaire à l'exigence relative à la provenance de son financement.

Un nouveau centre de recherche sera reconnu pour l'application du crédit d'impôt pour la R-D universitaire, soit le Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi (CSSS de Chicoutimi).

Cette reconnaissance s'appliquera à l'égard de la R-D effectuée après le 31 décembre 2005, en vertu d'un contrat de recherche admissible conclu après cette date.

2.5 Réduction progressive du congé fiscal accordé aux PME manufacturières des régions ressources éloignées

À l'occasion du Discours sur le budget du 29 mars 2001, un congé fiscal de dix ans a été instauré pour les petites et moyennes entreprises (PME) manufacturières des régions ressources éloignées, afin de stimuler le développement économique de ces régions où la situation de l'emploi est la plus difficile.

De façon générale, une société dont l'ensemble des activités consiste principalement en l'exploitation d'une entreprise de fabrication ou de transformation dans une des régions ressources éloignées du Québec peut bénéficier, jusqu'au 31 décembre 2010, d'un congé fiscal relativement à cette entreprise, à l'égard de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur le capital et de la cotisation des employeurs au Fonds des services de santé (FSS).

Plus précisément, une société bénéficie pleinement du congé fiscal pour une année d'imposition lorsque son capital versé applicable pour cette année, calculé sur une base consolidée, n'excède pas 20 millions de dollars. Cependant, un congé fiscal partiel est accordé, pour une année d'imposition, lorsque le capital versé applicable pour cette année, calculé sur une base consolidée, se situe entre 20 et 30 millions de dollars.

Le gouvernement a été sensibilisé par certains intervenants régionaux au fait qu'une mesure fiscale ciblant seulement certaines régions du Québec peut entraîner une concurrence interrégionale non souhaitable. Par ailleurs, dans un contexte où la mondialisation des marchés et la montée des économies émergentes affectent l'ensemble des entreprises québécoises, il importe que l'intervention gouvernementale soit orientée davantage vers des mesures liées à l'atteinte d'objectifs précis de création d'emplois ou d'investissements.

Aussi, afin de favoriser davantage une saine concurrence entre les différentes régions du Québec, la législation fiscale sera modifiée pour réduire l'aide fiscale accordée aux PME manufacturières des régions ressources éloignées, selon les modalités décrites ci-dessous. De façon plus précise, le pourcentage de congé fiscal dont peut bénéficier une société sera réduit pour les années civiles 2008, 2009 et 2010.

TABLEAU A.7

Congé fiscal accordé
(en pourcentage)

	Actuel	2008	2009	2010
Congé fiscal accordé	75	50	25	25

Note : La modification de taux entrera en vigueur le 1^{er} janvier de chaque année.

□ Revenu admissible au congé d'impôt sur le revenu

Selon les règles actuelles, une société admissible peut bénéficier du congé fiscal sur 75 % du montant de son revenu provenant d'une entreprise admissible. Ce congé fiscal prend la forme d'une déduction dans le calcul du revenu imposable.

La législation fiscale sera modifiée de façon que la déduction dont pourra bénéficier une société admissible, dans le calcul de son revenu imposable pour une année d'imposition, soit égale à 50 % du montant de son revenu provenant d'une entreprise admissible pour l'année civile 2008, et à 25 % pour les années civiles 2009 et 2010.

Par ailleurs, lorsque le capital versé d'une société admissible applicable pour une année d'imposition donnée sera supérieur à 20 millions de dollars mais inférieur à 30 millions de dollars, le revenu provenant d'une entreprise admissible qui pourra faire l'objet d'une déduction continuera d'être réduit de façon linéaire. La déduction sera alors égale au revenu provenant d'une entreprise admissible, multiplié par le résultat de la formule suivante :

$$50 \%^{98} \times \left[1 - \frac{(\text{capital versé calculé sur une base consolidée} - 20 \text{ millions de dollars})}{10 \text{ millions de dollars}} \right]$$

Ainsi, lorsque le capital versé, calculé sur une base consolidée, sera égal ou supérieur à 30 millions de dollars, aucune déduction ne sera accordée.

Dans le cas où l'année d'imposition de la société admissible ne coïncidera pas avec une année civile visée par le changement de taux, cette modification s'appliquera proportionnellement au nombre de jours de cette année d'imposition compris dans l'année civile visée par le changement de taux.

Une société admissible devra ajuster ses acomptes provisionnels, selon les règles usuelles, afin de prendre en considération les effets de la présente modification.

⁹⁸ Ce taux sera de 25 % à compter du 1^{er} janvier 2009.

□ Capital versé admissible au congé fiscal à l'égard de la taxe sur le capital

Une société admissible peut bénéficier, pour chaque année d'imposition, d'un congé fiscal à l'égard de la taxe sur le capital. Ce congé prend la forme d'une déduction dans le calcul du capital versé, laquelle correspond, sous réserve des réductions indiquées ci-après, à 75 % du montant de ce capital versé.

Par ailleurs, cette déduction est réduite de façon linéaire lorsque le capital versé d'une société admissible applicable pour une année d'imposition, calculé sur une base consolidée⁹⁹, se situe entre 20 et 30 millions de dollars. Aucune déduction n'est accordée lorsque le capital versé applicable pour cette année, calculé sur une base consolidée, est égal ou supérieur à 30 millions de dollars.

La législation fiscale sera modifiée de façon que la déduction dont pourra bénéficier une société admissible, dans le calcul de son capital versé pour une année d'imposition, soit égale à 50 % du montant de ce capital versé pour l'année civile 2008, et à 25 % pour les années civiles 2009 et 2010.

Pour plus de précision, lorsque le capital versé d'une société admissible applicable pour une année d'imposition sera supérieur à 20 millions de dollars mais inférieur à 30 millions de dollars, la déduction dans le calcul du capital versé dont pourra bénéficier la société admissible, à l'égard de cette année d'imposition, sera réduite de façon linéaire, selon la formule indiquée précédemment.

Dans le cas où l'année d'imposition de la société admissible ne coïncidera pas avec une année civile visée par le changement de taux, cette modification s'appliquera proportionnellement au nombre de jours de cette année d'imposition compris dans l'année civile visée par le changement de taux.

Une société admissible devra ajuster ses acomptes provisionnels, selon les règles usuelles, afin de prendre en considération les effets de la présente modification.

□ Congé fiscal relativement à la cotisation des employeurs au FSS

Une société admissible peut bénéficier d'un congé fiscal relativement à la cotisation des employeurs au FSS, à l'égard des salaires versés ou réputés versés au cours de sa période de congé fiscal. Sous réserve des restrictions indiquées ci-après, ce congé fiscal s'applique, pour une année d'imposition, à 75 % des salaires versés ou réputés versés par une société admissible au cours de cette année d'imposition.

⁹⁹ Les règles relatives au calcul du capital versé d'une société, sur une base consolidée, ont été précisées dans le cadre du Discours sur le budget du 29 mars 2001. De façon sommaire, le capital versé d'une société admissible est calculé en considérant, entre autres, le capital versé attribuable aux sociétés associées. De plus, le capital versé d'une société, calculé sur une base consolidée, doit être déterminé comme si aucune société ne pouvait bénéficier d'une déduction dans le calcul de son capital versé à l'égard du congé fiscal de dix ans pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées.

Toutefois, l'exemption de la cotisation des employeurs au FSS applicable aux périodes de paie se terminant dans une année d'imposition est réduite de façon linéaire lorsque le capital versé d'une société admissible applicable, pour une année d'imposition, est supérieur à 20 millions de dollars mais inférieur à 30 millions de dollars. Aucune exemption n'est accordée lorsque le capital versé, calculé sur une base consolidée, est égal ou supérieur à 30 millions de dollars.

La législation fiscale sera modifiée de façon que le congé fiscal relativement à la cotisation des employeurs au FSS dont pourra bénéficier une société admissible, pour une année d'imposition, s'applique à 50 % des salaires versés ou réputés versés par une société admissible au cours de cette année d'imposition, relativement aux salaires versés ou réputés versés après le 31 décembre 2007 et avant le 1^{er} janvier 2009.

Pour plus de précision, lorsque le capital versé d'une société admissible applicable pour une année d'imposition sera supérieur à 20 millions de dollars mais inférieur à 30 millions de dollars, l'exemption de la cotisation des employeurs au FSS applicable aux périodes de paie se terminant dans cette année d'imposition sera réduite de façon linéaire, selon la formule indiquée précédemment.

Par ailleurs, à l'égard des salaires versés ou réputés versés après le 31 décembre 2008 et avant le 1^{er} janvier 2011, le congé fiscal relativement à la cotisation des employeurs au FSS dont pourra bénéficier une société admissible, pour une année d'imposition, s'appliquera à 25 % des salaires versés ou réputés versés par une société admissible.

2.6 Mesures relatives à la culture

Depuis plusieurs années, le gouvernement privilégie le recours aux crédits d'impôt pour soutenir les différentes industries culturelles québécoises. Ces crédits d'impôt sont le crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise, le crédit d'impôt pour services de production cinématographique, le crédit d'impôt pour le doublage de films, le crédit d'impôt pour la production de spectacles, le crédit d'impôt pour la production d'enregistrements sonores ainsi que le crédit d'impôt pour l'édition de livres.

Des modifications seront apportées à ces crédits d'impôt afin d'assurer que les objectifs qu'ils poursuivent sont atteints.

2.6.1 Ajustements au crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise

Le crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise porte sur les dépenses de main-d'œuvre engagées par une société qui produit un film québécois, et correspond généralement à 29,1667 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles engagées pour produire le film. Toutefois, les dépenses de main-d'œuvre donnant droit à ce crédit d'impôt ne peuvent excéder 50 % des frais de production du film, de sorte que l'aide fiscale ne peut généralement dépasser 14,58335 % de ces frais.

Dans le cadre de l'application de ce crédit d'impôt, un taux bonifié de crédit d'impôt de 39,375 % est applicable à l'égard des dépenses de main-d'œuvre liées à la production de certains longs métrages et de certains documentaires de langue française, de sorte que l'aide fiscale à cet égard peut atteindre 19,6875 % des frais de production de ces films.

Pour qu'une production soit reconnue à titre de film québécois, le *Règlement sur la reconnaissance d'un film comme film québécois* (Règlement) prévoit que celle-ci doit répondre à des critères relatifs, entre autres, au type de production, aux personnes qui ont occupé certains postes visés de création et au pourcentage des frais de production engagés au Québec.

Bonification du taux de crédit d'impôt pour les courts et moyens métrages de langue française

Actuellement, seuls un long métrage de fiction et un documentaire unique peuvent donner ouverture à un taux bonifié à l'égard des dépenses de main-d'œuvre liées à une production de langue française.

Pour appuyer un secteur de l'industrie en pleine émergence et favoriser le développement de la relève, le taux bonifié du crédit d'impôt, soit 39,375 %, s'appliquera désormais également aux courts et moyens métrages de fiction, à l'égard des dépenses de main-d'œuvre liées à une telle production de langue française.

Plus précisément, le Règlement sera modifié pour prévoir qu'un court ou moyen métrage de fiction, qui satisfait par ailleurs aux critères de forme et de contenu prévus par le Règlement, sera une production admissible pour l'application de la bonification du crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise à l'égard des dépenses de main-d'œuvre liées à une production de langue française.

Pour plus de précision, cette modification n'aura pas pour effet de modifier les critères de certification applicables par ailleurs à une production pour donner ouverture à la bonification pour la langue française. Ainsi, un court ou moyen métrage de fiction devra entre autres satisfaire à la grille de pointage visant le personnel de création et avoir été scénarisé en langue française pour donner ouverture au taux bonifié de crédit d'impôt.

Cette modification s'appliquera à une production cinématographique ou télévisuelle à l'égard de laquelle une demande de décision préalable, ou une demande de certification finale lorsque aucune demande de décision préalable n'aura été déposée relativement à cette production, sera déposée auprès de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) après le jour du discours sur le budget.

Toutefois, cette modification ne s'appliquera pas à une production cinématographique ou télévisuelle dont les travaux de tournage étaient complétés le jour du discours sur le budget.

□ Admissibilité de certains jeux, questionnaires et concours

Depuis l'entrée en vigueur du crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise, le Règlement énonce les catégories de productions qui sont admissibles à ce crédit d'impôt ainsi que les catégories de productions qui sont exclues.

Historiquement, les jeux, les questionnaires et les concours ont été exclus de l'admissibilité au crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise. En effet, ces catégories figuraient déjà dans la première liste des productions exclues introduite en 1990.

Or, certaines des productions de ce genre seraient également qualifiables d'émissions télévisuelles de type variétés.

Dans ce contexte, le Règlement sera modifié pour prévoir que les jeux, les questionnaires et les concours sont des productions admissibles à une reconnaissance à titre de film québécois s'ils sont essentiellement de la nature d'une émission de variétés.

Pour plus de précision, cette modification n'aura pas pour effet de modifier les critères de certification applicables par ailleurs à une émission télévisuelle de type variétés. Ainsi, un jeu, un questionnaire ou un concours sera essentiellement de la nature d'une émission de variétés si, par exemple, il est composé, pour au moins les deux tiers de son contenu, de prestations d'artistes de la scène.

Cette modification s'appliquera à une production cinématographique ou télévisuelle à l'égard de laquelle une demande de décision préalable, ou une demande de certification finale lorsque aucune demande de décision préalable n'aura été déposée relativement à cette production, sera déposée auprès de la SODEC après le jour du discours sur le budget.

Toutefois, cette modification ne s'appliquera pas à une production cinématographique ou télévisuelle ou à une série télévisuelle lorsque les travaux de tournage de cette production, ou de tous les épisodes de cette série, étaient complétés le jour du discours sur le budget.

☐ Aide gouvernementale et non gouvernementale

De façon générale, le montant de toute aide gouvernementale et non gouvernementale, sauf un montant exclu, qu'une société a reçu ou est en droit de recevoir, doit réduire le montant des dépenses de main-d'œuvre ou des frais de production, selon le cas, dans le cadre du calcul du crédit d'impôt auquel la société a droit.

De plus, le montant de toute contribution financière attribuable à une production cinématographique ou télévisuelle, quelle qu'en soit la forme, provenant, directement ou indirectement, d'un gouvernement, d'une municipalité ou d'une autre administration, autre qu'un montant provenant d'un organisme public du domaine culturel, est considéré comme un montant d'aide réducteur pour l'application du crédit d'impôt.

Toutefois, il a été précisé que les revenus d'exploitation ne sont pas des contributions financières visées par la notion d'aide gouvernementale et non gouvernementale et, en conséquence, qu'ils ne réduisent pas le montant des dépenses de main-d'œuvre ou des frais de production, selon le cas, dans le cadre du calcul du crédit d'impôt.

Quoique cette précision ne modifiait en rien la politique fiscale applicable à l'égard des contributions financières provenant d'un organisme public, l'instauration de l'exception applicable aux revenus d'exploitation a provoqué la reprise des débats à l'égard de la notion d'aide gouvernementale et non gouvernementale.

Dans ce contexte, la législation fiscale sera modifiée pour retirer l'exception relative aux revenus d'exploitation dans le cadre de l'application de la notion d'aide gouvernementale et non gouvernementale. En conséquence, seuls les montants exclus ne seront pas des montants réducteurs dans le cadre du calcul du crédit d'impôt auquel une société a droit.

Cette modification s'appliquera à l'égard d'un montant reçu ou à recevoir après le jour du discours sur le budget.

❑ Nouveau montant d'aide exclu

En corollaire de la modification apportée à la notion d'aide gouvernementale et non gouvernementale relativement à l'exception touchant les revenus d'exploitation, la législation sera modifiée de manière à prévoir que les droits payés par un télédiffuseur public constituent un montant d'aide exclu pour l'application du crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise.

Cette modification s'appliquera à l'égard d'un montant reçu ou à recevoir après le jour du discours sur le budget.

2.6.2 Modifications de concordance relativement à certains crédits d'impôt remboursables du domaine culturel

❑ Modifications aux catégories de productions admissibles

De façon générale, les catégories de productions admissibles et les catégories de productions exclues, pour l'application du crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique et du crédit d'impôt remboursable pour le doublage de films, sont les mêmes que celles prévues pour l'application du crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise, abstraction faite des normes relatives au contenu québécois.

Dans ce contexte, des modifications seront apportées à la réglementation relative au crédit d'impôt pour services de production cinématographique et à celle relative au crédit d'impôt pour le doublage de films, pour prévoir que les jeux, les questionnaires et les concours qui sont essentiellement de la nature d'une émission de variétés sont des productions donnant ouverture à ces crédits d'impôt.

Ces modifications s'appliqueront :

- dans le cas du crédit d'impôt pour services de production cinématographique, à l'égard d'une production pour laquelle une demande de décision préalable, ou une demande de certification finale lorsque aucune demande de décision préalable n'aura été déposée, sera déposée auprès de la SODEC après le jour du discours sur le budget;
- dans le cas du crédit d'impôt pour le doublage de films, à l'égard d'une production qui a fait l'objet d'un doublage et pour laquelle une demande de certification finale aura été déposée auprès de la SODEC après le jour du discours sur le budget.

Toutefois, dans le cadre de l'application de ces deux crédits d'impôt, ces modifications ne s'appliqueront pas à une production cinématographique ou télévisuelle ou à une série télévisuelle lorsque les travaux de tournage ou de doublage de cette production, ou de tous les épisodes de cette série, étaient complétés le jour du discours sur le budget.

Aide gouvernementale et non gouvernementale

À l'instar de la modification relative au crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise décrite précédemment, l'exclusion applicable à l'égard des revenus provenant de l'exploitation d'un bien sera retirée de la notion d'aide gouvernementale et non gouvernementale pour l'application des autres crédits d'impôt du domaine culturel.

En conséquence, le montant de toute contribution financière attribuable à une production, à une version doublée d'une production, à un spectacle, à un enregistrement sonore ou à un ouvrage, selon le cas, quelle qu'en soit la forme, provenant, directement ou indirectement, d'un gouvernement, d'une municipalité ou d'une autre administration, autre qu'un montant exclu, sera considéré comme un montant d'aide réducteur pour l'application du crédit d'impôt pour services de production cinématographique, du crédit d'impôt pour le doublage de films, du crédit d'impôt pour la production de spectacles, du crédit d'impôt pour la production d'enregistrements sonores et du crédit d'impôt pour l'édition de livres.

Cette modification s'appliquera à l'égard d'un montant reçu ou à recevoir après le jour du discours sur le budget.

2.6.3 Ajustements au crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles

Le crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles porte sur les dépenses de main-d'œuvre attribuables à des services rendus pour la production de spectacles admissibles. Ce crédit d'impôt est égal à 29,1667 % du montant des dépenses de main-d'œuvre admissibles, lesquelles sont toutefois limitées à 45 % des frais de production admissibles du spectacle. L'aide fiscale accordée peut donc atteindre 13,125 % des frais de production du spectacle. Par ailleurs, le crédit d'impôt, à l'égard d'un spectacle admissible, ne peut en aucun temps être supérieur à 750 000 \$.

De façon générale, seuls les spectacles qui satisfont à des critères de contenu québécois prévus dans une grille de pointage donnent ouverture à un crédit d'impôt pour la production de spectacles.

Dans cette grille, des points sont attribués en fonction du lieu de résidence du personnel créatif qui a participé à la production (auteur des paroles, compositeur de la musique, arrangeur, etc.), à la fin de l'année d'imposition qui a précédé le début des travaux de production du spectacle.

❑ Ajustements à la grille de pointage

■ Notion d'auteur québécois

Actuellement, certaines productions ne se qualifient pas en vertu de la grille de pointage de contenu québécois parce que l'auteur ou le compositeur de l'œuvre, qui résidaient au Québec au moment de la création de l'œuvre, n'y résident plus à la fin de l'année qui a précédé les travaux de production. Il en est ainsi parce que la création de l'œuvre utilisée pour la production du spectacle n'est pas nécessairement concomitante avec la production de celui-ci.

Pour tenir compte de cette réalité, la réglementation relative au crédit d'impôt pour la production de spectacles sera modifiée pour prévoir que l'auteur des paroles ou le compositeur de la musique sera considéré comme un Québécois, pour l'attribution de points en vertu de la grille de pointage applicable à l'égard d'un spectacle, s'il résidait au Québec à la fin de l'année d'imposition qui a précédé le début des travaux de production du spectacle ou s'il y a résidé durant au moins cinq années consécutives avant le début de ces travaux.

■ Résidence du personnel créatif

Dans le cadre de l'application de la grille de pointage relative à l'admissibilité d'un spectacle, des points sont attribués en fonction du lieu de résidence du personnel créatif qui a participé à la production (auteur des paroles, compositeur de la musique, arrangeur, etc.), et ce, à la fin de l'année d'imposition qui a précédé le début des travaux de production du spectacle.

Par ailleurs, l'attestation d'admissibilité délivrée par la SODEC à l'égard d'un spectacle porte sur trois périodes distinctes, lesquelles s'échelonnent sur plus de trois années, soit la période couvrant la préproduction du spectacle jusqu'à la fin de la première année complète suivant sa première présentation devant public, la période couvrant la deuxième année complète suivant la première présentation devant public, et la période couvrant la troisième année complète suivant la première présentation du spectacle devant public.

Or, la règle voulant que le personnel créatif doive avoir résidé au Québec à la fin de l'année qui a précédé le début des travaux de production du spectacle (soit la première période d'admissibilité du spectacle) ne permet pas de tenir compte des changements apportés au personnel créatif en cours de production. Aussi, pour mieux refléter la résidence du personnel créatif au moment de la prestation de travail, cette résidence devrait plutôt se vérifier à la fin de l'année d'imposition précédant la période du spectacle qui fait l'objet d'une demande d'attestation.

Pour ce faire, la réglementation relative au crédit d'impôt pour la production de spectacles sera modifiée afin de prévoir que, dans la grille de pointage applicable à l'égard d'un spectacle, les points sont attribués en fonction du lieu de résidence du personnel créatif qui a participé à la production du spectacle, à la fin de l'année d'imposition précédant la période du spectacle qui fait l'objet d'une demande d'attestation.

■ **Date d'application**

Ces modifications s'appliqueront à l'égard d'une période d'un spectacle pour laquelle une demande de décision préalable, ou une demande de certification finale lorsque aucune demande de décision préalable n'aura été déposée, sera déposée auprès de la SODEC après le jour du discours sur le budget.

□ **Nouveau montant d'aide exclu**

Comme précisé précédemment, l'exclusion applicable à l'égard des revenus provenant de l'exploitation d'un bien sera retirée de la notion d'aide gouvernementale et non gouvernementale pour l'application des autres crédits d'impôt du domaine culturel.

En corollaire, la législation sera modifiée de manière à prévoir que les droits payés pour l'acquisition de représentations d'un spectacle par un organisme public constituent un montant d'aide exclu pour l'application du crédit d'impôt pour la production de spectacles. Ainsi, de telles contributions financières versées par un organisme public ne réduiront pas les dépenses de main-d'œuvre admissibles ni les frais de production relatifs à un spectacle admissible.

Cette modification s'appliquera à l'égard d'un montant reçu ou à recevoir après le jour du discours sur le budget.

2.6.4 Ajustement de concordance au crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores

Le crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores porte sur les dépenses de main-d'œuvre attribuables à des services fournis au Québec pour la production d'enregistrements sonores admissibles, d'enregistrements audiovisuels numériques admissibles et de clips admissibles.

De façon générale, seuls les enregistrements sonores, les enregistrements audiovisuels numériques et les clips qui satisfont à des critères de contenu québécois prévus par une grille de pointage donnent ouverture à un crédit d'impôt pour la production d'enregistrements sonores.

À l'instar de la modification annoncée précédemment quant au crédit d'impôt pour la production de spectacles, la réglementation relative au crédit d'impôt pour la production d'enregistrements sonores sera modifiée pour prévoir que l'auteur des paroles ou le compositeur de la musique sera considéré comme un Québécois, pour l'attribution de points en vertu de la grille de pointage applicable à l'égard d'un enregistrement sonore ou d'un enregistrement audiovisuel numérique, s'il résidait au Québec à la fin de l'année d'imposition qui a précédé le début des travaux d'enregistrement ou s'il y a résidé durant au moins cinq années consécutives avant le début de ces travaux.

Cette modification s'appliquera à un enregistrement sonore ou à un enregistrement audiovisuel numérique à l'égard duquel une demande de décision préalable, ou une demande de certification finale lorsque aucune demande de décision préalable n'aura été déposée, sera déposée auprès de la SODEC après le jour du discours sur le budget.

2.6.5 Ajustements au crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres

Le crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres porte sur les dépenses de main-d'œuvre attribuables à la préparation et à l'impression d'un ouvrage admissible ou d'un groupe admissible d'ouvrages. Ce crédit d'impôt est égal à 35 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles à l'égard des frais préparatoires d'un ouvrage ou d'un groupe admissible d'ouvrages, et à 26,25 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles à l'égard des frais d'impression d'un tel ouvrage ou groupe d'ouvrages.

Pour être admissible, un ouvrage doit entre autres être l'œuvre d'un auteur québécois et un certain pourcentage des frais préparatoires et d'impression doit être versé à des particuliers qui résident au Québec ou à des sociétés y ayant un établissement. De plus, l'ouvrage doit être publié sous une marque de commerce de la société admissible qui a été reconnue par la SODEC à titre de maison d'édition.

Ce crédit d'impôt a été mis en place afin de soutenir davantage les activités d'édition de livres et de permettre ainsi aux éditeurs québécois de développer les marchés étrangers pour les productions québécoises, de réaliser de grands projets d'édition et d'exploiter le marché de la traduction.

□ Modifications aux critères de reconnaissance à titre de maison d'édition

Pour l'application du crédit d'impôt pour l'édition de livres, une société admissible, pour une année d'imposition, désigne une société, autre qu'une société exclue, qui est une maison d'édition reconnue et qui, dans cette année, a un établissement au Québec et y exploite une entreprise d'édition de livres.

Afin d'être reconnue par la SODEC à titre de maison d'édition, une société doit satisfaire aux conditions suivantes :

- elle édite et publie des livres;
- elle conclut des contrats avec un ou des auteurs ou détenteurs de droits d'auteur, en vue de l'édition de leurs ouvrages;
- elle commercialise les ouvrages qu'elle publie.

Bien que ce ne soit pas l'objectif poursuivi par la politique fiscale, ces critères pourraient permettre de reconnaître à titre de maison d'édition des sociétés dont la principale activité n'est pas l'édition. Aussi, pour recentrer l'aide au seul bénéficiaire des éditeurs de livres, des critères seront ajoutés aux fins de la reconnaissance à titre de maison d'édition.

Plus précisément, la réglementation relative au crédit d'impôt pour l'édition de livres sera modifiée afin de prévoir qu'une société devra aussi satisfaire aux conditions suivantes pour être reconnue par la SODEC à titre de maison d'édition :

- la principale activité de la société est l'édition et elle vise la rentabilité commerciale de cette activité;
- elle possède un stock d'au moins trois ouvrages d'auteurs québécois n'ayant aucun intérêt dans les affaires de la société.

Cette modification s'appliquera relativement à un ouvrage, ou à un ouvrage faisant partie d'un groupe d'ouvrages, pour lequel une demande de décision préalable, ou une demande de certification finale lorsque aucune demande de décision préalable n'aura été déposée, sera déposée auprès de la SODEC après le jour du discours sur le budget.

❑ Nouvel ouvrage exclu

Pour donner ouverture au crédit d'impôt pour l'édition de livres, un ouvrage doit entre autres être l'œuvre d'un auteur québécois et un certain pourcentage des frais préparatoires et d'impression doit être versé à des Québécois ou à des sociétés ayant un établissement au Québec. De plus, un ouvrage ne doit pas faire partie de la liste des ouvrages exclus pour l'application de ce crédit d'impôt.

Afin d'exclure spécifiquement les documents produits par une maison d'édition reconnue lorsque ces documents sont publiés aux seules fins de son entreprise (la formation en entreprise par exemple), une modification sera apportée aux règles applicables.

De façon plus précise, la réglementation relative au crédit d'impôt pour l'édition de livres sera modifiée pour prévoir que les ouvrages publiés à des fins corporatives ou promotionnelles sont des ouvrages exclus pour l'application du crédit d'impôt pour l'édition de livres.

Cette modification s'appliquera relativement à un ouvrage, ou à un ouvrage faisant partie d'un groupe d'ouvrages, pour lequel une demande de décision préalable, ou une demande de certification finale lorsque aucune demande de décision préalable n'aura été déposée, sera déposée auprès de la SODEC après le jour du discours sur le budget.

❑ Ajustement à l'obligation relative à la marque de commerce

Pour donner ouverture à un crédit d'impôt pour l'édition de livres, un ouvrage doit entre autres être l'œuvre d'un auteur québécois et être publié sous la marque de commerce d'une société admissible.

Initialement, un ouvrage admissible pouvait être publié sous une marque de commerce pour laquelle la société admissible avait acquis le droit de publication. Toutefois, cette option donnant ouverture à l'admissibilité des ouvrages sur commande, entre autres pour le bénéfice de sociétés inadmissibles, la possibilité de publier sous la marque de commerce d'un tiers a été retirée à l'occasion du Discours sur le budget du 23 mars 2006.

Or, certains ouvrages destinés à l'exportation et publiés sous la marque de commerce d'un éditeur étranger sont pénalisés par cette modification, alors que de telles ententes permettent à un éditeur québécois d'offrir aux auteurs québécois un plein rayonnement hors du Québec.

Dans ce contexte, la réglementation relative au crédit d'impôt pour l'édition de livres sera modifiée afin de prévoir la possibilité pour une société admissible de publier un ouvrage sous la marque de commerce d'un tiers dans le cas d'ouvrages destinés à l'exportation.

Cette modification s'appliquera à un ouvrage, ou à un ouvrage faisant partie d'un groupe d'ouvrages, pour lequel une demande de décision préalable, ou une demande de certification finale lorsque aucune demande de décision préalable n'aura été déposée, sera déposée auprès de la SODEC après le jour du discours sur le budget.

2.7 Ajustement au régime Actions-croissance PME

Le régime Actions-croissance PME (Accro PME) a été instauré à l'occasion du Discours sur le budget du 21 avril 2005. Ce nouveau régime reprend en grande partie les modalités d'application du régime d'épargne-actions (REA) qui a alors été aboli.

Sommairement, ce régime d'aide à la capitalisation des sociétés a été instauré afin de favoriser la croissance des entreprises québécoises. Il a le double objectif de favoriser la capitalisation de sociétés de petite taille et d'assurer que l'injection de capitaux qu'il génère soit orientée vers un segment de marché généralement moins ciblé par les investisseurs.

À ce dernier égard, les règles du régime Accro PME font en sorte que les capitaux qui ont été investis dans le cadre de ce régime le demeurent pleinement tout au long de l'année, et ce, dans le segment de marché des sociétés inscrites à ce régime.

Toutefois, des règles particulières permettent aux investisseurs une gestion active de leur portefeuille. Ces règles ont été mises en place dans le but de permettre aux investisseurs d'effectuer des transactions dans leur compte Accro PME et d'être en situation de couverture déficitaire durant une courte période.

De façon sommaire, un investisseur peut vendre des titres de son compte Accro PME sans conséquence fiscale, dans la mesure où il acquiert des titres de remplacement dans un délai de 21 jours suivant celui de cette vente.

Or, la gestion de ce délai de 21 jours présente certaines difficultés et peut constituer un frein à l'essor du régime Accro PME. Dans ce contexte, le délai actuel de 21 jours durant lequel un investisseur peut être en situation de couverture déficitaire dans son compte Accro PME sera modifié.

L'actuelle obligation de couverture quasi permanente qui vise à ce que les capitaux qui ont été investis dans le cadre du régime Accro PME le demeurent pleinement tout au long de l'année, prend la forme d'un concept connu comme étant le montant de couverture déficitaire (MCD).

Le MCD constitue, pour un investisseur, un retrait virtuel de son régime découlant de son défaut de couvrir un retrait réel dans un délai de 21 jours suivant celui du retrait réel. Pour l'application du régime Accro PME, un tel retrait virtuel est réputé être un retrait du régime et entraîne les mêmes conséquences qu'un retrait réel, entre autres à l'égard de la détermination des montants pouvant être inclus dans le calcul du revenu ou déduits dans le calcul du revenu imposable de l'investisseur.

Plus précisément, un MCD pour un investisseur, à l'égard d'un retrait donné du régime Accro PME à un moment donné, désigne l'excédent de l'ensemble du coût rajusté des actions ou des titres retirés du régime à ce moment donné, sur l'ensemble du coût rajusté des actions ou des titres acquis dans les 21 jours suivant ce moment donné, dans la mesure où ce dernier ensemble n'a pas antérieurement été pris en considération aux fins du calcul d'un autre MCD pour l'investisseur.

La législation fiscale sera modifiée de façon que le délai de 21 jours suivant celui d'un retrait réel pour l'application du MCD soit remplacé par un délai débutant le jour suivant celui d'un retrait réel au cours d'un mois donné et se terminant le dernier jour du deuxième mois suivant ce mois donné.

À titre d'exemple, un investisseur qui aura effectué un retrait réel de son compte Accro PME le 1^{er} mars d'une année donnée devra couvrir le retrait de ce compte au plus tard le 31 mai de la même année, ce qui lui accordera trois mois, dans ce cas, pour effectuer une opération de couverture dans son compte Accro PME.

Cette modification, tout en offrant plus de latitude aux investisseurs qui participent au régime Accro PME, continuera de permettre l'atteinte de l'objectif qui consiste à soutenir la demande à l'égard des titres de sociétés de petite taille inscrites au régime Accro PME, puisque la liquidité et le volume des actions admissibles au régime Accro PME, la volatilité de certains titres ainsi que les frais de courtage limitent la possibilité de transactions multiples.

Pour plus de précision, aucune autre modification ne sera apportée au régime Accro PME. Ainsi, de façon générale, un investisseur continuera à être tenu de détenir dans son compte Accro PME le 31 décembre de l'année d'acquisition, ainsi que le 31 décembre des trois années d'imposition subséquentes, des actions admissibles, des actions valides ou des titres admissibles dont le total des coûts rajustés sera au moins équivalent au montant des déductions demandées au cours des trois années d'imposition précédentes relativement au régime Accro PME.

Par conséquent, un investisseur qui effectuera un retrait réel de son compte Accro PME au cours des mois de novembre ou de décembre de l'année d'acquisition, ou au cours des mois de novembre ou de décembre de l'une des trois années d'imposition subséquentes, devra couvrir ce retrait au plus tard le 31 décembre de l'année de ce retrait.

Cette modification s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2007.

2.8 Ajustement au crédit d'impôt remboursable pour la construction, la rénovation ou la transformation de bâtiments stratégiques dans la zone de Mirabel

À l'occasion du Discours sur le budget du 9 mars 1999, un plan d'action a été instauré afin d'appuyer l'implantation d'entreprises devant contribuer à assurer le développement de Mirabel et à renforcer le rôle de la grande région de Montréal comme plaque tournante du commerce international.

À cet égard, divers avantages fiscaux ont été mis en place dans le but de venir en aide aux sociétés qui s'implantaient dans la zone de commerce international de Montréal à Mirabel (zone de Mirabel).

Le 29 juin 2000, une mesure d'aide fiscale additionnelle a été ajoutée, soit un crédit d'impôt remboursable égal à 25 % des frais de construction, de rénovation ou de transformation engagés par une société admissible à l'égard d'un bâtiment stratégique situé sur le territoire de la zone de Mirabel¹⁰⁰.

Toutes ces mesures ont été abolies à l'occasion du Discours sur le budget du 12 juin 2003 dans le cadre de la révision du niveau de l'aide fiscale de l'ensemble des mesures préférentielles à l'égard des entreprises. Cependant, des règles transitoires permettent aux sociétés qui y avaient droit de continuer de bénéficier de ces mesures fiscales jusqu'à la fin de la durée qui était prévue initialement.

De façon sommaire, avant l'abolition du crédit d'impôt remboursable pour la construction, la rénovation ou la transformation de bâtiments stratégiques dans la zone de Mirabel (crédit d'impôt pour bâtiment stratégique), toute société qui était propriétaire d'un bâtiment stratégique, qui exploitait une entreprise au Québec et qui y avait un établissement était admissible à ce crédit d'impôt.

L'expression « bâtiment stratégique » désigne un bâtiment qui satisfait aux exigences suivantes :

- il est sis sur le territoire de la zone de Mirabel;
- aucune de ses parties n'est utilisée ou n'est destinée à être utilisée à des fins résidentielles;
- la société détient à son égard une attestation d'admissibilité, délivrée par Investissement Québec, pour chacune des années comprises dans la période de détention minimale¹⁰¹.

¹⁰⁰ Bulletin d'information 2000-4, p.27.

¹⁰¹ Cette période compte neuf années d'imposition et commence l'année d'imposition qui suit celle au cours de laquelle il y a eu achèvement des travaux de construction, de rénovation ou de transformation du bâtiment.

L'attestation annuelle permet à Investissement Québec de vérifier qu'au moins 75 % de l'espace total du bâtiment stratégique accueille, ou est destiné à accueillir, une ou plusieurs sociétés titulaires d'une attestation d'admissibilité relativement à l'exploitation d'une entreprise admissible pour l'application des avantages fiscaux relatifs à la zone de Mirabel, et la société doit obtenir cette attestation annuelle certifiant le respect de ce critère d'occupation du bâtiment stratégique pour toute la durée de la période de détention minimale.

Or, le respect de ce critère d'admissibilité portant sur l'occupation du bâtiment stratégique est rendu plus difficile en raison de l'abolition des avantages fiscaux relatifs à la zone de Mirabel, puisque Investissement Québec ne délivre plus d'attestation concernant de nouvelles entreprises exploitées dans la zone de Mirabel depuis le 12 juin 2003.

Dans ce contexte, une modification sera apportée aux modalités de l'attestation annuelle qu'Investissement Québec délivre relativement aux bâtiments stratégiques, de façon que l'espace d'un bâtiment stratégique puisse aussi être occupé par des entreprises qui ne font pas l'objet d'une attestation d'admissibilité pour l'application des avantages fiscaux relatifs à la zone de Mirabel.

Plus précisément, pour la durée résiduelle de la période de détention minimale applicable à un bâtiment stratégique, une société devra dorénavant démontrer à Investissement Québec qu'au moins 75 % de l'espace total du bâtiment stratégique accueille, ou est destiné à accueillir, une ou plusieurs sociétés qui sont titulaires d'une attestation d'admissibilité relativement à l'exploitation d'une entreprise admissible pour l'application des avantages fiscaux relatifs à la zone de Mirabel, ou qui seraient titulaires d'une telle attestation d'admissibilité relativement à une entreprise exploitée dans la zone de Mirabel si les avantages fiscaux relatifs à cette zone n'avaient pas été abolis.

À cet égard, pour considérer l'admissibilité théorique d'une entreprise aux avantages fiscaux relatifs à la zone de Mirabel, il devra être démontré à Investissement Québec que l'entreprise qui est exploitée par une société dans un bâtiment stratégique sans toutefois faire l'objet d'une attestation d'admissibilité pour l'application des avantages fiscaux relatifs à la zone de Mirabel :

- est complémentaire à toute autre entreprise déjà exploitée par ailleurs au Québec;
- est dans les domaines de la logistique internationale, de l'entretien et de la réparation d'aéronefs, de la formation professionnelle complémentaire en aviation ou de la transformation légère;
- constitue des activités nouvelles de la société, ou constitue une expansion significative de l'entreprise déjà exploitée par la société;
- ne constitue pas un déplacement d'une entreprise déjà exploitée au Québec, à l'extérieur de la zone de Mirabel.

Il appartiendra à la société qui demande une attestation d'admissibilité annuelle concernant un bâtiment stratégique de faire les démarches nécessaires qui permettront à Investissement Québec de se prononcer sur les entreprises qui occupent le bâtiment stratégique et qui ne font pas l'objet d'une attestation d'admissibilité pour l'application des avantages fiscaux relatifs à la zone de Mirabel.

Pour plus de précision, une entreprise qui ne fait pas l'objet d'une attestation d'admissibilité pour l'application des avantages fiscaux relatifs à la zone de Mirabel et qui occupe un bâtiment stratégique ne deviendra pas admissible pour l'application de ces avantages fiscaux en raison de cette modification au crédit d'impôt pour bâtiment stratégique.

Cette modification s'appliquera aux attestations d'admissibilité concernant un bâtiment stratégique délivrées par Investissement Québec après le jour du discours sur le budget.

3. MESURES RELATIVES AUX TAXES À LA CONSOMMATION

3.1 Hausse du montant maximal du remboursement de la taxe de vente du Québec payée sur un véhicule hybride

À l'occasion du Discours sur le budget du 23 mars 2006, un remboursement des 1 000 premiers dollars de taxe de vente du Québec (TVQ) payés à l'égard de l'achat ou de la location à long terme d'un véhicule hybride neuf a été annoncé.

Plus précisément, l'acheteur ou le locataire à long terme d'un véhicule hybride neuf, prescrit par le ministre du Revenu, peut demander un remboursement de la TVQ payée à l'égard de l'achat ou de la location de celui-ci, et ce, jusqu'à concurrence de 1 000 \$. Toutefois, ce remboursement ne peut être demandé par une personne qui, dans le régime de la TVQ, est un inscrit, ni par une personne ayant droit à un remboursement de la TVQ payée à l'égard de cet achat ou de cette location en vertu d'autres dispositions de ce régime.

Pour avoir droit à ce remboursement, l'acheteur ou le locataire à long terme du véhicule doit présenter sa demande à Revenu Québec, au moyen du formulaire prescrit accompagné des pièces justificatives requises. Dans le cas d'un achat de véhicule, cette demande doit être présentée dans les quatre ans suivant le jour du paiement de la TVQ. Dans le cas d'une location à long terme, cette demande peut être présentée dès qu'un montant de 1 000 \$ de TVQ a été acquitté ou à compter de la fin du contrat de location, mais doit l'être dans les quatre ans suivant la fin de ce contrat.

Afin de promouvoir davantage l'utilisation des véhicules hybrides peu énergivores, le régime de la TVQ sera modifié pour hausser à 2 000 \$ le montant maximal de ce remboursement.

Le locataire à long terme d'un véhicule pourra, comme c'est le cas actuellement, demander le remboursement auquel il a droit soit lorsqu'il aura acquitté le plein montant de TVQ remboursable, soit à la fin du contrat de location. En outre, il aura l'option de demander le remboursement d'une première tranche de 1 000 \$ de TVQ dès qu'il l'aura payée.

Cette modification s'appliquera à un véhicule hybride neuf acheté ou loué à long terme après le jour du discours sur le budget et avant le 1^{er} janvier 2009.

3.2 Exonération des services fournis par une sage-femme

Le 28 décembre 2006, le ministre des Finances du Canada a proposé, par voie de communiqué¹⁰², une modification à la *Loi sur la taxe d'accise* en vue d'exonérer de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente harmonisée (TVH) les services fournis par une sage-femme après cette date.

Conformément au principe d'harmonisation générale des régimes de la TVQ et de la TPS, le régime de taxation québécois sera harmonisé au régime de taxation fédéral en ce qui a trait à l'exonération de ces services.

Cette mesure ne sera adoptée qu'après la sanction de toute loi ou l'adoption de tout règlement découlant du communiqué fédéral, en tenant compte des modifications techniques qui pourront y être apportées avant la sanction ou l'adoption. Elle sera applicable à la même date qu'elle le sera pour l'application du régime de la TPS.

3.3 Mesures concernant le secteur des services financiers

Le 26 janvier 2007, le ministre des Finances du Canada a rendu publics, par voie de communiqué¹⁰³, des propositions de modifications à la *Loi sur la taxe d'accise*, des notes explicatives et un document d'information concernant plusieurs mesures ayant pour but d'améliorer et de simplifier l'application de la TPS et de la TVH dans le secteur des services financiers.

Les propositions législatives visant à corriger les avantages que présentent actuellement, en matière de TPS et de TVH, les services financiers importés par rapport aux services intérieurs comparables, sont essentiellement conformes aux propositions détaillées concernant le traitement fiscal des fournitures importées sous le régime de la TPS/TVH rendues publiques le 17 novembre 2005¹⁰⁴. Or, les décisions d'harmonisation ou de non-harmonisation du régime de la TVQ à cet égard ont fait l'objet des annonces requises le 19 décembre 2005¹⁰⁵.

Quant aux modifications proposées pour instaurer dans le régime de taxation fédéral un nouveau cadre législatif pour l'attribution des crédits de taxe sur les intrants des institutions financières, elles ne seront pas retenues dans le régime de la TVQ puisque ces mesures ne correspondent pas aux caractéristiques du régime de taxation québécois.

¹⁰² Communiqué 2006-090 du ministère des Finances du Canada.

¹⁰³ Communiqué 2007-006 du ministère des Finances du Canada.

¹⁰⁴ Communiqué 2005-079 du ministère des Finances du Canada.

¹⁰⁵ Bulletin d'information 2005-7, p. 33.

3.4 Comptabilité normalisée – Modifications corrélatives à la nouvelle règle de calcul des intérêts dans le régime de la taxe sur les produits et services

Actuellement, les intérêts sur les montants de TPS dus par une personne sont basés sur le taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada, auxquels est ajoutée une pénalité de 6 %.

À l'occasion du Discours du budget fédéral du 2 mai 2006, le ministre des Finances du Canada a proposé, dans le cadre des mesures relatives à la comptabilité normalisée, de modifier la règle de calcul des intérêts prévue par la *Loi sur la taxe d'accise* quant à la TPS pour l'harmoniser avec celle prévue par les autres lois fiscales fédérales, et ce, à compter du 1^{er} avril 2007¹⁰⁶.

Il en résulte qu'à compter de cette date, le taux d'intérêt applicable aux montants de TPS dus par une personne correspondra à celui des bons du Trésor du gouvernement du Canada plus 4 %, et que la pénalité additionnelle de 6 % sera abolie.

Or, l'instauration de cette nouvelle règle de calcul des intérêts dans le régime de la TPS entraîne des modifications corrélatives à certaines mesures particulières comportant une pénalité additionnelle de 6 % ou un intérêt additionnel de 4 %, lesquelles consistent à supprimer cette pénalité ou cet intérêt.

Le régime de la TVQ étant harmonisé à celui de la TPS quant à ces mesures particulières, le régime de taxation québécois sera modifié pour y apporter les mêmes modifications corrélatives, qui seront applicables à la même date que seront applicables les modifications corrélatives correspondantes dans le régime de taxation fédéral.

¹⁰⁶ MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA, *Le plan budgétaire de 2006*, p. 266.

4. VERSEMENT DE CERTAINS DROITS AU FONDS DE CONSERVATION ET D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Depuis quelques années, le ministère des Transports émet un permis spécial pour autoriser l'utilisation de pneus simples à bande large en période de dégel sur certains types de véhicules. Sans ce permis, les camionneurs qui utilisent de tels pneus sont assujettis à une réduction de charge de 1 000 kg par essieu.

Les pneus simples à bande large ont comme avantage de réduire la consommation de carburant et les coûts d'entretien des véhicules, ce qui les rend de plus en plus populaires auprès des entreprises de camionnage nord-américaines. Toutefois, de tels pneus sont plus dommageables pour les chaussées que les pneus montés en double.

Le *Code de la sécurité routière* et la *Loi sur le ministère des Transports* seront modifiés de façon que les droits payés pour la délivrance ou le renouvellement du permis spécial, qui permet qu'un camion muni de pneus simples à bande large puisse circuler avec la même charge que celui muni de pneus montés en double, soient versés au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier plutôt qu'au fonds consolidé du revenu. Les droits payés pour l'obtention de ce permis spécial serviront exclusivement à améliorer la résistance des chaussées afin de tenir compte de l'utilisation croissante de ces pneus.

Cette mesure s'appliquera aux droits payés après le jour du discours sur le budget.

Section B

Mesures affectant les dépenses

1. SOUTIEN AUX FAMILLES, AUX AÎNÉS ET AUX PLUS DÉMUNIS.....	B.3
1.1 Financement des haltes-garderies communautaires	B.3
1.2 Soutien au Réseau de l'action bénévole du Québec	B.3
1.3 Gratuité des médicaments pour les plus démunis	B.4
1.4 Stratégie d'action en faveur des aînés	B.5
2. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS	B.7
2.1 Stratégie pour le développement de toutes les régions.....	B.7
2.2 Plan de restauration pour les sites contaminés.....	B.10
3. PROMOUVOIR LA CULTURE	B.13
3.1 Financement du cinéma québécois	B.13
3.2 Aide aux musées.....	B.13
3.3 Placements Culture	B.14
3.4 Bibliothèques publiques	B.14
3.5 Médias communautaires	B.15
4. AUTRES MESURES	B.17
4.1 Plan québécois d'intervention sur les gangs de rue	B.17
4.2 Assurer l'intégrité du régime fiscal.....	B.18
4.3 Subvention ponctuelle à l'Administration régionale Kativik.....	B.19
4.4 Contribution du gouvernement du Québec à une entente sur la régionalisation du déficit du métro de Montréal.....	B.20

1. SOUTIEN AUX FAMILLES, AUX AÎNÉS ET AUX PLUS DÉMUNIS

1.1 Financement des haltes-garderies communautaires

Les haltes-garderies communautaires viennent en aide aux parents qui ont besoin d'une place en service de garde pour une durée habituelle de quelques heures par semaine ou pour une ou plusieurs demi-journées, le soir ou la fin de semaine. Elles permettent d'accueillir plusieurs travailleurs qui ont des horaires de travail atypiques. Les quelque 250 haltes-garderies offrent actuellement des places de garde à près de 15 000 enfants.

Le *Discours sur le budget 2007-2008* annonce la reconduction et la récurrence des 3 millions de dollars de soutien financier accordés à ces organismes communautaires en 2006-2007. Cette mesure permettra aux haltes-garderies de maintenir leurs services de garde tout en continuant de les améliorer et d'offrir un répit ou une alternative aux familles qui n'ont pas accès à d'autres ressources. Le montant du soutien financier accordé annuellement pour chaque halte-garderie peut atteindre 14 000 \$.

À cette fin, les crédits du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine seront augmentés de 3 millions de dollars par année à compter de 2007-2008. Les crédits requis pour 2007-2008 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

1.2 Soutien au Réseau de l'action bénévole du Québec

La mission du Réseau de l'action bénévole du Québec est de regrouper les acteurs de l'action bénévole au Québec afin de favoriser les échanges, la représentation et la promotion de l'engagement bénévole. Il contribue également à la mise en commun des outils et des expertises et donne de la formation aux bénévoles dans leurs domaines respectifs. Enfin, il initie et soutient des recherches touchant l'action bénévole.

Afin d'appuyer davantage le développement de l'action bénévole, notamment auprès des personnes âgées, un soutien financier additionnel de 0,6 million de dollars est octroyé au Réseau de l'action bénévole du Québec au cours des deux prochaines années, à hauteur de 0,3 million de dollars en 2007-2008 et en 2008-2009.

À cette fin, des crédits additionnels de 0,3 million de dollars en 2007-2008 et en 2008-2009 seront octroyés à l'enveloppe de dépenses du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les crédits requis pour 2007-2008 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

1.3 Gratuité des médicaments pour les plus démunis

Les prestataires de l'assistance-emploi avec contraintes sévères à l'emploi et, depuis juillet 2005, les personnes de 65 ans et plus recevant le montant maximal du supplément de revenu garanti, bénéficient déjà de la gratuité des médicaments.

Le *Discours sur le budget 2007-2008* prévoit que, à compter du 1^{er} juillet 2007, près de 280 000 citoyens additionnels en situation de vulnérabilité financière bénéficieront de la gratuité complète des médicaments requis par leur état de santé. En vertu de cette mesure, qui coûtera 22 millions de dollars par année :

- 29 000 personnes de 65 ans et plus, qui reçoivent 94 % ou plus du supplément de revenu garanti, verront le coût de leurs médicaments prescrits pris en charge entièrement par le gouvernement au coût de 6 millions de dollars par année;
- tous les prestataires de l'assistance-emploi sans contraintes sévères à l'emploi, incluant notamment les prestataires avec contraintes temporaires à l'emploi ou encore les titulaires d'un carnet de réclamation, soit environ 250 000 personnes, pourront dorénavant se procurer gratuitement les médicaments prescrits par leur médecin. Cette couverture additionnelle représente un coût annuel de 16 millions de dollars pour le gouvernement.

Des crédits additionnels de 16,5 millions de dollars à partir de 2007-2008 et de 22 millions de dollars à compter de 2008-2009 seront prévus à cette fin à l'enveloppe des dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux.

TABLEAU B.1

Coût annuel du régime public d'assurance médicaments pour les personnes les plus démunies

	Nombre d'assurés (000)	Contribution du gouvernement (M\$)	Participation financière des assurés ⁽¹⁾ (M\$)	
			Avant 1 ^{er} juillet 2007 (pleine année)	Après 1 ^{er} juillet 2007
Prestataires de l'assistance-emploi				
Avec contraintes sévères à l'emploi	137	405	0	0
Sans contraintes sévères à l'emploi	253	124	16	0
Personnes âgées				
Recevant le SRG maximal	45	97	0	0
Recevant au moins 94 % du SRG maximal	29	57	6	0
TOTAL	464	683	22	0

(1) Prime, franchise et coassurance.

1.4 Stratégie d'action en faveur des aînés

Les aînés n'ont jamais eu une place aussi importante dans notre société, et cette place ira croissante au cours des prochaines années. Afin d'améliorer la qualité de vie de nos aînés, le gouvernement met en place une stratégie d'action en leur faveur.

La *Stratégie d'action en faveur des aînés* vise à répondre à une demande pressante, venant aussi bien des aînés eux-mêmes que de l'ensemble de la collectivité québécoise.

- Les aînés souhaitent bénéficier d'un milieu de vie répondant à leurs besoins, à leurs souhaits légitimes et à leurs espérances. Ils veulent également contribuer plus que jamais à l'évolution de notre société, en aidant à relever certains des défis de l'avenir.
- Ces souhaits sont pleinement endossés par l'ensemble des Québécois, quelle que soit la génération à laquelle ils appartiennent. Le Québec dans lequel nous vivons a été construit à partir de leurs efforts et il est normal que les nouvelles et futures générations placent le mieux-être des aînés parmi leurs priorités.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, des crédits additionnels de 5 millions de dollars seront octroyés au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine à compter de 2007-2008. En 2007-2008, les crédits seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

Le fascicule accompagnant le discours sur le budget fournit une information détaillée sur les orientations et les mesures de la *Stratégie d'action en faveur des aînés*.

2. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

2.1 Stratégie pour le développement de toutes les régions

Depuis 2003, le gouvernement fait de l'autonomie de toutes les régions l'axe central de ses orientations en matière de développement régional. En continuité aux actions qu'il a entreprises en leur faveur, le gouvernement met en place une stratégie pour le développement de toutes les régions.

Le gouvernement consacrera 825 millions de dollars au cours des cinq prochaines années à la mise en œuvre de cette stratégie qui vise à donner plus de moyens aux régions et à renforcer leur autonomie. Le gouvernement met donc à la disposition des régions des moyens additionnels qui leur permettront notamment de moduler des programmes gouvernementaux en fonction de leurs priorités, de poursuivre les efforts consentis au développement et à la diversification économique et de mettre en valeur leur potentiel de création de richesse.

Ainsi, les mesures de la *Stratégie pour le développement de toutes les régions* s'articulent autour de deux axes, soit :

- 675 millions de dollars placés sous l'autorité des régions pour appuyer leur développement;
- 150 millions de dollars pour appuyer, via les programmes du gouvernement, l'investissement et la productivité, les secteurs minier, agricole et des pêches ainsi que le tourisme en région.

TABLEAU B.2

Stratégie pour le développement de toutes les régions

(en millions de dollars)

	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	Total
1 - Des moyens supplémentaires sous l'autorité des régions						
Fonds de développement régional (FDR) – sous l'autorité des CRE – pour le financement des CRE, la modulation des programmes gouvernementaux et l'aide à la diversification économique	55	55	60	65	65	300
Les efforts de développement économique pilotés par les régions						
– Soutien au développement des créneaux d'excellence – projets ACCORD	10	12	17	18	18	75
– Amélioration de l'entrepreneuriat par l'action des CLD des régions						
• Soutien à des projets d'entreprises en démarrage	7	12	13	14	14	60
• Soutien financier à la préparation de projets d'entreprises	4	5	7	7	7	30
Sous-total	21	29	37	39	39	165
Appui au développement de la capitale nationale ⁽¹⁾	5	5	5	5	5	25
Soutien au développement économique de Montréal	17	18	35	35	35	140
Financement des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire	9	9	9	9	9	45
Sous-total	107	116	146	153	153	675
2 - Une mobilisation additionnelle du gouvernement dans ses programmes en faveur des régions						
Soutien à l'investissement et à la productivité des entreprises						
– Hausse de financement du Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)	7	7	10	12	12	48
– Accompagnement des entreprises pour l'amélioration de la productivité	7	8	11	12	13	51
Soutien au secteur minier	7	7	7	—	—	21
Soutien à l'agriculture et aux pêches	5	5	5	5	5	25
Tourisme en région	5	—	—	—	—	5
Sous-total	31	27	33	29	30	150
TOTAL – Stratégie pour le développement de toutes les régions	138	143	179	182	183	825

(1) Montants auxquels s'ajoutent 110 millions de dollars octroyés lors du *Discours sur le budget 2005-2006* pour les célébrations du 400^e anniversaire de fondation de la Ville de Québec.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, des crédits seront octroyés à chacun des ministères et organismes suivants :

- 73,8 millions de dollars en 2007-2008 et 75,7 millions de dollars en 2008-2009 au ministère des Affaires municipales et des Régions. Une partie des sommes prévues pour la *Stratégie pour le développement de toutes les régions* en 2007-2008, soit 35,8 millions de dollars, sera pourvue à même le Fonds de suppléance;
- 32,7 millions de dollars en 2007-2008 et 40,7 millions de dollars en 2008-2009 au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- 5,5 millions de dollars en 2007-2008 et 5,7 millions de dollars en 2008-2009 au Bureau de la Capitale-Nationale. Les crédits requis en 2007-2008 seront pourvus à même le Fonds de suppléance;
- 16,0 millions de dollars en 2007-2008 et en 2008-2009 au ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- 5,0 millions de dollars en 2007-2008 et en 2008-2009 au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Les crédits requis en 2007-2008 seront pourvus à même le Fonds de suppléance;
- 5,0 millions de dollars au ministère du Tourisme seront pourvus en 2007-2008 à même le Fonds de suppléance.

Le fascicule accompagnant le discours sur le budget fournit une information détaillée sur les orientations et les mesures de la *Stratégie pour le développement de toutes les régions*.

2.2 Plan de restauration pour les sites contaminés

Favoriser le développement durable et l'environnement

La qualité de vie de l'ensemble de la population québécoise est étroitement associée à la qualité de l'environnement. Le gouvernement reconnaît le risque que peut potentiellement représenter l'existence de sites contaminés pour la santé publique et l'environnement. Par conséquent, le gouvernement entend se donner les moyens de restaurer définitivement les sites qui relèvent de son autorité.

Par le passé, certains sites contaminés furent laissés à l'abandon à la suite de l'arrêt des activités pour lesquelles ils avaient été créés. Or, l'État ne peut accepter qu'une entreprise laisse à l'abandon un site qui contamine l'environnement, dégrade le milieu et présente un risque pour la santé de la population. Ceci irait à l'encontre des efforts visant à responsabiliser davantage l'industrie face à ses obligations environnementales.

Le gouvernement a déjà resserré les normes encadrant les activités polluantes afin d'éviter d'affecter davantage les générations à venir et il évalue la possibilité de resserrer encore plus certaines législations. De plus, les ministères et les organismes ont entrepris de mieux intégrer cette priorité gouvernementale à leurs activités.

D'autres juridictions au Canada et aux États-Unis sont également aux prises avec la réalité des sites contaminés. Ceux-ci peuvent provenir, à titre d'exemple, d'une accumulation importante de résidus miniers, de déversements accidentels d'hydrocarbures ou du stockage non sécuritaire de produits toxiques.

❑ Plus de 400 sites contaminés au Québec

Au cours des derniers mois, le gouvernement a procédé à l'inventaire des sites contaminés relevant de la responsabilité de l'État. Il s'agit du premier exercice d'une telle envergure dans l'histoire du Québec. Au terme de ces travaux, plus de 400 sites contaminés ont pu être identifiés et catégorisés. Le coût de restauration de ces sites s'élève à 333 millions de dollars.

TABLEAU B.3

Coûts de restauration des sites contaminés Répartition par ministère

Ministère	M\$
Ressources naturelles et Faune	203
Développement durable, Environnement et Parcs	97
Transports	28
Autres	5
TOTAL	333

❑ Inscription d'un passif environnemental de 333 millions de dollars en 2006-2007 et mise en œuvre d'un plan de restauration sur 10 ans des sites contaminés

Le *Budget 2007-2008* prévoit l'inscription de 333 millions de dollars à titre de « passif environnemental à l'égard des sites contaminés » dans les états financiers du gouvernement à compter de 2006-2007. L'inscription d'un tel passif permettra une plus grande harmonisation des conventions comptables du gouvernement avec les principes comptables généralement reconnus de l'Institut canadien des comptables agréés. Les coûts des travaux de restauration des sites contaminés seront comptabilisés en réduction de ce passif au fur et à mesure de leur réalisation.

Le gouvernement mettra en œuvre immédiatement ce plan pour assurer la restauration des sites contaminés. Les travaux s'effectueront sur une période de 10 ans.

☐ Une politique québécoise pour la gestion des sites contaminés

De plus, le gouvernement se dotera d'une politique de gestion des sites contaminés qui visera notamment à inventorier, à classer et à gérer de manière uniforme les sites contaminés dont la restauration relève de sa responsabilité. Elle fournira aux ministères et aux organismes du gouvernement des directives nécessaires à l'identification des sites contaminés, à la détermination de la responsabilité de l'État et à l'estimation des coûts en ce qui a trait à leur restauration, en plus de contenir des précisions relatives à une reddition de comptes obligatoire devant les parlementaires.

☐ Des retombées économiques importantes pour les régions

Comme un grand nombre de sites répertoriés se retrouvent dans des régions périphériques, ces dernières verront des retombées importantes se concrétiser pour leur économie. Les régions seront ainsi à l'avant-plan de la restauration des sites contaminés et les premières également à en constater les bienfaits sur leur environnement.

3. PROMOUVOIR LA CULTURE

3.1 Financement du cinéma québécois

Le cinéma se veut un mode privilégié d'expression de la culture et des valeurs d'une société. Les productions cinématographiques jouissent d'un pouvoir d'attraction important auprès du public et exercent une influence indéniable sur le plan culturel.

Le succès remporté par le cinéma québécois ne se dément pas. Malgré l'offre importante de films étrangers, les films québécois ont fait des progrès notables sur le plan des recettes au guichet. Toutefois, la variation annuelle des revenus est importante selon le volume et la qualité des productions disponibles. Cela explique notamment la situation plus difficile du financement du cinéma québécois en 2006.

Le soutien gouvernemental au cinéma est loin d'être exclusif au Québec. En vue de préserver la diversité culturelle, l'UNESCO concluait à la nécessité des gouvernements de soutenir les productions cinématographiques locales.

C'est pourquoi le gouvernement augmente son appui à l'industrie cinématographique et confirme le financement récurrent de l'aide exceptionnelle de 10 millions de dollars à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) pour le programme d'aide à la production de longs métrages.

À cette fin, des crédits de 10 millions de dollars par année seront prévus à l'enveloppe de dépenses du ministère de la Culture et des Communications, et ce, à compter de 2007-2008.

3.2 Aide aux musées

Le gouvernement reconnaît que les musées constituent un levier important pour le développement et la diversification des économies régionales et qu'ils contribuent à préserver et à mettre en valeur notre patrimoine culturel. Ils constituent un médium culturel par excellence pour les Québécois et un attrait touristique important.

Afin d'aider les musées à réaliser leur mission culturelle et sociale, des crédits de 5 millions de dollars seront prévus à l'enveloppe de dépenses du ministère de la Culture et des Communications pour 2007-2008 et les années suivantes.

3.3 Placements Culture

Le *Discours sur le budget 2005-2006* prévoyait la création de Placements Culture afin d'assurer un financement stable à long terme des organismes du domaine culturel.

Placements Culture est opérationnel depuis la fin de 2005. Il vise :

- à faciliter la levée de fonds privés destinés au financement du milieu culturel par un appariement gouvernemental des dons privés;
- à permettre un meilleur rendement des sommes investies, notamment dans des fonds de dotation;
- à simplifier l'administration des dons pour les petits organismes artistiques ou culturels.

Placements Culture a bénéficié jusqu'ici d'un soutien de 10 millions de dollars de la part du gouvernement. Puisque le programme bénéficie déjà à un grand nombre d'organismes du domaine culturel, le *Discours sur le budget 2007-2008* annonce un investissement additionnel de 3 millions de dollars dans ce programme, pour appuyer encore davantage la levée de fonds auprès du secteur privé.

À cette fin, des crédits additionnels de 3 millions de dollars en 2007-2008 seront octroyés au ministère de la Culture et des Communications.

3.4 Bibliothèques publiques

Afin d'améliorer l'efficacité du réseau de bibliothèques publiques, la Table de concertation des bibliothèques publiques a remis son rapport à la ministre de la Culture et des Communications en novembre 2006. Ce rapport souligne que pour améliorer la qualité des services dans les bibliothèques publiques, il est nécessaire que soit implanté un meilleur partage des ressources au sein du réseau. Il comprend trois recommandations à cet égard, soit :

- de favoriser la mise à niveau technologique des bibliothèques;
- de créer un catalogue collectif national;
- d'implanter une formule de guichet unique pour le traitement documentaire de manière à éliminer les dédoublements de tâches.

Pour atteindre ces objectifs et améliorer les services dans les bibliothèques publiques, des crédits additionnels de 2 millions de dollars seront prévus à l'enveloppe de dépenses du ministère de la Culture et des Communications à compter de 2007-2008.

3.5 Médias communautaires

De nombreux médias communautaires, journaux, radios et télévisions, œuvrent un peu partout au Québec. Ils jouent un rôle important dans la diffusion de l'information et de la culture locales.

Afin de soutenir les médias communautaires dans leur action, des crédits additionnels de 1 million de dollars en 2007-2008 seront octroyés au ministère de la Culture et des Communications.

4. AUTRES MESURES

4.1 Plan québécois d'intervention sur les gangs de rue

La problématique des gangs de rue et ses effets sur la jeunesse préoccupent grandement le gouvernement. Ainsi, l'été dernier, le gouvernement accordait une aide financière de 6 millions de dollars sur trois ans à la Ville de Montréal afin de lui permettre de réaliser des opérations policières pour contrer le phénomène des gangs de rue.

Le gouvernement annonce un investissement de 34 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour le *Plan québécois d'intervention sur les gangs de rue*, incluant une participation du gouvernement fédéral provenant de ses programmes réguliers. Ce Plan prévoit, notamment :

- l'affectation de procureurs dédiés aux gangs de rue;
- des mesures visant à prévenir l'exploitation sexuelle des jeunes;
- la création d'une unité mixte de lutte à la contrebande des armes à feu;
- une stratégie concertée de suivi pour les contrevenants à haut risque dans certains arrondissements de Montréal;
- un soutien aux corps policiers municipaux.

Par ce Plan, le gouvernement réaffirme que la jeunesse demeure au cœur de ses priorités. Il démontre également la volonté d'accroître la sécurité de la population québécoise.

À cette fin, pour compléter le financement du plan d'intervention, des crédits additionnels seront octroyés au ministère de la Sécurité publique à raison de 3 millions de dollars en 2007-2008 et de 4 millions de dollars en 2008-2009 et en 2009-2010. Pour 2007-2008, les crédits seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

4.2 Assurer l'intégrité du régime fiscal

Afin de favoriser une plus grande justice sociale, le gouvernement et ses partenaires ont déployé, au cours des dernières années, des efforts importants pour s'assurer que chacun paie sa juste part des impôts et des taxes. Afin d'aller plus loin, le gouvernement entend intensifier à nouveau ses actions pour soutenir la lutte contre l'évasion fiscale et accroître les activités de recouvrement des créances qui y sont associées.

Intensification de la lutte contre l'évasion fiscale

Le gouvernement intensifiera ses actions auprès des entreprises et des particuliers œuvrant dans des secteurs d'activités présentant un risque élevé d'évasion fiscale. À cette fin, des crédits additionnels de 5 millions de dollars seront accordés au ministère des Finances, et inscrits à la *Provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus*, afin de financer des projets de lutte à l'évasion fiscale. Cette mesure permettra d'augmenter les revenus du gouvernement de 20 millions de dollars annuellement.

Augmentation des activités de recouvrement des créances

L'accroissement de la facturation à la suite de l'intensification des activités de lutte à l'évasion fiscale nécessite des efforts additionnels pour la perception des sommes dues. Par conséquent, les crédits du ministère du Revenu seront augmentés de 5 millions de dollars afin de permettre au Centre de perception fiscale d'accroître ses activités de recouvrement des sommes facturées aux contribuables fautifs.

Examen des entreprises de services monétaires

Le gouvernement procédera à un examen des activités réalisées par les entreprises de services monétaires afin d'évaluer la nécessité de les encadrer.

4.3 Subvention ponctuelle à l'Administration régionale Kativik

Le coût de la vie au Nunavik est plus élevé qu'ailleurs au Québec. Cette situation est due principalement aux coûts de transport des marchandises qui ne peuvent y être livrées que par bateau pendant quelques semaines l'été ou par avion à l'année.

La situation est particulièrement problématique en ce qui concerne l'essence. En effet, chacun des 14 villages nordiques ne reçoit qu'une livraison d'essence par année, l'été. En plus de payer des frais de transport élevés, les habitants de ces villages paient, à l'année, l'essence au prix où elle se vendait l'été précédent. Ainsi, alors que l'essence ces dernières semaines se vendait aux alentours de 0,90 \$ le litre dans le reste du Québec, elle se vendait 1,56 \$ le litre au Nunavik.

La problématique du coût de la vie fera l'objet de discussions lors du forum Katimatjiit qui se tiendra plus tard cette année.

Sans attendre le résultat de ces discussions, le gouvernement annonce une subvention ponctuelle de 500 000 \$ à l'Administration régionale Kativik afin que celle-ci mette en place des mesures d'atténuation du coût de la vie pour ses citoyens.

À cette fin, des crédits additionnels de 500 000 \$ en 2007-2008 seront octroyés au ministère des Affaires municipales et des Régions. Les crédits requis seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

4.4 Contribution du gouvernement du Québec à une entente sur la régionalisation du déficit du métro de Montréal

La Politique québécoise du transport collectif, publiée en juin 2006, faisait état de la problématique de la répartition des coûts du transport en commun dans la région métropolitaine de Montréal et annonçait l'intention du gouvernement de nommer un mandataire afin d'accompagner les différentes autorités organisatrices de transport en commun de la région métropolitaine dans leur réflexion à cet égard. C'est à M. Réal Mireault que le gouvernement a confié cette tâche.

Les parties seraient proches d'une entente quant au partage régional du déficit du métro de Montréal.

Afin de faciliter la conclusion d'une telle entente, des crédits additionnels de 11 millions de dollars par année pour une période de cinq ans seront prévus à l'enveloppe du ministère des Transports. Les crédits requis en 2007-2008 seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

Section C

Impact financier des mesures fiscales et budgétaires

Rappel des budgets 2004-2005 à 2006-2007 – Réductions de l'impôt des particuliers (en millions de dollars)			
	Impact financier pour le gouvernement		
	Pleine année	2007-2008	2008-2009
BUDGET 2004-2005			
Gain de 1 milliard de dollars pour les contribuables			
Soutien aux enfants	- 547	- 547	- 547
Prime au travail	- 304	- 304	- 304
Régime unique d'imposition des particuliers	- 219	- 219	- 219
Total	- 1 070	- 1 070	- 1 070
BUDGET 2005-2006			
Gain de 372 millions de dollars pour les contribuables			
Nouvelle déduction de 500 \$ pour les travailleurs	- 300	- 300	- 300
Autres mesures	- 72	- 65	- 72
Total	- 372	- 365	- 372
BUDGET 2006-2007			
Gain de 382 millions de dollars pour les contribuables			
Hausse de 500 \$ à 1 000 \$ de la déduction pour les travailleurs	- 288	- 288	- 288
Autres mesures	- 94	- 71	- 94
Total	- 382	- 359	- 382
INDEXATION DU RÉGIME FISCAL			
2004	- 235	- 235	- 235
2005	- 180	- 180	- 180
2006	- 390	- 390	- 390
2007	- 340	- 340	- 340
2008	- 355	- 75	- 355
Total	- 1 500	- 1 220	- 1 500

Impact financier des mesures fiscales et budgétaires

Discours sur le budget 2007-2008

(en millions de dollars)

	Impact financier pour le gouvernement		
	Pleine année	2007-2008	2008-2009
A. MESURES AYANT UN IMPACT SUR LES REVENUS⁽¹⁾			
1. Réduction d'impôt des particuliers de 464 millions de dollars			
Hausse des seuils de revenu imposable de la table d'imposition à compter du 1 ^{er} janvier 2008	- 250,0	- 50,0	- 250,0
Fractionnement des revenus de retraite	- 106,0	- 27,0	- 106,0
Nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études	- 41,0	- 29,0	- 41,0
Hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite	- 37,0	- 10,0	- 70,0
Nouveau crédit d'impôt pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels	- 10,0	- 2,0	- 5,0
Amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	- 10,0	- 2,0	- 8,0
Bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires	- 8,0	- 2,0	- 8,0
Hausse de 30 % à 50 % du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité (3 ^e traitement et plus)	- 2,0	—	- 1,0
Sous-total	- 464,0	- 122,0	- 489,0
2. Stimuler les investissements			
Majoration de 5 % à 10 % du taux du crédit de taxe sur le capital sur les nouveaux investissements dans le matériel de fabrication et de transformation et prolongation jusqu'au 31 décembre 2012	- 186,0	- 65,0	- 164,0
Prolongation jusqu'au 31 décembre 2012 du crédit de taxe sur le capital de 15 % pour les activités de transformation du bois ⁽²⁾	- 20,0	—	—
Hausse de 400 000 \$ à 5 millions de dollars de la déduction pour les sociétés agricoles ou de pêche dans le calcul de la taxe sur le capital	- 6,0	- 9,0	- 7,0
Sous-total	- 212,0	- 74,0	- 171,0
3. Autres mesures			
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie	- 20,0	- 20,0	- 20,0
Hausse de 1 000 \$ à 2 000 \$ du remboursement de la TVQ payée à l'achat d'un véhicule hybride	- 1,0	—	- 1,0
Assouplissement du crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise	- 1,0	- 0,5	- 1,0
Réduction progressive du congé fiscal pour les entreprises des régions ressources à compter du 1 ^{er} janvier 2008	—	2,0	18,0
Sous-total	- 22,0	- 18,5	- 4,0
IMPACT TOTAL DES MESURES DE REVENUS	- 698,0	- 214,5	- 664,0

(1) La plupart de ces mesures sont présentées dans la section E du Plan budgétaire du *Discours sur le budget 2007-2008*, dans la *Stratégie pour le développement de toutes les régions* ou dans la *Stratégie d'action en faveur des aînés*.

(2) Mesure dont les impacts ont déjà été provisionnés aux équilibres financiers jusqu'au 31 décembre 2009.

Impact financier des mesures fiscales et budgétaires

Discours sur le budget 2007-2008

(en millions de dollars)

	Impact financier pour le gouvernement	
	2007-2008	2008-2009
B. MESURES AYANT UN IMPACT SUR LES DÉPENSES⁽¹⁾		
1. Mesures aux particuliers		
Soutien au Réseau de l'action bénévole du Québec	- 0,3	- 0,3
<i>Stratégie d'action en faveur des aînés</i>	- 5,0	- 5,0
Gratuité des médicaments pour les personnes âgées à faible revenu	- 4,5	- 6,0
Gratuité des médicaments pour les prestataires d'assistance-emploi	- 12,0	- 16,0
Financement des haltes-garderies communautaires	- 3,0	- 3,0
Sous-total	- 24,8	- 30,3
2. Stratégie pour le développement de toutes les régions		
Des moyens supplémentaires sous l'autorité des régions		
- Fonds de développement régional	- 55,0	- 55,0
- Soutien au développement des créneaux d'excellence – projets ACCORD	- 10,0	- 12,0
- Amélioration de l'entrepreneuriat par l'action des CLD des régions		
▪ Soutien des projets d'entreprises en démarrage	- 7,0	- 12,0
▪ Soutien financier à la préparation de projets d'entreprises	- 4,0	- 5,0
- Appui au développement de la capitale nationale	- 5,0	- 5,0
- Soutien au développement économique de Montréal	- 17,0	- 18,0
- Financement des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire	- 9,0	- 9,0
Une mobilisation additionnelle du gouvernement dans ses programmes en faveur des régions		
- Soutien à l'investissement et à la productivité des entreprises		
▪ Hausse du financement du Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)	- 7,0	- 7,0
▪ Accompagnement des entreprises pour l'amélioration des processus de production	- 7,0	- 8,0
- Soutien au secteur minier	- 7,0	- 7,0
- Soutien à l'agriculture et aux pêches	- 5,0	- 5,0
- Tourisme en région	- 5,0	—
Sous-total	- 138,0	- 143,0

(1) La plupart de ces mesures sont présentées dans la section E du Plan budgétaire du *Discours sur le budget 2007-2008*, dans la *Stratégie pour le développement de toutes les régions* ou dans la *Stratégie d'action en faveur des aînés*.

Impact financier des mesures fiscales et budgétaires
Discours sur le budget 2007-2008
(en millions de dollars)

	Impact financier pour le gouvernement	
	2007-2008	2008-2009
3. Promouvoir la culture		
Financement du cinéma québécois	- 10,0	- 10,0
Aide aux musées	- 5,0	- 5,0
Placements Culture	- 3,0	—
Bibliothèques publiques	- 2,0	- 2,0
Médias communautaires	- 1,0	—
Sous-total	- 21,0	- 17,0
4. Autres mesures		
Contribution du gouvernement du Québec à une entente sur la régionalisation du déficit du métro de Montréal	- 11,0	- 11,0
Plan québécois d'intervention sur les gangs de rue	- 3,0	- 4,0
Subvention ponctuelle à l'Administration régionale Kativik	- 0,5	—
Lutte à l'évasion fiscale	- 10,0	- 10,0
Sous-total	- 24,5	- 25,0
IMPACT TOTAL DES MESURES SUR LES DÉPENSES	- 208,3	- 215,3
IMPACT TOTAL DES MESURES SUR LES REVENUS	- 214,5	- 664,0
IMPACT TOTAL DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES	- 422,8	- 879,3

Note : Un montant négatif indique un coût pour le gouvernement.

Plan budgétaire

SECTION A

Sommaire du cadre financier et des perspectives économiques

SECTION B

L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2007 et 2008

SECTION C

Orientations budgétaires et financières du gouvernement

SECTION D

La dette, le financement et la gestion de la dette

SECTION E

Réduction de l'impôt des particuliers et développement économique durable

SECTION F

Rapport sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire

SECTION G

Rapport sur l'application de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations

SECTION H

Informations additionnelles – Données historiques

Section A

Sommaire du cadre financier et des perspectives économiques

1. UNE SAINE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	A.3
1.1 Atteinte de l'équilibre budgétaire et versement de 500 millions de dollars au Fonds des générations en 2006-2007	A.4
1.2 Maintien de la rigueur budgétaire en 2007-2008	A.7
1.3 Une impasse budgétaire de près de 1 milliard de dollars à résorber en 2008-2009	A.10
1.4 Le Fonds des générations, une action décisive pour réduire le poids de la dette	A.10
2. L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC SE PORTE BIEN	A.11
2.1 Une demande intérieure dynamique	A.11
2.2 Une croissance robuste de l'emploi	A.13
2.3 L'économie du Québec doit toutefois faire face à un contexte international compétitif et contraignant	A.14
2.4 Une accélération de la croissance économique en 2008	A.15

1. UNE SAINTE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Le *Budget 2007-2008* s'inscrit dans la continuité de la gestion rigoureuse des finances publiques que poursuit le gouvernement depuis 2003 :

- l'équilibre budgétaire est maintenu durant chacune des années du cadre financier;
- un contrôle serré sur la croissance des dépenses est assuré;
- des investissements importants dans les priorités des Québécois que sont la santé, l'éducation, l'économie et la réduction du fardeau fiscal, les régions et le développement durable, les familles et les infrastructures sont effectués encore cette année;
- l'effort de réduction du poids de la dette est accéléré avec une mise de fonds additionnelle de 500 millions de dollars au Fonds des générations;
- des revenus exceptionnels en 2006-2007, combinés à une gestion rigoureuse des dépenses, permettent d'affecter 500 millions de dollars à la réserve budgétaire afin de financer l'équité salariale.

TABLEAU A.1

Sommaire des opérations budgétaires consolidées – *Budget 2007-2008*^P

(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
REVENUS BUDGÉTAIRES	59 489	60 262	61 057
<i>Variation en %</i>	6,8	1,3	1,3
DÉPENSES BUDGÉTAIRES			
Dépenses de programmes	- 51 519	- 53 594	- 55 178
<i>Variation en %</i>	4,6	4,0	3,0
Service de la dette	- 6 990	- 7 229	- 7 170
<i>Variation en %</i>	1,7	3,4	- 0,8
Total	- 58 509	- 60 823	- 62 348
<i>Variation en %</i>	4,3	4,0	2,5
RÉSULTATS NETS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS	37	61	296
Versement au Fonds des générations⁽¹⁾	- 500		
Affectation à la réserve budgétaire	- 500		
Utilisation de la réserve pour financer l'équité salariale		500	
Écart à résorber			995
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ			
AUX FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	17	0	0
Résultats nets du Fonds des générations	575	446	726
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ	592	446	726

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Mise de fonds additionnelle provenant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile.

1.1 Atteinte de l'équilibre budgétaire et versement de 500 millions de dollars au Fonds des générations en 2006-2007

Pour 2006-2007, le budget prévoit un surplus de 17 millions de dollars. La bonne tenue de l'économie et son impact sur les revenus d'impôts et de taxes, la hausse des revenus des entreprises du gouvernement, en raison principalement de la vente d'actifs par Hydro-Québec, la hausse des transferts fédéraux et les économies réalisées au service de la dette, en raison de taux d'intérêt plus faibles qu'anticipé, ont permis de dégager une somme de 1,8 milliard de dollars.

Le gouvernement a utilisé cette somme afin de financer le coût additionnel du règlement de l'équité salariale et la récurrence de dépenses comptabilisées lors de la fermeture de l'année 2005-2006. Elle a également rendu possible le versement d'une somme additionnelle de 500 millions de dollars au Fonds des générations à même les bénéfices provenant de la vente de Transelec Chile par Hydro-Québec. Finalement, compte tenu des disponibilités budgétaires, il a été possible d'affecter à la réserve budgétaire une somme de 500 millions de dollars. Cette réserve permettra de financer l'équité salariale.

TABLEAU A.2

Révisions depuis le Budget 2006-2007

(en millions de dollars)

	2006-2007
PROVENANCE DES FONDS	
- Revenus d'impôts et de taxes	463
- Entreprises du gouvernement	965
- Transferts fédéraux	160
- Service de la dette	215
Sous-total	1 803
UTILISATION DES FONDS	
- Hausse des dépenses de programmes	- 646
- Organismes consolidés	- 140
- Versement au Fonds des générations	- 500
- Affectation à la réserve budgétaire	- 500
Sous-total	- 1 786
ÉCART - SURPLUS BUDGÉTAIRE	17

□ Poursuite de la gestion rigoureuse des dépenses

Compte tenu du relèvement des dépenses évoqué précédemment, la croissance des dépenses de programmes en 2006-2007 atteindra 4,6 %. Cette croissance des dépenses inclut le coût de l'entente à l'égard de l'équité salariale conclue entre le gouvernement et ses employés. En effet, en excluant les dépenses relatives à l'équité salariale, la croissance des dépenses de programmes s'élève à 4,1 % en 2006-2007.

TABLEAU A.3

Impact de l'équité salariale sur l'évolution des dépenses de programmes (en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007
OBJECTIF DE DÉPENSES DE PROGRAMMES PRÉSENTÉ AU BUDGET DE FÉVRIER 2007	49 230	51 519
<i>Variation en %</i>	3,3	4,6
Coût total de l'équité salariale inscrit aux dépenses	- 498	- 775
DÉPENSES DE PROGRAMMES EXCLUANT LE COÛT DE L'ÉQUITÉ SALARIALE	48 732	50 744
<i>Variation en %</i>	3,7	4,1
Taux de croissance du PIB nominal en %⁽¹⁾	4,0	3,9

(1) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.
Sources : Secrétariat du Conseil du trésor et Institut de la statistique du Québec.

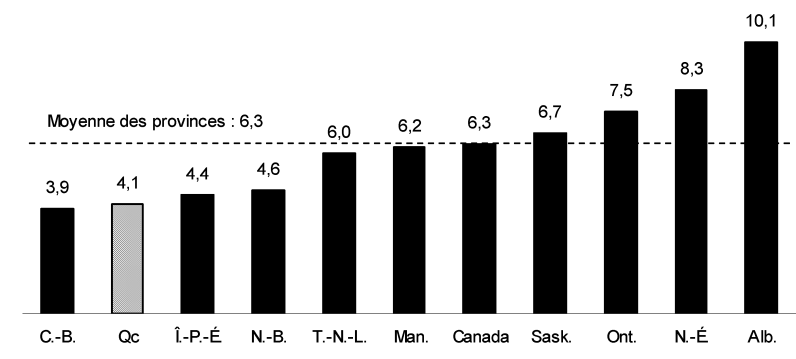
❑ Le Québec fait mieux que la plupart des provinces canadiennes

Le Québec a obtenu depuis 2003-2004 de meilleurs résultats que l'ensemble des provinces canadiennes en matière de contrôle des dépenses. En effet, le taux de croissance annuel moyen des dépenses de programmes au Québec, au cours de cette période a été de 4,1 % alors que celui de la moyenne des provinces canadiennes s'élève à 6,3 %.

GRAPHIQUE A.1

Le Québec fait mieux que la plupart des provinces dans la gestion des dépenses

(croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes de 2003-2004 à 2006-2007, en pourcentage)



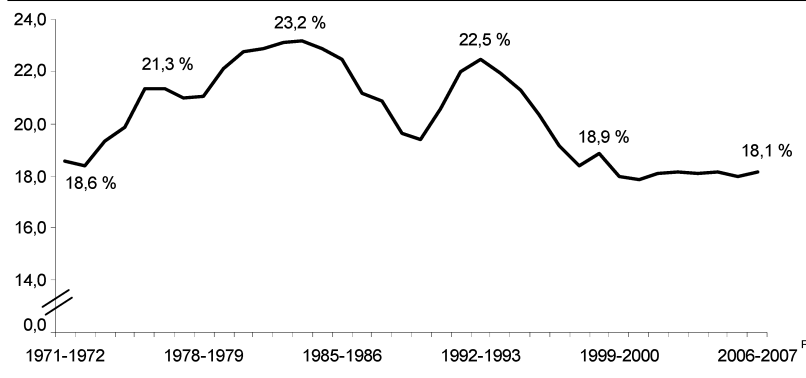
❑ Baisse significative du poids des dépenses dans l'économie

En raison de cette rigueur budgétaire, le poids des dépenses de programmes par rapport au produit intérieur brut (PIB) en 2006-2007 s'établit à 18,1 %, soit l'un des niveaux les plus faibles depuis 35 ans.

GRAPHIQUE A.2

Dépenses de programmes

(en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires.

1.2 Maintien de la rigueur budgétaire en 2007-2008

Par ailleurs, dans le respect des orientations budgétaires poursuivies par le gouvernement, l'équilibre budgétaire sera maintenu en 2007-2008 compte tenu de l'utilisation d'une somme de 500 millions de dollars provenant de la réserve budgétaire constituée cette année.

La croissance des dépenses de programmes, incluant le coût des mesures du présent budget, s'établit à 4,0 %, soit un taux de croissance inférieur à la moyenne enregistrée depuis 2003. Il s'agit également d'une croissance inférieure à celle du PIB nominal qui est prévue à 4,3 %.

□ **Priorité à la santé et à l'éducation**

En 2007-2008, la croissance des dépenses de santé atteint 6,0 %, soit une augmentation de 1,3 milliard de dollars. Cette hausse représente près des deux tiers de l'augmentation totale des dépenses de programmes.

Le budget du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport bénéficie également d'une croissance importante de 4,4 %, soit un ajout de 566,5 millions de dollars.

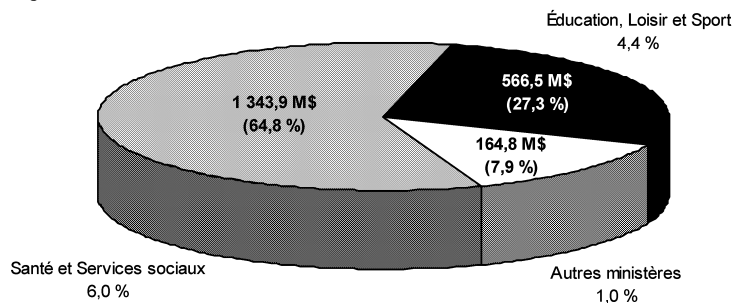
Globalement, les augmentations des budgets de la santé et de l'éducation représentent plus de 92 % de l'augmentation des dépenses de programmes en 2007-2008.

GRAPHIQUE A.3

Priorité à la santé et à l'éducation

(croissance des dépenses de programmes en 2007-2008)

Augmentation totale de 2 075,2 M\$



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

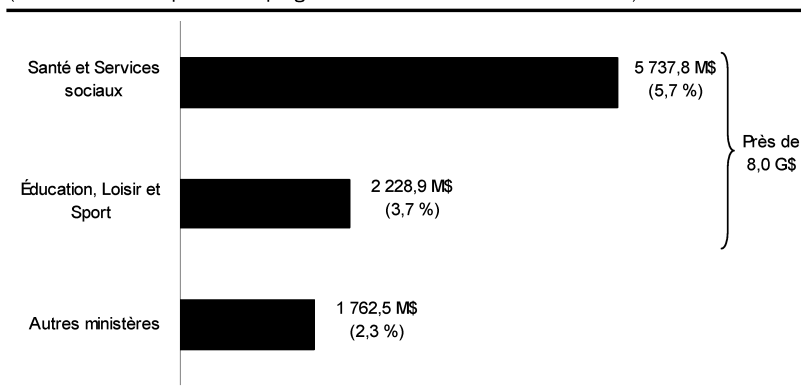
❑ Près de 8,0 milliards de dollars de plus pour la santé et l'éducation depuis 2003

Depuis 2003, ce sont près de 8,0 milliards de dollars que le gouvernement a ajoutés aux budgets du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, soit respectivement 5,7 milliards de dollars et 2,2 milliards de dollars. Les autres portefeuilles ont bénéficié d'une augmentation de 1,8 milliard de dollars, notamment pour améliorer le réseau routier et bonifier l'aide à la famille.

GRAPHIQUE A.4

Près de 8,0 milliards de dollars de plus pour la santé et l'éducation depuis 2003-2004

(croissance des dépenses de programmes de 2003-2004 à 2007-2008)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

❑ Hausse de 1,0 % du budget des autres ministères en 2007-2008

Enfin, les budgets des autres ministères augmentent de 1,0 % en 2007-2008 et ont été établis avec la préoccupation de préserver et d'améliorer les services à la population. L'essentiel des efforts budgétaires est ainsi limité aux dépenses de fonctionnement.

1.3 Une impasse budgétaire de près de 1 milliard de dollars à résorber en 2008-2009

Pour 2008-2009, le gouvernement devra résorber une impasse de près de 1 milliard de dollars afin d'atteindre l'équilibre budgétaire. Comme par le passé, le gouvernement du Québec est déterminé à agir afin de résorber cette impasse dans le respect de ses orientations budgétaires et de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

1.4 Le Fonds des générations, une action décisive pour réduire le poids de la dette

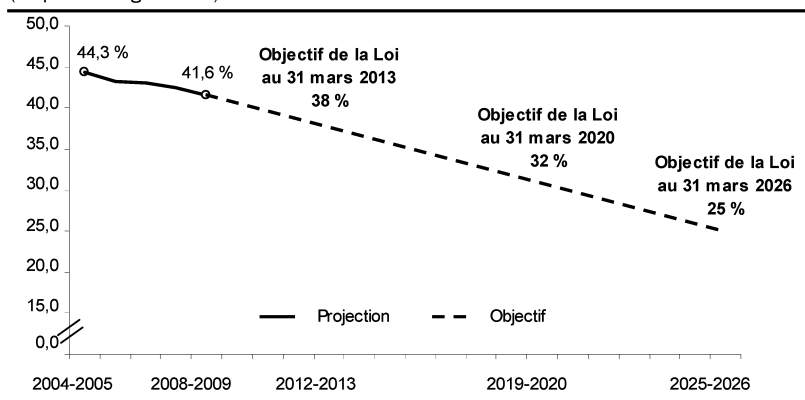
Le Fonds des générations a été créé en juin dernier par l'adoption de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*. Les sommes accumulées dans le Fonds des générations seront exclusivement dédiées au remboursement de la dette.

Avec les revenus qui alimentent le Fonds des générations et le versement additionnel annoncé en octobre dernier de 500 millions de dollars rendu possible grâce à la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile, le poids de la dette dans l'économie sera ramené à moins de 25 % dans moins de vingt ans. Déjà, au 31 mars 2009, le Fonds des générations aura permis de réduire le poids de la dette de 1 747 millions de dollars, le ramenant ainsi à 41,6 % du PIB.

GRAPHIQUE A.5

Dette totale du gouvernement

(en pourcentage du PIB)



2. L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC SE PORTE BIEN

Depuis 2003, l'économie du Québec a connu une bonne croissance en dépit d'un contexte international compétitif et contraignant qui affecte les entreprises manufacturières. En particulier, la demande des ménages et les investissements des entreprises sont restés élevés, ce qui a soutenu l'emploi et les rentrées fiscales. Conjuguée aux efforts de rigueur budgétaire du gouvernement, la vigueur de l'économie a ainsi contribué à la bonne tenue des finances publiques.

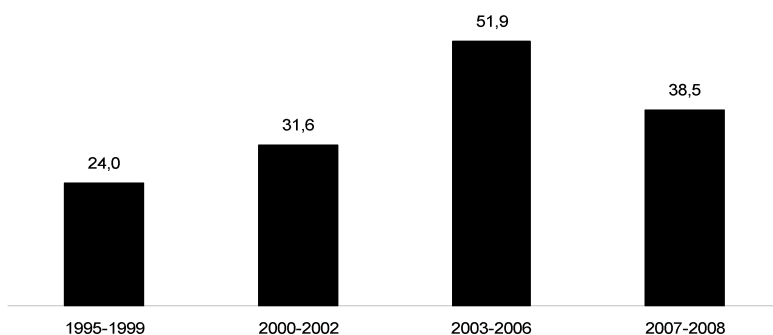
2.1 Une demande intérieure dynamique

Plus précisément, la croissance des dépenses personnelles des ménages devrait se situer, en termes réels, à 3,2 % en 2007. Il s'agira d'une sixième année consécutive de hausse au-dessus de 3 %, un dynamisme non observé depuis la fin des années 1980. Aussi, le versement de 1,9 milliard de dollars au titre de l'équité salariale attendu en 2007 bonifiera la situation financière de 360 000 employés de l'État.

La construction d'habitations neuves restera également élevée. Après avoir progressé en moyenne de 51 900 unités annuellement depuis 2003, le nombre de mises en chantier s'établira à plus de 38 000 unités au cours des deux prochaines années. Il s'agit de niveaux de loin supérieurs à ceux de la fin des années 1990, alors que 24 000 unités étaient mises en chantier chaque année.

GRAPHIQUE A.6

Mises en chantier (en milliers d'unités)



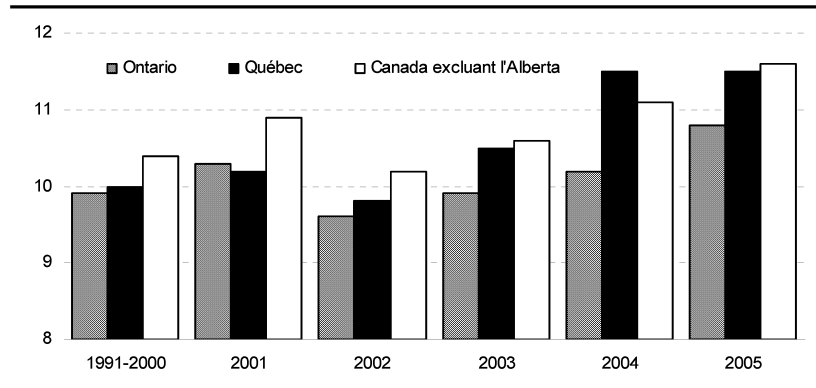
Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

Par ailleurs, bénéficiant en général d'un climat économique favorable, les entreprises ont accru leurs investissements de plus de 25 % depuis 2003. Il s'agit d'un accroissement bien supérieur à la hausse de 6,7 % par année enregistrée de 1999 à 2002. Ainsi, les investissements non résidentiels représentaient 11,5 % du PIB réel en 2005. Il s'agit d'une augmentation de près de deux points de pourcentage depuis 2002.

Cette hausse est plus importante que celle constatée en Ontario au cours de la même période. De plus, si l'on exclut les investissements réalisés en Alberta, le Québec obtient une performance similaire à celle du Canada.

GRAPHIQUE A.7

Investissements des entreprises
(en pourcentage du PIB, en termes réels)



Source : Statistique Canada.

Ce dynamisme des ménages et des entreprises a été notamment appuyé par l'action du gouvernement qui a réduit le fardeau fiscal des particuliers de 3,8 milliards de dollars, a aboli la taxe sur le capital des PME, et l'a réduite de moitié pour les autres entreprises, tout en appuyant financièrement plusieurs grands projets de développement économique dans l'ensemble des régions du Québec.

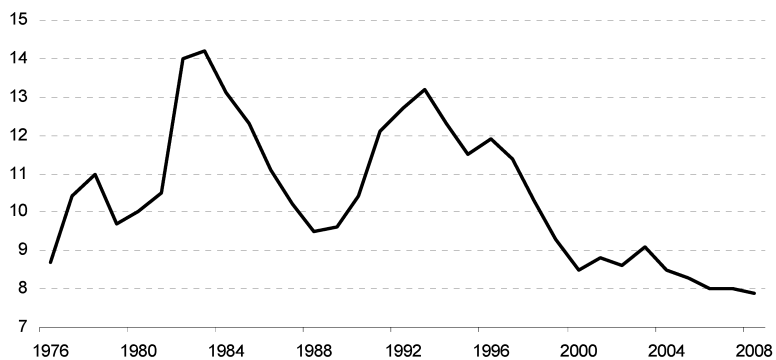
2.2 Une croissance robuste de l'emploi

La croissance de l'emploi est restée robuste au Québec malgré les pressions que connaît le secteur manufacturier. Depuis 2003, il s'est créé près de 200 000 emplois. Ainsi, le taux de chômage a atteint 8 % en moyenne en 2006, le niveau le plus bas depuis plus de 30 ans.

En outre, jamais une aussi grande proportion de la population n'a détenu un emploi dans l'histoire récente du Québec. Pour la troisième année consécutive, le taux d'emploi excède 60 %, un record.

GRAPHIQUE A.8

Taux de chômage au Québec (en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.3 L'économie du Québec doit toutefois faire face à un contexte international compétitif et contraignant

Très ouvert sur le monde, le Québec, qui exporte l'équivalent de plus de 50 % de sa production, fait face à un contexte international compétitif et contraignant. Cet environnement est caractérisé par un prix du pétrole élevé et par une appréciation rapide et importante du dollar canadien survenue au cours des dernières années.

De plus, les États-Unis, aux prises avec une correction du marché résidentiel et certaines difficultés du secteur manufacturier, verront la croissance de leur PIB réel réduite d'un point de pourcentage en 2007 par rapport à l'an dernier.

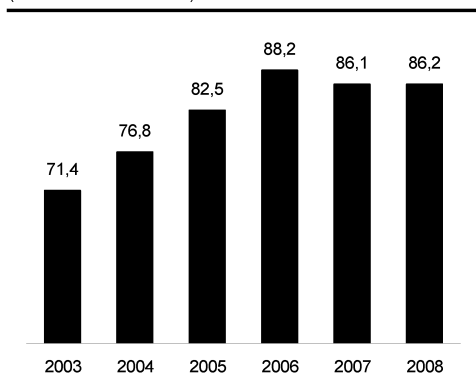
À ces difficultés s'ajoute une concurrence internationale de plus en plus forte, notamment en provenance de nouvelles puissances en émergence comme la Chine qui, depuis six ans, a doublé sa présence sur plusieurs des marchés traditionnels d'exportation des entreprises québécoises.

Ainsi, alors que les exportations internationales de biens du Québec ont crû en moyenne de près de 12 % à la fin des années 1990, elles devraient s'accroître en moyenne de 4,3 % au cours des deux prochaines années.

Au total, la contribution du secteur extérieur à la croissance économique, qui tient compte de l'évolution des exportations et des importations, aura retranché 1,6 point par année en moyenne à la croissance de 2002 à 2007.

GRAPHIQUE A.9

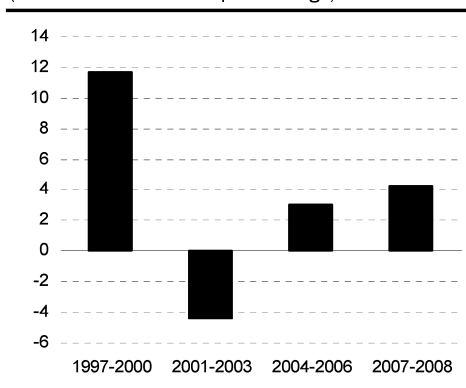
Dollar canadien
(en cents américains)



Sources : Banque du Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE A.10

Les exportations internationales de biens
(croissance annuelle en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

2.4 Une accélération de la croissance économique en 2008

En somme, le PIB réel du Québec s'est accru de 2 % par année depuis quatre ans, soit une progression comparable à celle des 25 dernières années.

Le dynamisme de l'économie du Québec se poursuivra au cours des deux prochaines années. Bien que la croissance du PIB réel québécois soit freinée cette année par une demande américaine plus modérée, elle devrait se situer à 1,8 % en 2007.

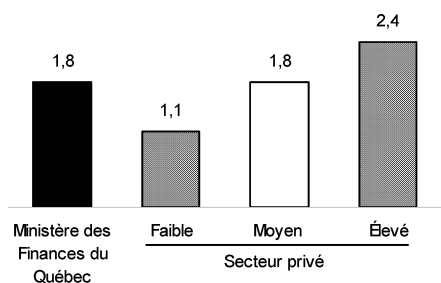
Avec la reprise à venir de l'économie américaine, la croissance économique au Québec devrait s'élever à 2,5 % en 2008. Ce dynamisme se traduira par une création d'emplois supérieure à 40 000 en 2007 et en 2008. Le taux de chômage devrait donc diminuer à 7,9 % en 2008 et le taux d'emploi passer à 60,3 %.

□ Comparaison avec les prévisions du secteur privé

À 1,8 % en 2007 et à 2,5 % en 2008, les prévisions de croissance économique du *Budget 2007-2008* sont similaires à celles de la moyenne du secteur privé.

GRAPHIQUE A.11

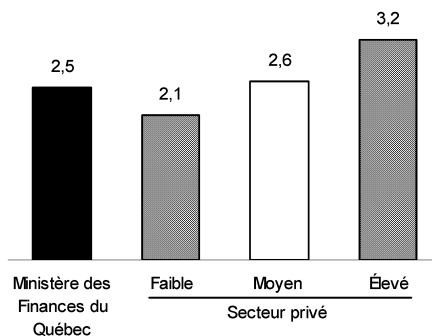
Prévisions économiques en 2007 (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE A.12

Prévisions économiques en 2008 (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Québec.

TABLEAU A.4

Perspectives économiques au Québec

(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)

	2006	2007	2008
Produit intérieur brut	3,9	4,3	3,5
Produit intérieur brut réel	1,7	1,8	2,5
Consommation réelle	3,1	3,2	2,4
Mises en chantier (en milliers)	47,9	40,2	36,7
Exportations internationales réelles	0,9	2,9	5,2
Création d'emplois (en milliers)	48,1	40,4	41,3
Taux de chômage (taux en %)	8,0	8,0	7,9

Source : Ministère des Finances du Québec.

Section B

L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2007 et 2008

INTRODUCTION	B.3
1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL.....	B.5
1.1 L'économie mondiale perdra de sa vigueur	B.5
1.2 Aux États-Unis, un ralentissement passager en 2007	B.10
1.3 Au Canada, une reprise est attendue en 2008.....	B.15
2. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE QUÉBÉCOIS	B.20
2.1 L'économie du Québec se porte bien	B.20
2.2 Un contexte international compétitif et contraignant	B.21
2.3 Une bonne progression de la demande des ménages	B.24
2.4 Un climat économique toujours propice aux investissements non résidentiels.....	B.26
2.5 Un marché du travail dynamique	B.28
2.6 Une bonne progression du PIB nominal	B.29
2.7 Comparaison avec les prévisions du secteur privé.....	B.30

INTRODUCTION

Cette section présente les prévisions économiques qui sont à la base du *Budget 2007-2008*.

La croissance économique mondiale devrait se modérer dès cette année, conséquence principale du ralentissement de l'activité économique en Chine et aux États-Unis.

Le ralentissement de la croissance économique aux États-Unis, conjugué à un dollar canadien élevé et à une concurrence accrue des économies en émergence, limitera la progression des exportations québécoises.

Malgré un contexte international compétitif et contraignant, l'économie québécoise se porte bien. En particulier, la demande des ménages et les investissements des entreprises, soutenus par l'action du gouvernement, restent élevés, ce qui favorise la création d'emplois :

- la croissance des dépenses personnelles des ménages dépassera, pour une sixième année consécutive, les 3 % en 2007. Il s'agit là d'un dynamisme que l'on n'avait pas vu depuis la fin des années 1980;
- par ailleurs, ayant bénéficié en général d'un climat économique favorable, les entreprises ont accru leurs investissements de plus de 25 % depuis 2003.

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

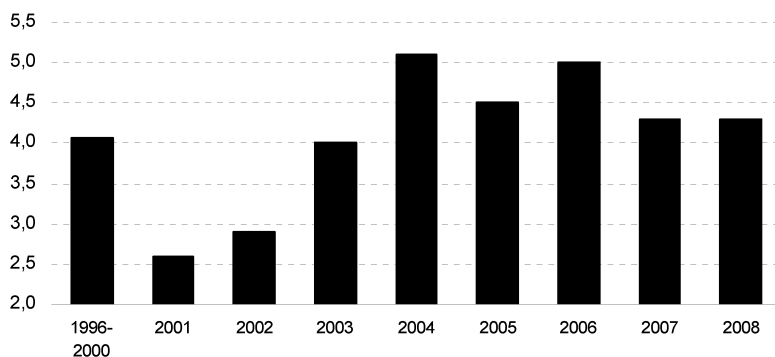
1.1 L'économie mondiale perdra de sa vigueur

La croissance de l'économie mondiale a été très vigoureuse au cours des trois dernières années, atteignant 5 % en 2006. Cette expansion rapide s'est déroulée dans un contexte d'intensification des échanges commerciaux, de forte croissance de la production dans les économies émergentes, de resserrement des politiques monétaires et d'inflation modérée malgré une forte hausse du prix du baril de pétrole brut.

GRAPHIQUE B.1

Produit intérieur brut mondial

(variation annuelle en pourcentage, en termes réels)



Sources : Global Insight, Fonds monétaire international et ministère des Finances du Québec.

La croissance du produit intérieur brut (PIB) réel mondial devrait se modérer à 4,3 % en 2007 et en 2008 :

- les États-Unis continueront à soutenir la croissance mondiale, bien que des problèmes dans les secteurs résidentiel et manufacturier limiteront la vigueur de l'économie américaine;
- la Chine, présentement aux prises avec un risque de surchauffe de son économie, devrait connaître un ralentissement de sa croissance économique au cours des prochaines années en raison de mesures restrictives imposées par les autorités;
- les pays membres de l'Union européenne verront la croissance de leur économie se modérer, notamment en raison de la hausse de la taxe sur la valeur ajoutée en Allemagne.

De façon générale, le resserrement des politiques monétaires, amorcé en 2004 à l'échelle de la planète, freinera la croissance économique mondiale, mais la stabilisation du prix du pétrole devrait en atténuer les effets.

TABLEAU B.1

Produit intérieur brut selon les régions
(variation en pourcentage, en termes réels)

	2005	2006	2007	2008
Monde	4,5	5,0	4,3	4,3
États-Unis	3,2	3,4	2,4	2,8
Chine	10,2	10,6	9,7	8,7
Japon	1,9	2,0	1,9	2,1
Union européenne	1,8	2,9	2,3	2,3
- Allemagne	1,1	2,7	1,8	1,7
Canada	2,9	2,7	2,5	2,8

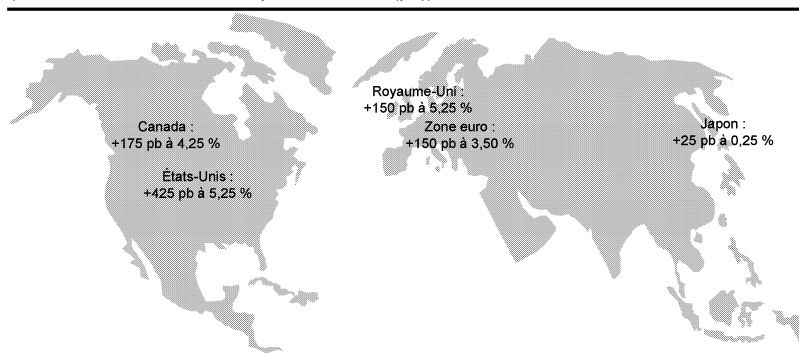
Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

Le resserrement monétaire est essentiellement complété

Depuis 2004, l'accélération de la croissance économique des pays du G-7 ainsi que les pressions inflationnistes ont amené les banques centrales à resserrer leur politique monétaire. La hausse des taux d'intérêt qui s'est amorcée aux États-Unis en 2004, en zone euro et au Canada en 2005, ainsi qu'au Japon en 2006, devrait prendre fin cette année, sauf au Japon.

GRAPHIQUE B.2

Resserrement des politiques monétaires depuis 2004
(taux d'intérêt directeurs, en points de base (pb))



Sources : Datastream et Banque du Canada.

À mesure que se résorberont les pressions inflationnistes, les autorités monétaires, à commencer par la Réserve fédérale américaine et la Banque du Canada, devraient à tour de rôle abaisser leur taux d'intérêt directeur à des niveaux favorisant la poursuite du cycle d'expansion de leur économie.

▣ Forte croissance économique en Asie

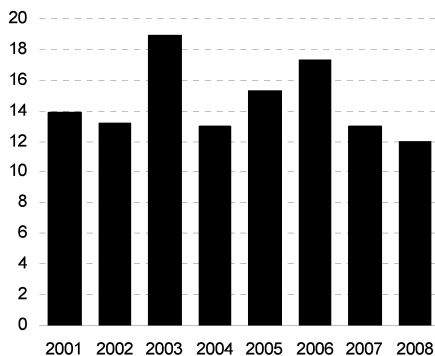
L'Asie, propulsée par la Chine, restera la région la plus dynamique du monde au cours des deux prochaines années.

En Chine, l'activité économique s'est accrue de 10,6 % en 2006. La hausse des investissements en zone urbaine a atteint une telle intensité que le gouvernement chinois a mis en place au cours des dernières années des mesures visant à diminuer les risques de surchauffe de l'économie, notamment dans les industries de l'automobile et de l'acier. Ainsi, la croissance de l'économie devrait ralentir à 9,7 % en 2007 et à 8,7 % en 2008, en raison de l'implantation de politiques fiscales et monétaires plus restrictives, et du fléchissement des échanges avec ses partenaires commerciaux.

GRAPHIQUE B.3

Investissements des entreprises en Chine

(variation en pourcentage, en termes réels)

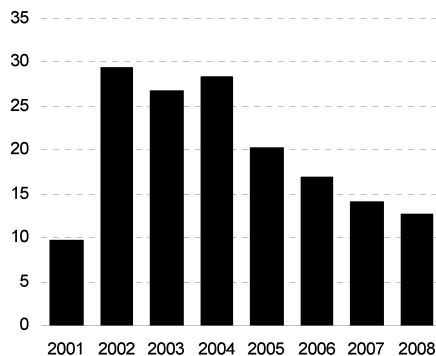


Source : Global Insight.

GRAPHIQUE B.4

Exportations de la Chine

(variation en pourcentage, en termes réels)



Source : Global Insight.

Le Japon poursuivra sa reprise amorcée en 2002. L'économie nipponne devrait croître de 1,9 % cette année et de 2,1 % l'an prochain, alors que la vigueur de la demande intérieure et de l'emploi contribuera à soutenir la croissance du PIB réel. Il s'agit d'un rythme supérieur à la croissance moyenne de 1,1 % observée entre 1996 et 2005. Il s'agit également d'une croissance appréciable compte tenu du déclin démographique auquel fait face ce pays.

□ Poursuite de l'expansion en Europe

En 2006, la croissance économique de l'Union européenne a atteint 2,9 %. Cette croissance a été alimentée par les investissements des entreprises, la consommation des ménages et les exportations qui ont bénéficié de la vigueur de l'économie mondiale. L'activité économique européenne devrait ralentir légèrement à 2,3 % en 2007 et en 2008, entraînée notamment par le ralentissement économique de ses principaux partenaires commerciaux.

En outre, après avoir connu une hausse de 2,7 % de son PIB réel en 2006, l'économie allemande décélérera à 1,8 % en 2007, un ralentissement provoqué par l'impact combiné de la majoration de trois points de pourcentage de la taxe sur la valeur ajoutée, qui atteindra 19 % cette année, et de la poursuite de l'assainissement des finances publiques.

□ Enjeux importants associés à des échanges commerciaux croissants

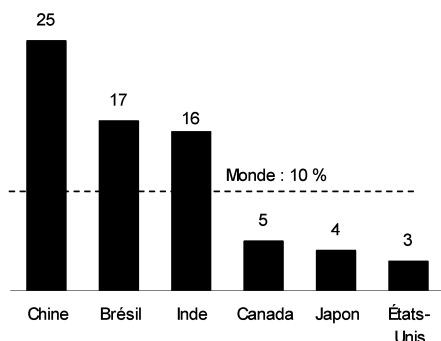
La forte croissance économique mondiale observée au cours des dernières années est en partie tributaire du développement des échanges commerciaux à l'échelle internationale. En particulier, après s'être accrus en moyenne de 6,5 % chaque année au cours des décennies 1980 et 1990, les échanges internationaux de produits manufacturés ont augmenté de 9 % annuellement depuis l'année 2000. La valeur de ces échanges s'élevait à 7 300 milliards de dollars américains en 2005.

Au cours des dernières années, la mondialisation du commerce a permis l'émergence de nouvelles puissances économiques comme la Chine, l'Inde et le Brésil. Elle a aussi entraîné une concurrence accrue pour les parts de marché et un déséquilibre croissant des échanges internationaux. Ainsi, au cours de la période 2000-2005, la croissance annuelle moyenne des exportations de marchandises a été de 3 % aux États-Unis et de 5 % au Canada, alors qu'elle a atteint 25 % en Chine.

GRAPHIQUE B.5

Exportations mondiales de marchandises

(variation annuelle moyenne en pourcentage entre 2000 et 2005)

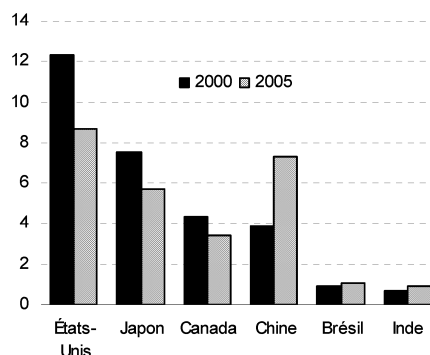


Source : Organisation mondiale du commerce.

GRAPHIQUE B.6

Part des exportations mondiales de marchandises

(en pourcentage du total)



Source : Organisation mondiale du commerce.

L'essor remarquable des exportations chinoises résulte non seulement d'une augmentation de la quantité de produits exportés, mais aussi d'une diversification des produits offerts. Par exemple, plus de 60 % de la hausse totale des exportations chinoises aux États-Unis entre 1992 et 2005 est due à la vente de produits que la Chine n'exportait pas aux États-Unis en 1992.

La forte croissance des échanges commerciaux a entraîné des déséquilibres importants comme en témoigne le déficit de la balance courante américaine qui a dépassé les 850 milliards de dollars américains en 2006, alors que le Japon et la Chine enregistraient respectivement des surplus de 160 et de 180 milliards, principalement avec les États-Unis. Cette situation pourrait toutefois se corriger graduellement avec la dépréciation du dollar américain. En effet, depuis le début de 2002, le dollar américain s'est déprécié de 25 % par rapport aux devises de ses principaux partenaires commerciaux. On a d'ailleurs observé en 2006 le premier recul annuel du déficit commercial américain en termes réels depuis 1995.

En outre, les faibles coûts salariaux de ces nouvelles économies entraînent la délocalisation d'entreprises et des pertes d'emplois manufacturiers dans plusieurs pays occidentaux. Toutefois, la croissance rapide des économies émergentes, avec leur vaste marché en plein essor, présente des occasions d'affaires pour le Canada et l'ensemble des pays développés.

1.2 Aux États-Unis, un ralentissement passager en 2007

L'économie américaine a connu une solide expansion depuis trois ans. Toutefois, sa croissance a grandement ralenti en milieu d'année 2006, freinée par l'effet négatif de la plus forte correction du secteur immobilier résidentiel en 15 ans, par la hausse marquée du prix du pétrole et par la politique monétaire restrictive poursuivie par la Réserve fédérale depuis 2004. Le PIB réel a tout de même crû de 3,4 % en 2006 grâce à une progression robuste en début d'année.

Le ralentissement de l'économie devrait se poursuivre en 2007 en raison des difficultés du secteur manufacturier et de la correction du marché résidentiel.

□ Difficultés de certaines industries manufacturières

Les industries manufacturières associées à la production de véhicules et de pièces automobiles ainsi que celles reliées à la construction résidentielle éprouvent présentement des difficultés. La restructuration en cours des trois géants de l'industrie automobile américaine, qui n'ont cessé de perdre des parts de marché face à leurs concurrents asiatiques ces dernières années, et l'impact prolongé de la correction immobilière, laissent présager que le ralentissement en cours dans ces industries se poursuivra en 2007.

En contrepartie, des secteurs tels que l'aéronautique ou encore les produits informatiques, à la suite de l'introduction d'une nouvelle génération de logiciels, devraient soutenir la production manufacturière. Malgré ces industries plus performantes, la croissance de la production manufacturière totale devrait ralentir, passant de 4,9 % en 2006 à 2,2 % en 2007, puis se redresser légèrement à 3 % en 2008.

□ Recul important des investissements résidentiels

La correction du marché résidentiel, outre ses effets directs sur les investissements résidentiels, aura également des effets indirects à court et à moyen terme sur la consommation. Malgré la baisse récente du prix des propriétés, celles-ci demeurent encore trop dispendieuses par rapport aux revenus des ménages. De plus, les stocks de maisons à vendre restent trop élevés. Le secteur immobilier devrait donc poursuivre son ajustement en 2007, avec un recul de 12,9 % des investissements résidentiels en termes réels, ce qui se traduira par des pertes d'emplois dans le secteur de la construction et dans les industries qui y sont rattachées.

Le ralentissement immobilier se répercutera sur la croissance des dépenses des ménages. En effet, avec la fin du fort renchérissement des propriétés et la diminution récente de la valeur de celles-ci, les ménages verront leur richesse diminuer et les possibilités d'emprunts sur leurs avoirs fonciers s'amoinrir.

Notons que les très fortes activités de refinancement hypothécaire des années précédentes, qui avaient contribué à soutenir la croissance de la consommation, se sont elles aussi atténuées l'an dernier.

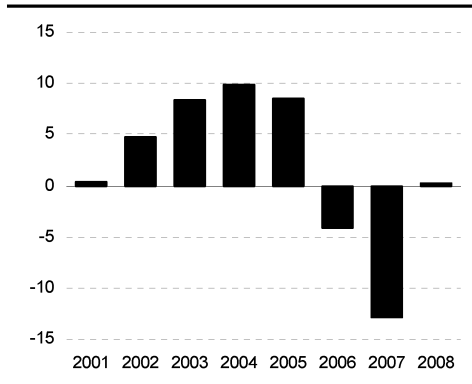
Ce contexte incitera les ménages à épargner davantage. La croissance réelle de la consommation, qui avait atteint 3,2 % en 2006, devrait ainsi ralentir à 2,7 % en 2007 et à 2,8 % en 2008. Il s'agit de taux inférieurs à la hausse du revenu personnel réel, qui devrait s'élever à 3,4 % en 2007 et à 3,5 % en 2008.

Ainsi, les problèmes des secteurs manufacturier et immobilier auront un impact négatif sur la croissance économique en 2007. Toutefois, certains facteurs soutiendront la croissance du PIB réel, comme la poursuite de la progression des investissements des entreprises, l'essor du secteur des services et la correction graduelle du déficit commercial. En outre, la baisse du prix des maisons et la diminution du nombre de propriétés à vendre entraîneront une reprise de la construction résidentielle en 2008.

GRAPHIQUE B.7

Investissements résidentiels aux États-Unis

(variation annuelle en pourcentage, en termes réels)

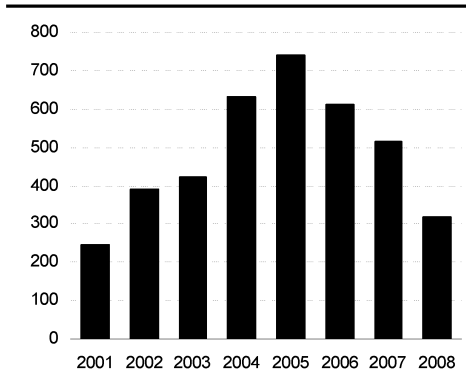


Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.8

Montants extraits au moment du refinancement hypothécaire

(en milliards de dollars américains)



Sources : Greenspan et Kennedy, Freddie Mac et ministère des Finances du Québec.

□ Progression des investissements et de la production de services

Après s'être accrus de plus de 7 % l'an dernier, les investissements non résidentiels devraient croître de 4 % annuellement en moyenne au cours des deux prochaines années. Cette progression des investissements sera soutenue par :

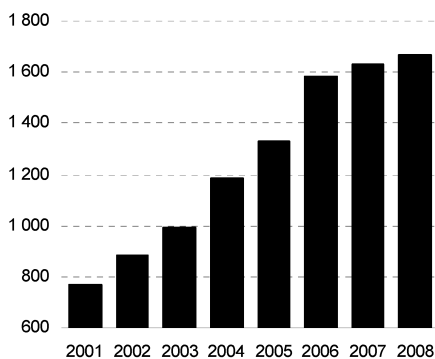
- un taux élevé d'utilisation des capacités de production des entreprises dans plusieurs industries, notamment dans le secteur des biens durables;
- une grande rentabilité des entreprises, qui ont enregistré une hausse annuelle moyenne de près de 17 % de leurs profits ces trois dernières années.

Par ailleurs, le secteur des services, qui représente 80 % de l'économie, poursuivra son expansion, soutenue notamment par l'essor des secteurs de l'information, des soins médicaux, des services professionnels et des services aux entreprises.

GRAPHIQUE B.9

Profits des entreprises avant impôts aux États-Unis

(en milliards de dollars américains)

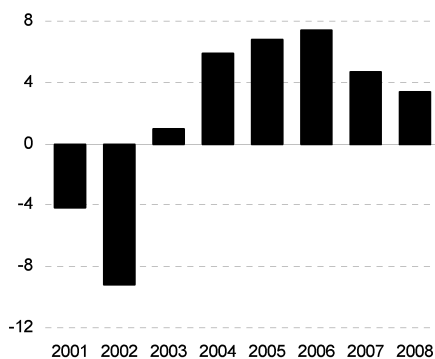


Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.10

Investissements non résidentiels aux États-Unis

(variation annuelle en pourcentage, en termes réels)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

❑ Recul du déficit commercial américain

De plus, la bonne performance de l'économie mondiale, combinée au recul du dollar américain face aux principales devises depuis 2002, favorisera la diminution du déficit commercial. C'est ainsi que, en 2007, pour une deuxième année consécutive, le secteur extérieur américain contribuera positivement à la croissance économique, un fait inédit depuis 1991. Cette tendance devrait se poursuivre en 2008, le déficit commercial passant de 618 milliards de dollars américains en 2006 à 507 milliards en 2008.

GRAPHIQUE B.11

Dollar américain

(indice pondéré en fonction des principales devises, 1973 = 100)

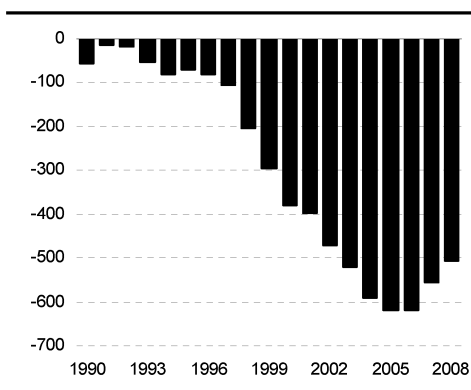


Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.12

Solde commercial américain

(en milliards de dollars américains, en termes réels)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

❑ Réduction additionnelle du déficit budgétaire américain

L'état des finances publiques du gouvernement fédéral américain a continué à s'améliorer l'an dernier grâce à la forte croissance des profits des entreprises et à la hausse soutenue des salaires. Les recettes fiscales ont en effet crû de 12 % en 2006. Ainsi, malgré la croissance robuste des dépenses gouvernementales l'an dernier, le déficit budgétaire a diminué à 248 milliards de dollars américains en 2006, alors qu'il s'élevait à 318 milliards en 2005. Le déficit budgétaire devrait continuer à diminuer pour s'établir à 239 milliards en 2008.

❑ La diminution graduelle de l'inflation favorisera un assouplissement de la politique monétaire

Depuis juin 2004, la Réserve fédérale a majoré le taux des fonds fédéraux de 425 points de base, le portant à 5,25 %. La banque centrale cherchait à ralentir la croissance économique jugée excessive, soutenue par un essor rapide de l'immobilier, et à réduire les pressions inflationnistes associées aux hausses des prix énergétiques, des salaires et du prix des logements.

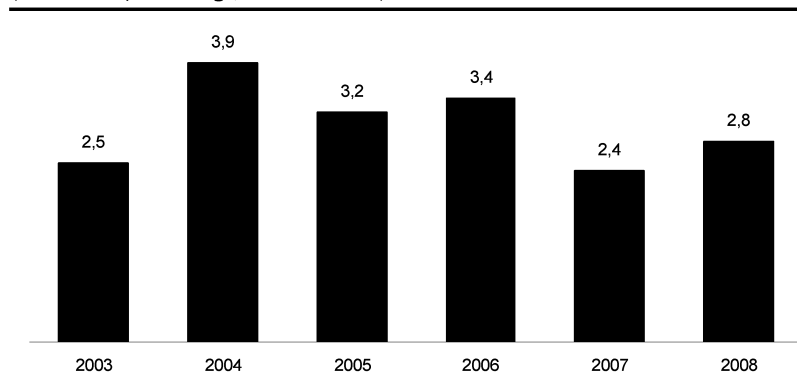
Face à l'atténuation anticipée des pressions inflationnistes, alors que l'inflation, excluant les aliments et l'énergie, devrait passer de 2,5 % en 2006 à 1,8 % en 2008, la Réserve fédérale devrait réduire son taux directeur à 4,75 % au cours de 2007.

❑ Redressement de la croissance économique en 2008

Somme toute, la croissance du PIB réel américain devrait s'établir à 2,4 % en 2007 et à 2,8 % en 2008, alors que la fin de la correction immobilière favorisera une progression plus robuste de l'activité économique.

GRAPHIQUE B.13

Produit intérieur brut aux États-Unis
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

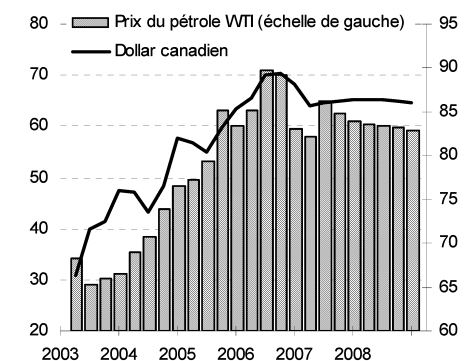
1.3 Au Canada, une reprise est attendue en 2008

En dépit d'une activité économique plus vigoureuse aux États-Unis, la croissance économique canadienne s'est modérée à 2,7 % l'an dernier après avoir atteint 2,9 % en 2005. En 2006, la croissance du PIB réel canadien a été affectée par une demande étrangère moins forte, résultant du niveau élevé du dollar canadien et d'une concurrence internationale accrue. Entre 2002 et 2006, le dollar canadien s'est apprécié de près de 40 % face au dollar américain, passant de 63,7 à 88,2 cents américains.

La hausse du dollar est en grande partie le résultat du renchérissement des matières premières dont le pétrole, le cours du baril de pétrole ayant plus que doublé depuis 2002, pour atteindre 66 dollars américains en 2006. Avec le ralentissement attendu du PIB réel mondial, le prix du baril de pétrole devrait fléchir autour des 60 dollars, ce qui contribuera à réduire les pressions inflationnistes, à augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs et à freiner la hausse du dollar canadien. Ainsi, le dollar canadien devrait se maintenir près de son niveau actuel d'ici 2008, à environ 86 cents américains.

GRAPHIQUE B.14

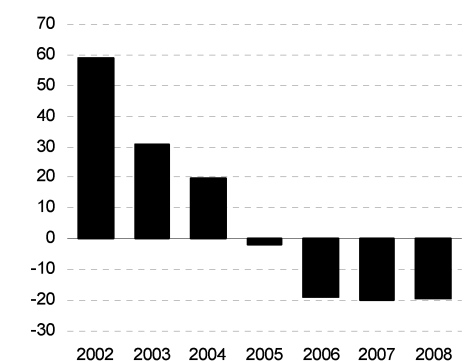
Prix du baril de pétrole et dollar canadien
(en dollars américains, en cents américains)



Sources : Banque du Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.15

Exportations nettes du Canada
(en milliards de dollars, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

La brusque remontée du dollar a contribué à la forte détérioration du solde de la balance commerciale canadienne. Ainsi, les exportations nettes en termes réels sont passées d'un surplus d'environ 59 milliards de dollars en 2002 à un déficit de 19 milliards en 2006, lequel devrait se maintenir d'ici 2008.

L'appréciation du dollar canadien a favorisé l'achat de biens importés tant par les entreprises que par les ménages, au détriment des produits fabriqués au Canada, comme l'achat de machines et de produits électroniques.

□ Des disparités régionales importantes

Par ailleurs, le contexte international difficile a entraîné une réduction de la production manufacturière au Canada, principalement en Ontario et au Québec, dont les livraisons comptent pour environ 74 % du total canadien. Cette baisse s'est reflétée par une perte totale de 175 000 emplois dans le secteur manufacturier en 2005 et en 2006 au Canada. Par ailleurs, depuis 2003, la production de l'industrie manufacturière a plafonné, enregistrant une croissance annuelle moyenne de 0,2 %.

Cependant, contrairement au reste du Canada, l'Ouest canadien bénéficie de la hausse des prix du pétrole. L'exploitation des sables bitumineux, maintenant plus rentable, amène des investissements très importants. Cette dynamique entraîne, dans cette région, une forte création d'emplois, une immigration importante et une croissance élevée de la demande intérieure, notamment dans le secteur immobilier.

❑ Taux d'intérêt de court terme stables mais hausse des taux de long terme

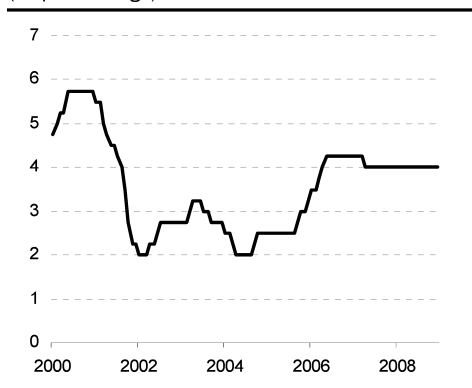
Après avoir augmenté ses taux de 175 points de base entre septembre 2005 et mai 2006, la Banque du Canada a maintenu sa politique monétaire inchangée, le taux cible de financement à un jour se situant actuellement à 4,25 %.

Les pressions inflationnistes devraient rester modérées et le taux d'inflation devrait demeurer autour de 2 % d'ici la fin de 2008, soit près du taux cible de la banque centrale. Toutefois, afin de contrer l'effet négatif du ralentissement de la demande étrangère, la Banque du Canada devrait diminuer son taux directeur de 25 points de base en 2007.

Après quelques années de recul, les taux d'intérêt de long terme ont atteint 4,1 % en 2005 et ont amorcé depuis une tendance haussière qui devrait se poursuivre au cours des deux prochaines années. Ainsi, le taux de rendement sur les obligations du Canada à échéance 10 ans s'est élevé à 4,2 % en 2006. Il atteindra 4,5 % en 2007 et 4,9 % en 2008. Cette évolution est similaire à celle des taux de long terme aux États-Unis.

GRAPHIQUE B.16

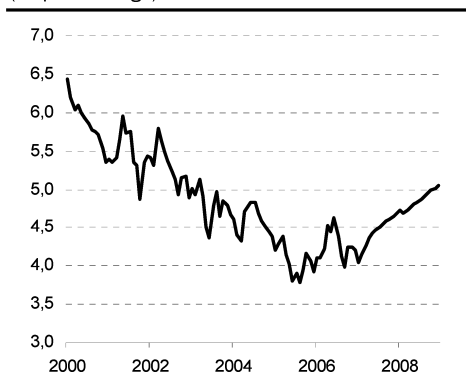
Taux cible de financement à un jour canadien
(en pourcentage)



Sources : Banque du Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.17

Taux de rendement sur les obligations du Canada à échéance 10 ans
(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

□ Dans l'ensemble, bonne progression de l'économie canadienne

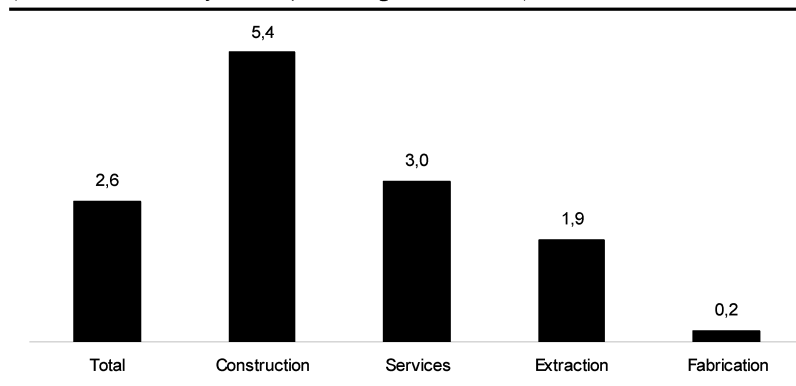
Globalement, l'économie canadienne se porte relativement bien depuis quatre ans. Cela se traduit par une bonne progression des secteurs de la construction et de la production de services. Ceux-ci, reliés principalement à la demande intérieure, comptent pour environ 70 % des secteurs productifs de l'économie canadienne.

Cependant, malgré la forte demande pour les secteurs de l'extraction des mines, du pétrole et du gaz, la production dans ces secteurs a faiblement progressé, les investissements importants en cours n'ayant pas encore eu un effet sur l'accroissement des capacités de production.

GRAPHIQUE B.18

Production par secteur au Canada

(variation annuelle moyenne en pourcentage, 2003-2006*)



* Estimé.
Source : Statistique Canada.

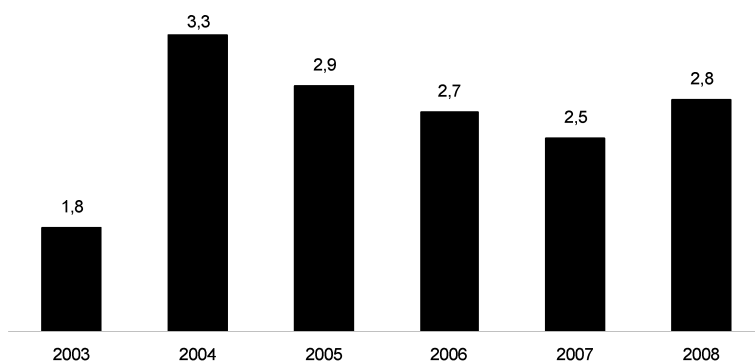
En outre, la croissance des investissements non résidentiels demeure robuste, notamment dans l'Ouest. La progression soutenue des dépenses personnelles est favorisée par la création d'emplois. Aussi, les gouvernements contribuent à ce dynamisme grâce aux baisses d'impôt qu'ils octroient et à la croissance de leurs dépenses.

□ Une reprise de la croissance économique en 2008

En somme, une croissance économique de 2,5 % est attendue au Canada en 2007 alors que le ralentissement temporaire de la demande américaine restreindra la croissance des exportations canadiennes. La croissance du PIB réel s'accroîtra à 2,8 % en 2008 avec une demande américaine plus vigoureuse.

GRAPHIQUE B.19

Produit intérieur brut au Canada (variation annuelle en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE QUÉBÉCOIS

2.1 L'économie du Québec se porte bien

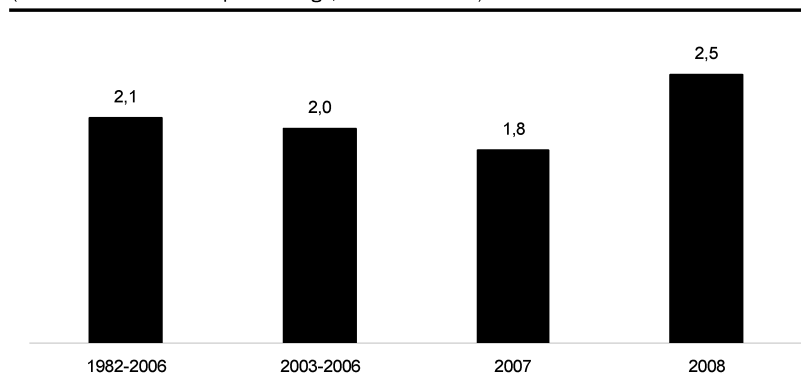
L'économie du Québec continue à enregistrer une bonne croissance économique en dépit d'un contexte international difficile qui affecte particulièrement les entreprises manufacturières exportatrices.

Si l'économie du Québec se porte bien, c'est notamment grâce à la forte progression de la demande intérieure. Depuis quatre ans, celle-ci s'est accrue de 3,4 % par année en moyenne. En particulier, la demande des ménages et les investissements des entreprises sont restés élevés, ce qui a soutenu l'emploi. Notons que près de 200 000 emplois ont été créés depuis 2003, et ce, malgré les difficultés que connaît le secteur manufacturier.

En somme, le PIB réel du Québec s'est accru de 2 % par année depuis quatre ans, soit une progression comparable à celle des 25 dernières années. En perspective, une croissance du PIB réel de 1,8 % est attendue en 2007 et de 2,5 % en 2008 avec la reprise à venir de l'économie américaine.

GRAPHIQUE B.20

Produit intérieur brut au Québec (croissance annuelle en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

2.2 Un contexte international compétitif et contraignant

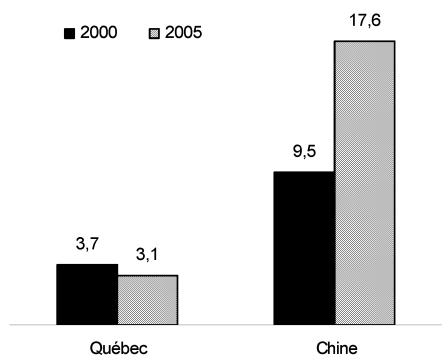
Très ouvert sur le monde, le Québec, qui exporte l'équivalent de plus de 50 % de sa production, fait face à un contexte international compétitif et contraignant. Cet environnement est caractérisé par un prix du pétrole élevé et par une appréciation rapide et importante du dollar canadien survenus au cours des dernières années.

À ces difficultés s'ajoute une concurrence internationale de plus en plus forte, notamment en provenance de nouvelles puissances en émergence comme la Chine qui, depuis six ans, a doublé sa présence sur plusieurs des marchés traditionnels d'exportation des entreprises québécoises. Ainsi, la Chine a pris d'importantes parts de marché aux États-Unis dans plusieurs secteurs comme les produits en cuir, les meubles, les produits textiles, le matériel électrique, l'impression et les produits informatiques et électroniques.

GRAPHIQUE B.21

Présence de la Chine et du Québec sur le marché américain

(part des importations américaines des produits manufacturés, en pourcentage)

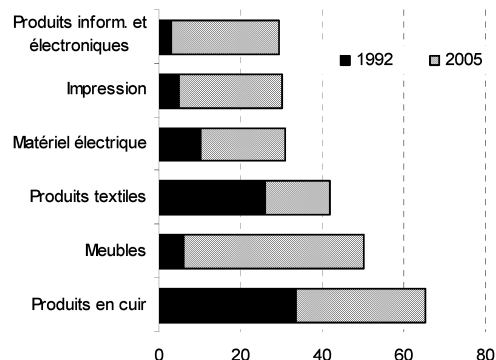


Sources : US Department of Commerce, Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.22

Part de la Chine dans les importations américaines de produits manufacturés

(en pourcentage)



Source : US Department of Commerce.

Face à ce contexte international compétitif et contraignant, les industries québécoises, tournées vers l'exportation, ont dû s'ajuster. D'une part, les entreprises manufacturières se sont adaptées à cet environnement en réduisant leurs effectifs. D'autre part, les entreprises ont profité du dollar élevé pour réaliser des investissements en machines et matériel, dont les deux tiers sont importés.

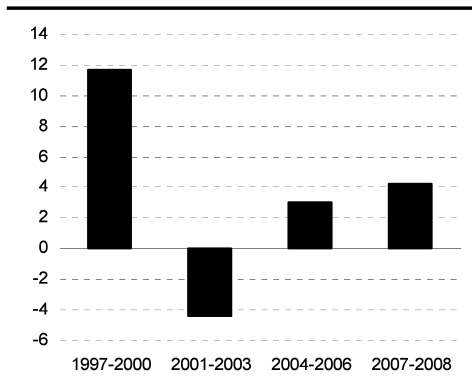
Certains segments importants du secteur manufacturier québécois ont néanmoins réussi à tirer profit de la forte demande mondiale pour leurs produits. On dénote ainsi une hausse de la production de 12,6 % dans le secteur des produits chimiques, de 9,1 % dans le secteur des produits métalliques et de 7,1 % dans le secteur de l'aérospatial depuis quatre ans.

❑ Une faible contribution des exportations à la croissance économique

Alors que les exportations internationales de biens du Québec ont crû en moyenne de près de 12 % à la fin des années 1990, le contexte international difficile des dernières années a contribué à réduire des trois quarts cet accroissement. Les exportations internationales de biens ont en effet progressé annuellement de 3,1 % en moyenne depuis 2004. Les plus fortes hausses sont enregistrées dans des secteurs à forte valeur ajoutée, tels que les machines et le matériel de bureau.

GRAPHIQUE B.23

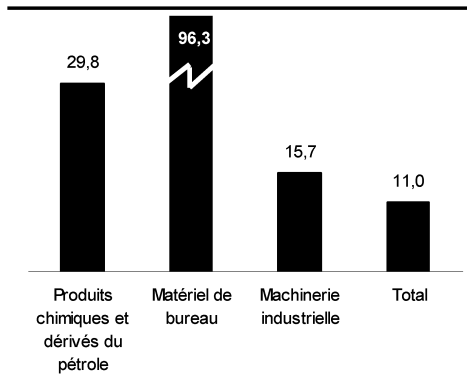
Les exportations internationales de biens (croissance annuelle en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.24

Produits exportés à forte valeur ajoutée (variation cumulative en pourcentage, 2003-2006*)



* Estimé, base douanière en dollars constants.
Source : Institut de la statistique du Québec.

Il faut noter que les exportations avaient même reculé de 2001 à 2003, principalement en raison de l'éclatement de la bulle technologique, de la récession américaine et des événements tragiques du 11 septembre 2001.

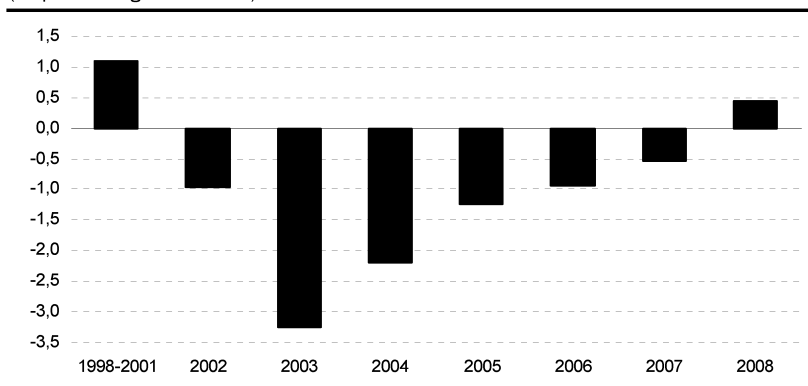
En perspective, les exportations internationales de biens du Québec devraient s'accroître en moyenne de 4,3 % au cours des deux prochaines années. Les exportations bénéficieront en effet d'une certaine stabilité du dollar canadien et de la reprise de l'économie américaine en 2008.

Quant aux importations internationales du Québec, elles ont progressé fortement au cours des dernières années. L'appréciation du dollar canadien a favorisé les achats de biens et services étrangers de la part des ménages et des entreprises du Québec au détriment de ceux fabriqués localement. Avec une demande intérieure qui se modérera et le plafonnement du dollar, les importations devraient progresser plus faiblement, à près de 4 % en 2007 et en 2008.

Au total, la contribution du secteur extérieur à la croissance économique, qui tient compte de l'évolution des exportations et des importations, est devenue négative depuis 2002. Ainsi, alors que le secteur extérieur a ajouté près d'un point de pourcentage à la croissance économique québécoise à la fin des années 1990, il en aura retranché 1,6 point par année en moyenne de 2002 à 2007.

GRAPHIQUE B.25

Contribution du secteur extérieur à la croissance économique
(en pourcentage du PIB réel)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

2.3 Une bonne progression de la demande des ménages

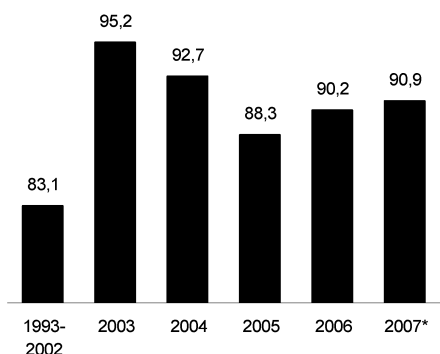
Malgré un contexte international difficile, la demande des ménages reste forte, ce qui confirme la vigueur de l'économie québécoise. En effet, la croissance des dépenses personnelles des ménages en biens et services devrait progresser de 3,1 % en 2006 et de 3,2 % en 2007 en termes réels. Il s'agira alors d'une sixième année consécutive de hausse au-dessus de 3 %, un dynamisme non observé depuis la fin des années 1980.

La hausse de l'emploi et des salaires devrait continuer à soutenir la demande des ménages. En outre, les réductions d'impôt consenties par le gouvernement du Québec contribuent aussi à l'amélioration de la situation financière des ménages, le fardeau fiscal des particuliers ayant été réduit de 3,8 milliards de dollars. Aussi, le versement de 1,9 milliard de dollars au titre de l'équité salariale attendu en 2007 bonifiera la situation financière de 360 000 employés de l'État.

Les ménages, toujours confiants, pourront ainsi profiter d'une augmentation de leur pouvoir d'achat. Cette hausse est attribuable également à un dollar élevé qui leur permet d'acheter des produits importés à un coût moindre et au recul du prix de l'énergie amorcé à la fin de 2006.

GRAPHIQUE B.26

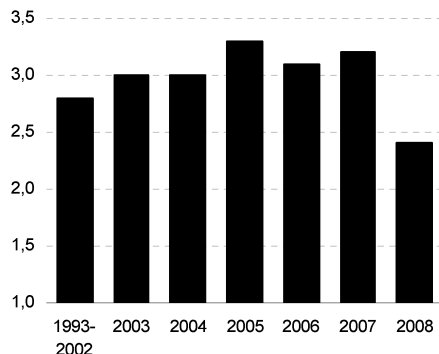
Confiance des ménages (indice 2002 = 100)



* Janvier 2007.
Source : Conference Board du Canada.

GRAPHIQUE B.27

Dépenses personnelles des ménages (variation annuelle en pourcentage)



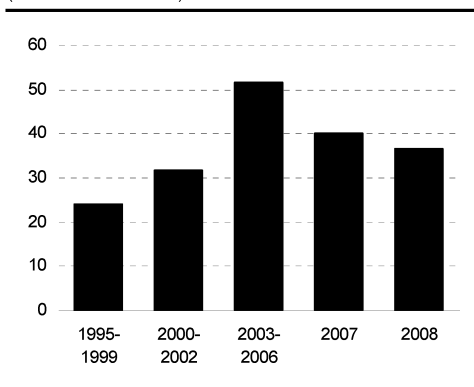
Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

□ Un ralentissement des mises en chantier

Par ailleurs, la construction d'habitations neuves est demeurée élevée depuis quatre ans, progressant en moyenne de 51 900 unités annuellement depuis 2003. Il s'agit d'un niveau de loin supérieur à celui de la fin des années 1990, alors que 24 000 unités étaient mises en chantier chaque année.

GRAPHIQUE B.28

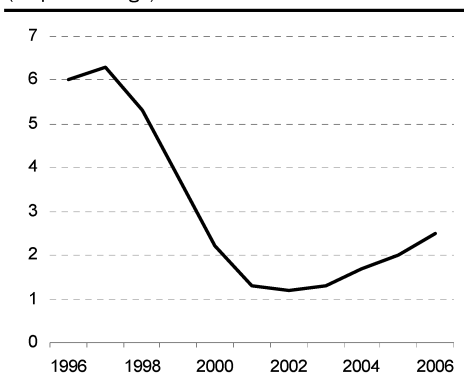
Mises en chantier au Québec (en milliers d'unités)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.29

Taux d'inoccupation des logements locatifs (en pourcentage)



Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

La bonne performance du marché du travail au Québec depuis quelques années, jumelée à la faiblesse historique des taux d'intérêt hypothécaires, a permis à un nombre important de ménages d'accéder à la propriété. La demande refoulée au cours des années 1990 a été largement comblée depuis 2002, comme le montre la remontée du taux d'inoccupation des logements locatifs amorcée en 2003.

Le ralentissement graduel des mises en chantier, débuté en 2005, devrait se poursuivre jusqu'en 2008. En 2006, près de 48 000 mises en chantier ont été recensées, après les 50 900 unités construites l'année précédente. En perspective, la construction résidentielle neuve au Québec continuera à se replier légèrement et à se rapprocher de l'évolution annuelle de la formation de ménages.

Cette évolution sera aussi influencée par des taux hypothécaires en légère hausse. Une progression de l'inventaire de logements neufs inoccupés ainsi que le nombre d'habitations à écouler sur le marché de la revente affecteront à la baisse la construction de nouvelles unités. Ainsi, le nombre de mises en chantier devrait s'établir à 40 200 en 2007 et à 36 700 en 2008.

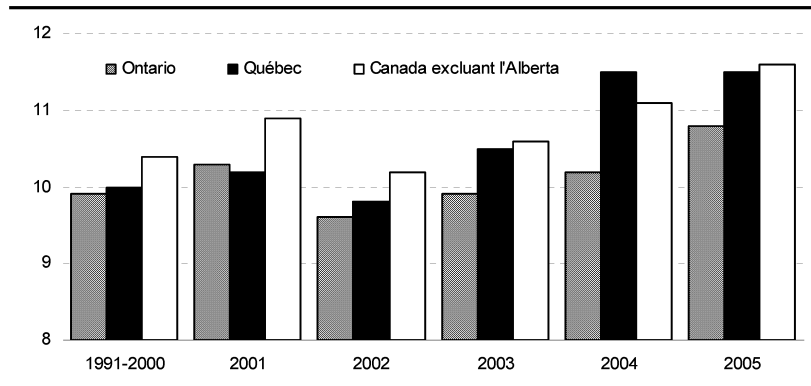
2.4 Un climat économique toujours propice aux investissements non résidentiels

Bénéficiant en général d'un climat économique favorable, les entreprises ont accru leurs investissements de plus de 25 % depuis 2003. Ainsi, les investissements non résidentiels représentaient 11,5 % du PIB réel en 2005. Il s'agit d'une augmentation de près de deux points de pourcentage depuis 2002.

Cette hausse est plus importante que celle constatée en Ontario au cours de la même période. De plus, si l'on exclut les investissements réalisés en Alberta, le Québec obtient une performance similaire à celle du Canada.

GRAPHIQUE B.30

Investissements des entreprises (en pourcentage du PIB, en termes réels)



Source : Statistique Canada.

En particulier, les entreprises ont bénéficié d'un dollar canadien fort et de profits élevés pour faire l'acquisition de machines et matériel, dont les deux tiers sont importés, autant d'efforts leur permettant d'améliorer leur compétitivité.

Par ailleurs, le taux d'utilisation de la capacité de production industrielle est élevé dans plusieurs secteurs comme ceux des produits chimiques, des métaux primaires, des machines et des produits informatiques et électroniques.

Les entreprises bénéficient aussi de l'action du gouvernement du Québec qui a aboli la taxe sur le capital pour les PME et l'a réduite de moitié pour les autres entreprises. De plus, un crédit de taxe sur le capital s'applique sur les nouveaux investissements en matériel de fabrication et de transformation. Par ailleurs, les investissements restent soutenus grâce à l'appui financier du gouvernement à plusieurs grands projets de développement économique dans l'ensemble des régions du Québec.

En outre, les investissements sont élevés dans le secteur énergétique en raison de l'essor des grands projets hydroélectriques et éoliens. En particulier, les investissements d'Hydro-Québec ont plus que doublé depuis six ans, atteignant près de 4 milliards de dollars en 2006.

Une forte expansion de la capacité de production d'électricité est envisagée au cours des prochaines années. Les travaux devraient être amorcés sous peu sur plusieurs chantiers, dont :

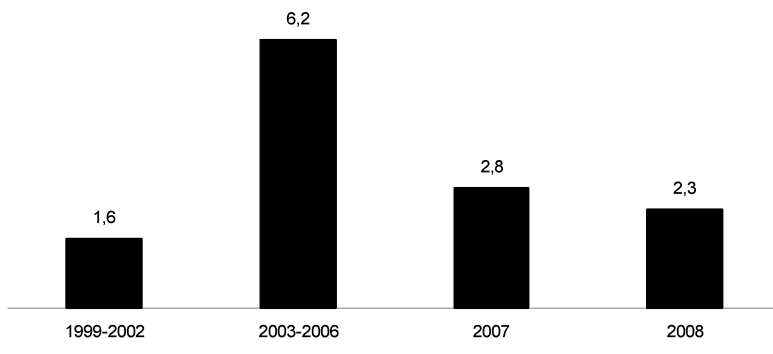
- la construction des centrales Eastmain-1-A et Sarcelle;
- la dérivation d'une partie des eaux de la rivière Rupert dans le réservoir Eastmain-1.

En somme, les investissements non résidentiels se sont grandement accrus au Québec depuis quatre ans, alors qu'une progression de 6,2 % par année a été enregistrée. Il s'agit d'un accroissement de loin supérieur à la hausse de 1,6 % enregistrée de 1999 à 2002.

La croissance des investissements devrait se modérer en 2007 et en 2008 avec le plafonnement temporaire de la valeur des grands projets énergétiques. Une reprise est attendue par la suite, notamment grâce à la poursuite des investissements dans ce secteur.

GRAPHIQUE B.31

Investissements non résidentiels des entreprises au Québec
(variation annuelle en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

2.5 Un marché du travail dynamique

La croissance de l'emploi est demeurée robuste malgré les pressions que connaît le secteur manufacturier. Depuis 2003, il s'est créé près de 200 000 emplois au Québec, dont 48 100 emplois en 2006. Pour une troisième année consécutive, la grande majorité des emplois créés l'ont été à plein temps.

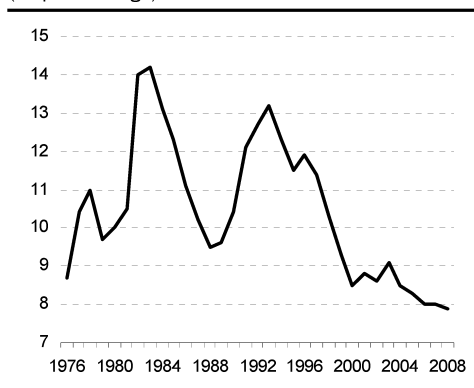
En dépit d'une perte de 34 400 emplois dans le secteur manufacturier en 2006, d'autres secteurs ont enregistré une forte croissance de leurs emplois. On peut mentionner les secteurs de la finance, des assurances et des services immobiliers ainsi que les services professionnels, scientifiques et techniques qui ont créé des emplois, témoignant du dynamisme de la demande des ménages et des entreprises du Québec.

Par ailleurs, le taux de chômage a atteint 8 % en moyenne en 2006, le niveau le plus bas depuis plus de 30 ans. Le taux de chômage est même descendu à 7,5 % en décembre 2006. En outre, jamais une aussi grande proportion de la population n'a déteu un emploi dans l'histoire du Québec. Pour la troisième année consécutive, le taux d'emploi excède 60 %, un record.

En perspective, la poursuite du dynamisme de l'économie devrait se traduire par une création annuelle d'emplois supérieure à 40 000 en 2007 et en 2008. Ainsi, le taux de chômage devrait diminuer à 7,9 % et le taux d'emploi devrait atteindre 60,3 % en 2008.

GRAPHIQUE B.32

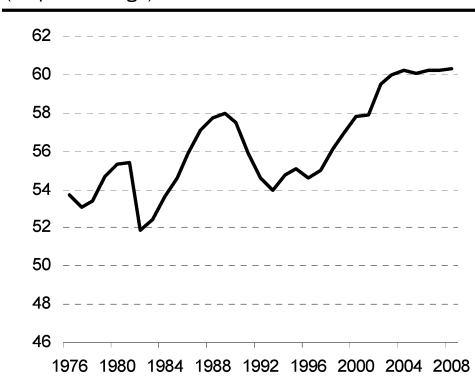
Taux de chômage au Québec
(en pourcentage)



Sources: Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.33

Taux d'emploi au Québec
(en pourcentage)



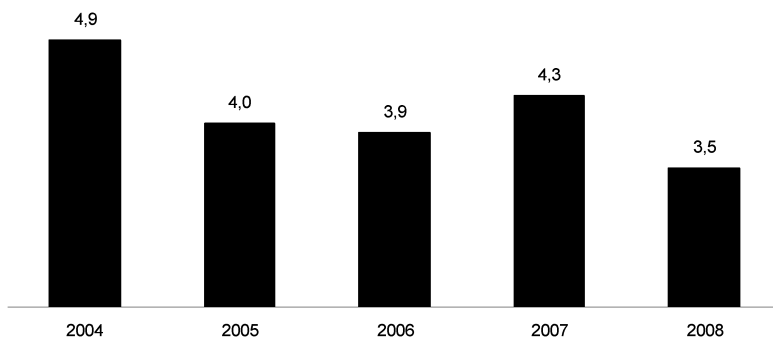
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.6 Une bonne progression du PIB nominal

À la suite d'une croissance de 4,9 % en 2004 et de 4 % en 2005, le PIB nominal devrait se modérer à nouveau à 3,9 % en 2006. En 2007, alors que le versement de l'équité salariale ajoutera près de 0,8 point de pourcentage à la croissance du PIB nominal, celle-ci atteindra 4,3 %. En particulier, la progression des salaires devrait rester élevée à 4,9 % en 2007. Avec la non-récurrence du paiement rétroactif d'équité salariale en 2007 et la stabilisation du prix des matières premières, la progression du PIB nominal ralentira à 3,5 % en 2008.

GRAPHIQUE B.34

Produit intérieur brut nominal au Québec (croissance annuelle en pourcentage)



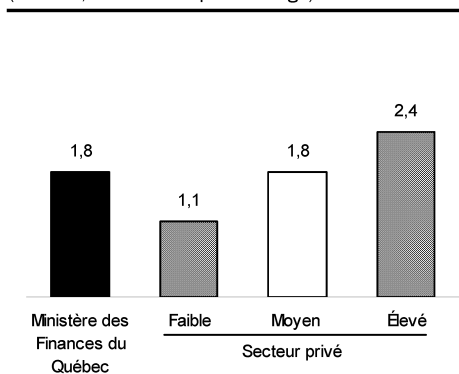
Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

2.7 Comparaison avec les prévisions du secteur privé

À 1,8 % en 2007 et à 2,5 % en 2008, les prévisions de croissance économique du *Budget 2007-2008* sont similaires à celles de la moyenne du secteur privé.

GRAPHIQUE B.35

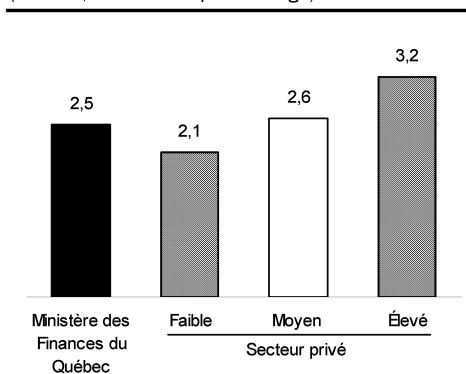
Prévision économique en 2007 (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.36

Prévision économique en 2008 (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Québec.

TABLEAU B.2

Perspectives économiques du Québec

(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)

	2006	2007	2008
PRODUCTION			
Produit intérieur brut réel	1,7	1,8	2,5
Produit intérieur brut	3,9	4,3	3,5
COMPOSANTES (en termes réels)			
Consommation	3,1	3,2	2,4
Investissements résidentiels	-1,7	-2,6	-3,7
Investissements non résidentiels	2,2	2,8	2,3
– dont machines et matériel	3,8	3,8	2,6
Exportations internationales	0,9	2,9	5,2
Importations internationales	4,1	4,1	4,3
AUTRES INDICATEURS ÉCONOMIQUES			
Consommation nominale	4,4	4,6	4,0
Mises en chantier (en milliers)	47,9	40,2	36,7
Salaires et traitements	4,2	4,9	2,4
Revenu personnel	4,7	4,7	3,1
Bénéfices des sociétés	6,0	1,1	5,9
Prix à la consommation	1,7	1,7	1,8
MARCHÉ DU TRAVAIL			
Population active	1,0	1,0	1,0
Emploi	1,3	1,1	1,1
Création d'emplois (en milliers)	48,1	40,4	41,3
Taux de chômage (taux en %)	8,0	8,0	7,9
MARCHÉS FINANCIERS CANADIENS			
Bons du Trésor à 3 mois (taux en %)	4,0	4,0	4,0
Obligations à 10 ans (taux en %)	4,2	4,5	4,9
Dollar canadien (en cents US)	88,2	86,1	86,2

Section C

Orientations budgétaires et financières du gouvernement

INTRODUCTION	C.3
1. UNE Saine GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	C.5
1.1 Maintien de l'équilibre budgétaire	C.5
1.2 Une action décisive pour réduire le poids de la dette.....	C.9
2. LA MISE À JOUR DU CADRE FINANCIER	C.11
2.1 Les revenus budgétaires.....	C.11
2.1.1 Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement.....	C.12
2.1.2 Les revenus des entreprises du gouvernement	C.16
2.1.3 Les revenus de transferts fédéraux.....	C.17
2.2 Les dépenses budgétaires.....	C.19
2.2.1 Évolution des dépenses de programmes en 2006-2007	C.20
2.2.2 Maintien de la rigueur budgétaire en 2007-2008	C.23
2.2.3 Des investissements importants dans les infrastructures publiques.....	C.31
2.2.4 Règlement de l'équité salariale avec les employés de l'État	C.33
2.2.5 Le service de la dette	C.34
2.3 Les organismes consolidés.....	C.36
3. LES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES.....	C.37
3.1 Les placements, prêts et avances.....	C.38
3.2 Les immobilisations.....	C.38
3.3 Les régimes de retraite	C.39
3.4 Les autres comptes	C.39
4. LES BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS	C.41

INTRODUCTION

Cette section du Plan budgétaire présente les résultats préliminaires de l'année financière 2006-2007 et les orientations budgétaires et financières poursuivies par le gouvernement pour 2007-2008 et 2008-2009.

Les informations fournies à cette fin portent :

- sur les opérations financières et budgétaires consolidées pour la période 2006-2007 à 2008-2009, incluant l'impact des mesures fiscales et budgétaires annoncées dans le présent budget;
- sur l'évolution des revenus et des dépenses et les révisions depuis le budget de l'an dernier;
- sur les opérations non budgétaires et les investissements.

1. UNE SAINTE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

1.1 Maintien de l'équilibre budgétaire

Depuis le dépôt du *Budget 2006-2007* au printemps dernier, plusieurs événements ont eu un impact sur le cadre financier du gouvernement, notamment :

- l'évolution de la conjoncture économique et des marchés financiers;
- la vente par Hydro-Québec de participations qu'elle détenait dans des sociétés dont, notamment, celle dans Transelec Chile;
- l'entente sur l'équité salariale avec les employés de l'État;
- le coût des nouvelles initiatives annoncées par le gouvernement, incluant le coût des mesures du présent budget.

Néanmoins, le *Budget 2007-2008* prévoit que l'équilibre budgétaire sera maintenu chaque année du cadre financier.

TABLEAU C.1

Sommaire des opérations budgétaires consolidées – Budget 2007-2008^P

(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
REVENUS BUDGÉTAIRES	59 489	60 262	61 057
<i>Variation en %</i>	6,8	1,3	1,3
DÉPENSES BUDGÉTAIRES			
Dépenses de programmes	- 51 519	- 53 594	- 55 178
<i>Variation en %</i>	4,6	4,0	3,0
Service de la dette	- 6 990	- 7 229	- 7 170
<i>Variation en %</i>	1,7	3,4	- 0,8
Total	- 58 509	- 60 823	- 62 348
<i>Variation en %</i>	4,3	4,0	2,5
RÉSULTATS NETS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS	37	61	296
Versement au Fonds des générations ⁽¹⁾	- 500		
Affectation à la réserve budgétaire	- 500		
Utilisation de la réserve pour financer l'équité salariale		500	
Écart à résorber			995
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ AUX FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	17	0	0
Résultats nets du Fonds des générations	575	446	726
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ	592	446	726

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Mise de fonds additionnelle provenant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile.

☐ Atteinte de l'équilibre budgétaire et versement de 500 millions de dollars au Fonds des générations en 2006-2007

Pour 2006-2007, le présent budget confirme que l'équilibre budgétaire est atteint. En effet, le solde budgétaire aux fins de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* montre un surplus de 17 millions de dollars.

Depuis le *Budget 2006-2007*, le gouvernement a enregistré des revenus additionnels importants :

- 463 millions de dollars en revenus d'impôts et taxes en raison, notamment, de la bonne tenue de l'économie;
- 965 millions de dollars provenant des bénéfices des entreprises du gouvernement, principalement en raison de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile;
- 160 millions de dollars aux transferts fédéraux en raison, notamment, de l'impact des mesures du budget fédéral de mai 2006.

TABLEAU C.2

Sommaire des opérations budgétaires consolidées en 2006-2007

(en millions de dollars)

	Budget de mars 2006	Révisions	Budget de février 2007 ^P
REVENUS BUDGÉTAIRES			
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	42 347	463	42 810
Revenus des entreprises du gouvernement	4 758	965	5 723
Total des revenus autonomes	47 105	1 428	48 533
Transferts fédéraux	10 796	160	10 956
Total	57 901	1 588	59 489
DÉPENSES BUDGÉTAIRES			
Dépenses de programmes	- 50 873	- 646	- 51 519
Service de la dette	- 7 205	215	- 6 990
Total	- 58 078	- 431	- 58 509
RÉSULTATS NETS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS	177	- 140	37
Versement au Fonds des générations⁽¹⁾		- 500	- 500
Affectation à la réserve budgétaire		- 500	- 500
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ AUX FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	0	17	17
Résultats nets du Fonds des générations	74	501	575
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ	74	518	592

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007.

(1) Mise de fonds additionnelle provenant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile.

Par ailleurs, le gouvernement a réalisé des économies de 215 millions de dollars au service de la dette en raison, notamment, de taux d'intérêt moins élevés qu'anticipé.

Globalement, ces revenus additionnels et ces économies totalisant 1,8 milliard de dollars ont permis au gouvernement :

- d'augmenter les dépenses de programmes de 646 millions de dollars afin de financer :
 - les coûts additionnels découlant de l'équité salariale;
 - la récurrence de dépenses comptabilisées lors de la fermeture de l'année 2005-2006, notamment à l'égard de la provision pour créances douteuses à Revenu Québec et de la provision pour pertes sur interventions financières garanties à Investissement Québec;
- d'absorber une révision à la baisse de 140 millions de dollars des résultats nets des organismes consolidés découlant notamment du soutien additionnel consenti par La Financière agricole du Québec aux agriculteurs québécois;
- d'effectuer une mise de fonds additionnelle de 500 millions de dollars au Fonds des générations;
- d'affecter 500 millions de dollars à la réserve budgétaire afin de financer l'équité salariale en 2007-2008.

Compte tenu du relèvement des dépenses évoqué précédemment, la croissance des dépenses de programmes en 2006-2007 atteindra 4,6 %. Cette croissance traduit en partie le coût de l'entente à l'égard de l'équité salariale conclue entre le gouvernement et ses employés. En effet, en excluant les dépenses relatives à l'équité salariale, la croissance des dépenses de programmes s'élève à 4,1 % en 2006-2007.

TABLEAU C.3

Impact de l'équité salariale sur l'évolution des dépenses de programmes
(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007
OBJECTIF DE DÉPENSES DE PROGRAMMES PRÉSENTÉ AU BUDGET DE FÉVRIER 2007	49 230	51 519
<i>Variation en %</i>	3,3	4,6
Coût total de l'équité salariale inscrit aux dépenses	- 498	- 775
DÉPENSES DE PROGRAMMES EXCLUANT LE COÛT DE L'ÉQUITÉ SALARIALE	48 732	50 744
<i>Variation en %</i>	3,7	4,1
Taux de croissance du PIB nominal en %⁽¹⁾	4,0	3,9

(1) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.
Sources : Secrétariat du Conseil du trésor et Institut de la Statistique du Québec.

□ **Un budget équilibré pour 2007-2008**

Dans le respect des orientations budgétaires poursuivies par le gouvernement, l'équilibre budgétaire sera maintenu en 2007-2008. Le gouvernement compte utiliser, en 2007-2008, une somme de 500 millions de dollars provenant de la réserve budgétaire pour financer l'équité salariale.

La croissance des revenus budgétaires s'élève à 1,3 %. Cette modeste progression s'explique notamment par l'impact des baisses d'impôt consenties aux particuliers et aux entreprises annoncées dans le présent budget et lors des précédents. Elle traduit également une baisse des revenus des entreprises du gouvernement en raison, notamment, de la non-réurrence des bénéfices importants réalisés en 2006-2007 par Hydro-Québec sur la vente de participations détenues dans des entreprises.

En 2007-2008, la croissance des dépenses de programmes, incluant l'impact des mesures du présent budget, est limitée à 4,0 %, soit un taux inférieur à la croissance de 4,3 % du PIB nominal.

□ **Une impasse budgétaire de près de 1 milliard de dollars à résorber en 2008-2009**

Pour 2008-2009, le gouvernement devra résorber une impasse de près de 1 milliard de dollars afin d'atteindre l'équilibre budgétaire. Comme par le passé, le gouvernement du Québec est déterminé à agir afin de résorber cette impasse dans le respect de ses orientations budgétaires et de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.

1.2 Une action décisive pour réduire le poids de la dette

Le Fonds des générations a été créé en juin dernier par l'adoption de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*.

Exclusivement dédié au remboursement de la dette, le Fonds des générations est alimenté par des sources de revenus spécifiques comme, par exemple, les redevances hydrauliques que versent Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité, la vente de certains actifs ou encore les revenus provenant du placement des sommes qui constituent le Fonds.

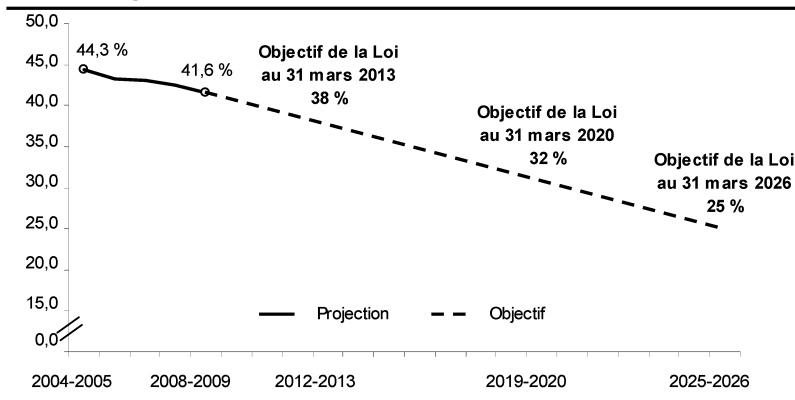
Grâce à la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile, une somme additionnelle de 500 millions de dollars a été versée dans le Fonds des générations comme l'a annoncé le gouvernement l'automne dernier, lors de la présentation du document *Le Point sur la situation économique et financière du Québec*.

Compte tenu des sommes accumulées au Fonds des générations, le fardeau de la dette en proportion de l'économie sera ramené à 41,6 % en 2008-2009. Il sera réduit à moins de 25 % au 31 mars 2026.

GRAPHIQUE C.1

Dette totale du gouvernement

(en pourcentage du PIB)



2. LA MISE À JOUR DU CADRE FINANCIER

Cette section présente les principaux facteurs affectant la croissance des revenus et des dépenses du gouvernement. Elle présente également une explication des révisions apportées au cadre financier pour 2006-2007 depuis le budget de mars dernier.

2.1 Les revenus budgétaires

Les revenus budgétaires du gouvernement devraient totaliser 60 262 millions de dollars en 2007-2008, soit 48 021 millions de dollars au chapitre des revenus autonomes et 12 241 millions de dollars au titre des transferts fédéraux. Les revenus budgétaires devraient augmenter de 1,3 % en 2007-2008 et en 2008-2009.

TABLEAU C.4

Fonds consolidé du revenu Revenus budgétaires (en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de février 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
REVENUS AUTONOMES					
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	42 347	463	42 810	43 361	44 435
<i>Variation en %</i>	3,2		3,9	1,3	2,5
Entreprises du gouvernement	4 758	965	5 723	4 660	4 774
<i>Variation en %</i>	6,7		25,7	-18,6	2,4
TOTAL	47 105	1 428	48 533	48 021	49 209
<i>Variation en %</i>	3,6		6,1	-1,1	2,5
TRANSFERTS FÉDÉRAUX	10 796	160	10 956	12 241	11 848
<i>Variation en %</i>	8,3		9,9	11,7	-3,2
REVENUS BUDGÉTAIRES	57 901	1 588	59 489	60 262	61 057
<i>Variation en %</i>	4,4		6,8	1,3	1,3

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

2.1.1 Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement

❑ Des révisions importantes en 2006-2007 aux revenus d'impôts et de taxes

Pour l'exercice financier 2006-2007, les résultats préliminaires indiquent que les revenus autonomes, excluant les bénéfices des entreprises du gouvernement, sont révisés à la hausse de 463 millions de dollars par rapport au *Budget 2006-2007*, ce qui porte la croissance de ces revenus à 3,9 % par rapport à l'année précédente.

Les revenus provenant de l'**impôt des particuliers** ont augmenté de 719 millions de dollars. Cet écart traduit, notamment :

- la révision à la hausse du revenu personnel et l'impact sur les rentrées fiscales des ajustements rétroactifs d'équité salariale qui seront versés aux employés de l'État d'ici le 31 mars 2007;
- l'ajustement de la répartition des retenues à la source et des acomptes provisionnels pour tenir compte des données réelles.

Les **cotisations au Fonds des services de santé** sont réduites de 216 millions de dollars. Cela s'explique essentiellement par la contrepartie de l'ajustement à la répartition des retenues à la source en faveur de l'impôt des particuliers mentionné plus haut.

Les revenus au titre des **impôts des sociétés** ont augmenté de 314 millions de dollars en raison de la récurrence des revenus encaissés à la fin de l'année 2005-2006.

- Ces revenus plus élevés, qui reflètent la croissance soutenue des bénéfices des sociétés des dernières années, ont notamment amené les entreprises à verser des acomptes supérieurs en 2006-2007.

Les revenus des **taxes à la consommation** sont révisés à la baisse de 334 millions de dollars.

- Malgré la vigueur de la demande intérieure, les rentrées fiscales à la taxe de vente du Québec sont inférieures de 114 millions de dollars.
- Les revenus de la taxe sur les produits du tabac sont réduits de 171 millions de dollars, ce qui s'explique par l'impact sur la consommation des produits du tabac de la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la *Loi sur le tabac* introduites en mai dernier. Cette révision peut également refléter une légère augmentation de la contrebande.

- Finalement, en raison des prix élevés, le volume des carburants vendus a été inférieur à ce qui avait été initialement prévu, réduisant ainsi les revenus provenant de la taxe perçue sur ces produits.

TABLEAU C.5

Fonds consolidé du revenu
Évolution des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement
(en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de février 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Impôt des particuliers	17 309	719	18 028	18 081	18 578
<i>Variation en %</i>	4,2		9,6	0,3	2,7
Fonds des services de santé	5 331	- 216	5 115	5 469	5 667
<i>Variation en %</i>	4,0		1,3	6,9	3,6
Impôts des sociétés	4 349	314	4 663	4 565	4 558
<i>Variation en %</i>	- 0,8		- 2,6	- 2,1	- 0,2
Taxes à la consommation	13 108	- 334	12 774	13 061	13 403
<i>Variation en %</i>	3,6		2,7	2,2	2,6
Autres revenus	2 250	- 20	2 230	2 185	2 229
<i>Variation en %</i>	- 0,1		- 9,6	- 2,0	2,0
REVENUS AUTONOMES EXCLUANT LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	42 347	463	42 810	43 361	44 435
<i>Variation en %</i>	3,2		3,9	1,3	2,5

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

□ Une croissance limitée par l'impact des mesures visant à réduire le fardeau fiscal en 2007-2008 et 2008-2009

En 2007-2008, les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement progresseront de 1,3 %, un rythme inférieur à celui de la croissance de l'économie. Cela s'explique essentiellement par l'effet :

- des mesures annoncées dans le présent budget et les précédents à l'impôt des particuliers et aux impôts des sociétés;
- de l'impact non récurrent des ajustements rétroactifs qui seront versés aux employés de l'État en mars 2007 à l'égard de l'équité salariale;
- de la répartition en 2006-2007 des retenues à la source à l'égard des années antérieures.

Pour 2008-2009, la croissance des revenus autonomes, excluant les entreprises du gouvernement, s'établit à 2,5 %, soit une croissance inférieure à celle du produit intérieur brut en raison, principalement, de l'impact des mesures fiscales.

Évolution par sources

De façon plus précise, l'**impôt sur le revenu des particuliers**, la plus importante source de revenus du gouvernement, devrait augmenter de 0,3 % pour s'établir à 18,1 milliards de dollars en 2007-2008.

- Au cours de cet exercice financier, la croissance des revenus assujettis à l'impôt sera plus que compensée par l'impact des mesures fiscales du présent budget et des précédents, ainsi que par la non-réurrence :
 - des revenus provenant des versements des ajustements rétroactifs au titre de l'équité salariale;
 - de la répartition des retenues à la source en 2006-2007 à l'égard des années antérieures.

En 2008-2009, l'augmentation des revenus devrait s'établir à 2,7 %, une hausse compatible avec la croissance des revenus assujettis à l'impôt si l'on fait abstraction de l'impact des mesures fiscales annoncées dans le présent budget.

Les **cotisations au Fonds des services de santé** devraient s'établir à 5,5 milliards de dollars en 2007-2008, en hausse de 6,9 %. Cette croissance est comparable à celle des salaires et traitements si l'on exclut l'effet de la révision à la baisse non récurrente découlant de la répartition des retenues à la source en 2006-2007. En 2008-2009, la croissance prévue de 3,6 % est similaire à celle des salaires et traitements.

Malgré une progression de plus de 3,0 % en moyenne des bénéficiaires des entreprises en 2007 et en 2008, les revenus provenant des **impôts des sociétés** devraient diminuer de 2,1 % en 2007-2008 et rester relativement stables en 2008-2009. Cela découle de l'impact des mesures fiscales annoncées dans le présent budget et les précédents visant à favoriser la croissance économique, dont la réduction de la taxe sur le capital.

En 2007-2008, les revenus des **taxes à la consommation** devraient afficher une hausse de 2,2 %. Cette faible croissance traduit l'impact de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités signée au printemps 2006, qui leur permet d'obtenir un remboursement partiel, dès 2007-2008, de la taxe de vente du Québec qu'elles paient sur leurs achats. L'évolution des taxes à la consommation reflète aussi la stagnation des revenus provenant de la taxe sur les produits du tabac. En 2008-2009, la progression des revenus des taxes à la consommation de 2,6 % suit un rythme comparable à celui de la consommation des ménages, une fois pris en compte la faible croissance des revenus provenant de la taxe sur les carburants et la stagnation des revenus de la taxe sur les produits du tabac.

□ Une évolution des revenus comparable à celle de l'économie

Globalement, la croissance prévue des revenus autonomes, excluant les entreprises du gouvernement, devrait être similaire à celle de l'économie en terme nominal. En effet, en excluant l'impact financier des mesures fiscales et de certains revenus exceptionnels, le taux de croissance des revenus autonomes pour les années financières 2007-2008 et 2008-2009 est de 4,0 % en moyenne, soit un niveau similaire à la hausse du produit intérieur brut.

TABLEAU C.6

Fonds consolidé du revenu Évolution des revenus autonomes sur base comparable^P (en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
REVENUS AUTONOMES EXCLUANT LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	42 810	43 361	44 435
<i>Variation en %</i>	3,9	1,3	2,5
Moins :			
Mesures du <i>Budget 2007-2008</i>			
- Réduction de l'impôt des particuliers		- 122	- 489
- Autres mesures fiscales		- 93	- 175
Mesures du <i>Budget 2006-2007</i>			
- Réduction de l'impôt des particuliers	- 75	- 345	- 362
- Autres mesures fiscales	- 111	- 57	- 93
Mesures du <i>Budget 2005-2006</i>			
- Réduction de l'impôt des particuliers	- 337	- 390	- 395
- Autres mesures fiscales	- 250	- 392	- 483
Autres facteurs ⁽⁴⁾	452	- 285	- 257
Sous-total	- 321	- 1 684	- 2 254
REVENUS AVANT MESURES	43 131	45 045	46 689
<i>Variation en %</i>		4,4	3,6
Taux de croissance du PIB nominal en % ⁽²⁾		4,3	3,5
Élasticité en année civile ⁽³⁾		1,04	1,06

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Comprend, notamment, les montants de la conciliation des retenues à la source des employeurs et des travailleurs autonomes, l'impact sur les revenus des ajustements rétroactifs versés à l'égard de l'équité salariale, ainsi que l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013.

(2) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.

(3) Élasticité entre la croissance des revenus sur base comparable et la croissance du produit intérieur brut. Par exemple, une élasticité de 1,06 signifie qu'une augmentation de 1,00 % du PIB entraîne une hausse de 1,06 % des revenus autonomes.

2.1.2 Les revenus des entreprises du gouvernement

❑ Révision à la hausse importante en 2006-2007 en raison de la vente d'actifs

Pour l'année 2006-2007, les bénéfices des entreprises du gouvernement sont revus à la hausse de 965 millions de dollars. Cette augmentation s'explique, notamment, par des bénéfices additionnels de 1 114 millions de dollars réalisés par Hydro-Québec, dont plus de 900 millions de dollars provenant de la vente d'actifs, principalement la vente de la participation que détenait la société dans Transelec Chile.

Par ailleurs, Loto-Québec présente une diminution de ses bénéfices de 152 millions de dollars attribuable à la baisse des revenus provenant de l'utilisation des appareils de loterie vidéo.

Pour l'année 2007-2008, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont estimés à 4 660 millions de dollars. En 2008-2009, une légère progression portera les revenus à 4 774 millions de dollars.

TABLEAU C.7

Fonds consolidé du revenu Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de février 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Hydro-Québec	2 500	1 114 ⁽¹⁾	3 614	2 545	2 500
Loto-Québec	1 524	- 152	1 372	1 329	1 329
Société des alcools du Québec	702	0	702	745	785
Autres	32	3	35	41	160
REVENUS DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	4 758	965	5 723	4 660	4 774
<i>Variation en %</i>	6,7		25,7	-18,6	2,4

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Incluant les bénéfices réalisés par Hydro-Québec de plus de 900 millions de dollars résultant de la vente de participations qu'elle détenait dans des sociétés, dont Transelec Chile.

2.1.3 Les revenus de transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux devraient atteindre 10 956 millions de dollars en 2006-2007, soit 160 millions de dollars de plus que ce qui avait été prévu dans le budget de mars 2006. Pour les années 2007-2008 et 2008-2009, des revenus de transferts fédéraux de 12 241 millions de dollars et de 11 848 millions de dollars sont prévus.

La révision de 160 millions de dollars des revenus de transferts fédéraux en 2006-2007 s'explique essentiellement par des revenus additionnels de péréquation de 185 millions de dollars qui découlent du budget fédéral de mai 2006.

TABLEAU C.8

Fonds consolidé du revenu
Évolution des revenus de transferts fédéraux
(en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de février 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Péréquation	5 354	185	5 539	6 462	6 688
<i>Variation en %</i>	<i>11,6</i>		<i>15,4</i>	<i>16,7</i>	<i>3,5</i>
Transferts pour la santé	3 605	29	3 634	3 631	3 625
<i>Variation en %</i>	<i>13,2</i>		<i>14,1</i>	<i>-0,1</i>	<i>-0,2</i>
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 041	19	1 060	1 288	1 012
<i>Variation en %</i>	<i>0,7</i>		<i>2,5</i>	<i>21,5</i>	<i>-21,4</i>
Autres programmes	796	- 73	723	860	523
<i>Variation en %</i>	<i>-16,6</i>		<i>-24,1</i>	<i>18,9</i>	<i>-39,2</i>
TRANSFERTS FÉDÉRAUX	10 796	160	10 956	12 241	11 848
<i>Variation en %</i>	<i>8,3</i>		<i>9,9</i>	<i>11,7</i>	<i>-3,2</i>

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

Les revenus de transferts fédéraux devraient augmenter de 11,7 % en 2007-2008. Cette évolution s'explique principalement par la croissance des revenus de péréquation qui résulte de l'annonce du gouvernement fédéral du 16 janvier 2007, relative aux droits minimaux de péréquation des provinces en 2007-2008.

En effet, sur la base des plus récentes données économiques et fiscales disponibles, le gouvernement fédéral a revu à la hausse la part du Québec de l'enveloppe de péréquation, ce qui explique la croissance de 16,7 % de ces revenus en 2007-2008. Aux fins de la planification financière du gouvernement du Québec, il a été présumé que les revenus de péréquation du Québec continueraient de croître par la suite au rythme de 3,5 % par année, et ce, conformément aux dispositions législatives actuellement en vigueur.

En 2008-2009, les revenus de transferts fédéraux devraient diminuer de 3,2 %. Cela s'explique principalement par la non-réurrence de l'essentiel des revenus qui découlent de quatre fiducies mises en place par le gouvernement fédéral dans son budget de mai 2006 et qui visent l'infrastructure en matière d'éducation postsecondaire, l'infrastructure du transport en commun, le logement abordable et le logement des autochtones hors réserve.

La part du Québec de ces quatre fiducies totalise 577 millions de dollars. Les provinces ont la marge de manœuvre pour utiliser les fonds qui leur sont réservés en fonction de leurs besoins et sur la base d'un calendrier qu'elles définissent, sans excéder la durée de vie des fiducies. Le calendrier d'inscription des revenus retenu par le gouvernement du Québec est présenté au tableau suivant.

TABLEAU C.9

Calendrier d'inscription des revenus découlant des fiducies du budget fédéral de mai 2006

(en millions de dollars)

	2007-2008	2008-2009	Total
Fiducie pour l'infrastructure en matière d'éducation postsecondaire	235	—	235
Fiducie pour l'infrastructure du transport en commun	117	0	117
Fiducie pour le logement abordable	187	0	187
Fiducie pour le logement des autochtones hors réserve	26	12	38
TOTAL	565	12	577

Note : La Fiducie pour l'infrastructure en matière d'éducation postsecondaire doit être utilisée d'ici le 31 mars 2008 et fait partie des « Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux ». Les trois autres fiducies doivent être utilisées au plus tard le 31 mars 2009 et font partie des « Autres programmes ».

Enfin, il est à noter que la prévision des revenus de transferts fédéraux du présent budget n'inclut aucun montant pouvant découler des décisions fédérales visant à corriger le déséquilibre fiscal au Canada.

2.2 Les dépenses budgétaires

Pour 2007-2008, les dépenses budgétaires devraient atteindre 60 823 millions de dollars. Les dépenses de programmes totaliseront 53 594 millions de dollars et le service de la dette 7 229 millions de dollars.

TABLEAU C.10

Fonds consolidé du revenu
Évolution des dépenses budgétaires^P
(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Dépenses de programmes	51 519	53 594	55 178
<i>Variation en %</i>	4,6	4,0	3,0
Service de la dette	6 990	7 229	7 170
<i>Variation en %</i>	1,7	3,4	-0,8
DÉPENSES BUDGÉTAIRES	58 509	60 823	62 348
<i>Variation en %</i>	4,3	4,0	2,5
Taux de croissance du PIB nominal en % ⁽¹⁾	3,9	4,3	3,5
Taux d'inflation au Canada en %	2,0	1,8	1,8

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.

2.2.1 Évolution des dépenses de programmes en 2006-2007

Le gouvernement s'est engagé en 2003 à gérer les finances publiques avec rigueur et discipline. La prévision des dépenses de programmes 2007-2008 s'inscrit à nouveau dans cette voie qui a permis au Québec de reprendre le contrôle de la croissance des dépenses publiques tout en améliorant les services offerts aux Québécois.

Les dépenses de programmes en 2006-2007 s'établissent à 51 519 millions de dollars, ce qui représente une croissance de 4,6 % par rapport à 2005-2006. Par rapport à la cible de 50 873 millions de dollars établie au moment du *Discours sur le budget 2006-2007*, il s'agit d'une révision à la hausse de 646 millions de dollars.

Cette révision s'explique essentiellement, d'une part, par des révisions aux dépenses afférentes aux régimes de retraite, aux provisions pour pertes sur interventions financières garanties et pour les créances douteuses à Revenu Québec et, d'autre part, par l'impact de 242 millions de dollars résultant de la décision de la Commission de l'équité salariale d'étaler sur six ans en sept versements les ajustements salariaux découlant du règlement de l'équité salariale.

TABLEAU C.11

Évolution du budget de dépenses 2006-2007

(en millions de dollars)

BUDGET DE DÉPENSES AU DISCOURS SUR LE BUDGET 2006-2007	50 873,0
Révisions	
Nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite	60,0
Relèvement de la dépense au titre de la provision pour pertes sur interventions financières garanties au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	48,0
Relèvement de la dépense à l'égard de la provision pour créances douteuses à Revenu Québec	193,0
Impact de l'étalement sur six ans en sept versements du règlement de l'équité salariale	242,0
Plan de soutien au secteur forestier	30,0
Entente avec les professionnels de la santé et autres révisions au ministère de la Santé et des Services sociaux	65,5
Autres révisions	7,5
BUDGET DE DÉPENSES RÉVISÉ	51 519,0

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

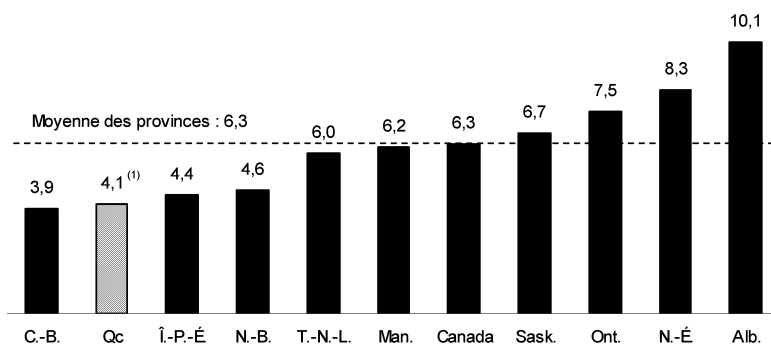
❑ Le Québec fait mieux que la plupart des provinces canadiennes

Le Québec a obtenu depuis 2003-2004 de meilleurs résultats que l'ensemble des provinces canadiennes en matière de contrôle des dépenses. En effet, le taux de croissance annuel moyen des dépenses de programmes au Québec au cours de cette période a été de 4,1 %, alors que celui de la moyenne des provinces canadiennes s'élève à 6,3 %.

GRAPHIQUE C.2

Le Québec fait mieux que la plupart des provinces dans la gestion des dépenses

(croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes de 2003-2004 à 2006-2007, en pourcentage)

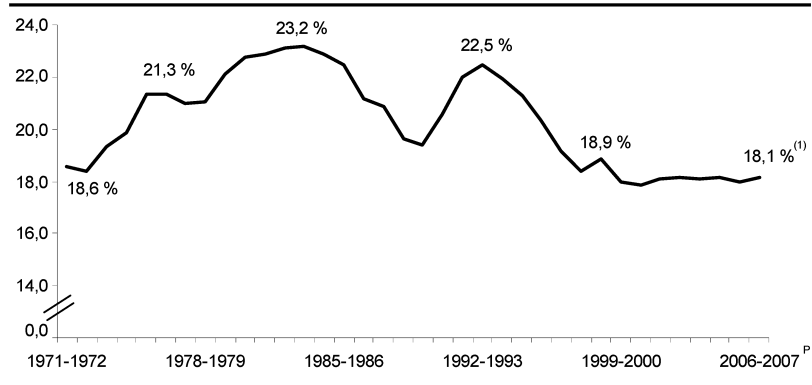


(1) La croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes de 2003-2004 à 2006-2007 est révisée de 3,8 % à 4,1 % en raison de la révision à la hausse de 646,0 millions de dollars aux dépenses de programmes en 2006-2007, dont 242,0 millions de dollars à l'égard de l'équité salariale résultant de la décision de la Commission de l'équité salariale d'étaler sur six ans en sept versements les ajustements salariaux découlant du règlement de l'équité salariale.

En raison de cette rigueur budgétaire, le poids des dépenses de programmes par rapport au PIB en 2006-2007 s'établit à 18,1 %, soit l'un des niveaux les plus faibles depuis 35 ans.

GRAPHIQUE C.3

Dépenses de programmes (en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires.

(1) En 2006-2007, les dépenses de programmes en pourcentage du PIB sont révisées de 17,8 % à 18,1 % en raison de la révision à la hausse de 646,0 millions de dollars aux dépenses de programmes en 2006-2007, dont 242,0 millions de dollars à l'égard de l'équité salariale résultant de la décision de la Commission de l'équité salariale d'étaler sur six ans en sept versements les ajustements salariaux découlant du règlement de l'équité salariale.

2.2.2 Maintien de la rigueur budgétaire en 2007-2008

Le gouvernement maintient la même rigueur budgétaire en 2007-2008. Ainsi, les dépenses de programmes incluant le coût des mesures du présent budget, augmentent de 4,0 % en 2007-2008, soit une augmentation de 2 075,2 millions de dollars. Les dépenses de programmes devraient ainsi atteindre 53 594,2 millions de dollars.

□ Priorité à la santé et à l'éducation

Près des deux tiers de l'augmentation des dépenses de programmes en 2007-2008 sont alloués au secteur de la santé et des services sociaux, pour un montant de 1 343,9 millions de dollars. Le budget de la santé et des services sociaux augmente ainsi de 6,0 %, ce qui permet de couvrir l'augmentation des coûts de système ainsi que l'impact des ententes avec les fédérations médicales et du règlement de l'équité salariale. Des budgets additionnels de 20,9 millions de dollars sont également ajoutés pour la mise en œuvre de la Politique du médicament, dont 16,5 millions de dollars pour étendre la gratuité des médicaments pour les personnes à faible revenu à compter du 1^{er} juillet 2007.

TABLEAU C.12

Croissance des dépenses de programmes en 2007-2008

(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	Croissance	
			En M\$	En %
Santé et Services sociaux	22 265,9	23 609,8	1 343,9	6,0
Éducation, Loisir et Sport	12 828,4	13 394,9	566,5	4,4
Autres ministères	16 424,7	16 589,5	164,8	1,0
TOTAL	51 519,0	53 594,2	2 075,2	4,0

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

Le budget du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport bénéficie également d'une croissance importante de 4,4 %, soit un ajout de 566,5 millions de dollars. Cette hausse permet de financer les ajustements salariaux incluant le règlement de l'équité salariale, les investissements additionnels de 120 millions de dollars dans l'enseignement postsecondaire, l'impact de 52 millions de dollars pour compléter le financement de l'ajout d'une heure et demie d'enseignement au primaire et l'impact de 35 millions de dollars pour l'ajout de ressources au primaire et au secondaire pour les élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage et d'adaptation.

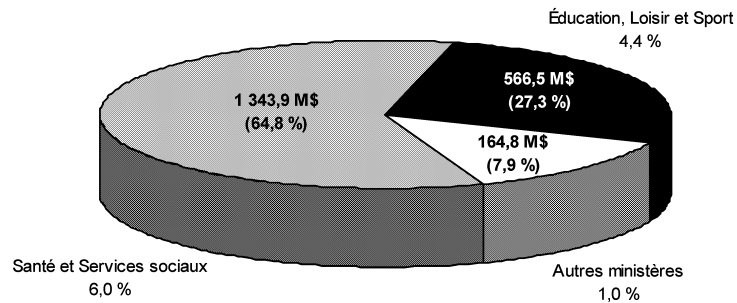
Enfin, le budget des autres portefeuilles demeure relativement constant, avec une hausse de 1,0 %.

GRAPHIQUE C.4

Priorité à la santé et à l'éducation

(croissance des dépenses de programmes en 2007-2008^P)

Augmentation totale de 2 075,2 M\$



P : Prévisions.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

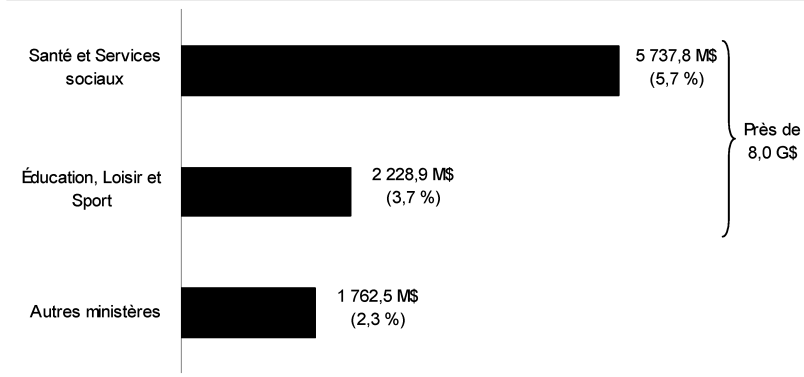
❑ Près de 8,0 milliards de dollars de plus pour la santé et l'éducation depuis 2003

Au total, ce sont 8,0 milliards de dollars de plus que le gouvernement a ajoutés aux budgets du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport depuis 2003, soit respectivement 5,7 milliards de dollars et 2,2 milliards de dollars. Les autres portefeuilles ont bénéficié d'une augmentation de 1,8 milliard de dollars, notamment pour améliorer le réseau routier et bonifier l'aide à la famille.

GRAPHIQUE C.5

Près de 8,0 milliards de dollars de plus pour la santé et l'éducation depuis 2003-2004

(croissance des dépenses de programmes de 2003-2004 à 2007-2008^P)



P : Prévisions pour 2007-2008.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

□ Hausse de 1,0 % du budget des autres ministères en 2007-2008

Les budgets des autres ministères augmentent de 1,0 % en 2007-2008 et ont été établis avec la préoccupation de préserver et d'améliorer les services à la population. Pour ce faire, l'essentiel des efforts budgétaires est limité aux dépenses de fonctionnement, par l'application de mesures telles le non-remplacement de la moitié des départs à la retraite. Sommairement, les principales variations s'expliquent de la façon suivante :

- le budget du ministère des **Affaires municipales et des Régions** baisse de 78,1 millions de dollars. Cette diminution s'explique essentiellement par l'impact de 128,0 millions de dollars résultant de la mise en œuvre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, qui prévoit notamment le remplacement de programmes de dépenses par des remboursements de taxe de vente. En excluant cet ajustement, la croissance du budget est de 49,9 millions de dollars, soit 2,7 %, dont 30,0 millions de dollars pour la Politique nationale de la ruralité. De plus, des montants totalisant 35,8 millions de dollars pour la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement de toutes les régions ont été pourvus au Fonds de suppléance;
- le budget du ministère de l'**Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation** augmente de 9,0 millions de dollars, soit 1,3 %, principalement pour couvrir l'augmentation de 7,3 millions de dollars du coût du programme de remboursement de taxes foncières aux agriculteurs et en raison de l'ajout de 3,0 millions de dollars pour la mise en place du programme de soutien aux pomiculteurs. De plus, un ajout de 5,0 millions de dollars est fait au Fonds de suppléance pour les mesures visant à soutenir l'agriculture et les pêches dans le cadre de la Stratégie pour le développement de toutes les régions;
- le budget du **Conseil du trésor** est révisé à la baisse de 248,3 millions de dollars, en raison d'une révision des sommes pourvues au Fonds de suppléance qui passent de 425,8 millions de dollars en 2006-2007 à 177,0 millions de dollars en 2007-2008. Cette révision découle principalement de la non-récurrence de sommes pourvues en 2006-2007 pour le règlement de l'équité salariale afférentes aux années antérieures;
- le budget du ministère du **Conseil exécutif** est majoré de 46,1 millions de dollars, soit 17,4 %, principalement en raison du financement de 27,4 millions de dollars de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 et de la mise en place du nouveau Fonds d'initiatives autochtones, doté d'une enveloppe de 10,2 millions de dollars;

- le budget du ministère de la **Culture et des Communications** augmente de 26,0 millions de dollars, soit 4,4 %, principalement en raison de l'impact de 9,6 millions de dollars découlant du plein paiement des taxes municipales par les sociétés d'État culturelles à compter du 1^{er} janvier 2007, de l'ajout de 3,0 millions de dollars au programme « Placements Culture » et d'autres bonifications accordées, notamment aux bibliothèques et aux médias communautaires. Par ailleurs, l'aide d'urgence de 10,0 millions de dollars accordée en 2006-2007 au cinéma québécois, ainsi que l'aide de 5,0 millions de dollars accordée aux musées sont reconduites en 2007-2008;
- le budget du ministère du **Développement durable, de l'Environnement et des Parcs** augmente de 2,6 millions de dollars, soit 1,4 % en raison, notamment, de l'intensification des activités d'inspection en région;
- le budget du ministère du **Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation** augmente de 58,8 millions de dollars, soit 8,4 %, à la suite notamment de l'ajout de 38,5 millions de dollars pour porter à 68,5 millions de dollars les sommes prévues pour la mise en œuvre du Plan de soutien au secteur forestier, de l'ajout de 58,3 millions de dollars pour le déploiement de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, de l'ajout de 32,7 millions de dollars pour la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement de toutes les régions et de la non-récurrence en 2007-2008 de la révision de 48,0 millions de dollars en 2006-2007 de la provision pour pertes sur interventions financières garanties;
- le budget du ministère de l'**Emploi et de la Solidarité sociale** est en hausse de 36,3 millions de dollars, soit une croissance de 0,9 %, afin de tenir compte de l'impact de l'indexation des barèmes à l'aide de dernier recours et de la mise en œuvre du nouveau Programme national de réconciliation avec les orphelins et les orphelines de Duplessis;
- le budget du ministère de la **Famille, des Aînés et de la Condition féminine** est majoré de 70,5 millions de dollars, soit 4,1 %, principalement en raison de la hausse de la rémunération des éducatrices résultant de l'augmentation des paramètres salariaux, de leur progression dans les échelles de traitement et du règlement de l'équité salariale. De plus, des sommes de 3,0 millions de dollars pour le financement des haltes garderies et de 5,0 millions de dollars pour la Stratégie d'action en faveur des aînés sont pourvues au Fonds de suppléance;
- le budget du ministère des **Finances** est en hausse de 5,0 millions de dollars, soit 3,2 % en raison du budget additionnel alloué à la lutte contre l'évasion fiscale;
- le budget du ministère de l'**Immigration et des Communautés culturelles** augmente de 5,3 millions de dollars, pour une croissance de 5,0 %, essentiellement en raison d'un budget additionnel alloué à la francisation des immigrants;

- le budget du ministère de la **Justice** est majoré de 3,0 millions de dollars, soit 0,5 %. Cette variation reflète essentiellement l'augmentation du coût de paramètres salariaux;
- le budget du ministère des **Relations internationales** est en hausse de 17,0 millions de dollars, soit 17,2 %, principalement pour l'ajout de 8,0 millions de dollars au titre de la Politique internationale du Québec, de 6,1 millions de dollars pour le Sommet de la Francophonie qui aura lieu en 2008 et de 2,0 millions de dollars pour l'octroi d'une aide supplémentaire à l'organisation internationale de la francophonie;
- le budget du ministère des **Ressources naturelles et de la Faune** augmente de 56,4 millions de dollars, soit 14,5 %, avec l'ajout de 36,6 millions de dollars pour la mise en œuvre du Plan de soutien au secteur forestier, de 16,0 millions de dollars pour la Stratégie pour le développement de toutes les régions et de 10,0 millions de dollars pour la Stratégie d'investissements sylvicoles;
- le budget du ministère du **Revenu** est réduit de 70,4 millions de dollars. Cette baisse résulte d'une révision de 85,1 millions de dollars de la dépense relative à la provision pour créances douteuses. En excluant cet ajustement, la croissance est de 14,7 millions de dollars ou de 1,5 %. Celle-ci sert principalement au financement de l'augmentation des coûts du Fonds des technologies de l'information et à l'intensification des activités de recouvrement des créances fiscales;
- le budget du ministère de la **Sécurité publique** augmente de 52,3 millions de dollars, soit une croissance de 5,6 %, dont 39,4 millions de dollars au titre des paramètres salariaux et 17,6 millions de dollars pour la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur les services correctionnels*. En outre, une somme additionnelle de 3,0 millions de dollars, pourvue au Fonds de suppléance pour intensifier la lutte contre le phénomène des gangs de rue, s'ajoute aux montants déjà annoncés à cet égard;
- le budget du ministère des **Services gouvernementaux** est en hausse de 9,1 millions de dollars, soit 11,9 %, essentiellement pour la poursuite du déploiement de Services Québec, pour 5,7 millions de dollars, et du Gouvernement en ligne, pour 2,0 millions de dollars;
- le budget du ministère du **Tourisme** baisse de 6,8 millions de dollars. Cette variation s'explique par la non-récurrence de la subvention de 7,3 millions de dollars au Zoo de Granby versée en 2006-2007. Sans cet ajustement, la croissance est de 0,5 million de dollars, soit 0,4 %. De plus, un montant additionnel de 5,0 millions de dollars visant à soutenir le tourisme en région est pourvu à même le Fonds de suppléance;

- le budget du ministère des **Transports** est en hausse de 164,9 millions de dollars, soit 8,4 %, en raison, notamment d'une hausse de 119,0 millions de dollars du coût des services de dette pour le réseau routier et le transport en commun, de l'ajout de 26,5 millions de dollars pour l'entretien du réseau routier et du financement additionnel de 11,0 millions de dollars pour les fêtes soulignant le 400^e anniversaire de la ville de Québec. De plus, une somme de 11,0 millions de dollars est prévue au Fonds de suppléance pour la contribution du Québec à une entente sur la régionalisation du déficit du métro de Montréal. Finalement, une aide additionnelle de 5,5 millions de dollars, également pourvue au Fonds de suppléance, est allouée pour le développement de la capitale nationale dans le cadre de la Stratégie pour le développement de toutes les régions;
- le budget du ministère du **Travail** demeure constant en 2007-2008, à 31,5 millions de dollars.

TABLEAU C.13

Dépenses de programmes par portefeuilles

(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	Variation	
			En M\$	En %
Affaires municipales et Régions	1 847,4	1 769,3	- 78,1	- 4,2
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	683,3	692,3	9,0	1,3
Assemblée nationale	100,3	105,2	4,9	4,9
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ⁽¹⁾	874,6	626,3	- 248,3	- 28,4
Conseil exécutif	265,0	311,1	46,1	17,4
Culture et Communications	589,5	615,5	26,0	4,4
Développement durable, Environnement et Parcs	189,6	192,2	2,6	1,4
Développement économique, Innovation et Exportation	696,5	755,3	58,8	8,4
Éducation, Loisir et Sport	12 828,4	13 394,9	566,5	4,4
Emploi et Solidarité sociale	4 087,9	4 124,2	36,3	0,9
Famille, Aînés et Condition féminine	1 733,3	1 803,8	70,5	4,1
Finances (excluant le service de la dette)	154,6	159,6	5,0	3,2
Immigration et Communautés culturelles	105,8	111,1	5,3	5,0
Justice	630,9	633,9	3,0	0,5
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	62,4	63,6	1,2	1,9
Relations internationales	99,0	116,0	17,0	17,2
Ressources naturelles et Faune	390,3	446,7	56,4	14,5
Revenu	996,1	925,7	- 70,4	- 7,1
Santé et Services sociaux	22 265,9	23 609,8	1 343,9	6,0
Sécurité publique	936,6	988,9	52,3	5,6
Services gouvernementaux	76,6	85,7	9,1	11,9
Tourisme	139,3	132,5	- 6,8	- 4,9
Transports	1 963,0	2 127,9	164,9	8,4
Travail	31,5	31,5	-	-
Sous-total	51 747,8	53 823,0	2 075,2	4,0
Crédits périmés escomptés	- 150,0	- 150,0	-	-
Crédits reportés	- 78,8	- 78,8	-	-
TOTAL	51 519,0	53 594,2	2 075,2	4,0

(1) En 2007-2008, les sommes pourvues au Fonds de suppléance s'élevaient à 177,0 millions de dollars.
Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

2.2.3 Des investissements importants dans les infrastructures publiques

□ Une politique responsable pour le maintien des actifs

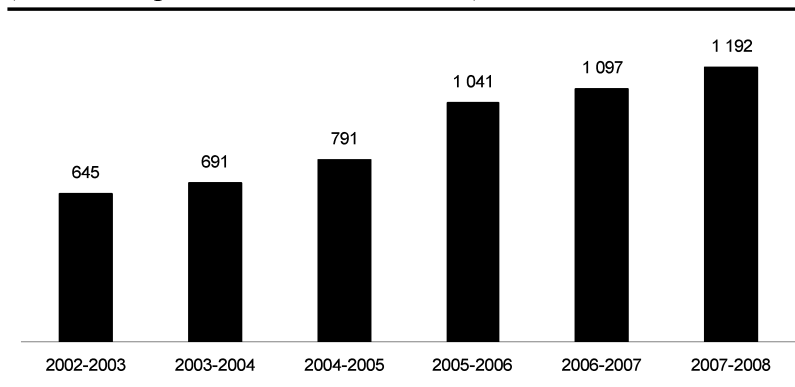
Le gouvernement a consacré au cours des quatre dernières années des investissements sans précédent pour la construction de nouveaux équipements et pour la restauration des infrastructures publiques, principalement dans les secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation, du loisir et du sport, du transport, des affaires municipales, de la culture et de la recherche.

Une nouvelle politique a également été implantée visant à assurer le maintien adéquat des actifs du gouvernement. Cette politique, qui se poursuit et s'intensifie en 2007-2008, s'appuie sur les normes reconnues en Amérique du Nord en matière de préservation des infrastructures. En vertu de cette orientation, les hôpitaux et les établissements d'enseignement disposent annuellement d'une enveloppe équivalant à 2,0 % de la valeur des immeubles pour assurer leur maintien en bon état. Une enveloppe de 1,0 % s'ajoute dans le secteur de la santé pour les travaux de rénovation fonctionnelle.

Au total, les investissements en maintien d'actifs atteignent près de 1,2 milliard de dollars en 2007-2008, soit près du double de ce qu'ils étaient en 2002-2003, alors que ces investissements atteignaient 645,0 millions de dollars.

GRAPHIQUE C.6

Poursuite de la politique de maintien des actifs^{P(1)} (contribution du gouvernement, en millions de dollars)



P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour 2007-2008.

(1) Excluant le maintien des actifs effectué dans le réseau routier, lequel est inclus dans le budget d'investissements des travaux routiers.

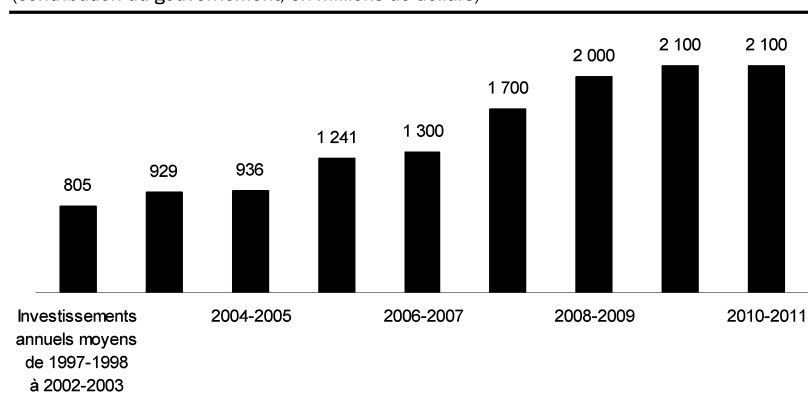
□ Hausse sans précédent du budget pour la conservation et l'amélioration du réseau routier et de ses structures

Dans le cas des infrastructures routières, conformément à son engagement, le gouvernement du Québec aura investi cette année 1,3 milliard de dollars. En 2007-2008, les investissements dans le réseau routier sont majorés de 400,0 millions de dollars et passeront ainsi à 1,7 milliard de dollars, dont 1 150,0 millions de dollars seront réservés pour la conservation et l'amélioration du réseau routier et de ses structures. De plus, les investissements sur les routes seront majorés d'un montant additionnel de 300,0 millions de dollars et atteindront 2,0 milliards de dollars en 2008-2009. Pour les deux années subséquentes, le budget d'investissements sera porté à 2,1 milliards de dollars. D'ici 2010-2011, le réseau routier bénéficiera donc d'investissements totaux de 7,9 milliards de dollars.

En 2009-2010, le budget destiné au réseau routier aura ainsi augmenté de 160,0 %, comparativement aux budgets alloués en moyenne au cours des années 1997-1998 à 2002-2003.

GRAPHIQUE C.7

Investissements dans le réseau routier^P
(contribution du gouvernement, en millions de dollars)



P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

2.2.4 Règlement de l'équité salariale avec les employés de l'État

Lors du *Discours sur le budget 2006-2007*, un montant de 457 millions de dollars a été prévu à titre de dépenses pour l'équité salariale. Ce montant portait à 1,5 milliard de dollars les sommes provisionnées pour la période de novembre 2001 au 31 mars 2007.

En juin 2006, le gouvernement a conclu avec les organisations syndicales une entente historique pour le règlement de l'équité salariale qui coûtera, à terme, 825 millions de dollars par année au gouvernement. Finalement, en novembre 2006, la Commission de l'équité salariale a statué que les paiements d'équité salariale payables à compter du 21 novembre 2001 peuvent être étalés jusqu'au 21 novembre 2007, soit sur six ans en sept versements.

Durant la période de janvier à mars 2007, les employés de la fonction publique et ceux des réseaux de l'éducation et de la santé bénéficieront des premiers ajustements consécutifs au règlement intervenu sur l'équité salariale.

Globalement, compte tenu des ajustements rétroactifs qui seront versés, c'est une somme de plus de 1,9 milliard de dollars que se partageront quelque 360 000 employés de l'État.

TABLEAU C.14

Impact de l'équité salariale sur les dépenses de programmes

(en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Montants inscrits aux <i>Comptes publics</i> 2004-2005	673					
Montants prévus au <i>Budget 2006-2007</i>		390	457	457	457	457
Entente de juin 2006		108	76	173	287	368
Impact de la décision de la Commission de l'équité salariale						
- De 2001-2002 à 2005-2006			166			
- À compter de 2006-2007			76	90	65	
COÛT TOTAL DE L'ÉQUITÉ SALARIALE	673	498	775	720	809	825
		1 946				

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

2.2.5 Le service de la dette

En 2006-2007, le service de la dette devrait s'établir à 6 990 millions de dollars, dont 4 396 millions de dollars pour le service de la dette directe et 2 594 millions de dollars pour les intérêts au titre des régimes de retraite.

Dans l'ensemble, le service de la dette est révisé à la baisse de 215 millions de dollars par rapport à la prévision du budget de mars 2006. Le service de la dette directe est inférieur de 150 millions de dollars à la prévision, en raison principalement du fait que les taux d'intérêt de moyen et de long terme ont été moins élevés que prévu et que le dollar canadien a connu une meilleure performance par rapport au yen et au dollar américain. Les intérêts au titre des régimes de retraite ont été inférieurs de 65 millions de dollars en raison, notamment, des nouvelles évaluations actuarielles.

En 2007-2008, le service de la dette devrait s'établir à 7 229 millions de dollars, en hausse de 3,4 %. Il devrait demeurer à un niveau comparable en 2008-2009. Cette évolution s'explique, principalement, par la détérioration prévue du dollar canadien par rapport aux différentes devises composant la dette, ainsi que par l'augmentation des taux d'intérêt de moyen et de long terme.

TABLEAU C.15

Fonds consolidé du revenu Évolution du service de la dette (en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de février 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Service de la dette directe	- 4 546	150	- 4 396	- 4 991	- 5 088
Intérêts au titre des régimes de retraite	- 2 659	65	- 2 594	- 2 238	- 2 082
SERVICE DE LA DETTE	- 7 205	215	- 6 990	- 7 229	- 7 170
<i>Variation en %</i>	5,2		1,7	3,4	-0,8

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

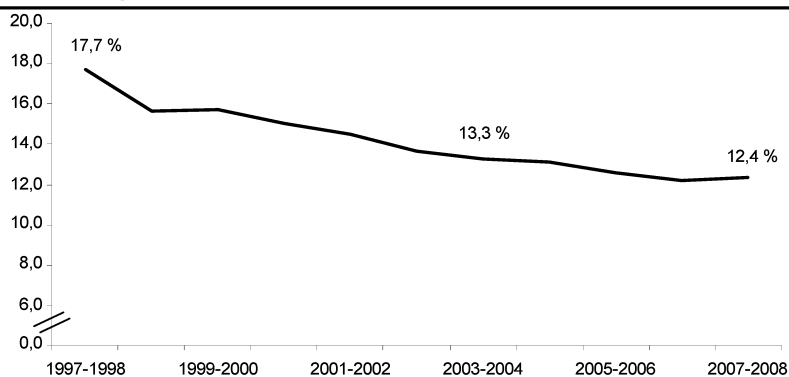
□ Une part plus faible des revenus est consacrée au service de la dette totale

La part des revenus budgétaires consacrée au service de la dette totale, qui comprend également les intérêts au titre des régimes de retraite et le service de la dette des organismes consolidés, devrait s'établir à 12,4 % en 2007-2008, comparativement à 17,7 % en 1997-1998.

GRAPHIQUE C.8

Service de la dette^P

(en pourcentage des revenus totaux)



P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour 2007-2008.

2.3 Les organismes consolidés

Pour l'exercice financier 2006-2007, les résultats nets des organismes consolidés montrent un surplus de 37 millions de dollars, ce qui représente une réduction de 140 millions de dollars comparativement aux résultats prévus au *Budget 2006-2007*.

Cette baisse est principalement attribuable à la détérioration de plus de 100 millions de dollars des résultats de La Financière agricole du Québec. Cette société a dû soutenir de façon plus importante que prévu les agriculteurs du Québec dans le cadre des programmes d'assurances relatifs au porc et au maïs-grain.

Pour 2007-2008 et 2008-2009, les résultats nets des organismes consolidés montrent des surplus de 61 et de 296 millions de dollars.

TABLEAU C.16

Organismes consolidés Sommaire des opérations budgétaires (en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de février 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Revenus autonomes	2 466	42	2 508	2 886	2 998
Transferts fédéraux	956	- 138	818	917	793
Total	3 422	- 96	3 326	3 803	3 791
Dépenses excluant le service de la dette	- 2 562	- 7	- 2 569	- 2 973	- 2 632
Service de la dette	- 683	- 37	- 720	- 769	- 863
Total	- 3 245	- 44	- 3 289	- 3 742	- 3 495
RÉSULTATS NETS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS	177	- 140	37	61	296

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

3. LES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES

Les opérations non budgétaires du gouvernement sont constituées de transactions qui, lorsqu'elles sont effectuées, affectent les besoins d'emprunts mais n'ont pas d'effet sur les revenus et les dépenses.

Pour 2006-2007, les besoins non budgétaires consolidés s'établissent à 1 882 millions de dollars, en hausse de 1 313 millions de dollars comparativement aux prévisions présentées au *Budget 2006-2007*. Cette hausse provient des ajustements rétroactifs d'équité salariale qui seront versés aux employés de l'État d'ici le 31 mars 2007.

Pour 2007-2008, les besoins non budgétaires consolidés demeurent à un niveau élevé, soit 1 062 millions de dollars, en raison d'investissements en immobilisations, notamment dans le réseau routier. Pour 2008-2009, les besoins se situent à 546 millions de dollars.

TABLEAU C.17

Sommaire des opérations non budgétaires consolidées⁽¹⁾⁽²⁾

(en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de février 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU					
Placements, prêts et avances	- 1 497	202	- 1 295	- 1 469	- 1 522
Immobilisations	- 78	0	- 78	- 100	- 40
Régimes de retraite	2 257	148	2 405	2 119	2 093
Autres comptes	- 5	- 1 257	- 1 262	11	265
Total	677	- 907	- 230	561	796
ORGANISMES CONSOLIDÉS					
Placements, prêts et avances	2	- 379	- 377	- 223	- 319
Immobilisations	- 1 171	- 93	- 1 264	- 1 854	- 1 364
Autres comptes	- 77	66	- 11	454	341
Total	- 1 246	- 406	- 1 652	- 1 623	- 1 342
TOTAL DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES					
Placements, prêts et avances	- 1 495	- 177	- 1 672	- 1 692	- 1 841
Immobilisations	- 1 249	- 93	- 1 342	- 1 954	- 1 404
Régimes de retraite	2 257	148	2 405	2 119	2 093
Autres comptes	- 82	- 1 191	- 1 273	465	606
TOTAL DES BESOINS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉS	- 569	- 1 313	- 1 882	- 1 062	- 546

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Le Fonds des générations n'affecte pas les opérations non budgétaires.

3.1 Les placements, prêts et avances

Pour l'année 2006-2007, les placements, prêts et avances du Fonds consolidé du revenu sont de 1 295 millions de dollars, soit une diminution des besoins de 202 millions de dollars comparativement aux prévisions présentées au budget de mars 2006. Cet écart provient notamment d'une diminution du niveau des avances du Fonds consolidé du revenu aux organismes consolidés et fonds spéciaux.

Les besoins financiers découlant des placements, prêts et avances des organismes consolidés se sont accrus de 379 millions de dollars en 2006-2007 en raison d'investissements importants réalisés par Investissement Québec dans le cadre du programme de soutien à l'industrie forestière.

Les besoins financiers consolidés pour 2006-2007 sont de 1 672 millions de dollars. Les prévisions pour 2007-2008 et 2008-2009 se situent à des niveaux comparables, soit 1 692 et 1 841 millions de dollars respectivement.

3.2 Les immobilisations

En 2006-2007, les investissements publics des ministères, des organismes et des fonds spéciaux (ex. : Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier), qui font partie intégrante du périmètre comptable, s'élèvent à 2 400 millions de dollars. En tenant compte de l'amortissement comptable de 1 058 millions de dollars, les besoins financiers associés à ces immobilisations sont de 1 342 millions de dollars.

- Les besoins financiers prévus pour 2006-2007, en ce qui concerne les immobilisations du **Fonds consolidé du revenu**, sont identiques à ceux anticipés au *Budget 2006-2007*. Pour les années subséquentes, les besoins financiers pour les immobilisations s'élèveront à 100 millions de dollars en 2007-2008 et à 40 millions de dollars en 2008-2009.
- Les **organismes consolidés** présentent une révision à la hausse de leurs besoins en immobilisations de 93 millions de dollars en 2006-2007, soit un niveau de 1,3 milliard de dollars. Ces besoins demeureront à des niveaux importants pour les années subséquentes en raison principalement des investissements en infrastructures routières financés par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

TABLEAU C.18

Conciliation des investissements en immobilisations et des besoins financiers 2006-2007^P
(en millions de dollars)

	Niveau d'investissement	Amortissement	Besoins financiers (immobilisations)
Ministères et organismes	- 304	226	- 78
Fonds spéciaux	- 1 516	568	- 948
Organismes autres que budgétaires	- 580	264	- 316
TOTAL	- 2 400	1 058	- 1 342

P : Préliminaires.

3.3 Les régimes de retraite

En ce qui a trait aux régimes de retraite, l'année 2006-2007 présente une source de fonds additionnelle de 148 millions de dollars comparativement au niveau prévu lors du dernier budget, pour atteindre 2,4 milliards de dollars.

Pour 2007-2008 et 2008-2009, l'apport prévu des régimes de retraite aux opérations non budgétaires consolidées est de 2,1 milliards de dollars pour chacune de ces années.

3.4 Les autres comptes

La hausse des besoins consolidés à l'égard des autres comptes en 2006-2007, soit 1 191 millions de dollars, provient principalement des ajustements rétroactifs versés en mars 2007 à la suite du règlement sur l'équité salariale.

Pour 2007-2008 et 2008-2009, la variation des autres comptes représente une source de fonds de 465 et de 606 millions de dollars.

Les autres comptes comprennent notamment les espèces et effets en main, les chèques en circulation, les comptes à recevoir et les comptes à payer.

4. LES BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS

Les besoins financiers nets représentent globalement les sommes que le gouvernement aura à emprunter, au cours d'une année financière donnée, pour financer le solde budgétaire et certaines opérations non budgétaires.

Le *Budget 2007-2008* prévoit des besoins financiers nets de 250 millions de dollars en 2006-2007 pour le Fonds consolidé du revenu. Des surplus financiers nets de 500 millions de dollars sont prévus pour les années subséquentes.

Les besoins financiers nets des organismes consolidés s'établiront à 1,6 milliard de dollars pour 2006-2007 et 2007-2008 et à 1,0 milliard de dollars pour 2008-2009. Ces besoins proviennent principalement des investissements réalisés par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

Les revenus du Fonds des générations seront de 575 millions de dollars pour l'année 2006-2007, de 446 millions de dollars en 2007-2008 et de 726 millions de dollars pour l'année 2008-2009.

Les besoins financiers nets consolidés s'établissent à 1,3 milliard de dollars en 2006-2007 et à 616 millions de dollars en 2007-2008. Cependant, l'année 2008-2009 présente un surplus de 180 millions de dollars, dû principalement à l'apport de 726 millions de dollars du Fonds des générations.

TABLEAU C.19

Besoins financiers nets consolidés⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de février 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Solde budgétaire consolidé	74	518	592	446	726
Besoins non budgétaires consolidés	- 569	- 1 313	- 1 882	- 1 062	- 546
BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS	- 495	- 795	- 1 290	- 616	180
Fonds consolidé du revenu	500	- 750	- 250	500	500
Organismes consolidés	- 1 069	- 546	- 1 615	- 1 562	- 1 046
Fonds des générations	74	501	575	446	726

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

Section D

La dette, le financement et la gestion de la dette

1. LA DETTE	D.3
1.1 La dette totale du gouvernement au 31 mars 2007	D.3
1.2 La variation de la dette totale en 2006-2007	D.4
1.3 Les régimes de retraite	D.7
1.4 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite	D.10
1.5 Le Fonds des générations.....	D.13
1.6 La cote de crédit du Québec.....	D.14
1.7 La dette à long terme du secteur public.....	D.15
2. LE FINANCEMENT.....	D.16
2.1 La stratégie de financement.....	D.16
2.1.1 Diversification selon les marchés.....	D.16
2.1.2 Diversification selon les instruments	D.18
2.1.3 Diversification selon les échéances	D.18
2.2 Les programmes de financement	D.20
2.2.1 Le gouvernement.....	D.20
2.2.2 Financement-Québec	D.21
2.2.3 Taux de rendement	D.21
3. LA GESTION DE LA DETTE.....	D.23
3.1 La structure de la dette par devises	D.23
3.2 La structure de la dette par taux d'intérêt.....	D.25
4. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT.....	D.26

1. LA DETTE

1.1 La dette totale du gouvernement au 31 mars 2007

La dette totale du gouvernement comprend la dette directe consolidée, c'est-à-dire la dette qui a été contractée sur les marchés financiers, et le passif net au titre des régimes de retraite, dont est soustraite la valeur du Fonds des générations.

Les résultats préliminaires indiquent que la dette directe consolidée du gouvernement devrait s'établir à 96 403 millions de dollars au 31 mars 2007.

Le passif net au titre des régimes de retraite représente le passif au titre des régimes de retraite dont est soustrait le solde du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), un actif qui sera utilisé pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Au 31 mars 2007, le passif net au titre des régimes de retraite devrait s'élever à 32 554 millions de dollars.

Compte tenu que les sommes accumulées dans le Fonds des générations s'élèveront à 575 millions de dollars au 31 mars 2007, la dette totale devrait s'établir à 122 427 millions de dollars. Ce montant exclut les emprunts de 5 955 millions de dollars effectués par anticipation.

TABLEAU D.1

Dettes totale du gouvernement au 31 mars 2007^P

(en millions de dollars)

	Dette directe consolidée			Régimes de retraite				Dette totale
	Fonds consolidé du revenu	Organismes consolidés	Total	Passif au titre des régimes de retraite	Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite	Passif net au titre des régimes de retraite	Moins : Fonds des générations	
Dettes au 31 mars 2007	83 785	12 618	96 403	59 598	- 27 044	32 554	- 575	128 382
Emprunts effectués par anticipation	- 5 955	—	- 5 955	—	—	—	—	- 5 955
Total	77 830	12 618	90 448	59 598	- 27 044	32 554	- 575	122 427

P : Résultats préliminaires.

1.2 La variation de la dette totale en 2006-2007

En 2006-2007, la dette totale du gouvernement devrait augmenter de 4 125 millions de dollars. La dette augmente même si le gouvernement respecte l'équilibre budgétaire pour les raisons suivantes :

- D'abord, le gouvernement effectue des investissements, principalement dans ses sociétés d'État. Ces investissements peuvent être faits au moyen d'une avance, d'une mise de fonds directe ou encore en laissant une société d'État conserver une partie de ses bénéfices pour qu'elle finance ses propres investissements. Ainsi, en 2006-2007, les placements, prêts et avances du gouvernement devraient entraîner une hausse de la dette de 1 672 millions de dollars.
- Ensuite, le gouvernement effectue des investissements en immobilisations (ex. : routes) qui nécessitent des emprunts. Au moment où elles sont effectuées, les immobilisations sont portées au bilan du gouvernement. Par la suite, elles sont graduellement inscrites à la dépense en fonction de leur vie utile. En 2006-2007, les immobilisations nettes devraient entraîner une hausse de la dette de 1 342 millions de dollars.
- Enfin, les variations de certains autres postes de l'actif et du passif du gouvernement, par exemple les comptes à payer et les comptes à recevoir, devraient entraîner une hausse de la dette de 1 703 millions de dollars en 2006-2007. Les deux années précédentes, ces « autres facteurs » avaient entraîné une baisse de la dette de 855 millions de dollars (2004-2005) et de 605 millions de dollars (2005-2006).

La volatilité des « autres facteurs » au cours des dernières années est attribuable principalement à l'équité salariale :

- Ainsi, en 2004-2005, un montant de 673 millions de dollars a été inscrit aux dépenses relativement à l'équité salariale pour les années 2001 à 2005. Conséquemment, un déficit budgétaire de 664 millions de dollars a été enregistré en 2004-2005. Puisque le montant de 673 millions de dollars n'a pas donné lieu à un déboursé, un compte à payer a été créé, diminuant les besoins financiers du gouvernement en 2004-2005.
- En 2005-2006, une dépense de 498 millions de dollars a été inscrite relativement à l'équité salariale pour refléter les informations les plus récentes sur le coût des corrections envisagées. Comme l'année précédente, ce montant n'a pas été déboursé en 2005-2006 et un compte à payer de 498 millions de dollars a été créé, ce qui a réduit les besoins financiers du gouvernement.

- En 2006-2007, les montants relatifs à l'équité salariale ont commencé à être déboursés, ce qui a entraîné une hausse des besoins de financement. Les déboursés se poursuivront en 2007-2008 et en 2008-2009.
- L'encadré apparaissant au tableau suivant présente la portion des « autres facteurs » relative à l'équité salariale. De 2004-2005 à 2008-2009, la somme des montants est nulle, ce qui démontre qu'au total, l'équité salariale n'aura pas d'impact sur la dette du gouvernement. Seules les dépenses d'équité salariale (673 millions de dollars) qui ont donné lieu à un déficit budgétaire en 2004-2005 auront fait augmenter la dette.
- D'ailleurs, au cours de la période 2004-2005 à 2008-2009, l'augmentation de la dette aura essentiellement servi à financer les placements, prêts et avances (7 366 millions de dollars) et les immobilisations nettes du gouvernement (6 949 millions de dollars).

TABLEAU D.2

Principaux facteurs de croissance de la dette totale du gouvernement

(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Placements, prêts et avances	Immobilisations nettes ⁽¹⁾	Autres facteurs ⁽²⁾	Fonds des générations	Dette à la fin de l'exercice ⁽³⁾	En % du PIB
1998-1999	98 385	- 126	1 402	217	1 235		101 113	51,5
1999-2000	101 113	- 7	2 006	359	- 1 351		102 120	48,4
2000-2001	102 120	- 427	1 632	473	1 050		104 848	46,6
2001-2002	104 848	- 22	1 142	995	212		107 175	46,3
2002-2003	107 175	728	1 651	1 482	306		111 342	46,1
2003-2004	111 342	358	1 125	1 019	881		114 725	45,8
2004-2005	114 725	664	979	1 083	- 855	- 673	116 596	44,3
2005-2006	116 596	- 37	1 182	1 166	- 605	- 498	118 302	43,2
2006-2007 ^P	118 302	- 17	1 672	1 342	1 703	784 ⁽⁴⁾	122 427	43,1
2007-2008 ^P	122 427	—	1 692	1 954	- 221	310	125 406	42,3
2008-2009 ^P	125 406	—	1 841	1 404	- 363	77	127 562	41,6

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

N.B. : Un signe positif indique un besoin de financement et un signe négatif, une source de financement.

(1) Immobilisations effectuées au cours de l'année diminuées de la dépense annuelle d'amortissement.

(2) Comprend notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes à recevoir et les comptes à payer, ainsi que les pertes (gains) de change à la suite de la réévaluation de la dette en devises étrangères.

(3) Excluant les emprunts effectués par anticipation.

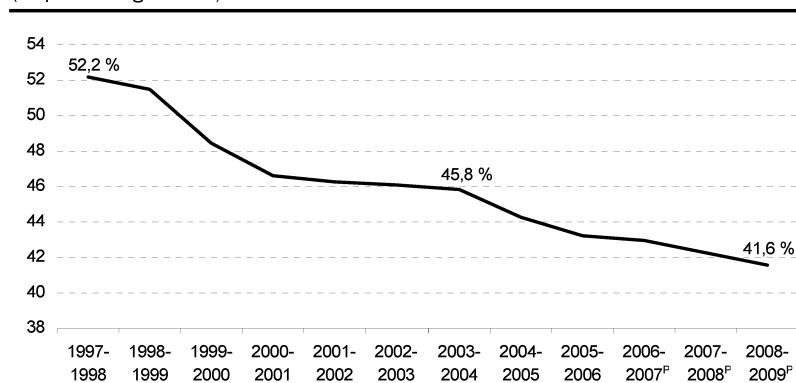
(4) Ce montant comprend le règlement des comptes à payer inscrits en 2004-2005 et 2005-2006 (1 171 M\$) ainsi que l'inscription d'un nouveau compte à payer (- 387 M\$), lequel sera déboursé en 2007-2008 (310 M\$) et 2008-2009 (77 M\$).

□ Le fardeau de la dette continue de diminuer

Alors que le ratio dette/PIB s'élevait à 52,2 % en 1997-1998, il devrait s'établir à 41,6 % en 2008-2009, soit une diminution de plus de 10 points de pourcentage.

GRAPHIQUE D.1

Dette totale du gouvernement (en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

1.3 Les régimes de retraite

Le gouvernement du Québec participe financièrement aux régimes de retraite de ses employés qui couvraient, au 31 décembre 2005, 522 452 participants et 231 793 prestataires.

TABLEAU D.3

Régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 décembre 2005

	Participants actifs	Prestataires
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	485 000	136 332
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	25 750	16 222
Autres régimes :		
Régime de retraite des enseignants (RRE) et Régime de retraite de certains enseignants (RRCE)	1 455	49 048
Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)	1 400	24 180
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 200	4 112
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	3 000	1 202
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec (RRJCQ)	270	311
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ)	255	90
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	122	296
Total des autres régimes	11 702	79 239
Total	522 452	231 793

Source : Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

Ces régimes de retraite sont à prestations déterminées, ce qui signifie qu'ils garantissent un niveau de revenu aux participants au moment de leur retraite. Les prestations sont calculées en fonction du revenu moyen des meilleures années (généralement cinq) et du nombre d'années de service du participant. La rente de retraite représente 2 % du revenu moyen de l'employé par année de service, pour un maximum de 70 %. Les prestations sont partiellement indexées en fonction de l'inflation.

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) est chargée d'administrer les régimes de retraite. Le gouvernement prévoit verser 3 569 millions de dollars en 2006-2007 pour assumer sa part des prestations payées à ses employés retraités.

□ Le passif au titre des régimes de retraite

Le gouvernement présente dans ses états financiers la valeur actualisée des prestations de retraite qu'il versera à ses employés, compte tenu des conditions de leurs régimes et de leurs années de service. Cette valeur est appelée le passif au titre des régimes de retraite.

Les évaluations actuarielles du passif des différents régimes de retraite sont effectuées par la CARRA, sur la base des règles de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public.

Le passif au titre des régimes de retraite du gouvernement devrait s'établir à 59 598 millions de dollars au 31 mars 2007. Il est important de noter que ce montant est intégralement reconnu dans la dette totale du gouvernement (voir tableau D.1).

TABLEAU D.4

Passif au titre des régimes de retraite (en millions de dollars)

	31 mars 2007^P
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	30 620
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	6 546
Autres régimes	22 432
Passif au titre des régimes de retraite	59 598

P : Résultats préliminaires.

□ La dépense annuelle au titre des régimes de retraite

À titre d'employeur, le gouvernement comptabilise chaque année sa dépense à l'égard des régimes de retraite.

En 2006-2007, cette dépense devrait s'élever à 1 815 millions de dollars. Elle comprend deux éléments :

- le coût net des prestations constituées, c'est-à-dire la valeur actualisée des prestations de retraite que les employés ont accumulées pour le travail effectué durant l'année, soit 1 442 millions de dollars;
- l'amortissement des révisions aux obligations actuarielles du gouvernement qui découlent des nouvelles évaluations actuarielles, pour un coût de 373 millions de dollars en 2006-2007.

TABLEAU D.5

Dépense au titre des régimes de retraite (en millions de dollars)

	2006-2007^P
Coût net des prestations constituées	1 442
Amortissement des révisions découlant des nouvelles évaluations actuarielles	373
Dépense au titre des régimes de retraite	1 815

P : Résultats préliminaires.

1.4 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé en 1993. Le FARR constitue un actif qui sera utilisé pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Au 31 mars 2007, la valeur du FARR devrait s'établir à 27 044 millions de dollars. Il s'agit d'une hausse de 4 481 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison des dépôts de 3 000 millions de dollars effectués par le gouvernement en 2006-2007 et des revenus de placements estimés à 1 481 millions de dollars.

TABLEAU D.6

Évolution du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) (en millions de dollars)

	Solde au début	Dépôts	Revenus de placements	Solde à la fin
1993-1994	—	850	4	854
1994-1995	854	—	- 5	849
1995-1996	849	—	74	923
1996-1997	923	—	91	1 014
1997-1998	1 095 ⁽¹⁾	—	84	1 179
1998-1999	1 179	944	86	2 209
1999-2000	2 209	2 612	219	5 040
2000-2001	5 040	1 607	412	7 059
2001-2002	7 059	2 535	605	10 199
2002-2003	10 199	900	741	11 840
2003-2004	11 840	1 502	862	14 204
2004-2005	14 204	3 202	927	18 333
2005-2006	18 333	3 000	1 230	22 563
2006-2007 ^P	22 563	3 000	1 481	27 044

P : Résultats préliminaires.

(1) À la suite de la réforme de la comptabilité gouvernementale, un montant de 81 millions de dollars a été porté à la dette nette.

❑ Les dépôts au FARR n'ont pas d'impact sur la dette totale

Pour effectuer des dépôts au FARR, le gouvernement émet des obligations sur les marchés financiers. Toutefois, les dépôts au FARR n'affectent pas la dette totale du gouvernement.

En effet, le montant des emprunts réalisés pour effectuer les dépôts augmente la dette directe. Cependant, les dépôts au FARR diminuent simultanément, et du même montant, le passif net au titre des régimes de retraite. L'impact net sur la dette totale est donc nul.

TABLEAU D.7

Illustration de l'impact sur la dette totale du gouvernement, d'emprunter 1 G\$ sur les marchés financiers pour le déposer dans le FARR⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	Avant dépôt	Après dépôt	Variation
(A) Dette directe consolidée	89 448	90 448	1 000

Passif au titre des régimes de retraite	59 598	59 598	0
Moins : FARR	- 26 044	- 27 044	- 1 000
(B) Passif net au titre des régimes de retraite	33 554	32 554	- 1 000

(C) Fonds des générations	- 575	- 575	0
(D) Dette totale (D=A+B+C)	122 427	122 427	0

(1) Illustration basée sur les résultats préliminaires au 31 mars 2007.

❑ Une diminution du service de la dette

Les dépôts au FARR entraînent une réduction du service de la dette du gouvernement. Les taux de rendement obtenus sur les fonds que gère la Caisse de dépôt et placement du Québec sont généralement plus élevés que les taux d'intérêt sur les obligations du gouvernement du Québec émises pour financer les dépôts au FARR. Ainsi, les revenus du FARR, qui sont inscrits en réduction du service de la dette du gouvernement, sont généralement plus élevés que les dépenses d'intérêts additionnelles découlant des nouveaux emprunts. Il en résulte une réduction nette du service de la dette du gouvernement.

❑ Une politique de dépôts flexible

En décembre 1999, dans le cadre d'une entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives avec les employés de l'État, le gouvernement s'était donné comme objectif que les sommes accumulées dans le FARR soient égales, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Toutefois, le gouvernement dispose de toute la flexibilité nécessaire dans l'application de cette politique. Les dépôts au FARR ne sont effectués que lorsque les conditions sur les marchés financiers sont favorables, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à la réceptivité des marchés à des émissions d'obligations.

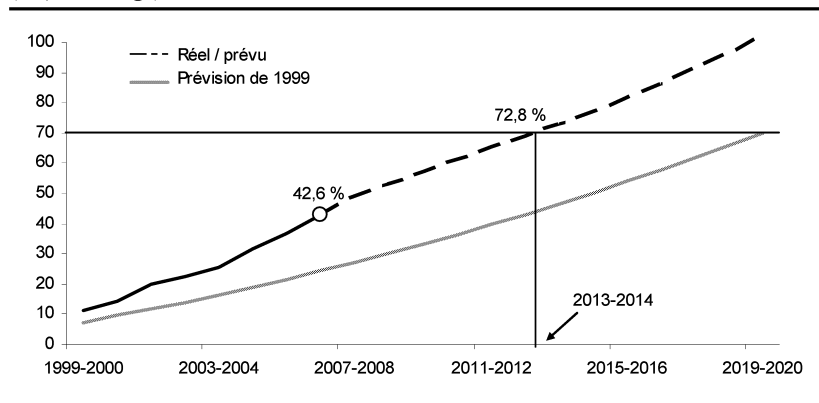
❑ Les résultats des dépôts effectués jusqu'à maintenant

Avec une valeur prévue de 27 044 millions de dollars au 31 mars 2007, l'actif du FARR équivalait aujourd'hui à près de 43 % des obligations actuarielles du gouvernement au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

En raison des dépôts et des rendements prévus au cours des prochaines années, la cible de 70 % devrait être atteinte six ans plus tôt que prévu, soit en 2013-2014, ce qui constitue une nette amélioration par rapport à l'objectif fixé en décembre 1999. En fait, le FARR devrait représenter 100 % des obligations actuarielles en 2020.

GRAPHIQUE D.2

FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement envers les régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic (en pourcentage)



□ Politique de placement

L'actif du FARR est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec selon une politique de placement déterminée par le ministre des Finances.

Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié, qui comprend notamment des titres à revenus fixes (ex. : obligations), des investissements sur les marchés boursiers et des investissements dans d'autres catégories de placements (ex. : actifs immobiliers, placements privés, infrastructures).

1.5 Le Fonds des générations

Le Fonds des générations a été créé en juin dernier par l'adoption de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*. Les sommes accumulées dans le Fonds seront exclusivement dédiées au remboursement de la dette.

Au 31 mars 2007, le solde du Fonds des générations devrait s'établir à 575 millions de dollars.

La section G rend compte des résultats du Fonds des générations en regard des exigences de la Loi.

□ Politique de placement

L'actif du Fonds des générations est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec selon une politique de placement déterminée par le ministre des Finances.

Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié, qui comprend notamment des titres à revenus fixes (ex. : obligations), des investissements sur les marchés boursiers et des investissements dans d'autres catégories de placements (ex. : actifs immobiliers, placements privés, infrastructures).

1.6 La cote de crédit du Québec

Le gouvernement du Québec reçoit une cote de la part de cinq agences de crédit.

TABLEAU D.8

Cote de crédit du Québec

Agence	Cote	Perspective
Moody's	Aa2	Stable
Fitch	AA-	Stable
Standard & Poor's	A+	Stable
Dominion Bond Rating Service (DBRS)	A ^H	Stable
Japan Credit Rating Agency	AA+	Stable

En 2006, deux agences de crédit ont augmenté la cote de crédit du Québec, soit Moody's et DBRS.

Les décisions des agences étaient basées sur les facteurs suivants :

- l'amélioration importante de la situation financière au cours des dernières années;
- l'engagement du gouvernement à poursuivre dans cette voie;
- la gestion rigoureuse des dépenses, notamment par le règlement des conventions collectives jusqu'en 2010;
- le développement d'une stratégie claire de réduction du fardeau de la dette avec la création du Fonds des générations, qui permettra de diminuer le ratio dette/PIB;
- la taille et la diversification de l'économie.

1.7 La dette à long terme du secteur public

La dette à long terme du secteur public comprend la dette totale du gouvernement et la dette des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, d'Hydro-Québec, des municipalités et des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Les résultats préliminaires montrent que la dette du secteur public devrait s'établir à 191 665 millions de dollars au 31 mars 2007.

TABLEAU D.9

Dette à long terme du secteur public au 31 mars (en millions de dollars)

	2003	2004	2005	2006	2007 ^P
Dette totale du gouvernement ⁽¹⁾	111 342	114 725	116 596	118 302	122 427
Réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux	11 008	10 877	12 301	13 078	14 161
Hydro-Québec	35 639	34 348	33 032	32 367	32 671
Autres entreprises du gouvernement	3 955	3 575	3 726	3 540	3 528
Municipalités et organismes municipaux ⁽²⁾	16 530	17 212	17 053	18 347	18 878
Total	178 474	180 737	182 708	185 634	191 665
En % du PIB	73,9	72,1	69,5	67,9	67,4

P : Résultats préliminaires.

(1) Excluant les emprunts effectués par anticipation.

(2) Comprend la dette de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

2. LE FINANCEMENT

Les emprunts réalisés au cours de l'exercice 2006-2007 devraient s'élever à 14 779 millions de dollars, soit 13 200 millions de dollars pour le Fonds consolidé du revenu et 1 579 millions de dollars pour le Fonds de financement. Les emprunts effectués pour le Fonds de financement servent à combler les besoins de financement des organismes consolidés et de certaines entreprises du gouvernement. Il est à noter que des emprunts par anticipation de 5 955 millions de dollars ont été réalisés au cours des derniers mois de l'année financière en raison des conditions particulièrement favorables sur les marchés financiers. Ils serviront à combler une partie du programme d'emprunts de 2007-2008.

2.1 La stratégie de financement

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement par marchés, par instruments financiers et par échéances.

2.1.1 Diversification selon les marchés

Des opérations de financement sont effectuées régulièrement sur la majorité des marchés, soit au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie.

Le gouvernement a réalisé, en 2006-2007, 17,5 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, et ce, dans cinq devises différentes :

- deux emprunts en dollars américains, l'un de 1 500 millions de dollars américains en novembre 2006 (1 702 millions de dollars canadiens) et l'autre de 100 millions de dollars américains en août 2006 (110 millions de dollars canadiens);
- deux emprunts en francs suisses, l'un de 300 millions de francs suisses en décembre 2006 (285 millions de dollars canadiens) et l'autre de 200 millions de francs suisses en février 2007 (181 millions de dollars canadiens);
- un emprunt de 100 millions d'euros en avril 2006 (142 millions de dollars canadiens);
- un emprunt de 750 millions de dollars de Hong-Kong en février 2007 (114 millions de dollars canadiens); à cet égard, il s'agit de la première émission effectuée par le Québec sur ce marché;
- un emprunt de 5 000 millions de yens en février 2007 (48 millions de dollars canadiens).

TABLEAU D.10

Gouvernement du Québec
Sommaire des emprunts à long terme réalisés en 2006-2007^P
(en millions de dollars)

	Fonds consolidé du revenu	Fonds de financement		Total	Total (%)
		Organismes consolidés	Entreprises du gouvernement		
Devises					
Dollar canadien					
Émissions publiques	5 756	1 087	52	6 895	56,5
Emprunts privés	3 431	440	—	3 871	31,7
Produits d'épargne	960	—	—	960	7,9
Programme Immigrants-investisseurs	450	—	—	450	3,7
Fonds de placements du régime de pensions du Canada	7	—	—	7	0,1
Montant encaissé (déboursé) en vertu de conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises	14	—	—	14	0,1
Sous-total	10 618	1 527	52	12 197	82,5
Autres devises					
Dollar américain	1 812	—	—	1 812	70,2
Dollar de Hong-Kong	114	—	—	114	4,4
Euro	142	—	—	142	5,5
Franc suisse	466	—	—	466	18,0
Yen	48	—	—	48	1,9
Sous-total	2 582	—	—	2 582	17,5
Total	13 200	1 527	52	14 779	100,0

P : Résultats préliminaires.

2.1.2 Diversification selon les instruments

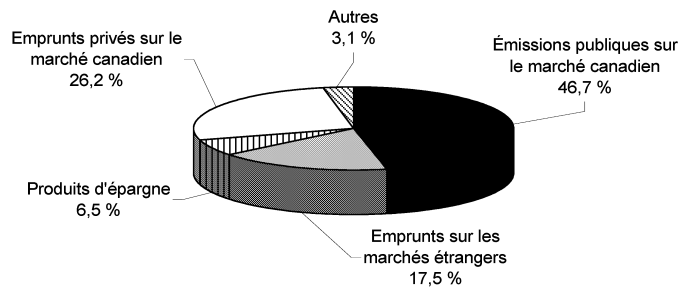
Pour répondre aux besoins des investisseurs, une gamme étendue de produits financiers est utilisée dans le cadre des opérations de financement.

Les instruments à long terme se composent d'émissions publiques, d'obligations à taux fixe ou à taux variable, d'obligations à rendement réel, d'emprunts privés et de produits d'épargne.

En 2006-2007, les instruments à long terme utilisés se sont principalement composés d'émissions publiques sur le marché canadien (46,7 %), d'emprunts privés sur le marché canadien (26,2 %) et d'emprunts sur les marchés étrangers (17,5 %).

GRAPHIQUE D.3

Emprunts réalisés en 2006-2007^P par instruments



P : Résultats préliminaires.

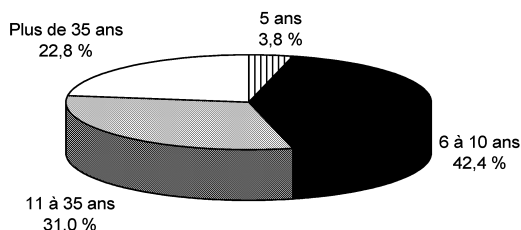
2.1.3 Diversification selon les échéances

L'échéance des nouveaux emprunts est répartie dans le temps pour avoir un profil de refinancement stable, et ainsi éviter de trop fortes fluctuations du programme d'emprunts.

En 2006-2007, 42,4 % des emprunts réalisés avaient une échéance entre 6 et 10 ans, 31,0 % entre 11 et 35 ans et 22,8 % de plus de 35 ans.

À cet égard, le gouvernement a effectué cette année pour 2 913 millions de dollars d'emprunts dont l'échéance est de 50 ans et plus.

GRAPHIQUE D.4

Emprunts réalisés en 2006-2007^P par échéances

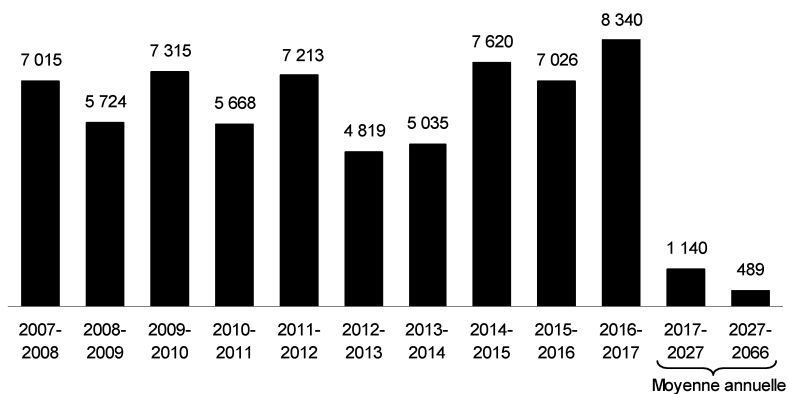
P : Résultats préliminaires.

Cette diversification selon les échéances se reflète sur l'échéancier de la dette présenté dans le graphique suivant. Au 31 mars 2007, l'échéance moyenne de la dette devrait être d'environ 12 ans.

GRAPHIQUE D.5

Échéancier de la dette au 31 mars 2007^P

(en millions de dollars)



P : Résultats préliminaires.

N.B. : Dette directe du Fonds consolidé du revenu et dette encourue pour effectuer des avances au Fonds de financement.

2.2 Les programmes de financement

2.2.1 Le gouvernement

Le programme de financement du Fonds consolidé du revenu permet de refinancer les emprunts venant à échéance, de contribuer au Fonds d'amortissement des régimes de retraite et de combler les nouveaux besoins de financement notamment pour les investissements en immobilisations et les mises de fonds dans les sociétés d'État.

Pour sa part, le Fonds de financement effectue des prêts aux organismes consolidés (ex. : Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, Investissement Québec, Société Immobilière du Québec, etc.) et à certaines entreprises du gouvernement (ex. : Corporation d'hébergement du Québec, etc.).

En 2006-2007, le programme de financement du gouvernement devrait atteindre 14 779 millions de dollars, dont 5 955 millions de dollars d'emprunts effectués par anticipation au cours des derniers mois de l'année pour profiter des conditions particulièrement favorables sur les marchés financiers.

Le programme de financement prévu est de 5 599 millions de dollars en 2007-2008 et de 10 637 millions de dollars en 2008-2009.

TABLEAU D.11

Programme de financement du gouvernement (en millions de dollars)

	2006-2007 ^P	2007-2008 ^P	2008-2009 ^P
Fonds consolidé du revenu			
Besoins (surplus) financiers nets ⁽¹⁾	250	- 500	- 500
Remboursements d'emprunts	5 198	5 348	5 609
Variation de l'encaisse	- 2 684	- 5 955	—
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	4 481	4 956	3 528
Financement réalisé par anticipation	5 955	—	—
Sous-total	13 200	3 849	8 637
Fonds de financement	1 579	1 750	2 000
Total	14 779	5 599	10 637

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

N.B. : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

(1) Excluant les organismes consolidés.

2.2.2 Financement-Québec

Financement-Québec effectue des emprunts sur les marchés financiers afin de répondre aux besoins des établissements des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux. Les emprunts de Financement-Québec sont garantis par le gouvernement du Québec.

En 2006-2007, les emprunts réalisés par Financement-Québec devraient être de 2 529 millions de dollars.

En 2007-2008 et en 2008-2009, le programme de financement prévu pour Financement-Québec est de 2 000 millions de dollars.

TABLEAU D.12

Programme de financement de Financement-Québec

(en millions de dollars)

	2006-2007 ^P	2007-2008 ^P	2008-2009 ^P
	2 529	2 000	2 000

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

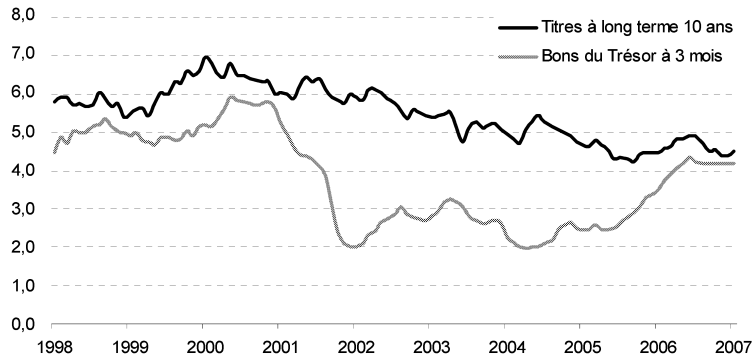
2.2.3 Taux de rendement

Les graphiques qui suivent montrent l'évolution des taux de rendement sur les obligations d'une durée de 10 ans et sur les bons du Trésor à 3 mois ainsi que les écarts de rendement sur les titres à long terme.

Au cours de la dernière année, l'écart entre les taux de rendement à long terme et les taux de rendement à court terme du Québec s'est grandement amenuisé reflétant l'évolution des taux d'intérêt constatée sur les marchés financiers. De plus, depuis le début des années 2000, les taux de rendement sur les titres à long terme 10 ans du Québec ont diminué de 7 % à 5 %, ce qui permet le refinancement des emprunts à de meilleurs taux d'intérêt.

GRAPHIQUE D.6

Taux de rendement sur les titres du Québec
(en pourcentage)



Sources : Pc-Bond et ministère des Finances.

GRAPHIQUE D.7

Écart entre les taux de rendement sur les titres à long terme 10 ans
(en pourcentage)



Source : Pc-Bond.

3. LA GESTION DE LA DETTE

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement vise à minimiser les coûts de la dette tout en limitant le risque lié aux fluctuations de taux de change et de taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devises et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises (« swaps »).

La gestion de la dette permet au gouvernement de réaliser des économies au titre du service de la dette.

3.1 La structure de la dette par devises

Au 31 mars 2007, la proportion de la dette totale du gouvernement en dollars canadiens devrait s'établir à 93,3 % et la part en devises étrangères, à 6,7 %.

TABLEAU D.13

Structure de la dette totale au 31 mars 2007^P

(en millions de dollars)

Devises	Dettes directes consolidées				Total (%)	Passif net au titre des régimes de retraite	Moins : Fonds des générations	Dettes totales (%)	
	Fonds consolidé du revenu	(%)	Organismes consolidés	Total				Dettes totales	(%)
Dollar canadien	75 136	89,7	12 618	87 754	91,0	32 554	- 575	119 733	93,3
Dollar américain	351	0,4	—	351	0,4	—	—	351	0,3
Euro	3 112	3,7	—	3 112	3,2	—	—	3 112	2,4
Franc suisse	3 112	3,7	—	3 112	3,2	—	—	3 112	2,4
Yen	2 074	2,5	—	2 074	2,2	—	—	2 074	1,6
Sous-total	83 785	100,0	12 618	96 403	100,0	32 554	- 575	128 382	100,0
Emprunts effectués par anticipation	- 5 955		—	- 5 955		—	—	- 5 955	
Total	77 830		12 618	90 448		32 554	- 575	122 427	

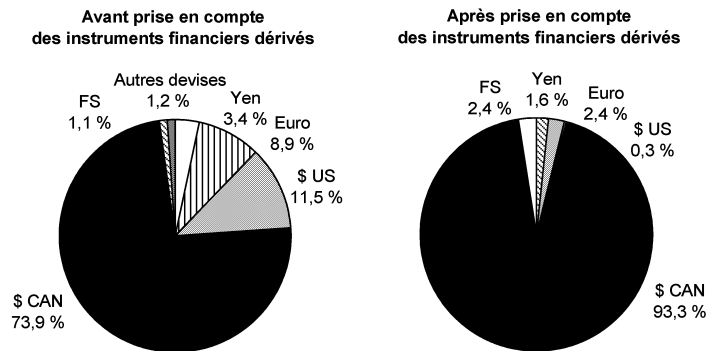
P : Résultats préliminaires.

N.B. : La dette en devises étrangères est exprimée en équivalent canadien selon les taux de change au 12 février 2007.

Avant la prise en compte des instruments financiers dérivés, la proportion de la dette en devises étrangères au 31 mars 2007 devrait s'élever à 26,1 %. Cette proportion se situera à 6,7 % après la prise en compte des instruments financiers dérivés.

GRAPHIQUE D.8

Structure de la dette totale par devises au 31 mars 2007^P



P : Résultats préliminaires.

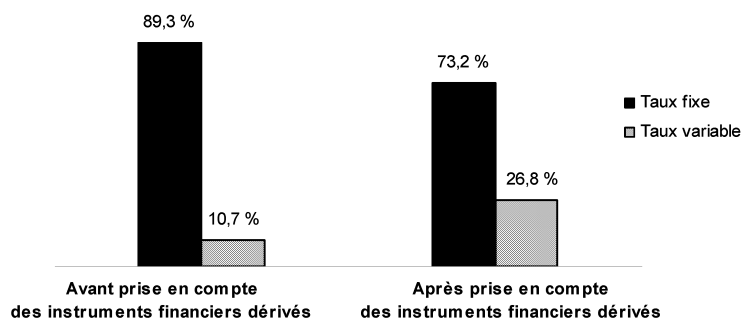
3.2 La structure de la dette par taux d'intérêt

Le gouvernement diversifie sa dette en maintenant une partie de sa dette à taux variable et une partie à taux fixe. Comme les taux d'intérêt à court terme sont généralement plus faibles que les taux d'intérêt à long terme, le fait d'avoir une partie de la dette à taux variable permet de réaliser des économies appréciables au titre du service de la dette.

Avant la prise en compte des instruments financiers dérivés, la proportion de la dette totale à taux variable devrait s'élever à 10,7 % au 31 mars 2007. Cette proportion sera de 26,8 % après la prise en compte des instruments financiers dérivés.

GRAPHIQUE D.9

Structure de la dette totale par taux d'intérêt au 31 mars 2007^P



P : Résultats préliminaires.

4. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

TABEAU D.14

Sommaire des opérations de financement consolidées (en millions de dollars)

	2006-2007 ^P			2007-2008 ^P	2008-2009 ^P
	Budget de mars 2006	Résultats préliminaires	Variation		
Variation de l'encaisse					
Fonds consolidé du revenu	2 590	- 3 271	- 5 861	5 955	—
Organismes consolidés	—	123	123	—	—
Total de la variation de l'encaisse	2 590	- 3 148	- 5 738	5 955	—
Emprunts nets					
Fonds consolidé du revenu					
Nouveaux emprunts	4 702	13 200	8 498	3 849	8 637
Remboursements d'emprunts	- 4 805	- 5 198	- 393	- 5 348	- 5 609
	- 103	8 002	8 105	- 1 499	3 028
Organismes consolidés					
Nouveaux emprunts	1 527	2 040 ⁽¹⁾	513	2 486	1 908
Remboursements d'emprunts	- 458	- 548	- 90	- 924	- 862
	1 069	1 492	423	1 562	1 046
Total des emprunts nets	966	9 494	8 528	63	4 074
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	- 2 987	- 4 481	- 1 494	- 4 956	- 3 528
Fonds des générations	- 74	- 575	- 501	- 446	- 726
Total des opérations de financement consolidées	495	1 290	795	616	- 180

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

N.B. : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.

(1) Comprend une augmentation des emprunts temporaires de 513 millions de dollars.

TABLEAU D.15

Gouvernement du Québec
Emprunts réalisés en 2006-2007^P pour le Fonds consolidé du revenu

Montant en dollars canadiens ⁽⁴⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
142	100 €	4,22 ⁽⁴⁾	3 avril	2018-04-03	100,000	4,220
350 ⁽⁵⁾	—	Divers	7 avril	2056-12-01	100,084	4,829
346 ⁽⁵⁾	—	Divers	11 avril	2056-12-01	98,889	4,914
297	—	4,50	5 mai	2016-12-01	96,390	4,942
551	—	5,75	10 mai	2036-12-01	110,189	5,089
497 ⁽⁵⁾	—	Divers	1 ^{er} juin	2056-12-01	99,289	4,831
294 ⁽⁵⁾	—	Divers	7 juin	2056-12-01	98,123	4,912
540	—	5,75	30 juin	2036-12-01	107,918	5,227
106	—	4,50	22 août	2016-12-01	98,346	4,704
472	—	5,00	29 août	2038-12-01	102,278	4,859
110	100 US	5,30	31 août	2016-08-31	99,740	5,334
457	—	4,50	18 septembre	2016-12-01	99,743	4,531
991 ⁽⁵⁾	—	6,35	21 septembre	2065-09-21	132,179	4,726
220 ⁽⁵⁾	—	6,35	25 septembre	2065-09-21	133,327	4,681
528	—	5,00	6 octobre	2038-12-01	105,683	4,657
15 ⁽⁵⁾	—	5,35	7 novembre	2025-06-01	109,266	4,602
27 ⁽⁵⁾	—	5,35	8 novembre	2025-06-01	108,899	4,630
22 ⁽⁵⁾	—	5,35	10 novembre	2025-06-01	108,090	4,692
1 702	1 500 US	5,125	14 novembre	2016-11-14	99,598	5,177
129 ⁽⁵⁾	—	5,00	23 novembre	2051-09-21	107,657	4,595
325 ⁽⁵⁾	—	5,00	23 novembre	2051-09-21	108,121	4,572
215 ⁽⁵⁾	—	6,70	23 novembre	2062-09-21	143,107	4,561
285	300 FS	2,625 ⁽⁴⁾	21 décembre	2017-06-21	100,270	2,594
527	—	5,00	21 décembre	2038-12-01	105,446	4,670
500	—	Variable ⁽⁶⁾	21 décembre	2013-12-10	100,000	Variable
782	—	Variable ⁽⁶⁾	15 janvier	2013-12-10	100,057	Variable
497	—	4,50	29 janvier	2017-12-01	99,401	4,570
114	750 \$HK	4,30 ⁽⁶⁾	2 février	2012-02-02	100,000	4,300
499	—	4,50	12 février	2017-12-01	99,757	4,528
181	200 FS	2,625 ⁽⁴⁾	15 février	2017-06-21	96,905	2,977
48	5 000 ¥	1,92	15 février	2017-02-15	100,000	1,920
960 ⁽⁷⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
7 ⁽⁸⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
450 ⁽⁹⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
14 ⁽¹⁰⁾	Diverses	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers

13 200

P : Résultats préliminaires.

N.B. : Le gouvernement du Québec dispose, auprès de diverses banques et institutions financières, de conventions de crédit pour un montant de 3 500 millions de dollars américains. Aucun tirage n'a été effectué sur ces conventions de crédit.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Les intérêts sont payables annuellement.

(5) Emprunts privés.

(6) Les intérêts sont payables trimestriellement.

(7) Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec.

(8) Emprunts auprès du Fonds de placements du régime de pensions du Canada.

(9) Programme Immigrants-investisseurs.

(10) Montant encaissé (débourré) en vertu de conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises.

TABLEAU D.16

Gouvernement du Québec
Emprunts réalisés en 2006-2007^P pour le Fonds de financement

Montant en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
A. Emprunts réalisés pour les organismes consolidés						
459	—	4,50	17 avril	2016-12-01	97,092	4,853
185	—	4,50	5 mai	2016-12-01	96,390	4,942
361	—	4,50	22 août	2016-12-01	98,346	4,704
40	—	5,00	29 août	2038-12-01	102,278	4,859
42	—	4,50	18 septembre	2016-12-01	99,743	4,531
200 ⁽⁴⁾	—	Variable ⁽⁵⁾	11 octobre	2016-10-11	100,000	Variable
40 ⁽⁴⁾	—	5,35	7 novembre	2025-06-01	109,266	4,602
200 ⁽⁴⁾	—	Variable ⁽⁵⁾	14 décembre	2017-05-14	100,000	Variable
Sous-total	1 527					
B. Emprunts réalisés pour certaines entreprises du gouvernement						
27	—	4,50	17 avril	2016-12-01	97,092	4,853
25	—	4,50	22 août	2016-12-01	98,346	4,704
Sous-total	52					
Total	1 579					

P : Résultats préliminaires.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Emprunts privés.

(5) Les intérêts sont payables trimestriellement.

TABLEAU D.17

Emprunts réalisés en 2006-2007^P par Financement-Québec

Montant en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
487	—	4,25	7 avril	2014-03-01	97,370	4,651
600	—	Variable ⁽⁴⁾	9 juin	2012-04-25	100,000	Variable
47	—	5,25	26 juillet	2034-06-01	102,091	5,108
195	—	5,25	29 septembre	2034-06-01	108,738	4,683
499	—	4,25	3 novembre	2014-03-01	99,733	4,292
220	—	Variable ⁽⁴⁾	26 janvier	2012-04-25	99,976	Variable
200 ⁽⁵⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	9 février	2014-06-09	100,000	Variable
281	—	Variable ⁽⁴⁾	16 février	2013-09-16	100,000	Variable
2 529						

P : Résultats préliminaires.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Les intérêts sont payables trimestriellement.

(5) Emprunts privés.

TABLEAU D.18

Emprunts réalisés en 2006 par Hydro-Québec⁽⁴⁾

Montant en dollars canadiens ⁽²⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽³⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽⁴⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
596	—	6,00	17 janvier	2040-02-15	119,246	4,841
590	—	6,00	3 février	2040-02-15	118,050	4,904
591	—	6,00	3 avril	2040-02-15	118,236	4,892
575	—	6,00	18 avril	2040-02-15	114,963	5,070
520	—	5,00	17 octobre	2045-02-15	104,078	4,767
533	—	5,00	14 novembre	2045-02-15	106,503	4,635
495 ⁽⁵⁾	Diverses	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
3 900						

N.B. : Hydro-Québec dispose, auprès de diverses banques et institutions financières, de conventions de crédit pour un montant de 2 000 millions de dollars américains. Aucun tirage n'a été effectué sur ces conventions de crédit.

- (1) Emprunts réalisés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.
- (2) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.
- (3) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.
- (4) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.
- (5) Montant encaissé (décaissé) en vertu de conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises.

Section E

Réduction de l'impôt des particuliers et développement économique durable

1. RÉDUCTION DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS.....	E.3
1.1 Réduction de l'impôt des particuliers de 464 millions de dollars.....	E.3
1.1.1 Réduction de l'écart de fardeau fiscal.....	E.6
1.2 Hausse de 7 % des seuils de revenu imposable de la table d'imposition au 1 ^{er} janvier 2008.....	E.7
1.2.1 Gains cumulés pour les ménages.....	E.10
1.3 Fractionnement des revenus de retraite.....	E.14
1.4 Hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite.....	E.16
1.5 Nouveau crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels.....	E.18
1.6 Nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études.....	E.20
1.7 Bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires.....	E.23
1.8 Amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants.....	E.26
2. MISER SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE.....	E.27
2.1 Stratégie pour le développement de toutes les régions.....	E.27
2.2 Recentrer l'aide fiscale aux régions ressources.....	E.28
2.3 Groupe de travail sur les aides fiscales qui prennent fin pour certains territoires et secteurs d'activité.....	E.31

2.4	840 millions de dollars sur cinq ans pour stimuler les investissements manufacturiers	E.33
2.4.1	Majoration de 5 % à 10 % du taux du crédit de taxe sur le capital et prolongation jusqu'au 31 décembre 2012.....	E.34
2.4.2	Prolongation du crédit de taxe sur le capital de 15 % pour les activités de première transformation du bois	E.36
2.4.3	Hausse de 400 000 \$ à 5 millions de dollars de la déduction pour les sociétés agricoles ou de pêche dans le calcul de la taxe sur le capital.....	E.37
2.4.4	Impact des mesures de réduction de la taxe sur le capital.....	E.38
3.	IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES.....	E.41

1. RÉDUCTION DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS

1.1 Réduction de l'impôt des particuliers de 464 millions de dollars

Avec le *Discours sur le budget 2007-2008*, le gouvernement annonce une réduction d'impôt de 464 millions de dollars sur une pleine année. Cette réduction d'impôt résulte des modifications suivantes¹ :

- hausse de 7 % des seuils de revenu imposable de la table d'imposition au 1^{er} janvier 2008;
- possibilité de fractionnement des revenus de retraite;
- instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour épargne-études;
- hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite;
- mise en place d'un crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels;
- amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants;
- bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires;
- hausse du taux du crédit d'impôt pour le traitement de l'infertilité.

TABLEAU E.1

Impact de la réduction de l'impôt des particuliers du *Budget 2007-2008* (en millions de dollars)

	Impact sur le	Impact sur les	
	fardeau fiscal	équilibres financiers	
	Pleine année	2007-2008	2008-2009
Hausse de 7 % des seuils de revenu imposable de la table d'imposition	- 250	- 50	- 250
Fractionnement des revenus de retraite	- 106	- 27	- 106
Nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études	- 41	- 29	- 41
Hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite	- 37	- 10	- 70
Nouveau crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels	- 10	- 2	- 5
Amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	- 10	- 2	- 8
Bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires	- 8	- 2	- 8
Hausse de 30 % à 50 % du taux du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité (3 ^e traitement ou plus)	- 2	—	- 1
TOTAL	- 464	- 122	- 489

¹ Les modifications au régime d'imposition des particuliers sont présentées plus en détail dans le document *Renseignements additionnels sur les mesures du budget*, à l'exception de la mesure relative au fractionnement des revenus de retraite qui a été présentée dans le Bulletin d'information 2006-6.

La réduction d'impôt du *Budget 2007-2008* s'ajoute à celles du *Budget 2004-2005*, du *Budget 2005-2006* et du *Budget 2006-2007*. En incluant l'indexation du régime fiscal, le cumul des baisses d'impôt accordées aux contribuables québécois atteint 3,8 milliards de dollars en 2008.

En effet, le gouvernement a annoncé un retour de 1,1 milliard de dollars aux contribuables lors du *Budget 2004-2005*, résultant principalement de la mise en œuvre :

- du Soutien aux enfants;
- de la Prime au travail;
- du régime unique d'imposition.

Le *Budget 2005-2006* a prévu une réduction d'impôt de 372 millions de dollars, découlant notamment :

- de l'introduction de la déduction de 500 \$ pour les travailleurs;
- de la réforme du soutien aux personnes handicapées et aux aidants naturels.

Le *Budget 2006-2007* a permis une réduction d'impôt de 382 millions de dollars, résultant entre autres :

- de la hausse de 500 \$ à 1 000 \$ de la déduction pour les travailleurs;
- de la bonification du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée.

Enfin, l'indexation du régime fiscal pour les années 2004 à 2008 entraîne une réduction de la charge fiscale des contribuables québécois de 1,5 milliard de dollars.

TABLEAU E.2

Gains des contribuables selon la tranche de revenu – 2008

(en millions de dollars)

Revenu du contribuable	Budget 2004-2005	Budget 2005-2006	Budget 2006-2007	Budget 2007-2008	Indexation ⁽¹⁾	Total
Moins de 15 000 \$	384	15	40	11	87	537
De 15 000 \$ à 25 000 \$	283	62	69	14	177	605
De 25 000 \$ à 50 000 \$	273	166	153	126	580	1 298
De 50 000 \$ à 75 000 \$	93	81	73	143	329	719
De 75 000 \$ à 100 000 \$	24	27	26	85	162	324
100 000 \$ ou plus	13	21	21	85	165	305
TOTAL	1 070	372	382	464	1 500	3 788

(1) Indexation pour les années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

Indexation du régime fiscal

Afin de protéger le pouvoir d'achat des contribuables contre les effets de l'inflation, le gouvernement du Québec indexe le régime d'imposition des particuliers. L'indexation s'applique aux seuils de revenu imposable de la table d'imposition, ainsi qu'à la plupart des crédits d'impôt.

En 2008, le gouvernement du Québec indexera le régime fiscal pour un coût de 355 millions de dollars. Sur la période allant de 2004 à 2008, l'impact cumulé de l'indexation sera de 1,5 milliard de dollars.

Impact de l'indexation du régime fiscal des particuliers – 2004 à 2008

	2004	2005	2006	2007	2008
Taux d'indexation en pourcentage	2,00	1,43	2,43	2,03	2,00 ⁽¹⁾
Impact en millions \$	235	180	390	340	355
Impact cumulé en millions \$	235	415	805	1 145	1 500

(1) En supposant un taux d'indexation de 2 %. Le taux d'indexation réel pour 2008 sera connu à l'automne 2007.

En 2007, le taux d'indexation du régime d'imposition québécois a été de 2,03 %. Depuis 2004, seulement cinq autres provinces ont indexé leur régime d'imposition.

Taux d'indexation des régimes d'imposition fédéral et provinciaux

(en pourcentage)

	2004	2005	2006	2007
Fédéral ⁽¹⁾	3,3	1,7	2,2	2,2
Provinces				
Terre-Neuve-et-Labrador	—	—	—	—
Île-du-Prince-Édouard	—	—	—	—
Nouvelle-Écosse	—	—	—	—
Nouveau-Brunswick ⁽¹⁾	—	1,7	2,2	2,2
Québec ⁽²⁾	2,0	1,43	2,43	2,03
Ontario ⁽³⁾	2,9	1,9	2,2	2,1
Manitoba	—	—	—	—
Saskatchewan ⁽¹⁾	3,3	1,7	2,2	2,2
Alberta ⁽³⁾	6,0	1,3	1,9	3,6
Colombie-Britannique ⁽³⁾	2,6	1,8	2,1	1,9

Note : — signifie que le régime fiscal n'a pas été indexé.

(1) Le taux d'indexation est calculé selon l'indice des prix à la consommation du Canada.

(2) Depuis l'année d'imposition 2005, le taux d'indexation est basé sur l'indice des prix à la consommation du Québec, excluant alcool et tabac.

(3) Le taux d'indexation est calculé selon l'indice des prix à la consommation de la province.

1.1.1 Réduction de l'écart de fardeau fiscal

Les réductions d'impôt des particuliers des trois derniers budgets et celle annoncée dans le présent budget permettent de réduire l'écart de fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces.

En 2003, l'écart moyen de fardeau fiscal avec les autres provinces était de 2,2 milliards de dollars. En 2008, l'écart sera réduit à 770 millions de dollars, soit une baisse de près de 65 %. Le contribuable québécois paiera 211 \$ d'impôt de plus en moyenne par rapport aux autres provinces.

Ainsi, par rapport aux autres provinces canadiennes, entre 2003 et 2008, le Québec sera passé de la 9^e à la 6^e position des provinces ayant le fardeau fiscal le moins élevé au Canada.

TABLEAU E.3

Impôt des particuliers
Écart de fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces en
appliquant la structure de taxation des autres provinces au Québec⁽¹⁾

	2003	2008 ⁽²⁾	
	(millions \$)	(millions \$)	(\$ par contribuable)
Écart Québec – autres provinces⁽³⁾			
Alberta	4 433	3 544	971
Ontario	5 627	3 297	903
Colombie-Britannique	3 538	2 793	765
Saskatchewan	2 234	1 092	299
Nouveau-Brunswick	1 526	503	138
Manitoba	937	- 341	- 93
Nouvelle-Écosse	689	- 408	- 112
Île-du-Prince-Édouard	1 099	- 768	- 210
Terre-Neuve-et-Labrador	- 677	- 2 778	- 761
ÉCART MOYEN	2 156	770	211

(1) Incluant les contributions-santé et les mesures d'aide aux familles (par exemple, les allocations familiales et les crédits d'impôt remboursables).

(2) Incluant les mesures du *Budget 2007-2008* du Québec et celles des budgets présentés par les autres provinces en date du 7 février 2007.

(3) L'abattement du Québec de 16,5 % est retranché de l'écart de fardeau fiscal.

1.2 Hausse de 7 % des seuils de revenu imposable de la table d'imposition au 1^{er} janvier 2008

Dans la poursuite de l'engagement du gouvernement à réduire le fardeau fiscal des contribuables québécois au niveau de la moyenne canadienne, le *Discours sur le budget 2007-2008* annonce une hausse de 7 % des seuils de revenu imposable auxquels s'appliquent les taux de la table d'imposition des particuliers.

À compter du 1^{er} janvier 2008, les seuils de revenu imposable de la table d'imposition s'établiront de la manière suivante :

- de 0 \$ à 32 000 \$ pour le premier taux de 16 %;
- de 32 000 \$ à 64 000 \$ pour le deuxième taux de 20 %;
- de 64 000 \$ ou plus pour le troisième taux de 24 %.

TABLEAU E.4

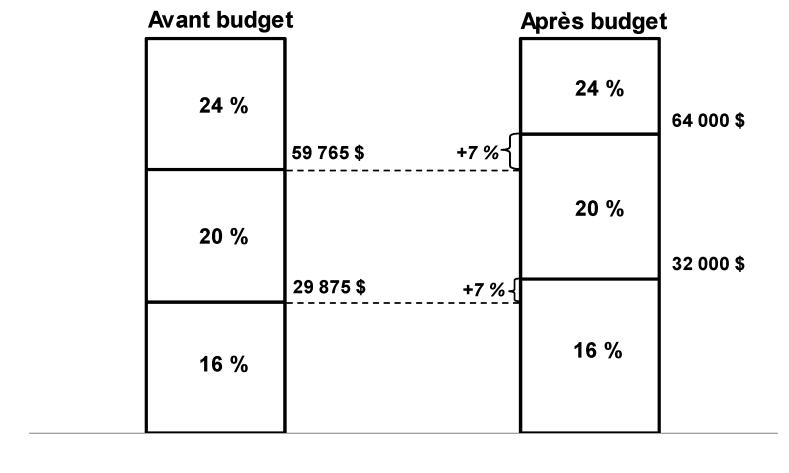
Modifications à la table d'imposition – 2008

Seuils de revenu imposable			
Année d'imposition 2008			
Année d'imposition 2007	Avant budget ⁽¹⁾	Après budget	Taux d'imposition
De 0 \$ à 29 290 \$	De 0 \$ à 29 875 \$	De 0 \$ à 32 000 \$	16 %
De 29 290 \$ à 58 595 \$	De 29 875 \$ à 59 765 \$	De 32 000 \$ à 64 000 \$	20 %
58 595 \$ ou plus	59 765 \$ ou plus	64 000 \$ ou plus	24 %

(1) Seuils de revenu imposable de la table d'imposition prévus incluant un taux d'indexation de 2 %.

GRAPHIQUE E.1

**Hausse de 7 % des seuils de revenu imposable de la
table d'imposition – au 1^{er} janvier 2008**



Grâce à la hausse de 7 % des seuils de revenu imposable de la table d'imposition, plus de 2,4 millions de contribuables bénéficieront d'une baisse d'impôt de 250 millions de dollars en 2008.

- Ces contribuables verront leur impôt sur le revenu diminuer d'un montant pouvant atteindre 254 \$. Pour un couple, la réduction d'impôt pourra atteindre 509 \$.

TABLEAU E.5

Gains découlant de la hausse de 7 % des seuils de revenu imposable de la table d'imposition selon le type de ménage – 2008

(en dollars)

Revenu familial	Couple avec 2 enfants et ayant 1 revenu	Couple avec 2 enfants et ayant 2 revenus⁽¹⁾	Famille monoparentale	Personne vivant seule
25 000	—	—	—	—
35 000	85	—	85	85
40 000	85	—	85	85
50 000	85	—	85	85
60 000	85	—	85	85
65 000	254	130	254	254
70 000	254	170	254	254
75 000	254	170	254	254
100 000	254	170	254	254
150 000	254	509	254	254

(1) Chaque conjoint gagne 50 % du revenu.

1.2.1 Gains cumulés pour les ménages

Les réductions d'impôt accordées au cours des quatre derniers discours sur le budget sont importantes pour les ménages de toutes les catégories de revenu.

En effet, un couple avec deux enfants et ayant un revenu de travail a vu son revenu disponible augmenter :

- de 4 724 \$ pour un revenu familial totalisant 25 000 \$;
- de 1 759 \$ pour un revenu familial totalisant 50 000 \$;
- de 2 093 \$ pour un revenu familial totalisant 75 000 \$.

TABEAU E.6

Gains pour un couple avec deux enfants et ayant un revenu de travail – 2008 (en dollars)

Revenu de travail	Budget 2004-2005 ⁽¹⁾			Budgets 2005-2006 et 2006-2007 ⁽¹⁾	Budget 2007-2008 ⁽²⁾	Indexation ⁽⁴⁾	Gain
	Soutien aux enfants ⁽²⁾	Prime au travail	Régime unique ⁽³⁾	Déduction pour les travailleurs	Hausse des seuils de la table		
0	1 750	—	—	—	—	199	1 949
15 000	1 750	2 780	—	20	—	249	4 799
25 000	2 224	1 780	75	260	—	386	4 724
35 000	625	780	105	300	85	689	2 585
45 000	710	—	33	240	85	745	1 813
50 000	660	—	29	240	85	745	1 759
75 000	570	—	21	280	254	968	2 093
100 000	—	—	21	240	254	800	1 316
125 000	—	—	21	240	254	800	1 316

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Excluant l'indexation qui est incluse dans la colonne « Indexation ».

(2) Impact du Soutien aux enfants moins les crédits d'impôt non remboursables pour enfants, la réduction d'impôt à l'égard des familles et les allocations familiales.

(3) Impact de l'unification du régime d'imposition pour un salarié qui paie une cotisation syndicale égale à 1,5 % du salaire (maximum de 750 \$ par année).

(4) Indexation pour les années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

Pour un couple avec deux enfants et ayant deux revenus de travail, le revenu disponible augmente :

- de 4 774 \$ pour un revenu familial totalisant 25 000 \$;
- de 1 855 \$ pour un revenu familial totalisant 50 000 \$;
- de 2 281 \$ pour un revenu familial totalisant 75 000 \$.

TABLEAU E.7

Gains pour un couple avec deux enfants et ayant deux revenus de travail – 2008
(en dollars)

Revenu de travail	Budget 2004-2005 ⁽¹⁾			Budgets 2005-2006 et 2006-2007 ⁽²⁾	Budget 2007-2008 ⁽⁴⁾	Indexation ⁽⁴⁾	Gain
	Soutien aux enfants ⁽²⁾	Prime au travail	Régime unique ⁽³⁾	Déduction pour les travailleurs	Hausse des seuils de la table		
0	1 750	—	—	—	—	199	1 949
15 000	1 750	2 780	—	20	—	249	4 799
25 000	2 224	1 780	75	390	—	306	4 774
35 000	920	780	105	520	—	597	2 922
45 000	710	—	135	400	—	694	1 939
50 000	660	—	150	400	—	645	1 855
75 000	570	—	215	480	170	845	2 281
100 000	—	—	57	400	170	677	1 305
125 000	—	—	42	480	309	1 123	1 954
150 000	—	—	42	480	509	1 123	2 154

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Chaque conjoint gagne 50 % du revenu.

(1) Excluant l'indexation qui est incluse dans la colonne « Indexation ».

(2) Impact du Soutien aux enfants moins les crédits d'impôt non remboursables pour enfants, la réduction d'impôt à l'égard des familles et les allocations familiales.

(3) Impact de l'unification du régime d'imposition pour un salarié qui paie une cotisation syndicale égale à 1,5 % du salaire (maximum de 750 \$ par année).

(4) Indexation pour les années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

Pour une famille monoparentale avec un enfant, le revenu disponible augmente :

- de 3 149 \$ pour un revenu de 20 000 \$;
- de 1 756 \$ pour un revenu de 35 000 \$;
- de 1 401 \$ pour un revenu de 50 000 \$.

TABEAU E.8

Gains pour une famille monoparentale avec un enfant – 2008

(en dollars)

Revenu de travail	Budget 2004-2005 ⁽¹⁾			Budgets 2005-2006 et 2006-2007 ⁽¹⁾	Budget 2007-2008 ⁽²⁾	Indexation ⁽⁴⁾	Gain
	Soutien aux enfants ⁽²⁾	Prime au travail	Régime unique ⁽³⁾	Déduction pour les travailleurs	Hausse des seuils de la table		
0	775	—	—	—	—	180	955
10 000	775	2 160	—	30	—	218	3 183
20 000	1 272	1 160	60	260	—	397	3 149
30 000	667	160	90	330	—	603	1 850
35 000	681	—	105	270	85	615	1 756
40 000	631	—	74	240	85	517	1 546
50 000	531	—	29	240	85	517	1 401
75 000	135	—	21	280	254	723	1 414
100 000	—	—	21	240	254	592	1 108
125 000	—	—	21	240	254	592	1 108

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Excluant l'indexation qui est incluse dans la colonne « Indexation ».

(2) Impact du Soutien aux enfants moins les crédits d'impôt non remboursables pour enfants, la réduction d'impôt à l'égard des familles et les allocations familiales.

(3) Impact de l'unification du régime d'imposition pour un salarié qui paie une cotisation syndicale égale à 1,5 % du salaire (maximum de 750 \$ par année).

(4) Indexation pour les années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

Pour une personne vivant seule, le revenu disponible augmente :

- de 426 \$ pour un revenu de 20 000 \$;
- de 802 \$ pour un revenu de 35 000 \$;
- de 1 023 \$ pour un revenu de 75 000 \$.

TABLEAU E.9

Gains pour une personne vivant seule – 2008

(en dollars)

Revenu de travail	Budget 2004-2005 ⁽¹⁾		Budgets 2005-2006 et 2006-2007 ⁽²⁾	Budget 2007-2008 ⁽²⁾	Indexation ⁽³⁾	Gain
	Prime au travail	Régime unique ⁽²⁾	Déduction pour les travailleurs	Hausse des seuils de la table		
10 000	481	—	30	—	9	520
20 000	—	60	160	—	206	426
30 000	—	90	230	—	339	659
35 000	—	105	230	85	382	802
40 000	—	74	200	85	284	643
50 000	—	29	200	85	284	598
75 000	—	21	240	254	507	1 023
100 000	—	21	240	254	507	1 023
125 000	—	21	240	254	507	1 023
150 000	—	21	240	254	507	1 023

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Excluant l'indexation qui est incluse dans la colonne « Indexation ».

(2) Impact de l'unification du régime d'imposition pour un salarié qui paie une cotisation syndicale égale à 1,5 % du salaire (maximum de 750 \$ par année).

(3) Indexation pour les années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

1.3 Fractionnement des revenus de retraite

Le Québec a annoncé en décembre dernier la possibilité pour les couples de fractionner des revenus de retraite à compter de l'année d'imposition 2007.

Cette mesure permettra aux contribuables qui touchent des revenus de retraite², telles des prestations d'un régime de pension agréé, des sommes retirées d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) à compter de 65 ans et les prestations d'un fonds enregistré de revenus de retraite, d'allouer à leur conjoint jusqu'à 50 % de ces revenus.

La définition de revenus admissibles au Québec sera harmonisée à celle du régime fiscal fédéral qui accorde également, depuis le 1^{er} janvier 2007, la possibilité de fractionner certains revenus de pension.

Le fractionnement des revenus de retraite entraîne une réduction de l'impôt à payer du ménage. À titre d'exemple :

- un couple ayant un seul revenu de retraite de 20 000 \$ bénéficiera d'une baisse d'impôt de 287 \$;
- dans le cas d'un couple ayant deux revenus de retraite totalisant 70 000 \$, la baisse d'impôt sera de 535 \$.

TABLEAU E.10

Gains découlant du fractionnement des revenus de retraite pour un couple ayant des revenus de retraite – 2008

(en dollars)

Revenu de retraite admissible	Couple ayant un seul revenu de retraite ⁽¹⁾			Couple ayant deux revenus de retraite ^(1,2)		
	Impôt à payer avant fractionnement	Impôt à payer après fractionnement	Gain	Impôt à payer avant fractionnement	Impôt à payer après fractionnement	Gain
20 000	1 860	1 573	287	1 620	1 573	47
30 000	4 540	3 966	574	4 562	4 406	156
40 000	6 844	5 966	878	7 039	6 705	334
50 000	9 045	8 260	786	9 360	9 095	265
60 000	11 435	10 261	1 174	11 538	11 261	277
70 000	13 935	12 261	1 674	13 963	13 428	535

Note : On suppose que le montant des rentes de retraite individuelles du régime de rentes du Québec est le moins élevé de 10 298 \$ et de 5/12 du revenu de retraite admissible.

(1) Excluant les rentes de retraite du régime de rentes du Québec, lesquelles pouvant déjà être fractionnées.

(2) L'un des conjoints a 80 % du revenu du ménage et l'autre, 20 %.

² Le fractionnement ne s'appliquerait pas à certains revenus de retraite, telles les rentes de retraite du régime de rentes du Québec, la pension de la sécurité de la vieillesse et les sommes retirées d'un REER par des personnes âgées de moins de 65 ans.

Au total, près de 370 000 couples déclarant des revenus de retraite admissibles bénéficieront d'une baisse d'impôt de 106 millions de dollars en 2007.

TABLEAU E.11

Impact du fractionnement des revenus de retraite selon le revenu familial – 2007

Revenu du ménage	Nombre de ménages	Impact total (millions \$)	Impact moyen (\$)
Moins de 50 000 \$	171 505	13	76
De 50 000 \$ à 75 000 \$	99 326	42	420
De 75 000 \$ à 100 000 \$	49 505	22	448
100 000 \$ ou plus	49 343	29	589
TOTAL	369 679	106	286

1.4 Hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite

Le *Discours sur le budget 2007-2008* prévoit que, à compter de l'année d'imposition 2007, le montant maximal de revenus de retraite sur lequel s'applique le crédit d'impôt sera majoré de 1 000 \$ à 1 500 \$.

Le crédit d'impôt pour revenus de retraite correspond à 20 % des revenus de retraite admissibles reçus par un particulier, tels que :

- les paiements de rente viagère en vertu d'un régime de retraite;
- les paiements de rentes provenant d'un régime enregistré d'épargne-retraite.

Pour une personne vivant seule, l'augmentation de 500 \$ des revenus de retraite admissibles au crédit d'impôt entraînera un gain pouvant atteindre 100 \$. Pour un couple de personnes âgées, le gain pourra atteindre 200 \$.

Par ailleurs, le montant de revenus de retraite admissibles est réduit en fonction du revenu familial³.

TABLEAU E.12

Gains découlant de la hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ des revenus admissibles au crédit d'impôt pour revenus de retraite – 2007 (en dollars)

Revenu de retraite ⁽²⁾	Personne âgée vivant seule			Couple de personnes âgées ⁽¹⁾		
	Crédit d'impôt avant budget	Crédit d'impôt après budget	Gain	Crédit d'impôt avant budget	Crédit d'impôt après budget	Gain
15 000	200	300	100	—	—	—
25 000	200	300	100	400	600	200
50 000	75	175	100	300	500	200
55 000	—	25	25	150	350	200
65 000	—	—	—	—	50	50

(1) Couple ayant deux revenus de retraite, dont chaque conjoint a 50 % du revenu.

(2) Incluant les revenus de retraite autres que les prestations de la sécurité de vieillesse, et le supplément de revenu garanti.

³ La formule de calcul du crédit d'impôt est la suivante :
 $20\% \times [\text{montant admissible} - 15\% \times (\text{revenu familial} - 29\,290 \$)]$;
 où le montant admissible est égal à la somme du montant pour revenus de retraite, du montant en raison de l'âge et du montant pour personne vivant seule.

Avec la hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ des revenus admissibles au crédit d'impôt pour revenus de retraite, 356 000 personnes bénéficieront d'une baisse d'impôt de 37 millions de dollars.

TABLEAU E.13

Impact de la hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite selon le revenu – 2007

Revenu du contribuable	Nombre de contribuables	Impact (millions \$)	Impact moyen (\$)
Moins de 25 000 \$	60 685	5,7	94
De 25 000 \$ à 50 000 \$	216 997	22,3	103
De 50 000 \$ à 75 000 \$	73 635	8,6	117
75 000 \$ ou plus	4 689	0,4	85
TOTAL	356 006	37,0	104

1.5 Nouveau crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels

Afin de reconnaître l'action bénévole de plusieurs citoyens en appui aux aidants naturels de personnes ayant une incapacité, le *Discours sur le budget 2007-2008* annonce la mise en place, à compter de l'année d'imposition 2007, d'un nouveau crédit d'impôt remboursable pour ces personnes.

Le crédit d'impôt ne constitue pas une rémunération. Il vise à reconnaître, à la fois, le geste social d'appui aux aidants naturels et certaines dépenses que ce geste pourrait entraîner. Le montant du crédit d'impôt s'établira à :

- 500 \$ maximum pour une personne bénévole accordant un répit à un aidant naturel;
- 1 000 \$ maximum pour l'ensemble des personnes bénévoles accordant un répit à l'aidant naturel d'un même bénéficiaire de soins.

La personne bénévole pourra réclamer le crédit d'impôt dans sa déclaration de revenus en autant qu'elle :

- accorde au moins l'équivalent d'une journée par semaine de répit durant une année à un même aidant naturel, et ce, sans rémunération;
- reçoive un relevé de l'aidant naturel qui atteste la durée des services et le niveau du crédit d'impôt déterminé;
- ne fasse pas partie de la famille immédiate du bénéficiaire de soins.

On estime que 10 000 bénévoles bénéficieront d'un allègement fiscal de 5 millions de dollars en 2007.

La mesure s'ajoute aux autres mesures favorisant le maintien à domicile des personnes âgées ou en perte d'autonomie, soit :

- le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée;
- le crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure.

TABLEAU E.14

**Crédits d'impôt remboursables visant à favoriser le maintien à domicile
des personnes âgées ou en perte d'autonomie – 2007**

	Maintien à domicile d'une personne âgée	Aidants naturels d'une personne majeure	Personnes qui accordent un répit aux aidants naturels
Bénéficiaire du crédit d'impôt remboursable	Personne de 70 ans ou plus	Aidant naturel	Personne accordant au moins l'équivalent d'une journée de répit par semaine au cours d'une année
Niveau d'aide versée par année	Maximum de 3 750 \$	Maximum de 1 020 \$ réduit selon le revenu de la personne aidée (minimum de 561 \$)	Maximum de 500 \$ par bénévole et de 1 000 \$ pour tous les bénévoles d'un même bénéficiaire de soins
Clientèle	290 000	76 000	10 000
Avantage fiscal	194 millions \$	50 millions \$	5 millions \$

1.6 Nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études

Dans le but d'encourager les familles québécoises à épargner davantage pour les études postsecondaires de leurs enfants, le *Discours sur le budget 2007-2008* annonce que les cotisations à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) donneront dorénavant droit à un crédit d'impôt remboursable pour épargne-études versé par le gouvernement du Québec.

Le crédit d'impôt sera fonction de la cotisation à un REEE des parents, des grands-parents ou de quiconque désire participer à l'éducation d'un enfant. L'aide fiscale à l'épargne-études équivaudra à 10 % de la première tranche de 2 000 \$ de cotisation annuelle. Par ailleurs, dans le cas des familles à faible et à moyen revenu :

- le taux du crédit d'impôt de 10 % pourra augmenter jusqu'à 20 % pour les premiers 500 \$ de cotisation;
- pour la cotisation allant de 500 \$ à 2 000 \$, le taux demeurera à 10 %.

Ainsi, sur une cotisation annuelle de 2 000 \$, la contribution du gouvernement du Québec sera de :

- 200 \$ (10 %) pour un revenu familial de plus de 74 357 \$;
- 225 \$ (11,25 %) pour un revenu familial de plus de 37 178 \$ à 74 357 \$;
- 250 \$ (12,5 %) pour un revenu familial de 37 178 \$ ou moins.

Le montant cumulatif du crédit d'impôt accordé pour un enfant, sur plusieurs années, ne pourra excéder 3 600 \$.

Le crédit d'impôt sera versé dans le compte REEE du bénéficiaire et s'ajoutera à la cotisation. Les revenus de placement générés sur les cotisations et le crédit d'impôt s'accumuleront, à l'abri de l'impôt, jusqu'à ce que l'enfant entreprenne ses études postsecondaires. Ce n'est qu'une fois versés à l'enfant, sous forme de paiement d'aide aux études, que ces montants accumulés seront imposables dans les mains de l'enfant.

TABLEAU E.15

Illustration du niveau d'aide découlant du nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études pour une cotisation annuelle de 2 000 \$ dans un REEE – 2007
(en dollars)

	Revenu familial		
	37 178 \$ ⁽¹⁾ ou moins	Plus de 37 178 \$ ⁽¹⁾ à 74 357 \$ ⁽¹⁾	Plus de 74 357 \$ ⁽¹⁾
Cotisation des parents versée dans le compte REEE	2 000	2 000	2 000
Nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études du Québec versé dans le compte REEE			
Sur les premiers 500 \$ de cotisation			
- Montant du crédit d'impôt	100	75	50
- En %	20 %	15 %	10 %
Sur la tranche de 500 \$ à 2 000 \$ de cotisation			
- Montant du crédit d'impôt	150	150	150
- En %	10 %	10 %	10 %
Total du crédit d'impôt			
- Montant du crédit d'impôt	250	225	200
- En %	12,5 %	11,25 %	10 %
Cotisation et crédit d'impôt remboursable du Québec versés dans le compte REEE	2 250	2 225	2 200

(1) Ces montants correspondent aux seuils de revenu de la subvention canadienne pour l'épargne-études.

Le crédit d'impôt du Québec s'ajoutera à l'aide accordée par le gouvernement fédéral sur les cotisations à un REEE.

Le nouveau crédit d'impôt bénéficiera à plus de 300 000 enfants et représente un allègement fiscal de 41 millions de dollars sur une pleine année. La nouvelle mesure s'appliquera aux contributions à un REEE versées après la date du *Discours sur le budget 2007-2008*.

Régime enregistré d'épargne-études (REEE)

- Le régime enregistré d'épargne-études vise à aider les parents à épargner en vue de financer les études postsecondaires d'un bénéficiaire désigné (habituellement un enfant de moins de 18 ans).
- La cotisation annuelle maximale à un REEE est de 4 000 \$. Le plafond cumulatif est de 42 000 \$.

Modalités d'application du nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études du Québec

- Le nouveau crédit d'impôt du Québec s'ajoute à la subvention canadienne décrite ci-après. Le régime du Québec est entièrement harmonisé à la subvention du gouvernement fédéral, à l'exception du niveau de soutien accordé.
- Un parent qui verse une cotisation annuelle de 2 000 \$ dans un REEE bénéficiera du crédit d'impôt suivant :
 - pour les premiers 500 \$ de cotisation, le taux du crédit d'impôt est de 10 % et peut augmenter jusqu'à 20 % pour les parents à faible revenu;
 - pour la cotisation allant de 500 \$ à 2 000 \$, le taux est de 10 %.
- Le crédit d'impôt annuel atteint son maximum avec une cotisation de 2 000 \$.

Principaux paramètres du crédit d'impôt remboursable pour épargne-études (CIREE) du Québec – 2007

	Revenu familial		
	37 178 \$ ⁽¹⁾ ou moins	Plus de 37 178 \$ ⁽¹⁾ à 74 357 \$ ⁽¹⁾	Plus de 74 357 \$ ⁽¹⁾
CIREE sur la première tranche de 500 \$ de cotisations annuelles à un REEE	Max. 100 \$ 20 %	Max. 75 \$ 15 %	Max. 50 \$ 10 %
CIREE sur les cotisations annuelles à un REEE excédant 500 \$ jusqu'à 2 000 \$	Max. 150 \$ 10 %	Max. 150 \$ 10 %	Max. 150 \$ 10 %
Maximum annuel du CIREE	250 \$	225 \$	200 \$
Maximum cumulatif du CIREE	3 600 \$	3 600 \$	3 600 \$

(1) Ces montants correspondent aux seuils de revenu de la subvention canadienne pour l'épargne-études.

Modalités d'application de la subvention canadienne pour l'épargne-études

- À titre d'exemple, un parent qui verse une cotisation annuelle de 2 000 \$ dans un REEE bénéficie de la subvention canadienne suivante :
 - pour les premiers 500 \$ de cotisation, le taux de la subvention est de 20 % et peut augmenter jusqu'à 40 % pour les parents à faible revenu;
 - pour la cotisation allant de 500 \$ à 2 000 \$, le taux est de 20 %.
- La subvention annuelle atteint son maximum avec une cotisation de 2 000 \$.

Principaux paramètres de la subvention canadienne pour l'épargne-études⁽¹⁾ (SCEE) – 2007

	Revenu familial		
	37 178 \$ ⁽²⁾ ou moins	Plus de 37 178 \$ ⁽²⁾ à 74 357 \$ ⁽²⁾	Plus de 74 357 \$ ⁽²⁾
SCEE sur la première tranche de 500 \$ de cotisations annuelles à un REEE	Max. 200 \$ 40 %	Max. 150 \$ 30 %	Max. 100 \$ 20 %
SCEE sur les cotisations annuelles à un REEE excédant 500 \$ jusqu'à 2 000 \$	Max. 300 \$ 20 %	Max. 300 \$ 20 %	Max. 300 \$ 20 %
Maximum annuel de la SCEE	500 \$	450 \$	400 \$
Maximum cumulatif de la SCEE	7 200 \$	7 200 \$	7 200 \$

(1) Le gouvernement fédéral ajoute un bon d'études à la subvention canadienne pour l'épargne-études.

(2) Les seuils des tranches de revenu sont indexés chaque année.

Le rendement sur les cotisations versées et les soutiens du Québec et du gouvernement fédéral pour épargne-études s'accumule à l'abri de l'impôt jusqu'à ce qu'il soit versé à l'enfant sous forme de paiements d'aide aux études. À l'exception des cotisations versées, l'aide gouvernementale et le rendement accumulé sont imposables uniquement entre les mains du bénéficiaire au moment du retrait.

1.7 Bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires

Afin d'alléger le fardeau fiscal des parents qui soutiennent financièrement un enfant aux études postsecondaires, le *Discours sur le budget 2007-2008* prévoit des modifications importantes à l'aide fiscale aux études.

Ces modifications permettront de bonifier et de simplifier l'aide fiscale aux parents ayant des enfants en formation professionnelle ou aux études postsecondaires.

Plus précisément, le *Discours sur le budget 2007-2008* prévoit que les parents pourront bénéficier :

- du transfert de la partie des frais de scolarité et d'examen non utilisée par l'étudiant pour annuler ses impôts;
- d'une bonification du crédit d'impôt pour enfants mineurs en formation professionnelle ou aux études postsecondaires;
- du transfert de la partie du montant pour besoins essentiels reconnus non utilisée par l'étudiant majeur pour réduire ses impôts.

□ Transfert aux parents des frais de scolarité et d'examen

Les frais de scolarité et d'examen payés au cours d'une année donnent droit à un crédit non remboursable dans le calcul des impôts à payer de l'étudiant. La partie non utilisée des frais de scolarité et d'examen pour annuler les impôts à payer de l'étudiant est reportable aux années suivantes. Puisqu'il est fréquent que les parents assument en tout ou en partie les frais de scolarité, l'étudiant pourra, à compter de l'année d'imposition 2007, transférer à ses parents la partie non utilisée de ses frais de scolarité et d'examen de l'année afin que ses parents réduisent leurs impôts à payer.

□ Bonification du crédit d'impôt pour les parents d'enfants mineurs aux études

Le régime fiscal accorde aux parents d'un enfant en formation professionnelle ou aux études postsecondaires un crédit d'impôt pour études dont le montant maximal de 3 720 \$ est réduit du revenu net de l'enfant. Le régime fiscal sera modifié, à compter de l'année d'imposition 2007, afin que le montant du crédit d'impôt soit réduit de 80 % du revenu net de l'enfant plutôt que de 100 %. De plus, les bourses d'études ne seront plus prises en compte dans le calcul du revenu de l'enfant pour réduire le montant du crédit d'impôt accordé aux parents. Ces modifications auront pour effet d'augmenter la valeur du crédit d'impôt pour les parents.

❑ Transfert aux parents du montant pour besoins essentiels reconnu de l'enfant majeur aux études

À compter de l'année d'imposition 2007, le crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études (6 650 \$⁴) demandé par les parents sera remplacé par le transfert aux parents de la partie non utilisée du montant pour besoins essentiels reconnu de l'enfant (6 650 \$). D'une part, le montant maximal pour besoins essentiels reconnus transférable par l'enfant sera équivalent au montant du crédit d'impôt qu'il remplace. D'autre part, les bourses d'études de l'étudiant ne viendront plus réduire le montant du crédit d'impôt transférable aux parents. De ce fait, les montants réclamés par les parents en crédit d'impôt pour leurs enfants majeurs seront plus élevés.

Ces modifications réduiront le fardeau fiscal des parents ayant des enfants à charge en formation professionnelle ou aux études postsecondaires de 8 millions de dollars par année.

TABLEAU E.16

Bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires – 2007

Avant Budget 2007-2008	Après Budget 2007-2008
Transfert aux parents des frais de scolarité et d'examen	
<ul style="list-style-type: none"> - Aucune possibilité pour les parents et les grands-parents de bénéficier du transfert des frais de scolarité et d'examen non utilisés par l'étudiant 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité pour les parents et grands-parents de bénéficier du transfert des frais de scolarité et d'examen de l'année en cours non utilisés par l'étudiant
Bonification du crédit d'impôt pour les parents d'enfants mineurs aux études	
<ul style="list-style-type: none"> - Montant pour enfants en formation professionnelle ou aux études postsecondaires : maximum de 3 720 \$ - Montant réduit en fonction de 100 % du revenu de l'enfant incluant les bourses d'études 	<ul style="list-style-type: none"> - Inchangé - Montant réduit en fonction de 80 % du revenu de l'enfant excluant les bourses d'études
Transfert aux parents du montant pour besoins essentiels reconnu de l'enfant majeur aux études	
Crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études <ul style="list-style-type: none"> - Montant de base de 2 930 \$ - Montant pour enfants en formation professionnelle ou aux études postsecondaires maximum de 3 720 \$ - Total : 6 650 \$ - Montant total réduit en fonction de 100 % du revenu net de l'enfant incluant les bourses d'études 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité pour les parents (père et mère) de bénéficier du transfert de la partie du montant pour besoins essentiels reconnus non utilisée par l'étudiant et non réduite des bourses d'études : maximum de 6 650 \$

⁴ Incluant le montant de base pour enfants majeurs aux études (2 930\$) et le montant pour enfants en formation professionnelle ou aux études postsecondaires (3 720 \$).

À titre d'exemple, le gain pour les parents découlant de ces mesures est de :

- 240 \$ pour les parents d'un enfant mineur ayant un revenu de 3 500 \$ et des frais de scolarité de 500 \$;
- 599 \$ pour les parents d'un enfant majeur ayant un revenu de 5 000 \$ et des frais de scolarité de 2 000 \$.

TABLEAU E.17

Gains pour les parents découlant de l'amélioration de la fiscalité relative aux études – 2007
(en dollars)

Revenu de l'étudiant	Avant Budget 2007-2008			Après Budget 2007-2008				Gain
	Transfert des frais de scolarité	Crédit d'impôt pour enfants ⁽¹⁾	Sous-total	Transfert des frais de scolarité	Crédit d'impôt pour enfants ⁽²⁾	Transfert du montant pour besoins essentiels reconnus	Sous-total	
Parents avec un enfant mineur aux études postsecondaires – frais de scolarité de 500 \$								
2 500	n.s.p.	244	244	100	344	n.s.p.	444	200
3 500	n.s.p.	44	44	100	184	n.s.p.	284	240
5 000	n.s.p.	—	—	100	—	n.s.p.	100	100
7 500	n.s.p.	—	—	100	—	n.s.p.	100	100
10 000	n.s.p.	—	—	100	—	n.s.p.	100	100
Parents avec un enfant majeur aux études postsecondaires – frais de scolarité de 2 000 \$								
2 500	n.s.p.	831	831	400	n.s.p.	930	1 330	499
3 500	n.s.p.	631	631	400	n.s.p.	770	1 170	539
5 000	n.s.p.	331	331	400	n.s.p.	530	930	599
7 500	n.s.p.	—	—	400	n.s.p.	130	530	530
10 000	n.s.p.	—	—	400	n.s.p.	—	400	400

Note : Dans les exemples on suppose que les parents assument la totalité des frais de scolarité de l'étudiant et que celui-ci transfère la totalité des montants inutilisés.

- (1) Incluant le montant de base pour enfants majeurs aux études et le montant pour enfants en formation professionnelle ou aux études postsecondaires.
(2) Montant pour enfants en formation professionnelle ou aux études postsecondaire.

1.8 Amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants

Le *Discours sur le budget 2007-2008* prévoit que le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants sera accordé sans égard au revenu gagné⁵ à compter de l'année d'imposition 2007. Cette modification entraîne une bonification substantielle de l'aide pour les familles dont les frais de garde excèdent le revenu gagné le moins élevé du ménage. De plus, elle entraîne une simplification importante du calcul du crédit d'impôt.

Ainsi, les conjoints exploitant une entreprise familiale, telle une ferme, qui génère des bénéfices et dont seulement un des conjoints déclare un revenu gagné, pourront dorénavant bénéficier du crédit d'impôt, même si le revenu du conjoint ayant le revenu gagné le plus bas est inférieur aux frais de garde encourus. Par exemple, pour un couple ayant comme seul revenu gagné un revenu net d'entreprise de 25 000 \$ et des frais de garde de 7 500 \$, le gain sera de 5 250 \$ par année.

Par ailleurs, une famille monoparentale ayant déclaré des revenus d'entreprise inférieurs aux frais de garde encourus, sans aucun autre revenu gagné, bénéficiera dorénavant de la pleine valeur du crédit d'impôt.

Pour l'ensemble des contribuables, cette bonification se traduit par un allègement fiscal de 10 millions de dollars par année.

TABLEAU E.18

Gains découlant de l'amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants⁽¹⁾ pour des familles exploitant une entreprise – 2007

(en dollars)

Revenu net d'entreprise	Couple dont un seul conjoint a déclaré un revenu net d'entreprise			Famille monoparentale		
	Avant budget	Après budget	Gain	Avant budget	Après budget	Gain
0	—	5 250	5 250	—	5 250	5 250
1 000	—	5 250	5 250	750	5 250	4 500
2 500	—	5 250	5 250	1 875	5 250	3 375
5 000	—	5 250	5 250	3 750	5 250	1 500
10 000	—	5 250	5 250	5 250	5 250	—
15 000	—	5 250	5 250	5 250	5 250	—
20 000	—	5 250	5 250	5 250	5 250	—
25 000	—	5 250	5 250	5 250	5 250	—

Note : On suppose que les familles ont des frais de garde de 7 500 \$ et n'ont aucun autre revenu que des revenus nets d'entreprise.

(1) L'enfant est âgé de moins de 7 ans et ne présente pas de déficiences graves et prolongées des fonctions mentales ou physiques.

⁵ Essentiellement, le revenu gagné se compose du revenu brut d'emploi, du revenu net d'entreprise, des bourses d'études et de certaines prestations gouvernementales (prestation d'assurance emploi, prestation du régime québécois d'assurance parentale, rentes d'invalidité du régime de rentes du Québec, etc.).

2. MISER SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE⁶

2.1 Stratégie pour le développement de toutes les régions

Le gouvernement met en place la *Stratégie pour le développement de toutes les régions* du Québec de manière à les rendre plus autonomes et plus prospères.

Cette stratégie définit un ensemble de mesures à l'intention de toutes les régions, notamment en faveur de Montréal et de la capitale nationale. Ces mesures correspondent à deux approches que le gouvernement met en œuvre.

- Des moyens supplémentaires sont offerts aux régions et placés sous leur autorité;
- Le gouvernement mobilise des ressources additionnelles dans le cadre de programmes placés sous sa responsabilité directe.

Ainsi, le gouvernement consacrera 825 millions de dollars au cours des cinq prochaines années à des mesures visant à renforcer l'autonomie et la capacité d'action des régions en matière de développement économique. Le fascicule accompagnant le discours sur le budget fournit les informations détaillées sur les orientations et les mesures de la *Stratégie pour le développement de toutes les régions*.

⁶ Les modifications concernant le régime fiscal applicable aux sociétés sont présentées plus en détail dans le document *Renseignements additionnels sur les mesures du budget*.

2.2 Recentrer l'aide fiscale aux régions ressources

□ Réduction progressive du congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources

Afin d'appuyer la création d'emplois, de favoriser la diversification économique et de renforcer le tissu manufacturier des régions ressources, plus spécifiquement les activités de 2^e et 3^e transformation des ressources naturelles, quatre mesures fiscales sont présentement applicables :

- Crédit d'impôt remboursable de 30 % pour les activités de transformation dans les régions ressources;
- Crédit d'impôt remboursable de 30 % pour la Vallée de l'aluminium;
- Crédit d'impôt remboursable de 40 % pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec;
- Congé fiscal de 75 % pour les PME manufacturières des régions ressources.

Sommairement, les crédits d'impôt sont accordés à l'égard des salaires versés pour des emplois créés par une société établie dans une des régions ressources du Québec, et ce, jusqu'au 31 décembre 2009. L'aide fiscale s'applique aux nouveaux emplois directement affectés au processus de production de l'entreprise, ce qui exclut, entre autres, les tâches administratives.

Quant au congé fiscal, il s'agit d'une exonération de 75 % de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur le capital et de la cotisation des employeurs au Fonds des services de santé. Cette aide fiscale est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010. Une société peut s'en prévaloir lorsqu'elle se qualifie en tant que « PME manufacturière située dans une région ressource », c'est-à-dire que :

- l'ensemble de ses activités est exercé exclusivement dans un ou plusieurs établissements situés dans une région ressource;
- l'ensemble de ses activités consiste principalement en l'exploitation d'une entreprise de fabrication ou de transformation;
- son capital versé est inférieur à 30 millions de dollars.

Pour 2006, le coût de ces quatre mesures fiscales est de 104 millions de dollars.

TABLEAU E.19

Mesures fiscales applicables aux entreprises des régions ressources – 2006

Mesures fiscales	Activités/entreprises admissibles	Territoires admissibles	Coût (M\$)
Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources			54
- 30 % des salaires des nouveaux employés	- Fabrication ou transformation de produits (incluant les équipements) finis ou semi-finis à partir du bois, du papier ou du carton, des métaux (sauf aluminium) et des minéraux non métalliques	- Bas-Saint-Laurent - Saguenay-Lac-Saint-Jean - Mauricie - Abitibi-Témiscamingue - Côte-Nord - Nord-du-Québec	
- Échéance au 31 décembre 2009	- Transformation d'aliments, valorisation et recyclage des déchets et résidus résultant de l'exploitation ou de la transformation des ressources naturelles, aquaculture d'eau douce, production d'énergie non conventionnelle, fabrication de produits à partir de la tourbe	- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine - MRC d'Antoine-Labelle, de la Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac	
Crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium⁽¹⁾			5
- 30 % des salaires des nouveaux employés	- Fabrication ou transformation de produits finis ou semi-finis à partir de l'aluminium ayant subi une première transformation	- Saguenay-Lac-Saint-Jean	
- Échéance au 31 décembre 2009			
Crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes⁽²⁾			6
- 40 % des salaires des nouveaux employés	- Transformation des produits de la mer (poissons et fruits de mer)	- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et MRC de Matane	
- Échéance au 31 décembre 2009	- Fabrication d'éoliennes et production d'énergie éolienne	- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et MRC de Matane	
- 40 % des salaires versés	- Mariculture (élevage de produits de la mer)		
- Échéance au 31 décembre 2009	- Fabrication de produits finis ou semi-finis dans le domaine de la biotechnologie marine	- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord et Bas-Saint-Laurent	
Congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées⁽²⁾			39
- 75 % de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur le capital et de la cotisation des employeurs au Fonds des services de santé	- Toutes les PME du secteur manufacturier, existantes ou nouvelles, constituées en société	- Bas-Saint-Laurent - Saguenay-Lac-Saint-Jean - Mauricie : MRC de Mékinac et agglomération de La Tuque	
- Échéance au 31 décembre 2010	- PME : capital versé (actif) doit être inférieur à 30 M\$ ⁽³⁾	- Abitibi-Témiscamingue - Côte-Nord - Nord-du-Québec - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine - MRC d'Antoine-Labelle, de la Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac	
TOTAL			104

(1) Les activités visées par le crédit d'impôt sont exclusives à ces régions et ne sont pas admissibles au crédit d'impôt plus général visant les activités de transformation dans les régions ressources.

(2) Cette mesure n'est pas applicable à la partie sud de la région de la Mauricie contrairement à la définition usuelle de régions ressources.

(3) Une société peut bénéficier de la pleine valeur du congé fiscal lorsque son capital versé (s'apparente à la valeur des actifs), calculé sur une base consolidée, n'excède pas 20 millions de dollars. Lorsque le capital versé d'une société est supérieur à 20 millions de dollars, mais inférieur à 30 millions de dollars, le congé dont elle peut bénéficier est réduit de façon linéaire.

Source : Ministère des Finances du Québec.

■ **Recentrer l'aide fiscale sur l'atteinte d'objectifs économiques**

Les mesures fiscales destinées aux entreprises des régions ressources sont généreuses et sont le reflet d'un engagement important du gouvernement dans le soutien à des régions spécifiques qui sont aux prises avec des écarts de développement économique importants. Par ailleurs, le gouvernement a été sensibilisé par plusieurs intervenants régionaux au fait que ces mesures fiscales peuvent, dans certains cas, causer une concurrence non souhaitable entre des entreprises de différentes régions du Québec.

Jusqu'à présent, les crédits d'impôt représentent un soutien important à la diversification des régions ressources. En effet, ils ont contribué à la création de près de 6 500 emplois reliés à des activités de 2^e et 3^e transformation des ressources.

TABLEAU E.20

**Crédits d'impôt pour les régions ressources
Nombre d'emplois créés - 2006**

Crédits d'impôt	Entreprises admissibles⁽¹⁾	Emplois créés	Dépense fiscale⁽²⁾ (M\$)	Aide fiscale par emploi créé (\$)	Salaire moyen (\$)
Activités de transformation dans les régions ressources	603	5 318	54	10 154	33 846
Vallée de l'aluminium	70	489	5	10 225	34 101
Gaspésie et certaines régions maritimes	56	614	6	9 772	24 435
TOTAL	729	6 421	65	10 123	32 967

(1) Nombre total d'attestations délivrées par Investissement Québec pour qualifier une entreprise au regard de ses activités.

(2) Les montants sont tirés de la publication *Dépenses fiscales, édition 2006*, ministère des Finances du Québec.

Sources : Investissement Québec et ministère des Finances du Québec.

Pour sa part, le congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources, dont le coût est de 39 millions de dollars pour 2006, n'est pas lié au respect de critères de création d'emplois ou d'investissement. Il est plutôt fonction du secteur d'activité économique de la PME et sa valeur repose notamment sur les résultats financiers de l'entreprise.

Dans ce contexte, le gouvernement agit concrètement afin de recentrer l'aide fiscale aux régions ressources sur l'atteinte d'objectifs économiques par les entreprises, tout en souhaitant respecter l'engagement de soutenir les PME manufacturières des régions ressources pour une durée totale de dix ans.

Ainsi, le congé fiscal sera maintenu, mais réduit progressivement à compter du 1^{er} janvier 2008. Le taux de l'exonération passera :

- de 75 % à 50 % le 1^{er} janvier 2008;
- de 50 % à 25 % le 1^{er} janvier 2009.

Le congé fiscal se terminera à la date prévue, soit le 31 décembre 2010.

Le coût de la mesure sera réduit d'un montant de 2 millions de dollars en 2007-2008, de 18 millions de dollars en 2008-2009 et de 33 millions de dollars en 2009-2010.

2.3 Groupe de travail sur les aides fiscales qui prennent fin pour certains territoires et secteurs d'activité

Le régime fiscal du Québec accorde certains avantages fiscaux à des sociétés établies dans des territoires spécifiques ou œuvrant dans des secteurs d'activité économique particuliers. Ces avantages fiscaux sont temporaires, généralement d'une durée de dix ans.

De manière à bien exposer les enjeux inhérents à la fin de ces mesures fiscales, le gouvernement juge opportun d'examiner plus à fond les incidences associées à leur expiration. Ainsi, un groupe de travail sera mis sur pied afin d'analyser deux catégories d'aides fiscales, soit :

- les aides fiscales accordées aux entreprises manufacturières situées en régions ressources, à savoir les trois crédits d'impôt visant les activités de 2^e et 3^e transformation des ressources naturelles (prenant fin en 2009) et le congé fiscal pour les PME manufacturières (prenant fin en 2010);
- les crédits d'impôt destinés aux entreprises du secteur de la nouvelle économie qui sont installées dans des sites désignés (ex. : Cité du multimédia, Cité du commerce électronique et Carrefours de la nouvelle économie en régions). Ces mesures prennent fin entre 2010 et 2013.

Pour 2006, ces mesures représentent un coût de 104 millions de dollars pour les régions ressources et de 217 millions de dollars pour les entreprises de la nouvelle économie, soit 321 millions de dollars sur un total de 1,8 milliard de dollars d'aide fiscale accordée dans l'ensemble du Québec.

Le gouvernement décide de créer un groupe de travail pour analyser en détail l'impact sur les entreprises du Québec de la fin des mesures fiscales destinées aux entreprises des régions ressources et de la nouvelle économie.

Le groupe de travail aura pour mandat de faire des recommandations au gouvernement sur les meilleures orientations à suivre à l'égard des territoires et secteurs d'activité économique concernés, compte tenu de la fin des mesures fiscales. Les travaux devront permettre, entre autres :

- d'établir le portrait de ces aides fiscales;
- de poser un diagnostic sur les impacts de ces aides pour les entreprises bénéficiaires et sur le développement des territoires et des secteurs d'activité concernés;
- d'analyser le soutien gouvernemental apporté par d'autres juridictions à leurs territoires ou secteurs spécifiques;
- de faire, s'il y a lieu, des recommandations quant aux politiques à adopter pour assurer le développement de ces territoires et secteurs d'activité.

Le mandat du groupe de travail sera circonscrit aux mesures fiscales mentionnées précédemment.

2.4 840 millions de dollars sur cinq ans pour stimuler les investissements manufacturiers

Dans le but de stimuler les investissements manufacturiers, le gouvernement consacrera plus de 840 millions de dollars additionnels sur cinq ans pour que les entreprises ne payent plus de taxe sur le capital sur les nouveaux investissements manufacturiers, de même que pour éliminer la taxe applicable sur leurs bâtiments et équipements existants :

- 761 millions de dollars pour la majoration de 5 % à 10 % du taux du crédit de taxe sur le capital pour les nouveaux investissements dans le matériel de fabrication et de transformation ainsi que pour sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2012;
- 45 millions de dollars pour la prolongation jusqu'au 31 décembre 2012 du crédit de taxe sur le capital de 15 % pour les nouveaux investissements dans le matériel de fabrication et de transformation utilisé dans des activités de première transformation du bois;
- 34 millions de dollars seront également consacrés pour permettre à 99 % des sociétés agricoles ou de pêche de ne plus payer la taxe sur le capital.

Ces gestes structurants pour éliminer la taxe sur le capital du secteur manufacturier visent à stimuler la modernisation des équipements. Les entreprises seront ainsi en mesure d'augmenter leur productivité afin de pouvoir évoluer dans un marché de plus en plus compétitif.

TABLEAU E.21

Mesures fiscales pour stimuler les investissements (en millions de dollars)

	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	Total
Crédit de taxe sur le capital						
- Majoration de 5 % à 10 % du taux du crédit et prolongation jusqu'au 31 décembre 2012	65	164	171	175	186	761
- Prolongation jusqu'au 31 décembre 2012 du crédit de 15 % pour les activités de première transformation du bois	—	—	5	20	20	45
Déduction de taxe sur le capital						
- Hausse à 5 millions de dollars de la déduction pour les sociétés agricoles ou de pêche dans le calcul de la taxe sur le capital	9	7	6	6	6	34
TOTAL	74	171	182	201	212	840

2.4.1 Majoration de 5 % à 10 % du taux du crédit de taxe sur le capital et prolongation jusqu'au 31 décembre 2012

Mis en place lors du *Discours sur le budget 2005-2006*, le crédit non remboursable de taxe sur le capital pour les nouveaux investissements dans le matériel de fabrication et de transformation permet aux entreprises qui investissent de réduire leur fardeau de taxe sur le capital.

Afin de mieux répondre aux besoins de ces entreprises en leur permettant de réaliser leurs projets sans se soucier des effets de cette taxe, le gouvernement majore de 5 % à 10 % le taux du crédit de taxe sur le capital.

Jusqu'à maintenant, pour être admissibles, les investissements devaient être réalisés avant le 1^{er} janvier 2008. Afin de permettre aux entreprises une planification à plus long terme de leurs projets d'investissement, le gouvernement prolonge la période d'application du crédit jusqu'au 31 décembre 2012.

Ces bonifications permettront aux entreprises manufacturières québécoises qui réinvestissent d'éliminer non seulement la taxe sur le capital normalement payable sur leurs nouveaux investissements, mais aussi celle s'appliquant sur leurs bâtiments et équipements existants.

Le crédit s'appliquera en réduction de la taxe sur le capital payable pour l'année au cours de laquelle ces investissements auront été réalisés. La partie inutilisée pourra être reportée et appliquée à la taxe sur le capital devant être payée pour les années ultérieures.

De cette façon, la plupart des 20 000 entreprises québécoises du secteur manufacturier, de même que les nouvelles entreprises manufacturières qui s'implanteront au Québec, ne devraient plus payer de taxe sur le capital.

En effet, la mise en place d'une exemption de 1 million de dollars dans le calcul de la taxe sur le capital a permis d'exempter 210 000 PME, dont 13 000 entreprises manufacturières, du paiement de cette taxe. Le crédit bonifié aura pour effet d'éliminer complètement le fardeau de la taxe sur le capital des 7 000 autres entreprises manufacturières si elles investissent au Québec.

Ce soutien additionnel du gouvernement est un encouragement direct pour la modernisation des équipements manufacturiers en vue d'accroître la productivité des entreprises québécoises. Le gouvernement contribue ainsi à améliorer davantage la compétitivité des entreprises qui réalisent des investissements manufacturiers au Québec.

La majoration de 5 % à 10 % du taux du crédit de taxe sur le capital et sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2012 auront un impact financier de 761 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Modernisation d'entreprises : illustration des impacts et du fonctionnement du crédit de taxe de 10 %

Le crédit de taxe sur le capital de 10 % s'applique sur la valeur des nouvelles acquisitions de matériel de fabrication et de transformation. Il est applicable à l'encontre de la taxe sur le capital payable sur l'ensemble des activités de l'entreprise.

La majoration du taux du crédit de taxe sur le capital de 5 % à 10 % permettra aux entreprises qui investissent dans le matériel de fabrication et de transformation d'éliminer complètement leur taxe sur le capital.

C'est le cas, notamment, des entreprises qui réalisent d'importants projets de modernisation. À titre d'exemple, une entreprise ayant des actifs initiaux de 300 millions de dollars et qui réalise des investissements admissibles de 150 millions de dollars sur deux ans éliminera complètement sa taxe sur le capital pour une période d'au moins dix ans.

Cas 1 – Important projet de modernisation d'une entreprise manufacturière

(en milliers de dollars)

Actifs initiaux (bâtiments et équipements)	300 000	Le crédit de taxe sur le capital permet à l'entreprise d'éliminer la taxe sur le capital payable à l'égard de l'ensemble de ses activités					
Investissements admissibles (matériel de fabrication et de transformation)	75 000	75 000					
Crédit de taxe sur le capital (10 % sur les investissements admissibles)	7 500	7 500					
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Capital taxable (capital versé)	375 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	
Taux de la taxe sur le capital	0,49 %	0,36 %	0,29 %	0,29 %	0,29 %	0,29 %	
Taxe sur le capital à payer avant crédit	1 837	1 620	1 305	1 305	1 305	1 305	8 677
Crédit de taxe sur le capital	-1 837	-1 620	-1 305	-1 305	-1 305	-1 305	-8 677
Taxe sur le capital à payer	—	—	—	—	—	—	—
Réduction de la taxe sur le capital	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
<i>Report du solde du crédit de taxe</i>	5 663	11 543	10 238	8 933	7 628	6 323	

Des investissements récurrents pour le renouvellement du matériel et des équipements manufacturiers permettront également aux entreprises d'éliminer leur taxe sur le capital. Ainsi, une entreprise qui réalise des investissements annuels admissibles de 5 % de la valeur de ses actifs initiaux ne devrait plus jamais payer de taxe sur le capital.

Cas 2 – Renouvellement des équipements d'une entreprise manufacturière

(en milliers de dollars)

Actifs initiaux (bâtiments et équipements)	20 000	Le crédit de taxe sur le capital permet à l'entreprise d'éliminer la taxe sur le capital payable à l'égard de l'ensemble de ses activités					
Investissements admissibles (matériel de fabrication et de transformation)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	
Crédit de taxe sur le capital (10 % sur les investissements admissibles)	100	100	100	100	100	100	
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
Capital taxable (capital versé)	21 000	22 000	23 000	24 000	25 000	26 000	
Taux de la taxe sur le capital	0,49 %	0,36 %	0,29 %	0,29 %	0,29 %	0,29 %	
Taxe sur le capital à payer avant crédit	103	79	67	70	73	75	467
Crédit de taxe sur le capital	-100	-79	-67	-70	-73	-75	-464
Taxe sur le capital à payer	3	—	—	—	—	—	3
Réduction de la taxe sur le capital	97 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	99 %
<i>Report du solde du crédit de taxe</i>	—	21	54	84	111	136	

2.4.2 Prolongation du crédit de taxe sur le capital de 15 % pour les activités de première transformation du bois

Dans le cadre du plan d'aide à l'industrie forestière présenté lors du *Discours sur le budget 2006-2007*, le taux du crédit de taxe sur le capital a été porté à 15 % pour les acquisitions de matériel de fabrication et de transformation utilisé dans des activités de première transformation du bois. Pour être admissibles, les investissements devaient être réalisés avant le 1^{er} janvier 2010.

Cette mesure représente un incitatif important pour le renouvellement des équipements manufacturiers et, par conséquent, pour l'amélioration de la productivité des usines forestières du Québec.

Ainsi, comme pour l'ensemble du secteur manufacturier au Québec, le gouvernement prolonge la période d'application de ce crédit jusqu'au 31 décembre 2012 pour que les entreprises du secteur forestier puissent faire une planification à plus long terme de leurs projets d'investissement.

Cette prolongation aura un impact financier de 45 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

2.4.3 Hausse de 400 000 \$ à 5 millions de dollars de la déduction pour les sociétés agricoles ou de pêche dans le calcul de la taxe sur le capital

Les secteurs agricole et de la pêche sont des secteurs d'activité économique très intensifs en capital. Or, ces secteurs sont constitués d'une majorité de petites et moyennes entreprises qui doivent réaliser de nombreux investissements afin de pouvoir rentabiliser leurs activités et soutenir la concurrence d'entreprises internationales de grande taille. La situation économique préoccupante dans le secteur agricole a même conduit le gouvernement à créer la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Le rapport de la Commission et ses recommandations devront être déposés au plus tard en janvier 2008. Entre temps, le gouvernement souhaite appuyer immédiatement les sociétés des secteurs agricole et de la pêche qui doivent investir, en éliminant leur taxe sur le capital.

Ainsi, afin de favoriser les investissements des sociétés agricoles ou de pêche, le gouvernement augmente de 400 000 \$ à 5 millions de dollars la déduction spécifique applicable à ces sociétés dans le calcul de la taxe sur le capital.

Ajoutée à l'exemption de 1 million de dollars de la taxe sur le capital pour les PME, cette mesure permettra de soustraire du paiement de cette taxe 99 % des sociétés agricoles ou de pêche, soit plus de 7 000 sociétés. Par son intervention, le gouvernement injecte donc, dès cette année, 9 millions de dollars dans le fonds de roulement de ces sociétés et 6 millions de dollars de façon récurrente au terme du plan de réduction de la taxe sur le capital.

TABLEAU E.22

Impact de la hausse de 400 000 \$ à 5 millions de dollars de la déduction pour les sociétés agricoles ou de pêche dans le calcul de la taxe sur le capital – 2007-2008

	Avant budget		Après budget		Nouvelles sociétés exemptées	Impact financier (M\$)
	Nombre	En %	Nombre	En %		
Sociétés exemptées	4 789	67,6	7 012	99,0	2 223	- 9,0

2.4.4 Impact des mesures de réduction de la taxe sur le capital

Grâce aux actions accomplies par le gouvernement au cours des dernières années, la compétitivité et l'efficacité du régime fiscal en ce qui a trait à l'investissement continueront de s'améliorer.

Plus particulièrement, d'ici 2011-2012, la taxe sur le capital aura été réduite de 65 % pour l'ensemble des entreprises et de 92 % pour le secteur manufacturier.

Globalement, le gouvernement aura réduit la taxe sur le capital de près de 1,4 milliard de dollars.

TABLEAU E.23

Réduction de la taxe sur le capital⁽¹⁾ – 2011-2012 Impact des mesures (en millions de dollars)

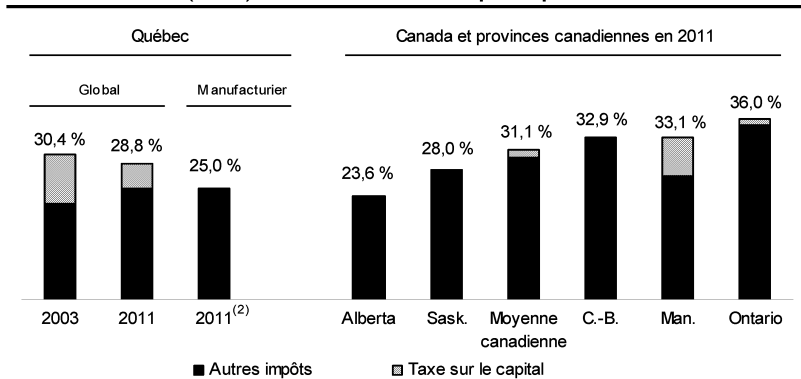
	Secteur manufacturier	Autres secteurs	Ensemble des secteurs
Taxe sur le capital à payer avant mesures de réduction (0,60 %)	480	1 604	2 084
Mesures de réduction de la taxe sur le capital			
- Abolition de la taxe sur le capital pour 210 000 PME	- 16	- 130	- 146
- Réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital (à 0,29 %)	- 239	- 762	- 1 001
- Crédit de taxe sur le capital	- 187	- 19	- 206
- Déduction de 5 M\$ pour les sociétés agricoles ou de pêche	—	- 6	- 6
Sous-total	- 442	- 917	- 1 359
Taxe sur le capital à payer après mesures de réduction	38	687	725
Réduction (%)	92	57	65

(1) Entreprises du secteur privé.

Avec ces mesures de réduction de la taxe sur le capital, le Québec sera désormais dans une position avantageuse au Canada en ce qui concerne le poids de la fiscalité sur chaque dollar investi, tel que mesuré par le taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI). Ainsi, en 2011, pour un projet d'investissement manufacturier admissible au crédit de taxe sur le capital, la taxation de l'investissement au Québec (25,0 %) se comparera à celle de l'Alberta (23,6 %).

GRAPHIQUE E.2

Comparaison des taux effectifs marginaux d'imposition sur l'investissement (TEMI)⁽¹⁾ au Canada – Principales provinces canadiennes



(1) Les TEMI sont des indicateurs globaux de l'incidence du régime fiscal sur les nouveaux investissements. Ils représentent l'effet de l'ensemble des charges et règles fiscales qui influencent le rendement du capital investi.

(2) Projet d'investissement manufacturier admissible au crédit de taxe sur le capital.

Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

Réduire la taxe sur le capital pour favoriser les investissements

La taxe sur le capital freine l'investissement

La taxe sur le capital est essentiellement une taxe sur l'actif. Elle s'applique de façon récurrente sur la valeur aux livres des investissements des entreprises et a comme effet d'accroître le coût des investissements et d'en réduire le rendement. Aussi, comme elle est payable sans égard à la rentabilité de l'entreprise, elle accroît le risque associé à un investissement.

Elle nuit également à l'emploi, particulièrement dans le secteur manufacturier, du fait qu'elle peut compromettre des investissements qui renforceraient la productivité des entreprises.

Comme elle freine l'accumulation du capital productif, la taxe sur le capital affecte plus fortement le potentiel de croissance de l'économie que les autres impôts et taxes.

Des gestes concrets pour réduire la taxe sur le capital

Le gouvernement agit de plusieurs façons pour réduire la taxe sur le capital et détaxer les nouveaux investissements :

- abolition de la taxe sur le capital pour 210 000 PME, soit 75 % des entreprises au Québec, par la mise en place d'une exemption de 1 million de dollars dans le calcul de la taxe sur le capital;
- réduction de plus de la moitié du taux de la taxe sur le capital d'ici 2009;

Réduction progressive du taux général de la taxe sur le capital au Québec - 2005 à 2009

(en pourcentage)

	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de la taxe sur le capital	0,6	0,525	0,49	0,36	0,29

Note : La baisse du taux est effective le 1^{er} janvier de chaque année.

- mise en place d'un crédit de taxe sur le capital sur les nouveaux investissements en matériel de fabrication et de transformation, au taux de 10 % pour l'ensemble des entreprises et au taux de 15 % pour le secteur forestier, qui permet aux entreprises qui investissent de ne plus payer la taxe sur le capital.

Avec ces interventions, le gouvernement a réduit substantiellement la taxe sur le capital pour la ramener à un niveau plus concurrentiel, et ce, avec l'objectif de plus long terme de l'éliminer complètement pour toutes les entreprises.

3. IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES ET BUDGÉTAIRES

Impact financier des mesures fiscales et budgétaires⁽⁴⁾

Discours sur le budget 2007-2008

(en millions de dollars)

	Impact financier pour le gouvernement	
	2007-2008	2008-2009
A. MESURES EN FAVEUR DES PARTICULIERS		
Hausse des seuils de revenu imposable de la table d'imposition à compter du 1 ^{er} janvier 2008	- 50,0	- 250,0
Fractionnement des revenus de retraite	- 27,0	- 106,0
Nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études	- 29,0	- 41,0
Hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite	- 10,0	- 70,0
Nouveau crédit d'impôt pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels	- 2,0	- 5,0
Amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	- 2,0	- 8,0
Bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires	- 2,0	- 8,0
Hausse de 30 % à 50 % du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité (3 ^e traitement et plus)	—	- 1,0
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie	- 20,0	- 20,0
Soutien au Réseau de l'action bénévole du Québec	- 0,3	- 0,3
<i>Stratégie d'action en faveur des aînés</i>	- 5,0	- 5,0
Gratuité des médicaments pour les personnes âgées à faible revenu	- 4,5	- 6,0
Gratuité des médicaments pour les prestataires d'assistance-emploi	- 12,0	- 16,0
Financement des haltes-garderies communautaires	- 3,0	- 3,0
Sous-total – Mesures en faveur des particuliers	- 166,8	- 539,3

	Impact financier pour le gouvernement	
	2007-2008	2008-2009
B. MISER SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE		
1. Stratégie pour le développement de toutes les régions		
Des moyens supplémentaires sous l'autorité des régions		
- Fonds de développement régional	- 55,0	- 55,0
- Soutien au développement des créneaux d'excellence — projets ACCORD	- 10,0	- 12,0
- Amélioration de l'entrepreneuriat par l'action des CLD des régions	- 11,0	- 17,0
- Appui au développement de la capitale nationale	- 5,0	- 5,0
- Soutien au développement économique de Montréal	- 17,0	- 18,0
- Financement des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire	- 9,0	- 9,0
Une mobilisation additionnelle du gouvernement dans ses programmes en faveur des régions		
- Soutien à l'investissement et à la productivité des entreprises	- 14,0	- 15,0
- Soutien au secteur minier	- 7,0	- 7,0
- Soutien à l'agriculture et aux pêches	- 5,0	- 5,0
- Tourisme en région	- 5,0	—
Sous-total	- 138,0	- 143,0
2. Stimuler les investissements		
Majoration de 5 % à 10 % du taux du crédit de taxe sur le capital sur les nouveaux investissements dans le matériel de fabrication et de transformation et prolongation jusqu'au 31 décembre 2012	- 65,0	- 164,0
Prolongation jusqu'au 31 décembre 2012 du crédit de taxe sur le capital de 15 % pour les activités de première transformation du bois ⁽²⁾	—	—
Hausse de 400 000 \$ à 5 millions de dollars de la déduction pour les sociétés agricoles ou de pêche dans le calcul de la taxe sur le capital	- 9,0	- 7,0
Sous-total	- 74,0	- 171,0
Sous-total - Miser sur le développement économique durable	- 212,0	- 314,0

	Impact financier pour le gouvernement	
	2007-2008	2008-2009
C. PROMOUVOIR LA CULTURE		
Financement du cinéma québécois	- 10,0	- 10,0
Aide aux musées	- 5,0	- 5,0
Placements Culture	- 3,0	—
Bibliothèques publiques	- 2,0	- 2,0
Assouplissement du crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise	- 0,5	- 1,0
Médias communautaires	- 1,0	—
Sous-total - Promouvoir la culture	- 21,5	- 18,0
D. AUTRES MESURES		
Contribution du gouvernement du Québec à une entente sur la régionalisation du déficit du métro de Montréal	- 11,0	- 11,0
Hausse de 1 000 \$ à 2 000 \$ du remboursement de la TVQ payée à l'achat d'un véhicule hybride	—	- 1,0
Plan québécois d'intervention sur les gangs de rue	- 3,0	- 4,0
Subvention ponctuelle à l'Administration régionale de Kativik	- 0,5	—
Lutte à l'évasion fiscale	- 10,0	- 10,0
Réduction progressive du congé fiscal pour les entreprises des régions ressources à compter du 1 ^{er} janvier 2008	2,0	18,0
Sous-total - Autres mesures	- 22,5	- 8,0
IMPACT TOTAL	- 422,8	- 879,3

- (1) La plupart de ces mesures sont présentées dans les *Renseignements additionnels sur les mesures du budget 2007-2008*, dans la *Stratégie pour le développement de toutes les régions* ou dans la *Stratégie d'action en faveur des aînés*.
- (2) Mesure dont les impacts ont déjà été provisionnés aux équilibres financiers jusqu'au 31 décembre 2009.

Section F

Rapport sur l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*

1. LES EXIGENCES DE LA LOI	F.3
2. LE RESPECT DES EXIGENCES DE LA LOI	F.5

1. LES EXIGENCES DE LA LOI

La *Loi sur l'équilibre budgétaire* a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 19 décembre 1996.

Cette Loi a depuis été amendée à quelques reprises de manière à l'adapter au nouveau contexte budgétaire. Elle fut modifiée de façon importante en 2001 à la suite de l'adoption de la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents*. Elle fut modifiée à nouveau en 2006 pour tenir compte de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*.

Essentiellement, cette Loi édicte que :

- le gouvernement doit présenter un budget équilibré;
- si le gouvernement constate un dépassement de moins de un milliard de dollars par rapport au déficit autorisé ou à l'équilibre budgétaire pour une année financière, il doit réaliser un excédent égal à ce dépassement dès l'année financière suivante;
- le gouvernement peut encourir des dépassements d'au moins un milliard de dollars pour une période de plus d'un an en raison d'une catastrophe ayant un impact majeur sur le budget, d'une détérioration importante des conditions économiques ou d'une modification dans les programmes de transfert du gouvernement fédéral au Québec. Le gouvernement doit alors résorber ce dépassement sur une période maximale de cinq ans.

De plus, l'article 15⁽⁴⁾ de cette Loi prévoit que le ministre des Finances fait rapport, à l'occasion du discours sur le budget, sur son application.

(4) Le premier alinéa de l'article 15 édicte que « le ministre fait rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, des objectifs visés par la présente Loi, de l'atteinte de ceux-ci et, s'il y a lieu, des écarts constatés ».

2. LE RESPECT DES EXIGENCES DE LA LOI

Le gouvernement a réalisé certaines années des excédents par rapport aux objectifs fixés par la Loi.

L'article 9⁽¹⁾ de la Loi prévoit que des déficits peuvent être encourus jusqu'à concurrence des excédents cumulés.

Comme l'indique le tableau suivant, les excédents cumulés ont été révisés à 192 millions de dollars à la fin de l'exercice financier 2005-2006, compte tenu du surplus de 37 millions de dollars réalisé au cours de cet exercice.

En 2006-2007, le surplus anticipé de 17 millions de dollars aura pour effet d'augmenter les excédents cumulés à 209 millions de dollars.

TABLEAU F.1

Excédents cumulés de 1996-1997 à 2006-2007 en vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire
(en millions de dollars)

Année financière	Déficits prévus à la Loi	Solde budgétaire présenté aux comptes publics des exercices concernés	Excédents (dépassements)	Excédents cumulés en fin d'exercice
1996-1997	- 3 275	- 3 217	58	58
1997-1998	- 2 200	- 2 192	8	66
1998-1999	- 1 200	126	1 326	1 392
1999-2000	—	30	30	1 422
2000-2001	—	427	427	1 849
2001-2002	—	22	22	1 871
2002-2003	—	- 694	- 694	1 177
2003-2004	—	- 358	- 358	819
2004-2005	—	- 664	- 664	155
2005-2006	—	37	37	192
2006-2007 ^P	—	17	17	209

P : Résultats préliminaires après affectation de 500 millions de dollars à la réserve budgétaire.

(1) L'article 9 édicte que « si le gouvernement réalise un excédent pour une année financière, il peut encourir des dépassements pour les années financières suivantes, jusqu'à concurrence de cet excédent ».

Section G

Rapport sur l'application de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*

1. **LES EXIGENCES DE LA LOI G.3**
2. **LE RESPECT DES EXIGENCES DE LA LOI G.5**

1. LES EXIGENCES DE LA LOI

La *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* a été adoptée le 15 juin 2006.

La Loi a pour objectif de réduire le fardeau de la dette du gouvernement. Pour ce faire, elle crée le Fonds des générations qui est constitué, en vertu de l'article 3, des sommes provenant de sept sources de revenus dédiées exclusivement au remboursement de la dette. Ces sources sont :

- les redevances hydrauliques que verseront Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité;
- une partie des bénéfices que procurera à Hydro-Québec la vente d'électricité à l'extérieur du Québec et qui proviendra de ses nouvelles capacités de production;
- les redevances sur l'eau captée;
- la vente d'actifs;
- les dons, les legs et les autres contributions reçus par le ministre des Finances;
- les biens non réclamés du Curateur public;
- les revenus provenant du placement des sommes constituant le Fonds.

La Loi permet également au gouvernement de décréter que soit versée directement au Fonds des générations la partie qu'il fixe de toute somme qu'il perçoit ou reçoit et sur laquelle le Parlement a droit d'allocation.

Les sommes constituant le Fonds sont gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

L'article 1 de la Loi fixe des objectifs de réduction de la dette du gouvernement. Plus particulièrement, la Loi prévoit une réduction de la dette en pourcentage du PIB à un niveau inférieur :

- à 38 % au plus tard le 31 mars 2013;
- à 32 % au plus tard le 31 mars 2020;
- à 25 % au plus tard le 31 mars 2026.

L'article 11 de la Loi prévoit que le ministre des Finances fait rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, des sommes constituant le Fonds et, le cas échéant, de celles utilisées pour rembourser la dette du gouvernement.

2. LE RESPECT DES EXIGENCES DE LA LOI

Lors du discours sur le budget du 23 mars 2006, le gouvernement estimait les revenus du Fonds des générations à 74 millions de dollars pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2007.

À l'occasion de la publication du document *Le point sur la situation économique et financière du Québec* à l'automne 2006, le gouvernement a annoncé un versement additionnel de 500 millions de dollars dans le Fonds des générations. Ce versement provient du gain découlant de la vente, par Hydro-Québec, de sa participation dans Transelec Chile.

Ainsi, le solde du Fonds atteindra 575 millions de dollars au 31 mars 2007. On prévoit maintenant que le solde du Fonds s'élèvera à 1 021 millions de dollars au 31 mars 2008 et à 1 747 millions de dollars au 31 mars 2009.

TABLEAU G.1

Fonds des générations

(en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de février 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
SOLDE AU DÉBUT				575	1 021
REVENUS DÉDIÉS					
Redevances hydrauliques					
Hydro-Québec	64	- 4	60	325	535
Producteurs privés	9	0	9	49	80
	73	- 4	69	374	615
Biens non réclamés	0	5	5	20	20
Versement provenant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile ⁽¹⁾	0	500	500	0	0
Revenus de placement	1	0	1	52	91
TOTAL	74	501	575	446	726
SOLDE À LA FIN	74	501	575	1 021	1 747

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) En vertu de l'article 4 de la Loi.

Section H

Informations additionnelles Données historiques

INFORMATIONS ADDITIONNELLES.....	H.3
Sommaire des opérations budgétaires et financières consolidées	H.3
Revenus par sources	H.4
Dépenses par ministères	H.5
Opérations non budgétaires consolidées	H.6
Opérations de financement consolidées	H.8
DONNÉES HISTORIQUES	H.9
Fonds consolidé du revenu	H.9
Comptes à fin déterminée.....	H.10
Organismes consolidés	H.11
Fonds des générations	H.12
Sommaire des opérations budgétaires consolidées	H.13
Sommaire des opérations non budgétaires consolidées.....	H.14
Évolution de la dette totale	H.15
Évolution de la dette nette et des déficits cumulés	H.16
Évolution du service de la dette	H.17

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

TABLEAU H.1

Sommaire des opérations budgétaires et financières consolidées ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007 ^P
OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU				
Revenus autonomes	42 278 ⁽²⁾	44 381	45 744	48 533
Transferts fédéraux ⁽³⁾	9 370	9 229	9 969	10 956
Total	51 648	53 610	55 713	59 489
Dépenses de programmes	- 45 339	- 47 656	- 49 230	- 51 519
Service de la dette	- 6 655	- 6 853	- 6 875	- 6 990
Total	- 51 994	- 54 509	- 56 105	- 58 509
RÉSULTATS NETS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS				
	346	235	429	37
Pertes exceptionnelles de la SGF	- 358	—	—	—
Versement au Fonds des générations ⁽⁴⁾	—	—	—	- 500
Affectation à la réserve budgétaire	—	—	—	- 500
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ AUX FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
	- 358	- 664	37	17
Résultats nets du Fonds des générations	—	—	—	575
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ				
	- 358	- 664	37	592
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES				
Placements, prêts et avances	- 1 125	- 979	- 1 182	- 1 672
Immobilisations	- 1 019	- 1 083	- 1 166	- 1 342
Régimes de retraite	2 219	2 134	2 310	2 405
Autres comptes	- 1 183	174	- 208	- 1 273
BESOINS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉS				
	- 1 108	246	- 246	- 1 882
BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS				
	- 1 466	- 418	- 209	- 1 290
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES				
Variation de l'encaisse	2 316	- 831	49	- 3 148
Emprunts nets	1 514	5 378	4 390	9 494
Fonds d'amortissement des régimes de retraite ⁽⁵⁾	- 2 364	- 4 129	- 4 230	- 4 481
Fonds des générations	—	—	—	- 575
TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES				
	1 466	418	209	1 290

P : Résultats préliminaires.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Avant les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec.

(3) Les transferts fédéraux sont présentés selon la comptabilité de caisse jusqu'en 2004-2005 et selon la comptabilité d'exercice par la suite.

(4) Mise de fonds additionnelle découlant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile.

(5) Ce fonds d'amortissement est destiné à recevoir des sommes afin de pourvoir au versement des prestations de retraite qui sont à la charge du gouvernement, selon les dispositions des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Les revenus de placements du fonds y sont réinvestis et sont portés en diminution des intérêts sur l'obligation actuarielle pour produire la dépense d'intérêt au titre des régimes de retraite.

TABLEAU H.2

Fonds consolidé du revenu
Revenus par sources
(en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007 ^P
REVENUS AUTONOMES				
Impôt sur le revenu et les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers	15 715	16 324	16 450	18 028
Cotisations au Fonds des services de santé	4 649	4 874	5 047	5 115
Impôts des sociétés	3 892	4 253	4 786	4 663
	24 256	25 451	26 283	27 806
Taxes à la consommation				
Vente au détail	8 658	9 241	9 614	9 994
Carburants	1 685	1 711	1 657	1 676
Tabac	889	901	752	681
Boissons alcooliques	409	403	415	423
	11 641	12 256	12 438	12 774
Droits et permis				
Véhicules automobiles	707	713	725	745
Ressources naturelles	108	238	210	42
Autres	206	209	203	168
	1 021	1 160	1 138	955
Revenus divers				
Ventes de biens et services	399	371	383	381
Intérêts	317	355	463	488
Amendes, confiscations et recouvrements	471	442	485	446
	1 187	1 168	1 331	1 275
Revenus provenant des entreprises du gouvernement				
Société des alcools du Québec	571	546	657	702
Loto-Québec	1 393	1 511	1 537	1 372
Hydro-Québec	2 049	2 140 ⁽¹⁾	2 323	3 614 ⁽²⁾
Autres	160	149 ⁽¹⁾	37	35
	4 173 ⁽³⁾	4 346	4 554	5 723
Total	42 278⁽³⁾	44 381	45 744	48 533
TRANSFERTS FÉDÉRAUX⁽⁴⁾				
Péréquation				
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	4 266	—	—	—
Transferts pour la santé	—	2 422	3 185	3 634
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	—	926	1 034	1 060
Autres programmes	1 039	660	952	723
Total	9 370	9 229	9 969	10 956
TOTAL DES REVENUS	51 648	53 610	55 713	59 489

P : Résultats préliminaires.

(1) Le gain exceptionnel de 265 millions de dollars réalisé par Hydro-Québec en 2004-2005 à la suite de la vente de sa participation dans Noverco inc. a été reclassé dans la rubrique « Autres ».

(2) Incluant les bénéfices réalisés par Hydro-Québec de plus de 900 millions de dollars résultant de la vente de participations qu'elle détenait dans des sociétés, dont Transelec Chile.

(3) Avant les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec.

(4) Les transferts fédéraux sont présentés selon la comptabilité de caisse jusqu'en 2004-2005 et selon la comptabilité d'exercice par la suite.

TABLEAU H.3

Fonds consolidé du revenu
Dépenses par ministères
(en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007 ^P
DÉPENSES DE PROGRAMMES⁽¹⁾				
Affaires municipales et Régions	1 538	1 623	1 753	1 847
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	661	661	658	683
Assemblée nationale	97	96	99	100
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ⁽²⁾	412	499	467	875
Conseil exécutif	195	241	232	265
Culture et Communications	512	524	535	590
Développement durable, Environnement et Parcs	223	208	196	190
Développement économique, Innovation et Exportation	534	544	690	697
Éducation, Loisir et Sport ⁽²⁾	11 568	11 875	12 281	12 828
Emploi et Solidarité sociale	4 195	4 110	4 038	4 088
Famille, Aînés et Condition féminine	1 464	1 522	1 611	1 733
Finances (excluant le service de la dette)	85	91	84	155
Immigration et Communautés culturelles	130	120	116	106
Justice	597	632	653	631
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	93	58	58	62
Relations internationales	111	102	102	99
Ressources naturelles et Faune	418	363	399	390
Revenu	749	933	1 023	996
Santé et Services sociaux ⁽²⁾	19 026	20 582	21 164	22 266
Sécurité publique	932	941	942	937
Services gouvernementaux	38	40	96	77
Tourisme	146	144	159	139
Transports	1 550	1 673	1 813	1 963
Travail	65	74	61	31
Sous-total	45 339	47 656	49 230	51 748
Crédits périmés escomptés	—	—	—	- 150
Crédits reportés	—	—	—	- 79
Total	45 339	47 656	49 230	51 519
SERVICE DE LA DETTE				
Service de la dette directe	3 913	4 066	4 044	4 396
Intérêts au titre des régimes de retraite	2 742	2 787	2 831	2 594
Total	6 655	6 853	6 875	6 990
TOTAL DES DÉPENSES	51 994	54 509	56 105	58 509

P : Résultats préliminaires.

(1) Certaines données ont été reclassées pour les rendre comparables à celles de la structure du *Budget 2007-2008*.

(2) Les sommes provisionnées pour l'équité salariale ont été reclassées aux ministères respectifs.

TABLEAU H.4

Opérations non budgétaires consolidées

(en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007 ^P
PLACEMENTS, PRÊTS ET AVANCES				
Fonds consolidé du revenu				
Entreprises du gouvernement				
Capital-actions et mise de fonds				
Société Innovatech du Grand Montréal	—	80	29	—
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	-2	—	—	—
Société Innovatech Sud du Québec	—	-1	-2	—
Société Innovatech Régions ressources	-9	-2	—	—
Autres	285	—	—	-10
	274	77	27	-10
Variation de la valeur de consolidation des placements	-786	-940	-1 234	-1 307
Prêts et avances				
IQ FIER Inc.	—	—	-45	-42
Autres	—	—	—	-8
	—	—	-45	-50
Total des entreprises du gouvernement	-512	-863	-1 252	-1 367
Particuliers, sociétés et autres	19	69	-232	70
Municipalités et organismes municipaux	5	2	1	2
	-488	-792	-1 483	-1 295
Organismes consolidés	-637	-187	301	-377
Total	-1 125	-979	-1 182	-1 672
IMMOBILISATIONS				
Fonds consolidé du revenu				
Investissements nets	-159	-178	-160	-304
Amortissements	200	217	215	226
	41	39	55	-78
Organismes consolidés	-1 060	-1 122	-1 221	-1 264
Total	-1 019	-1 083	-1 166	-1 342

P : Résultats préliminaires.

TABLEAU H.4 (SUITE)

Opérations non budgétaires consolidées

(en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007 ^P
RÉGIMES DE RETRAITE				
Participation du gouvernement à titre d'employeur				
RREGOP et RRPE ⁽¹⁾				
Coût des prestations constituées ⁽²⁾	1 269	1 263	1 219	1 371
Amortissement des pertes actuarielles	155	155	264	265
Autres régimes ⁽¹⁾				
Coût des prestations constituées ⁽²⁾	123	107	91	71
Amortissement des pertes actuarielles	71	71	108	108
Total de la participation du gouvernement	1 618	1 596	1 682	1 815
Cotisations des employeurs autonomes	5	4	6	6
Cotisations des participants	146	98	78	78
Total des cotisations	151	102	84	84
Prestations, remboursements et frais d'administration	- 3 154	- 3 278	- 3 517	- 3 569
Intérêts sur l'obligation actuarielle	3 604	3 714	4 061	4 075
Total	2 219	2 134	2 310	2 405
AUTRES COMPTES				
Fonds consolidé du revenu	- 1 220	56	- 364	- 1 262
Organismes consolidés	37	118	156	- 11
Total	- 1 183	174	- 208	- 1 273
TOTAL DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES	- 1 108	246	- 246	- 1 882

P : Résultats préliminaires.

(1) Le Plan budgétaire de 2007-2008 reclassifie certaines données relatives aux cotisations des employeurs autonomes du RREGOP et du RRPE pour 2003-2004 et 2004-2005.

(2) Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées au cours de l'année financière, calculée selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services.

TABLEAU H.5

Opérations de financement consolidées⁽¹⁾
(en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007 ^P
VARIATION DE L'ENCAISSE				
Fonds consolidé du revenu	2 284	- 814	- 22	- 3 271
Organismes consolidés	32	- 17	71	123
Total	2 316	- 831	49	- 3 148
EMPRUNTS NETS				
Fonds consolidé du revenu				
Nouveaux emprunts	5 030	10 216	10 256	13 200
Remboursements d'emprunts	- 4 798	- 5 811	- 6 130	- 5 198
	232	4 405	4 126	8 002
Organismes consolidés				
Nouveaux emprunts	2 516	2 188	1 313	2 040
Remboursements d'emprunts	- 1 234	- 1 215	- 1 049	- 548
	1 282	973	264	1 492
Total	1 514	5 378	4 390	9 494
FONDS D'AMORTISSEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE⁽²⁾				
	- 2 364	- 4 129	- 4 230	- 4 481
FONDS DES GÉNÉRATIONS				
				- 575
TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES				
	1 466	418	209	1 290

P : Résultats préliminaires.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.

(2) Ce fonds d'amortissement est destiné à recevoir des sommes afin de pourvoir au versement des prestations de retraite qui sont à la charge du gouvernement, selon les dispositions des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Les revenus de placements du fonds y sont réinvestis et sont portés en diminution des intérêts sur l'obligation actuarielle pour produire la dépense d'intérêt au titre des régimes de retraite.

DONNÉES HISTORIQUES

TABLEAU H.6

Opérations budgétaires Fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾⁽²⁾ (en millions de dollars)

	Revenus autonomes ⁽³⁾	Transferts fédéraux ⁽⁴⁾	Total des revenus	Dépenses de programmes	Service de la dette	Total des dépenses
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale						
1970-1971	2 672	1 094	3 766	- 3 714	- 197	- 3 911
1971-1972	3 110	1 293	4 403	- 4 548	- 210	- 4 758
1972-1973	3 672	1 261	4 933	- 5 038	- 242	- 5 280
1973-1974	4 279	1 376	5 655	- 6 026	- 288	- 6 314
1974-1975	5 271	1 871	7 142	- 7 288	- 296	- 7 584
1975-1976	6 006	2 222	8 228	- 8 811	- 368	- 9 179
1976-1977	7 020	2 520	9 540	- 10 260	- 456	- 10 716
1977-1978	7 867	3 088	10 955	- 11 053	- 606	- 11 659
1978-1979	8 382	3 268	11 650	- 12 331	- 817	- 13 148
1979-1980	9 295	3 754	13 049	- 14 479	- 970	- 15 449
1980-1981	10 578	3 894	14 472	- 16 571	- 1 382	- 17 953
1981-1982	13 269	4 473	17 742	- 18 413	- 1 950	- 20 363
1982-1983	14 385	5 172	19 557	- 19 720	- 2 300	- 22 020
1983-1984	15 414	6 227	21 641	- 21 294	- 2 511	- 23 805
1984-1985	15 829	6 236	22 065	- 22 926	- 3 012	- 25 938
1985-1986	17 795	6 178	23 973	- 24 092	- 3 354	- 27 446
1986-1987	19 525	5 828	25 353	- 24 769	- 3 556	- 28 325
1987-1988	21 992	6 117	28 109	- 26 830	- 3 675	- 30 505
1988-1989	23 366	6 386	29 752	- 27 654	- 3 802	- 31 456
1989-1990	24 359	6 674	31 033	- 28 782	- 4 015	- 32 797
1990-1991	26 073	6 972	33 045	- 31 583	- 4 437	- 36 020
1991-1992	27 720	6 747	34 467	- 34 102	- 4 666	- 38 768
1992-1993	27 561	7 764	35 325	- 35 599	- 4 756	- 40 355
1993-1994	28 165	7 762	35 927	- 35 534	- 5 316	- 40 850
1994-1995	28 815	7 494	36 309	- 36 248	- 5 882	- 42 130
1995-1996	30 000	8 126	38 126	- 36 039	- 6 034	- 42 073
1996-1997	30 522	6 704	37 226	- 34 583	- 5 855	- 40 438
Après réforme de la comptabilité gouvernementale						
1997-1998	33 604	5 656	39 260	- 34 690	- 6 765	- 41 455
1998-1999	35 982	7 813	43 795	- 37 052	- 6 573	- 43 625
1999-2000	38 346	6 064	44 410	- 37 850	- 6 752	- 44 602
2000-2001	40 335	7 895	48 230	- 40 165	- 6 972	- 47 137
2001-2002	38 440 ⁽⁵⁾	8 885	47 325 ⁽⁵⁾	- 41 888	- 6 687	- 48 575
2002-2003	40 409 ⁽⁵⁾	8 932	49 341 ⁽⁵⁾	- 43 865	- 6 583	- 50 448
2003-2004	41 920 ⁽⁵⁾	9 370	51 290 ⁽⁵⁾	- 45 339	- 6 655	- 51 994
2004-2005	44 381	9 229	53 610	- 47 656	- 6 853	- 54 509
2005-2006	45 744	9 969	55 713	- 49 230	- 6 875	- 56 105
2006-2007 ^P	48 533	10 956	59 489	- 51 519	- 6 990	- 58 509
2007-2008 ^P	48 021	12 241	60 262	- 53 594	- 7 229	- 60 823
2008-2009 ^P	49 209	11 848	61 057	- 55 178	- 7 170	- 62 348

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Les données relatives au Fonds consolidé du revenu excluent les revenus et dépenses des comptes à fin déterminée, des organismes consolidés et du Fonds des générations qui apparaissent respectivement aux tableaux H.7, H.8 et H.9.

(3) Les revenus autonomes du Fonds consolidé du revenu incluent les revenus provenant des entreprises du gouvernement.

(4) Les transferts fédéraux sont présentés selon la comptabilité de caisse jusqu'en 2004-2005 et selon la comptabilité d'exercice par la suite.

(5) Les revenus autonomes incluent les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec de 91 millions de dollars en 2001-2002, de 339 millions de dollars en 2002-2003 et de 358 millions de dollars en 2003-2004.

TABLEAU H.7

Opérations budgétaires
Comptes à fin déterminée ⁽¹⁾
(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Total des dépenses	Résultats nets
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale							
1970-1971							
1971-1972							
1972-1973							
1973-1974							
1974-1975							
1975-1976							
1976-1977							
1977-1978							
1978-1979							
1979-1980							
1980-1981							
1981-1982							
1982-1983							
1983-1984							
1984-1985							
1985-1986							
1986-1987							
1987-1988							
1988-1989							
1989-1990							
1990-1991							
1991-1992							
1992-1993							
1993-1994							
1994-1995							
1995-1996							
1996-1997							
Après réforme de la comptabilité gouvernementale							
1997-1998	92	487	579	- 579	0	- 579	0
1998-1999	80	221	301	- 301	0	- 301	0
1999-2000	102	196	298	- 298	0	- 298	0
2000-2001	123	174	297	- 297	0	- 297	0
2001-2002	155	171	326	- 326	0	- 326	0
2002-2003	199	150	349	- 349	0	- 349	0
2003-2004	172	186	358	- 358	0	- 358	0
2004-2005	170	132	302	- 302	0	- 302	0
2005-2006	176	480	656	- 656	0	- 656	0
2006-2007 ^P	248	362	610	- 610	0	- 610	0
2007-2008 ^P	258	311	569	- 569	0	- 569	0
2008-2009 ^P	268	250	518	- 518	0	- 518	0

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

TABLEAU H.8

Opérations budgétaires
Organismes consolidés ⁽¹⁾
(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Total des dépenses	Résultats nets
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale							
1970-1971							
1971-1972							
1972-1973							
1973-1974							
1974-1975							
1975-1976							
1976-1977							
1977-1978							
1978-1979							
1979-1980							
1980-1981							
1981-1982							
1982-1983							
1983-1984							
1984-1985							
1985-1986							
1986-1987							
1987-1988							
1988-1989							
1989-1990							
1990-1991							
1991-1992							
1992-1993							
1993-1994							
1994-1995							
1995-1996							
1996-1997							
Après réforme de la comptabilité gouvernementale							
1997-1998	1 391	318	1 709	- 1 094	- 577	- 1 671	38
1998-1999	1 680	258	1 938	- 1 368	- 614	- 1 982	- 44
1999-2000	1 850	270	2 120	- 1 300	- 621	- 1 921	199
2000-2001	1 851	250	2 101	- 1 183	- 634	- 1 817	284
2001-2002	1 940	420	2 360	- 1 464	- 574	- 2 038	322
2002-2003	2 160	375	2 535	- 1 607	- 549	- 2 156	379
2003-2004	2 318	564	2 882	- 1 950	- 586	- 2 536	346
2004-2005	2 395	578	2 973	- 2 142	- 596	- 2 738	235
2005-2006	2 976	673	3 649	- 2 536	- 684	- 3 220	429
2006-2007 ^P	2 508	818	3 326	- 2 569	- 720	- 3 289	37
2007-2008 ^P	2 886	917	3 803	- 2 973	- 769	- 3 742	61
2008-2009 ^P	2 998	793	3 791	- 2 632	- 863	- 3 495	296

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

TABLEAU H.9

Fonds des générations

(en millions de dollars)

	Revenus dédiés					Résultats nets
	Redevances hydrauliques		Biens non réclamés	Autres	Revenus de placements	
	Hydro-Québec	Producteurs privés				
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale						
1970-1971						
1971-1972						
1972-1973						
1973-1974						
1974-1975						
1975-1976						
1976-1977						
1977-1978						
1978-1979						
1979-1980						
1980-1981						
1981-1982						
1982-1983						
1983-1984						
1984-1985						
1985-1986						
1986-1987						
1987-1988						
1988-1989						
1989-1990						
1990-1991						
1991-1992						
1992-1993						
1993-1994						
1994-1995						
1995-1996						
1996-1997						
Après réforme de la comptabilité gouvernementale						
1997-1998						
1998-1999						
1999-2000						
2000-2001						
2001-2002						
2002-2003						
2003-2004						
2004-2005						
2005-2006						
2006-2007 ^P	60	9	5	500 ⁽¹⁾	1	575
2007-2008 ^P	325	49	20		52	446
2008-2009 ^P	535	80	20		91	726

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Versement provenant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile.

TABLEAU H.10

Sommaire des opérations budgétaires consolidées⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux ⁽²⁾	Total des revenus	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Total des dépenses	Versements au Fonds des générations	Réserve budgétaire	État à résorber	Surplus (déficit)	Résultats nets du Fonds des générations	Solde budgétaire consolidé
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale												
1970-1971	2 672	1 084	3 766	- 9 714	- 197	- 9 911				- 145		- 145
1971-1972	3 410	1 293	4 703	- 4 548	- 210	- 4 758				- 385		- 385
1972-1973	3 672	1 261	4 933	- 5 038	- 242	- 5 280				- 347		- 347
1973-1974	4 279	1 376	5 655	- 6 026	- 288	- 6 314				- 659		- 659
1974-1975	5 271	1 874	7 142	- 7 288	- 296	- 7 584				- 442		- 442
1975-1976	6 006	2 222	8 228	- 8 811	- 388	- 9 179				- 951		- 951
1976-1977	7 020	2 520	9 540	- 10 260	- 456	- 10 716				- 1 176		- 1 176
1977-1978	7 867	3 088	10 955	- 11 063	- 606	- 11 659				- 704		- 704
1978-1979	8 382	3 288	11 650	- 12 331	- 817	- 13 148				- 1 488		- 1 488
1979-1980	9 295	3 784	13 049	- 14 479	- 970	- 15 449				- 2 400		- 2 400
1980-1981	10 578	3 884	14 472	- 16 571	- 1 382	- 17 953				- 3 481		- 3 481
1981-1982	13 269	4 473	17 742	- 18 413	- 1 950	- 20 363				- 2 621		- 2 621
1982-1983	14 385	5 172	19 557	- 19 720	- 2 300	- 22 020				- 2 463		- 2 463
1983-1984	15 414	6 227	21 641	- 21 294	- 2 511	- 23 805				- 2 164		- 2 164
1984-1985	16 829	6 236	22 065	- 22 926	- 3 012	- 25 938				- 3 873		- 3 873
1985-1986	17 795	6 178	23 973	- 24 092	- 3 564	- 27 446				- 2 972		- 2 972
1986-1987	19 525	5 828	25 353	- 24 769	- 3 556	- 28 325				- 2 396		- 2 396
1987-1988	21 992	6 117	28 109	- 26 830	- 3 675	- 30 505				- 1 704		- 1 704
1988-1989	23 366	6 386	29 752	- 27 654	- 3 802	- 31 456				- 1 764		- 1 764
1989-1990	24 359	6 674	31 033	- 28 782	- 4 015	- 32 797				- 2 975		- 2 975
1990-1991	26 073	6 972	33 045	- 31 583	- 4 437	- 36 020				- 4 301		- 4 301
1991-1992	27 720	6 747	34 467	- 34 102	- 4 666	- 38 768				- 5 030		- 5 030
1992-1993	27 561	7 764	35 325	- 36 599	- 4 756	- 40 355				- 4 923		- 4 923
1993-1994	28 165	7 762	35 927	- 36 534	- 5 316	- 40 850				- 5 821		- 5 821
1994-1995	28 815	7 484	36 309	- 36 248	- 5 882	- 42 130				- 3 947		- 3 947
1995-1996	30 000	8 126	38 126	- 36 038	- 6 034	- 42 073				- 3 212		- 3 212
1996-1997	30 522	8 704	39 226	- 34 583	- 5 855	- 40 438				- 2 157		- 2 157
Après réforme de la comptabilité gouvernementale												
1997-1998	35 027	8 161	43 188	- 36 363	- 7 342	- 43 705				126		126
1998-1999	37 742	8 282	46 024	- 38 721	- 7 187	- 45 908				427		427
1999-2000	40 286	8 530	48 828	- 39 448	- 7 573	- 47 021				7		7
2000-2001	42 359	8 319	50 628	- 41 648	- 7 606	- 49 251		- 950		427		427
2001-2002	40 535 ⁽³⁾	9 476	50 011 ⁽³⁾	- 43 678	- 7 261	- 50 939		950		22		22
2002-2003	42 768 ⁽³⁾	9 467	52 225 ⁽³⁾	- 46 821	- 7 132	- 52 953				- 728		- 728
2003-2004	44 410 ⁽³⁾	10 120	54 530 ⁽³⁾	- 47 647	- 7 241	- 54 888				- 358		- 358
2004-2005	46 946	9 939	56 885	- 50 100	- 7 449	- 57 549				- 664		- 664
2005-2006	48 896	11 122	60 018	- 52 422	- 7 559	- 59 981				37		37
2006-2007 ⁽³⁾	51 289	12 136	63 425	- 54 688	- 7 710	- 62 408	- 500	- 500		17		17
2007-2008 ⁽³⁾	51 165	13 469	64 634	- 57 136	- 7 998	- 65 134		500		446		446
2008-2009 ⁽³⁾	52 475	12 881	65 356	- 58 328	- 8 033	- 66 361		985		0		0
												726

P. : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Les transferts fédéraux sont présentés selon la comptabilité de caisse jusqu'en 2004-2005 et selon la comptabilité d'exercice par la suite.

(3) Les revenus autonomes incluent les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec de 91 millions de dollars en 2001-2002, de 339 millions de dollars en 2002-2003 et de 358 millions de dollars en 2003-2004.

TABLEAU H.11

Sommaire des opérations non budgétaires consolidées⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Opérations non budgétaires consolidées					Surplus (besoins) financiers nets	
	Solde budgétaire consolidé	Placements, prêts et avances	Immobilisations	Régimes de retraite	Autres comptes		Excédent (insuffisance)
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale							
1970-1971	- 145	- 73		2	26	- 45	- 190
1971-1972	- 355	- 63		1	113	51	- 304
1972-1973	- 347	- 53		- 1	18	- 36	- 383
1973-1974	- 659	- 122		25	459	362	- 297
1974-1975	- 442	- 146		104	319	277	- 165
1975-1976	- 951	- 186		109	622	545	- 406
1976-1977	- 1 176	- 183		187	- 161	- 157	- 1 333
1977-1978	- 704	- 229		265	- 488	- 452	- 1 156
1978-1979	- 1 498	- 189		316	119	246	- 1 252
1979-1980	- 2 400	- 188		683	551	1 046	- 1 354
1980-1981	- 3 481	- 56		822	416	1 182	- 2 299
1981-1982	- 2 621	- 586		1 007	71	492	- 2 129
1982-1983	- 2 463	- 761		1 051	- 40	250	- 2 213
1983-1984	- 2 164	- 672		1 057	- 436	- 51	- 2 215
1984-1985	- 3 873	- 167		1 183	887	1 903	- 1 970
1985-1986	- 3 473	40		1 269	493	1 802	- 1 671
1986-1987	- 2 972	- 380		1 355	260	1 235	- 1 737
1987-1988	- 2 396	- 680		2 203	- 493	1 030	- 1 366
1988-1989	- 1 704	- 670		1 634	- 265	699	- 1 005
1989-1990	- 1 764	- 516		1 164	300	948	- 816
1990-1991	- 2 975	- 458		1 874	77	1 493	- 1 482
1991-1992	- 4 301	- 411		1 916	141	1 646	- 2 655
1992-1993	- 5 030	- 490		1 525	82	1 117	- 3 913
1993-1994	- 4 923	- 623		1 668	52	1 097	- 3 826
1994-1995	- 5 821	- 1 142		1 509	578	945	- 4 876
1995-1996	- 3 947	- 287		1 701	- 415	999	- 2 948
1996-1997	- 3 212	- 792		1 928	- 60	1 076	- 2 136
Après réforme de la comptabilité gouvernementale							
1997-1998	- 2 157	- 1 315	- 209	1 888	109	473	- 1 684
1998-1999	126	- 1 402	- 217	1 020	996	397	523
1999-2000	7	- 2 006	- 359	1 740	1 328	703	710
2000-2001	427	- 1 632	- 473	1 793	- 631	- 943	- 516
2001-2002	22	- 1 142	- 995	2 089	- 589	- 637	- 615
2002-2003	- 728	- 1 651	- 1 482	2 007	217	- 909	- 1 637
2003-2004	- 358	- 1 125	- 1 019	2 219	- 1 183	- 1 108	- 1 466
2004-2005	- 664	- 979	- 1 083	2 134	174	246	- 418
2005-2006	37	- 1 182	- 1 166	2 310	- 208	- 246	- 209
2006-2007 ^P	592	- 1 672	- 1 342	2 405	- 1 273	- 1 882	- 1 290
2007-2008 ^P	446	- 1 692	- 1 954	2 119	465	- 1 062	- 616
2008-2009 ^P	726	- 1 841	- 1 404	2 093	606	- 546	180

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

TABLEAU H.1.2

Evolution de la dette totale

	Régimes de retraite											
	Dette directe consolidée ⁽¹⁾⁽²⁾		Passif au titre des régimes de retraite		Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite		Passif net au titre des régimes de retraite		Moins : Fonds des générations		Dette totale ⁽²⁾	
	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale												
1970-1971	2 478	10,9									2 478	10,9
1971-1972	2 920	11,9									2 920	11,9
1972-1973	3 309	12,0									3 309	12,0
1973-1974	3 679	11,8									3 679	11,8
1974-1975	4 030	11,0									4 097	11,2
1975-1976	4 955	12,0					67	0,2			5 134	12,4
1976-1977	6 035	12,5					179	0,4			6 389	13,2
1977-1978	7 111	13,4					354	0,7			7 731	14,6
1978-1979	8 325	14,1					620	1,2			9 240	15,7
1979-1980	9 472	14,4					915	1,6			11 070	16,8
1980-1981	12 247	16,8					1 598	2,4			14 667	20,1
1981-1982	14 184	17,6					2 420	3,3			17 612	21,9
1982-1983	16 485	19,3					3 428	4,3			20 974	24,6
1983-1984	18 880	20,6					4 489	5,3			24 425	26,6
1984-1985	21 216	21,2					5 545	6,0			27 945	27,9
1985-1986	23 633	22,0					6 729	6,7			31 631	29,4
1986-1987	25 606	21,9					7 998	7,4			34 959	29,9
1987-1988	26 819	20,9					9 353	8,0			37 702	29,4
1988-1989	27 091	19,2					10 683	8,5			39 688	28,1
1989-1990	27 699	18,7					12 897	8,9			42 019	28,3
1990-1991	29 637	19,3					14 320	9,6			45 864	29,9
1991-1992	33 106	21,3					16 227	10,6			51 249	33,0
1992-1993	39 231	24,8					18 143	11,7			58 899	37,2
1993-1994	45 160	27,8					19 668	12,4			65 643	40,4
1994-1995	52 468	30,8	21 337	13,1	- 854	- 0,5	20 483	12,6			74 465	43,7
1995-1996	52 886	29,8	22 846	13,4	- 849	- 0,5	21 997	12,9			76 510	43,1
1996-1997	52 886	29,8	24 547	13,8	- 923	- 0,5	23 624	13,3			78 086	43,3
1996-1997	52 625	29,2	26 475	14,7	- 1 014	- 0,6	25 461	14,1			78 086	43,3
Après réforme de la comptabilité gouvernementale												
1997-1998	57 947	30,7	41 617	22,1	- 1 179	- 0,6	40 438	21,5			96 385	52,2
1998-1999	60 685	30,9	42 637	21,7	- 2 209	- 1,1	40 428	20,6			101 113	51,5
1999-2000	62 783	29,7	44 377	21,1	- 5 040	- 2,4	39 337	18,7			102 120	48,4
2000-2001	65 737	29,2	46 170	20,5	- 7 059	- 3,1	39 111	17,4			104 848	46,6
2001-2002	69 115	29,9	48 259	20,8	- 10 199	- 4,4	38 060	16,4			107 175	46,3
2002-2003	72 916	30,2	50 266	20,8	- 10 199	- 4,4	38 060	16,4			111 342	46,1
2003-2004	76 444	30,5	52 485	21,0	- 14 204	- 5,7	38 281	15,3			114 725	45,8
2004-2005	80 310	30,5	54 619	20,8	- 18 333	- 7,0	36 286	13,8			116 596	44,3
2005-2006	83 672	30,5	57 193	20,9	- 22 563	- 8,2	34 630	12,7			118 302	43,2
2006-2007 ^P	90 448	31,8	61 717	21,0	- 27 044	- 9,5	32 554	11,5	- 575		122 427	43,1
2007-2008 ^P	96 710	32,5	61 717	20,8	- 32 000	- 10,8	29 717	10,0	- 1 021		125 406	42,3
2008-2009 ^P	101 027	33,0	63 810	20,8	- 35 528	- 11,6	28 282	9,2	- 1 747		127 562	41,6

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Excluant les gains ou pertes de change reportés.

(2) Excluant les emprunts effectués par anticipation.

TABLEAU H.13

Évolution de la dette nette et des déficits cumulés

	Avoirs financiers nets des autres éléments du passif ⁽¹⁾													
	Dette totale ⁽²⁾		Incluant les emprunts effectués par anticipation		Moins : Emprunts effectués par anticipation		Excluant les emprunts effectués par anticipation		Dette nette		Immobilisations		Dette représentant les déficits cumulés ⁽³⁾	
	En M\$	En % du PIB	En M\$	En %	En M\$	En %	En M\$	En %	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale														
1970-1971	2 478	10,9	188		188		188		2 290	10,1			2 290	10,1
1971-1972	2 920	11,9	275		275		275		2 645	10,8			2 645	10,8
1972-1973	3 309	12,0	317		317		317		2 992	10,9			2 992	10,9
1973-1974	3 679	11,8	28		28		28		3 651	11,7			3 651	11,7
1974-1975	4 097	11,2	4		4		4		4 093	11,2			4 093	11,2
1975-1976	5 134	12,4	90		90		90		5 044	12,2			5 044	12,2
1976-1977	6 389	13,2	36		36		36		6 353	13,2			6 353	13,2
1977-1978	7 731	14,6	673		673		673		7 058	13,3			7 058	13,3
1978-1979	9 240	15,7	780		780		780		8 460	14,4			8 460	14,4
1979-1980	11 070	16,8	234		234		234		10 836	16,5			10 836	16,5
1980-1981	14 687	20,1	241		241		241		14 326	19,6			14 326	19,6
1981-1982	17 632	21,0	5 043		5 043		5 043		12 569	15,6			12 569	15,6
1982-1983	20 974	21,6	5 836		5 836		5 836		15 038	17,6			15 038	17,6
1983-1984	24 425	26,6	7 127		7 127		7 127		17 298	19,8			17 298	19,8
1984-1985	27 945	27,9	6 450		6 450		6 450		21 495	21,4			21 495	21,4
1985-1986	31 651	29,4	5 896		5 896		5 896		25 755	24,0			25 755	24,0
1986-1987	34 959	29,9	6 243		6 243		6 243		28 716	24,2			28 716	24,2
1987-1988	37 702	29,4	6 557		6 557		6 557		31 145	24,2			31 145	24,2
1988-1989	39 688	28,1	6 869		6 869		6 869		32 819	23,3			32 819	23,3
1989-1990	42 019	28,3	7 436		7 436		7 436		34 583	23,3			34 583	23,3
1990-1991	45 864	29,9	8 306		8 306		8 306		37 558	24,5			37 558	24,5
1991-1992	51 249	33,0	9 364		9 364		9 364		41 885	27,0			41 885	27,0
1992-1993	58 899	37,2	11 985		11 985		11 985		46 914	29,6			46 914	29,6
1993-1994	65 643	40,4	13 806		13 806		13 806		51 837	32,0			51 837	32,0
1994-1995	74 465	43,7	16 788		16 788		16 788		57 677	33,8			57 677	33,8
1995-1996	76 510	43,1	14 886		14 886		14 886		61 624	34,8			61 624	34,8
1996-1997	78 086	43,3	13 253		13 253		13 253		64 833	35,9			64 833	35,9
Après réforme de la comptabilité gouvernementale														
1997-1998	98 385	52,2	9 788		9 788		9 788		88 597	47,0	6 016	3,2	82 581	43,8
1998-1999	101 113	51,5	15 134	2 831	12 303		12 303		88 810	46,3	6 233	3,2	82 577	42,1
1999-2000	102 120	48,4	13 464	506	12 958		12 958		89 162	42,3	6 693	3,2	82 469	39,1
2000-2001	104 848	46,6	17 165 ⁽⁴⁾	1 475	15 690		15 690		89 158	39,6	7 166	3,2	81 992 ⁽⁴⁾	36,5
2001-2002	107 175	46,3	15 557	1 154	14 403		14 403		92 772	40,1	8 234	3,6	84 538	36,5
2002-2003	111 342	46,1	19 873	4 132	15 741		15 741		95 601	39,6	9 716	4,0	85 885	36,6
2003-2004	114 725	45,8	19 548	1 848	17 700		17 700		97 025	38,7	10 735	4,3	86 290	34,4
2004-2005	116 596	44,3	20 216	2 662	17 554		17 554		99 042	37,7	11 818	4,5	87 224	33,2
2005-2006	118 302	43,2	16 303	2 684	13 619		13 619		104 683	36,3	12 984	4,7	91 699 ⁽⁵⁾	33,5
2006-2007 ⁽⁶⁾	122 427	43,1	22 374 ⁽⁶⁾	5 955	16 419		16 419		106 008	37,3	14 326	5,0	91 682 ⁽⁶⁾	32,3
2007-2008 ⁽⁶⁾	125 406	42,3	17 444	—	17 444		17 444		107 962	36,4	16 280	5,5	91 682	30,9
2008-2009 ⁽⁶⁾	127 562	41,6	18 196	—	18 196		18 196		109 366	35,7	17 684	5,8	91 682	29,9

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et provisions pour les années subséquentes.

(1) Incluant les gains ou pertes de change reportés.

(2) Excluant les emprunts effectués par anticipation.

(3) Incluant différents redressements comptables qui n'ont pas fait l'objet d'un ajustement du surplus (déficit) des années antérieures.

(4) Incluant les ajustements des années antérieures.

(5) Le montant de 2005-2006 est un chiffre préliminaire attribuable à la mise en place de la comptabilité d'exercice aux transferts fédéraux.

(6) Incluant un montant de 500 millions de dollars mis en réserve.

TABLEAU H.14

Évolution du service de la dette

	Fonds consolidé du revenu	Intérêts au titre des régimes de retraite ⁽¹⁾	Organismes consolidés	Service de la dette totale	
	En M\$	En M\$	En M\$	En M\$	En % des revenus budgétaires
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale					
1970-1971	197			197	5,2
1971-1972	210			210	4,8
1972-1973	242			242	4,9
1973-1974	288			288	5,1
1974-1975	296			296	4,1
1975-1976	368			368	4,5
1976-1977	456			456	4,8
1977-1978	606			606	5,5
1978-1979	763	54		817	7,0
1979-1980	882	88		970	7,4
1980-1981	1 217	165		1 382	9,5
1981-1982	1 686	264		1 950	11,0
1982-1983	1 921	379		2 300	11,8
1983-1984	2 031	480		2 511	11,6
1984-1985	2 414	598		3 012	13,7
1985-1986	2 648	706		3 354	14,0
1986-1987	2 754	802		3 556	14,0
1987-1988	2 751	924		3 675	13,1
1988-1989	2 665	1 137		3 802	12,8
1989-1990	2 829	1 186		4 015	12,9
1990-1991	3 026	1 411		4 437	13,4
1991-1992	3 222	1 444		4 666	13,5
1992-1993	3 475	1 281		4 756	13,5
1993-1994	3 750	1 566		5 316	14,8
1994-1995	4 333	1 549		5 882	16,2
1995-1996	4 287	1 747		6 034	15,8
1996-1997	3 906	1 949		5 855	15,7
Après réforme de la comptabilité gouvernementale					
1997-1998	3 800	2 965	577	7 342	17,7
1998-1999	4 159	2 414	614	7 187	15,6
1999-2000	4 120	2 632	621	7 373	15,7
2000-2001	4 378	2 594	634	7 606	15,0
2001-2002	3 970	2 717	574	7 261	14,5
2002-2003	3 935	2 648	549	7 132	13,7
2003-2004	3 913	2 742	586	7 241	13,3
2004-2005	4 066	2 787	596	7 449	13,1
2005-2006	4 044	2 831	684	7 559	12,6
2006-2007 ^P	4 396	2 594	720	7 710	12,2
2007-2008 ^P	4 991	2 238	769	7 998	12,4
2008-2009 ^P	5 088	2 082	863	8 033	12,3

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Les intérêts au titre des régimes de retraite correspondent aux intérêts sur l'obligation actuarielle moins les revenus de placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

STRATÉGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE TOUTES LES RÉGIONS

Des moyens accrus, une autonomie renforcée

Budget I 2007-2008

Stratégie pour le développement de toutes les régions

Des moyens accrus, une autonomie renforcée

Budget | 2007-2008

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Février 2007

ISBN 978-2-551-23518-6 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-49091-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2007

TABLE DES MATIÈRES

POUR DES RÉGIONS PLUS AUTONOMES ET PLUS PROSPÈRES	5
Plus de moyens, davantage d'autonomie	7
Une stratégie adaptée aux besoins de chaque région.....	9
Une stratégie qui fait partie intégrante de la politique économique gouvernementale	9
1. DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES SOUS L'AUTORITÉ DES RÉGIONS.....	11
1.1 300 millions de dollars pour le Fonds de développement régional, un pouvoir accru des régions.....	13
1.2 165 millions de dollars sur cinq ans pour les efforts de développement économique pilotés par les régions.....	16
1.2.1 75 millions de dollars pour les créneaux d'excellence	16
1.2.2 90 millions de dollars pour améliorer la base entrepreneuriale des régions.....	20
1.3 25 millions de dollars pour le soutien au développement de la capitale nationale.....	22
1.4 140 millions de dollars pour soutenir le développement économique de Montréal.....	24
1.5 Les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire : 45 millions de dollars pour les cinq prochaines années	26
2. UNE MOBILISATION ADDITIONNELLE DU GOUVERNEMENT	27
2.1 99 millions de dollars pour favoriser l'investissement et la productivité	29
2.2 Le soutien au secteur minier	32
2.2.1 L'évaluation du potentiel minier.....	33
2.2.2 La restauration des sites contaminés	33
2.3 L'appui au secteur forestier.....	34
2.4 Le soutien à l'agriculture et aux pêches	36
2.4.1 L'appui à la mise en œuvre d'interventions proposées dans le cadre du Forum québécois des partenaires des pêches.....	36
2.4.2 Le soutien aux leaders québécois en transformation alimentaire	37
2.4.3 Une mesure fiscale en faveur des agriculteurs et des pêcheurs	38
2.5 Le tourisme en région	39
CONCLUSION.....	41

POUR DES RÉGIONS PLUS AUTONOMES ET PLUS PROSPÈRES

Dans le cadre du *Discours sur le budget 2007-2008*, le gouvernement met en place une ambitieuse stratégie visant à rendre toutes les régions du Québec plus autonomes et plus prospères.

Depuis avril 2003, le gouvernement du Québec a engagé un grand nombre d'initiatives afin d'assurer le développement de toutes les régions qui composent le Québec.

- Le gouvernement a défini une nouvelle gouvernance régionale, en créant les conférences régionales des élus.
- Les régions, les municipalités et les collectivités ont été dotées de moyens nouveaux, avec la conclusion d'un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités, la publication de la *Politique nationale de la ruralité* et la mise en place des fonds d'intervention économique des régions (FIER).

Ces initiatives, définies en fonction des réalités régionales, ont bénéficié à toutes les régions du Québec. Elles profitent aux régions ressources comme aux régions centrales, aux milieux ruraux comme aux milieux urbains, à la métropole comme à la capitale nationale.

Avec la *Stratégie pour le développement de toutes les régions*, le gouvernement franchit une nouvelle étape. Des mesures majeures sont mises en œuvre à l'intention de toutes les régions qui forment le Québec, et notamment en faveur de Montréal et de la capitale nationale.

Le renforcement de l'autonomie locale et régionale : les étapes déjà franchies

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* représente une nouvelle phase dans l'effort entrepris par le gouvernement du Québec afin de **renforcer l'autonomie locale et régionale**.

- La **première étape** des réformes engagées par le gouvernement a visé à faire des élus municipaux les interlocuteurs privilégiés en matière de développement local et régional, ainsi qu'à les inciter à agir en véritables agents de développement. À cette fin, deux transformations majeures ont été apportées à l'organisation des pouvoirs locaux et régionaux.
 - Le gouvernement a procédé à la création des conférences régionales des élus (CRE), composées aux deux tiers d'élus municipaux.
 - Simultanément, le gouvernement a renforcé les municipalités régionales de comté (MRC), en confiant à ces dernières la responsabilité du développement économique local et du soutien à l'entrepreneuriat sur leur territoire et en plaçant sous leur autorité les centres locaux de développement (CLD).
- Une **deuxième étape** a été franchie le 14 octobre 2004, au terme des forums régionaux et du Forum des générations. Le gouvernement a alors conclu deux protocoles d'entente, respectivement avec les représentants des associations municipales et les présidents des CRE.
 - Le protocole d'entente conclu avec les associations municipales a permis d'engager une démarche conjointe de décentralisation des responsabilités du secteur public. La Table Québec-municipalités a été le mécanisme choisi pour mener à terme les discussions sur la décentralisation et sur l'établissement d'un nouveau pacte fiscal entre le gouvernement et les municipalités.
 - Le protocole d'entente conclu avec les présidents des CRE a été mis en œuvre dans le cadre des travaux de la Table Québec-régions. Ce deuxième protocole a ouvert la voie à la régionalisation des services, à l'adaptation des normes et des programmes aux réalités des régions, et à la détermination d'initiatives de partenariat.

La nouvelle *Politique nationale de la ruralité* est venue par ailleurs répondre aux aspirations des milieux ruraux, en mettant à leur disposition des outils adaptés à leurs besoins.

- Le gouvernement a amorcé une **troisième étape** dans le renforcement de l'autonomie locale et régionale, avec la conclusion d'un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour la période 2007-2013 et la signature des pactes ruraux pour la même période – le processus de signature étant actuellement en cours.

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* permet au gouvernement d'accélérer la réalisation de cette troisième étape.

Plus de moyens, davantage d'autonomie

Les mesures annoncées correspondent à deux approches que le gouvernement met en œuvre simultanément.

- Des **moyens supplémentaires** sont offerts aux régions et **placés sous leur autorité**, deux volets spécifiques étant définis en faveur de Montréal et de la capitale nationale. Le gouvernement fournit ainsi de nouvelles ressources à toutes les régions, tout en modifiant les façons de faire de telle sorte que ces ressources soient utilisées avec une autonomie accrue.
- Le gouvernement mobilise par ailleurs des **ressources additionnelles** dans le cadre de programmes **placés sous sa responsabilité directe**. Le gouvernement ajoute ici des moyens supplémentaires dans le cadre d'interventions qu'il administre, mais adaptées aux réalités de chaque région.

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* représente une nouvelle phase dans l'appui accordé aux régions du Québec.

- Le gouvernement dégage **825 millions de dollars au cours des cinq prochaines années**, dont profiteront toutes les régions du Québec.
- Le gouvernement définit en même temps de **nouvelles façons de faire**, qui vont donner à toutes les régions du Québec des pouvoirs accrus dans la mise en œuvre de leur développement.

Pour ce qui est des volets spécifiques concernant Montréal et la capitale nationale, les mesures engagées dans la *Stratégie pour le développement de toutes les régions* s'ajoutent à des initiatives déjà annoncées précédemment.

- La capitale nationale a reçu 110 millions de dollars pour les fêtes du 400^e anniversaire de sa fondation. La Ville de Québec bénéficiera par ailleurs de près de 300 millions de dollars de revenus additionnels, au cours de la période 2007-2013, au titre de l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités*.
- Dans le cas de Montréal, cette même entente assurera près de 900 millions de dollars de revenus supplémentaires à la métropole pour les sept prochaines années.

TABLEAU 1

Stratégie pour le développement de toutes les régions

(en millions de dollars)

	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	Total
1 - Des moyens supplémentaires sous l'autorité des régions						
Fonds de développement régional (FDR) – sous l'autorité des CRE – pour le financement des CRE, la modulation des programmes gouvernementaux et l'aide à la diversification économique	55	55	60	65	65	300
Les efforts de développement économique pilotés par les régions						
– Soutien au développement des créneaux d'excellence – projets ACCORD	10	12	17	18	18	75
– Amélioration de l'entrepreneuriat par l'action des CLD des régions						
– Soutien à des projets d'entreprises en démarrage	7	12	13	14	14	60
– Soutien financier à la préparation de projets d'entreprises	4	5	7	7	7	30
Sous-total	21	29	37	39	39	165
Appui au développement de la capitale nationale ⁽¹⁾	5	5	5	5	5	25
Soutien au développement économique de Montréal	17	18	35	35	35	140
Financement des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire	9	9	9	9	9	45
Sous-total	107	116	146	153	153	675
2 - Une mobilisation additionnelle du gouvernement dans ses programmes en faveur des régions						
Soutien à l'investissement et à la productivité des entreprises						
– Hausse de financement du Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)	7	7	10	12	12	48
– Accompagnement des entreprises pour l'amélioration de la productivité	7	8	11	12	13	51
Soutien au secteur minier	7	7	7	—	—	21
Soutien à l'agriculture et aux pêches	5	5	5	5	5	25
Tourisme en région	5	—	—	—	—	5
Sous-total	31	27	33	29	30	150
TOTAL – Stratégie pour le développement de toutes les régions	138	143	179	182	183	825

(1) Montants auxquels s'ajoutent 110 millions de dollars octroyés pour les célébrations du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec.

Une stratégie adaptée aux besoins de chaque région

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* est adaptée aux besoins de chacune des régions qui forment le Québec.

Évitant tout « mur à mur », le gouvernement définit des mesures répondant à la réalité du terrain – qu’il s’agisse de fournir des moyens additionnels à la métropole et à la capitale nationale, de répondre aux besoins spécifiques de certains territoires ou d’accompagner les projets prometteurs de certaines régions.

La stratégie donne suite aux engagements du gouvernement, en prenant en compte les besoins exprimés par les régions ressources et les MRC des régions centrales justifiant un soutien spécifique. Elle reconnaît la nécessité de retourner à ces territoires une partie des redevances perçues sur l’exploitation des ressources naturelles, en bonifiant à leur profit plusieurs des initiatives annoncées.

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* dégage par ailleurs d’importants moyens pour permettre à Montréal et à la capitale nationale de soutenir leur développement économique.

Une stratégie qui fait partie intégrante de la politique économique gouvernementale

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* fait partie intégrante de la politique économique gouvernementale, dont elle constitue un élément majeur.

La stratégie confirme ainsi la place essentielle que le gouvernement réserve aux politiques régionales dans son action économique d’ensemble.

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* contribuera à la prospérité du Québec, au même titre que la *Stratégie québécoise de la recherche et de l’innovation*, que la *Stratégie énergétique du Québec*, que les différentes politiques sectorielles mises en œuvre au cours des dernières années, ou que les soutiens fiscaux définis par le gouvernement en faveur des entreprises.

Avec la stratégie qu’il met en place, le gouvernement poursuit l’action entreprise avec succès depuis avril 2003 en faveur des régions et du développement de l’ensemble du Québec, et il lui donne une nouvelle ampleur.

TABLEAU 2

Les régions administratives du Québec – population 2006 et produit intérieur brut 2005

Régions administratives du Québec	Population	PIB
	(en nombre)	(en M\$)
Bas-Saint-Laurent (01)	201 692	5 314
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	274 095	8 837
Capitale-Nationale (03)	671 468	23 894
Mauricie (04)	260 461	7 094
Estrie (05)	302 161	9 088
Montréal (06)	1 873 971	92 930
Outaouais (07)	347 214	8 777
Abitibi-Témiscamingue (08)	144 835	4 176
Côte-Nord (09)	95 948	4 255
Nord-du-Québec (10)	40 637	1 601
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	95 872	2 028
Chaudière-Appalaches (12)	397 827	11 809
Laval (13)	376 845	9 835
Lanaudière (14)	434 872	8 453
Laurentides (15)	518 621	13 359
Montérégie (16)	1 386 963	38 239
Centre-du-Québec (17)	228 049	7 114
Le Québec	7 651 531	256 801

Source : Institut de la statistique du Québec.

1. DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES SOUS L'AUTORITÉ DES RÉGIONS

Le gouvernement mobilise **675 millions de dollars** en faveur des régions, dans le cadre de programmes et d'initiatives **placés sous leur autorité**.

- Ces sommes additionnelles permettront d'assouplir le mode de fonctionnement du **Fonds de développement régional** et d'accroître l'autonomie dont les régions bénéficient.
- Le gouvernement augmente de façon significative le soutien apporté aux **efforts de développement économique pilotés par les régions** – qu'il s'agisse de la promotion des créneaux d'excellence ou de l'amélioration de la base entrepreneuriale des régions.
- Le gouvernement accorde son appui au **développement de la capitale nationale**.
- Le gouvernement fournit des **ressources spécifiques et significatives à Montréal**, métropole du Québec, afin d'assurer la mise en œuvre de ses axes stratégiques d'intervention.
- Le gouvernement offre aux nouvelles **commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire** les moyens qui leur sont nécessaires pour remplir leur mandat.

TABLEAU 3

Stratégie pour le développement de toutes les régions – Des moyens supplémentaires sous l'autorité des régions

(en millions de dollars)

	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	Total
Fonds de développement régional (FDR) – sous l'autorité des CRE – pour le financement des CRE, la modulation des programmes gouvernementaux et l'aide à la diversification économique	55	55	60	65	65	300
Les efforts de développement économique pilotés par les régions						
– <i>Soutien au développement des créneaux d'excellence – projets ACCORD</i>	10	12	17	18	18	75
– <i>Amélioration de l'entrepreneuriat par l'action des CLD des régions</i>						
– <i>Soutien à des projets d'entreprises en démarrage</i>	7	12	13	14	14	60
– <i>Soutien financier à la préparation de projets d'entreprises</i>	4	5	7	7	7	30
Sous-total	21	29	37	39	39	165
Appui au développement de la capitale nationale ⁽¹⁾	5	5	5	5	5	25
Soutien au développement économique de Montréal	17	18	35	35	35	140
Financement des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire	9	9	9	9	9	45
TOTAL – Moyens supplémentaires sous l'autorité des régions	107	116	146	153	153	675

(1) Montants auxquels s'ajoutent 110 millions de dollars octroyés pour les célébrations du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec.

1.1 300 millions de dollars pour le Fonds de développement régional, un pouvoir accru des régions

Pour l'année 2006-2007, l'enveloppe annuelle du Fonds de développement régional avait été fixée à 38 millions de dollars.

Cette enveloppe est portée à **55 millions de dollars** dès 2007-2008, ce qui représente une hausse immédiate de plus de 40 %. Elle sera augmentée à **65 millions de dollars** à compter de 2010-2011.

Au cours des cinq prochains exercices financiers, le Fonds de développement régional bénéficiera ainsi d'une enveloppe budgétaire totale de **300 millions de dollars**.

- Ces sommes accrues permettront aux conférences régionales des élus d'utiliser pleinement les possibilités qui leur sont déjà offertes dans le cadre des règles de fonctionnement du Fonds, mais qui leur étaient en pratique difficilement accessibles en raison de la limite des budgets disponibles.

Les CRE pourront ainsi s'entendre avec des ministères ou organismes afin de moduler, selon leurs besoins, des programmes existants : par exemple, il leur sera possible de choisir le programme auquel elles souhaitent ajouter les ressources accessibles par l'intermédiaire du Fonds, en fonction des projets qu'elles souhaitent appuyer.

- Les CRE pourront consacrer des ressources additionnelles à la diversification des économies régionales. Il importe pour le gouvernement qu'une partie des fonds maintenant disponibles soit affectée à la diversification des activités créatrices de richesse.
- Les CRE auront également davantage de ressources pour nouer des partenariats avec des entreprises d'économie sociale et différents acteurs du milieu, afin de favoriser le développement et l'expansion de ces entreprises dans toutes les régions du Québec.
- Le gouvernement veut aller plus loin dans cet assouplissement des règles de fonctionnement du FDR, en autorisant le financement de projets impliquant des partenaires privés – ce qui n'est pas possible à l'heure actuelle. Les modifications nécessaires seront apportées au cadre normatif du Fonds de développement régional.
- Le gouvernement souhaite par ailleurs que les ressources additionnelles disponibles par l'intermédiaire du Fonds de développement régional soient utilisées par les CRE pour soutenir l'élaboration de projets de décentralisation. Il s'agit ici d'encourager les CRE à définir avec les municipalités locales et les MRC qui le souhaitent des projets visant la délégation de certaines responsabilités.

Les conférences régionales des élus et le Fonds de développement régional

Les conférences régionales des élus

Les conférences régionales des élus (CRE) ont été instituées en 2003. Les CRE sont des instances de concertation et de planification régionales composées majoritairement d'élus municipaux (maires de municipalités locales et préfets de MRC), qui s'adjoignent des représentants des divers secteurs socio-économiques du milieu.

Les CRE ont pour mandat :

- d'évaluer les organismes de planification et de développement aux paliers local et régional dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement;
- de favoriser la concertation des partenaires régionaux et de donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de leur région;
- d'élaborer et de mettre en œuvre un plan quinquennal de développement pour leur région, en tenant compte en priorité de la participation des jeunes et des femmes à la vie démocratique;
- de conclure des ententes spécifiques avec le gouvernement, ou un de ses ministères ou organismes, pour la réalisation de projets particuliers s'inscrivant dans les priorités des régions.

Les CRE constituent l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional pour le territoire qu'elles représentent.

Le Québec compte 21 CRE pour l'ensemble du Québec, soit une CRE par région administrative, à l'exception de la Montérégie et du Nord-du-Québec où l'on dénombre trois CRE pour chacune des deux régions.

Le Fonds de développement régional

Le gouvernement du Québec assure le financement des activités des CRE au moyen du Fonds de développement régional (FDR), dont l'enveloppe est portée à 300 millions de dollars pour les cinq prochaines années.

Les ressources du Fonds de développement régional sont réparties entre les CRE dans le cadre d'ententes spécifiques conclues entre une conférence régionale des élus, un ministère ou organisme du gouvernement et, le cas échéant, tout autre partenaire.

Selon le cadre normatif actuel, les sommes allouées à partir du FDR peuvent être affectées à trois types de dépenses, soit :

- le fonctionnement des CRE;
- les activités définies dans le cadre des ententes spécifiques, à la condition que les projets financés et les organismes bénéficiaires répondent à certaines conditions d'admissibilité;
- toute autre activité exercée par une CRE, là aussi dans la mesure où les projets et les organismes sont considérés admissibles.

En pratique, les ressources disponibles à partir du Fonds de développement régional sont surtout utilisées afin de financer le fonctionnement des CRE et de permettre le déroulement d'activités de concertation et de planification. Les ressources actuelles sont en effet insuffisantes pour autoriser une participation significative des CRE à des initiatives de développement ou à des projets structurants.

L'accroissement significatif des ressources budgétaires du FDR permettra de mieux tirer parti des possibilités offertes par le cadre normatif actuel.

Le Fonds d'initiatives autochtones

En octobre 2006, lors du Forum socioéconomique des Premières Nations, le gouvernement annonçait la mise en place du Fonds d'initiatives autochtones. Le Fonds constitue un levier conçu pour stimuler le développement socioéconomique des communautés Autochtones.

Le Fonds d'initiatives autochtones est doté d'une enveloppe de 125 millions de dollars sur cinq ans.

L'enveloppe a été répartie entre les cinq volets du Fonds, selon la ventilation suivante :

- 55 millions de dollars pour les projets de développement économique;
- 35 millions de dollars pour les projets d'infrastructures communautaires;
- 5 millions de dollars pour un programme de garantie de prêt;
- 5 millions de dollars pour un programme d'action communautaire;
- 25 millions de dollars pour le soutien à la consultation.

1.2 165 millions de dollars sur cinq ans pour les efforts de développement économique pilotés par les régions

Le gouvernement dégage 165 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer les efforts de développement économique pilotés par les régions.

Ces sommes serviront à la fois :

- à investir davantage dans les créneaux d'excellence;
- à améliorer la base entrepreneuriale des régions.

1.2.1 75 millions de dollars pour les créneaux d'excellence

Toutes les régions du Québec sont engagées dans un effort de développement économique articulé autour de créneaux d'excellence, ou de grappes industrielles, dans le cas de Montréal et de Laval. Pour ce qui est des créneaux d'excellence, l'objectif est d'établir une stratégie et un plan d'action à court, moyen et long terme visant à assurer le développement des créneaux identifiés par chaque région.

- Un effort considérable a ainsi été consenti collectivement dans chaque région, mobilisant des représentants du secteur privé ainsi que des institutions de recherche et de formation.
- Cet effort a abouti à la signature d'ententes de principe avec le gouvernement dans 14 des 15 régions concernées. L'entente avec la région de la Capitale-Nationale sera signée sous peu.
- Très concrètement, chaque région a défini des plans d'action opérationnels autour de créneaux pour lesquels les chances de succès sont indéniables. Par exemple, la région de la Mauricie a choisi les papiers à valeur ajoutée et technologies associées, ainsi que les technologies de transformation des métaux. La région du Bas-Saint-Laurent a privilégié à la fois les ressources, sciences et technologies marines et la valorisation de la tourbe et les technologies agroenvironnementales.

Il faut maintenant mettre en œuvre ces plans d'action. Le budget déjà disponible à cette fin était de 17,5 millions de dollars, soit 7,5 millions de dollars en 2006-2007 et 5,0 millions de dollars pour chacun des deux exercices suivants.

- Le gouvernement **multiplie par plus de cinq** les ressources affectées au soutien et au développement des créneaux d'excellence, en portant à **92,5 millions de dollars** les budgets sur lesquels les régions pourront compter à cette fin au cours des cinq prochains exercices.
 - Le gouvernement dotera donc le Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence de **75 millions de dollars additionnels**, et cela d'ici 2011-2012.
 - Dès 2007-2008, les ressources affectées aux créneaux d'excellence sont triplées, passant de 5 millions de dollars à 15 millions de dollars par **l'ajout de 10 millions de dollars** supplémentaires.
- Les régions ressources bénéficieront d'enveloppes et de taux d'aide plus généreux que les régions centrales.
- Pour compléter cet effort majeur dans la promotion des créneaux d'excellence, le gouvernement utilisera pleinement les programmes déjà en place.
 - Le gouvernement s'engage à accorder la priorité aux projets résultant de ces créneaux, dans le cadre des programmes courants de soutien au développement économique.
 - On fait ici référence aux différents programmes administrés par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), par Investissement Québec et par la Société générale de financement du Québec.

Le développement des créneaux d'excellence : le projet ACCORD

Le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) vise à développer des **créneaux d'excellence** qui permettront à chaque région de se positionner à l'échelle nord-américaine et mondiale dans des secteurs d'activité où elle dispose de forces et d'atouts spécifiques et dans lesquels elle estime être en mesure de se démarquer au plan économique.

- Ce projet repose sur la mobilisation des gens d'affaires, des institutions de recherche et de formation, des intervenants économiques régionaux et du gouvernement autour d'une vision, d'une stratégie et d'un plan d'action concret pour assurer le développement du créneau à court, moyen et long terme.
- Le développement des créneaux d'excellence fait l'objet d'ententes signées entre les représentants des régions et le gouvernement. Ces ententes visent notamment à appuyer la mise en œuvre des plans d'action préparés par les régions, tels le développement des entreprises et des marchés, le développement de l'entrepreneuriat, les projets en R-D et innovation, la formation des travailleurs, ainsi que la participation à la mise en place d'organismes de recherche spécialisés dans les créneaux identifiés.

Près de 700 personnes des secteurs privés, institutionnels et de la société civile participent actuellement à la démarche au sein des comités régionaux ACCORD et des comités de créneau (près de 50 % proviennent du milieu des affaires).

À ce jour, 14 des 15 régions concernées ont conclu une entente de principe avec le gouvernement, laquelle identifie leurs créneaux d'excellence.

La région de la Capitale-Nationale devrait signer une telle entente sous peu (6 créneaux), alors que Montréal et Laval ne participent pas à la démarche ACCORD, puisqu'elles sont engagées dans la démarche des grappes industrielles avec la Communauté métropolitaine de Montréal.

TABLEAU 4

Liste des créneaux d'excellence identifiés par les régions dans le cadre de la démarche ACCORD

Abitibi-Témiscamingue	<ul style="list-style-type: none"> - Techno-mines souterraines - Systèmes de construction en bois 	<ul style="list-style-type: none"> - Bœuf à l'herbe - Valorisation des ressources hydriques⁽²⁾
Bas-Saint-Laurent	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources, sciences et technologies marines - Valorisation de la tourbe et technologies agroenvironnementales 	<ul style="list-style-type: none"> - Matériel de transport et produits métalliques⁽²⁾ - Habitat - construction⁽²⁾
Capitale-Nationale ⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none"> - Technologies appliquées - Sciences de la vie - Aliments santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Métaux et matériaux avancés - Tourisme : Patrimoine-Culture et nature - Assurances
Centre-du-Québec	<ul style="list-style-type: none"> - Équipement de transport terrestre - Véhicules spéciaux et produits récréatifs - Technologies et systèmes logistiques et récupération et de valorisation des matières résiduelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Productions fromagères - Meuble et bois ouvré - Textiles techniques - Papiers spécialisés
Chaudière-Appalaches	<ul style="list-style-type: none"> - Matériaux composites et plastique - Produits de revêtement et d'apparence en bois - Meuble 	<ul style="list-style-type: none"> - Textiles techniques - Technologies environnementales liées à la production et à la transformation animales
Côte-Nord	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie des procédés industriels miniers et métallurgiques - Ressources, sciences et technologies marines - Utilisation et transformation de la forêt boréale 	<ul style="list-style-type: none"> - Phytogénétique et production de pommes de terre et de petits fruits nordiques⁽²⁾ - Production, transport et entreposage d'énergie⁽²⁾
Estrie	<ul style="list-style-type: none"> - Fabrication de composantes en caoutchouc, en plastique et en matériaux composites destinées à la fabrication et à l'assemblage de matériel de transport - Transformation du bois d'apparence et composites 	<ul style="list-style-type: none"> - Électronique de pointe pour les technologies de l'information - Bio-industries environnementales - Biotechnologie santé
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources, sciences et technologies marines - Récréotourisme santé-nature - Énergie éolienne 	<ul style="list-style-type: none"> - Produits forestiers à valeur ajoutée (sapin et peuplier faux-tremble)⁽²⁾
Lanaudière	<ul style="list-style-type: none"> - Structures complexes et composantes métalliques - Meuble : deuxième et troisième transformation - Transformation agroalimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des plantes et biotechnologie végétale - Gestion décentralisée de l'eau potable et des eaux usées⁽²⁾
Laurentides	<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme de villégiature quatre saisons - Utilisation et transformation de la forêt mixte : produits à valeur ajoutée 	<ul style="list-style-type: none"> - Aliments et mets préparés - Transport terrestre avancé
Mauricie	<ul style="list-style-type: none"> - Papiers à valeur ajoutée et technologies associées - Technologies de transformation des métaux (magnésium et titane) 	<ul style="list-style-type: none"> - Hydrogène et électrotechnologies - Bioprocédés industriels⁽²⁾ - Meuble⁽²⁾
Montérégie	<ul style="list-style-type: none"> - Bioalimentaire - Transformation des métaux ferreux et nouveaux matériaux associés - Technologies avancées de matériel de transport terrestre 	<ul style="list-style-type: none"> - Fabrication à valeur ajoutée en aéronautique - Cinéma - Fabrication à haute valeur ajoutée de composantes microélectroniques
Nord-du-Québec	<ul style="list-style-type: none"> - Cogénération, valorisation des résidus forestiers et première transformation du bois - Tourisme nordique : diversité culturelle et d'aventure - Production et accumulation d'énergie renouvelable⁽²⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> - Consolidation et diversification de l'exploration et de l'exploitation minière en milieu nordique - Production agroalimentaire nordique⁽²⁾
Outaouais	<ul style="list-style-type: none"> - Production et transformation de bois de type feuillu - Intégration des technologies et des processus d'affaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Technologies langagières - Développement de logiciels⁽²⁾
Saguenay-Lac-Saint-Jean	<ul style="list-style-type: none"> - Transformation de l'aluminium - Tourisme d'aventure et écotourisme - Valorisation des innovations génomiques et biomédicales - Produits à valeur ajoutée 	<ul style="list-style-type: none"> - Deuxième et troisième transformation du bois des essences de la forêt boréale⁽²⁾ - Agriculture nordique⁽²⁾ - Minéraux industriels⁽²⁾

(1) Entente signée prochainement.

(2) Ces créneaux ont été retenus par les régions pour évaluation. Ils ne font pas encore l'objet d'entente avec le gouvernement.

1.2.2 90 millions de dollars pour améliorer la base entrepreneuriale des régions

Dans l'ensemble des régions du Québec – y compris donc à Montréal et dans la Capitale-Nationale – l'entrepreneuriat local bénéficie d'un appui sur le terrain, par l'intermédiaire des MRC et des centres locaux de développement (CLD) placés sous leur responsabilité.

- Très enracinés dans leur milieu, les CLD apportent un soutien extrêmement précieux à tout entrepreneur ou futur entrepreneur désireux de fonder une entreprise. Les jeunes entrepreneurs représentent ainsi plus du tiers de la clientèle des CLD.
- L'appui apporté à l'entrepreneuriat par l'intermédiaire des CLD s'effectue ainsi à un autre niveau que la démarche des créneaux d'excellence : il s'agit ici d'appuyer concrètement les individus porteurs d'un projet d'entreprise, sachant que ces entrepreneurs ou futurs entrepreneurs constituent la clef de la création future de richesse.

Pour le gouvernement, il importe de donner aux CLD des moyens additionnels, en visant explicitement trois objectifs, soit :

- le soutien à la création de nouvelles entreprises, principalement les entreprises créées par les jeunes dans la foulée du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse* et des carrefours jeunesse-emploi;
- l'appui à la relève, afin que les entrepreneurs actuels puissent transférer leur savoir-faire et faire profiter les générations futures des résultats déjà obtenus;
- l'augmentation du taux de survie des entreprises de moins de trois ans d'existence.

Le gouvernement dégage donc **90 millions de dollars** au cours des cinq prochains exercices, qui seront versés aux MRC et répartis comme suit :

- **60 millions de dollars** permettront aux CLD d'accompagner les entrepreneurs locaux et de soutenir les projets d'entreprises en démarrage. Ces sommes seront donc administrées localement. Les nouvelles ressources disponibles seront partagées entre les CLD des régions ressources et MRC nécessitant des soutiens spécifiques et l'ensemble des autres CLD, selon les règles déjà existantes. Ces règles tiennent compte des besoins particuliers des régions ressources et de ces MRC.
- **30 millions de dollars** serviront spécifiquement à favoriser l'émergence de projets d'entreprises et de réalisations d'affaires, dans les régions ressources et les MRC des régions centrales ayant des besoins particuliers. Dans ces régions, il faut en effet intervenir davantage en amont, si l'on veut favoriser l'éclosion de l'entrepreneuriat local. Ces sommes seront administrées également par les CLD.

Les régions ressources et les MRC des régions centrales ayant des besoins particuliers

Aux fins des programmes administrés par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, il a été procédé à l'identification de sept régions ressources et de 25 MRC des régions centrales ayant des besoins particuliers.

Les sept régions ressources

Bas-Saint-Laurent	Côte-Nord
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Nord-du-Québec
Mauricie	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Abitibi-Témiscamingue	

Les 25 MRC des régions centrales ayant des besoins particuliers

Régions	MRC
Capitale-Nationale :	Charlevoix, Charlevoix-Est, Portneuf
Centre-du-Québec :	Bécancour, L'Érable, Nicolet-Yamaska
Chaudière-Appalaches :	L'Amiante, Les Etchemins, L'Islet, Lotbinière, Montmagny, Robert-Cliche
Estrie :	Asbestos, Le Haut-Saint-François
Lanaudière :	D'Autray, Montcalm, Matawinie
Laurentides :	Antoine-Labelle, Argenteuil
Montérégie :	Acton, Le Bas-Richelieu, Le Haut-Saint-Laurent
Ouataouais :	La-Vallée-de-la-Gatineau, Papineau, Pontiac

1.3 25 millions de dollars pour le soutien au développement de la capitale nationale

Les réussites économiques de la capitale nationale sont impressionnantes. Il importe pour le gouvernement que Québec renforce encore sa prospérité, et bénéficie ainsi d'un rayonnement accru qui ne pourra que rejaillir sur l'ensemble du Québec.

Dans le cadre de l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier*, la capitale nationale s'est vue garantir des revenus additionnels de près de 300 millions de dollars d'ici 2013. Par ailleurs, lors du *Discours sur le budget 2005-2006*, le gouvernement a mobilisé 110 millions de dollars au profit de la Ville de Québec, en vue de l'organisation des fêtes du 400^e anniversaire de la fondation de la capitale nationale.

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* permet au gouvernement d'accroître encore son soutien à Québec.

— La région de la Capitale-Nationale participe pleinement à la démarche des créneaux d'excellence. Une entente est sur le point d'être signée avec le gouvernement, identifiant six créneaux porteurs pour la région, soit :

- les technologies appliquées;
- les sciences de la vie;
- les aliments santé;
- les métaux et matériaux avancés;
- le tourisme (Patrimoine-Culture et nature);
- les assurances.

Pour chacun de ces six créneaux, une stratégie sera donc élaborée, comportant un plan d'action à court, moyen et long termes.

— La région de la Capitale-Nationale bénéficie également des soutiens apportés à l'entrepreneuriat, par l'intermédiaire des CLD exerçant leurs activités sur son territoire.

- Les nouvelles ressources confiées aux MRC à l'intention des CLD profiteront donc aux entrepreneurs actuels et futurs de la région.
- De plus, trois MRC de la région – soit Charlevoix, Charlevoix-Est et Portneuf – ont été identifiées comme MRC ayant des besoins particuliers, et admissibles à ce titre à des appuis additionnels.

Le gouvernement entend aller plus loin, en offrant à la capitale nationale des moyens visant spécifiquement l'élaboration d'une stratégie de développement et le début de sa mise en œuvre.

- Le gouvernement met donc à la disposition de la Ville de Québec des crédits de **25 millions de dollars** qui seront versés au rythme de **5 millions de dollars par année** au cours des cinq prochains exercices financiers.
- La Ville de Québec utilisera ces ressources pour préparer un **plan de développement économique global** et en engager la réalisation, en collaboration avec le CRE et les différentes instances régionales et locales impliquées.

1.4 140 millions de dollars pour soutenir le développement économique de Montréal

La métropole joue un rôle crucial dans le développement économique de l'ensemble du Québec.

Véritable ville-région, Montréal représente un atout exceptionnel pour l'ensemble du Québec. Le développement et l'enrichissement du Québec passent par la croissance et la prospérité de sa métropole.

Montréal doit relever des défis majeurs afin de se positionner à l'échelle nord-américaine et planétaire. Elle bénéficie à cette fin d'avantages indéniables, qu'elle n'est cependant pas toujours en mesure de pleinement mobiliser. C'est là le sens des demandes formulées à maintes reprises par les autorités municipales montréalaises.

En matière de développement économique, la Ville de Montréal a clairement défini ses objectifs et son plan d'action.

- En 2005, la Ville a rendu publique une ambitieuse stratégie de développement, *Imaginer • Réaliser Montréal 2025*, dans laquelle sont clairement indiqués les objectifs poursuivis et les moyens à prendre pour les atteindre.
- Cette stratégie de développement a été endossée par les différentes autorités régionales, et en particulier par la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le gouvernement entend en appuyer le déploiement et la mise en œuvre, en octroyant à cette fin des ressources de **140 millions de dollars** à la Ville de Montréal, au cours des cinq prochains exercices financiers – dont **17 millions** dès 2007-2008. Le gouvernement répond ainsi aux demandes formulées par les autorités municipales.

Ces ressources additionnelles viennent s'ajouter aux différents appuis dont la métropole bénéficie, dans le cadre des programmes gouvernementaux.

Elles majorent les fonds garantis à Montréal dans le cadre de l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier*, grâce à laquelle la métropole recevra 899 millions de dollars d'ici 2013.

Elles permettront à la Ville d'accélérer la réalisation de son plan de développement, pour le meilleur intérêt des Montréalais et de l'ensemble du Québec.

Imaginer • Réaliser Montréal 2025 – Un monde de créativité et de possibilités

En 2005, la Ville de Montréal a rendu public son plan de développement *Imaginer • Réaliser Montréal 2025 – Un monde de créativité et de possibilités*.

Tel que formulé dans ce document, l'objectif global est d'offrir aux citoyens de Montréal un lieu de vie agréable et prospère.

Le plan s'articule autour de cinq axes stratégiques d'intervention, soit :

- Montréal, ville de savoir, de création et d'innovation;
- Montréal, métropole culturelle d'avant-garde;
- Montréal, milieu de vie exceptionnel;
- Montréal, ville d'infrastructures performantes;
- Montréal, ville ouverte à rayonnement international.

Pour chacun de ces axes stratégiques, le plan de développement identifie des projets considérés comme structurants et prioritaires.

Le plan mentionne par exemple le soutien aux initiatives favorisant les carrières scientifiques chez les jeunes, un réseau de bibliothèques publiques performant et branché, une approche de revitalisation urbaine intégrée, des projets précis d'amélioration du transport collectif et l'accroissement de la notoriété de Montréal en tant que centre international de congrès et de foires commerciales.

Le développement de quinze grappes industrielles fait partie intégrante du plan d'action de la Ville de Montréal. Le plan d'action fait référence de façon plus détaillée à certaines d'entre elles, soit :

- l'industrie aérospatiale;
- les sciences de la vie;
- les technologies de l'information et des communications;
- les nanotechnologies;
- l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel;
- l'industrie bioalimentaire;
- la pétrochimie.

La stratégie de développement est bien définie. Il importe d'y donner rapidement suite.

1.5 Les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire : 45 millions de dollars pour les cinq prochaines années

Les régions ressources réclament depuis de longues années une participation accrue au développement des richesses naturelles provenant de leur territoire.

Pour assurer une telle participation, le gouvernement a engagé un processus de réflexion, de concertation et de planification dont il entend accélérer la progression. Ce processus concerne toutes les régions du Québec, à l'exception de Montréal et de Laval. Il découle directement d'une des recommandations du rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (rapport Coulombe).

- En mai 2006, le gouvernement annonçait la mise en place des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire et la préparation de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire. Des ressources de 13 millions de dollars étaient mobilisées à cette fin.
- Le gouvernement dégage maintenant **45 millions de dollars additionnels**, au cours des cinq prochains exercices financiers, afin d'assurer une mise en œuvre rapide de cette planification régionale et intégrée des ressources et du territoire.

Les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire

Le 17 mai 2006, le gouvernement a donné son aval au Programme relatif à l'implantation des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire.

- Les commissions auront pour principal mandat la réalisation et la mise en œuvre de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire.
- Au terme de leur implantation, les commissions seront pleinement responsables de planifier, de concerter et de promouvoir le développement durable des régions dans le domaine des ressources naturelles et du territoire.

Ces commissions pourront ainsi, de manière concertée, choisir les actions de développement et les possibilités de mise en valeur et de protection du territoire et des ressources. Elles pourront aussi identifier les potentiels de création de richesse et élaborer, en collaboration avec le gouvernement, les stratégies de réalisation de ceux-ci.

En créant de telles commissions, le gouvernement vise à mettre à la disposition des élus régionaux une institution crédible, objective et compétente, qui pourra favoriser le rassemblement de tous les milieux régionaux concernés autour d'objectifs de développement durable des ressources présentes sur le territoire.

2. UNE MOBILISATION ADDITIONNELLE DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement ne se limite pas à mettre des ressources accrues sous l'autorité des régions. La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* comprend un second volet, regroupant les initiatives touchant aux programmes gérés par le gouvernement mais adaptés aux réalités des régions.

Le gouvernement ajoute ainsi **150 millions de dollars**, au cours des cinq prochaines années, aux budgets de plusieurs programmes qu'il administre afin de soutenir le développement économique des régions.

S'ajoutant à ces sommes, un ambitieux plan de restauration des sites contaminés touchant principalement le domaine minier est immédiatement entamé. Ce plan est doté d'un financement à long terme de **333 millions de dollars**. Par ailleurs, les mesures fiscales adoptées par le gouvernement en faveur du secteur forestier et des agriculteurs auront un impact financier de **79 millions de dollars** au cours des cinq prochaines années. De plus, le gouvernement réserve immédiatement **9,8 millions de dollars** pour soutenir un projet de nature touristique et concernant la Ville de Saguenay.

Le financement supplémentaire engagé par le gouvernement à partir des programmes qu'il administre directement vise cinq objectifs :

- le soutien à l'investissement et à la productivité en région;
- l'appui au secteur minier;
- l'appui au secteur forestier;
- le soutien à l'agriculture et aux pêches;
- le tourisme en région.

TABLEAU 5

Stratégie pour le développement de toutes les régions – Mobilisation additionnelle du gouvernement dans ses programmes en faveur des régions
(en millions de dollars)

	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	Total
Soutien à l'investissement et à la productivité des entreprises						
- Hausse de financement du Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)	7	7	10	12	12	48
- Accompagnement des entreprises pour l'amélioration de la productivité	7	8	11	12	13	51
Soutien au secteur minier	7	7	7	—	—	21
Soutien à l'agriculture et aux pêches	5	5	5	5	5	25
Tourisme en région	5	—	—	—	—	5
TOTAL – Mobilisation additionnelle du gouvernement dans ses programmes en faveur des régions	31	27	33	29	30	150

2.1 99 millions de dollars pour favoriser l'investissement et la productivité

Le secteur manufacturier québécois est confronté à des défis majeurs, en raison d'une concurrence de plus en plus vive en provenance des pays émergents, ainsi que de la perte de compétitivité résultant de la hausse du dollar canadien.

Ces défis sont particulièrement difficiles à relever pour les petites et moyennes entreprises, et notamment pour les PME qui tentent de percer de nouveaux marchés ou de développer de nouveaux produits.

C'est pourtant en exploitant de nouvelles niches que les entreprises manufacturières pourront mettre en valeur leur savoir-faire et créer de la richesse. Les entreprises devront en même temps continuer d'améliorer leur productivité, notamment en renouvelant et en modernisant leurs équipements.

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* permet au gouvernement de renforcer encore le soutien qu'il apporte à cette fin aux entreprises de chaque région du Québec.

Dans le cadre de la *Stratégie pour le développement de toutes les régions*, le gouvernement ajoute **99 millions de dollars**, au cours des cinq prochains exercices financiers, aux efforts déjà engagés pour soutenir l'investissement et la productivité en région.

- Le gouvernement dote le Programme de soutien aux projets économiques, administré par le MDEIE, de **48 millions de dollars** supplémentaires. Les ressources disponibles dans le cadre de ce programme sont augmentées de 7 millions de dollars dès 2007-2008.
- Le gouvernement annonce par ailleurs la mise en place, au service des régions du Québec, d'équipes « diagnostic et conseil à la productivité ». Des ressources de **51 millions de dollars** sont consacrées à cette nouvelle initiative, dont 7 millions de dollars dès 2007-2008.
 - Les équipes se mettront à la disposition des entreprises manufacturières des régions, afin d'établir un diagnostic complet et approfondi de leur productivité et formuleront ensuite un certain nombre de recommandations.
 - Une fois le diagnostic élaboré, les entreprises concernées pourront avoir accès à une aide financière qui leur permettra de mettre en œuvre les recommandations formulées afin d'améliorer leur productivité et leur compétitivité. Cette aide sera offerte dans le cadre des programmes réguliers de soutien aux entreprises.
 - Les équipes seront formées par une institution universitaire, choisie par appel d'offres. Les associations d'entreprises pourraient être appelées à formuler des programmes de soutien et d'accompagnement adaptés aux besoins de leurs membres.

Le Programme de soutien aux projets économiques

Le Programme de soutien aux projets économiques vise à appuyer les investissements ainsi que les projets de développement de produits réalisés par les petites et moyennes entreprises de toutes les régions du Québec.

- Le programme a ainsi pour but de diversifier l'activité économique régionale et de favoriser la création d'emplois durables et de qualité en région.
- Le programme vise par ailleurs à inciter les entreprises à développer de nouveaux produits de façon continue, dans le cadre d'un processus formel de développement de produits et d'une approche ou d'une démarche structurée, intégrant des pratiques et des technologies performantes.

Le programme s'adresse aux entreprises privées à but lucratif, y compris les coopératives dont les activités sont similaires à celles d'une entreprise privée à but lucratif, ainsi qu'aux regroupements d'entreprises.

Depuis juin 2006, le programme est accessible dans toutes les régions administratives du Québec.

2.2 Le soutien au secteur minier

Le Québec connaît depuis 2003 un développement rapide et impressionnant de ses activités minières.

- Au cours des quatre dernières années, une douzaine de projets miniers ont été mis en œuvre et sont en cours de réalisation, totalisant plus de 1,5 milliard de dollars d'investissements et permettant la création ou le maintien de 4 300 emplois permanents.
- Une dizaine d'autres projets d'investissements, tout aussi intéressants, sont actuellement en préparation.
- En 2006, le Québec a connu sa meilleure performance des vingt dernières années, pour ce qui est de l'exploration minière, avec des investissements dépassant 260 millions de dollars.

Ce véritable boom économique permet de mettre en valeur un potentiel minéral particulièrement intéressant. Il s'explique, d'une part, par le niveau élevé du prix des métaux et, d'autre part, par le régime fiscal offert par le Québec pour stimuler l'exploration minière – l'un des régimes les plus favorables au monde.

Ce soutien doit être poursuivi : il importe de compléter les appuis à la recherche et à l'exploration des futurs sites miniers, tout en réglant aussi rapidement que possible le problème de la contamination d'anciens sites d'exploitation.

2.2.1 L'évaluation du potentiel minier

Dans le cadre de la *Stratégie pour le développement de toutes les régions*, le gouvernement dégage des crédits additionnels de **21 millions de dollars**, au cours des trois prochains exercices financiers, afin d'améliorer la qualité de l'inventaire du potentiel minier.

Ces fonds seront confiés à Géologie Québec, qui a pour mandat d'identifier les secteurs géographiques stratégiques pour des travaux d'exploration et de promouvoir le potentiel minier des différentes régions du Québec, dans une perspective de développement durable.

2.2.2 La restauration des sites contaminés

Dans la foulée de l'adoption de la *Loi sur le développement durable*, adoptée en avril 2006, le gouvernement engage un plan majeur de restauration des sites contaminés, en grande majorité des sites miniers, dont le financement sera assuré à long terme.

Selon l'inventaire auquel le gouvernement vient de procéder, plus de 400 sites contaminés relèvent de la responsabilité de l'État québécois.

- Le plan de restauration sera appliqué sur une période de dix ans. Il est engagé dès maintenant.
- Son coût, estimé à **333 millions de dollars**, sera inscrit en tant que « passif environnemental » aux états financiers.
- Le gouvernement se dotera également d'une politique de gestion des sites contaminés afin d'inventorier, de classer et de gérer de manière uniforme les sites contaminés qui relèvent de sa responsabilité.

2.3 L'appui au secteur forestier

La prospérité de plusieurs régions du Québec est directement liée aux activités forestières. Afin d'assurer un redressement rapide du secteur forestier québécois, le gouvernement a mis en œuvre à l'automne 2006 un plan de soutien représentant des aides de 1,4 milliard de dollars pour la période 2007-2010.

Ce plan commence déjà à porter fruit :

- Les mesures mises en œuvre par le gouvernement ont directement bénéficié à 6 500 travailleurs du secteur forestier.
- Dans le cadre du plan de soutien, des projets d'entreprises d'une valeur de 500 millions de dollars ont été déposés.
- Près de 80 millions de dollars de projets ont par ailleurs été soumis, visant la construction et la réfection de chemins et de ponts forestiers.
- Le gouvernement a conclu une vingtaine de contrats de diversification et de développement avec les MRC concernées.

Le gouvernement ajoute à cet ensemble de mesures une nouvelle initiative d'ordre fiscal.

- Dans le *Discours sur le budget 2006-2007*, le taux du crédit de taxe sur le capital a été porté à 15 % pour les investissements en première transformation des produits du bois dans le cadre du plan d'aide à l'industrie forestière.

Cette mesure représente un incitatif important pour le renouvellement des équipements manufacturiers et, par conséquent, pour l'amélioration de la productivité des usines forestières du Québec.

Pour que les entreprises du secteur forestier puissent effectuer une planification à plus long terme de leurs projets d'investissement, le gouvernement prolonge la période d'application de ce crédit du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2012.

- Cette prolongation représente un appui à l'industrie forestière de **45 millions de dollars** au cours des cinq prochaines années.

TABLEAU 6

Plan de soutien au secteur forestier – 2007-2010

(en millions de dollars)

	Montant
1. Main-d'œuvre	
Initiative ciblée pour travailleurs âgés	10,0
Maintien de la rémunération pendant la formation	4,6
Majoration de 4 000 \$ à 6 000 \$ par an pour 3 ans du montant pour retraite anticipée	9,0
Programme de soutien lors du licenciement des travailleurs âgés (55-59 ans)	31,2
Sous-total	54,8
2. Communautés	
Fonds de soutien aux territoires en difficulté	6,0
Fonds de soutien aux municipalités monoindustrielles	39,0
Sous-total	45,0
3. Soutien au financement	
Prêts pour fonds de roulement et regroupement d'entreprises	150,0
Projets d'investissement et d'acquisition des actifs	275,0
Sous-total	425,0
4. Gestion forestière	
Hausse de 40 % à 90 % du crédit d'impôt pour structures d'accès en milieu forestier	132,0
Stratégie d'investissements sylvicoles :	
– Mesure visant le plein boisement	45,0
– Protection des investissements sylvicoles et autres infrastructures en forêt	20,0
Sous-total	197,0
Total	721,8
Mesures du Budget 2006-2007 ⁽¹⁾	480,0
Mesures du Budget 2005-2006	167,3
GRAND TOTAL	1 369,1

(1) Excluant l'enveloppe de prêts de 425 millions de dollars.

2.4 Le soutien à l'agriculture et aux pêches

Les activités agricoles et alimentaires constituent la principale source de richesse, dans un grand nombre de régions du Québec. Les agriculteurs jouent par ailleurs un rôle essentiel dans la vitalité des régions, dans l'entretien et la préservation du territoire, ainsi que dans l'épanouissement des modes de vie ruraux.

La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois a entrepris un travail considérable d'analyse et d'examen des principaux enjeux auxquels le monde agricole québécois est confronté. Dans quelques mois, la Commission déposera ses recommandations au gouvernement.

Sans vouloir présumer des conclusions qui seront alors formulées, le gouvernement annonce immédiatement qu'il mobilise **25 millions de dollars**, au cours des cinq prochains exercices financiers, pour deux buts précis, soit :

- l'appui à la mise en œuvre d'interventions proposées dans le cadre du Forum québécois des partenaires des pêches;
- le soutien aux leaders québécois en transformation alimentaire.

Le gouvernement annonce par ailleurs une mesure fiscale en faveur des agriculteurs et des pêcheurs, qui représente un appui de **34 millions de dollars** au cours des cinq prochaines années.

2.4.1 L'appui à la mise en œuvre d'interventions proposées dans le cadre du Forum québécois des partenaires des pêches

Le gouvernement annonce un appui financier de **10 millions de dollars** pour la mise en œuvre des interventions qui seront proposées par les différents chantiers du Forum québécois des partenaires des pêches.

À cette fin, et au cours des cinq prochaines années, des crédits additionnels de 2 millions de dollars par année seront octroyés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

- Ces sommes serviront à soutenir les efforts consentis par les secteurs de la capture, de la transformation et de la commercialisation de l'industrie des pêches afin d'accroître leur productivité.
- Les modalités de l'aide financière seront précisées ultérieurement par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

2.4.2 Le soutien aux leaders québécois en transformation alimentaire

Le Québec abrite plusieurs entreprises qui constituent de véritables leaders dans le secteur de la transformation alimentaire. Plusieurs de ces entreprises ont réussi à percer sur les marchés d'exportation.

Ces entreprises doivent faire face à des défis importants.

- Elles sont confrontées à une concurrence de plus en plus vive sur les marchés canadien et étranger.
- Elles doivent desservir des marchés de plus en plus vastes, et procéder pour cela à des investissements majeurs ou à des acquisitions d'importance.

Afin de soutenir ces entreprises, le gouvernement alloue une somme de **15 millions de dollars**, pour une période de cinq ans, à un programme d'appui au développement des entreprises leaders régionales.

- Les modalités de gestion du programme seront définies par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en collaboration avec le Conseil des entrepreneurs de transformation alimentaire Québec.
- À cette fin et au cours des cinq prochaines années, des crédits additionnels de 3 millions de dollars seront octroyés chaque année au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

2.4.3 Une mesure fiscale en faveur des agriculteurs et des pêcheurs

Afin de favoriser les investissements des sociétés agricoles ou de pêche, le gouvernement augmente de 400 000 \$ à 5 millions de dollars la déduction spécifique applicable pour ces sociétés dans le calcul de la taxe sur le capital.

- Cette mesure permettra d'exempter de la taxe sur le capital 99 % des sociétés agricoles ou de pêche, soit un peu plus de 7 000 sociétés.
- Par son action, le gouvernement injecte donc, dès cette année, 9 millions de dollars dans le fonds de roulement de ces sociétés et 6 millions de dollars de façon récurrente au terme du plan de réduction de la taxe sur le capital.
- Pour les cinq prochaines années, cette mesure fiscale représente donc un appui de **34 millions de dollars** en faveur des agriculteurs et des pêcheurs.

2.5 Le tourisme en région

Le tourisme représente une activité majeure pour l'ensemble du Québec. En 2005, 54 millions de visiteurs ont produit des recettes touristiques évaluées à 10,2 milliards de dollars. Les dépenses des voyageurs internationaux ont alors représenté 24 % des recettes totales.

Présent dans toutes les régions, le tourisme offre des emplois et crée de la richesse de façon extrêmement diversifiée et largement répartie sur l'ensemble du territoire.

Le gouvernement entend accroître le soutien qu'il apporte déjà au secteur touristique, en augmentant de **5 millions de dollars** en 2007-2008 les crédits actuels du ministère du Tourisme.

- La moitié de cette somme, soit 2,5 millions de dollars, sera utilisée pour assurer le financement des festivals et événements touristiques au Québec.
- 2,5 millions de dollars seront par ailleurs réservés à la promotion des régions du Québec sur les marchés internationaux. L'objectif est de permettre à toutes les régions du Québec de faire face à une concurrence de plus en plus vive entre les destinations. Cette dotation additionnelle visera particulièrement la promotion auprès des touristes étrangers.

Le gouvernement entend par ailleurs soutenir un projet particulièrement prometteur, dans le secteur de l'industrie des croisières : le gouvernement s'engage à financer une part de l'aménagement du quai A.-Lepage, à Saguenay, dans le cadre de la future *Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le Saint-Laurent*. La mise de fonds provenant du Québec a été établie à **9,8 millions de dollars**, sur un investissement total de 29,4 millions de dollars.

La promotion des croisières internationales sur le Saint-Laurent

L'industrie des croisières est en forte croissance. Plusieurs villes québécoises, localisées à proximité du réseau fluvial du Saint-Laurent, possèdent un fort potentiel en ce domaine – notamment en raison de leur accessibilité à des sites exceptionnels de villégiature et d'excursions.

Le ministère du Tourisme finalise, en collaboration avec l'agence Développement économique Canada, une *Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le Saint-Laurent*. Dans le cadre de cette stratégie, une première initiative consistera à investir dans l'aménagement du quai A.-Lepage à Saguenay, afin d'être en mesure d'y accueillir des navires de croisières de plus fort tonnage.

Cet engagement demeure toutefois conditionnel à ce que le projet franchisse toutes les procédures prévues à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

CONCLUSION

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* marque une nouvelle étape dans les efforts consentis par le gouvernement pour augmenter les moyens mis à la disposition des régions et pour accroître leur autonomie.

Depuis 2003, des progrès marquants ont été accomplis dans ces deux directions. La stratégie permet d'aller plus loin, pour le bénéfice de l'ensemble des régions qui forment le Québec.

La stratégie mise en place par le gouvernement concerne en effet toutes les régions du Québec.

Elle comporte cependant des volets spécifiques à certaines d'entre elles.

- Les régions ressources bénéficieront de programmes bonifiés. Le gouvernement donne suite ainsi à ses engagements, en prenant en compte les besoins exprimés par les régions ressources et les MRC des régions centrales nécessitant un soutien spécifique. Le gouvernement retourne à ces territoires une partie des redevances perçues sur l'exploitation des ressources naturelles, en bonifiant à leur profit plusieurs des initiatives annoncées.
- La stratégie mobilise en faveur de la métropole et de la capitale nationale des moyens d'envergure. Au cours des cinq prochaines années, les Villes de Québec et de Montréal recevront des aides spécifiques d'importance, afin de soutenir leur développement économique.

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* constitue en fait un nouveau volet majeur de la politique économique gouvernementale.

Elle soutiendra et contribuera à la prospérité du Québec, complétant et amplifiant les politiques et stratégies définies par le gouvernement depuis quatre ans pour améliorer le mieux être de tous les Québécois.

STRATÉGIE D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS

Un milieu de vie amélioré, une participation encouragée

Budget I 2007-2008

Stratégie d'action en faveur des aînés

Un milieu de vie amélioré, une participation encouragée
Budget | 2007-2008

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Février 2007
ISBN 978-2-551-23520-9 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-49093-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2007

TABLE DES MATIÈRES

UNE STRATÉGIE POUR RÉPONDRE À UNE RÉALITÉ	5
La place croissante des aînés dans notre société	6
Les objectifs du gouvernement	7
Des initiatives majeures : 238 millions de dollars par année	8
Un soutien fiscal qui a doublé en cinq ans	11
1. ACCROÎTRE LE REVENU DISPONIBLE.....	13
1.1 Le fractionnement des revenus de retraite	14
1.2 La hausse du crédit d'impôt pour revenus de retraite	16
2. FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE.....	19
2.1 Le nouveau crédit d'impôt remboursable pour les bénévoles qui appuient les aidants naturels	21
2.2 La bonification du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée	22
2.3 La gratuité des médicaments pour les personnes âgées à faible revenu.....	24
Le crédit d'impôt pour aidants naturels.....	25
3. ADAPTER LES SERVICES ET LES INFRASTRUCTURES.....	29
3.1 Une démarche régionale.....	29
3.2 Des possibilités multiples	30
4. RENFORCER LA PLACE DES AÎNÉS DANS LA SOCIÉTÉ.....	33
4.1 Promouvoir le droit des aînés à la dignité et au plein exercice de leur citoyenneté.....	34
4.2 Favoriser l'activité physique des aînés	36
4.3 Favoriser l'utilisation de la retraite progressive	37
4.4 Appuyer les aînés qui veulent investir dans les générations futures	40
CONCLUSION – LE QUÉBEC EN ACTION POUR SES AÎNÉS.....	43
La cohérence des programmes et des mesures	43
Une conviction profonde	43

UNE STRATÉGIE POUR RÉPONDRE À UNE RÉALITÉ

Le *Discours sur le budget 2007-2008* fournit au gouvernement l'occasion de rendre publique sa *Stratégie d'action en faveur des aînés*.

Cette stratégie répond à une réalité : les aînés n'ont jamais eu une place aussi importante dans notre société, et cette place ira croissante au cours des prochaines années.

La stratégie d'action vise à répondre à une demande pressante, venant aussi bien des aînés eux-mêmes que de l'ensemble de la collectivité québécoise.

- Les aînés souhaitent bénéficier d'un milieu de vie répondant à leurs besoins, à leurs souhaits légitimes et à leurs espérances. Ils veulent également participer plus que jamais à l'évolution de notre société, en contribuant à relever certains des défis de l'avenir.
- Ces souhaits sont pleinement endossés par l'ensemble des Québécois, quelle que soit la génération à laquelle ils appartiennent. Le Québec dans lequel nous vivons a été construit à partir de leurs efforts, et il est normal que les nouvelles et futures générations placent le mieux-être des aînés parmi leurs priorités.

La place croissante des aînés dans notre société

Quelques données permettent d'illustrer la place croissante des aînés dans la société québécoise.

- En 2006, le Québec a dépassé le cap du million de personnes âgées de 65 ans ou plus. Les aînés représentent maintenant 14 % de la population totale.
- Dès 2020, le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus se sera accru de plus de 60 %. Les aînés seront alors un peu plus de 1 650 000, et ils constitueront 21 % de la population québécoise totale.
- En 2030, le Québec comptera 2 150 000 aînés, qui représenteront près de 27 % de la population.

Cette croissance de la place des aînés dans notre société s'explique par deux phénomènes démographiques, soit la diminution de la natalité et l'allongement de l'espérance de vie.

- Le nombre moyen d'enfants par femme a fortement baissé depuis la fin des années cinquante. On constate une reprise des naissances depuis trois ans, mais cette croissance de la natalité n'aura pas d'effet immédiat sur le vieillissement de la population.
- Les Québécois bénéficient d'un allongement spectaculaire de la durée moyenne de vie. Entre 1931 et 2005, l'espérance de vie est passée de 56 ans à 78 ans chez l'homme et de 58 ans à 83 ans chez la femme.

Selon les projections effectuées par l'Institut de la statistique du Québec pour l'année 2041, cette espérance de vie devrait atteindre à cette date 82 ans pour l'homme et 87 ans pour la femme. On s'attend ainsi, au cours des prochaines années, à une véritable explosion du nombre de centenaires : d'ici 2050, le nombre de centenaires passerait d'un peu moins de 900 à environ 22 000.

Les objectifs du gouvernement

Pour le gouvernement, il importe que les aînés bénéficient du milieu de vie qu'ils sont en droit d'attendre, dans une société telle que la nôtre.

- Cela signifie d'abord que les aînés doivent pouvoir compter sur un revenu suffisant, afin d'être en mesure de répondre à leurs besoins.
- Cela signifie aussi que les aînés doivent être en mesure de demeurer chez eux, aussi longtemps qu'ils le désirent. Même lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes de santé, les aînés préféreront le plus souvent bénéficier de soins à domicile, dans la mesure bien sûr où ces soins répondent à leurs besoins.

Le gouvernement veut donc donner aux aînés les moyens de conserver cette autonomie et cette qualité de vie.

Le gouvernement souhaite également offrir aux aînés toutes les possibilités de s'impliquer dans une société en évolution constante. Les aînés constituent une richesse pour notre société. Ils doivent tenir leur place dans notre collectivité, et pouvoir faire bénéficier les générations futures de leur expérience et de leur savoir-faire, si tel est leur souhait. Les outils pour y parvenir doivent leur être offerts.

Pour donner suite concrètement à cette vision du rôle des aînés dans notre société, la *Stratégie d'action en faveur des aînés* comprend un certain nombre de mesures et d'initiatives définies en fonction de quatre objectifs :

- Le gouvernement entend **accroître le revenu disponible des aînés**, afin de garantir leur autonomie et un milieu de vie conforme à leurs souhaits.
- Le gouvernement veut **favoriser le maintien à domicile**, car il s'agit de la meilleure façon d'offrir aux aînés la qualité de vie dont ils espèrent bénéficier le plus longtemps possible.
- Le gouvernement mobilise des moyens afin d'**adapter les services et les infrastructures aux besoins des aînés** – des besoins qui sont souvent distincts de ceux des autres générations.
- Le gouvernement souhaite par ailleurs **renforcer la place des aînés dans la société québécoise**, en facilitant l'exercice de leurs droits, en leur donnant les moyens de rester en forme, en rendant plus intéressante la retraite progressive et en leur fournissant des outils pour investir dans les générations futures.

Des initiatives majeures : 238 millions de dollars par année

La *Stratégie d'action en faveur des aînés* comprend des initiatives majeures d'ordre fiscal et budgétaire, représentant **238 millions de dollars** pour une pleine année.

- À elles seules, les mesures fiscales visant à accroître le revenu disponible des aînés auront un impact financier annuel de **143 millions de dollars**.
- Le gouvernement consacrera annuellement **90 millions de dollars** additionnels aux mesures favorisant le maintien à domicile – des mesures qui s'ajouteront aux soutiens mis en place au cours des années précédentes.
- Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement confiera **12,5 millions de dollars** aux conférences régionales des élus, afin d'adapter les services et les infrastructures aux besoins des aînés.
- Un autre **12,5 millions de dollars** sera également mobilisé, au cours des cinq prochaines années, afin d'aider les aînés à prendre leur place dans la société. Le gouvernement rend compte des travaux effectués à ce jour pour faciliter la retraite progressive. Par ailleurs, le gouvernement définit un nouveau soutien fiscal pour ceux qui investissent dans l'éducation des générations futures, et dont les aînés pourront se prévaloir. L'impact financier global de cette mesure fiscale sera de **41 millions de dollars** sur une pleine année.

TABLEAU 1

Stratégie d'action en faveur des aînés

(en millions de dollars)

	Pleine année	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	Cumulatif sur 5 ans
Accroître le revenu disponible							
- Fractionnement des revenus de retraite	106	27	106	107	108	109	457
- Hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite	37	10	70	37	38	39	194
Sous-total	143	37	176	144	146	148	651
Favoriser le maintien à domicile							
- Crédit d'impôt remboursable pour les bénévoles qui appuient les aidants naturels	10	2	5	10	10	10	37
- Bonification du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée	74	51	74	74	74	74	347
- Gratuité des médicaments pour les personnes âgées à faible revenu	6	4,5	6	6	6	6	28,5
Sous-total	90	57,5	85	90	90	90	412,5
Adapter les services et les infrastructures							
- Ententes spécifiques avec les conférences régionales des élus (CRE) afin d'adapter les services et les infrastructures aux besoins des aînés	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5
Sous-total	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5
Renforcer la place des aînés dans la société							
- Promouvoir le droit des aînés à la dignité et au plein exercice de leur citoyenneté	1	1	1	1	1	1	5
- Favoriser l'activité physique des aînés	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	7,5
- Favoriser l'utilisation de la retraite progressive	—	—	—	—	—	—	—
- Appuyer les aînés qui veulent investir dans les générations futures : nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—
Sous-total	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5
TOTAL	238	99,5	266	239	241	243	1 088,5

Note : Ensemble des mesures prenant effet en 2007.

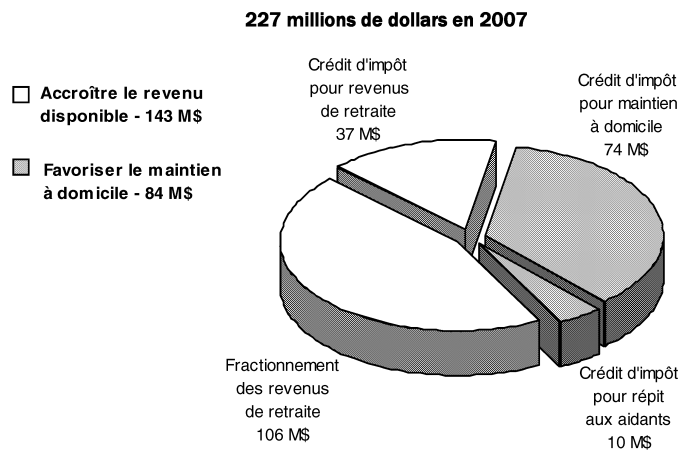
(1) Pour l'ensemble des souscripteurs, la mesure a un impact financier de 41 millions de dollars par année.

À elles seules, les mesures fiscales incluses dans la *Stratégie d'action en faveur des aînés* auront un impact financier de **227 millions de dollars** pour une pleine année, soit :

- **143 millions de dollars** pour accroître le revenu disponible;
- **84 millions de dollars** pour favoriser le maintien à domicile.

GRAPHIQUE 1

Stratégie d'action en faveur des aînés – impact des mesures fiscales en faveur des aînés



Note : Ensemble des mesures prenant effet en 2007.

Un soutien fiscal qui a doublé en cinq ans

Les mesures annoncées dans le cadre de la *Stratégie d'action en faveur des aînés* prolongent et amplifient les efforts consentis depuis 2003.

En cinq ans, le soutien apporté aux aînés a doublé, uniquement pour ce qui est des mesures fiscales : le soutien financier annuel des mesures définies en faveur des aînés est en effet passé de **303 millions de dollars à 661 millions de dollars** entre 2003 et 2008.

TABLEAU 2

Mesures fiscales en faveur des aînés et des aidants naturels depuis 2003

(en millions de dollars)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Mesures en faveur des aînés						
- Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée	60	78	94	107	194	203
- Fractionnement des revenus de retraite	—	—	—	—	106	107
- Crédit d'impôt pour revenus de retraite	58	59	60	61	99	100
- Crédit d'impôt en raison de l'âge	137	140	142	145	147	149
- Non-imposition du supplément du revenu garanti et de l'allocation au conjoint	32	34	36	37	39	41
Mesures en faveur des aidants naturels						
- Crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels ⁽¹⁾	16	16	16	49	50	51
- Crédit d'impôt remboursable pour les bénévoles qui appuient les aidants naturels	—	—	—	—	5	10
TOTAL	303	327	348	399	640	661

(1) Incluant le crédit d'impôt remboursable pour l'hébergement d'un parent.

Les aînés : un portrait de groupe loin des clichés

Au sein de la société québécoise, les aînés forment un groupe qui est loin d'être homogène, et dont les caractéristiques évoluent année après année.

- Les aînés comprennent à la fois des personnes nouvellement retraitées, dans la cinquantaine et la soixantaine, et des citoyens plus âgés.
- Les aînés sont en bonne forme pour la grande majorité d'entre eux. Seulement 6 % des personnes âgées de 65 ans ou plus ont besoin d'aide pour leurs soins personnels quotidiens. Le taux d'incapacité reste inférieur à 20 % jusqu'à 75 ans.
- Les femmes représentent 58 % des 65 ans ou plus, et 77 % des 90 ans ou plus.
- 34 % des aînés de 65 à 69 ans vivent seuls. Cette proportion monte à 87 % pour les aînés de plus de 90 ans, en raison du décès du conjoint.
- Les hommes vivent plus souvent en couple que les femmes (72 % des hommes de 65 ans ou plus, comparativement à 39 % des femmes).
- 75 % des aînés vivent dans les grands centres urbains, dont 27 % à Montréal et 15 % dans la grande région de Québec.
- Les aînés issus de l'immigration représentent 13 % du nombre total des aînés québécois.
- En 2000, l'âge médian de la retraite au Québec était de 59 ans.
- Depuis 2002, le taux d'activité des personnes âgées de 55 à 64 ans a augmenté, chez les hommes comme chez les femmes.

1. ACCROÎTRE LE REVENU DISPONIBLE

Le gouvernement veut donner aux aînés les moyens de conserver leur autonomie. La première façon pour y parvenir est d'**accroître leur revenu disponible**.

À cette fin, le gouvernement procède à deux modifications majeures de la fiscalité des particuliers.

- Dès 2007, les couples de personnes aînées auront la possibilité de fractionner leurs revenus de retraite, ce qui leur permettra de réduire significativement le montant des impôts qu'ils ont à acquitter.
- Le gouvernement porte de 1 000 \$ à 1 500 \$ le montant maximal du crédit d'impôt pour revenus de retraite. Cette mesure bénéficiera davantage aux aînés les moins fortunés.

1.1 Le fractionnement des revenus de retraite

La possibilité pour les couples de fractionner les revenus de retraite a été annoncée par le ministre des Finances en décembre dernier. Elle s'applique à compter de l'année d'imposition 2007 et aura un impact financier annuel de **106 millions de dollars**.

Les contribuables qui touchent des revenus de retraite admissibles pourront dorénavant allouer à leur conjoint jusqu'à 50 % de ces revenus. Le couple bénéficiera ainsi d'une réduction d'impôt significative.

- Dans le cas d'un couple où un seul des conjoints reçoit un revenu de retraite admissible, la réduction d'impôt en 2008 s'établit à 287 \$ pour un revenu de retraite admissible de 20 000 \$ et à 1 674 \$ pour un revenu de retraite admissible de 70 000 \$.
- Si les deux conjoints reçoivent un revenu de retraite, le gain réalisé sur les impôts à payer atteindra 535 \$ pour un ménage ayant un revenu de retraite de 70 000 \$.

TABLEAU 3

Gains découlant du fractionnement des revenus de retraite pour un couple ayant des revenus de retraite – 2008 (en dollars)

Revenu de retraite admissible	Couple ayant un seul revenu de retraite ⁽¹⁾			Couple ayant deux revenus de retraite ^(1,2)		
	Impôt à payer avant fractionnement	Impôt à payer après fractionnement	Gain	Impôt à payer avant fractionnement	Impôt à payer après fractionnement	Gain
20 000	1 860	1 573	287	1 620	1 573	47
30 000	4 540	3 966	574	4 562	4 406	156
40 000	6 844	5 966	878	7 039	6 705	334
50 000	9 045	8 260	786	9 360	9 095	265
60 000	11 435	10 261	1 174	11 538	11 261	277
70 000	13 935	12 261	1 674	13 963	13 428	535

Note : On suppose que le montant des rentes de retraite individuelles du régime de rentes du Québec est le moins élevé de 10 298 \$ et de 5/12 du revenu de retraite admissible.

(1) Excluant les rentes de retraite du régime de rentes du Québec, lesquelles pouvant déjà être fractionnées.

(2) L'un des conjoints a 80 % du revenu du ménage et l'autre, 20 %.

Au total, près de **370 000 couples** déclarant des revenus de retraite admissibles bénéficieront d'une baisse d'impôt de **106 millions de dollars** en 2007.

Ainsi, les couples profiteront d'un allègement fiscal moyen de 286 \$ par année. Cet allègement atteint en moyenne 589 \$ par année pour les couples ayant un revenu total de plus de 100 000 \$.

TABLEAU 4

Impact du fractionnement des revenus de retraite selon le revenu familial – 2007

Revenu du ménage	Nombre de ménages	Impact total (millions \$)	Impact moyen (\$)
Moins de 50 000 \$	171 505	13	76
De 50 000 \$ à 75 000 \$	99 326	42	420
De 75 000 \$ à 100 000 \$	49 505	22	448
100 000 \$ ou plus	49 343	29	589
TOTAL	369 679	106	286

1.2 La hausse du crédit d'impôt pour revenus de retraite

La *Stratégie d'action en faveur des aînés* comprend une deuxième mesure visant à accroître le revenu disponible des aînés.

À compter de l'année d'imposition 2007, le montant maximal de revenus de retraite sur lequel s'applique le crédit d'impôt pour revenus de retraite est porté de 1 000 \$ à 1 500 \$.

- Pour une personne vivant seule, la réduction d'impôt pourra atteindre 100 \$.
- Dans le cas d'un couple de personnes âgées, cette réduction pourra s'établir à 200 \$.

TABLEAU 5

Gains découlant de la hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite – 2007
(en dollars)

Revenu de retraite ⁽²⁾	Personne âgée vivant seule			Couple de personnes âgées ⁽¹⁾		
	Crédit d'impôt avant budget	Crédit d'impôt après budget	Gain	Crédit d'impôt avant budget	Crédit d'impôt après budget	Gain
15 000	200	300	100	—	—	—
25 000	200	300	100	400	600	200
50 000	75	175	100	300	500	200
55 000	—	25	25	150	350	200
65 000	—	—	—	—	50	50

Note : Le montant de revenus de retraite admissibles est réduit en fonction du revenu familial.

(1) Couple ayant deux revenus de retraite, dont chaque conjoint a 50 % du revenu.

(2) Incluant les revenus de retraite autres que les prestations de la sécurité de vieillesse et le supplément de revenu garanti.

Cette nouvelle mesure fiscale bénéficiera à **356 000 aînés**.

L'impact financier global de la mesure est évalué à **37 millions de dollars** par année.

TABLEAU 6

Impact de la hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite selon le revenu – 2007

Revenu du contribuable	Nombre de contribuables	Impact (millions \$)	Impact moyen (\$)
Moins de 25 000 \$	60 685	5,7	94
De 25 000 \$ à 50 000 \$	216 997	22,3	103
De 50 000 \$ à 75 000 \$	73 635	8,6	117
75 000 \$ ou plus	4 689	0,4	85
TOTAL	356 006	37,0	104

2. FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE

Depuis le *Discours sur le budget 2005-2006*, le gouvernement a graduellement mis en place un ensemble de mesures qui visent toutes à **favoriser le maintien à domicile** des aînés.

Ces mesures constituent un tout cohérent, et la *Stratégie d'action en faveur des aînés* permet d'ajouter un nouvel élément au dispositif ainsi offert aux aînés, à leurs proches et à ceux qui les soutiennent.

- Un **nouveau crédit d'impôt** est mis en place, en faveur des **bénévoles** qui appuient les aidants naturels.
- Les **personnes âgées** pourront bénéficier cette année de la bonification du **crédit d'impôt pour maintien à domicile**, annoncée dans le *Discours sur le budget 2006-2007*.
- La **gratuité des médicaments pour les personnes âgées à faible revenu** a également pour but de favoriser le maintien à domicile des aînés.

Au total, ces trois mesures auront un impact financier évalué à **90 millions de dollars** sur une pleine année.

Elles s'ajoutent au **crédit d'impôt pour les aidants naturels**, mis en place dans le *Discours sur le budget 2005-2006*, grâce auquel le soutien aux aidants naturels a été majoré de 29 millions de dollars cette année par rapport à la situation prévalant avant la mesure.

Grâce à ces différentes mesures, des appuis substantiels sont offerts :

- **aux aînés** (crédit d'impôt pour maintien à domicile, gratuité des médicaments pour les personnes âgées à faible revenu);
- **à ceux qui les accompagnent** (crédit d'impôt pour les aidants naturels);
- **aux bénévoles** qui permettent aux aidants naturels de bénéficier d'un répit dans les soins qu'ils prodiguent aux aînés (crédit d'impôt pour les bénévoles qui appuient les aidants naturels).

TABLEAU 7

Crédits d'impôt remboursables visant à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en perte d'autonomie – 2007

	Maintien à domicile d'une personne âgée	Aidants naturels	Bénévoles qui appuient les aidants naturels
Bénéficiaire du crédit d'impôt remboursable	Personne de 70 ans ou plus	Aidant naturel	Personne accordant au moins l'équivalent d'une journée de répit par semaine au cours d'une année
Niveau d'aide versée par année	Maximum de 3 750 \$	Maximum de 1 020 \$ réduit selon le revenu de la personne aidée (minimum de 561 \$)	Maximum de 500 \$ par bénévole et de 1 000 \$ pour tous les bénévoles d'un même bénéficiaire de soins
Clientèle	290 000	76 000	10 000
Avantage fiscal	194 millions \$	50 millions \$	5 millions \$

2.1 Le nouveau crédit d'impôt remboursable pour les bénévoles qui appuient les aidants naturels

Le gouvernement met en place une nouvelle mesure fiscale afin de soutenir les aidants naturels : à compter de l'année d'imposition 2007, les aidants naturels pourront délivrer à une personne bénévole qui les appuie un relevé attestant la durée des tâches accomplies.

Ce relevé donnera droit à un crédit d'impôt au bénéfice de la personne bénévole.

- La valeur maximale du crédit d'impôt a été fixée à 500 \$ pour une personne bénévole.
- L'aidant naturel pourra délivrer plusieurs relevés, si plusieurs personnes bénévoles lui viennent en aide. Le montant des crédits d'impôt émis à la suite de ces relevés ne pourra pas dépasser 1 000 \$ pour un même bénéficiaire de soins.

La mesure fiscale définie par le gouvernement est extrêmement novatrice : elle permet aux aidants naturels d'exprimer leur reconnaissance aux personnes qui les soutiennent bénévolement dans l'appui à un aîné¹, alors qu'elles ne font pas partie de leur famille immédiate.

À terme, cette reconnaissance d'une solidarité bien réelle sur le terrain devrait bénéficier à environ **20 000 bénévoles** et représenter pour eux un allègement fiscal de **10 millions de dollars** annuellement.

¹ Le nouveau crédit d'impôt ne s'appliquera pas exclusivement à l'égard d'un bénéficiaire aîné. Toutefois, on devrait y retrouver une part importante d'aînés.

2.2 La bonification du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée

Les aînés âgés de 70 ans ou plus qui continuent d'habiter leur domicile bénéficient d'un crédit d'impôt bonifié depuis le *Discours sur le budget 2006-2007*. Cette bonification prend effet à compter de l'année d'imposition 2007.

Les aînés peuvent réclamer un crédit d'impôt en raison des dépenses qu'ils ont dû acquitter pour rester à domicile. Cette mesure permet d'encourager le maintien à domicile, puisque par l'intermédiaire de la fiscalité, le gouvernement prend à sa charge une partie du coût des services et des soins que les aînés doivent supporter s'ils veulent rester chez eux.

La bonification annoncée en 2006 et mise en œuvre en 2007 représente un allègement fiscal de **74 millions de dollars**, qui profitera à **290 000 aînés**.

- Le taux du crédit d'impôt est porté de 23 % à 25 %.
- Les services de soins infirmiers sont dorénavant admissibles au crédit d'impôt.
- Le plafond annuel des dépenses admissibles est porté de 12 000 \$ à 15 000 \$.
- Environ 180 000 aînés auront effectivement accès pour la première fois au crédit d'impôt, le montant étant versé par Revenu Québec.

Le 16 octobre 2006, le ministre des Finances a aboli la franchise de 300 \$ qui devait s'appliquer aux dépenses admissibles à ce crédit d'impôt. Cette amélioration a permis de maintenir le caractère universel de l'aide fiscale relative au maintien à domicile des aînés âgés de 70 ans ou plus.

TABLEAU 8

Impact de la bonification du crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile d'une personne âgée selon certaines situations types – 2007

(en dollars)

Situations types	Impact du Budget 2006-2007 sur le revenu disponible					Crédit d'impôt après Budget 2006-2007
	Crédit d'impôt avant Budget 2006-2007	Majoration du taux de 23 % à 25 %	Hausse du plafond de 12 000 \$ à 15 000 \$	Inclusion des soins infirmiers	Gain total	
Résidence pour personnes âgées – dépenses admissibles :						
- de 5 000 \$ dont 1 000 \$ pour des soins infirmiers	920	80 ⁽¹⁾	—	250	330	1 250
- de 15 000 \$	2 760	240 ⁽²⁾	750	—	990	3 750
- de 15 000 \$, dont 3 000 \$ pour des soins infirmiers	2 760	240 ⁽¹⁾	—	750	990	3 750
Domicile – dépenses admissibles :						
- de 1 000 \$ ⁽³⁾	—	250	—	—	250	250
- de 6 000 \$, dont 5 000 \$ pour des soins infirmiers	230	20 ⁽¹⁾	—	1 250	1 270	1 500

(1) Calcul effectué avant la reconnaissance des services de soins infirmiers.

(2) Calcul effectué avant la hausse du plafond de 12 000 \$ à 15 000 \$.

(3) On suppose que la personne n'utilisait pas le crédit d'impôt avant le Budget 2006-2007. Les modifications annoncées dans le Budget 2006-2007 font en sorte que la personne peut demander le crédit d'impôt dans sa déclaration de revenus.

2.3 La gratuité des médicaments pour les personnes âgées à faible revenu

Pour les aînés, la disponibilité des médicaments constitue un facteur crucial dans leur décision de continuer à vivre ou non à leur domicile. Depuis juillet 2005, les aînés de 65 ans ou plus recevant le montant maximal du supplément de revenu garanti bénéficient d'une telle gratuité.

Le *Discours sur le budget 2007-2008* confirme qu'à compter du 1^{er} juillet 2007, les aînés de 65 ans ou plus recevant 94 % du supplément de revenu garanti profiteront à leur tour de la gratuité des médicaments.

Cette mesure bénéficiera à **29 000 aînés de plus**, portant ainsi le total d'aînés bénéficiant de la gratuité à 74 000. Elle représente un avantage additionnel de **6 millions de dollars** par année pour les aînés concernés.

TABLEAU 9

Coût annuel du régime public d'assurance médicaments pour les personnes âgées les plus démunies

	Nombre d'assurés (000)	Contribution du gouvernement (M\$)	Participation financière des assurés ⁽¹⁾ (M\$)	
			Avant 1 ^{er} juillet 2007 (pleine année)	Après 1 ^{er} juillet 2007
Personnes âgées				
Recevant le SRG maximal	45	97	0	0
Recevant au moins 94 % du SRG maximal	29	57	6	0
TOTAL	74	154	6	0

(1) Prime, franchise et coassurance.

Le crédit d'impôt pour aidants naturels

Depuis le *Discours sur le budget 2005-2006*, les aidants naturels bénéficient d'un crédit d'impôt qui a commencé à être appliqué pour l'année d'imposition 2006. Ce crédit d'impôt a remplacé et amélioré deux crédits d'impôt existant auparavant, et dont pouvaient se prévaloir les aidants naturels.

- Le crédit d'impôt pour aidants naturels avait au départ une valeur maximale de 1 000 \$ par année, portée en 2007 à 1 020 \$. Il est réduit partiellement lorsque le revenu de la personne hébergée dépasse 20 405 \$, mais ne peut descendre en dessous de 550 \$ – ce plancher ayant été porté à 561 \$ en 2007.
- La définition des aidants naturels pouvant bénéficier du crédit d'impôt a été élargie, ouvrant ainsi cet avantage fiscal à 50 000 aidants naturels supplémentaires.
- Le crédit d'impôt est indexé automatiquement. C'est pour cette raison qu'à compter de janvier 2007, le crédit d'impôt maximal a été augmenté de 1 000 \$ à 1 020 \$, et son plancher porté de 550 \$ à 561 \$.

TABLEAU 10

Illustration du calcul du crédit d'impôt pour aidants naturels selon divers niveaux de revenu de la personne hébergée – 2007 (en dollars)

	Revenu de la personne hébergée		
	20 405 \$ ou moins	22 000 \$	23 274 \$ ou plus
Crédit d'impôt remboursable maximal	1 020	1 020	1 020
Réduction du crédit d'impôt (16 % du revenu qui excède 20 405 \$)	0	- 255	- 459
Crédit d'impôt remboursable (minimum de 561 \$)	1 020	765	561

Au total, la mise en place de ce crédit d'impôt a plus que doublé l'aide fiscale apportée chaque année aux aidants naturels. En 2007, les aidants naturels bénéficieront d'une réduction fiscale annuelle de 50 millions de dollars, soit 29 millions de dollars de plus qu'avant la mise en place de cette initiative.

Le nombre d'aidants naturels bénéficiaires du crédit d'impôt a triplé, passant de 26 000 en 2005 à 76 000 en 2007.

TABLEAU 11

Crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels

Regroupement de deux crédits d'impôt en un seul, élargissement de la définition des personnes donnant droit au crédit d'impôt et bonification de l'aide – 2007

Avant mesure	Après mesure
<p>Crédit d'impôt remboursable pour l'hébergement d'un parent</p> <ul style="list-style-type: none"> - 26 000 aidants naturels - 550 \$ par année - 17 M\$ <p>Transfert de la partie inutilisée du crédit d'impôt non remboursable pour déficience</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 000 aidants naturels - De 0 \$ à 440 \$ par année - 4 M\$ <p>Aide totale : 21 M\$</p>	<p>Nouveau crédit d'impôt remboursable pour aidants naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> - 76 000 aidants naturels, soit 50 000 aidants naturels de plus - 1 020 \$, réductible en fonction du revenu de la personne hébergée⁽¹⁾ (minimum de 561 \$) <p>Aide totale : 50 M\$, soit 29 M\$ de plus</p>

(1) Le taux de réduction est de 16 % et s'applique sur le revenu de la personne hébergée qui excède 20 405 \$.

Aider son semblable

Les aidants naturels qui soutiennent les aînés sont souvent eux-mêmes des aînés.

Selon un sondage récent, 18 % des Québécois âgés de 55 ans ou plus sont des aidants naturels. Cela représente 360 000 personnes, qui consacrent en moyenne 7 heures par semaine aux soins qu'elles donnent.

Une étude un peu plus ancienne sur la solidarité chez les aînés a abouti à des résultats analogues⁽¹⁾ :

- Plus de la moitié des aînés (56,5 %) rendent service à d'autres aînés.
- Près de la moitié des aînés (44,3 %) fréquentent des groupes sociaux de leur milieu, ce qui, une fois sur trois, débouche sur du bénévolat auprès des aînés.

Les initiatives prises par les aînés pour aider d'autres aînés sont multiples : il peut s'agir de dépistage de personnes isolées, d'entraide, de soutien, de coopération, de répit offert aux aidants naturels, d'accueil, d'information, de formation de groupes d'entraide, de recrutement de bénévoles, de l'organisation d'activités socioculturelles, éducatives et communautaires, d'aide au transport, ou d'assistance dans les activités de la vie quotidienne.

(1) Roy, J. Solidarité horizontale chez les aînés. Canadian Journal of aging. Vol. 17(3), 1998.

3. ADAPTER LES SERVICES ET LES INFRASTRUCTURES

Les besoins des aînés, en matière de services et d'infrastructures, sont loin d'être homogènes. Ils diffèrent selon les groupes d'âge concernés. Ils évoluent avec le temps et le vieillissement. Ils correspondent à des priorités ou des préoccupations qui peuvent s'écarter de celles de la majorité de la population.

Pour le gouvernement, il importe avant tout d'être à l'écoute des aînés, des besoins qu'ils manifestent, et de mettre en place une démarche permettant de répondre à ces besoins de façon efficace et rapide.

3.1 Une démarche régionale

Le gouvernement souhaite réaliser cette **adaptation des services et des infrastructures** aux besoins des aînés en adoptant une démarche régionale.

C'est en effet au niveau de chacune des régions du Québec qu'il est possible de saisir de la façon la plus fidèle et la plus opérationnelle qui soit la réalité des aînés, les services dont ils souhaitent disposer et les infrastructures qu'il serait nécessaire de modifier ou de transformer à leur intention.

Le gouvernement dégage donc des ressources de **12,5 millions de dollars**, au cours des cinq prochaines années, que le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine mettra à la disposition des conférences régionales des élus (CRE) afin d'investir dans les services ou les infrastructures offerts aux aînés.

Ces sommes seront utilisées dans le cadre d'ententes spécifiques, établies entre le ministère et chaque CRE du Québec.

3.2 Des possibilités multiples

À partir de cette enveloppe budgétaire, les possibilités d'initiatives sont multiples.

- Les sommes dégagées par le gouvernement pourront servir à financer des aménagements ou des adaptations d'infrastructures culturelles, sportives et de plein air, répondant aux besoins des aînés dans les municipalités.
- Les ententes spécifiques pourront viser à développer le transport collectif en milieu rural ou à améliorer l'accès et la mobilité dans les modes de transport en commun des régions urbaines.
- On peut imaginer également des initiatives visant à instaurer des centres d'information destinés aux aînés. Dans les régions qui le souhaiteraient, il serait ainsi possible d'offrir un service d'accompagnement au sujet des programmes et services gouvernementaux qui intéressent les aînés. Ce service pourrait s'appuyer sur la collaboration de ressources bénévoles, mobilisées par l'entremise d'organismes communautaires déjà existants.
- Il est également possible que des services soient mis en place afin de répondre à de nouvelles problématiques affectant les personnes âgées, telles celles liées à la cybercriminalité.

Comme on le voit, les possibilités sont multiples, à condition d'être à l'écoute des besoins du milieu et d'adopter une démarche résolument décentralisée.

Le temps des loisirs, de la culture et de l'apprentissage

Les aînés consomment des produits mais surtout des services.

- Leurs dépenses sont notamment rattachées aux loisirs, aux services culturels et aux activités bénévoles et familiales.
- Actuellement, les dépenses moyennes pour les loisirs diminuent lorsque l'âge augmente.
- Par contre, on a constaté que les dépenses pour les loisirs augmentent d'une génération à l'autre⁽¹⁾. Des études indiquent également un accroissement du temps consacré aux activités de loisirs, durant la dernière décennie.

Le passage à la retraite des baby-boomers devrait ainsi stimuler le marché des loisirs, dans la mesure où ces aînés auront la santé et les ressources financières nécessaires pour profiter de leur retrait du marché du travail.

On constate également que les aînés consacrent plus de temps libre à l'apprentissage.

- Ils le font d'une façon informelle, par des lectures ou par l'écoute d'émissions éducatives.
- Ils le font d'une façon plus formelle, en s'inscrivant à des cours dans des institutions d'enseignement ou dans des services de loisirs municipaux. Les programmes offerts dans les universités du troisième âge sont ainsi de plus en plus populaires : le nombre d'inscriptions enregistrées à l'Université du troisième âge de Québec a connu une hausse constante au cours des vingt dernières années, passant de 569 en 1983 à 7 072 en 2004-2005.

(1) Équipe de travail sur les aînés (Lalande). Une pleine participation des aînés au développement du Québec, afin de construire un Québec pour tous les âges, 2005.

4. RENFORCER LA PLACE DES AÎNÉS DANS LA SOCIÉTÉ

La *Stratégie d'action en faveur des aînés* comprend des mesures visant à **renforcer la place des aînés dans la société**.

Les aînés représentent un atout pour notre collectivité, en raison de l'expérience qu'ils ont accumulée, du temps qu'ils peuvent plus facilement gérer, ainsi que des liens et réseaux de toutes sortes qu'ils ont constitué au cours de leur vie.

Les aînés eux-mêmes veulent continuer à contribuer au développement et à l'épanouissement de toute la collectivité, lorsque leur situation physique et personnelle le leur permet.

Le gouvernement annonce quatre mesures afin de confirmer et de renforcer le rôle et la participation des aînés à la vie de la société :

- Il importe d'abord de s'assurer que les aînés soient **pleinement respectés**, et qu'ils exercent à part entière les droits et les responsabilités liés à leur **citoyenneté**. Au cours des cinq prochaines années, **5 millions de dollars** seront confiés à cette fin notamment au Conseil des aînés et à d'autres instruments de la gouvernance des dossiers liés aux aînés.
- Les aînés pourront d'autant mieux renforcer leur place dans la société qu'ils restent en bonne forme. La santé physique est une préoccupation qui concerne l'ensemble des citoyens, mais qui devient particulièrement cruciale au fur et à mesure que l'on vieillit. Le gouvernement consacrera **7,5 millions de dollars**, au cours des cinq prochaines années, pour favoriser **l'activité physique des aînés**.
- Le gouvernement rend compte des travaux effectués à ce jour pour faciliter la **retraite progressive**. Il renouvelle les engagements déjà pris à cet égard.
- Le gouvernement adopte par ailleurs une mesure fiscale afin de favoriser l'épargne-études, qui s'appliquera notamment aux aînés souhaitant **investir dans les générations futures**. Cette mesure représente un allègement fiscal de **41 millions de dollars par an**.

4.1 Promouvoir le droit des aînés à la dignité et au plein exercice de leur citoyenneté

Le gouvernement dégage des ressources de **5 millions de dollars**, au cours des cinq prochaines années, afin de promouvoir le droit des aînés à la dignité et au plein exercice de la citoyenneté.

- Les préjugés à l'encontre des aînés restent tenaces, au Québec comme dans d'autres sociétés développées. Un certain nombre de stéréotypes viennent ternir l'image des aînés et la représentation qu'ils se font eux-mêmes de leur place dans la société.
- Le vieillissement individuel et collectif soulève de nombreuses questions éthiques, telles celles liées à l'acharnement thérapeutique, à l'euthanasie ou au coût de certains médicaments et de certaines interventions chirurgicales.

Sur toutes ces questions, un certain nombre de structures de gouvernance sont en mesure d'apporter des éclairages pertinents, ainsi que de formuler des recommandations ou d'engager des initiatives permettant de mettre en œuvre l'objectif formulé par le gouvernement.

Le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine sera donc chargé d'utiliser l'enveloppe budgétaire définie pour les cinq prochaines années en s'appuyant sur ces différentes structures et organisations – au premier rang desquelles se trouve le Conseil des aînés.

Le Conseil des aînés recevra en particulier le mandat de réfléchir aux meilleurs moyens de renforcer l'exercice par les aînés de leurs responsabilités et droits de citoyens. Le Conseil sera également chargé de réfléchir aux questions d'éthique intéressant les personnes aînées.

Par ailleurs, le ministère emploiera les nouveaux moyens qui lui sont fournis pour sensibiliser davantage l'ensemble de la population aux réalités des aînés et à leurs besoins. Le ministère affectera une partie de ses nouvelles ressources afin de traiter de façon approfondie des questions du mentorat et du tutorat – et d'une façon plus générale des démarches à privilégier pour que les aînés puissent davantage contribuer à répondre au défi de la relève.

Les instruments de la gouvernance

Les questions concernant les aînés sont traitées par un certain nombre d'organismes, qui contribuent tous à mieux cerner les problématiques et à identifier les solutions à mettre en œuvre.

- Le **ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine** a notamment pour mission de promouvoir les aspects positifs du vieillissement, de développer les liens intergénérationnels et d'encourager la mise en place de services répondant aux besoins et aux intérêts des personnes aînées.
- Le **Secrétariat aux aînés** soutient la mission du ministère concernant les aînés et conseille la ministre sur les questions qui y sont liées.
- Le **Conseil des aînés**, qui relève directement de la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, a principalement pour fonctions de promouvoir les droits des aînés, leurs intérêts et leur participation à la vie collective.
- Les **Tables régionales de concertation des aînés** suscitent ou maintiennent la concertation entre les organismes d'aînés. Elles sensibilisent les autorités régionales aux questions entourant le vieillissement de la population.

4.2 Favoriser l'activité physique des aînés

Le gouvernement mobilise **7,5 millions de dollars**, au cours des cinq prochaines années, afin de favoriser l'activité physique des aînés.

Cette initiative rejoint une préoccupation plus globale du gouvernement, concernant le maintien en forme et en santé de l'ensemble des citoyens.

Le programme *Viactive* est un exemple d'initiatives allant dans la bonne direction. Environ 1 200 groupes participent à ce programme, qui rejoint 22 000 aînés.

- Le programme *Viactive* est un programme assurant la promotion des exercices physiques pour les aînés, à domicile ou en salle. Il est mis en œuvre avec la collaboration d'organismes communautaires.
- Ce programme a pour objet d'initier à l'activité physique, ceux qui y participent grâce à des initiatives conçues à l'intention de la clientèle visée (marche, danse, aquaforme, etc.).
- Le programme vise également à encourager les aînés à adopter un mode de vie physiquement actif, en dehors des activités organisées.

Le programme rejoint principalement des femmes, dans une proportion de 80 %. Le financement accordé par le gouvernement dans le cadre de la *Stratégie d'action en faveur des aînés* pourrait ainsi permettre de rejoindre des groupes supplémentaires et d'élargir la clientèle bénéficiant des activités offertes.

4.3 Favoriser l'utilisation de la retraite progressive

Les aînés qui souhaitent continuer d'être actifs sur le marché du travail, tout en bénéficiant de plus de temps libre, veulent avoir accès à des régimes de retraite progressive. La retraite progressive permet en effet de se retirer graduellement de l'emploi que l'on occupe, en travaillant durant une certaine période à temps partiel. La retraite progressive constitue ainsi une alternative à une retraite immédiate et complète.

— À l'issue du Forum des générations tenu en octobre 2004, le gouvernement a confié à un comité formé de représentants de plusieurs ministères, du milieu patronal et du milieu syndical le mandat de proposer des solutions visant à favoriser la retraite progressive.

— À la suite des recommandations du comité, le gouvernement s'est engagé à travailler à la mise en œuvre de nouvelles modalités visant à favoriser la retraite progressive, en collaboration avec le gouvernement fédéral.

Dans le cadre du *Discours sur le budget 2007-2008*, le gouvernement présente l'analyse détaillée qui a conduit aux propositions transmises au gouvernement fédéral afin de favoriser la retraite progressive.

Le gouvernement renouvelle par ailleurs son engagement de poursuivre les discussions avec le gouvernement fédéral en vue de permettre l'application de nouvelles dispositions facilitant la retraite progressive.

Il résulte des travaux effectués les conclusions suivantes.

- Pour favoriser la retraite progressive et la rendre plus compétitive par rapport à la retraite complète, les lois fiscales et les régimes de retraite devraient permettre :
 - le versement de la rente de retraite et d'un revenu de travail simultanément à l'accumulation de service;
 - le versement de prestations accessoires dans le cas d'une retraite progressive ou du travail à temps plein.
- Il faut cependant s'assurer que les nouvelles modalités de retraite progressive ne soient pas une alternative plus avantageuse que le travail à temps plein. Pour cette raison, les lois devraient également prévoir que :
 - l'accès à la retraite progressive est permis à compter de 60 ans ou 30 années de service;
 - la rente versée pendant la retraite progressive est proportionnelle à la réduction du temps de travail;
 - le versement des prestations accessoires peut débiter à compter de 60 ans ou 30 années de service afin de favoriser une retraite tardive.

L'analyse déposée par le gouvernement démontre que de nouvelles modalités favorisant l'utilisation de la retraite progressive auraient de nombreux impacts positifs.

- Les nouvelles modalités permettraient d'augmenter l'offre de main-d'œuvre, tout en maintenant en emploi des travailleurs expérimentés et qualifiés.
- La retraite progressive favoriserait le transfert de connaissances dans les entreprises, par exemple sous la forme de mentorat ou de tutorat.

Afin de permettre la mise en œuvre de nouvelles dispositions facilitant la retraite progressive, le gouvernement a adopté, en novembre 2006, une recommandation visant notamment à autoriser le ministère des Finances du Québec, en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Régie des rentes du Québec, à poursuivre les discussions avec le gouvernement fédéral à cet égard.

4.4 Appuyer les aînés qui veulent investir dans les générations futures

Le *Discours sur le budget 2007-2008* annonce la mise en place d'un nouveau crédit d'impôt, défini dans le but d'encourager les familles québécoises à épargner davantage pour les études postsecondaires de leurs enfants.

Ce crédit d'impôt a été défini très largement, afin que les aînés puissent en bénéficier s'ils souhaitent investir dans l'éducation postsecondaire, que les enfants pour lesquels les cotisations seront effectuées appartiennent ou non à leur famille.

Le crédit d'impôt dépend de la cotisation versée à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) et du revenu familial des parents de l'enfant.

- Par exemple, un aîné qui versera une cotisation annuelle de 2 000 \$ pour le régime d'épargne-études de l'enfant de son choix bénéficiera d'un crédit d'impôt égal à 12,5 % de sa cotisation, si le revenu familial des parents de l'enfant est inférieur à 37 178 \$.
- Le crédit d'impôt sera égal à 11,25 % de la cotisation si le revenu familial des parents de l'enfant est compris entre 37 178 \$ et 74 357 \$.
- Le crédit d'impôt sera de 10 % de la cotisation, lorsque le revenu familial des parents de l'enfant est supérieur à 74 357 \$.

Le crédit d'impôt, qui constitue en fait une bonification à la cotisation accumulée dans le régime d'épargne-études, s'accroîtra à l'abri de l'impôt jusqu'à ce qu'il soit versé à l'enfant sous forme de paiement d'aide aux études.

Ce nouveau crédit d'impôt profitera à plus de **300 000 enfants**. Il représente un allègement fiscal de **41 millions de dollars** sur une pleine année.

TABLEAU 12

Illustration du niveau d'aide découlant du nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études pour une cotisation annuelle de 2 000 \$ dans un REEE – 2007
(en dollars)

	Revenu familial des parents de l'enfant ⁽¹⁾		
	37 178 \$ ou moins	Plus de 37 178 \$ à 74 357 \$	Plus de 74 357 \$
Cotisation des grands-parents versée dans le compte REEE	2 000	2 000	2 000
Nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études versé dans le compte REEE			
Sur les premiers 500 \$ de cotisation			
- Montant du crédit d'impôt	100	75	50
- En %	20 %	15 %	10 %
Sur la tranche de 500 \$ à 2 000 \$ de cotisation			
- Montant du crédit d'impôt	150	150	150
- En %	10 %	10 %	10 %
Total du crédit d'impôt			
- Montant du crédit d'impôt	250	225	200
- En %	12,5 %	11,25 %	10 %
Cotisation et crédit d'impôt remboursable versés dans le compte REEE	2 250	2 225	2 200

(1) Ces montants correspondent aux seuils de revenu de la subvention canadienne pour l'épargne-études.

Régime enregistré d'épargne-études (REEE)

- Le régime enregistré d'épargne-études vise à aider les parents et les grands-parents à épargner en vue de financer les études postsecondaires d'un bénéficiaire désigné (habituellement un enfant de moins de 18 ans).
- La cotisation annuelle maximale à un REEE est de 4 000 \$. Le plafond cumulatif est de 42 000 \$.

Modalités d'application du nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études du Québec

- Le nouveau crédit d'impôt du Québec s'ajoute à la subvention canadienne décrite ci-après. Le régime du Québec est entièrement harmonisé à la subvention du gouvernement fédéral, à l'exception du niveau de soutien accordé.
- Un parent qui verse une cotisation annuelle de 2 000 \$ dans un REEE bénéficiera du crédit d'impôt suivant :
 - pour les premiers 500 \$ de cotisation, le taux du crédit d'impôt est de 10 % et peut augmenter jusqu'à 20 % pour les parents à faible revenu;
 - pour la cotisation allant de 500 \$ à 2 000 \$, le taux est de 10 %.
- Le crédit d'impôt annuel atteint son maximum avec une cotisation de 2 000 \$.

Principaux paramètres du crédit d'impôt remboursable pour épargne-études (CIREE) du Québec – 2007

	Revenu familial des parents de l'enfant ⁽¹⁾		
	37 178 \$ ou moins	Plus de 37 178 \$ à 74 357 \$	Plus de 74 357 \$
CIREE sur la première tranche de 500 \$ de cotisations annuelles à un REEE	Max. 100 \$ 20 %	Max. 75 \$ 15 %	Max. 50 \$ 10 %
CIREE sur les cotisations annuelles à un REEE excédant 500 \$ jusqu'à 2 000 \$	Max. 150 \$ 10 %	Max. 150 \$ 10 %	Max. 150 \$ 10 %
Maximum annuel du CIREE	250 \$	225 \$	200 \$
Maximum cumulatif du CIREE	3 600 \$	3 600 \$	3 600 \$

(1) Ces montants correspondent aux seuils de revenu de la subvention canadienne pour l'épargne-études.

Modalités d'application de la subvention canadienne pour l'épargne-études

- À titre d'exemple, un parent qui verse une cotisation annuelle de 2 000 \$ dans un REEE bénéficie de la subvention canadienne suivante :
 - pour les premiers 500 \$ de cotisation, le taux de la subvention est de 20 % et peut augmenter jusqu'à 40 % pour les parents à faible revenu;
 - pour la cotisation allant de 500 \$ à 2 000 \$, le taux est de 20 %.
- La subvention annuelle atteint son maximum avec une cotisation de 2 000 \$.

Principaux paramètres de la subvention canadienne pour l'épargne-études⁽¹⁾ (SCEE) – 2007

	Revenu familial des parents de l'enfant ⁽²⁾		
	37 178 \$ ou moins	Plus de 37 178 \$ à 74 357 \$	Plus de 74 357 \$
SCEE sur la première tranche de 500 \$ de cotisations annuelles à un REEE	Max. 200 \$ 40 %	Max. 150 \$ 30 %	Max. 100 \$ 20 %
SCEE sur les cotisations annuelles à un REEE excédant 500 \$ jusqu'à 2 000 \$	Max. 300 \$ 20 %	Max. 300 \$ 20 %	Max. 300 \$ 20 %
Maximum annuel de la SCEE	500 \$	450 \$	400 \$
Maximum cumulatif de la SCEE	7 200 \$	7 200 \$	7 200 \$

(1) Le gouvernement fédéral ajoute un bon d'études à la subvention canadienne pour l'épargne-études.

(2) Les seuils des tranches de revenu sont indexés chaque année.

Le rendement sur les cotisations versées et les soutiens du Québec et du gouvernement fédéral pour épargne-études s'accumule à l'abri de l'impôt jusqu'à ce qu'il soit versé à l'enfant sous forme de paiements d'aide aux études. À l'exception des cotisations versées, l'aide gouvernementale et le rendement accumulé sont imposables uniquement entre les mains du bénéficiaire au moment du retrait.

CONCLUSION – LE QUÉBEC EN ACTION POUR SES AÎNÉS

Avec la stratégie qu'il met en place dans le cadre du *Discours sur le budget 2007-2008*, le gouvernement fait en sorte que le Québec soit plus que jamais **en action pour ses aînés**.

Les aînés et les générations qui les ont précédés ont bâti le Québec d'aujourd'hui. En rendant publique la *Stratégie d'action en faveur des aînés*, le gouvernement pose un certain nombre de gestes majeurs visant à la fois à améliorer leur milieu de vie et à encourager leur participation à la société à laquelle ils appartiennent plus que jamais.

La cohérence des programmes et des mesures

La cohérence des programmes et des mesures instaurés par le gouvernement dans le cadre de la stratégie sera assurée par la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

Ce mandat découle de la mission qui lui a été confiée. Il a été souligné dans le rapport remis en 2005 par l'équipe de travail mise sur pied à la suite du Forum des générations et dirigée par le président du Conseil des aînés, M. Georges Lalande.

Une conviction profonde

Le gouvernement croit profondément en la nécessité de garantir aux aînés le milieu de vie qu'ils méritent, et en la participation active des aînés à la vie économique et sociale du Québec.

Le gouvernement veut avant tout encourager et favoriser la construction d'une société prospère et unie, tournée vers le bien-être de chacun de ses membres – quelle que soit la génération à laquelle ils appartiennent.

La *Stratégie d'action en faveur des aînés* contribuera à faire émerger un Québec où l'équité entre les générations et le plaisir de vivre ensemble vont de pair, un Québec épanoui grâce à la force de la solidarité entre les générations.

UN QUÉBEC PLUS PROSPÈRE

Budget | 2007-2008

Un Québec plus prospère

Budget | 2007-2008

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Février 2007

ISBN 978-2-551-23516-2 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-49089-0 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2007

Table des matières

LISTE DES GRAPHIQUES	III
LISTE DES TABLEAUX	V
INTRODUCTION.....	1
UNE VISION RENOUVELÉE : LA MISE EN PLACE DES CONDITIONS FAVORABLES À LA PROSPÉRITÉ.....	3
Des finances publiques saines	4
Des investissements majeurs en santé et en éducation	6
Réduction du poids de la dette dans l'économie	8
Des progrès reconnus par les agences de crédit	10
Modernisation de la gouvernance des sociétés d'État	11
DAVANTAGE DE RICHESSE POUR TOUS LES QUÉBÉCOIS.....	13
Allègement d'impôt majeur pour les contribuables.....	14
Instauration d'un soutien financier généreux et unique pour les familles	16
De nouveaux moyens pour assurer la réussite de tous les jeunes.....	20
Un meilleur soutien aux aînés et à leurs aidants naturels.....	22
Une main-d'œuvre plus incitée au travail que jamais	24
Une richesse mieux partagée	26
DES ENTREPRISES DYNAMIQUES.....	29
Le coût d'investir au Québec n'a jamais été aussi bas.....	30
Des investissements importants pour rester à l'avant-garde du progrès technologique.....	32
Des partenariats fructueux avec le secteur privé pour soutenir l'investissement	34
Un secteur financier plus performant.....	38
UN ESSOR ÉCONOMIQUE À LA GRANDEUR DU QUÉBEC.....	41
L'autonomie : l'assise du développement des régions	42
Stratégie pour le développement de toutes les régions : des moyens accrus, une autonomie renforcée.....	44
Une gestion responsable assurant la pérennité de la forêt.....	46
La relance du secteur agricole.....	48
RELÈVEMENT MAJEUR DU NIVEAU D'INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES	51
Des investissements structurants	52
Le développement énergétique et la lutte aux changements climatiques : conciliation entre le développement économique et le développement durable	58
UN QUÉBEC PLUS PROSPÈRE AU BÉNÉFICE DE TOUS LES QUÉBÉCOIS	61
CONCLUSION	65

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes entre 2003-2004 et 2006-2007	5
GRAPHIQUE 2	Dépenses de programmes.....	5
GRAPHIQUE 3	Augmentation des dépenses de programmes de 2003-2004 à 2007-2008.....	7
GRAPHIQUE 4	Le Fonds des générations permettra une réduction importante du poids de la dette	9
GRAPHIQUE 5	Réduction d'impôt de 3,8 milliards \$ selon le type de ménage.....	15
GRAPHIQUE 6	Réduction d'impôt de 3,8 milliards \$ selon le revenu du ménage	15
GRAPHIQUE 7	Soutien financier aux familles accordé par les gouvernements du Québec et de l'Ontario	17
GRAPHIQUE 8	Nombre de places en services de garde à contribution réduite pour les enfants de moins de cinq ans.....	17
GRAPHIQUE 9	Investissements dans le Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	27
GRAPHIQUE 10	Évolution du nombre de prestataires à l'assistance-emploi.....	27
GRAPHIQUE 11	Nombre cumulatif de logements sociaux livrés au 31 décembre de chaque année	27
GRAPHIQUE 12	Variation du revenu personnel disponible pour une famille n'ayant aucun revenu de travail – 2003 et 2008	27
GRAPHIQUE 13	Comparaison des taux effectifs marginaux d'imposition sur l'investissement (TEMI) au Canada – Principales provinces canadiennes	31
GRAPHIQUE 14	Dépenses intérieures brutes de R-D – 1990-2010	33
GRAPHIQUE 15	Investissements en capital de risque selon la provenance des fonds	35
GRAPHIQUE 16	Bourse de Montréal.....	39
GRAPHIQUE 17	Remboursement des taxes municipales et scolaires des agriculteurs.....	49
GRAPHIQUE 18	Évolution des investissements routiers	53
GRAPHIQUE 19	Impact des politiques du gouvernement sur le PIB réel par habitant et sur l'écart par rapport au reste du Canada.....	63
GRAPHIQUE 20	Impact des politiques du gouvernement sur le taux de pauvreté	63
GRAPHIQUE 21	Contributions à l'augmentation du PIB réel par habitant	63
GRAPHIQUE 22	Contributions à la baisse du taux de pauvreté	63

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Impôt des particuliers – Écart de fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces en appliquant la structure de taxation des autres provinces au Québec.....	15
TABLEAU 2	Gain pour l'année 2008 des mesures du Québec prises depuis le <i>Budget 2004-2005</i> pour un couple avec deux enfants ⁽¹⁾ et ayant deux revenus de travail.....	19
TABLEAU 3	Revenu disponible pour un couple avec deux enfants d'âge préscolaire et ayant deux revenus de travail – Québec et autres provinces – 2006 / Avec garde à 7 \$ par jour pour le Québec et 35 \$ par jour pour les autres provinces	19
TABLEAU 4	Mesures bénéficiant aux jeunes – 2006-2007 à 2008-2009	21
TABLEAU 5	Gain pour l'année 2008 des mesures du Québec prises depuis le <i>Budget 2004-2005</i> pour un nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée	21
TABLEAU 6	Mesures fiscales en faveur des aînés et des aidants naturels depuis 2003	23
TABLEAU 7	Gain pour l'année 2008 des mesures du Québec prises depuis le <i>Budget 2004-2005</i> pour un couple de personnes âgées de 70 ans ou plus ayant un seul revenu de retraite.....	23
TABLEAU 8	Gain pour l'année 2008 des mesures du Québec prises depuis le <i>Budget 2004-2005</i> pour un couple de travailleurs avec deux enfants et ayant deux revenus de travail	25
TABLEAU 9	Variation du revenu personnel disponible pour une famille travaillant au salaire minimum – 2003 à 2008	25
TABLEAU 10	Réduction du fardeau fiscal des sociétés – 2011-2012	31
TABLEAU 11	FIER – Fonds régionaux accrédités ou clôturés au 7 février 2007	37
TABLEAU 12	Stratégie pour le développement de toutes les régions	45
TABLEAU 13	Plan de soutien au secteur forestier – 2007-2010	47
TABLEAU 14	Investissements publics en immobilisations	53
TABLEAU 15	Puissance installée, production annuelle et coût de certains projets hydroélectriques	59

Introduction

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement du Québec a agi afin de concrétiser la vision du Québec qu'il s'était engagé à mettre en œuvre : un Québec moderne, responsable, confiant en l'avenir et résolument engagé sur la voie de la prospérité.

Le gouvernement a mis en place les conditions nécessaires pour que le Québec puisse réaliser son plein potentiel économique. Il a pris des initiatives majeures qui permettront à l'ensemble des Québécois de contribuer pleinement à l'accroissement de cette prospérité et d'en récolter les fruits.

Un Québec plus prospère présente la contribution du gouvernement depuis 2003 en faveur de la prospérité. Elle est le résultat d'une série d'actions posées en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- créer un environnement économique et social favorisant la prospérité;
- assurer l'accroissement de la richesse pour tous les Québécois;
- soutenir le développement d'entreprises dynamiques;
- promouvoir l'essor économique de toutes les régions du Québec;
- réaliser des investissements structurants et adopter une stratégie énergétique conciliant développement économique et développement durable.

Une vision renouvelée : la mise en place des conditions favorables à la prospérité

Le gouvernement a créé un environnement économique et social propice à la prospérité

- **La rigueur dans la gestion des finances publiques permet de réduire le fardeau fiscal des particuliers, de créer un environnement favorable à l'investissement et d'assurer la qualité et la pérennité des services publics**
- **La santé et l'éducation ont été soutenues par des investissements majeurs**
- **Le Fonds des générations permettra la réduction du poids de la dette**
- **Les progrès du Québec en matière de finances publiques sont reconnus par les agences de crédit**
- **La gouvernance des sociétés d'État est maintenant plus transparente et responsable**

DES FINANCES PUBLIQUES SAINES

Des finances publiques saines permettent de réduire le fardeau fiscal des particuliers, de créer un environnement favorable à l'investissement et d'assurer la qualité et la pérennité des services publics. Elles sont un gage de stabilité pour les personnes comme pour les entreprises et favorisent la croissance économique.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Le maintien de l'équilibre budgétaire

**Des actions
concrètes**

Maintien de
l'équilibre budgétaire

Depuis avril 2003, si l'on exclut les pertes exceptionnelles encourues par la Société générale de financement du Québec (SGF) sous le gouvernement précédent et la nécessité de provisionner l'équité salariale, l'équilibre budgétaire a été maintenu.

Une gestion rigoureuse des dépenses publiques

**Des actions
concrètes**

La plus faible
croissance des
dépenses publiques
au Canada

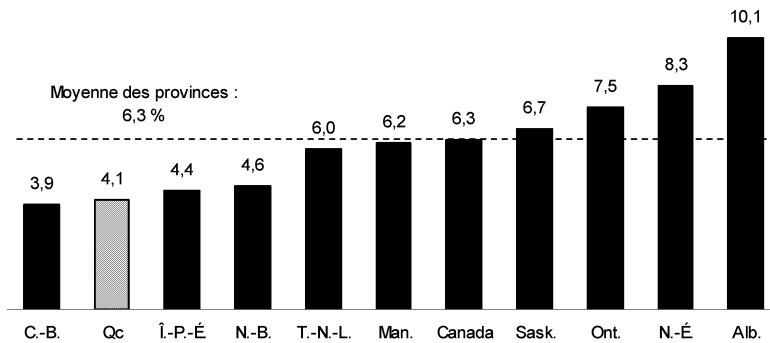
Le respect de l'équilibre budgétaire a été obtenu par une gestion rigoureuse des dépenses publiques. Au cours des quatre dernières années, le Québec a connu l'une des plus faibles croissances des dépenses au Canada.

- De 2003-2004 à 2006-2007, le taux de croissance annuel moyen des dépenses de programmes au Québec a été de 4,1 %, alors que la moyenne des provinces canadiennes a atteint 6,3 %.
- La croissance annuelle moyenne des dépenses au Québec, au cours de la même période, s'est située en deçà de la croissance du PIB nominal (4,2 %).
- Même en tenant compte de la croissance importante des investissements en santé et en éducation, les dépenses du gouvernement représentent actuellement 18,1 % du PIB, un des plus bas niveaux depuis 35 ans. Ce niveau représente une baisse de 5,1 points de pourcentage par rapport au sommet de 1983-1984.

GRAPHIQUE 1

Croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes entre 2003-2004 et 2006-2007

(en pourcentage)

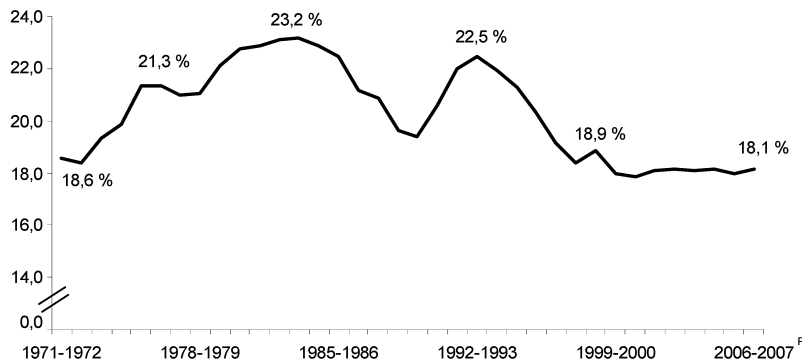


Source : Ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 2

Dépenses de programmes

(en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires

Source : Ministère des Finances du Québec

DES INVESTISSEMENTS MAJEURS EN SANTÉ ET EN ÉDUCATION

Lorsqu'un gouvernement investit en santé et en éducation, il contribue directement à la prospérité.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Des investissements majeurs en santé et en éducation

**Des actions
concrètes**
5,7 milliards \$ de plus
pour la santé et
2,2 milliards \$ de plus
pour l'éducation

La gestion rigoureuse des dépenses publiques a notamment permis au gouvernement d'investir dans les priorités des Québécois que sont la santé et l'éducation. En effet, entre 2003-2004 et 2007-2008, les dépenses de santé ont progressé annuellement de 5,7 % et celles de l'éducation de 3,7 %.

Les dépenses en santé ont augmenté de 5,7 milliards de dollars depuis avril 2003. Pendant cette même période, les dépenses en éducation ont progressé chaque année cinq fois plus vite que durant le mandat du gouvernement précédent. Elles ont ainsi été majorées de 2,2 milliards de dollars.

L'augmentation des dépenses en santé et en éducation a représenté plus de 80 % de la hausse des dépenses de programmes entre 2003-2004 et 2007-2008.

Une gestion serrée des effectifs de la fonction publique

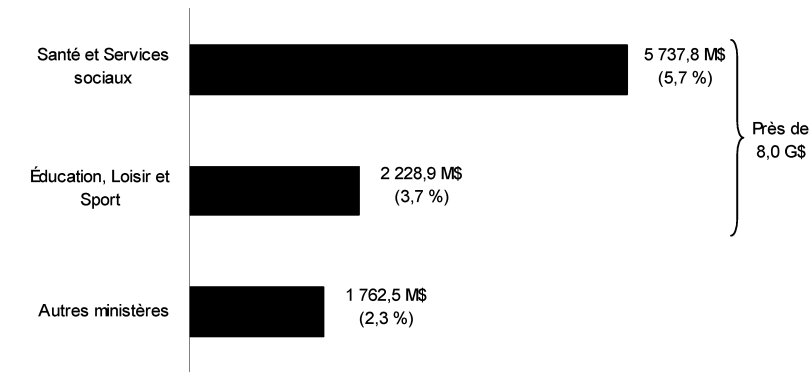
**Des actions
concrètes**
Des économies
de fonctionnement
de 1,1 milliard \$

La gestion rigoureuse du gouvernement repose également sur une gestion serrée des effectifs de la fonction publique et sur une diminution des coûts de fonctionnement de l'État. Ces mesures ont permis au gouvernement de faire des économies qui totalisent 1,1 milliard de dollars de 2004-2005 à 2006-2007.

GRAPHIQUE 3

**Augmentation des dépenses de programmes
de 2003-2004 à 2007-2008**

(en dollars et croissance annuelle moyenne en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Québec.

RÉDUCTION DU POIDS DE LA DETTE DANS L'ÉCONOMIE

Réduire le poids de la dette, c'est favoriser l'équité entre les générations.

Des résultats porteurs pour l'avenir

La création du Fonds des générations

**Des actions
concrètes**
Ramener la dette
à 25 % du PIB
en 2026

Le gouvernement se devait de mettre fin à une situation qui faisait du Québec la province la plus endettée. S'attaquer au poids de la dette dans l'économie était devenu impératif, d'autant plus que celle-ci avait servi dans le passé à financer en grande partie des dépenses courantes. C'est ainsi que, lors du dernier budget, le ministre des Finances a annoncé la mise en place du Fonds des générations.

Exclusivement dédié au remboursement de la dette, le Fonds des générations est alimenté par des sources de revenus spécifiques dont la mise en place n'a pas entraîné une hausse du fardeau fiscal des contribuables et qui permettent de miser sur une ressource naturelle renouvelable dont le Québec dispose en abondance : l'eau.

Les sept sources de revenus qui seront exclusivement dédiées au remboursement de la dette sont les suivantes :

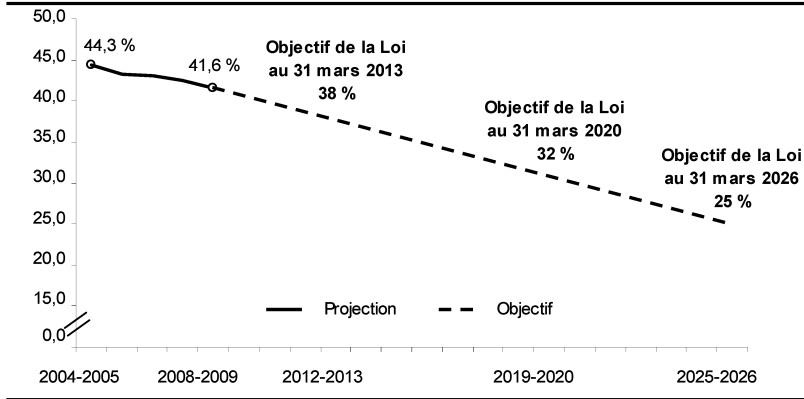
- les redevances hydrauliques que verseront Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité;
- une partie des bénéfices que procurera à Hydro-Québec la vente d'électricité à l'extérieur du Québec et qui proviendra de ses nouvelles capacités de production;
- les redevances sur l'eau captée;
- la vente d'actifs;
- les dons, les legs et les autres contributions reçus par le ministre des Finances;
- les biens non réclamés du Curateur public;
- les revenus provenant du placement des sommes qui constituent le Fonds.

Avec les revenus spécifiques qui alimentent et alimenteront le Fonds des générations et le versement additionnel annoncé en octobre dernier de 500 millions de dollars rendu possible grâce à la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile, le poids de la dette dans l'économie sera ramené à moins de 25 % dans moins de 20 ans. Compte tenu des sommes accumulées dans le Fonds des générations, le fardeau de la dette dans l'économie sera ramené à 41,6 % en 2008-2009.

GRAPHIQUE 4

Le Fonds des générations permettra une réduction importante du poids de la dette

(dette totale en pourcentage du PIB)



Source : Ministère des Finances du Québec.

DES PROGRÈS RECONNUS PAR LES AGENCES DE CRÉDIT

L'action du gouvernement et, notamment, la poursuite des efforts de rigueur et le maintien de l'équilibre budgétaire, ont été reconnus par les agences de crédit.

Des résultats porteurs pour l'avenir

En 2006, Moody's et DBRS ont haussé la cote de crédit du Québec. Dans le cas de Moody's, la cote est passée de A1 à Aa3 en juin 2006 et de Aa3 à Aa2 en novembre dernier. Pour DBRS, la cote de crédit du Québec est passée de A à A (high) en juin 2006.

Les décisions des agences étaient basées sur les facteurs suivants :

- l'amélioration importante de la situation financière du gouvernement au cours des dernières années;
- l'engagement du gouvernement à poursuivre dans cette voie;
- la gestion rigoureuse des dépenses, notamment par le règlement des conventions collectives jusqu'en 2010;
- le développement d'une stratégie claire de réduction du fardeau de la dette par la création du Fonds des générations qui permettra de diminuer le ratio dette/PIB;
- la taille et la diversification de l'économie du Québec.

**Des actions
concrètes**
Rigueur
dans la gestion
des finances
publiques

MODERNISATION DE LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

La performance inégale des sociétés d'État et la reddition de comptes manifestement insuffisante de certaines d'entre elles ont amené le gouvernement à agir pour moderniser la gouvernance de ces sociétés.

Au printemps 2006, le gouvernement a déposé un énoncé de politique, *Moderniser la gouvernance des sociétés d'État*, qui établit de nouvelles règles de gouvernance applicables à 24 sociétés d'État.

Le gouvernement vise ainsi à favoriser une gestion qui répond à des critères exigeants de transparence, d'intégrité et de responsabilité, et ce, afin d'assurer la performance attendue des entreprises du secteur public.

Par ailleurs, toujours dans une optique de modernisation, les nouvelles règles prévoient l'atteinte de la parité des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration de toutes les sociétés d'État d'ici cinq ans.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Nouvelles règles de gouvernance

Les règles de gouvernance mises en place visent :

- à définir clairement les responsabilités respectives du conseil d'administration et de la direction générale;
- à renforcer le rôle du conseil d'administration par de meilleures règles quant à sa composition et à son fonctionnement;
- à accroître les moyens de surveillance et de contrôle des sociétés d'État par le gouvernement, sans toutefois porter atteinte à leur autonomie.

Mise en œuvre graduelle

En décembre 2006, la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* a été adoptée. Cette loi introduit de nouvelles règles de gouvernance au sein de sept sociétés d'État, soit Hydro-Québec, Investissement Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Société des alcools du Québec, la Société des loteries du Québec, la Société générale de financement du Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec.

D'ici la fin de l'année 2007, les 17 autres sociétés visées par l'énoncé de politique feront l'objet de modifications législatives afin de rendre leurs règles de gouvernance conformes à l'énoncé tout en tenant compte de leur contexte particulier.

Des actions concrètes

Dépôt d'un énoncé de politique sur la gouvernance

Établissement de règles de gouvernance claires et précises

Adoption de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* applicable à sept sociétés d'État

Parité des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration d'ici cinq ans

Davantage de richesse pour tous les Québécois

Les Québécois profitent d'une plus grande prospérité économique grâce à un ensemble de politiques économiques et sociales

- **Le fardeau fiscal est moins élevé et le revenu après impôt des Québécois est plus élevé**
- **Les familles sont soutenues dans leur conciliation travail-famille**
- **Les jeunes ont accès à de meilleurs outils pour assurer leur réussite**
- **Les aînés sont mieux soutenus pour faire face aux conséquences du vieillissement**
- **La main-d'œuvre est plus incitée au travail que jamais**
- **La richesse est mieux répartie et la pauvreté est en régression**

ALLÈGEMENT D'IMPÔT MAJEUR POUR LES CONTRIBUABLES

Les actions récentes du gouvernement témoignent amplement de sa préoccupation à réduire le fardeau fiscal des Québécois. L'impôt sur le revenu des particuliers a été réduit graduellement et le gouvernement poursuit l'engagement de ramener le fardeau fiscal des Québécois au niveau de la moyenne canadienne.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Des actions concrètes

Réductions d'impôt
des particuliers

Budget 2004-2005 :
1,1 milliard \$

Budget 2005-2006 :
372 millions \$

Budget 2006-2007 :
382 millions \$

Budget 2007-2008 :
464 millions \$

Indexation du régime
fiscal de 2004 à 2008 :
1,5 milliard \$

Total : 3,8 milliards \$

Une baisse d'impôt des particuliers de 3,8 milliards de dollars

Les contribuables québécois ont profité de réductions d'impôt majeures depuis 2003.

— Les réductions d'impôt ont totalisé 3,8 milliards de dollars au cours des quatre derniers budgets.

— Tous les Québécois ont profité de baisses d'impôt, peu importe leur situation familiale ou leurs revenus.

Le pouvoir d'achat des ménages s'améliore

Les mesures fiscales ont contribué à augmenter le pouvoir d'achat de tous les ménages québécois de façon substantielle.

— De 2003 à 2006, le revenu personnel disponible des Québécois s'est accru en moyenne de 4,1 % chaque année.

Le fardeau fiscal des Québécois s'approche de la moyenne canadienne : une baisse de près de 65 % de l'écart depuis 2003

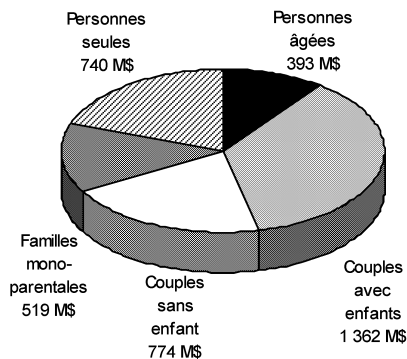
Dans la poursuite de l'engagement du gouvernement à réduire le fardeau fiscal, le Budget 2007-2008 annonce une réduction d'impôt de 464 millions de dollars, dont 250 millions de dollars provenant de la hausse des seuils de revenu imposable de la table d'imposition. Avec cette nouvelle réduction d'impôt, l'écart de fardeau fiscal du Québec avec les autres provinces sera passé de 2,2 milliards de dollars en 2003 à 770 millions de dollars en 2008, soit une baisse de près de 65 %.

— En dollars par contribuable, l'écart sera passé de 592 \$ en 2003 à 211 \$ en 2008.

— De l'avant-dernier rang en 2003, le Québec est passé au septième rang en 2007 et il passera au sixième rang des provinces ayant le fardeau fiscal le moins élevé au Canada en 2008 devant Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Manitoba.

GRAPHIQUE 5

Réduction d'impôt de 3,8 milliards \$ selon le type de ménage



GRAPHIQUE 6

Réduction d'impôt de 3,8 milliards \$ selon le revenu du ménage

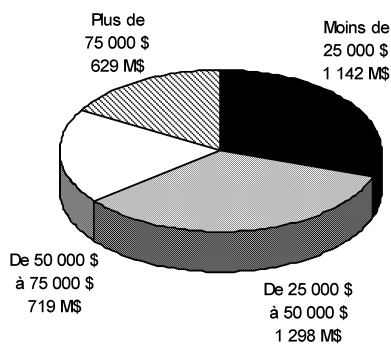


TABLEAU 1

Impôt des particuliers – Écart de fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces en appliquant la structure de taxation des autres provinces au Québec⁽¹⁾

	2003		2008 ⁽²⁾	
	Millions de dollars	Dollars par contribuable	Millions de dollars	Dollars par contribuable
Écart Québec – autres provinces⁽³⁾				
- Alberta	4 433	1 217	3 544	971
- Ontario	5 627	1 545	3 297	903
- Colombie-Britannique	3 538	972	2 793	765
- Saskatchewan	2 234	613	1 092	299
- Nouveau-Brunswick	1 526	419	503	138
- Manitoba	937	257	- 341	- 93
- Nouvelle-Écosse	689	189	- 408	- 112
- Île-du-Prince-Édouard	1 099	302	- 768	- 210
- Terre-Neuve-et-Labrador	- 677	- 186	- 2 778	- 761
Écart à la moyenne canadienne	2 156	592	770	211

(1) Incluant les contributions-santé et les mesures d'aide aux familles (par exemple, les allocations familiales et les crédits d'impôt remboursables).

(2) Incluant les mesures du Budget 2007-2008 du Québec et celles des budgets présentés par les autres provinces en date du 7 février 2007.

(3) L'abattement du Québec de 16,5 % est retranché de l'écart de fardeau fiscal.

INSTAURATION D'UN SOUTIEN FINANCIER GÉNÉREUX ET UNIQUE POUR LES FAMILLES

Des actions concrètes

Mise en place du
Soutien aux enfants
le 1^{er} janvier 2005
2 milliards \$/an

Mise en place de la
Prime au travail
le 1^{er} janvier 2005

Mise en place du
Régime québécois
d'assurance parentale
le 1^{er} janvier 2006

Ajout de
36 000 places à
contribution réduite
dans les services de
garde depuis 2003
255 millions \$/an

Tarif réduit
(14 \$ par jour)
pour la garde
en milieu scolaire
durant la semaine
de relâche
4 millions \$/an

Financement
des haltes-garderies
communautaires
3 millions \$/an

Amélioration
du crédit d'impôt
remboursable
pour frais de garde
d'enfants
à compter de 2007
10 millions \$/an

Bonification de la
fiscalité pour les
parents dont les
enfants sont
aux études
postsecondaires
à compter de 2007
8 millions \$/an

Pour faire face au défi démographique, le Québec s'est doté d'une politique familiale d'avant-garde. Les actions du gouvernement ont visé à mieux soutenir financièrement les familles et à favoriser une meilleure conciliation travail-famille. L'ampleur des efforts peut maintenant être mesurée : le Québec est le leader au sein du Canada.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Une aide aux familles en hausse de 30 % en quatre ans

Le soutien financier aux familles québécoises totalisera plus de 4,7 milliards de dollars en 2007, soit une hausse de plus de 30 % comparativement à 2003.

- Le Soutien aux enfants accorde deux milliards de dollars par année à plus de 856 000 familles québécoises, soit 500 millions de dollars par trimestre. Cette aide est universelle et indexée annuellement.
- La Prime au travail accorde près de 250 millions de dollars par année à 240 000 familles avec enfants. La Prime au travail est indexée annuellement.
- Globalement, le soutien financier aux familles du Québec est presque deux fois plus élevé que celui de l'Ontario.

Une meilleure conciliation travail-famille

Les ménages disposent maintenant de plus de flexibilité pour concilier les activités professionnelles et familiales.

- Le Québec compte désormais 200 000 places en services de garde à contribution réduite à 7 \$ par jour pour les enfants de moins de cinq ans. De plus, 160 000 enfants fréquentent la garde en milieu scolaire sur une base régulière. La contribution gouvernementale s'élève à 1,7 milliard de dollars en 2007.

Le Régime québécois d'assurance parentale offre une accessibilité, une souplesse et une générosité accrues pour permettre aux parents de s'occuper de leur nouveau-né dans la première année de vie.

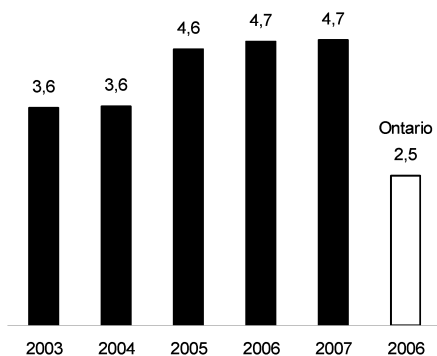
- En 2006, des prestations totalisant 817 millions de dollars ont été versées à près de 100 000 parents québécois.

Le nombre moyen d'enfants par femme au Québec a augmenté significativement au cours des trois dernières années, passant de 1,49 en 2003 à 1,6 en 2006.

GRAPHIQUE 7

Soutien financier aux familles accordé par les gouvernements du Québec et de l'Ontario

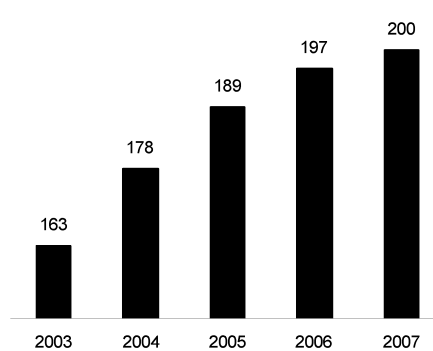
(en milliards de dollars)



GRAPHIQUE 8

Nombre de places en services de garde à contribution réduite pour les enfants de moins de cinq ans⁽¹⁾

(en milliers)



(1) Situation au 31 mars de l'année.

Source : Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

INSTAURATION D'UN SOUTIEN FINANCIER GÉNÉREUX ET UNIQUE POUR LES FAMILLES

Des résultats porteurs pour l'avenir

Plus d'argent dans les poches des familles

Au cours des quatre derniers budgets, les familles du Québec ont bénéficié de gains importants à la suite des réductions d'impôt et des mesures de soutien aux familles.

Par exemple, pour un couple avec deux enfants et ayant deux revenus de travail, le revenu disponible a augmenté :

- de 4 774 \$ pour un revenu familial de 25 000 \$;
- de 1 855 \$ pour un revenu familial de 50 000 \$;
- de 1 305 \$ pour un revenu familial de 100 000 \$.

Une aide plus généreuse qu'ailleurs

En tenant compte du coût des services de garde, les familles québécoises disposent d'un revenu après impôt supérieur à celui des familles des autres provinces.

- À titre d'exemple, le revenu disponible d'un couple avec deux enfants d'âge préscolaire et ayant deux revenus totalisant 50 000 \$ est de 41 818 \$ au Québec comparativement à 30 012 \$ en Ontario, soit 11 806 \$ de plus.

TABLEAU 2

Gain pour l'année 2008 des mesures du Québec prises depuis le Budget 2004-2005 pour un couple avec deux enfants⁽⁴⁾ et ayant deux revenus de travail
(en dollars)

Revenu de travail	Aide fiscale aux familles			Autres allègements fiscaux ⁽³⁾	Hausse du revenu disponible
	Soutien aux enfants ⁽²⁾	Prime au travail	Sous-total		
0	1 750	–	1 750	199	1 949
15 000	1 750	2 780	4 530	269	4 799
25 000	2 224	1 780	4 004	771	4 774
35 000	920	780	1 700	1 222	2 922
45 000	710	–	710	1 229	1 939
50 000	660	–	660	1 195	1 855
75 000	570	–	570	1 711	2 281
100 000	–	–	–	1 305	1 305

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Chaque conjoint gagne 50 % du revenu.

(1) Enfants âgés de 7 et 9 ans.

(2) Impact du Soutien aux enfants moins les crédits d'impôt non remboursables pour enfants, la réduction d'impôt à l'égard des familles et les allocations familiales.

(3) Ensemble des autres allègements fiscaux annoncés depuis le Budget 2003-2004, incluant le régime unique d'imposition, la déduction pour les travailleurs, la hausse des seuils de revenu imposable de la table d'imposition et l'indexation du régime d'imposition.

TABLEAU 3

Revenu disponible pour un couple avec deux enfants d'âge préscolaire et ayant deux revenus de travail – Québec et autres provinces – 2006
Avec garde à 7 \$ par jour pour le Québec et 35 \$ par jour pour les autres provinces
(en dollars)

	Revenu familial de 50 000 \$		Revenu familial de 75 000 \$	
	Revenu disponible	Écart en faveur des familles québécoises	Revenu disponible	Écart en faveur des familles québécoises
– Québec	41 818	–	55 170	–
– Ontario	30 012	11 806	45 161	10 009
– Terre-Neuve-et-Labrador	27 766	14 051	43 013	12 157
– Île-du-Prince-Édouard	27 949	13 869	43 635	11 535
– Nouvelle-Écosse	28 297	13 521	43 762	11 408
– Nouveau-Brunswick	28 037	13 781	43 788	11 382
– Manitoba	28 969	12 848	45 255	9 915
– Saskatchewan	28 500	13 318	44 391	10 779
– Alberta	28 734	13 084	44 348	10 822
– Colombie-Britannique	27 517	14 300	44 679	10 491

Notes : Les montants ayant été arrondis, les écarts calculés peuvent différer des montants indiqués.
L'un des conjoints gagne 60 % des revenus du ménage et l'autre, 40 %.

DE NOUVEAUX MOYENS POUR ASSURER LA RÉUSSITE DE TOUS LES JEUNES

Les défis que doit relever la société québécoise imposent d'adopter une perspective qui assure aux générations futures un milieu de vie satisfaisant dans un Québec prospère et dynamique. Le gouvernement souhaite donner aux jeunes les outils appropriés pour bâtir l'avenir et tracer le devenir du Québec.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Les jeunes, l'avenir du Québec

Les mesures destinées spécifiquement aux jeunes totalisent 1,6 milliard de dollars pour la période 2006 à 2009. Mentionnons :

Des actions concrètes

Mesures bénéficiant
aux jeunes
1,6 milliard \$
sur trois ans, dont :

Stratégie
d'action jeunesse
2006-2009
111 millions \$

Instauration
d'un crédit d'impôt
pour les nouveaux
diplômés travaillant
dans une région
ressource éloignée
78 millions \$

Nouveau crédit d'impôt
pour épargne-études
70 millions \$

Aide aux devoirs
60 millions \$

Augmentation
du temps
d'enseignement
au primaire
379 millions \$

- la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009*, dont la mise en place de 50 « Actions jeunesse structurantes » dans 14 régions différentes grâce aux fonds régionaux d'investissement jeunesse;
- l'ajout de 1 800 professionnels pour le soutien à la réussite des élèves handicapés;
- une aide à 4 000 jeunes familles du Québec provenant du programme de Soutien aux jeunes parents.

De plus, le Québec favorise le retour des jeunes en région. Ces derniers ont bénéficié de gains importants au cours des derniers budgets.

- Par exemple, un jeune diplômé ayant un revenu de 50 000 \$ et qui travaille dans une région ressource éloignée bénéficiera d'une augmentation de son revenu disponible de 3 598 \$ en 2008.

Les études postsecondaires sont désormais plus accessibles, notamment grâce :

- à l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour épargne-études;
- à l'amélioration de l'aide fiscale aux études afin d'alléger le fardeau des parents qui soutiennent financièrement leurs enfants poursuivant des études postsecondaires.

TABLEAU 4

Mesures bénéficiant aux jeunes – 2006-2007 à 2008-2009

(en millions de dollars)

Mesures budgétaires bénéficiant aux jeunes	
- Augmentation du temps d'enseignement au primaire	379
- Soutien accru pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	90
- Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance par l'entremise de son volet « Service de soutien aux jeunes parents »	66
- Programme « Aide aux devoirs »	60
- Autres	208
Sous-total	803
Mesures fiscales	
- Crédit d'impôt pour frais de scolarité ou d'examen	294
- Crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée	78
- Exemptions d'impôt à l'égard des bourses et des récompenses	90
- Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail	82
- Crédit d'impôt à l'égard des intérêts payés sur un prêt étudiant	72
- Nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études	70
Sous-total	686
Stratégie d'action jeunesse 2006-2009	
- Renouveler et bonifier les fonds régionaux d'investissement jeunesse	30
- Prolonger et bonifier le Défi de l'entrepreneuriat jeunesse	17
- Chantier d'accompagnement des 16-24 ans connaissant des difficultés particulières	10
- Soutenir les forums jeunesse régionaux	9
- Autres	45
Sous-total	111
TOTAL	1 600

Sources : Ministère des Finances du Québec et Secrétariat à la jeunesse.

TABLEAU 5

Gain pour l'année 2008 des mesures du Québec prises depuis le Budget 2004-2005 pour un nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée

(en dollars)

Revenu de travail	Crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée	Autres allègements fiscaux⁽¹⁾	Hausse du revenu disponible
10 000	–	520	520
20 000	751	426	1 177
30 000	2 321	659	2 980
40 000	3 000	643	3 643
50 000	3 000	598	3 598
100 000	3 000	1 023	4 023

(1) Ensemble des autres allègements fiscaux annoncés depuis le Budget 2003-2004, incluant notamment la Prime au travail, la déduction pour les travailleurs, la hausse des seuils de revenu imposable de la table d'imposition et l'indexation du régime d'imposition.

UN MEILLEUR SOUTIEN AUX AÎNÉS ET À LEURS AIDANTS NATURELS

Le gouvernement du Québec a mis en place un ensemble de mesures permettant aux personnes âgées de disposer d'un meilleur revenu à la retraite. De plus, des mesures ont visé à aider les personnes âgées à demeurer dans leur milieu de vie le plus longtemps possible avec leurs aidants naturels.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Des actions concrètes

Possibilité
de fractionnement
des revenus de retraite
depuis 2007
106 millions \$/an

Hausse
de 1 000 \$ à 1 500 \$
du montant
du crédit d'impôt
pour revenus
de retraite
depuis 2007
37 millions \$/an

Bonification
du crédit d'impôt
remboursable pour
maintien à domicile
d'une personne âgée
depuis 2007
74 millions \$/an

Crédit d'impôt
remboursable pour
aidants naturels
depuis 2006
28 millions \$/an

Nouveau
crédit d'impôt
remboursable
pour les personnes
qui accordent un répit
aux aidants naturels
mis en place en 2007
10 millions \$/an

Gratuité
des médicaments
pour les personnes
âgées à faible revenu
13 millions \$/an

Un soutien financier plus complet pour les aînés

Près de 370 000 couples de retraités bénéficieront d'une réduction d'impôt moyenne de 286 \$ grâce au fractionnement des revenus de retraite qui permet à un conjoint de transférer jusqu'à 50 % de ses revenus de retraite à son conjoint.

Plus de 356 000 personnes bénéficieront de la hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite, ce qui correspond à une baisse d'impôt pouvant atteindre 200 \$ pour un couple en 2007.

Depuis juillet 2005, la gratuité des médicaments est accordée à plus de 45 000 personnes âgées et ce nombre sera porté à 74 000 en juillet 2007.

Favoriser le maintien à domicile des aînés avec l'appui de leurs aidants naturels

Le gouvernement a mis en place des mesures venant en aide aux aînés pour qu'ils puissent demeurer dans leur milieu de vie le plus longtemps possible :

- 180 000 personnes âgées de plus ont accès au crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile, pour un total de 290 000 en 2007. Ces personnes peuvent bénéficier d'un montant pouvant atteindre 3 750 \$;
- 76 000 aidants naturels profitent d'un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 1 020 \$ en 2007;
- 10 000 personnes bénévoles accorderont en 2007 un répit aux aidants naturels d'une personne ayant une incapacité.

Un soutien financier accru aux aînés

Entre 2003 et 2008, les mesures fiscales pour les personnes âgées seront passées de 303 millions de dollars à 661 millions de dollars. C'est une augmentation de plus de 100 %.

TABLEAU 6

Mesures fiscales en faveur des aînés et des aidants naturels depuis 2003

(en millions de dollars)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Mesures en faveur des aînés						
- Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée	60	78	94	107	194	203
- Fractionnement des revenus de retraite	-	-	-	-	106	107
- Crédit d'impôt pour revenus de retraite	58	59	60	61	99	100
- Crédit d'impôt en raison de l'âge	137	140	142	145	147	149
- Non-imposition du supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint	32	34	36	37	39	41
Mesures en faveur des aidants naturels						
- Crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels ⁽¹⁾	16	16	16	49	50	51
- Crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels	-	-	-	-	5	10
TOTAL	303	327	348	399	640	661

(1) Incluant le crédit d'impôt remboursable pour l'hébergement d'un parent avant 2006.

TABLEAU 7

Gain⁽¹⁾ pour l'année 2008 des mesures du Québec prises depuis le Budget 2004-2005 pour un couple de personnes âgées de 70 ans ou plus ayant un seul revenu de retraite⁽²⁾

(en dollars)

Revenus de retraite	Aide fiscale aux personnes âgées					Autres allègements fiscaux ⁽³⁾	Hausse du revenu disponible
	Bonification du crédit d'impôt pour maintien à domicile	Fractionnement des revenus de retraite	Hausse du crédit d'impôt pour revenus de retraite	Sous-total			
Dépenses de maintien à domicile de 5 000 \$, dont 1 000 \$ de soins infirmiers							
- 30 000	330	574	200	1 104	648	1 752	
- 50 000	330	786	200	1 316	888	2 204	
- 70 000	330	1 674	-	2 004	998	3 002	
Dépenses de maintien à domicile de 15 000 \$							
- 30 000	990	574	200	1 764	648	2 412	
- 50 000	990	786	200	1 976	888	2 864	
- 70 000	990	1 674	-	2 664	998	3 662	

(1) Après le fractionnement fédéral des revenus de retraite.

(2) Excluant les rentes de retraite du régime de rentes du Québec, lesquelles peuvent déjà être fractionnées.

(3) Ensemble des autres allègements fiscaux annoncés depuis le Budget 2003-2004, incluant notamment le régime unique d'imposition, la hausse des seuils de revenu imposable de la table d'imposition et l'indexation du régime d'imposition.

UNE MAIN-D'ŒUVRE PLUS INCITÉE AU TRAVAIL QUE JAMAIS

L'accès et la participation au marché du travail contribuent non seulement à la réalisation du potentiel et à l'augmentation du niveau de vie sur une base individuelle, mais également à l'amélioration de la richesse collective. Les mesures mises en œuvre par le gouvernement ont pour but d'augmenter la participation au marché du travail et d'utiliser le plein potentiel de chacun des individus en âge de travailler.

Des actions concrètes

Mise en place de la
Prime au travail le
1^{er} janvier 2005
330 millions \$/an

Instauration d'une
déduction pour les
travailleurs de 500 \$
le 1^{er} janvier 2006, et
bonifiée à 1 000 \$
le 1^{er} janvier 2007
588 millions \$/an

Hausse
du salaire minimum
de 7,30 \$ l'heure
en 2003
à 8,00 \$ l'heure
au 1^{er} mai 2007

Engagement de
favoriser la retraite
progressive

Des résultats porteurs pour l'avenir

Une fiscalité des particuliers plus incitative au travail

Le gouvernement consacrera plus de 900 millions de dollars en 2007 aux seuls titres de la Prime au travail et de la déduction pour les travailleurs. En 2007 :

- plus de 540 000 ménages de travailleurs bénéficieront de la Prime au travail, laquelle peut atteindre 2 846 \$ pour une famille;
- 3,2 millions de travailleurs bénéficieront de la déduction pour les travailleurs, laquelle peut atteindre 480 \$ pour un couple de travailleurs;
- ces deux mesures avantagent particulièrement les travailleurs à faible revenu : elles créent un incitatif substantiel à l'entrée et au maintien en emploi.

Du côté des travailleurs plus âgés, le gouvernement est disposé à assouplir les dispositions fiscales et réglementaires des régimes de retraite pour favoriser le prolongement de la vie active des travailleurs.

- Le Québec est en discussion avec le gouvernement fédéral pour établir de nouvelles règles qui pourraient faire en sorte que, quatre fois sur dix, un travailleur choisisse de prolonger sa vie active d'une année plutôt que de prendre immédiatement sa retraite à 60 ans.

Une progression du revenu minimal de travail

Par ailleurs, pour accroître l'incitation au travail, le gouvernement s'assure que les travailleurs ont des conditions minimales acceptables.

- Le salaire minimum a été augmenté de 7,30 \$ l'heure en 2003 à 7,75 \$ le 1^{er} mai 2006. Le 1^{er} mai 2007, il sera porté à 8,00 \$. Le Québec sera alors au premier rang des provinces canadiennes avec un salaire minimum équivalant à celui de l'Ontario, du Manitoba et de la Colombie-Britannique.

Compte tenu de l'augmentation du salaire minimum, de la Prime au travail et du Soutien aux enfants, le revenu disponible d'un couple avec deux enfants dont l'un des conjoints est au salaire minimum aura augmenté de 34 % entre 2003 et 2008, soit de 7 375 \$.

TABLEAU 8

Gain pour l'année 2008 des mesures du Québec prises depuis le Budget 2004-2005 pour un couple de travailleurs avec deux enfants et ayant deux revenus de travail
(en dollars)

Revenu familial	Aide fiscale aux travailleurs			Autres allègements fiscaux ⁽¹⁾	Hausse du revenu disponible
	Prime au travail	Déduction pour les travailleurs	Sous-total		
10 000	1 600	–	1 600	1 949	3 549
15 000	2 850	–	2 850	1 949	4 799
20 000	2 502	–	2 502	1 949	4 451
25 000	2 032	–	2 032	2 743	4 774
30 000	1 554	275	1 829	2 305	4 134
40 000	578	314	891	1 372	2 263
50 000	–	320	320	1 651	1 971
75 000	–	360	360	1 719	2 079
100 000	–	400	400	1 174	1 574

Notes : Un des conjoints gagne 60 % des revenus du ménage et l'autre, 40 %.
Comprend les mesures fiscales du Québec uniquement.

(1) Ensemble des autres allègements fiscaux annoncés depuis le Budget 2003-2004, incluant le régime unique d'imposition, le Soutien aux enfants, la hausse des seuils de revenu imposable de la table d'imposition et l'indexation du régime d'imposition.

TABLEAU 9

Variation du revenu personnel disponible pour une famille travaillant au salaire minimum⁽¹⁾ – 2003 à 2008

(en dollars)

	Monoparentale avec un enfant ⁽²⁾	Couple avec deux enfants ⁽³⁾ et ayant un revenu
2008	25 724	29 374
2003	20 238	21 999
Écart	5 486	7 375
Variation	27 %	34 %

(1) Revenu équivalant à 1 950 heures à 7,30 \$ l'heure en 2003 et à 8,00 \$ l'heure en 2008.

(2) Enfant âgé de 5 ans.

(3) Enfants âgés de 7 et 9 ans.

UNE RICHESSE MIEUX PARTAGÉE

Des actions concrètes

*Plan d'action en
matière de lutte
contre la pauvreté et
l'exclusion sociale*
3 milliards \$
sur cinq ans, dont :

Indexation annuelle
des prestations
d'assistance-emploi
465 millions \$

Exemption de
100 \$/mois des
revenus de pension
alimentaire pour le
calcul des prestations
46 millions \$

Implantation du
barème plancher à
l'assistance-emploi
35 millions \$

Gratuité
des médicaments
pour environ
250 000 prestataires
sans contraintes
sévères à l'emploi
65 millions \$

Engagement de
construire
20 000 logements
sociaux pour 2009
446 millions \$

Reconduction
des suppléments
de loyer d'urgence
56 millions \$

Adaptation de
6 010 logements de
personnes
handicapées
39 millions \$

Relèvement
des seuils
de l'aide juridique
47 millions \$

Le bien-être de tous les Québécois ne pourra s'accroître que dans la mesure où le plus grand nombre de personnes possible contribuent à augmenter la richesse et que cette richesse est partagée avec les personnes les moins favorisées. Cette volonté s'est concrétisée dans un train de mesures structurantes qui contribuent et contribueront encore à améliorer le sort des plus démunis.

Des résultats porteurs pour l'avenir

La pauvreté à un niveau historiquement bas

La pauvreté a connu un recul sans précédent au Québec.

- Entre 2003 et 2006, le nombre de prestataires de l'assistance-emploi a diminué de plus de 52 000.
- Le nombre de personnes vivant sous le seuil de faible revenu est passé de 1,4 million en 1997 à 831 000 en 2004 (baisse de 40 %).
- Le taux de personnes vivant sous le seuil de faible revenu est passé de 19,3 % en 1997 à 11,2 % en 2004. Il s'agit du plus faible taux enregistré au Québec depuis que les données existent (1980).
- Pour la première fois, le taux de faible revenu au Québec est égal à celui de l'ensemble du Canada.

Des mesures qui augmentent considérablement le revenu disponible des personnes à faible revenu

Les personnes recevant des prestations d'assistance-emploi disposent d'un revenu disponible :

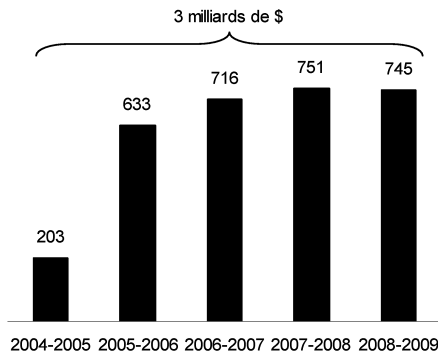
- de 16 169 \$ pour une famille monoparentale comptant un enfant, ce qui représente une hausse de 3 060 \$, soit 23 % depuis 2003;
- de 22 078 \$ pour un couple avec deux enfants, ce qui représente une hausse de 3 979 \$, soit 22 % depuis 2003.

Des investissements additionnels sans précédent

Le *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* s'est traduit par une amélioration du soutien financier aux ménages à faible revenu. Pour la période 2004-2005 à 2008-2009, ce sont 3 milliards de dollars sur cinq ans qui y auront été investis.

GRAPHIQUE 9

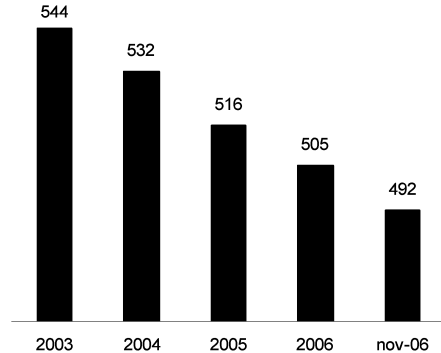
Investissements dans le Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
(en millions de dollars)



Sources : Ministère des Finances et Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

GRAPHIQUE 10

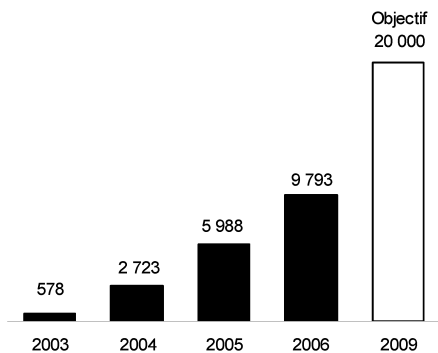
Évolution du nombre de prestataires à l'assistance-emploi⁽⁴⁾
(en milliers)



(1) Nombre de prestataires pour les mois d'avril de 2003 à 2006 et nombre de prestataires pour le mois de novembre 2006.
Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

GRAPHIQUE 11

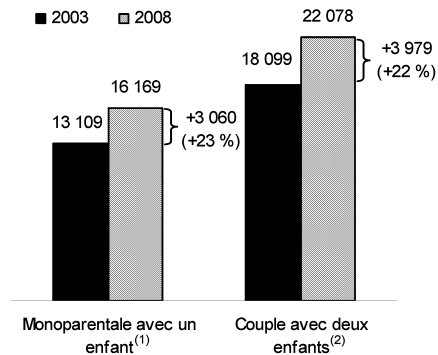
Nombre cumulé de logements sociaux livrés au 31 décembre de chaque année
(en unités de logement)



Source : Société d'habitation du Québec.

GRAPHIQUE 12

Variation du revenu personnel disponible pour une famille n'ayant aucun revenu de travail – 2003 et 2008
(en dollars)



(1) Enfant âgé de 5 ans.
(2) Enfants âgés de 7 et 9 ans.

Des entreprises dynamiques

Les entreprises qui investissent deviennent plus productives et participent davantage à l'accroissement de la prospérité

- **Le coût d'investir au Québec n'a jamais été aussi bas**
- **Des investissements importants pour rester à l'avant-garde du progrès technologique**
- **Des partenariats fructueux avec le secteur privé pour soutenir l'investissement**
- **Un secteur financier plus performant**

LE COÛT D'INVESTIR AU QUÉBEC N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI BAS

Le gouvernement agit pour encourager les entreprises à investir. La fiscalité et la réglementation ont été allégées pour inciter les entreprises à poursuivre leur développement au Québec. Ainsi, le coût d'investir au Québec n'a jamais été aussi faible, particulièrement pour les PME.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Des actions concrètes

Réduction
du taux d'imposition
des PME à 8 %

Réduction
de la taxe sur le capital
de 0,6 % à 0,29 %
d'ici 2009

Mise en place
du crédit de taxe
sur le capital
jusqu'en 2012 :
- de 10 % pour les
nouveaux
investissements
manufacturiers
- de 15 % pour le
secteur forestier

Augmentation
du seuil d'exemption
de la taxe sur le capital
de 250 000 \$ à
1 million \$

Allègement
des contraintes
réglementaires liées
à la formation de la
main-d'œuvre

Amélioration
du traitement fiscal
des dividendes

Réduction
du taux d'imposition
sur les revenus
de placement
des sociétés

Les nouveaux investissements ne sont plus taxés

Trois grandes mesures contribuent à détaxer les nouveaux investissements au Québec et à en réduire le coût :

- l'abolition de la taxe sur le capital pour 210 000 PME, soit 75 % des entreprises;
- la réduction de plus de la moitié du taux de la taxe sur le capital;
- l'application, jusqu'en 2012, du crédit de taxe sur le capital de 10 % pour les nouveaux investissements manufacturiers et de 15 % pour le secteur forestier.

Pour les PME : un taux d'imposition réduit à 8 %

Cette mesure bénéficie à plus de 100 000 entreprises et leur permet de mieux contribuer à la vitalité économique du Québec.

La réglementation des PME a été allégée

Entre autres, 26 000 entreprises sont désormais dispensées des contraintes réglementaires liées au financement et à l'administration d'un plan de formation de leur main-d'œuvre.

Plus de 825 millions de dollars de réduction du fardeau fiscal des entreprises

L'allègement de la fiscalité permet aux entreprises de dégager des marges de manœuvre propices à l'investissement. En tout, le gouvernement a accordé plus de 825 millions de dollars en réduction du fardeau fiscal aux entreprises, qu'elles pourront réinvestir dans leur développement. Ainsi, nos entreprises peuvent rester concurrentielles dans un contexte de mondialisation accélérée.

TABLEAU 10

Réduction du fardeau fiscal des sociétés – 2011-2012

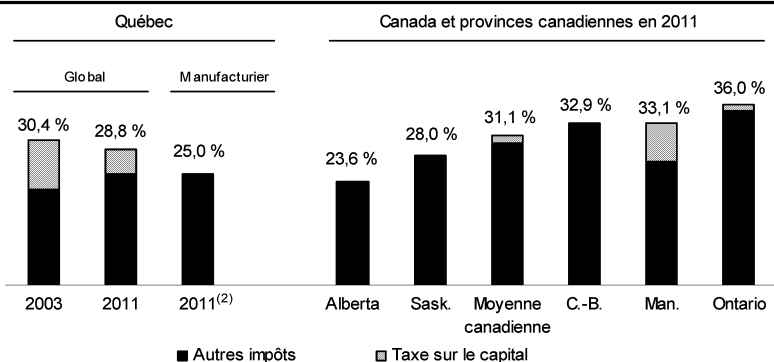
(en millions de dollars)

	Montant
Mesures de réduction de la taxe sur le capital	
- Abolition de la taxe sur le capital pour 210 000 PME	- 146
- Réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital	- 1 001
- Crédit de taxe sur le capital	- 206
- Déduction de 5 M\$ pour les sociétés agricoles ou de pêche	- 6
Sous-total	- 1 359
Mesures à l'impôt sur le revenu des sociétés	
- Hausse du taux d'imposition des grandes entreprises	635
- Réduction à 8 % du taux des PME	- 82
- Bonification des taux de l'amortissement fiscal	- 20
Sous-total	533
TOTAL	- 826

Grâce aux actions accomplies par le gouvernement au cours des dernières années, la compétitivité et l'efficacité du régime fiscal en ce qui a trait à l'investissement continueront de s'améliorer.

Avec ces mesures de réduction de la taxe sur le capital, le Québec sera désormais dans une position avantageuse au Canada en ce qui concerne le poids de la fiscalité sur chaque dollar investi, tel que mesuré par le taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement. Ainsi, en 2011, pour un projet d'investissement manufacturier admissible au crédit de taxe sur le capital, la taxation de l'investissement au Québec (25,0 %) se comparera à celle de l'Alberta (23,6 %).

GRAPHIQUE 13

Comparaison des taux effectifs marginaux d'imposition sur l'investissement (TEMI)⁽⁴⁾ au Canada – Principales provinces canadiennes

(1) Les TEMI sont des indicateurs globaux de l'incidence du régime fiscal sur les nouveaux investissements. Ils représentent l'effet de l'ensemble des charges et règles fiscales qui influencent le rendement du capital investi.

(2) Projet d'investissement manufacturier admissible au crédit de taxe sur le capital.

Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS POUR RESTER À L'AVANT-GARDE DU PROGRÈS TECHNOLOGIQUE

Des actions concrètes

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Recherche publique

Soutien aux
infrastructures de
recherche publique

Soutien au
développement de
technologies
stratégiques

Recherche industrielle et innovation en entreprise

Plus d'entreprises
admissibles aux taux
bonifiés des crédits
d'impôt à la R-D et
pour le design

Appui à l'implantation
et à l'accroissement
des activités de R-D
privée au Québec

Valorisation et transfert

Soutien financier accru
à la maturation
technologique
et au démarrage
d'entreprises
technologiques

Soutien
aux organismes
d'appui à la recherche
industrielle, à la liaison
et au transfert

Des moyens importants sont mis en place pour traduire les résultats de la recherche en retombées économiques et en création d'emplois.

Ces efforts permettent au Québec de demeurer à l'avant-garde du progrès technologique et de consolider ses secteurs de haute technologie comme l'aérospatiale, les technologies de l'information et des communications et les biotechnologies.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Davantage de commercialisation issue des résultats de la recherche et de l'innovation

Dans le cadre de la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*, le gouvernement injectera 888 millions de dollars pour accroître la commercialisation des résultats de la recherche :

- 640 millions de dollars pour renforcer l'excellence de la recherche publique, dont 408 millions de dollars pour des infrastructures de haut niveau;
- 148 millions de dollars afin de mieux appuyer la recherche industrielle et l'innovation en entreprise;
- 100 millions de dollars pour compléter et renforcer les mécanismes de valorisation de la recherche et de transfert vers les entreprises.

En y ajoutant les mesures budgétaires totalisant 278 millions de dollars annoncées lors du *Discours sur le budget 2006-2007*, le soutien additionnel à la recherche et à l'innovation atteindra près de 1,2 milliard de dollars d'ici 2010.

Un plus grand nombre d'entreprises ont accès à des crédits d'impôt bonifiés à la R-D et pour le design

Le seuil de l'actif donnant droit à des taux bonifiés des crédits d'impôt à la R-D et pour le design a été augmenté de 25 millions de dollars à 50 millions de dollars. Près de 350 entreprises actives en R-D et design bénéficieront de crédits d'impôt beaucoup plus généreux pour soutenir ces activités stratégiques.

Les dépenses de R-D atteindront 3 % du PIB d'ici 2010

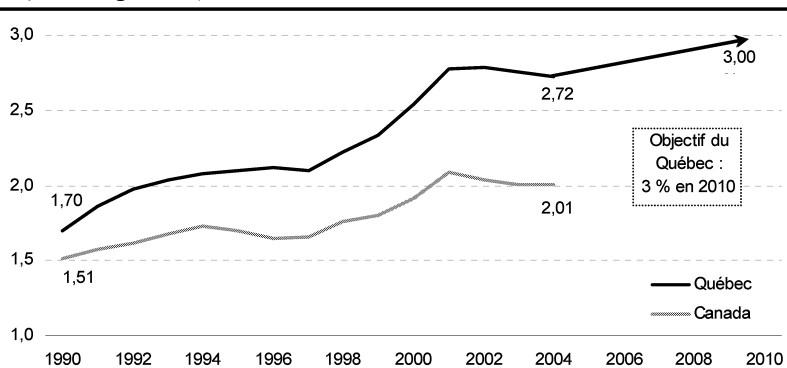
Le Québec, déjà à l'avant-garde en matière de R-D au Canada, mobilise l'ensemble des acteurs économiques afin que les dépenses de R-D passent de 2,72 % à 3 % du PIB d'ici 2010.

- L'augmentation des dépenses de R-D amènera plus d'investissements au Québec et conduira à une plus grande commercialisation des résultats issus de la recherche publique.

GRAPHIQUE 14

Dépenses intérieures brutes de R-D – 1990-2010

(en pourcentage du PIB)



Source : Institut de la statistique du Québec.

DES PARTENARIATS FRUCTUEUX AVEC LE SECTEUR PRIVÉ POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT

Les investisseurs en capital de risque jouent un rôle essentiel pour financer les entreprises naissantes ou pour aider celles qui existent déjà à réaliser leur plein potentiel de développement. Aussi, afin de s'inscrire en complémentarité avec les investisseurs, l'apport de capital du gouvernement est maintenant conditionnel à la participation du secteur privé.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Une combinaison gagnante avec le privé

Avec le FIER, le gouvernement constituera, en partenariat avec le secteur privé, un capital d'investissement de plus de 1 milliard de dollars mis à la disposition des entreprises de toutes les régions. La participation du secteur privé sera à la hauteur de 70 %.

- Avec le soutien financier du milieu des affaires de chacune des 17 régions administratives, l'implantation des FIER-Régions et des FONDS-SOUTIEN permettra des placements en entreprise de 342 millions de dollars dans tout le Québec.
- En partenariat avec les fonds fiscalisés, la mise en place du FIER Partenaires permettra de générer près de 800 millions de dollars pour la création de fonds d'investissement et le financement de projets structurants. Six fonds d'investissement ont déjà été créés, dont Go Capital et CTI Sciences de la vie.

Par ailleurs, la Société Innovatech Régions ressources a été transformée en une société de capital mixte public-privé. Depuis, Desjardins Capital régional et coopératif a investi 50 millions de dollars dans la nouvelle société pour financer des projets en région.

Davantage de partenariats avec les investisseurs privés et étrangers

Depuis 2002, les investissements en capital de risque étrangers ont crû de 250 % au Québec, pour atteindre 185 millions de dollars en 2006. Le Québec a maintenant rejoint la moyenne canadienne. Ainsi, 31 % du capital de risque au Québec provient de fonds étrangers.

- Plus de 15 nouveaux fonds d'investissement privés et étrangers ont récemment fait leur entrée au Québec. Par exemple, la vente du portefeuille de la Société Innovatech du Grand Montréal à Coller Capital de Londres a permis la création du fonds Multiple Capital et l'injection de 200 millions de dollars dans l'industrie québécoise.

Des actions concrètes

Mise en place des
fonds d'investissement
FIER

Privatisation de la
Société Innovatech du
Grand Montréal

Transformation de la
Société Innovatech
Régions ressources en
société de capital
mixte public-privé

Nouvelles catégories
d'investissements pour
les fonds fiscalisés :

— Fonds locaux et
étrangers

— FIER Partenaires

Repositionnement
des activités de la
Société générale
de financement
du Québec
avec un objectif
d'autofinancement

Nouveau Programme
d'appui stratégique à
l'investissement (PASI)

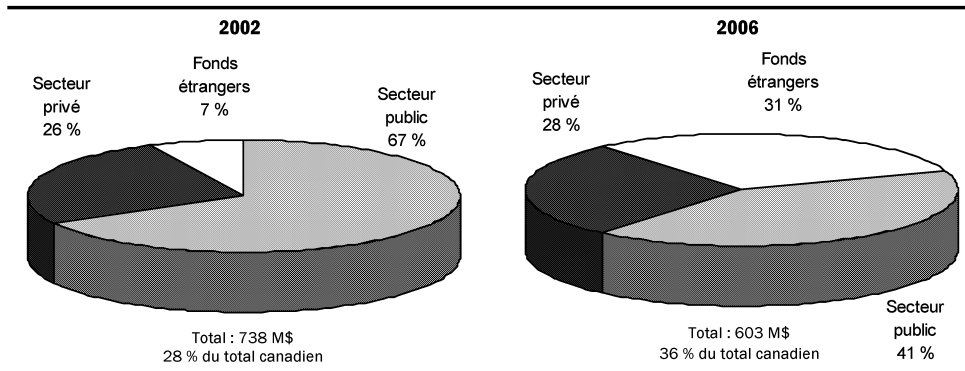
Nouvelle stratégie
d'investissement de la
Caisse de dépôt et
placement du Québec

Mise en place
d'Actions-croissance
PME

La nouvelle approche gouvernementale en matière de capital de risque a permis l'essor d'une industrie québécoise des plus dynamiques. En 2006, les investisseurs privés et étrangers ont pris la relève du secteur public en tant que principaux investisseurs de capital de risque au Québec avec près de 60 % des montants investis.

GRAPHIQUE 15

Investissements en capital de risque selon la provenance des fonds
(en pourcentage)



Note : Les pourcentages ont été arrondis. La catégorie secteur public inclut les fonds gouvernementaux, les fonds fiscalisés et les fonds institutionnels.

Sources : Thomson Financial et ministère des Finances du Québec.

**DES PARTENARIATS FRUCTUEUX
AVEC LE SECTEUR PRIVÉ
POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT**

Des résultats porteurs pour l'avenir

**316 millions de dollars dans des fonds régionaux pour le
financement des projets d'entreprises**

L'enthousiasme des investisseurs régionaux pour le FIER a permis de créer 40 fonds régionaux d'une capitalisation globale de 316 millions de dollars pour soutenir le démarrage et la croissance des entreprises. Les deux tiers de cette capitalisation sont destinés aux entreprises situées dans les régions à l'extérieur des grands centres urbains.

TABLEAU 11

FIER – Fonds régionaux accrédités ou clôturés au 7 février 2007

(en nombre et en millions de dollars)

	Nombre de fonds	Participation du gouvernement	Capitalisation
1. Régions			
Bas-Saint-Laurent	2	5,3	8,0
Saguenay—Lac-Saint-Jean	3	22,0	33,0
Mauricie	2	5,3	8,0
Estrie	4	25,3	38,0
Outaouais	2	12,0	18,0
Abitibi-Témiscamingue	2	5,3	8,0
Côte-Nord	2	8,0	12,0
Nord-du-Québec	2	4,0	6,0
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	2	10,0	15,0
Chaudière-Appalaches	3	16,6	24,9
Lanaudière	1	3,3	5,0
Laurentides	1	8,0	12,0
Montérégie (sauf Longueuil)	4	13,1	19,7
Centre-du-Québec	1	6,0	9,0
Sous-total	31	144,2	216,6
2. Centres urbains			
Capitale-Nationale	3	22,0	33,0
Montréal	2	20,0	30,0
Laval	2	12,0	18,0
Longueuil	2	12,0	18,0
Sous-total	9	66,0	99,0
TOTAL	40	210,2	315,6

Note : Les montants ont été arrondis. Les données incluent les fonds FIER-Régions et FONDS-SOUTIEN et excluent le volet FIER Partenaires.

Sources : Investissement Québec et ministère des Finances du Québec.

UN SECTEUR FINANCIER PLUS PERFORMANT

Au cours des dernières années, le gouvernement a favorisé la mise en place d'un système financier efficace qui inspire la confiance aux épargnants et aux entreprises. C'est un élément indispensable à la création et au maintien de la prospérité.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Des actions concrètes

Réforme de la
gouvernance de la
Caisse de dépôt et
placement du Québec

Adoption de
dispositions pour
assurer un meilleur
encadrement des
fonds d'investissement
et de leur gestion

Meilleur régime
d'encadrement en
valeurs mobilières :
régime de passeport
fondé sur la
collaboration entre les
provinces dans le
respect des
compétences du
Québec

Mise en place d'un
crédit d'impôt pour
l'embauche de jeunes
employés spécialisés
dans les instruments
financiers dérivés

La Caisse de dépôt et placement du Québec : le rendement des déposants avant tout

La mission de la Caisse de dépôt et placement du Québec a été révisée. Le rendement des déposants constitue désormais la priorité de cette institution tout en contribuant au développement économique du Québec.

L'initiative du passeport en valeurs mobilières

Le régime de passeport est une illustration de collaboration interprovinciale efficace. Ce régime facilite l'accès des entreprises aux marchés des capitaux des provinces participantes, tout en maintenant le meilleur niveau de protection pour les investisseurs. À cet égard, les provinces ont harmonisé leur réglementation. Ainsi, le Québec, comme les autres juridictions, a notamment adopté des règles pour améliorer l'encadrement des fonds d'investissement et de leur gestion.

Le succès de la Bourse de Montréal et le soutien au secteur financier

Le gouvernement a appuyé la stratégie de spécialisation de la Bourse de Montréal dans le créneau des produits financiers dérivés qui connaît une croissance exceptionnelle. Elle est un participant significatif en cette matière à l'échelle nord-américaine.

Le gouvernement continue d'appuyer le développement d'une expertise de pointe dans le domaine financier.

- Un nouveau crédit d'impôt de 20 % des salaires versés aux employés spécialisés dans les instruments financiers dérivés a été mis en place.

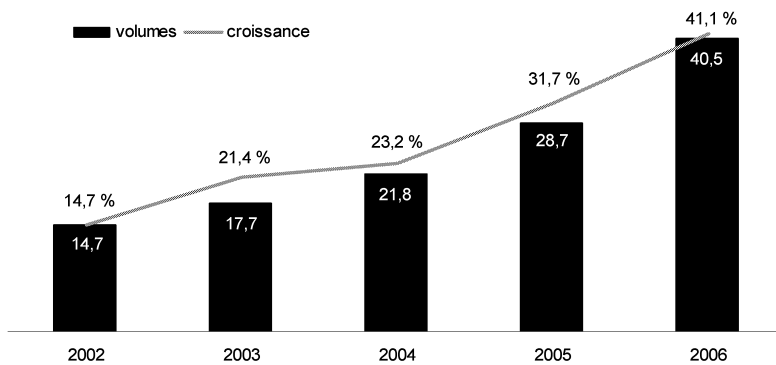
Enfin, de nouvelles alliances stratégiques consolident le développement des activités de la Bourse de Montréal et confirment son statut de chef de file du marché des dérivés au Canada :

- avec la New York Mercantile Exchange Inc., cette dernière ayant acquis une participation stratégique dans la Bourse de Montréal, alliance qui permet la création d'une nouvelle société canadienne de produits dérivés sur l'énergie;
- avec la Chicago Climate Exchange afin de créer un système canadien d'échanges de droit d'émission de gaz à effet de serre.

GRAPHIQUE 16

Bourse de Montréal

(en millions de contrats transigés et en pourcentage de croissance)



Source : Ministère des Finances du Québec.

Un essor économique à la grandeur du Québec

**Toutes les villes et les régions du Québec
doivent bénéficier de la prospérité.**

- **L'autonomie : l'assise du développement des régions**
- **Stratégie pour le développement de toutes les régions :
des moyens accrus, une autonomie renforcée**
- **Une gestion responsable assurant
la pérennité de la forêt**
- **La relance du secteur agricole**

L'AUTONOMIE : L'ASSISE DU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

Depuis 2003, le gouvernement fait de l'autonomie de toutes les régions l'axe central de sa politique de développement régional. Il agit en vue d'assurer une meilleure gouvernance et d'offrir aux régions des outils de développement économique mieux adaptés. L'action s'inscrit sur deux plans :

- le transfert de pouvoirs et de responsabilités aux régions et l'octroi des moyens de les exercer;
- l'accessibilité aux instruments économiques nécessaires au développement des régions.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Des moyens accrus aux régions pour exercer leurs pouvoirs et leurs responsabilités

Depuis 2003, le gouvernement a fait des gestes concrets pour favoriser l'autonomie des régions, notamment par :

- la création et le financement des conférences régionales des élus (CRE);
- le transfert aux municipalités régionales de comté (MRC) de la responsabilité des centres locaux de développement (CLD);
- l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités*;
- l'annonce de la nouvelle *Politique nationale de la ruralité*;
- la régionalisation des services gouvernementaux et leur adaptation aux réalités socioéconomiques des régions.

L'amélioration de l'intervention économique en faveur des régions

Au cours des dernières années, le gouvernement a pris de nouvelles initiatives pour le développement économique des régions :

- avec l'amélioration du financement des entreprises;
- avec un appui aux jeunes et au développement de la culture entrepreneuriale;
- avec un appui à la diversification des régions et des territoires ayant des besoins particuliers.

Pouvoirs et responsabilités

Les conférences régionales des élus (CRE) comme pôles de décision en matière de développement régional

En instituant les CRE, le gouvernement a consacré le principe voulant que les gens du milieu soient les plus aptes à prendre les décisions qui stimulent le développement de leur région.

Des ressources disponibles et gérées localement pour l'économie, l'entrepreneuriat et l'emploi

Le gouvernement a transféré aux municipalités régionales de comté (MRC) la responsabilité des centres locaux de développement (CLD). Il a également bonifié l'enveloppe de prêts servant à la capitalisation des Fonds locaux d'investissements (FLI) en faveur des entreprises, pour la porter à 171 millions de dollars.

3,8 milliards de dollars additionnels pour permettre aux municipalités d'offrir de meilleurs services

L'Entente sur un nouveau partenariat avec les municipalités pour la période 2007-2013 est la plus avantageuse jamais conclue avec le monde municipal par le gouvernement du Québec. Cette entente donne aux municipalités les moyens financiers d'offrir à leur population des services publics de qualité, et ce, tout en maintenant le fardeau fiscal des citoyens au plus bas niveau. Les villes de Montréal et de Québec profiteront respectivement de 898,9 millions de dollars et de 282,6 millions de dollars dans le cadre de cette entente.

280 millions de dollars pour la Politique nationale de la ruralité

La Politique nationale de la ruralité pour la période 2007-2014 permettra notamment d'allouer 213 millions de dollars au renouvellement des pactes ruraux avec les MRC et 67 millions de dollars à différentes initiatives visant à favoriser le développement durable des communautés rurales, dont la création du Fonds d'initiatives pour l'avenir rural.

Des services gouvernementaux régionalisés

Dans un souci d'efficacité et en vue d'assurer une plus grande marge de manœuvre aux intervenants régionaux, le gouvernement a choisi de localiser en région différents services afin de rapprocher la prise de décision des milieux visés ou encore de contribuer à la vitalité des régions.

Instruments économiques

316 millions de dollars pour le financement des projets d'entreprises en région

Avec les FIER-Régions et les FONDS-SOUTIEN, le gouvernement appuie, en partenariat, les initiatives et les projets d'entreprises dans l'ensemble des régions du Québec. Les partenaires privés ont répondu favorablement à l'invitation en créant 40 fonds dotés d'une capitalisation de 316 millions de dollars pour soutenir le démarrage et la croissance des entreprises des régions.

Le retour en région facilité pour les nouveaux diplômés

Afin de soutenir les régions périphériques et d'inciter les jeunes diplômés à s'y établir, un crédit d'impôt pouvant atteindre 8 000 \$ a été instauré à l'intention des nouveaux diplômés travaillant dans les régions ressources éloignées. À ce jour, plus de 32 000 nouveaux diplômés ont bénéficié de la mesure fiscale. En 2005, 61 millions de dollars y ont été consacrés.

Un appui aux villes monoindustrielles en difficulté

Le gouvernement a mis en place une aide financière de 75 millions de dollars pour appuyer financièrement les plans d'action et de relance conçus par les municipalités en difficulté économique et leurs efforts de diversification. À ce jour, 20 contrats de diversification et de développement ont été conclus avec autant de MRC.

STRATÉGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE TOUTES LES RÉGIONS : DES MOYENS ACCRUS, UNE AUTONOMIE RENFORCÉE

Chaque région du Québec possède des atouts qu'il faut mettre en valeur. Par la nouvelle *Stratégie pour le développement de toutes les régions*, le gouvernement leur donne davantage de pouvoirs et de moyens pour se développer et contribuer directement à la prospérité du Québec. Le gouvernement dégage ainsi 825 millions de dollars au cours des cinq prochaines années en faveur des régions. De plus, 333 millions de dollars seront consacrés au *Plan de restauration des sites contaminés*.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Des moyens supplémentaires sous l'autorité des régions

Une enveloppe budgétaire additionnelle de 300 millions de dollars sur cinq ans est allouée au Fonds de développement régional (FDR) afin de renforcer l'action des CRE.

— Entre autres, les conférences régionales des élus (CRE) pourront dorénavant adapter les programmes gouvernementaux en fonction de particularités régionales et participer aux efforts de diversification économique de leur région.

Les régions pourront également prendre en main leur développement avec des instruments économiques renforcés et placés sous leur autorité :

— 75 millions de dollars seront consacrés au développement des créneaux d'excellence découlant des projets ACCORD;

— 90 millions de dollars seront alloués aux régions pour améliorer leur base entrepreneuriale;

— 25 millions de dollars bénéficieront à la capitale nationale pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique. À cette somme s'ajoutent 110 millions de dollars octroyés à la ville de Québec pour célébrer le 400^e anniversaire de sa fondation.

La Ville de Montréal pourra bénéficier de 140 millions de dollars pour la mise en œuvre de sa stratégie de développement *Imaginer • Réaliser Montréal 2025*.

Les nouvelles commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire bénéficieront de 45 millions de dollars sur cinq ans afin de soutenir leur fonctionnement et la réalisation des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire.

Des actions concrètes

Bonification du Fonds
de développement
régional

Développement des
créneaux d'excellence :
projets ACCORD

Amélioration de la
base entrepreneuriale
des régions

Appui au
développement de la
capitale nationale

Appui au
développement
de la métropole

Financement des
commissions
régionales sur les
ressources naturelles
et le territoire

Appui à
l'investissement et à
la productivité des
entreprises en région

Soutien au
secteur minier

Soutien
à l'agriculture et au
tourisme en région

Une mobilisation additionnelle du gouvernement dans ses programmes en faveur des régions

La nouvelle *Stratégie pour le développement de toutes les régions* consacre une somme de 150 millions de dollars sur cinq ans au profit du développement économique des régions :

- 99 millions de dollars pour favoriser l'investissement et la productivité des entreprises;
- 21 millions de dollars pour l'évaluation du potentiel minier;
- 30 millions de dollars pour le soutien à l'agriculture et aux pêches, ainsi qu'au développement du tourisme en région.

TABLEAU 12

Stratégie pour le développement de toutes les régions (en millions de dollars)

	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	Total
1- Des moyens supplémentaires sous l'autorité des régions						
Fonds de développement régional (FDR) – sous l'autorité des CRE – pour le financement des CRE, la modulation des programmes gouvernementaux et l'aide à la diversification économique	55	55	60	65	65	300
Les efforts de développement économique pilotés par les régions						
– Soutien au développement des créneaux d'excellence – projets ACCORD	10	12	17	18	18	75
– Amélioration de l'entrepreneuriat par l'action des CLD des régions	11	17	20	21	21	90
Sous-total	21	29	37	39	39	165
Appui au développement de la capitale nationale ⁽¹⁾	5	5	5	5	5	25
Soutien au développement économique de Montréal	17	18	35	35	35	140
Financement des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire	9	9	9	9	9	45
Sous-total	107	116	146	153	153	675
2- Une mobilisation additionnelle du gouvernement dans ses programmes en faveur des régions						
Soutien à l'investissement et à la productivité des entreprises	14	15	21	24	25	99
Soutien au secteur minier	7	7	7	–	–	21
Soutien à l'agriculture et aux pêches	5	5	5	5	5	25
Tourisme en région	5	–	–	–	–	5
Sous-total	31	27	33	29	30	150
TOTAL – Stratégie pour le développement de toutes les régions	138	143	179	182	183	825

(1) Montants auxquels s'ajoutent 110 millions de dollars octroyés pour les célébrations du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec.

UNE GESTION RESPONSABLE ASSURANT LA PÉRENNITÉ DE LA FORÊT

Face à l'importance économique que représente l'industrie forestière pour plusieurs régions du Québec, le gouvernement a agi énergiquement pour aider l'industrie à traverser la crise découlant du litige commercial sur le bois d'œuvre.

Un ensemble de mesures ont été mises en œuvre pour venir en aide aux travailleurs et aux communautés touchés, et pour favoriser la diversification des entreprises et la consolidation de l'industrie.

De plus, en vue d'assurer la pérennité de la ressource, le gouvernement a pris plusieurs initiatives s'inscrivant dans les suites du rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe).

Des actions concrètes

Enveloppe de prêts de
425 millions \$
pour soutenir les
investissements et la
consolidation de
l'industrie

Crédit de taxe sur le
capital de 15 % pour
les investissements
manufacturiers
de première
transformation
du bois

Crédit d'impôt
remboursable de 90 %
pour la construction et
la réfection majeure
de chemins d'accès et
de ponts en milieu
forestier

Offre de formation,
d'un nouvel emploi ou
de soutien financier
pour les travailleurs

Soutien pour la
diversification
économique de
communautés

Nomination du
forestier en chef

Des résultats porteurs pour l'avenir

Des investissements de 1,4 milliard de dollars pour le redressement du secteur forestier

Avec le soutien accordé au secteur forestier, soit près de 1,4 milliard de dollars sur quatre ans, le gouvernement permet notamment la modernisation des entreprises et accorde un soutien particulier aux travailleurs et aux communautés des régions du Québec affectés par le litige commercial sur le bois d'œuvre.

Depuis l'annonce du plan de soutien, en octobre 2006 :

- plus de 500 millions de dollars de projets ont été déposés dans le cadre du programme de soutien à l'industrie forestière;
- 80 millions de dollars de travaux admissibles pour le crédit d'impôt remboursable pour la construction et la réfection majeure de chemins et de ponts d'intérêt public en milieu forestier ont été présentés;
- plus de 6 500 travailleurs bénéficient de mesures mises en place en leur faveur;
- 20 contrats de diversification et de développement ont été conclus avec autant de MRC dans le cadre du soutien aux territoires ayant des besoins particuliers.

De plus, l'appui du gouvernement du Québec au règlement du conflit sur le bois d'œuvre permettra aux entreprises forestières de récupérer plus de 950 millions de dollars en droits compensatoires et antidumping.

TABLEAU 13

Plan de soutien au secteur forestier – 2007-2010

(en millions de dollars)

	Montant
1. Main-d'œuvre	
Initiative ciblée pour travailleurs âgés	10,0
Maintien de la rémunération pendant la formation	4,6
Majoration de 4 000 \$ à 6 000 \$ par an pour 3 ans du montant pour retraite anticipée	9,0
Programme de soutien lors du licenciement des travailleurs âgés (55-59 ans)	31,2
Sous-total	54,8
2. Communautés	
Fonds de soutien aux territoires en difficulté	6,0
Fonds de soutien aux municipalités monoindustrielles	39,0
Sous-total	45,0
3. Soutien au financement	
Prêts pour fonds de roulement et le regroupement	150,0
Projets d'investissements et d'acquisition des actifs	275,0
Sous-total	425,0
4. Gestion forestière	
Hausse de 40 % à 90 % du crédit d'impôt pour structures d'accès en milieu forestier	132,0
Stratégie d'investissements sylvicoles :	
– Mesure visant le plein boisement	45,0
– Protection des investissements sylvicoles et autres infrastructures en forêt	20,0
Sous-total	197,0
TOTAL	721,8
Mesures du Budget 2006-2007 ⁽¹⁾	480,0
Mesures du Budget 2005-2006	167,3
GRAND TOTAL	1 369,1

(1) Excluant l'enveloppe de prêts de 425 millions de dollars.

LA RELANCE DU SECTEUR AGRICOLE

Le gouvernement aide activement le secteur agricole à retrouver son élan. À cette fin, il a créé la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois afin d'établir un diagnostic complet de ce secteur. Également, la fiscalité agricole a été allégée et simplifiée. Des mesures ont été mises en place pour aider les agriculteurs à se conformer aux exigences des normes environnementales et à faire face aux risques qu'encourent la santé animale et la santé humaine.

Des résultats porteurs pour l'avenir

La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, annoncée en juin 2006, démontre la volonté du gouvernement d'examiner globalement et de façon exhaustive l'ensemble du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois dans le but de jeter les bases de son avenir.

La fiscalité agricole allégée et simplifiée

Le gouvernement a modifié en profondeur le programme de remboursement de taxes municipales et scolaires aux exploitations agricoles. Pour les agriculteurs, cela signifie :

- un allègement et une simplification des procédures administratives;
- un frein à la hausse du fardeau fiscal foncier sur leur exploitation;
- 103 millions de dollars qui leur seront accordés en 2007.

De plus, la déduction applicable dans le calcul de la taxe sur le capital pour les sociétés agricoles ou de pêche est portée à 5 millions de dollars. Cette mesure constitue :

- une élimination complète de la taxe sur le capital pour 99 % de ces sociétés;
- une injection de près de 9 millions de dollars dans le fonds de roulement de ces sociétés et une réduction récurrente de leurs coûts d'exploitation;
- un effet levier susceptible de favoriser les investissements.

Enfin, le crédit d'impôt pour les frais de garde d'enfants sera plus accessible au couple d'agriculteurs.

Des actions concrètes

Bonification du programme de remboursement des taxes foncières

Hausse de la déduction de la taxe sur le capital à 5 millions \$ pour les sociétés agricoles ou de pêche

Nouveau crédit d'impôt remboursable pour l'acquisition d'installations de traitement de lisier de porc

Mise à niveau des laboratoires d'épidémiologie et de pathologie animale

Aide aux travailleurs agricoles étrangers

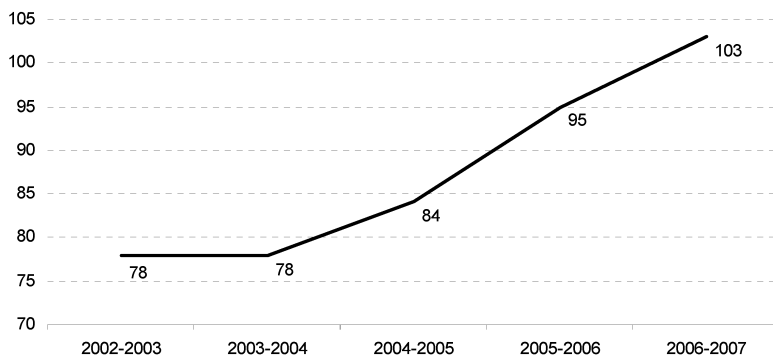
Aide à l'industrie serricole pour l'utilisation d'énergies non conventionnelles

Soutien aux produits du terroir et aux boissons alcooliques artisanales

Financière agricole : portefeuille de 4,2 milliards \$ de prêts garantis

GRAPHIQUE 17

Remboursement des taxes municipales et scolaires des agriculteurs (en millions de dollars)



Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Une agriculture respectueuse de l'environnement et une gestion préventive des risques

Afin de répondre aux exigences en matière de santé publique, de santé animale et d'environnement, le gouvernement a agi, entre autres en allouant :

- 18 millions de dollars pour le nouveau crédit d'impôt remboursable de 30 % pour l'acquisition d'installations de traitement de lisier de porc;
- 79 millions de dollars pour la mise à niveau des laboratoires d'épidémiologie et de pathologie animale de Saint-Hyacinthe et de Québec.

Relèvement majeur du niveau d'investissement dans les infrastructures publiques

Le bien-être des citoyens et le développement de l'économie du Québec nécessitent des investissements structurants

- **Augmentation de la cadence des investissements dans les infrastructures publiques pour faire face aux besoins croissants de la population**
- **Le gouvernement a respecté ses priorités et celles de la population en investissant en santé, en éducation et en transport**
- **De plus grands incitatifs à utiliser le transport collectif partout au Québec**
- **Meilleur accès à des installations sportives modernes et sécuritaires pour favoriser le bien-être de la population et la prévention en santé**
- **Le patrimoine culturel est mieux soutenu**
- **Le développement énergétique et la lutte aux changements climatiques : conciliation entre le développement économique et le développement durable**

DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

Des infrastructures publiques de qualité, bien entretenues et à la fine pointe de la technologie, contribuent directement à la prospérité économique, et ce, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Des actions concrètes

Des investissements
en immobilisations
qui sont passés de
2,9 milliards \$
à 4,7 milliards \$
en 4 ans

Des infrastructures qui bénéficient à l'ensemble des régions du Québec

Les infrastructures de transport (routes, ponts, etc.) sont indispensables au déplacement des marchandises et des personnes.

Les diverses infrastructures municipales, notamment celles relatives à l'assainissement et au traitement de l'eau, sont essentielles au fonctionnement des entreprises ainsi qu'à la santé et à la qualité de vie des individus.

Les infrastructures de santé et d'éducation sont essentielles au bien-être et à la santé de la population et contribuent à la formation, à la recherche et à l'innovation.

Depuis 2003, les investissements en immobilisations sont passés de 2,9 milliards de dollars en moyenne, pour la période 1997-1998 à 2002-2003, à 4,7 milliards de dollars en 2006-2007. Une part de ces investissements est consacrée au maintien des actifs.

— Par exemple, les hôpitaux et les établissements d'enseignement disposent maintenant d'une enveloppe équivalant à 2 % de la valeur des immeubles pour assurer leur maintien en bon état, à laquelle s'ajoute, pour la santé, une enveloppe de 1 % pour les travaux de réaménagement et de transformation visant à améliorer la qualité des services.

L'effort consenti en matière d'infrastructures a été particulièrement important à l'égard du réseau routier. En effet, 7,9 milliards de dollars seront investis dans le réseau routier au cours des quatre prochaines années, dont 1,7 milliard de dollars en 2007-2008 :

- 550 millions de dollars pour son développement;
- 1 150 millions de dollars pour sa préservation et pour en améliorer la sécurité.

En 2009-2010, le budget destiné au réseau routier aura ainsi augmenté de 160 %, comparativement aux budgets alloués en moyenne au cours des années 1997-1998 à 2002-2003.

TABLEAU 14

Investissements publics en immobilisations

(contribution du gouvernement en millions de dollars)

	Moyenne 1997-1998 à 2002-2003	2006-2007	Variation
Établissements de santé et de services sociaux	575	1 007	432
Établissements d'enseignement	704	784	80
Réseau routier	649	1 197 ⁽¹⁾	548
Infrastructures municipales et transport en commun	261	623	362
Autres infrastructures publiques	740	1 114	374
TOTAL	2 929	4 725	1 796

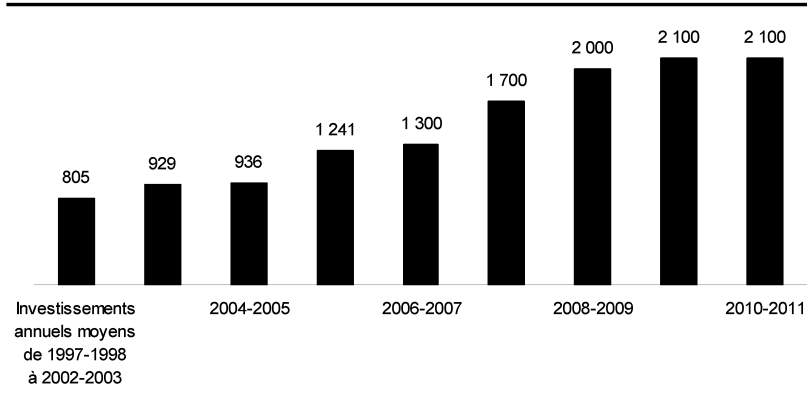
(1) Le budget total pour le réseau routier s'élevé à 1 300 millions de dollars, incluant des dépenses non capitalisables de 103 millions de dollars.

Source : Ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 18

Évolution des investissements routiers

(en millions de dollars)



Source : Ministère des Transports du Québec.

DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

**Des actions
concrètes**

Des projets majeurs
en faveur de la santé,
de l'éducation
et du transport
partout au Québec

L'augmentation des investissements en éducation est essentielle pour maintenir et améliorer la compétitivité de nos établissements d'enseignement à une époque où l'économie du savoir et la haute technologie sont les principaux facteurs de la prospérité économique.

Les investissements en immobilisations dans le domaine de la santé nous permettent de nous doter d'équipements qui assureront la prestation de meilleurs services de santé à la population et de mieux faire face aux besoins croissants dans ce domaine.

Des résultats porteurs pour l'avenir

En faveur de la santé
<ul style="list-style-type: none">▪ 3,6 milliards de dollars pour la construction du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et du Centre universitaire de santé McGill et pour la réalisation du projet Grandir en santé de l'Hôpital Sainte-Justine▪ 112 millions de dollars pour l'agrandissement du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke▪ 40 millions de dollars pour l'agrandissement de l'Hôpital Saint-Eustache du CSSS Lac-des-deux-Montagnes▪ 15 millions de dollars pour l'Institut de cardiologie de Montréal▪ 14 millions de dollars pour la construction du Pavillon de recherche sur le cancer de l'Université McGill▪ 7,1 millions de dollars pour le Centre de recherche Université Laval-Robert-Giffard

En faveur de l'éducation
<ul style="list-style-type: none">▪ 57,3 millions de dollars dans le projet d'agrandissement de l'École de technologie supérieure▪ 28 millions de dollars pour l'agrandissement du Pavillon Joseph-Angers du Cégep de Jonquière▪ 25 millions de dollars pour le nouveau Pavillon de sciences biologiques de l'Université du Québec à Montréal▪ 22 millions de dollars pour l'implantation du Centre de traitement sur le bois d'œuvre à l'Université Laval▪ 14,5 millions de dollars pour le Centre multidisciplinaire de développement en génie tissulaire à Québec▪ 14 millions de dollars pour une nouvelle école à Mirabel

DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

Un réseau routier bien développé favorise le développement économique en facilitant le transport des personnes et des biens. Cela constitue un facteur primordial pour les entreprises qui choisissent de s'installer au Québec. En outre, il s'agit de la meilleure façon d'assurer la prospérité de l'ensemble des régions du Québec en réduisant le problème que constitue l'éloignement des grands centres urbains.

Des résultats porteurs pour l'avenir

En faveur du transport partout au Québec
<ul style="list-style-type: none">▪ Investissement de 157 millions de dollars pour le prolongement de l'autoroute 20 de Cacouna à Trois-Pistoles dans le Bas-Saint-Laurent▪ 70 millions de dollars pour l'aménagement de la Promenade Samuel-De Champlain à Québec▪ Investissement de plus de 300 millions de dollars pour la rénovation des équipements du métro de Montréal▪ Investissement de 30 millions de dollars pour l'axe routier 73/173 en Chaudière-Appalaches▪ 15 millions de dollars pour la modernisation de l'Aéroport international Jean-Lesage à Québec▪ Investissements majeurs pour le parachèvement de l'autoroute 30 et de l'autoroute 25▪ Investissement de 256 millions de dollars pour le prolongement de l'autoroute 50 en Outaouais▪ Appui financier pour le prolongement de l'axe routier Robert-Bourassa (anciennement l'autoroute du Vallon) à Québec▪ Investissement de 300 millions de dollars pour le développement de la desserte par train de l'Est de Montréal▪ Projet d'investissement de 100 millions de dollars pour le prolongement de l'axe routier 138 entre les localités de Kégaska et de Vieux-Port sur la Basse-Côte-Nord▪ Entente entre les gouvernements du Québec et du Canada sur le parachèvement de l'autoroute 30 sur la Rive-Sud de Montréal vers l'ouest

DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

En juin 2006, le gouvernement a rendu publique la nouvelle politique québécoise du transport collectif. Cette politique s'inscrit directement dans la mise en œuvre du développement durable en raison des dimensions économique, environnementale et sociale liées à l'utilisation du transport collectif.

L'objectif du gouvernement est d'accroître l'utilisation du transport collectif partout au Québec, tant dans les milieux urbains que ruraux. Pour ce faire, le gouvernement appuie des initiatives visant l'amélioration des services, la modernisation des équipements et l'élaboration de solutions de rechange à l'automobile.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Des actions concrètes

Favoriser le
transport collectif
au profit du
développement
durable

Favoriser le transport collectif

En plus du financement provenant des programmes réguliers du ministère des Transports et de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), la politique prévoit que le gouvernement consacrera au transport collectif une somme additionnelle de 130 millions de dollars par année provenant du volet du Fonds vert mis en place dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques.

DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

Par ailleurs, afin de garantir l'accès à des installations sportives modernes et sécuritaires, le *Discours sur le budget 2006-2007* a annoncé la création du Fonds de développement du sport et de l'activité physique. Le gouvernement utilise ce fonds comme levier pour générer un demi-milliard d'investissements pour des équipements sportifs et récréatifs dans les régions.

Enfin, le *Discours sur le budget 2006-2007* a également permis d'accentuer les efforts du gouvernement en faveur du patrimoine avec l'annonce de la création du Fonds du patrimoine culturel québécois doté d'une enveloppe de 10 millions de dollars par année. Au cours des cinq prochaines années, ce sont 200 millions de dollars qui permettront à plusieurs régions de mettre en œuvre des projets valorisant le patrimoine culturel québécois.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Des installations sportives modernes et sécuritaires

Présentement, 169 projets sont à l'étude et 15 ont déjà fait l'objet d'une autorisation de principe. Ces projets déjà en branle comptent pour 20,6 millions de dollars, dont 10 millions proviennent du Fonds.

Valoriser le patrimoine culturel

À ce jour, 12 projets ont déjà été annoncés pour des engagements globaux de 8 millions de dollars, dont 1,6 million en provenance du Fonds. Voici quelques exemples :

- Municipalité de Saint-Cyprien : aménagement de la bibliothèque municipale;
- Municipalité d'Esprit-Saint : relocalisation de la bibliothèque municipale;
- Ville de Rivière-du-Loup : restauration de bâtiments patrimoniaux;
- Village historique de Val-Jalbert : réfection de la toiture du magasin général.

Des actions concrètes

500 millions \$ pour les équipements sportifs

200 millions \$ pour valoriser le patrimoine culturel

LE DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE ET LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : CONCILIATION ENTRE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour toutes les économies, l'énergie est un élément stratégique de la prospérité, particulièrement l'énergie « verte ». Avec la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015*, le gouvernement renforce la sécurité de nos approvisionnements en énergie renouvelable, accélère le développement de l'hydroélectricité et favorise le développement de la filière éolienne. Cette stratégie est un élément clé dans la lutte aux changements climatiques et place le Québec à l'avant-garde du développement durable.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Des actions concrètes

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC :

Lancement de grands
projets
hydroélectriques
totalisant 4 500 MW
d'ici 2010

Développement du
potentiel existant
d'énergie éolienne
avec un objectif de
4 000 MW
à l'horizon 2015

Élaboration d'un plan
d'ensemble en
efficacité énergétique
touchant tous les
marchés et toutes les
formes d'énergie

PLAN D'ACTION
SUR LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES :
Entente de
financement de
350 millions \$
avec le gouvernement
fédéral

Mise en œuvre de la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015*

Le Québec investira 25 milliards de dollars sur dix ans pour l'hydroélectricité et la création de 70 000 emplois. De plus, le lancement récent du projet Eastmain 1 A / dérivation Rupert / La Sarcelle ajoutera près de 5 milliards de dollars d'investissement et des retombées très importantes pour les régions du Québec.

Par ailleurs, des investissements de 6 milliards de dollars seront réalisés pour le développement du secteur éolien et la création de plus de 6 000 emplois.

Enfin, l'adoption d'un plan d'efficacité énergétique permettra de réaliser des économies d'énergie équivalentes à la production d'une centrale hydroélectrique de 1 300 MW.

— En 2010, plus de 1 milliard de dollars en gain d'économie d'énergie pour le Québec seront générés par l'impact des programmes d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec.

Le plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012

La stratégie énergétique du Québec et le plan d'action sur les changements climatiques, publiés tous deux en 2006, sont intimement liés.

En faisant les bons choix et en adoptant les bons comportements en matière énergétique, on estime qu'en 2015, le Québec devrait être en mesure d'économiser 2,5 milliards de dollars annuellement sur sa facture énergétique et d'éviter l'émission d'environ 10 millions de tonnes de gaz à effet de serre.

Des investissements rentables dans le respect des principes de développement durable

L'accélération de la mise en valeur de nos ressources hydroélectriques facilitera le financement de nos services publics, donc le bien-être de l'ensemble de la société québécoise.

Les investissements qui découleront de la mise en valeur de la filière éolienne illustrent l'engagement du gouvernement en faveur du développement durable. Ces investissements profiteront directement aux régions ressources.

Enfin, les ressources dégagées par les mesures d'efficacité énergétique seront affectées à de meilleurs usages au bénéfice de tous.

TABLEAU 15

Puissance installée, production annuelle et coût de certains projets hydroélectriques

Projets	Investissement (M\$)	Puissance (MW)	Énergie (GWh)	Échéancier de réalisation
Projets complétés				
Grand-Mère	450	220	1 200	2004
Toulnoustouc	1 000	526	2 700	2005
Eastmain 1	2 300	480	2 700	2006
	3 750	1 226	6 600	
Projets en cours de réalisation				
Mercier	175	51	282	2004-2007
Chute Allard / Rapide-des-Coeurs	690	138	864	2005-2008
Péribonka	1 200	385	2 200	2004-2008
	2 065	574	3 346	
Projets annoncés le 11 janvier 2007				
Eastmain 1-A	} 4 995	768	2 300	2007-2011
Sarcelle		125	900	2007-2012
Dérivation de la Ruppert		-	5 300	2007-2009
	4 995	893	8 500	

Source : Hydro-Québec.

**Un Québec plus prospère
au bénéfice de tous les Québécois**

UN QUÉBEC PLUS PROSPÈRE AU BÉNÉFICE DE TOUS LES QUÉBÉCOIS

Depuis 2003, le gouvernement a mis en place un ensemble de politiques économiques et sociales afin d'accroître la prospérité, de l'inscrire dans une perspective de développement durable et de s'assurer que tous les Québécois en bénéficient. Les mesures et engagements auront des impacts importants sur l'emploi, l'investissement, l'offre et la qualité de main-d'œuvre ainsi que sur la compétitivité du Québec. En améliorant leur niveau de vie, les Québécois pourront mieux financer les services publics et soutenir les plus démunis.

Des résultats porteurs pour l'avenir

Une société plus prospère

À terme, toutes choses étant égales par ailleurs, l'apport des politiques mises en place par le gouvernement se traduira par une augmentation additionnelle de près de 1 500 \$ du PIB par habitant en dollars de 2005.

Elles réduiront ainsi de près de 18 % l'écart de richesse qui persiste entre le Québec et le reste du Canada.

Un niveau de vie supérieur bénéficiant à l'ensemble des Québécois

Ces gains se traduiront par une augmentation des revenus de tous les ménages. Plus particulièrement, les ménages à faible revenu verront leur revenu disponible augmenter de près de 8 % par rapport au niveau actuel.

Ainsi, les politiques du gouvernement permettront un recul du taux de pauvreté de près de 15 %.

Un éventail complet de politiques pour un Québec prospère, solidaire et vert

Les politiques du gouvernement mettent ainsi la table pour assurer la prospérité du Québec et lui donner les moyens d'atteindre ses objectifs sur le plan social, en agissant à la fois sur les entreprises, les individus, les organisations et certains secteurs clés de l'activité économique.

Les mesures visant les sociétés permettront aux entreprises du Québec d'être compétitives face à l'intensification de la concurrence internationale, et ainsi de servir de moteur à la croissance économique et à la création d'emplois. Les mesures qui ciblent les particuliers auront, quant à elles, l'impact le plus important sur le recul de la pauvreté et sur la répartition de la richesse.

Des actions concrètes

Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers

Mesures en faveur des sociétés, dont l'objectif d'éliminer la taxe sur le capital

Hausse des dépenses en éducation postsecondaire

Hausse de la production d'électricité

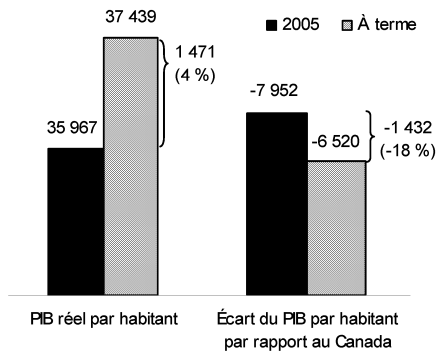
Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation

Plan d'investissements dans les infrastructures publiques

GRAPHIQUE 19

Impact des politiques du gouvernement sur le PIB réel par habitant et sur l'écart par rapport au reste du Canada

(en dollars)

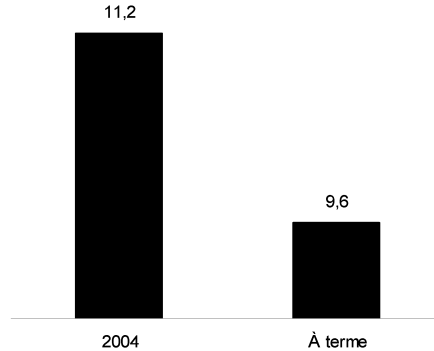


Source : Modèle d'équilibre général dynamique du ministère des Finances du Québec (MEGFQ) et comptes économiques provinciaux, Statistique Canada.

GRAPHIQUE 20

Impact des politiques du gouvernement sur le taux de pauvreté⁽¹⁾

(en pourcentage)

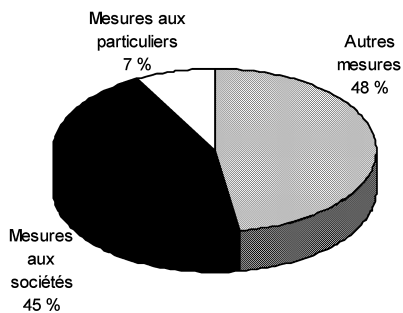


(1) Part de la population vivant avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté.

Source : Modèle d'équilibre général dynamique du ministère des Finances du Québec (MEGFQ).

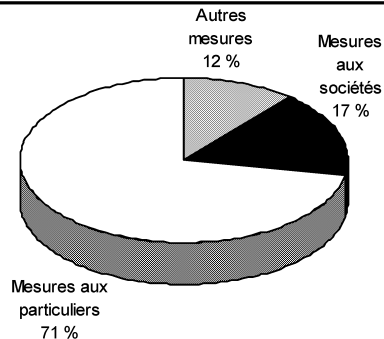
GRAPHIQUE 21

Contributions à l'augmentation du PIB réel par habitant



GRAPHIQUE 22

Contributions à la baisse du taux de pauvreté



Note : Les mesures aux particuliers comprennent les mesures annoncées lors des budgets 2003-2004 à 2007-2008 ainsi que l'engagement à ramener l'écart de fardeau fiscal à la moyenne canadienne à l'impôt des particuliers. Les mesures aux sociétés comprennent les mesures annoncées lors des budgets 2003-2004 à 2007-2008 ainsi que l'objectif d'éliminer la taxe sur le capital. Les autres mesures comprennent la hausse des dépenses en éducation postsecondaire, l'augmentation de la capacité hydroélectrique, la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation* ainsi que les investissements dans les infrastructures publiques.

Source : Modèle d'équilibre général dynamique du ministère des Finances du Québec (MEGFQ).

Conclusion

Depuis bientôt quatre ans, le gouvernement du Québec a agi afin d'aider l'économie québécoise à réaliser son plein potentiel. L'action du gouvernement s'est concentrée sur une gestion rigoureuse et transparente des finances publiques, gestion qui a permis d'investir dans les grandes priorités des Québécois que sont la santé et l'éducation, sur l'allègement du fardeau fiscal des particuliers et des entreprises, sur la réduction du poids de la dette, sur l'amélioration des infrastructures et sur des mesures visant à stimuler l'investissement.

Aujourd'hui, l'économie du Québec se porte bien.

Depuis 2003, le Québec a connu une croissance économique intéressante. En fait, la croissance réelle de l'économie a été de 2 % par année en moyenne, soit une progression comparable à celle observée au cours des 20 dernières années.

Par ailleurs, malgré les pressions qu'a connues le secteur manufacturier, il s'est créé 168 400 emplois au Québec depuis 2003. Le taux de chômage a ainsi atteint 8 % en moyenne en 2006, le niveau le plus bas depuis plus de 30 ans. En janvier dernier, il est même descendu à 7,7 %.

Cette bonne performance de l'économie du Québec s'est réalisée malgré un contexte international difficile caractérisé par un prix du pétrole élevé, une appréciation rapide et importante du dollar canadien, un ralentissement de la demande américaine et le litige commercial du bois d'œuvre, ainsi que par une concurrence internationale de plus en plus forte.

Si l'économie du Québec se porte bien, c'est grâce à la bonne progression de la demande intérieure. En particulier, la demande des ménages et l'investissement des entreprises sont restés élevés depuis 2003, ce qui a soutenu l'emploi.

C'est aussi et surtout grâce aux efforts des travailleurs et des entreprises. Et ces efforts ont été soutenus par l'action du gouvernement.

Aujourd'hui, le Québec est mieux outillé pour faire face aux défis qui se dessinent déjà

FAVORISER LA RETRAITE PROGRESSIVE

Budget | 2007-2008

Favoriser la retraite progressive

Budget | 2007-2008

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Février 2007

ISBN 978-2-551-23514-8 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-49087-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2007

SOMMAIRE	5
INTRODUCTION	13
1. LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE	15
1.1 Les tendances démographiques actuelles.....	15
1.2 Augmenter l'offre de travail en favorisant la retraite progressive	20
2. LA RETRAITE PROGRESSIVE	27
2.1 Les régimes de retraite à prestations déterminées.....	27
2.2 Problématique de l'utilisation actuelle de la retraite progressive	28
2.3 Création du Comité sur la retraite progressive.....	34
3. PROPOSITION VISANT À FAVORISER LA RETRAITE PROGRESSIVE DANS LES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES DU SECTEUR PRIVÉ.....	37
3.1 Modalités de retraite progressive favorisant l'offre de travail	37
3.2 Méthodologie d'évaluation de la décision du départ à la retraite.....	38
3.3 Portrait statistique des régimes de retraite.....	41
3.4 Impacts des nouvelles modalités de retraite progressive sur l'offre de travail.....	44
3.4.1 Description des scénarios.....	45
3.4.2 Scénario 1 : retraite progressive permise à 55 ans	48
3.4.3 Scénario 2 : retraite progressive permise à 60 ans ou 30 années de service.....	53
3.4.4 Scénario 3 : retraite progressive permise à 60 ans ou 30 années de service, avec bénéfices accessoires.....	58
3.4.5 Sommaire des impacts des scénarios de retraite progressive	64
4. MODIFICATIONS LÉGISLATIVES NÉCESSAIRES À L'IMPLANTATION DE NOUVELLES MODALITÉS DE RETRAITE PROGRESSIVE	65
5. CONCLUSION.....	69
GLOSSAIRE.....	71

ANNEXE 1 –	PORTRAIT STATISTIQUE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES AU QUÉBEC	75
ANNEXE 2 –	MODÈLE DE SIMULATION DU REVENU NET ADAPTÉ AU CALCUL DES PRESTATIONS DE RETRAITE.....	79
ANNEXE 3 –	LA TAXE IMPLICITE À LA POURSUITE DU TRAVAIL (TIPT) ET LES REVENUS NETS À DIFFÉRENTS ÂGES	81
ANNEXE 4 –	MODÈLE DE DÉTERMINATION DE L’OFFRE DE TRAVAIL BASÉ SUR LA MAXIMISATION DU BIEN-ÊTRE DES TRAVAILLEURS	85
BIBLIOGRAPHIE.....		89

SOMMAIRE

Favoriser la retraite progressive

❑ Engagement du gouvernement à favoriser la retraite progressive

À l'issue du Forum des générations tenu en octobre 2004, plusieurs initiatives ont été retenues par le gouvernement afin de relever les défis des finances publiques et des changements démographiques au Québec.

Une de ces initiatives concernait l'élaboration de mesures visant à favoriser la retraite progressive dans les régimes de retraite, afin d'encourager les individus en fin de carrière à demeurer plus longtemps en emploi. En effet, la retraite progressive permet aux individus de se retirer graduellement du marché du travail, en travaillant une certaine période à temps partiel, par opposition à une retraite immédiate et complète.

Le gouvernement a confié un mandat à un comité formé de représentants de plusieurs ministères, ainsi que des milieux patronal et syndical, afin qu'il propose des solutions visant à favoriser la retraite progressive.

Dans le cadre du *Discours sur le budget 2006-2007*, à la suite des recommandations du comité, le gouvernement du Québec s'est engagé à travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral afin d'assurer la mise en œuvre de nouvelles modalités visant à favoriser la retraite progressive. À cet égard, le ministre des Finances du Québec a soumis à son homologue fédéral les propositions présentées dans ce document. Ces propositions sont présentement analysées par le gouvernement fédéral.

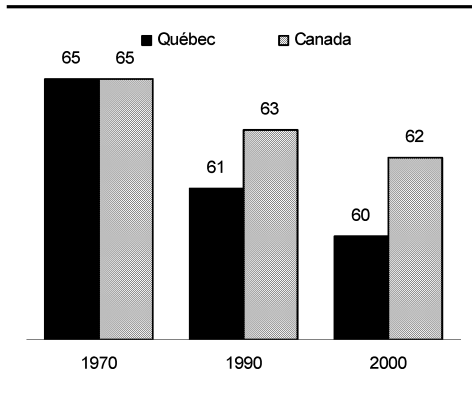
En novembre 2006, le gouvernement du Québec a adopté une recommandation visant notamment à autoriser le ministère des Finances du Québec, en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Régie des rentes du Québec, à poursuivre les discussions avec le gouvernement fédéral en vue de permettre l'application des nouvelles dispositions facilitant la retraite progressive. Dans le cadre du *Discours sur le budget 2007-2008*, le gouvernement du Québec présente l'analyse détaillée qui a conduit aux propositions formulées à l'égard de la retraite progressive.

❑ Les travailleurs se retirent tôt du marché du travail

Au cours des trois dernières décennies, l'âge moyen de la retraite au Québec a considérablement diminué. À titre d'exemple, pour les hommes, l'âge moyen de la retraite a reculé de cinq années, passant de 65 ans en 1970 à 60 ans en 2000. Bien que cette tendance soit également constatée dans l'ensemble du Canada, elle est plus accentuée au Québec.

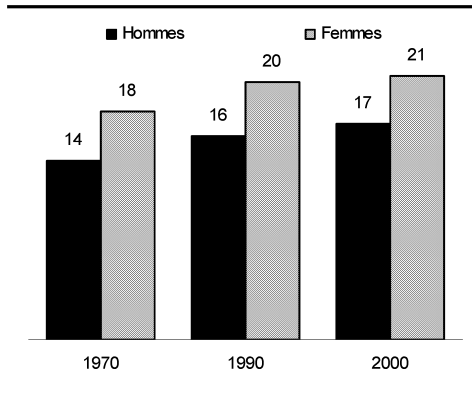
En parallèle, l'espérance de vie à 65 ans des hommes et des femmes, au Québec comme au Canada, a augmenté de trois années entre 1970 et 2000.

Âge moyen de la retraite – Hommes



Sources : Statistique Canada et Régie des rentes du Québec.

Espérance de vie à 65 ans – Ensemble du Canada



Source : Statistique Canada.

Ces évolutions indiquent que le nombre d'années passées sur le marché du travail diminue, alors que celui des années passées à la retraite augmente. Dans le contexte du vieillissement de la population et de la pénurie de main-d'œuvre qui pourrait en découler, il sera important d'inciter les travailleurs à prolonger leur vie active.

❑ Les régimes de retraite incitent peu à prolonger la vie active

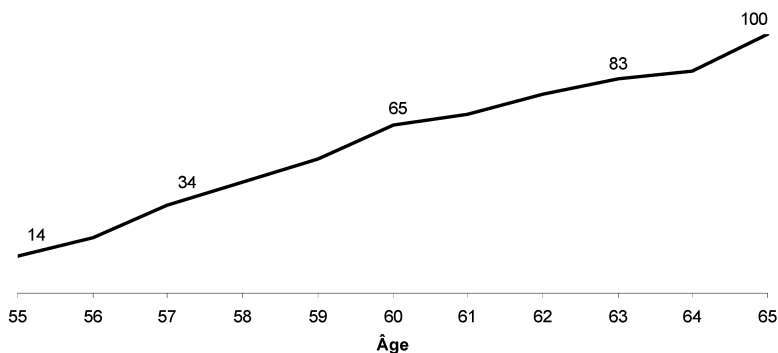
Les travailleurs, particulièrement ceux qui participent à un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées du secteur privé, ont peu d'incitation à demeurer au travail au-delà de 60 ans. En effet, un portrait de ces régimes montre qu'entre 55 et 60 ans, la proportion moyenne d'individus en retraite complète augmente rapidement, passant de 14 % à 65 %. Celle-ci augmente ensuite à 83 % à 63 ans.

Cette progression rapide des taux de retraite entre 55 et 60 ans, de même que la diminution marquée de l'âge moyen de la retraite, s'explique principalement par les avantages financiers accordés à la retraite anticipée¹.

¹ Par exemple, la réduction des pénalités applicables à une rente anticipée, ainsi que le versement d'une prestation de raccordement qui rend les revenus de retraite reçus avant 65 ans comparables à ceux reçus après 65 ans.

Taux de retraite des participants à un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées⁽¹⁾

(en pourcentage)



Note : Calculs basés sur les hypothèses actuarielles des régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées du secteur privé.

(1) Correspond à la proportion, par âge, des participants d'une cohorte représentative qui sont en retraite complète.

Sources : Ministère des Finances du Québec et Régie des rentes du Québec.

■ Les dispositions actuelles concernant la retraite progressive sont peu attrayantes pour les travailleurs

Même si les régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées du secteur privé prévoient présentement des dispositions visant la retraite progressive, l'utilisation de ce mode de retraite demeure marginale en raison, notamment, des dispositions actuelles des lois fiscales et des lois sur les régimes de retraite.

À titre d'exemple, un travailleur représentatif âgé de 60 ans recevrait, après impôts et cotisations, un revenu additionnel net de seulement 4,32 \$ pour chaque heure travaillée en retraite progressive, alors que son salaire horaire brut est de 28,85 \$². Dans cette situation, seuls les travailleurs ayant une préférence marquée pour le travail choisissent la retraite progressive.

² Selon les caractéristiques des participants aux régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées du secteur privé, un travailleur représentatif gagne en fin de carrière un revenu brut de 57 695 \$, ce qui correspond à un salaire horaire brut de 28,85 \$ dans l'hypothèse où il travaille 2 000 heures par année.

□ Favoriser le prolongement de la vie active des travailleurs

À la suite des travaux du Comité sur la retraite progressive, le gouvernement propose de nouvelles modalités afin de favoriser l'utilisation de ce mode de retraite et d'accroître l'incitation au travail des individus en fin de carrière. Ces modalités s'appliqueraient aux régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées du secteur privé.

Plus précisément, les nouvelles modalités devraient viser à :

- permettre le versement d'une rente de retraite et d'un revenu de travail simultanément à l'accumulation de service dans un régime de retraite;
- permettre le versement de prestations accessoires dans le cas d'une retraite progressive ou du travail à temps plein.

Afin de s'assurer que les nouvelles modalités de retraite progressive ne représentent pas une option plus avantageuse que le travail à temps plein, ce qui aurait pour effet de réduire l'offre de travail :

- l'accès à la retraite progressive serait permis à compter de 60 ans ou 30 années de service. Par exemple :
 - un travailleur âgé de 60 ans ayant moins de 30 années de service aurait accès aux nouvelles modalités de retraite progressive,
 - un travailleur âgé de 55 ans ayant 30 années de service y aurait également accès;
- la rente versée pendant la retraite progressive serait proportionnelle à la réduction du temps de travail;
- le versement des prestations accessoires débiterait à compter de 60 ans ou 30 années de service afin de favoriser une retraite tardive.

L'accès à ces nouvelles modalités de retraite progressive ne constituerait pas un droit pour les travailleurs et devrait faire l'objet d'un accord entre ceux-ci et leur employeur.

Afin de rendre possible leur application, des modifications à la législation fiscale fédérale ainsi qu'à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec sont nécessaires.

❑ Les impacts des modifications proposées

Les nouvelles modalités permettraient de rendre plus flexible et plus attrayante la retraite progressive. Selon ces dispositions, un travailleur pourrait, à la suite d'une entente avec son employeur, réduire son temps de travail et être compensé pour la réduction de son revenu par le versement d'une partie de sa rente de retraite, ainsi que cotiser à son régime de retraite afin d'accumuler du service sur la base de son salaire à temps plein.

■ Impact sur le revenu pendant la retraite progressive

Grâce aux nouvelles modalités, les travailleurs pourraient maintenir leur niveau de vie, tout en réduisant leur temps de travail en travaillant à temps partiel. Par exemple, dans l'un des scénarios proposés, pendant sa retraite progressive, un travailleur représentatif obtiendrait un revenu net à 60 ans de 35 239 \$ en travaillant seulement trois jours par semaine, comparativement à 37 002 \$ s'il travaillait à temps plein.

Impact des nouvelles modalités de retraite progressive sur le revenu net à 60 ans d'un travailleur représentatif⁽¹⁾

(en dollars)

	Travail à temps plein	Retraite progressive (3 jours/semaine)		Retraite anticipée	
	Revenus	Revenus	Écart par rapport au travail à temps plein	Revenus	Écart par rapport au travail à temps plein
Revenus de travail	57 695	34 617	- 23 078	—	- 57 695
Prestations de retraite du régime privé ⁽²⁾	—	13 847	13 847	34 617	34 617
Prestations de retraite des régimes publics ⁽³⁾	—	5 746	5 746	5 746	5 746
Sous-total	57 695	54 210	- 3 485	40 363	- 17 332
Impôts et cotisations	- 20 693	- 18 971	1 722	- 9 946	10 747
REVENU NET À 60 ANS	37 002	35 239	- 1 763	30 417	- 6 585

(1) Résultats du scénario 2.

(2) Ces prestations comprennent la rente de retraite du participant, la prestation de rattachement et les montants forfaitaires.

(3) Ces prestations comprennent la rente de retraite du Régime de rentes du Québec et les prestations du programme de la Sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral.

Source : Ministère des Finances du Québec.

■ Impact de la retraite progressive sur les revenus futurs

Les nouvelles dispositions de retraite progressive amélioreraient les revenus, non seulement pendant la période de travail, mais également à la retraite.

Ce même travailleur bénéficierait, grâce aux nouvelles modalités de retraite progressive, de revenus additionnels nets de 34 383 \$ sur sa période de retraite, par rapport à 15 534 \$ selon les dispositions actuelles.

Il s'agit d'un revenu additionnel net de 9,55 \$ pour chaque heure travaillée en retraite progressive de 60 à 63 ans, par rapport à 4,32 \$ l'heure actuellement.

Impact des nouvelles modalités de retraite progressive sur les revenus futurs d'un participant représentatif⁽¹⁾

	Dispositions actuelles		Nouvelles dispositions	
	Participant en retraite anticipée à 60 ans	Participant travaillant à temps plein de 60 à 63 ans	Participant en retraite progressive de 60 à 63 ans (3 jours/semaine)	Participant en retraite progressive de 60 à 63 ans (3 jours/semaine)
Valeur actualisée à 60 ans des revenus futurs nets⁽²⁾ (en dollars)				
- Revenus de travail	—	165 069	99 041	99 041
- Prestations de retraite du régime privé ⁽³⁾	375 066	313 899	317 572	353 138
- Prestations de retraite des régimes publics ⁽⁴⁾	133 623	136 126	133 623	133 623
Sous-total : Revenus	508 689	615 094	550 236	585 802
Impôt et cotisations	- 106 371	- 162 357	- 132 384	- 149 101
TOTAL	402 318	452 737	417 852	436 701
Écart de revenu par rapport à la retraite anticipée (en dollars)	—	50 419	15 534	34 383
Nombre d'heures travaillées entre 60 et 63 ans	—	6 000	3 600	3 600
Revenu additionnel net du travailleur par rapport à la retraite anticipée, par heure travaillée⁽⁵⁾ (en dollars)	—	8,40	4,32	9,55

(1) Résultats du scénario 2.

(2) La valeur actualisée des revenus futurs nets tient compte des revenus futurs qu'un travailleur peut recevoir de son emploi et de ses prestations de retraite des régimes publics et privé, ainsi que de l'ensemble des impôts, des cotisations sociales et des transferts du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral. Les calculs sont basés sur les caractéristiques d'un travailleur et d'un régime représentatifs, sur les probabilités de survie des hommes et sur un taux d'actualisation de 4 %.

(3) Ces prestations comprennent la rente de retraite du participant, la prestation de rattachement et les montants forfaitaires.

(4) Ces prestations comprennent la rente de retraite du Régime de rentes du Québec et les prestations du programme de la Sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral.

(5) Le revenu additionnel net est calculé en divisant l'écart de revenu par rapport à la retraite anticipée, par le nombre d'heures travaillées entre 60 et 63 ans.

Source : Ministère des Finances du Québec.

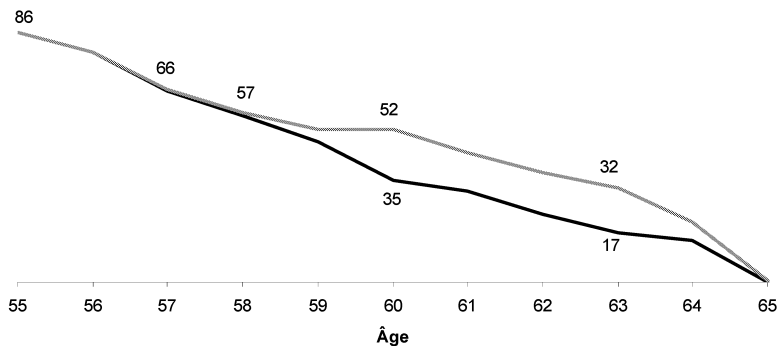
■ Impact positif sur l'offre de travail

Cette bonification aurait pour effet d'augmenter les revenus associés à la retraite progressive à un niveau suffisant pour encourager le maintien en emploi.

On estime ainsi que, dans l'exemple présenté, les nouvelles modalités inciteraient en moyenne quatre travailleurs sur dix âgés de 55 à 65 ans à prolonger leur vie active d'une année.

Impact des nouvelles modalités sur l'offre de travail des personnes âgées de 55 à 65 ans^{(1),(2)}

(pourcentage des personnes en emploi)



(1) Participant à un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées du secteur privé.

(2) Résultats du scénario 2.

Source : Ministère des Finances du Québec.

Dans le contexte démographique actuel, une stratégie visant à inciter les travailleurs en fin de carrière à poursuivre le travail aurait des impacts positifs sur plusieurs plans :

- les employeurs pourraient compter sur des employés qualifiés et expérimentés dont le maintien en emploi augmenterait la productivité et favoriserait le transfert de connaissances au sein de l'entreprise;
- les employés bénéficieraient d'une nouvelle option leur offrant plus de souplesse dans leur passage du travail à la retraite complète;
- ces facteurs auraient un effet positif sur l'offre de main-d'œuvre disponible et favoriseraient la croissance économique.

INTRODUCTION

Au cours des prochaines décennies, l'ensemble du Canada, mais particulièrement le Québec, sera confronté aux effets du vieillissement de la population. Ce phénomène aura des répercussions économiques et sociales importantes et pourrait entraîner des pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité économique ou régions.

Les perspectives démographiques constituent un défi pour tous les paliers de gouvernement. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec a convié la population à entamer une réflexion sur les différents moyens d'action à privilégier afin d'atténuer les effets négatifs du vieillissement de la population.

Une des avenues souvent considérées afin d'atténuer les effets économiques du vieillissement de la population est l'amélioration de l'incitation à travailler des individus, particulièrement en fin de carrière. L'incitation au travail peut être améliorée en favorisant la retraite progressive plutôt que complète, c'est-à-dire en permettant à un travailleur de prolonger sa carrière tout en réduisant la durée de sa semaine de travail. La retraite progressive constitue un des moyens pouvant contribuer à repousser l'âge moyen de la retraite et à augmenter le taux de participation au marché du travail des travailleurs admissibles à la retraite. C'est d'ailleurs une approche favorisée par les employeurs et par les syndicats au Québec.

Le présent document analyse plusieurs modifications aux modalités de retraite progressive que l'on trouve dans les régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées (RPD) du secteur privé au Québec, ainsi que leurs effets sur l'offre de travail. L'implantation de nouvelles modalités de retraite progressive est d'autant plus souhaitable que la législation actuellement applicable à ce type de régime ne favorise pas l'utilisation de ce mode de retraite.

Ce document propose des modifications législatives afin de rendre plus attrayante la retraite progressive et d'augmenter l'offre de travail des individus en fin de carrière. Le document comprend également un glossaire donnant les définitions des principaux termes utilisés.

Le *Discours sur le budget 2006-2007* annonçait l'engagement du gouvernement à travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral fin d'assurer la mise en œuvre de nouvelles modalités visant la retraite progressive. Dans le cadre du *Discours sur le budget 2007-2008*, le gouvernement du Québec présente l'analyse détaillée qui a conduit aux propositions formulées à l'égard de la retraite progressive.

1. LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

Le vieillissement de la population représente un défi pour le Canada et le Québec compte tenu de ses effets anticipés sur la main-d'œuvre et la croissance économique. Les dispositions prévues dans les régimes de retraite ne favorisent pas la prolongation de la vie active chez les travailleurs admissibles à la retraite. Des modifications aux régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées du secteur privé, notamment au regard de la retraite progressive, pourraient contribuer à atténuer les impacts du vieillissement de la population.

1.1 Les tendances démographiques actuelles

Au cours des prochaines décennies, l'ensemble du Canada, mais particulièrement le Québec, sera confronté aux effets du vieillissement de la population. Ce phénomène démographique, qui a fait l'objet de nombreuses analyses³, résulte principalement du déclin important des taux de fécondité et de l'augmentation de l'espérance de vie depuis la fin des années 1960. Il implique une diminution du taux de croissance de la population totale, mais particulièrement des changements structurels, dont l'augmentation importante de la part de la population âgée de 65 ans ou plus dans la population totale et la diminution de la part de la population considérée en âge de travailler, soit celle âgée de 15 à 64 ans.

- En effet, les projections démographiques de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec montrent qu'entre 2005 et 2025, la croissance de la population totale du Québec passera de 0,5 % à 0,2 % par année, alors que celle du Canada passera de 0,8 % à 0,4 %.
- Ces projections montrent également qu'au Québec, au cours de la même période, la part de la population âgée de 15 à 64 ans dans la population totale passera de 70 % à 62 %, alors que celle de la population âgée de 65 ans ou plus passera de 14 % à 24 %.
- Au Canada, ces changements correspondent à une diminution de 69 % à 64 % de la part de la population âgée de 15 à 64 ans dans la population totale et à une augmentation de 13 % à 21 % de la part de la population âgée de 65 ans ou plus.
- Ces perspectives impliquent que le nombre de personnes considérées en âge de travailler par personne âgée de 65 ans ou plus passera de cinq à trois entre 2005 et 2025, au Québec comme au Canada.

³ Entre autres, Statistique Canada (2001, 2003) et Institut de la statistique du Québec (2003, 2004).

TABLEAU 1

Évolutions démographiques au Québec et au Canada
 (1971-2025)

	1971	1985	1995	2005	2015	2025
QUÉBEC						
Population						
- Nombre (en milliers)	6 137	6 666	7 219	7 566	7 880	8 075
- Croissance (en %)	n.d.	0,5	0,4	0,5	0,3	0,2
Répartition par âge						
- Part des 15-64 ans dans la population totale (en %)	63,9	69,9	68,9	69,6	67,5	62,1
- Part des 65 ans ou plus dans la population totale (en %)	6,8	9,6	11,8	13,8	17,9	23,8
- Ratio des 15-64 ans aux 65 ans ou plus	9,4	7,3	5,8	5,0	3,8	2,6
CANADA						
Population						
- Nombre (en milliers)	21 962	25 843	29 302	31 992	34 215	36 044
- Croissance (en %)	n.d.	0,9	1,0	0,8	0,6	0,4
Répartition par âge						
- Part des 15-64 ans dans la population totale (en %)	62,7	68,5	67,6	69,3	68,6	64,2
- Part des 65 ans ou plus dans la population totale (en %)	8,0	10,3	12,0	13,2	16,2	20,9
- Ratio des 15-64 ans aux 65 ans ou plus	7,8	6,7	5,6	5,3	4,2	3,1

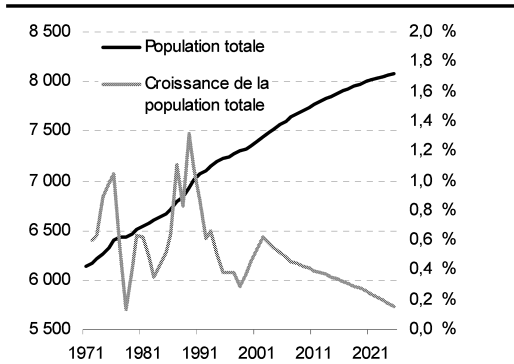
Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.

GRAPHIQUE 1

**Population totale du Québec
et sa croissance**

1971-2025

(en milliers et en %)



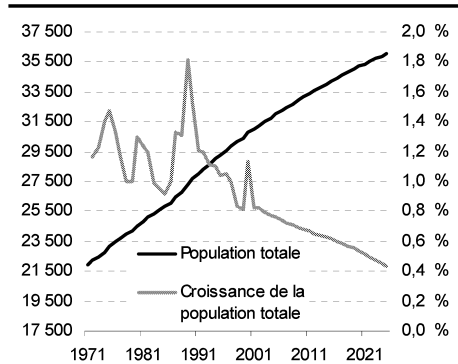
Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec (les projections de la population proviennent du scénario A de l'Institut de la statistique du Québec).

GRAPHIQUE 2

**Population totale du Canada
et sa croissance**

1971-2025

(en milliers et en %)



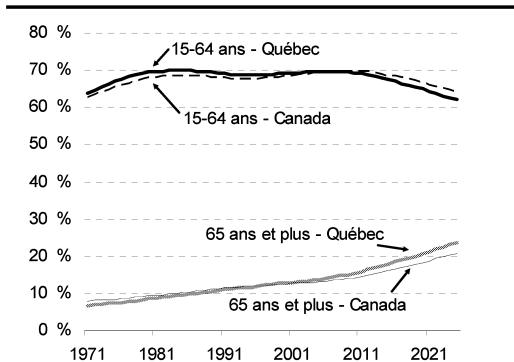
Source : Statistique Canada (les projections de la population proviennent du scénario 2).

GRAPHIQUE 3

**Part des 65 ans ou plus et des 15-64 ans dans
la population totale**

1971-2025

(en pourcentage)



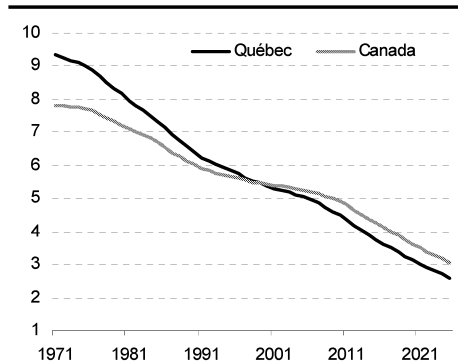
Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.

GRAPHIQUE 4

**Nombre de personnes de 15-64 ans par
personne de 65 ans ou plus**

1971-2025

(ratio)

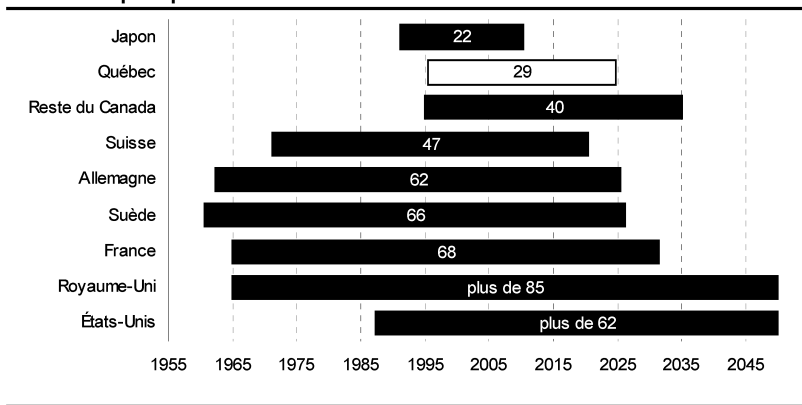


Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.

Bien que le vieillissement de la population affecte toutes les provinces canadiennes, ce phénomène sera plus rapide et plus accentué au Québec. En effet, le nombre d'années requises pour que la part de la population âgée de 65 ans ou plus dans la population totale passe de 12 % à 24 % s'établira à 29 ans au Québec (entre 1996 et 2025), comparativement à 40 ans pour le reste du Canada (entre 1995 et 2035).

GRAPHIQUE 5

Nombre d'années requises pour que la part de la population âgée de 65 ans ou plus passe de 12 % à 24 %



Sources : Organisation des Nations Unies et Institut de la statistique du Québec.

La diminution du bassin de travailleurs disponibles pourrait avoir des implications économiques et sociales importantes. Ainsi, elle pourrait entraîner une pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité économique ou régions et, par conséquent, une diminution de la capacité productive de l'économie. Il en résulterait une baisse des taux de croissance du PIB réel et du PIB réel par habitant, ce dernier étant généralement utilisé comme une mesure du niveau de vie. De plus, ce ralentissement pressenti de la croissance économique, de pair avec l'augmentation importante du nombre de retraités par rapport au nombre de personnes considérées en âge de travailler, pourrait entraîner de fortes pressions sur les finances publiques⁴.

Par exemple, l'étude du ministère des Finances du Québec intitulée *Impact des changements démographiques sur l'économie, le marché du travail et les finances publiques du Québec*, parue en 2005, prévoit que, notamment en raison du vieillissement de la population :

- la croissance annuelle moyenne du PIB réel du Québec passera de 2,2 % entre 1981 et 2004 à 1,2 % entre 2020 et 2030;
- la croissance annuelle moyenne du PIB réel québécois par habitant passera de 1,6 % entre 1981 et 2004 à 1,1 % entre 2020 et 2030;
- la croissance annuelle moyenne des revenus budgétaires passerait de 3,3 % entre 2005 et 2009 à 3,1 % entre 2025 et 2029.

⁴ Ministère des Finances du Québec (2005); Guillemette (2003); Van Audenrode (2002).

1.2 Augmenter l'offre de travail en favorisant la retraite progressive

Une des avenues souvent considérées afin d'atténuer les effets négatifs du vieillissement de la population sur la croissance économique est le maintien en emploi des personnes en fin de carrière. En effet, puisque la part des travailleurs plus âgés dans la population totale augmentera de façon importante au cours des prochaines décennies, un moyen d'action privilégié consiste à inciter ces derniers à demeurer plus longtemps sur le marché du travail, en retardant l'âge moyen de la retraite et en augmentant leur taux de participation au marché du travail.

Il est d'autant plus souhaitable d'agir en ce sens lorsqu'on observe qu'au cours des 30 dernières années, l'âge moyen de la retraite ainsi que les taux de participation au marché du travail des personnes âgées de 55 ans ou plus, particulièrement chez les hommes, ont chuté de façon importante.

- En effet, au Québec, le taux de participation au marché du travail des hommes âgés entre 55 et 59 ans a connu une diminution soutenue, passant de 83 % à 67 % entre 1976 et 1996, alors que celui des hommes âgés entre 60 et 64 ans est passé de 66 % à 37 % au cours de la même période. Ces taux se sont stabilisés à compter de 1996 pour ensuite remonter légèrement, entre 1996 et 2003, à 73 % et à 47 % respectivement.
- Les taux de participation au marché du travail des hommes au Canada ont affiché une évolution semblable au cours de la même période. Le taux de participation des hommes âgés entre 55 et 59 ans est passé de 84 % à 72 % entre 1976 et 1996, puis est remonté à 76 % en 2003. Pour les hommes âgés entre 60 et 64 ans, ce taux est passé de 67 % à 44 % entre 1976 et 1996, pour ensuite augmenter à 53 % en 2003.
- Le renversement de la tendance décroissante depuis 1996 pourrait être attribuable en partie à des facteurs comme l'amélioration des conditions de santé et du niveau de scolarité chez les groupes d'âges plus avancés. De plus, la baisse importante des rendements sur les marchés financiers en 2001 et 2002 aurait pu contraindre plusieurs retraités à réintégrer le marché du travail en raison de la baisse de leurs revenus de retraite. Malgré cette récente amélioration, les taux de participation des hommes en fin de carrière restent néanmoins largement en deçà des sommets déjà atteints.

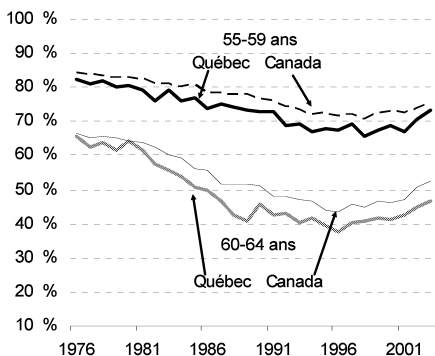
L'évolution des taux de participation au marché du travail est différente chez les femmes, principalement en raison de l'arrivée, dans les cohortes d'âges plus élevés, de femmes qui ont participé beaucoup plus activement au marché du travail au cours de leur vie active que celles des générations précédentes. On assiste ainsi à une augmentation des taux de participation des femmes depuis 1976.

- En effet, au Québec, le taux de participation des femmes âgées entre 55 et 59 ans est passé de 29 % à 52 % entre 1976 et 2003, alors que celui des femmes âgées entre 60 et 64 ans est passé de 19 % à 24 % au cours de la même période.
- On constate une évolution semblable au Canada entre 1976 et 2003, où le taux de participation des femmes âgées entre 55 et 59 ans est passé de 38 % à 60 %, alors que celui des femmes âgées entre 60 et 64 ans est passé de 25 % à 32 %.

Toutefois, le niveau des taux de participation chez les femmes plus âgées demeure de loin inférieur à celui observé chez les hommes dans les mêmes cohortes d'âge.

GRAPHIQUE 6

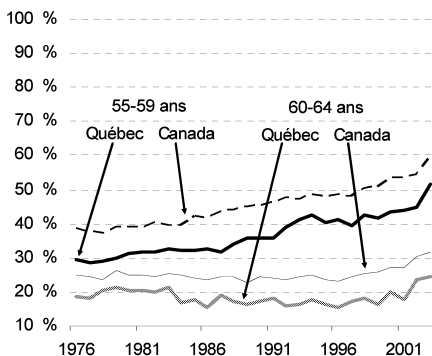
Taux d'activité des hommes
1976-2003



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 7

Taux d'activité des femmes
1976-2003



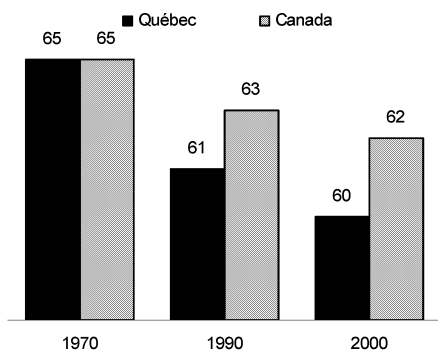
Source : Statistique Canada.

En parallèle avec l'évolution des taux de participation des travailleurs en fin de carrière, le temps passé par les individus sur le marché du travail a diminué, alors que leur espérance de vie à 65 ans a augmenté considérablement au cours des dernières décennies, et ce, autant chez les hommes que chez les femmes.

— Ainsi, au Québec comme au Canada, entre 1970 et 2000, l'espérance de vie à 65 ans des hommes et des femmes a augmenté de trois années, alors que l'âge moyen de la retraite des hommes a diminué de cinq années au Québec et de trois années au Canada au cours de la même période.

GRAPHIQUE 8

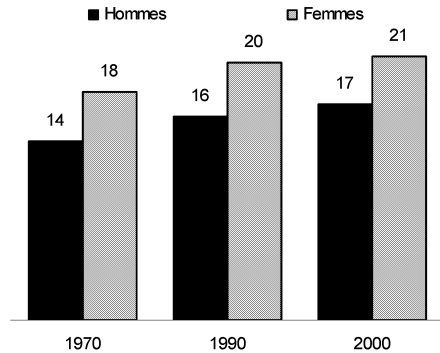
Âge moyen de la retraite – Hommes⁽¹⁾



(1) Pour les femmes, l'information n'est pas disponible pour 1970. Les valeurs sont toutefois les mêmes que celles des hommes pour 1990 et 2000.
Sources : Statistique Canada et Régie des rentes du Québec.

GRAPHIQUE 9

Espérance de vie à 65 ans – Ensemble du Canada



Source : Statistique Canada.

Cette diminution de la durée de vie au travail peut être en partie attribuable à l'augmentation du niveau de vie. Elle découle également de la mise en place de nombreux mécanismes facilitant l'accès à la retraite anticipée dans les régimes de retraite publics et privés, au Québec comme au Canada. Plusieurs études récentes s'intéressant à la relation entre les systèmes de retraite et l'incitation au travail dans les pays membres de l'OCDE en arrivent à ces conclusions⁵. Il s'agit, notamment au Québec et au Canada, de mécanismes permettant le retrait hâtif du marché du travail dès 55 ans, soit jusqu'à 10 ans avant l'âge normal de la retraite, généralement établi à 65 ans, ainsi que de mécanismes réduisant les taux de réduction actuarielle applicables à une rente de retraite versée avant l'âge normal de la retraite.

Au Québec, tout comme au Canada, des modifications aux lois d'encadrement des régimes de retraite et aux lois fiscales ont été apportées pour faciliter le retrait hâtif du marché du travail au cours des années 1980, période de stagnation du marché du travail et de chômage élevé. Ces actions trouvaient à l'époque une justification dans le fait qu'elles visaient, entre autres, à favoriser l'intégration des jeunes travailleurs au marché du travail. Toutefois, à l'heure actuelle, ces mesures pourraient contribuer à la pénurie pressentie de main-d'œuvre, particulièrement dans les secteurs d'activité économique ou dans les régions qui seront les plus affectés par le vieillissement de la population.

⁵ Entre autres, Gruber (1997); Gruber, Baker et Milligan (2001); Blöndal et Scarpetta (1997); Duval (2003); OCDE (2005).

Modalités visant à encourager la prise de retraite anticipée dans les régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées du secteur privé au Québec

Âge d'accès à la retraite anticipée

La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec (LRCR) et les législations fiscales fédérale et québécoise prévoient qu'un participant a droit de prendre une retraite anticipée dès 55 ans, soit à 10 ans ou moins de l'âge normal de la retraite, qui est généralement établi à 65 ans. Au niveau fédéral, ces règles sont établies par le Règlement de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (RLIR). Au Québec, la *Loi sur les impôts* est harmonisée aux règles fédérales à cet égard.

Versement de bénéfices accessoires

Prestation de raccordement

Ces lois prévoient qu'en plus de sa rente normale, le participant qui prend sa retraite anticipée a droit jusqu'à 65 ans, si la convention de son régime de retraite le prévoit, à une prestation de raccordement temporaire de son régime, afin de rendre ses revenus de retraite avant 65 ans comparables à ceux qu'il recevra à 65 ans, âge auquel commencent normalement les prestations des régimes publics. Le niveau maximal de la prestation de raccordement correspond à la somme des prestations qui peuvent être payées par les régimes publics.

Diminution des taux de réduction actuarielle

Les règles fiscales permettent aussi de diminuer les taux de réduction actuarielle normalement applicables à une rente de retraite versée avant 65 ans en leur fixant un niveau minimal, inférieur à celui qui assure la neutralité actuarielle, et ce, généralement à compter de cinq ans ou moins de l'âge normal de la retraite.

Dans le contexte du vieillissement de la population, les études économiques portant sur l'effet des systèmes de retraite sur l'incitation au travail, notamment celles réalisées par l'OCDE, avancent que, d'une part, les mécanismes d'accès à la retraite anticipée devraient être revus et que, d'autre part, des mécanismes comme la retraite progressive doivent être mis en place afin de favoriser une retraite plus tardive. D'ailleurs, des réformes visant à réduire les effets désincitatifs des systèmes de retraite sur l'offre de travail et à encourager les travailleurs plus âgés à demeurer le plus longtemps possible sur le marché du travail ont déjà été mises en place dans certains pays membres de l'OCDE et sont envisagées dans plusieurs autres⁶.

⁶ OCDE (2000); Régie des rentes du Québec (2004).

Au Québec, le Conseil consultatif sur le travail et la main-d'œuvre⁷ (CCTM), regroupant les représentants des employeurs et des syndicats, a recommandé au gouvernement de privilégier la retraite progressive pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs admissibles à la retraite. Ainsi, afin d'accroître l'offre de travail des individus en fin de carrière, un moyen d'action consiste à favoriser l'utilisation de la retraite progressive dans les régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées (RPD).

L'examen et la révision des modalités de la retraite progressive, spécifiquement dans le cas des RPD, sont d'autant plus pertinents que la législation actuellement applicable à ce type de régime est particulièrement défavorable à une utilisation à grande échelle de la retraite progressive. C'est dans ce contexte que le présent document analyse les effets sur l'offre de travail qui découleraient de l'implantation de nouvelles modalités favorisant une utilisation accrue de la retraite progressive dans les RPD du secteur privé.

Dans le contexte démographique actuel, une stratégie visant à inciter les travailleurs en fin de carrière à poursuivre le travail (à temps plein ou à temps partiel) aurait des impacts positifs sur plusieurs plans :

- les employeurs pourraient compter sur des employés qualifiés et expérimentés dont le maintien en emploi augmenterait la productivité et favoriserait le transfert de connaissances au sein de l'entreprise;
- les employés bénéficieraient d'une nouvelle option leur offrant plus de souplesse dans leur passage du travail à la retraite complète;
- ces facteurs auraient un effet positif sur l'offre de main-d'œuvre disponible et favoriseraient la croissance économique.

⁷ Le Conseil consultatif sur le travail et la main-d'œuvre (CCTM) a été créé en 1968 par l'adoption de la *Loi sur le Conseil consultatif sur le travail et la main-d'œuvre*. La mission du Conseil est de développer et maintenir la concertation entre les organisations patronales et syndicales afin d'orienter et de soutenir l'action gouvernementale en matière de travail et de main-d'œuvre. En réalisant sa mission, le CCTM contribue à l'objectif de promouvoir des rapports de travail justes et équilibrés, favorisant l'adaptation et le dynamisme des organisations et des milieux de travail, et d'assurer le respect et la protection de la personne au travail.

2. LA RETRAITE PROGRESSIVE

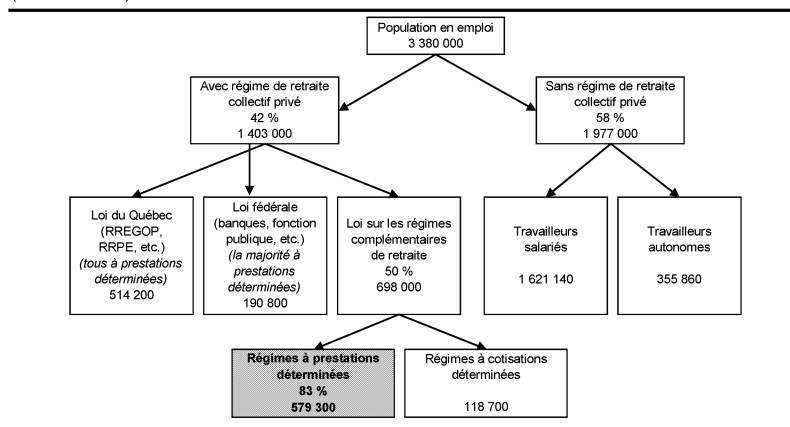
Même si la retraite progressive est permise actuellement, ses modalités d'application se sont avérées peu efficaces pour inciter les travailleurs à l'utiliser. Un comité sur la retraite progressive a ainsi été mis en place pour en examiner les raisons et pour proposer des solutions susceptibles de la rendre plus attrayante. Cet examen a porté sur les conditions offertes par les régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées du secteur privé⁸.

2.1 Les régimes de retraite à prestations déterminées

Au Québec, en 2003, 579 300 travailleurs étaient couverts par un RPD du secteur privé, soit un nombre comparable à celui des travailleurs couverts par un régime de retraite de la fonction publique québécoise et de la fonction publique fédérale au Québec. Ces travailleurs représentaient la plus grande part des travailleurs couverts par un régime complémentaire de retraite du secteur privé, soit 83 %. Les autres travailleurs, soit 118 700, étaient couverts par des régimes à cotisations déterminées.

GRAPHIQUE 10

Couvertures des régimes de retraite⁽¹⁾ au Québec
(année 2003)



(1) Comprend les régimes de retraite à prestations et à cotisations déterminées. Dans tous les cas, les travailleurs peuvent cotiser à un REER individuel ou collectif.
Source : Régie des rentes du Québec.

⁸ Pour la suite du document, à moins d'indication contraire, la retraite progressive renverra aux modalités offertes dans le cadre des régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées du secteur privé.

2.2 Problématique de l'utilisation actuelle de la retraite progressive

Des modalités de retraite progressive, instaurées en 1997, existent actuellement dans les régimes de retraite. En effet, la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* prévoit que, dès 55 ans, soit à 10 ans ou moins de l'âge normal de la retraite, un participant peut réduire son temps de travail et recevoir en retour une compensation financière de son régime de retraite, tout en continuant à y contribuer.

Modalités actuelles de retraite progressive prévues dans les RPD

La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec prévoit une série de dispositions dans le cas où un participant à un RPD souhaite se prévaloir de la retraite progressive.

- Le participant, à partir de 55 ans, soit à compter de 10 ans ou moins de l'âge normal de la retraite, généralement établi à 65 ans, peut réduire son temps de travail à la suite d'une entente avec son employeur, tout en continuant à accumuler des années de service aux fins de son régime, sur la base de son salaire non réduit.
- Pour compenser la diminution des heures travaillées du participant, un montant forfaitaire lui est versé une fois par année. Sa valeur est égale au moins de 70 % de la perte de revenu liée à la diminution des heures travaillées et de 40 % du salaire maximal admissible sur lequel il peut cotiser au Régime de rentes du Québec (RRQ).
- La compensation doit être à coût nul pour le régime, ce qui implique que la valeur des montants forfaitaires versés au participant pendant la période de retraite progressive réduira la valeur de sa rente lorsque ce dernier prendra sa retraite complète.

Cependant, selon les dispositions législatives actuelles, la retraite progressive n'est généralement pas une option attrayante pour les participants aux RPD. En effet, pour un participant, la retraite progressive présente les inconvénients suivants :

- Tout d'abord, le désavantage le plus important est le fait que le participant qui choisit la retraite progressive renonce aux avantages financiers accordés à la retraite anticipée⁹. Plus précisément, le participant en retraite progressive ne peut profiter des bénéfices accessoires, comme la prestation de raccordement et la diminution des taux de réduction actuarielle, puisque ceux-ci sont conditionnels au paiement d'une rente et non au paiement d'un montant forfaitaire.
- Ensuite, la compensation financière versée au participant en retraite progressive pour la diminution de ses heures travaillées doit se concrétiser par un montant forfaitaire versé une fois l'an, et non par une rente de retraite mensuelle. En effet, la législation ne permet pas que le versement d'une rente se fasse simultanément à l'accumulation de service.
- Finalement, afin qu'il n'y ait pas de coûts additionnels pour le régime de retraite, le montant forfaitaire versé pendant la période de retraite progressive doit être déduit du montant de la rente finale que recevra le participant quand il entamera sa retraite complète.

⁹ Pour la suite du document, à moins d'être spécifié autrement, le terme « retraite anticipée » référerait au retrait complet d'un travailleur du marché du travail avant l'âge normal de la retraite, soit 65 ans.

Contraintes législatives actuelles à l'utilisation de la retraite progressive dans les RPD

Les régimes de retraite du Québec, agréés aux fins de la fiscalité, sont assujettis aux lois fiscales québécoises et fédérales ainsi qu'aux lois spécifiques qui encadrent leur fonctionnement.

Le versement d'une rente de retraite simultanément à l'accumulation de service n'est pas permis

Au niveau fédéral, le Règlement de la *Loi de l'impôt sur le revenu* prévoit explicitement qu'un participant à un RPD ne peut accumuler des années de service supplémentaires aux fins de son régime de retraite, c'est-à-dire continuer à cotiser à son régime pour bonifier sa rente de retraite finale, tout en recevant simultanément une rente de retraite.

La fiscalité québécoise dans ce domaine est entièrement harmonisée à la fiscalité fédérale. De même, au niveau provincial, la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec empêche cette pratique en précisant que la rente de retraite doit être nivelée dans le temps, ce qui signifie qu'elle doit faire l'objet de versements périodiques égaux. Cela empêche un participant de continuer à cotiser à son régime de retraite dès que le versement de prestations est entamé.

En d'autres termes, il n'est pas possible pour le participant qui reçoit une rente de retraite de continuer à travailler à temps réduit tout en cotisant au régime de retraite, afin d'augmenter le nombre d'années de participation qui entrent dans le calcul de la rente et ainsi bonifier la rente finale.

En 1997, pour remédier à ces contraintes, des modalités ont été introduites dans la LRCR afin de permettre le versement d'un montant forfaitaire en cas de retraite progressive, ce qui permet alors au participant de continuer à accumuler du service.

Le paiement de bénéfices accessoires n'est pas permis en cas de retraite progressive

Les lois fiscales permettent à l'individu qui choisit la retraite anticipée de profiter de bénéfices accessoires, telles la prestation de raccordement et la diminution des taux de réduction actuarielle de la rente de retraite. Ces bénéfices viennent augmenter les revenus de retraite du participant. Cependant, comme ces lois prévoient que de tels bénéfices sont conditionnels au versement d'une rente de retraite, ils ne peuvent donc pas être versés pour des travailleurs qui choisissent la retraite progressive.

La complexité des modalités actuelles de retraite progressive dans les RPD et les inconvénients financiers qu'elle présente par rapport à la retraite anticipée font en sorte que son utilisation est marginale. En effet, selon les modalités actuelles, un individu qui choisit la retraite progressive doit accepter une diminution de la valeur actualisée de son régime de retraite par rapport à un autre participant qui choisit une retraite anticipée au même âge. Cet individu perd donc les avantages financiers dont il aurait bénéficié s'il avait choisi une retraite anticipée, ce qui l'incite à se retirer plus tôt et de façon complète du marché du travail. Les lois fiscales sont donc rigides, dans la mesure où elles ne prévoient pas de modalités intermédiaires entre le statut d'employé à temps plein et celui de retraité à temps plein.

Afin d'illustrer cette situation, le tableau 2 présente le cas d'un travailleur et d'un régime de retraite représentatifs au Québec. Ce travailleur gagne en fin de carrière un revenu brut de 57 695 \$. Le tableau montre la valeur actualisée des revenus nets qu'il peut compter recevoir à 60 ans, selon les différents modes de retraite à sa disposition¹⁰. On remarque que la valeur actualisée brute de ses prestations de retraite sera plus élevée s'il choisit une retraite anticipée à 60 ans que s'il continue à travailler à temps partiel jusqu'à 63 ans (trois jours par semaine) en retraite progressive, et ce, même s'il continue à accumuler du service aux fins de son régime de retraite.

- En effet, un travailleur qui choisit une retraite anticipée à 60 ans peut dans ce cas recevoir, selon son espérance de vie moyenne, des revenus actualisés bruts de 375 066 \$ provenant de son régime de retraite privé, alors que celui qui choisit une retraite progressive de 60 à 63 ans recevrait 317 572 \$.
- La perte de 57 494 \$ encourue par le travailleur en retraite progressive (soit 317 572 \$ moins 375 066 \$) au regard des prestations du régime de retraite privé, par rapport au travailleur en retraite anticipée, sera compensée par le salaire brut de 99 041 \$ qu'il gagnera entre 60 et 63 ans. Toutefois, en tenant compte des impôts et des cotisations versées, dans l'hypothèse où il choisirait de travailler à temps partiel 60 % de son temps pendant trois ans, son revenu additionnel net serait seulement de 15 534 \$¹¹, ce qui risque d'être trop peu attrayant.
- En d'autres mots, ce travailleur recevra, après les impôts et les cotisations supplémentaires à payer et la perte de revenus de retraite, un revenu additionnel net par heure travaillée après 60 ans de 4,32 \$, alors que son salaire horaire brut¹² est de 28,85 \$.

¹⁰ La valeur actualisée des revenus nets dépend, entre autres, de l'espérance de vie des travailleurs à l'âge où le calcul est réalisé, ainsi que des rendements anticipés sur placements.

¹¹ Soit son salaire brut de 99 041 \$ moins la perte de la valeur de son régime de retraite de 57 494 \$, moins l'impôt et les cotisations supplémentaires à verser, d'un montant de 26 013 \$.

¹² Le salaire horaire brut représente le montant effectivement payé au participant par l'employeur pour chaque heure travaillée. Il est calculé en divisant le revenu brut annuel en fin de carrière d'un participant représentatif, soit 57 695 \$, par le nombre d'heures habituellement travaillées à temps plein dans une année. Le salaire horaire additionnel net représente le montant net supplémentaire qu'un participant représentatif reçoit pour chaque heure travaillée en retraite progressive. Il est calculé en divisant l'écart entre la valeur actualisée des revenus futurs nets en retraite progressive et en retraite anticipée, soit 15 534 \$, par le nombre d'heures habituellement travaillées en retraite progressive dans une année, et ce, pendant trois ans. Pour ces calculs, nous supposons 2 000 heures de travail par année pour un travail à temps plein et 1 200 heures par année en retraite progressive.

Cette situation s'explique par plusieurs facteurs :

- premièrement, le travailleur en retraite progressive ne bénéficie que d'une partie de sa prestation de raccordement, soit celle qui lui sera versée à 63 et 64 ans, ce qui correspond à une différence de 21 928 \$ par rapport à un travailleur en retraite anticipée qui la recevra pendant cinq ans;
- deuxièmement, il recevra un montant forfaitaire versé annuellement au lieu de sa rente de retraite, ce qui correspond à une perte de 35 566 \$ (soit la perte de la rente de retraite versée en cas de retraite anticipée de 81 229 \$, compensée en partie par le montant forfaitaire de 45 663 \$);
- troisièmement, en raison des revenus supplémentaires d'emploi qu'il gagnera, le travailleur en retraite progressive devra payer des cotisations supplémentaires (assurance-emploi, Régime de rentes du Québec, régime de retraite privé, etc.) et davantage d'impôts sur le revenu que le participant en retraite complète qui ne travaille pas.

Cet exemple montre que, selon le régime actuel, le montant forfaitaire offert au participant en retraite progressive ne couvre pas la perte des avantages financiers accordés à la retraite anticipée. En fait, en tenant compte du salaire gagné par le participant, des impôts et des cotisations supplémentaires à payer, ainsi que de la perte des revenus de retraite, le salaire horaire additionnel net du participant ne représente plus que 15 % de son salaire horaire brut lorsque celui-ci choisit la retraite progressive et retarde de trois ans la prise de sa retraite complète. Dans cette situation, seuls les travailleurs ayant une préférence marquée pour le travail choisiraient la retraite progressive.

TABLEAU 2

Valeur actualisée à 60 ans des revenus futurs nets d'un travailleur participant à un RPD pour la retraite anticipée et la retraite progressive⁽¹⁾

	Retraite anticipée à 60 ans	Retraite progressive de 60 à 63 ans⁽²⁾	Écart
Revenus			
Revenu de travail	0	99 041	99 041
Prestations de retraite du RPD			
Rente de retraite	337 699	256 470	- 81 229
Prestation de raccordement	37 367	15 439	- 21 928
Montant forfaitaire	0	45 663	45 663
Sous-total	375 066	317 572	- 57 494
Prestations de retraite des régimes publics			
Régime de rentes du Québec	81 053	81 053	0
Supplément de revenu garanti	0	0	0
Pension de sécurité de la vieillesse	52 570	52 570	0
Sous-total	133 623	133 623	0
Impôts sur le revenu	- 106 371	- 117 553	- 11 182
Cotisations salariales	0	- 14 831	- 14 831
TOTAL	402 318	417 852	15 534

(1) Réalisé à partir du profil d'un participant représentatif aux RPD au Québec et des paramètres d'un RPD représentatif au Québec, tel que décrit à la section « Portrait statistique des régimes de retraite ».

(2) Le participant travaille trois jours par semaine et reçoit un montant forfaitaire une fois l'an. Il est en retraite progressive pour trois ans, soit à 60, 61 et 62 ans.

Source : Ministère des Finances du Québec.

2.3 Création du Comité sur la retraite progressive

En 2002, un avis du CCTM a proposé des modifications aux lois fiscales et aux lois sur les régimes de retraite afin de favoriser la prise de la retraite progressive dans les régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées du secteur privé. Les membres du CCTM considèrent la retraite progressive comme un moyen d'éviter de perdre prématurément des travailleurs en fin de carrière, dans le contexte du vieillissement de la population, et précisent que des changements législatifs sont absolument nécessaires afin de rendre ce mode de retraite plus flexible et plus compétitif face aux nombreux avantages consentis à la retraite anticipée.

Recommandations du CCTM concernant la retraite progressive dans les RPD

- Modifier les lois fiscales aux niveaux fédéral et provincial afin :
 - de permettre simultanément l'accumulation de service et le paiement d'une rente pour une retraite progressive dans les RPD;
 - de permettre le paiement de bénéfices accessoires pour une retraite progressive dans les RPD;
 - d'allonger la période admissible de salaire réduit pouvant être créditée au régime de retraite.
- Modifier la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* afin de permettre le versement d'une rente non uniforme dans les RPD, en fonction des besoins du retraité.

Par la suite, en 2004, dans le cadre du Forum des générations¹³, le gouvernement du Québec s'est engagé à soutenir la formation et l'adaptation de la main-d'œuvre aux besoins futurs du marché du travail en favorisant, entre autres, le recours à la retraite progressive. Un mandat a donc été confié à un comité formé de représentants de plusieurs ministères et des milieux patronal et syndical pour qu'ils proposent au gouvernement des solutions pour favoriser la retraite progressive¹⁴. Ce mandat était le suivant :

- identifier les obstacles fiscaux et d'autre nature relatifs à la retraite progressive;
- analyser les conditions à remplir pour que la retraite progressive devienne une véritable alternative à la retraite anticipée et une réponse aux besoins futurs de main-d'œuvre;
- analyser les impacts de divers scénarios afin de s'assurer que ceux retenus favoriseront un prolongement de la participation des individus au marché du travail;
- identifier les conditions facilitantes pour favoriser la retraite progressive dans les entreprises sur la base d'ententes employeurs-employés;
- présenter des recommandations au gouvernement.

¹³ Le Forum des générations, organisé par le gouvernement du Québec, s'est déroulé du 12 au 14 octobre 2004 et avait pour but de débattre des deux grands défis que sont les changements démographiques et l'état des finances publiques. Le premier ministre, les coprésidents des forums en région, plusieurs membres du gouvernement et de l'Assemblée nationale, les présidents des Conférences régionales des élus (CRÉ) ainsi que de nombreux leaders d'organismes nationaux étaient au nombre des participants invités à ce forum national.

¹⁴ Le Comité sur la retraite progressive se compose de représentants du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère des Finances, du ministère du Travail, du Secrétariat du Conseil du trésor, de la Régie des rentes du Québec et de deux membres du CCTM.

3. PROPOSITION VISANT À FAVORISER LA RETRAITE PROGRESSIVE DANS LES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES DU SECTEUR PRIVÉ

Les travaux réalisés par le Comité sur la retraite progressive ont permis d'élaborer de nouvelles modalités de retraite progressive qui répondent à l'objectif de prolongation de la vie active des travailleurs en fin de carrière. En même temps, ces modalités permettent de rendre plus flexible et plus avantageuse la retraite progressive en comparaison avec la retraite anticipée.

Cette section présente ces nouvelles modalités de retraite progressive ainsi que la méthodologie utilisée pour évaluer leur impact sur la décision de partir à la retraite des travailleurs.

3.1 Modalités de retraite progressive favorisant l'offre de travail

Les travaux du comité ont montré que, pour produire un effet positif sur l'offre de travail, les modalités de retraite progressive doivent respecter certaines balises. Ces balises sont nécessaires afin que la retraite progressive devienne une option intéressante face à la retraite anticipée, tout en s'assurant qu'elle ne devienne pas une option plus avantageuse que le travail à temps plein. Plus précisément, les modalités identifiées par le Comité sur la retraite progressive devraient :

- permettre le versement d'une rente de retraite et d'un revenu de travail simultanément à l'accumulation de service dans un régime de retraite;
- permettre le versement de prestations accessoires dans le cas d'une retraite progressive ou du travail à temps plein.

Afin de s'assurer que les nouvelles modalités de retraite progressive ne représentent pas une option plus avantageuse que le travail à temps plein, ce qui aurait pour effet de réduire l'offre de travail :

- l'accès à la retraite progressive serait permis à compter de 60 ans ou 30 années de service. Par exemple :
 - un travailleur âgé de 60 ans ayant moins de 30 années de service aurait accès aux nouvelles modalités de retraite progressive,
 - un travailleur âgé de 55 ans ayant 30 années de service y aurait également accès;
- la rente versée pendant la retraite progressive serait proportionnelle à la réduction du temps de travail;

— le versement des prestations accessoires débuterait à compter de 60 ans ou 30 années de service afin de favoriser une retraite tardive.

L'accès à ces nouvelles modalités de retraite progressive ne constituerait pas un droit pour les travailleurs et devrait faire l'objet d'un accord entre ceux-ci et leur employeur.

Afin d'illustrer l'impact de ces nouvelles modalités sur l'offre de travail des individus en fin de carrière, des scénarios de retraite progressive ont été élaborés pour des individus représentatifs participant à un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées du secteur privé au Québec.

3.2 Méthodologie d'évaluation de la décision du départ à la retraite

Les modalités prévues par les régimes de retraite publics et privés ont une influence sur l'offre de travail des individus. Par exemple, leur mise en place peut avoir pour effet d'inciter les individus admissibles à la retraite à travailler à temps partiel plutôt qu'à temps plein, ou encore de les encourager à prendre une retraite anticipée. Ces impacts découlent du fait que les modalités de retraite affectent directement les revenus que peut espérer recevoir le travailleur à sa retraite, ainsi que la valeur relative de son loisir par rapport à celle de la consommation.

Avant d'introduire de nouvelles modalités dans les régimes de retraite, il est important de mesurer l'effet d'incitation au travail qu'elles produisent sur les participants. Aux fins de la présente analyse, l'évaluation des impacts des scénarios de retraite progressive sur l'offre de travail des individus en fin de carrière s'est effectuée en trois étapes. Ces étapes sont décrites plus en détail ci-après.

❑ 1^{re} étape : portrait statistique des régimes de retraite à prestations déterminées

Un portrait statistique des régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées du secteur privé au Québec a d'abord été tracé afin d'établir les caractéristiques des participants et des régimes. Cette analyse statistique a été réalisée à partir d'une base de données tirée des fichiers administratifs de la Régie des rentes du Québec, qui regroupent certaines informations sur les régimes de retraite qui sont sous sa surveillance.

Cette analyse a permis de tracer le profil d'un travailleur représentatif participant à un régime de retraite, sur la base des principaux éléments suivants : ses revenus de travail au cours de sa carrière, à la fin de sa carrière et à sa retraite, l'âge prévu de sa retraite, ainsi que le nombre d'années de service accumulées dans le régime de retraite. Les caractéristiques d'un RPD représentatif ont également été tracées, lesquelles comprennent notamment des informations relatives aux taux de cotisation, aux taux d'accumulation de la rente de retraite et au niveau de la prestation de raccordement.

❑ 2^e étape : calcul des revenus futurs d'un travailleur

Chaque scénario de retraite progressive a ensuite été évalué en fonction de ses impacts sur les revenus espérés d'un travailleur, en raison de leur importance dans la décision du départ à la retraite. Ces flux de revenus futurs ont été calculés à l'aide d'un modèle de simulation des impôts et des programmes de transferts qui s'appliquent au Québec. Ce modèle a été adapté afin de calculer, à compter d'un âge donné, l'ensemble des revenus futurs qu'un travailleur peut espérer recevoir de son emploi et de ses prestations de retraite des régimes publics et privés¹⁵. Les calculs ont été effectués sur la base des caractéristiques du travailleur et du régime de retraite représentatifs déterminés à la première étape.

À partir des flux de revenus futurs, on détermine les taux de remplacement du revenu net à la retraite et la taxe implicite à la poursuite du travail (TIPT) à chaque âge auquel le travailleur est admissible à la retraite.

¹⁵ Pour une description plus détaillée du modèle de simulation du revenu disponible adapté au calcul des prestations de retraite, voir l'annexe 2.

Les taux de remplacement du revenu net à la retraite et la taxe implicite à la poursuite du travail (TIPT)

Les taux de remplacement du revenu net à la retraite

Les taux de remplacement correspondent, à chaque âge, à la proportion que représente le revenu net à la retraite par rapport au revenu net au travail.

La taxe implicite à la poursuite du travail

Le calcul des TIPT s'inspire d'une méthodologie utilisée par l'OCDE¹⁶ et consiste à calculer, pour un travailleur représentatif, le coût imposé à la poursuite du travail à temps plein. Ainsi, à chaque année où le travailleur envisage la possibilité d'une prise de retraite (progressive ou anticipée), soit de 55 à 65 ans, est associée une TIPT qui lui est propre. Cette mesure est calculée sur le revenu net, c'est-à-dire après les impôts et les transferts. La TIPT peut être interprétée comme une taxe (TIPT > 0) ou une subvention (TIPT < 0) appliquée à la poursuite d'une année supplémentaire de travail.

Par exemple, si la TIPT calculée à l'âge de 60 ans est de 40 %, cela indique que chaque dollar de revenu net gagné par le travailleur pendant une année de travail supplémentaire, soit de 60 à 61 ans, contribuera à diminuer la valeur actualisée de ses revenus de retraite nets de 0,40 \$, notamment parce que les revenus additionnels de sa rente seront inférieurs aux cotisations additionnelles qu'il aura versées.

Par ailleurs, l'analyse des flux de revenus futurs, des taux de remplacement du revenu et des TIPT associés aux scénarios de retraite progressive n'est pas suffisante pour déterminer l'impact des scénarios sur l'offre de travail d'un travailleur, puisque la décision du départ à la retraite dépend aussi des préférences du travailleur pour le loisir et la consommation. À titre d'exemple, un travailleur pourrait choisir, selon ses préférences, une situation qui lui procure moins de revenus de retraite (un taux de remplacement du revenu plus bas, associé à un niveau de consommation plus bas), si cela lui permet de bénéficier de plus de loisir. Les préférences du participant face au loisir et à la consommation ont donc été prises en compte afin de mesurer l'impact des scénarios.

□ 3^e étape : déterminer l'impact sur l'offre de travail

Enfin, pour déterminer l'impact de chaque scénario de retraite progressive sur l'offre de travail, les TIPT et les taux de remplacement du revenu net calculés à la deuxième étape ont été introduits dans un modèle de maximisation du bien-être, lequel tient compte des préférences pour le loisir et la consommation du travailleur représentatif¹⁷. Ce modèle permet de déterminer comment serait affecté le choix entre le travail et la retraite en fonction des revenus espérés du travailleur représentatif et des comportements généralement observés face à ces choix.

¹⁶ Duval (2003).

¹⁷ Pour une description plus détaillée du modèle de maximisation du bien-être du travailleur représentatif, voir l'annexe 4.

3.3 Portrait statistique des régimes de retraite

À l'aide d'un échantillon comprenant 37 régimes regroupant 133 194 participants actifs, tiré de la base de données de la RRQ, il a été possible de recueillir des informations sur les travailleurs et les caractéristiques des régimes de retraite¹⁸. Ces profils sont présentés dans les tableaux suivants¹⁹.

□ Principales caractéristiques du participant représentatif

Le participant représentatif à un régime de retraite est âgé de 43 ans et compte en moyenne 13 années de participation active dans son régime de retraite. Ainsi, à l'âge de 60 ans, il aura accumulé 30 années de participation et il choisira de prendre une retraite anticipée. Sur l'ensemble de sa carrière, il aura gagné un revenu moyen de 51 081 \$ par année. Son revenu en fin de carrière sera de 57 695 \$ par année²⁰.

TABLEAU 3

Profil du participant représentatif à un RPD au Québec

	Moyenne
Âge du participant	43,1
Années de service à 60 ans	29,9
Revenu moyen	
– Ensemble de la carrière	51 081 \$
– Fin de carrière ⁽¹⁾	57 695 \$
Âge à la retraite	59,6

(1) Revenu moyen des participants dont l'âge est de 50 ans ou plus.

Sources : Ministère des Finances du Québec et Régie des rentes du Québec.

¹⁸ Les données proviennent des analyses actuarielles des RPD du secteur privé, réalisées entre 2000 et 2003.

¹⁹ Pour plus de détails sur le portrait statistique des RPD, voir l'annexe 1.

²⁰ On distingue le revenu moyen sur l'ensemble de la carrière du revenu moyen en fin de carrière puisque le calcul des prestations provenant du RPD utilise le revenu des cinq meilleures années, ce qui correspond au revenu en fin de carrière du participant représentatif, alors que l'ensemble des revenus de carrière sont utilisés dans le calcul des prestations du RRQ.

□ Principales caractéristiques du RPD représentatif

L'examen de l'échantillon indique qu'un régime de retraite prévoit habituellement que l'âge normal de la retraite est de 65 ans, que l'âge minimal d'accès à la retraite anticipée est de 55 ans et que l'âge d'accès à la retraite anticipée avec diminution des taux de réduction actuarielle est de 60 ans. Il prévoit également, pour chaque année de participation, un taux d'accumulation de la rente équivalant à 1,3 % du salaire moyen des cinq meilleures années de rémunération du participant, en dessous du maximum des gains admissibles (MGA), et de 2,0 % du salaire moyen des cinq meilleures années de rémunération, au-delà du MGA.

TABLEAU 4

Paramètres du RPD représentatif au Québec

	Paramètres
Âge normal de la retraite	65 ans
Âge minimal de la retraite anticipée	55 ans
Âge minimal de la retraite anticipée sans réductions actuarielles	60 ans
Taux de cotisation	
Sous le MGA	4,5 %
Au-delà du MGA	6,3 %
Taux d'accumulation des prestations de retraite	
Sous le MGA	1,3 %
Au-delà du MGA	2,0 %
Salaire pris en compte pour le calcul	5 meilleures années
Taux de prestation de raccordement	0,7
Salaire pris en compte pour le calcul	Jusqu'à concurrence du MGA ⁽¹⁾
Taux de réduction actuarielle	0,25 % par mois avant 60 ans

(1) Il s'agit ici de la formule typique utilisée dans plusieurs régimes de retraite. Le crédit de rente annuel de 1,3 % sous le MGA tient compte du fait que la rente du Régime de rentes du Québec équivaut à environ 0,7 % du salaire pour chaque année de service. Par conséquent, en utilisant un crédit de rente annuel de 1,3 % sous le MGA et de 2,0 % au-delà du MGA, le participant à un régime complémentaire de retraite se retrouve, après 35 ans de service, avec une rente totale combinée (RRQ et régime complémentaire) équivalente à 70 % de son salaire.

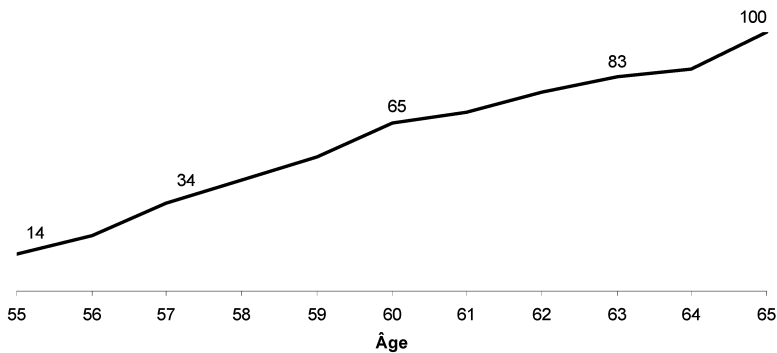
Sources : Ministère des Finances du Québec et Régie des rentes du Québec.

□ Âge au début de la retraite

Les taux de retraite moyens qui représentent la proportion, par âge, des participants à la retraite, sont essentiels pour déterminer l'impact des scénarios sur l'offre de travail. L'analyse des régimes de retraite a fait ressortir que présentement, 14 % des participants âgés de 55 ans ou moins ont pris leur retraite complète. Cette proportion augmente graduellement, pour atteindre 65 % à 60 ans, 83 % à 63 ans et 100 % à 65 ans, âge auquel tous les participants se trouvent en retraite complète.

GRAPHIQUE 11

Taux de retraite moyens⁽¹⁾ (pour une cohorte de 100 participants)



Note : Calculs basés sur les hypothèses actuarielles des régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées du secteur privé.

(1) Correspond à la proportion, par âge, des participants d'une cohorte représentative qui sont en retraite complète.

Sources : Ministère des Finances du Québec et Régie des rentes du Québec.

3.4 Impacts des nouvelles modalités de retraite progressive sur l'offre de travail

Cette section présente les impacts de trois scénarios de retraite progressive sur l'offre de travail d'un participant représentatif à un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées du secteur privé au Québec. Pour chaque scénario, les revenus nets du participant en retraite progressive pendant trois ans sont comparés à deux autres options à sa disposition, soit :

- la poursuite du travail à temps plein pour une période de trois ans, suivie d'une prise de retraite complète;
- la prise de la retraite anticipée.

Avant de décrire plus en détail les scénarios de retraite progressive, il est important de souligner que l'accès à ce mode de retraite ne constituerait pas un droit pour les travailleurs et qu'il devrait faire l'objet d'un accord entre ceux-ci et leur employeur. Ainsi, les impacts des scénarios de retraite progressive sur l'offre de travail indiquent, pour chaque scénario envisagé, dans quelle mesure les travailleurs seront incités à augmenter ou à diminuer leur offre de travail par rapport à la situation actuelle, où leur régime n'offre pratiquement aucune possibilité de retraite progressive. Les employeurs pourraient, selon leurs besoins, accorder ou non l'accès à la retraite progressive dans leur régime de retraite. Les impacts sur l'offre de travail, mesurés dans la présente étude, supposent que les employeurs accordent la retraite progressive.

3.4.1 Description des scénarios

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques des trois scénarios de retraite progressive étudiés.

Ces scénarios prévoient que le travailleur s'engage à la retraite progressive pour une période de trois ans pendant laquelle il travaillera trois jours par semaine, ce qui correspond à une diminution de 40 % de son temps de travail. Il est aussi prévu que le participant demande ses prestations de retraite du Régime de rentes du Québec au moment même où il entame sa retraite chez son employeur, qu'elle soit anticipée ou progressive, ou à 60 ans s'il prend sa retraite avant cet âge.

TABLEAU 5

Sommaire des caractéristiques des scénarios de retraite progressive

Caractéristiques	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Âge d'accès à la retraite progressive	55 ans, soit 10 ans avant l'âge normal de la retraite	60 ans ou 30 années de service ⁽¹⁾	60 ans ou 30 années de service ⁽¹⁾
Valeur de la rente et de la prestation de rattachement versée en retraite progressive	Proportionnelle à la diminution du temps de travail (40 % - 2 jours)	Proportionnelle à la diminution du temps de travail (40 % - 2 jours)	Proportionnelle à la diminution du temps de travail (40 % - 2 jours)
Versement de la pleine prestation de rattachement à partir de 60 ans ou 30 années de service	Non	Non	Oui
Accumulation de service durant la retraite progressive (sur la base du salaire à temps plein)	Oui	Oui	Oui

(1) Dans le cas du travailleur représentatif, les deux critères d'accès à la retraite progressive coïncident puisque celui-ci aura accumulé 30 années de service à l'âge de 60 ans.

Source : Ministère des Finances du Québec.

Retraite progressive permise à 55 ans

Le **scénario 1** prévoit les modalités suivantes :

- Le participant peut avoir accès à la retraite progressive dès 55 ans, sur la base d'une entente avec son employeur.
- Pendant la retraite progressive, il reçoit une rente partielle de son régime de retraite, proportionnelle à la diminution de ses heures travaillées, et il continue à accumuler du service sur la base de son salaire à temps plein. Cela implique que sa rente de retraite sera bonifiée à la fin de la période de retraite progressive, lorsqu'il entamera sa retraite complète, afin de tenir compte des années de service supplémentaires qu'il aura acquises.
- Puisque le participant reçoit une rente de retraite de son régime, il bénéficie alors des mêmes avantages consentis à la prise de la retraite anticipée, soit la réception d'une prestation de raccordement proportionnelle à la diminution de son temps de travail et la diminution des taux de réduction actuarielle applicables à la rente de retraite.

Retraite progressive permise à 60 ans ou 30 années de service

Le **scénario 2** prévoit les modalités suivantes :

- Le participant peut avoir accès à la prise de retraite progressive à compter de 60 ans ou 30 années de service, sur la base d'une entente avec son employeur.
- Tout comme dans le scénario 1, le participant :
 - reçoit une rente partielle proportionnelle à la diminution de son temps de travail et continue à accumuler du service sur la base de son salaire à temps plein;
 - bénéficie des avantages consentis à la retraite anticipée, soit la réception d'une prestation de raccordement partielle ainsi que la diminution des taux de réduction actuarielle applicables à la rente de retraite.

❑ **Retraite progressive permise à 60 ans ou 30 années de service, avec bénéfices accessoires**

Le **scénario 3** prévoit les modalités suivantes :

- Tout comme dans le scénario 2, le participant :
 - peut avoir accès à la retraite progressive à compter de 60 ans ou 30 années de service, sur la base d'une entente avec son employeur,
 - reçoit une rente partielle proportionnelle à la diminution de son temps de travail et continue à accumuler du service sur la base de son salaire non réduit,
 - bénéficie des avantages consentis à la retraite anticipée, soit la réception d'une prestation de raccordement, ainsi que la diminution des taux de réduction actuarielle applicables à la rente de retraite.
- Toutefois, contrairement aux scénarios 1 et 2, le participant reçoit une prestation de raccordement complète plutôt que partielle. En d'autres mots, la particularité de ce scénario réside dans le fait qu'à compter de 60 ans ou 30 années de service, le participant reçoit le plein montant de la prestation de raccordement à laquelle il a droit (i.e. celle à laquelle il aurait droit s'il prenait une retraite anticipée), peu importe s'il est en retraite progressive ou s'il travaille à temps plein.
 - En effet, le travailleur est assuré du paiement complet de sa prestation de raccordement sur une période d'au moins cinq ans. Par exemple, un travailleur représentatif qui a atteint 30 années de service à 60 ans obtiendrait une pleine prestation de raccordement de 60 à 65 ans, s'il choisit le travail à temps plein ou la retraite progressive.
 - Dans le cas d'un travailleur qui atteint 30 années de service avant l'âge de 60 ans, la pleine prestation de raccordement sera payable à compter de cet événement jusqu'à l'âge de 65 ans. Par exemple, si un travailleur atteint 30 années de service à l'âge de 57 ans, sa pleine prestation de raccordement lui sera versée pendant 8 ans, soit de 57 à 65 ans.

3.4.2 Scénario 1 : retraite progressive permise à 55 ans

□ Sommaire

Même si la retraite progressive est plus attrayante par rapport à la situation actuelle, le scénario 1 a un impact négatif sur l'offre de travail de l'ensemble des participants âgés de 55 à 65 ans. En moyenne, deux participants sur dix réduiraient d'une année leur temps de travail²¹. Le résultat s'explique par l'absence de balises encadrant les modalités de retraite progressive, ce qui fait que cette dernière deviendrait une option avantageuse, surtout par rapport au travail à temps plein.

- En effet, les revenus actualisés nets que peut espérer recevoir le travailleur en retraite progressive se rapprochent de ceux qu'il pourrait recevoir s'il travaillait à temps plein. Cela implique que le travailleur à temps plein qui choisit la retraite progressive pourrait maintenir son niveau de vie tout en disposant de plus de loisir.
- De plus, étant donné que l'accès à la retraite progressive est permis à compter de 55 ans et que le travailleur représentatif ne compte que 25 années de service à cet âge, les modalités de retraite progressive inciteraient une proportion importante de participants travaillant encore à temps plein à travailler à temps partiel avant l'âge moyen de la retraite (60 ans).

□ Impact sur les revenus nets des participants

Le tableau suivant présente l'impact du scénario 1 sur les revenus futurs nets d'un travailleur à 57 ans, qui compte 27 années de service et dont la rémunération annuelle est de 57 695 \$²². Il permet de comparer les revenus nets que ce travailleur peut espérer recevoir s'il se trouve en situation de retraite progressive par rapport à ceux qu'il recevrait s'il choisissait la retraite anticipée ou la poursuite de son travail à temps plein pendant trois ans.

²¹ Autrement dit, l'impact moyen sur l'offre de travail des participants âgés de 55 à 65 ans est de -0,2 année.

²² Il s'agit du salaire moyen en fin de carrière des participants aux RPD.

- Si le travailleur choisit la retraite progressive à 57 ans, son revenu annuel net serait de 30 462 \$, alors qu'il serait de 37 002 \$ s'il décidait de travailler à temps plein et de 23 888 \$ s'il optait pour la retraite anticipée. D'un point de vue monétaire, la retraite progressive se situe donc entre le travail à temps plein et la retraite anticipée (23 888 \$ < 30 462 \$ < 37 002 \$).

TABLEAU 6

Revenus nets d'un travailleur représentatif à 57 ans selon le scénario 1
(en dollars)

	Travail à temps plein	Retraite progressive selon le scénario 1 (3 jours/semaine)		Retraite anticipée	
	Revenus	Revenus	Écart par rapport au travail à temps plein	Revenus	Écart par rapport au travail à temps plein
Revenus de travail	57 695	34 617	- 23 078	—	- 57 695
Prestations de retraite du régime privé ⁽¹⁾	—	11 714	11 714	28 351	28 351
Prestations de retraite des régimes publics ⁽²⁾	—	—	—	—	—
Sous-total	57 695	46 331	- 11 364	28 351	- 29 344
Impôts et cotisations	- 20 693	- 15 869	4 824	- 4 463	16 230
REVENU NET À 60 ANS	37 002	30 462	- 6 540	23 888	- 13 114

(1) Ces prestations comprennent la rente de retraite du participant, la prestation de raccordement et les montants forfaitaires.

(2) Ces prestations comprennent la rente de retraite du Régime de rentes du Québec et les prestations du programme de la Sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral.

Source : Ministère des Finances du Québec.

- Pour ce qui est des revenus futurs nets actualisés, la retraite progressive se situerait toujours entre les deux, cependant beaucoup plus près du travail à temps plein que de la retraite anticipée (380 249 \$ < 433 304 \$ < 456 556 \$). Le fait de verser une rente et de permettre l'accumulation de service améliore l'attrait de la retraite progressive, car le participant obtiendrait environ 53 000 \$ de moins en situation de retraite anticipée (380 249 \$ par rapport à 433 304 \$), tandis qu'il ne recevrait qu'environ 23 000 \$ de plus en situation de travail à temps plein (456 556 \$ par rapport à 433 304 \$).

- Selon le scénario 1, le travailleur bénéficierait d'un revenu additionnel net de 14,74 \$ pour chaque heure travaillée en retraite progressive de 57 à 60 ans, ce qui représente environ 2 \$ de l'heure de plus par rapport au travail à temps plein et environ 3 \$ de l'heure de plus par rapport à la retraite progressive selon les modalités actuelles.

TABLEAU 7

Impact du scénario 1 sur les revenus futurs d'un participant représentatif

	Dispositions actuelles			Scénario 1
	Participant en retraite anticipée à 57 ans	Participant travaillant à temps plein de 57 à 60 ans	Participant en retraite progressive de 57 à 60 ans (3 jours/semaine)	Participant en retraite progressive de 57 à 60 ans (3 jours/semaine)
Valeur actualisée à 57 ans des revenus futurs nets (en dollars)				
- Revenus de travail	—	165 501	99 301	99 301
- Prestations de retraite du régime privé ⁽¹⁾	340 228	326 676	330 688	352 902
- Prestations de retraite des régimes publics ⁽²⁾	109 175	116 384	115 429	115 429
Sous-total : Revenus	449 403	608 561	545 418	567 632
Impôts et cotisations	- 69 154	- 152 005	- 122 475	- 134 328
TOTAL	380 249	456 556	422 943	433 304
Écart de revenu par rapport à la retraite anticipée (en dollars)	—	76 307	42 694	53 055
Nombre d'heures travaillées entre 57 et 60 ans	—	6 000	3 600	3 600
Revenu additionnel net du travailleur par rapport à la retraite anticipée, par heure travaillée⁽³⁾ (en dollars)				
	—	12,72	11,86	14,74

(1) Ces prestations comprennent la rente de retraite du participant, la prestation de raccordement et les montants forfaitaires.

(2) Ces prestations comprennent la rente de retraite du Régime de rentes du Québec et les prestations du programme de la Sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral.

(3) Le revenu additionnel net est calculé en divisant l'écart de revenu par rapport à la retraite anticipée, par le nombre d'heures travaillées entre 60 et 63 ans.

Source : Ministère des Finances du Québec.

Comme précisé précédemment, les impacts sur les revenus nets du travailleur représentatif ne permettent pas à eux seuls de déterminer l'effet global sur l'offre de travail, car ils ne tiennent pas compte de la valeur du loisir dans le choix du travailleur.

- En effet, devant l'intérêt accru de la retraite progressive, le participant pourrait choisir cette nouvelle option plutôt que le travail à temps plein si la rémunération à laquelle il renonce est compensée par le loisir qu'il pourrait obtenir en retraite progressive.
- De même, un individu pourrait choisir la retraite progressive plutôt que la retraite anticipée si le gain, en matière de revenu net, était suffisant pour compenser la réduction de son loisir.
- L'impact net sur l'offre globale de travail dépend donc de l'ampleur relative de ces deux effets pour les travailleurs.

□ Impact sur l'offre de travail des participants

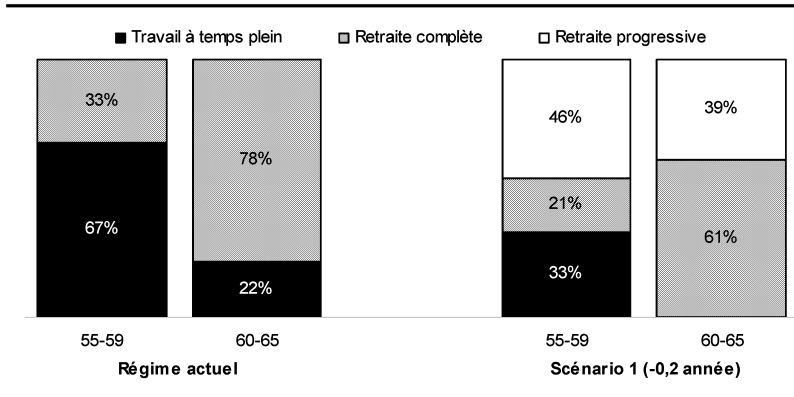
Les résultats obtenus à l'aide du modèle de maximisation du bien-être montrent que la mise en place du scénario 1 aurait un impact négatif sur l'offre de travail de l'ensemble des participants âgés de 55 à 65 ans et qu'en moyenne, deux participants sur dix réduiraient d'une année leur temps de travail. Ce résultat s'explique principalement par le fait que les nouvelles modalités incitent un grand nombre de travailleurs à temps plein à travailler à temps partiel dès l'âge de 55 ans, âge auquel ils n'ont atteint en moyenne que 25 années de service.

En effet, la proportion de travailleurs à temps plein âgés de 55 à 59 ans diminuerait de 67 % à 33 % et celle de travailleurs à temps plein âgés de 60 à 65 ans passerait de 22 % à 0 %.

- L'impact négatif ne serait compensé qu'en partie par les travailleurs qui, plutôt que de partir en retraite complète, décideraient de travailler à temps partiel. La part des individus âgés de 55 à 59 ans en retraite complète passerait de 33 % à 21 % et celle des 60 à 65 ans passerait de 78 % à 61 %.
- Au total, l'effet net sur l'offre de travail serait négatif car la retraite progressive serait permise à compter de 55 ans, soit un âge auquel on trouve une proportion importante de travailleurs à temps plein (ex. : à 55 ans, 86 % des travailleurs sont à temps plein).

GRAPHIQUE 12

Impact du scénario 1 sur l'offre de travail des participants âgés de 55 à 65 ans



Source : Ministère des Finances du Québec.

3.4.3 Scénario 2 : retraite progressive permise à 60 ans ou 30 années de service

□ Sommaire

Le scénario 2 a un impact positif sur l'offre de travail de l'ensemble des participants âgés de 55 à 65 ans. En moyenne, quatre participants sur dix augmenteraient d'une année leur temps de travail²³.

- À la différence du scénario 1, l'accès à la retraite progressive est permis à compter de 60 ans ou 30 années de service, ce qui limite les effets négatifs attribuables au déplacement des travailleurs à temps plein vers ce mode de retraite avant 60 ans.
- De 60 à 65 ans, plusieurs participants sont déjà en retraite complète. On constate donc un déplacement des participants en retraite anticipée vers la retraite progressive, qui est supérieur au déplacement des travailleurs à temps plein vers la retraite progressive.

□ Impact sur les revenus nets des participants

Le tableau suivant présente l'impact du scénario 2 sur les revenus nets d'un travailleur à 60 ans et ayant accumulé 30 années de service. Il permet de comparer les revenus nets que ce travailleur peut espérer recevoir s'il se trouve en situation de retraite progressive, entre 60 et 63 ans, par rapport à ceux qu'il recevrait s'il choisissait la retraite anticipée à 60 ans ou s'il choisissait de poursuivre son travail à temps plein pendant trois ans.

- Si le travailleur choisissait la retraite progressive à 60 ans, son revenu annuel net serait de 35 239 \$, alors qu'il serait de 37 002 \$ s'il décidait de travailler à temps plein et de 30 417 \$ s'il optait pour la retraite anticipée. En ce qui concerne les revenus annuels nets, la retraite progressive se positionne donc, comme dans le scénario 1, entre le travail à temps plein et la retraite anticipée (30 417 \$ < 35 239 \$ < 37 002 \$).

²³ Autrement dit, l'impact moyen sur l'offre de travail des participants âgés de 55 à 65 ans est de 0,4 année.

TABLEAU 8

Revenus nets d'un travailleur représentatif à 60 ans selon le scénario 2
(en dollars)

	Travail à temps plein	Retraite progressive selon le scénario 2 (3 jours/semaine)		Retraite anticipée	
	Revenus	Revenus	Écart par rapport au travail à temps plein	Revenus	Écart par rapport au travail à temps plein
Revenus de travail	57 695	34 617	- 23 078	—	- 57 695
Prestations de retraite du régime privé ⁽¹⁾	—	13 847	13 847	34 617	34 617
Prestations de retraite des régimes publics ⁽²⁾	—	5 746	5 746	5 746	5 746
Sous-total	57 695	54 210	- 3 485	40 363	- 17 332
Impôts et cotisations	- 20 693	- 18 971	1 722	- 9 946	10 747
REVENU NET À 60 ANS	37 002	35 239	- 1 763	30 417	- 6 585

(1) Ces prestations comprennent la rente de retraite du participant, la prestation de raccordement et les montants forfaitaires.

(2) Ces prestations comprennent la rente de retraite du Régime de rentes du Québec et les prestations du programme de la Sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral.

Source : Ministère des Finances du Québec.

- Pour ce qui est des revenus nets actualisés, la retraite progressive se situe également entre la retraite anticipée et le travail à temps plein (402 318 \$ < 436 701 \$ < 452 737 \$). Cependant, elle se situe plus près du travail à temps plein que de la retraite anticipée. Le participant recevrait, par rapport à la retraite progressive, environ 16 000 \$ de plus en situation de travail à temps plein (452 737 \$ par rapport à 436 701 \$) et 34 000 \$ de moins en situation de retraite anticipée (402 318 \$ par rapport à 436 701 \$).
- Selon ce scénario, en retraite progressive, un travailleur obtiendrait un revenu additionnel net par heure travaillée après 60 ans de 9,55 \$ comparativement à 4,32 \$ selon les dispositions actuelles.

TABLEAU 9

Impact du scénario 2 sur les revenus futurs d'un participant représentatif

	Dispositions actuelles			Scénario 2
	Participant en retraite anticipée à 60 ans	Participant travaillant à temps plein de 60 à 63 ans	Participant en retraite progressive de 60 à 63 ans (3 jours/semaine)	Participant en retraite progressive de 60 à 63 ans (3 jours/semaine)
Valeur actualisée à 60 ans des revenus futurs nets (en dollars)				
- Revenus de travail	—	165 069	99 041	99 041
- Prestations de retraite du régime privé ⁽¹⁾	375 066	313 899	317 572	353 138
- Prestations de retraite des régimes publics ⁽²⁾	133 623	136 126	133 623	133 623
Sous-total : Revenus	508 689	615 094	550 236	585 802
Impôt et cotisations	- 106 371	- 162 357	- 132 384	- 149 101
TOTAL	402 318	452 737	417 852	436 701
Écart de revenu par rapport à la retraite anticipée (en dollars)				
	—	50 419	15 534	34 383
Nombre d'heures travaillées entre 60 et 63 ans	—	6 000	3 600	3 600
Revenu additionnel net du travailleur par rapport à la retraite anticipée, par heure travaillée⁽³⁾ (en dollars)				
	—	8,40	4,32	9,55

(1) Ces prestations comprennent la rente de retraite du participant, la prestation de rattachement et les montants forfaitaires.

(2) Ces prestations comprennent la rente de retraite du Régime de rentes du Québec et les prestations du programme de la Sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral.

(3) Le revenu additionnel net est calculé en divisant l'écart de revenu par rapport à la retraite anticipée, par le nombre d'heures travaillées entre 60 et 63 ans.

Source : Ministère des Finances du Québec.

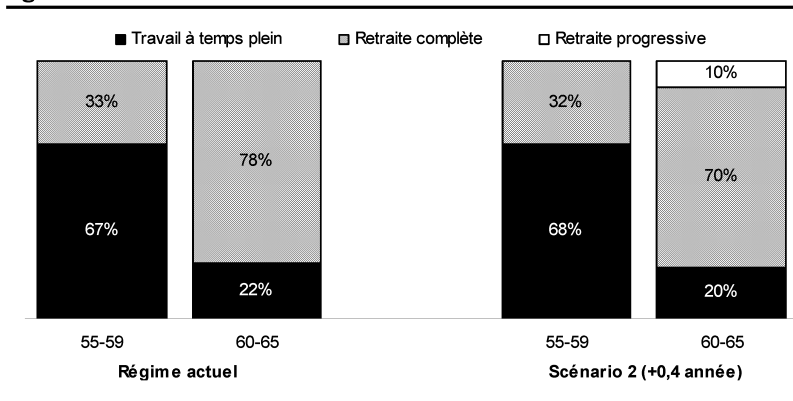
□ Impact sur l'offre de travail des participants

Les résultats obtenus à l'aide du modèle de maximisation du bien-être montrent que la mise en place du scénario 2 aurait un impact positif sur l'offre de travail de l'ensemble des participants âgés de 55 à 65 ans et qu'en moyenne, quatre participants sur dix augmenteraient d'une année leur temps de travail. Ce résultat s'explique par plusieurs facteurs.

- Avant 60 ans ou 30 années de service, la retraite progressive n'est pas permise. Il n'y a donc pas de travailleurs à temps plein qui choisissent la retraite progressive²⁴. On constate toutefois une légère augmentation des travailleurs à temps plein, en raison des nouvelles options qui seront offertes à partir de 60 ans.
- À compter de 60 ans, l'impact positif est le résultat de la diminution du pourcentage de travailleurs optant pour une retraite anticipée. Cette proportion diminue de 78 % à 70 %. Cette baisse s'explique par le fait que 10 % des travailleurs choisiront dorénavant la retraite progressive.
- Bien que la proportion des travailleurs à temps plein diminue également de 22 % à 20 %, cette baisse n'est pas suffisante pour compenser les impacts positifs provenant de la diminution des retraites anticipées.

GRAPHIQUE 13

Impact du scénario 2 sur l'offre de travail des participants âgés de 55 à 65 ans



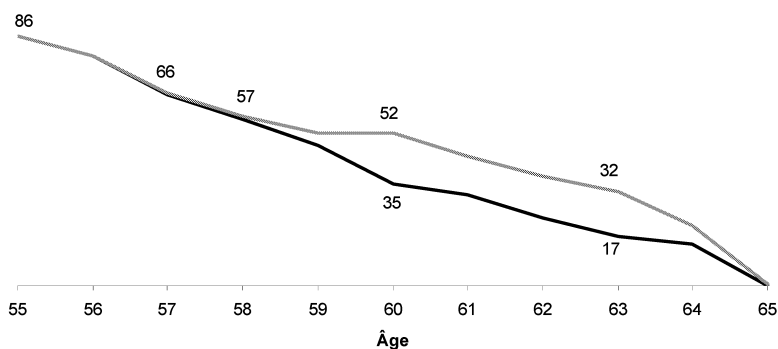
Source : Ministère des Finances du Québec.

²⁴ Rappelons que les impacts sur l'offre de travail sont estimés en fonction des caractéristiques moyennes des travailleurs participant à un RPD au Québec (soit les caractéristiques du travailleur représentatif). Cela implique que parmi les données de l'échantillon observé, certains travailleurs pouvaient atteindre 30 années de service avant l'âge de 60 ans.

En comparant l'impact du scénario 2 à celui du scénario 1, on constate l'importance de baliser les modalités de retraite progressive. Dans ce cas-ci, il s'agit de limiter l'accès à 60 ans ou 30 années de service si l'on veut obtenir un impact positif sur l'offre de travail.

GRAPHIQUE 14

Impact du scénario 2 sur l'offre de travail des personnes âgées de 55 à 65 ans
(pourcentage des personnes en emploi)



Source : Ministère des Finances.

3.4.4 Scénario 3 : retraite progressive permise à 60 ans ou 30 années de service, avec bénéfices accessoires

□ Sommaire

Le scénario 3 a un impact positif sur l'offre de travail de l'ensemble des participants âgés de 55 à 65 ans. En moyenne, sept participants sur dix augmenteraient d'une année leur temps de travail²⁵.

Cette différence par rapport au scénario 1 s'explique de nouveau par la présence de balises encadrant les modalités de retraite progressive, comme l'accès à 60 ans ou 30 années de service, ainsi que par le plein versement de la prestation de rattachement aux travailleurs à temps plein. L'effet positif est d'ailleurs plus important qu'au scénario 2.

Plus précisément, on note que :

- l'accès à la retraite progressive à 60 ans ou 30 années de service limite les effets négatifs attribuables au déplacement d'un nombre important de travailleurs à temps plein vers la retraite progressive;
- de 60 à 65 ans, on constate un déplacement appréciable des participants en retraite anticipée vers la retraite progressive;
- l'impact est plus important par rapport à celui du scénario 2, car dans le scénario 3, il y a versement du plein montant de la prestation de rattachement aux travailleurs à temps plein à compter de 60 ans ou 30 années de service, ce qui vient réduire, en termes relatifs, les avantages financiers associés à la retraite anticipée. Il a pour résultat qu'un nombre plus grand de personnes poursuivent le travail à temps plein au-delà de 60 ans.

²⁵ Autrement dit, l'impact moyen sur l'offre de travail des participants âgés de 55 à 65 ans est de 0,7 année.

□ Impact sur les revenus nets des participants

Le tableau suivant présente l'impact du scénario 3 sur les revenus futurs nets d'un travailleur représentatif à 60 ans ayant 30 années de service. Il permet de comparer les revenus nets que ce travailleur peut recevoir s'il se trouve en situation de retraite progressive de 60 à 63 ans, par rapport à ceux qu'il peut recevoir s'il choisit la retraite anticipée à 60 ans ou s'il choisit de poursuivre son travail à temps plein pendant trois ans.

- Dans le scénario 3, le revenu annuel net du travailleur âgé de 60 ans qui choisit la retraite progressive serait de 38 201 \$, soit 7 784 \$ de plus que la retraite anticipée et 3 764 \$ de moins que le travail à temps plein.

TABLEAU 10

Revenus nets d'un travailleur représentatif à 60 ans selon le scénario 3 (en dollars)

	Travail à temps plein selon le scénario 3	Retraite progressive selon le scénario 3 (3 jours/semaine)		Retraite anticipée	
	Revenus	Revenus	Écart par rapport au travail à temps plein	Revenus	Écart par rapport au travail à temps plein
Revenus de travail	57 695	34 617	- 23 078	—	- 57 695
Prestations de retraite du régime privé ⁽¹⁾	8 379	18 874	10 495	34 617	26 238
Prestations de retraite des régimes publics ⁽²⁾	—	5 746	5 746	5 746	5 746
Sous-total	66 074	59 237	- 6 837	40 363	- 25 711
Impôts et cotisations	- 24 109	- 21 036	3 073	- 9 946	14 163
REVENU NET À 60 ANS	41 965	38 201	- 3 764	30 417	- 11 548

(1) Ces prestations comprennent la rente de retraite du participant, la prestation de raccordement et les montants forfaitaires.

(2) Ces prestations comprennent la rente de retraite du Régime de rentes du Québec et les prestations du programme de la Sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral.

Source : Ministère des Finances du Québec.

- La valeur actualisée des revenus futurs nets est plus élevée dans le scénario 3, tant pour la retraite progressive que pour le travail à temps plein, par rapport à celle du scénario 2. Ainsi, dans le scénario 3, pour un travailleur qui choisit la retraite progressive, elle est plus élevée d'environ 8 400 \$ (445 115 \$ > 436 701 \$), tandis que pour le travail à temps plein, elle est plus élevée d'environ 14 000 \$ (466 803 \$ > 452 737 \$).
- Le revenu additionnel net du travailleur en retraite progressive serait de 11,89 \$ par heure travaillée après 60 ans comparativement à 4,32 \$ pour la retraite progressive selon les modalités actuelles.
- De plus, selon le scénario 3, le travailleur à temps plein recevrait un revenu additionnel net de 10,75 \$ pour chaque heure travaillée, alors que dans la situation actuelle, il obtiendrait 8,40 \$. Ce résultat s'explique par le fait que le travailleur bénéficierait du plein montant de la prestation de raccordement, et ce, même s'il décidait de poursuivre le travail à temps plein ou à temps partiel.

TABLEAU 11

Impact du scénario 3 sur les revenus futurs d'un participant représentatif

	Dispositions actuelles			Scénario 3	
	Participant en retraite anticipée à 60 ans	Participant travaillant à temps plein de 60 à 63 ans	Participant en retraite progressive de 60 à 63 ans (3 jours/semaine)	Participant en retraite progressive de 60 à 63 ans (3 jours/semaine)	Participant travaillant à temps plein de 60 à 63 ans
Valeur actualisée à 60 ans des revenus futurs nets (en dollars)					
- Revenus de travail	—	165 069	99 041	99 041	165 069
- Prestations de retraite du régime privé ⁽¹⁾	375 066	313 899	317 572	367 384	337 643
- Prestations de retraite des régimes publics ⁽²⁾	133 623	136 126	133 623	133 623	136 126
Sous-total : Revenus	508 689	615 094	550 236	600 048	638 838
Impôts et cotisations	- 106 371	- 162 357	- 132 384	- 154 933	- 172 035
TOTAL	402 318	452 737	417 852	445 115	466 803
Écart de revenu par rapport à la retraite anticipée (en dollars)	—	50 419	15 534	42 797	64 485
Nombre d'heures travaillées entre 60 et 63 ans	—	6 000	3 600	3 600	6 000
Revenu additionnel net du travailleur par rapport à la retraite anticipée, par heure travaillée⁽³⁾ (en dollars)	—	8,40	4,32	11,89	10,75

(1) Ces prestations comprennent la rente de retraite du participant, la prestation de raccordement et les montants forfaitaires.

(2) Ces prestations comprennent la rente de retraite du Régime de rentes du Québec et les prestations du programme de la Sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral.

(3) Le revenu additionnel net est calculé en divisant l'écart de revenu par rapport à la retraite anticipée, par le nombre d'heures travaillées entre 60 et 63 ans.

Source : Ministère des Finances du Québec.

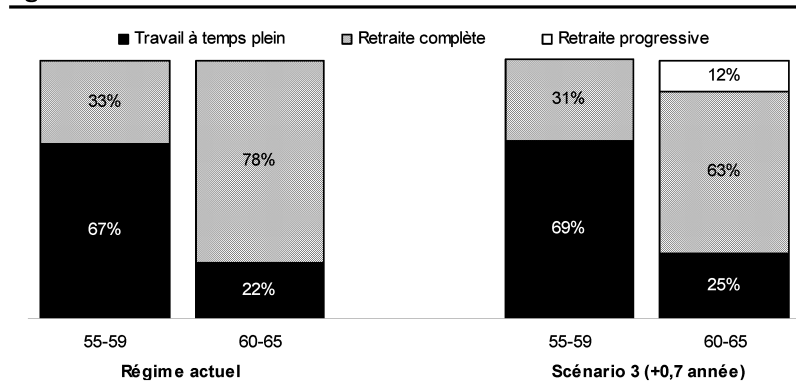
□ Impact sur l'offre de travail des participants

Les résultats obtenus à l'aide du modèle de maximisation du bien-être montrent que la mise en place du scénario 3 aurait un impact positif sur l'offre de travail de l'ensemble des participants âgés de 55 à 65 ans et qu'en moyenne, sept participants sur dix augmenteraient d'une année leur temps de travail.

- Avant 60 ans ou 30 années de service, la retraite progressive n'est pas permise. Il n'y a donc pas de travailleurs à temps plein qui choisissent la retraite progressive²⁶. On constate toutefois une légère augmentation de la part des travailleurs à temps plein (de 67 % à 69 %) en raison, notamment, du fait qu'ils pourront profiter du plein montant de la prestation de raccordement lorsqu'ils auront atteint 60 ans ou 30 années de service.
- À compter de 60 ans, l'impact positif est le résultat de la diminution du nombre de travailleurs choisissant une retraite anticipée. Cette proportion diminue de 78 % à 63 %. La retraite progressive serait une option choisie par 12 % des travailleurs de 60 ans ou plus.
- La proportion des travailleurs à temps plein augmente également de 22 % à 25 %. Cette augmentation s'explique, notamment, par la plus grande générosité du scénario 3 à l'égard du travail à temps plein.

GRAPHIQUE 15

Impact du scénario 3 sur l'offre de travail des participants âgés de 55 à 65 ans

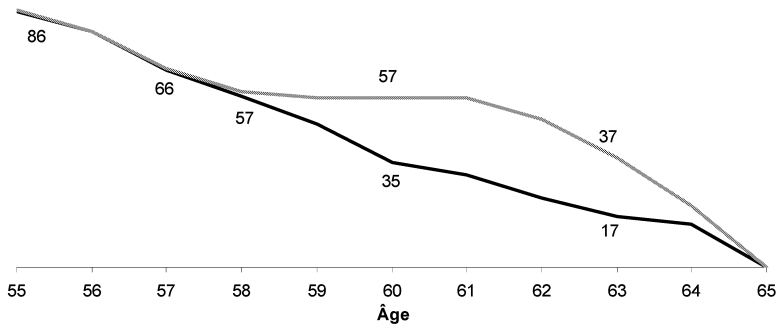


Source : Ministère des Finances du Québec.

²⁶ Voir la note 24.

GRAPHIQUE 16

**Impact du scénario 3 sur l'offre de travail des personnes
âgées de 55 à 65 ans**
(pourcentage des personnes en emploi)



Source : Ministère des Finances du Québec.

3.4.5 Sommaire des impacts des scénarios de retraite progressive

Le tableau suivant présente un sommaire des impacts des scénarios de retraite progressive sur la valeur actualisée des revenus nets, sur les gains horaires additionnels nets et sur l'offre de travail des travailleurs âgés de 55 à 65 ans.

TABLEAU 12

Sommaire des impacts des trois scénarios de retraite progressive

	Régime actuel			Scénarios de retraite progressive		
	Travail à temps plein jusqu'à 63 ans	Retraite progressive (3 jours/semaine)	Retraite anticipée à 60 ans	Scénario 1 Permise à 55 ans	Scénario 2 Permise à 60 ans ou 30 années de service	Scénario 3 Permise à 60 ans ou 30 années de service avec bénéfices accessoires
Valeur actualisée des revenus futurs nets pour un travailleur à 60 ans (\$)	452 737	417 852	402 318	436 701	436 701	445 115
Revenu additionnel net⁽¹⁾ à 60 ans du travailleur par rapport à la retraite anticipée, par heure travaillée (\$)	8,40	4,32	—	9,55	9,55	11,89
- Écart de valeur actualisée des revenus futurs nets	50 419	15 534	—	34 383	34 383	42 797
- Nombre d'heures travaillées à compter de 60 ans	6 000	3 600	—	3 600	3 600	3 600
VARIATION DE L'OFFRE DE TRAVAIL DES PARTICIPANTS ÂGÉS DE 55 À 65 ANS	—	—	—	-0,2 année	+0,4 année	+0,7 année

(1) Le revenu additionnel net à 60 ans du travail par rapport à la retraite anticipée représente le rapport entre l'écart de la valeur actualisée des revenus futurs nets et le nombre d'heures travaillées à compter de 60 ans.

Source : Ministère des Finances du Québec.

4. MODIFICATIONS LÉGISLATIVES NÉCESSAIRES À L'IMPLANTATION DE NOUVELLES MODALITÉS DE RETRAITE PROGRESSIVE

Pour faciliter l'utilisation de la retraite progressive dans les régimes de retraite à prestations déterminées du secteur privé, il est nécessaire de modifier la loi fiscale au niveau fédéral²⁷, ainsi que la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec. Ces changements sont nécessaires afin de lever les contraintes qui empêchent actuellement une plus large utilisation de la retraite progressive. Ces modifications à la législation devront permettre, d'une part, le paiement d'une rente de retraite simultanément à l'accumulation de service et, d'autre part, le paiement de bénéfices accessoires dans le cadre d'une retraite plus tardive.

Toutefois, afin de s'assurer que l'utilisation de la retraite progressive favorise la prolongation de la vie active des travailleurs en fin de carrière, les modifications législatives envisagées doivent tenir compte des balises suivantes :

- l'accès à la retraite progressive peut être permis à compter de 60 ans ou 30 années de service;
- la rente versée pendant la retraite progressive doit être proportionnelle à la réduction du temps de travail;
- le versement des prestations accessoires peut être permis à compter de 60 ans ou 30 années de services aux travailleurs à temps plein et à temps partiel, afin de favoriser une retraite tardive.

En respectant ces balises, la nouvelle législation applicable pourrait permettre, par exemple, la mise en place des modalités de retraite progressive qui s'apparentent à celles prévues aux scénarios 2 ou 3, selon les besoins des employeurs. La retraite progressive deviendrait plus flexible et plus intéressante par rapport à la retraite anticipée, donc plus attrayante pour des participants en fin de carrière. Elle permettrait de favoriser une retraite plus tardive, comme démontré par l'analyse des impacts sur l'offre de travail des participants.

²⁷ Il est à noter que la législation fiscale québécoise se réfère à la législation fiscale fédérale quant aux règles d'agrément des régimes de retraite et qu'elle n'aurait donc pas à être modifiée.

Plus précisément, les changements législatifs devraient d'abord permettre le paiement d'une rente simultanément à l'accumulation de service aux fins du régime de retraite.

- En effet, un individu qui opte actuellement pour une retraite progressive voit sa rente de retraite diminuer lorsqu'arrive le moment de la retraite complète. Cette diminution de la rente est égale à la valeur des sommes versées par le RPD au cours de la retraite progressive et est liée au versement d'un montant forfaitaire plutôt que d'une rente de retraite, comme expliqué à la section « Problématique de l'utilisation actuelle de la retraite progressive ».
- En permettant à la fois le versement d'une rente de retraite et l'accumulation de service pendant la période de retraite progressive, cette contrainte, qui constitue le principal frein actuel à l'utilisation de la retraite progressive dans les RPD, serait éliminée.
- Afin de lever cette contrainte, une modification au niveau fédéral de l'alinéa 8503(3)b) du RLIR est nécessaire.
- Au niveau provincial, la LRCR exige que la rente de retraite payable par un régime soit nivelée, à l'exception d'ajustements tenant compte de la prestation de raccordement et de l'inflation. S'il devient possible de verser une rente de retraite simultanément à l'accumulation de service dans les RPD, une modification de l'article 59 de la LRCR serait nécessaire. Cet article exige actuellement que les prestations viagères soient versées en paiements périodiques égaux, ce qui empêche une revalorisation de la rente de retraite finale tenant compte des années additionnelles de service accumulées pendant la période de retraite progressive.

Les changements législatifs devront aussi permettre le paiement de bénéfices accessoires dans le cadre d'une retraite plus tardive.

- En effet, un individu qui opte actuellement pour le travail à temps plein ou pour la retraite progressive dans les RPD, au-delà de 60 ans, perd la valeur des bénéfices accessoires reliés à la retraite anticipée. Les règles fiscales n'ont pas été élaborées pour permettre le paiement de bénéfices accessoires dans le cas d'une retraite plus tardive, qu'elle soit complète ou progressive. Ces règles favorisent plutôt un retrait hâtif et complet du marché du travail.
- Afin de lever cette contrainte, il est recommandé de dissocier le versement des bénéfices accessoires du versement de la rente. Des modifications sont nécessaires à l'alinéa 8503(2)b)i) du RLIR.

Résumé des modifications législatives requises pour prévoir les nouvelles mesures de retraite progressive dans les RPD

Modifications nécessaires au Règlement de la Loi de l'impôt sur le revenu au fédéral

Alinéa 8503(2)b)i) : Dissocier le versement des bénéfices accessoires du versement de la rente.

Alinéa 8503(3)b) : Permettre l'accumulation de service et le paiement d'une rente de retraite simultanément.

Modifications nécessaires à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite

Article 58 : Revoir la définition de la prestation de raccordement.

Article 59 : Permettre le paiement d'une rente non uniforme pour tenir compte d'une accumulation de service durant la retraite progressive.

Article 69.1 : Permettre le paiement des bénéfices accessoires (prestation de raccordement) s'il y a accumulation de service durant la retraite progressive.

5. CONCLUSION

Les travaux réalisés à partir des régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées du secteur privé du Québec montrent que, pour favoriser l'utilisation de la retraite progressive et la rendre plus compétitive par rapport à la retraite anticipée, certaines modifications à la loi fiscale fédérale et à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* sont nécessaires. Ces modifications devraient, d'une part, rendre possible le versement d'une rente de retraite simultanément à l'accumulation de service aux fins du régime et, d'autre part, permettre le paiement de bénéfices accessoires dans le cadre d'une prise de retraite plus tardive.

Toutefois, à elles seules, ces modifications ne sont pas suffisantes pour que les nouvelles modalités de retraite progressive puissent inciter les travailleurs à demeurer en emploi plus longtemps. En effet, certaines balises doivent encadrer l'accès à la retraite progressive afin qu'elle devienne une option intéressante par rapport à la retraite anticipée et qu'elle favorise une retraite plus tardive mais, qu'en même temps, elle ne devienne pas une alternative plus intéressante que le travail à temps plein. En somme, les lois fiscales et sur les régimes de retraite devraient permettre :

- le versement de la rente de retraite et d'un revenu de travail simultanément à l'accumulation de service;
- le versement de prestations accessoires dans le cas d'une retraite progressive ou du travail à temps plein.

Afin de s'assurer que les nouvelles modalités de retraite progressive ne soient pas une alternative plus avantageuse que le travail à temps plein, ce qui aurait pour effet de réduire l'offre de travail, les lois devraient également prévoir que :

- l'accès à la retraite progressive soit permis à compter de 60 ans ou 30 années de service. Par exemple :
 - un travailleur âgé de 60 ans ayant moins de 30 années de service aurait accès aux nouvelles modalités de retraite progressive,
 - un travailleur âgé de 55 ans ayant 30 années de service y aurait également accès;
- la rente versée pendant la retraite progressive soit proportionnelle à la réduction du temps de travail;
- le versement des prestations accessoires puisse débuter à compter de 60 ans ou 30 années de service afin de favoriser une retraite tardive.

L'accès à ces nouvelles modalités de retraite progressive ne constituerait pas un droit pour les travailleurs et devrait faire l'objet d'un accord entre ceux-ci et leur employeur.

La présente analyse montre que de nouvelles modalités de retraite progressive, mises en application à l'intérieur d'un cadre qui assure que son utilisation prolonge la vie active des travailleurs, est une stratégie qui a de nombreux impacts positifs. En effet, les nouvelles modalités permettront d'augmenter l'offre de main-d'œuvre, tout en maintenant en emploi des travailleurs expérimentés et qualifiés et en favorisant le transfert de connaissances dans les entreprises. Dans le contexte du vieillissement de la population, les employeurs, les employés et la société en général en profiteront.

Afin de permettre la mise en œuvre des nouvelles dispositions facilitant la retraite progressive, le gouvernement du Québec a adopté, en novembre 2006, une recommandation visant notamment à autoriser le ministère des Finances du Québec, en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Régie des rentes du Québec, à poursuivre les discussions avec le gouvernement fédéral à cet égard.

GLOSSAIRE

❑ Régime de retraite

Les régimes de retraite comprennent tous les régimes de retraite agréés à des fins fiscales et qui doivent se conformer à une loi d'encadrement ou qui sont établis par une loi spécifique. On retrouve dans cette définition les régimes de retraite qui sont assujettis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, ceux qui sont de compétence fédérale (banques à charte, secteurs des communications et du transport et fonction publique fédérale) ainsi que les régimes de l'administration publique québécoise, des secteurs de la santé et de l'éducation, tels que les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Les véhicules d'épargne-retraite, comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) collectifs, sont exclus de la présente définition puisqu'ils n'ont à se conformer qu'à une loi fédérale, soit la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

❑ Régime complémentaire de retraite (RCR)

Il s'agit des régimes assujettis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Ces régimes constituent un sous-ensemble des régimes de retraite et sont dits complémentaires puisqu'ils s'ajoutent aux régimes de retraite publics, comme le Régime de rentes du Québec, la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. Ce sont eux qui sont visés par les propositions du Comité sur la retraite progressive. Les régimes régis par une loi d'encadrement fédérale, les régimes de l'administration publique ainsi que les régimes des secteurs de la santé et de l'éducation ne sont pas des RCR au sens de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.

❑ Régime de retraite à prestations déterminées

Il s'agit d'un type de régime de retraite en vertu duquel un employeur et, si c'est prévu par le régime, ses employés s'engagent à verser les cotisations suffisantes pour couvrir un niveau déterminé de prestations à la retraite. Dans ces régimes, la rente de retraite du participant est calculée selon une formule qui tient compte des années de participation du travailleur au régime (nombre d'années de service) et du taux d'accumulation des prestations (par exemple, la rente de retraite pourrait correspondre à 2 % du salaire moyen des cinq meilleures années de rémunération du travailleur pour chacune de ses années de participation au régime).

❑ Régime de retraite à cotisations déterminées

Ce type de régime de retraite prévoit un niveau défini de cotisations pour l'employeur et, si c'est prévu par le régime, pour les employés. Par exemple, le travailleur pourrait verser chaque année à son compte d'accumulation dans le régime 4 % de son salaire et son employeur y verserait une part égale. Dans ces régimes, le revenu à la retraite dépendra des fonds accumulés par le participant au moment de sa retraite.

❑ Régime de rentes du Québec (RRQ)

Le Régime de rentes du Québec est un régime d'assurance sociale contributif et obligatoire fondé sur la rémunération. Il fait partie intégrante des régimes de retraite publics et protège le cotisant et sa famille contre la perte de revenu attribuable à la retraite, à l'invalidité ou au décès. Il y a ainsi trois types de prestations du Régime de rentes du Québec, soit les prestations d'invalidité, la pension de retraite et les prestations de survivant (prestations de décès, rente de conjoint survivant et rente d'orphelin). À quelques exceptions près, toute personne qui vit au Québec, qui est âgée de plus de 18 ans et qui reçoit un salaire, doit verser une cotisation au Régime de rentes du Québec. Un employeur et ses employés contribuent chacun pour la moitié des cotisations (chacun pour 4,95 % du salaire du travailleur en 2005, pour un total de 9,9 %, jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles). Un travailleur autonome doit pour sa part verser la totalité des cotisations exigées (9,9 %).

❑ Maximum des gains admissibles (MGA)

Il s'agit du salaire maximal sur lequel les travailleurs du Québec cotisent au Régime de rentes du Québec pour une année donnée. Il est établi à 41 100 \$ en 2005.

❑ Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV)

La pension de la Sécurité de la vieillesse est une prestation mensuelle versée sur demande à la plupart des Canadiens âgés d'au moins 65 ans qui répondent aux exigences relatives à la résidence. Elle fait partie des régimes de retraite publics. Les antécédents professionnels du requérant ne sont pas un facteur pour déterminer l'admissibilité et il n'est pas nécessaire d'être à la retraite. La pension de la Sécurité de la vieillesse est assujettie aux impôts fédéral et provincial sur le revenu. Les pensionnés à revenu élevé remboursent également une partie ou la totalité de leurs prestations par l'entremise du régime fiscal.

❑ **Supplément de revenu garanti (SRG)**

Le Supplément de revenu garanti est une prestation mensuelle versée aux résidents du Canada qui reçoivent une pension de la Sécurité de la vieillesse, intégrale ou partielle, et dont le revenu est faible ou nul. Le SRG fait partie des régimes de retraite publics et peut commencer à être versé au cours du même mois que la pension de la Sécurité de la vieillesse. Le montant des versements mensuels, déterminés pour l'année, peut augmenter ou diminuer en fonction des changements dans le revenu annuel d'un bénéficiaire. Contrairement à la pension de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti n'est pas un revenu imposable. Le SRG n'est pas versé après une période de six mois passée à l'extérieur du Canada, indépendamment de la durée totale de résidence de la personne au Canada.

❑ **Âge normal de la retraite**

L'âge normal de la retraite est généralement fixé dans les régimes de retraite publics et privés à 65 ans. C'est à cet âge que le participant peut exiger de recevoir ses prestations du RRQ sans réduction actuarielle, sa pension de la Sécurité de la vieillesse et ses prestations du Supplément de revenu garanti. Certains régimes complémentaires de retraite peuvent toutefois prévoir un âge normal de la retraite inférieur à 65 ans.

❑ **Retraite anticipée**

La retraite anticipée permet au travailleur de quitter définitivement son emploi et commencer à recevoir des prestations de retraite avant l'âge normal de la retraite prévu par son régime. Un régime de retraite peut être neutre par rapport à la retraite anticipée ou peut inclure des incitations à son utilisation. Par exemple, pour qu'un régime de retraite à prestations déterminées soit neutre, lorsque la rente de retraite est versée à compter de 60 ans au lieu de 65 ans, son niveau devrait être ajusté à la baisse (taux de réduction actuarielle) pour tenir compte du fait que le retraité recevra sa rente sur une période plus longue que ce qui est normalement prévu par son régime. Les régimes peuvent par contre prévoir des incitations à la prise de retraite anticipée pouvant prendre la forme d'une suppression ou d'une diminution du taux de réduction actuarielle dans le cas d'une retraite anticipée. Ils peuvent également prévoir le paiement d'une rente temporaire supplémentaire, aussi appelée prestation de raccordement, jusqu'à 65 ans. La prestation de raccordement, dans le cas d'une retraite anticipée, est considérée comme un bénéfice accessoire dans le régime de retraite puisqu'elle s'ajoute à la rente de base.

Prestation de rattachement

La prestation de rattachement est une rente temporaire additionnelle qu'un régime de retraite peut offrir à ses participants lorsqu'ils prennent une retraite anticipée. La prestation de rattachement est versée par le régime, en plus de la rente de base, pour rendre ses revenus de retraite avant 65 ans comparables à ceux qu'il recevra après 65 ans et qui incluront les prestations de retraite provenant du RRQ, de la PSV et du SRG. Le montant maximal payable à titre de prestation de rattachement correspond à la somme des prestations qui peuvent être payées par les régimes publics.

Retraite progressive

La retraite progressive permet au travailleur de se retirer graduellement du marché du travail en travaillant une certaine période à temps partiel, par opposition au retrait immédiat et complet. Un régime de retraite peut prévoir certaines dispositions permettant la retraite progressive, qui incorporent souvent un volet d'organisation du travail (tels les programmes de réduction du temps de travail) et un volet financier (telle l'intégration des revenus de travail et de retraite). La prise d'une retraite progressive par un employé doit au préalable faire l'objet d'une entente entre celui-ci et son employeur.

ANNEXE 1 – PORTRAIT STATISTIQUE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES AU QUÉBEC

Les tableaux suivants présentent les constats qui découlent de l'analyse statistique des régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées du secteur privé au Québec. L'analyse statistique des RPD a été réalisée à l'aide d'un échantillon regroupant 133 194 participants dans 37 RPD, tiré de la base de données administratives de la Régie de rentes du Québec concernant tous les RPD qui sont sous sa surveillance. L'échantillon est stratifié selon la taille du régime et selon le secteur d'activité économique.

TABLEAU 13

Profil du participant représentatif à un RPD au Québec

	Moyenne	Représentativité de la moyenne	
		Intervalle de confiance (95 %)	Coefficient de variation ⁽¹⁾
Années de service à 60 ans	29,9	[29,2 ; 30,6]	7,3
Revenu moyen			
– Ensemble de la carrière	51 081 \$	[46 997 \$; 55 166 \$]	24,8
– Fin de carrière ⁽²⁾	57 695 \$	[53 251 \$; 62 137 \$]	22,6
Âge moyen de la retraite	59,6	[58,9 ; 60,2]	3,1

(1) Le coefficient de variation (CV) représente le degré de dispersion de la variable par rapport à la moyenne. De façon générale, un CV inférieur à 20 indique que la moyenne est représentative.

(2) Revenu moyen des participants dont l'âge est de 50 ans ou plus.

Sources : Ministère des Finances du Québec et Régie des rentes du Québec.

TABLEAU 14

Âge moyen de la retraite dans les RPD selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	En années
Commercial	61,6
Financier	59,0
Manufacturier	59,9
Municipal	57,6
Services	61,9
MOYENNE	59,6

Note : Calculs basés sur les hypothèses actuarielles des régimes de retraite, aucune donnée disponible pour le secteur primaire.

Sources : Ministère des Finances du Québec et Régie des rentes du Québec.

TABLEAU 15

Nombre moyen d'années de service dans les RPD selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Âge moyen	Participation moyenne au régime	Années de service à 60 ans
Commercial	44,4	14,7	30,4
Financier	41,7	12,5	30,8
Manufacturier	42,2	11,6	29,5
Municipal	40,7	12,7	32,0
Primaire	47,0	16,4	29,4
Services	46,1	12,9	26,8
MOYENNE	43,1	13,0	29,9

Sources : Ministère des Finances du Québec et Régie des rentes du Québec.

TABLEAU 16

Revenu moyen dans les RPD selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Revenu de travail moyen	
	Ensemble des participants	Fin de carrière⁽¹⁾
Commercial	58 075 \$	59 270 \$
Financier	38 967 \$	45 722 \$
Manufacturier	60 856 \$	69 803 \$
Municipal	45 629 \$	48 255 \$
Primaire	68 778 \$	74 593 \$
Services	52 219 \$	63 662 \$
MOYENNE	51 081 \$	57 695 \$

(1) Revenu moyen des participants dont l'âge est de 50 ans ou plus.

Sources : Ministère des Finances du Québec et Régie des rentes du Québec.

TABLEAU 17

Taux de retraite moyens selon le secteur d'activité
(cohorte de 100 retraités)

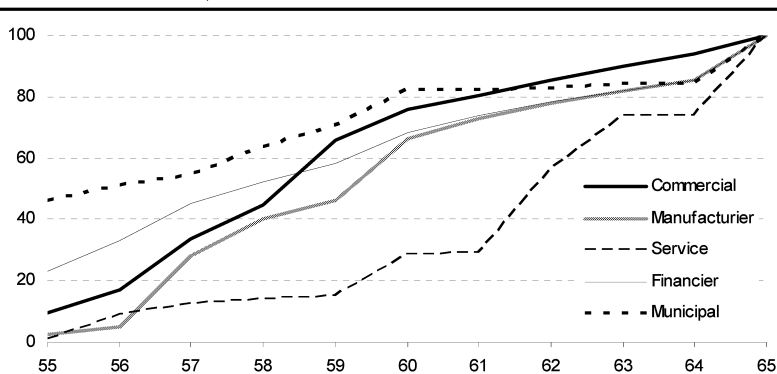
Secteur d'activité	Nombre de participants	Âge				
		55	57	60	63	65
Commercial	32 339	10	34	76	90	100
Financier	37 267	23	45	68	82	100
Manufacturier	26 880	2	28	66	82	100
Municipal	14 613	45	52	82	84	100
Services	21 060	1	13	29	74	100
MOYENNE		14	34	65	83	100

Note : Calculs basés sur les hypothèses actuarielles des régimes de retraite, aucune donnée disponible pour le secteur primaire.

Sources : Ministère des Finances du Québec et Régie des rentes du Québec.

GRAPHIQUE 17

Taux de retraite moyens selon le secteur d'activité
(cohorte de 100 retraités)



Note : Calculs basés sur les hypothèses actuarielles des régimes de retraite, aucune donnée disponible pour le secteur primaire.

Sources : Ministère des Finances du Québec et Régie des rentes du Québec.

ANNEXE 2 – MODÈLE DE SIMULATION DU REVENU NET ADAPTÉ AU CALCUL DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Les flux de revenus présents et futurs d'un travailleur et d'un RPD représentatifs sont calculés à l'aide d'un modèle de simulation des prélèvements obligatoires et des transferts aux particuliers.

Ce modèle, qui fait partie des outils dont dispose le ministère des Finances du Québec afin d'étudier l'impact des politiques fiscales, calcule les impôts sur le revenu des particuliers (provincial et fédéral), les cotisations sociales obligatoires, les prestations du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral, ainsi que le revenu net qui en découle selon une approche par cas type²⁸. Le revenu net (revenu disponible) représente le revenu brut, plus les transferts et moins les prélèvements.

Afin d'analyser l'impact des scénarios de retraite sur le revenu net des participants, le calcul des rentes de retraite selon les caractéristiques d'un RPD représentatif a été incorporé.

Pour un scénario de retraite donné, les indicateurs suivants ont été calculés : les taux de remplacement du revenu net pour un travailleur représentatif de 55 ans ou plus et la valeur actualisée de ces taux à l'âge de la retraite. Le taux de remplacement du revenu net représente le taux de remplacement du salaire perdu par l'augmentation de tous les autres revenus, et ce, après les prélèvements et les transferts. La valeur présente est calculée à l'aide des probabilités de survie des hommes déduites de la table de mortalité UP-94, sous l'hypothèse d'un taux d'actualisation de 4 %. On considère que l'inflation est nulle et que les paramètres du système fiscal et des transferts sont constants.

²⁸ Les composantes calculées sont les suivantes : au fédéral, la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV), le Supplément de revenu garanti (SRG), le crédit pour la TPS, l'impôt sur le revenu des particuliers et la cotisation à l'assurance-emploi; au Québec, l'impôt sur le revenu des particuliers, le crédit de taxe de vente (TVQ), l'allocation-logement, le remboursement d'impôts fonciers, la cotisation et la rente de retraite du RRQ et la cotisation au Fonds des services de santé.

Ainsi, la valeur actualisée des taux de remplacement à l'âge x est calculée à l'aide de la formule suivante :

$$VATR_x = \sum_{n=0}^{120-x} \frac{TR_{x+n}}{(1+i)^n} {}_n p_x$$

où : $VATR_x$ représente la valeur actualisée des taux de remplacement du revenu net à l'âge x ;

TR_x représente le taux de remplacement du revenu net à l'âge x ;

i représente le taux d'actualisation;

${}_n p_x$ représente la probabilité qu'une personne d'âge x vive jusqu'à l'âge $x+n$.

Tous ces calculs sont répétés en faisant varier l'âge de la retraite de 55 à 65 ans. Les valeurs présentes des taux de remplacement du revenu net pour chaque âge de retraite nous permettent de calculer la taxe implicite à la poursuite du travail (TIPT) associée au régime de retraite. Les TIPT sont calculées à l'aide de la formule suivante :

$$TIPT = - \left(\frac{VATR_{t+1}}{1+i} - VATR_t - Cotisations_t \right)$$

où : $VATR_{t+1}$ représente la valeur actualisée du taux de remplacement du revenu net à compter de l'âge de retraite $t+1$;

$VATR_t$ représente la valeur actualisée du taux de remplacement du revenu net à compter de l'âge de retraite t .

Les variables i et $Cotisations_t$ correspondent respectivement au taux d'actualisation ($i = 4\%$) et au taux de cotisation aux régimes de retraite en supposant un travail à plein temps au temps t . Cette approche s'inspire d'une méthodologie utilisée par l'OCDE (Duval, 2003).

On suppose également que le salaire d'une année de travail supplémentaire a la même valeur que la perte d'une année de loisir. Pour cette raison, le salaire gagné durant l'année supplémentaire de travail n'est pas considéré dans le calcul.

L'interprétation de la TIPT est relativement simple. Si, pour une année supplémentaire de travail, l'augmentation de la valeur présente de la rente de retraite est supérieure aux cotisations à payer et à la perte d'une année de rente, on présume que le régime de retraite incite le travailleur à demeurer en emploi. Si, au contraire, une année supplémentaire de travail cause plus de pertes que de bénéfices sur la rente de retraite, le travailleur est alors incité à prendre sa retraite.

ANNEXE 3 – LA TAXE IMPLICITE À LA POURSUITE DU TRAVAIL (TIPT) ET LES REVENUS NETS À DIFFÉRENTS ÂGES

Cette section présente l'impact des différents scénarios de retraite progressive sur les revenus nets et la TIPT imposée par le RPD représentatif à différents âges de retraite envisagés.

❑ Scénario 1

On remarque que le revenu net du travailleur dans le scénario 1 est toujours plus élevé que celui de l'individu en retraite anticipée. Ainsi, d'une part, certains individus pourraient opter pour la retraite progressive plutôt que pour la retraite anticipée, ce qui produirait un impact positif sur l'offre de travail.

D'autre part, il faut rappeler que le scénario 1 peut également être une option par rapport au travail à temps plein dès l'âge de 55 ans car, d'une part, certains travailleurs sont prêts à renoncer à une partie de leur revenu afin d'obtenir plus de loisir et, d'autre part, la TIPT imposée par les régimes de retraite est positive. Cela implique que le travailleur est incité à travailler à temps partiel, car les régimes de retraite imposent une taxe sur la poursuite du travail à temps plein. D'ailleurs, la TIPT augmente considérablement à l'âge de 57 ans. À compter de 57 ans, le RPD représentatif impose une taxe plus importante à la poursuite du travail, passant de 19 % à 39 % entre 56 et 57 ans et à plus de 45 % par la suite. Ainsi, à compter de 57 ans, le travailleur à temps plein serait fortement incité à travailler à temps partiel, ce qui réduirait globalement son offre de travail.

TABLEAU 18

Revenu net d'un travailleur et TIPT selon l'âge, dans le scénario 1

Âge	Régime actuel		Scénarios de retraite progressive (3 jours/semaine)	
	Travail à temps plein	Retraite complète	Scénario 1	TIPT (%)
55	37 002	21 375	29 287	25,0
56	37 002	22 685	29 751	19,0
57	37 002	23 888	30 462	38,6
60	37 002	30 417	35 239	48,7
63	37 002	33 518	37 092	48,0
65	39 711	33 570	38 957	46,2

Source : Ministère des Finances du Québec.

□ Scénario 2

Dans ce scénario, à compter de 63 ans, le revenu net d'un travailleur qui choisit la retraite progressive est comparable à celui du travailleur qui opte pour le travail à temps plein. En effet, comme le montre le tableau suivant, à compter de 63 ans, le revenu net d'un travailleur en retraite progressive est de 37 092 \$, comparativement à 37 002 \$ pour le travail à temps plein. Ainsi, avant 63 ans, le travail à temps plein est plus profitable que le travail à temps partiel, tandis qu'après 63 ans, les deux options sont comparables en termes de revenu net. Toutefois, la TIPT imposée sur la poursuite du travail à temps plein atteint un niveau élevé à 60 ans, soit de 48,7 %. Les régimes de retraite incitent donc le travailleur à choisir la retraite progressive dès 60 ans ou lorsqu'il atteint 30 années de service, car ils imposent une taxe sur la poursuite du travail à temps plein.

Par rapport à la retraite anticipée, le scénario 2 est relativement avantageux puisque l'écart de revenu net entre ces deux options est d'environ 5 000 \$ à 60 ans, lorsque le travailleur a atteint 30 années de service. Ainsi, ce scénario de retraite progressive incite les individus qui auraient opté pour la retraite anticipée à demeurer au travail à temps partiel, ce qui a un impact positif sur l'offre de travail. On se retrouve donc dans une situation où la retraite progressive est toujours plus avantageuse que la retraite anticipée, tandis qu'elle est moins avantageuse que le travail à temps plein avant l'âge de 63 ans et équivalente au travail à temps plein après cet âge.

TABLEAU 19

Revenu net d'un travailleur représentatif selon l'âge, dans le scénario 2

Âge	Régime actuel		Scénarios de retraite progressive (3 jours/semaine)	
	Travail à temps plein	Retraite complète	Scénario 2	TIPT (%)
55	37 002	21 375	n.s.p.	n.s.p.
56	37 002	22 685	n.s.p.	n.s.p.
57	37 002	23 889	n.s.p.	n.s.p.
60	37 002	30 417	35 239	48,7
63	37 002	33 518	37 092	48,0
65	39 711	33 570	38 957	46,2

Source : Ministère des Finances du Québec.

❑ Scénario 3

Par rapport au scénario 2, le scénario 3 fait ressortir un revenu net à 60 ans plus élevé. Cela s'explique par le fait que ce scénario prévoit le versement du plein montant de la prestation de raccordement à compter de 60 ans ou 30 années de service, que le travailleur soit en retraite progressive ou qu'il travaille à temps plein, ce qui n'est pas prévu dans le scénario 2. Le revenu net du travailleur en retraite progressive à 60 ans dans le scénario 3 est donc plus élevé d'environ 3 000 \$ par rapport au même revenu net dans le scénario 2.

TABLEAU 20

Revenu net d'un travailleur selon l'âge, dans le scénario 3

Âge	Régime actuel		Scénarios de retraite progressive (3 jours/semaine)	
	Travail à temps plein	Retraite complète	Scénario 3	TIPT (%)
55	37 002	21 375	n.s.p.	n.s.p.
56	37 002	22 685	n.s.p.	n.s.p.
57	37 002	23 889	n.s.p.	n.s.p.
60	37 002	30 417	38 201	33,9
63	37 002	33 518	40 239	41,8
65	39 711	33 570	38 957	46,2

Source : Ministère des Finances du Québec.

ANNEXE 4 – MODÈLE DE DÉTERMINATION DE L’OFFRE DE TRAVAIL BASÉ SUR LA MAXIMISATION DU BIEN-ÊTRE DES TRAVAILLEURS

Afin de déterminer l’effet sur l’offre de travail, un modèle de maximisation du bien-être en équilibre partiel a été utilisé. Ce modèle permet de déterminer l’offre de travail d’un travailleur représentatif pour chaque année où la retraite peut être envisagée, soit de 55 à 65 ans. Il est ainsi possible de déterminer l’offre de travail d’un travailleur représentatif sur une période de 10 ans à compter de 55 ans, dans la situation actuelle ou à la suite de l’implantation de nouvelles modalités.

Le problème de maximisation du bien-être du travailleur représentatif consiste donc à maximiser la somme actualisée de ses utilités entre 55 et 65 ans :

$$\text{MAX : } W = \sum_{\text{âge}=55}^{65} \frac{U_{\text{âge}}}{(1+r)^{\text{âge}-55}} \quad (1)$$

où : U est l’utilité du travailleur;

r est le taux d’actualisation.

Le modèle suppose *a priori* qu’à chaque période, les ménages maximisent une fonction d’utilité à élasticité de substitution constante (consommation/loisir) définie comme suit :

$$U_{\text{âge}} = (\alpha_{\text{âge}} (C_{\text{âge}} - C_{\text{min}_{\text{âge}}})^{-\rho} + (1 - \alpha_{\text{âge}}) (L_{\text{âge}} - L_{\text{min}_{\text{âge}}})^{-\rho})^{\frac{-1}{\rho}} \quad (2)$$

où : L est le loisir;

L_{min} est le loisir minimal;

C est la consommation surnuméraire en biens et services;

C_{min} est la consommation minimale;

α est la part distributive du revenu;

$\rho = \frac{1}{\sigma} - 1$, où σ est l’élasticité de substitution.

La contrainte budgétaire au temps t est notamment fonction du salaire et de la rente de retraite espérés :

$$C_{\text{âge}} = nb_{\text{âge}}^{\text{TP}} w_{\text{âge}} h^{\text{TP}} (1 - tm_{\text{âge}}) + nb_{\text{âge}}^{\text{RP}} w_{\text{âge}} h^{\text{RP}} (1 - tm_{\text{âge}}) + nb_{\text{âge}}^{\text{RC}} \text{rente}_{\text{âge}} \quad (3)$$

où : w est le taux de salaire;

tm est la taxe implicite à la poursuite du travail (TIPT);

rente est la rente de retraite espérée selon l'âge;

h^{TP} est le nombre moyen d'heures de travail pour un travailleur à temps plein;

h^{RP} est le nombre moyen d'heures de travail pour un travailleur en retraite progressive;

nb^{TP} est la proportion de travailleurs qui travaillent à temps plein;

nb^{RP} est la proportion de travailleurs en retraite progressive;

nb^{RC} est la proportion de travailleurs en retraite complète.

La demande de loisir, pour une période donnée, est égale au nombre maximal d'heures qu'une personne peut offrir, duquel on soustrait son offre de travail.

$$L_{\text{âge}} = \text{max}h - nb_{\text{âge}}^{\text{TP}} h^{\text{TP}} - nb_{\text{âge}}^{\text{RP}} h^{\text{RP}} \quad (4)$$

où : $\text{max}h$ est le nombre maximal d'heures disponibles, soit 24 heures par jour.

À partir des conditions de premier ordre, nous pouvons déterminer les fonctions de demande pour le loisir et la consommation de biens et services à chaque période. Le scénario de base ainsi que les préférences des individus sont calibrés sur les données provenant du portrait des RPD au Québec. De plus, le modèle intègre la taxe implicite à la poursuite du travail créée par les régimes de retraite ainsi que les taux de remplacement du revenu, qui servent à calculer la rente de retraite espérée. En faisant varier ces paramètres, il est donc possible d'estimer les variations de l'offre de travail.

L'effet net sur l'offre de travail d'une modification à un régime de retraite résulte de l'impact net d'un effet substitution et d'un effet revenu

Pour analyser les choix des individus en matière d'offre de travail, un modèle de maximisation du bien-être a été utilisé, dans lequel un travailleur retire de la satisfaction de la consommation de loisir, d'une part, et de la consommation des autres biens et services, d'autre part. Grâce à une fonction d'utilité standard, on peut représenter les préférences de cet individu entre toutes les combinaisons possibles de ces deux catégories de biens, ainsi que sa propension à substituer le loisir par la consommation des autres biens et services.

Le modèle suppose qu'entre toutes les combinaisons possibles de loisir et de consommation de biens et services qu'il peut se procurer grâce à son budget, un individu choisit celle qui maximise son bien-être. Cette combinaison est dite optimale. La contrainte budgétaire de cet individu dépend des prix des deux biens convoités. Le prix de la consommation renvoie à un indice de prix des biens et services sur le marché et le prix du loisir est mesuré par le salaire auquel le travailleur renonce lorsqu'il consacre plus de temps au loisir. Par exemple, si le travailleur décide de réduire son temps de travail d'une journée, on dira qu'il accorde une valeur au moins aussi grande à cette journée de loisir supplémentaire qu'à la consommation des biens et services que le salaire de cette journée lui procurerait.

La combinaison optimale loisir/consommation d'un individu change lorsque les conditions auxquelles il fait face sont modifiées. Supposons, par exemple, que celui-ci subisse une baisse de salaire. L'effet net de cette baisse du prix relatif du loisir sur l'offre de travail peut être décomposée en deux effets, soit l'effet substitution et l'effet revenu. Il est possible de comprendre la différence entre ces deux effets de façon intuitive, sans faire appel à une explication trop technique.

D'une part, le travailleur est incité à substituer le loisir au travail puisqu'il est maintenant moins coûteux de renoncer au travail. On dit que la baisse du salaire entraîne un effet substitution qui tend à réduire l'offre de travail. D'autre part, une baisse de salaire signifie que pour un nombre donné d'heures de travail, le revenu total du travailleur, et par conséquent sa consommation de biens et services, diminue. Pour compenser la réduction du niveau de vie qui résulte de la baisse de salaire, le travailleur aura tendance à accroître son offre de travail. On dit alors que la baisse du salaire entraîne un effet revenu qui tend à augmenter l'offre de travail. L'effet net d'une baisse de salaire sur l'offre de travail dépend donc de l'ampleur relative de ces deux effets.

Le modèle d'offre de travail utilisé ici permet donc de capter les deux effets d'une modification apportée à un régime de retraite sur l'offre de travail. L'effet substitution provient surtout de l'impact de la modification sur la TIPT du régime, puisque le changement de TIPT implique une modification du prix relatif du loisir. L'effet revenu provient surtout de l'impact de la modification sur le taux de remplacement, puisque le changement de taux de remplacement affecte la capacité de maintien du niveau de vie à la retraite.

Par exemple, si une modification au régime de retraite augmente la TIPT à laquelle fait face le travailleur à 55 ans, celui-ci aura tendance à substituer du loisir au travail, puisqu'il subit une baisse de salaire et que le temps qu'il consacre au loisir devient moins coûteux. Il sera donc davantage incité à prendre sa retraite. Cependant, si son taux de remplacement du revenu est très faible à 55 ans, le travailleur aura tendance à travailler davantage pour conserver son niveau d'utilité. En faisant interagir l'effet substitution et l'effet revenu, le modèle permet d'obtenir l'effet net sur l'offre de travail d'une modification du régime de retraite.

BIBLIOGRAPHIE

- BLÖNDAL, S., et S. SCARPETTA. *Early retirement in OECD countries: The role of Social Security Systems*, OECD Economic Studies no 29, 1997.
- DUVAL, R. *The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries*, OECD Working Paper no 25, 2003.
- GRUBER, J. *Social Security and Retirement in Canada*, NBER Working Paper no 6308, 1997.
- GRUBER, J., M. BAKER et K. MILLIGAN. *The Retirement Incentive Effects of Canada's Income Security Programs*, NBER Working Paper no 8658, 2001.
- GUILLEMETTE, Yvan. *Ralentir avec l'âge*, C.D. Howe Commentary, no 182, mai 2003.
- GUILLEMETTE, Yvan. « Impacts potentiels du vieillissement sur la croissance économique du Québec », exposé dans le cadre du séminaire de la Régie des rentes du Québec intitulé *Perspectives démographiques, économiques et financières*, Institut C.D. Howe, septembre 2003.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *La situation démographique au Québec, bilan 2004*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2004.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Si la tendance se maintient... Perspectives démographiques : Québec et régions, 2001-2051*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2003.
- MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC. *Impacts des changements démographiques sur l'économie, le marché du travail et les finances publiques du Québec*, Québec, ministère des Finances du Québec, 2005.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Vieillesse et politiques de l'emploi : Canada*, 2005.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Des réformes pour une société vieillissante*, 2000.
- PESCARUS, Cristiana, et Maud RIVARD. *Régimes de retraite d'employeur et incitations à la retraite anticipée au Canada*, Document de travail 2005-02, Ottawa, ministère des Finances du Canada, mars 2005.
- RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC. *Évaluation du système québécois de sécurité financière à la retraite par rapport à celui d'autres pays industrialisés*, Québec, Régie des rentes du Québec, 2004.
- STATISTIQUE CANADA. *Rapport sur l'état de la population au Canada*, Ottawa, Statistique Canada, 2003.

STATISTIQUE CANADA. *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires*, Ottawa, Statistique Canada, 2001.

VAN AUDENRODE, Marc. « Les perspectives à moyen terme du marché du travail au Québec », CIRPEE et Université Laval, exposé dans le cadre du 42^e Congrès de la Société canadienne de sciences économiques, mai 2002.